This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

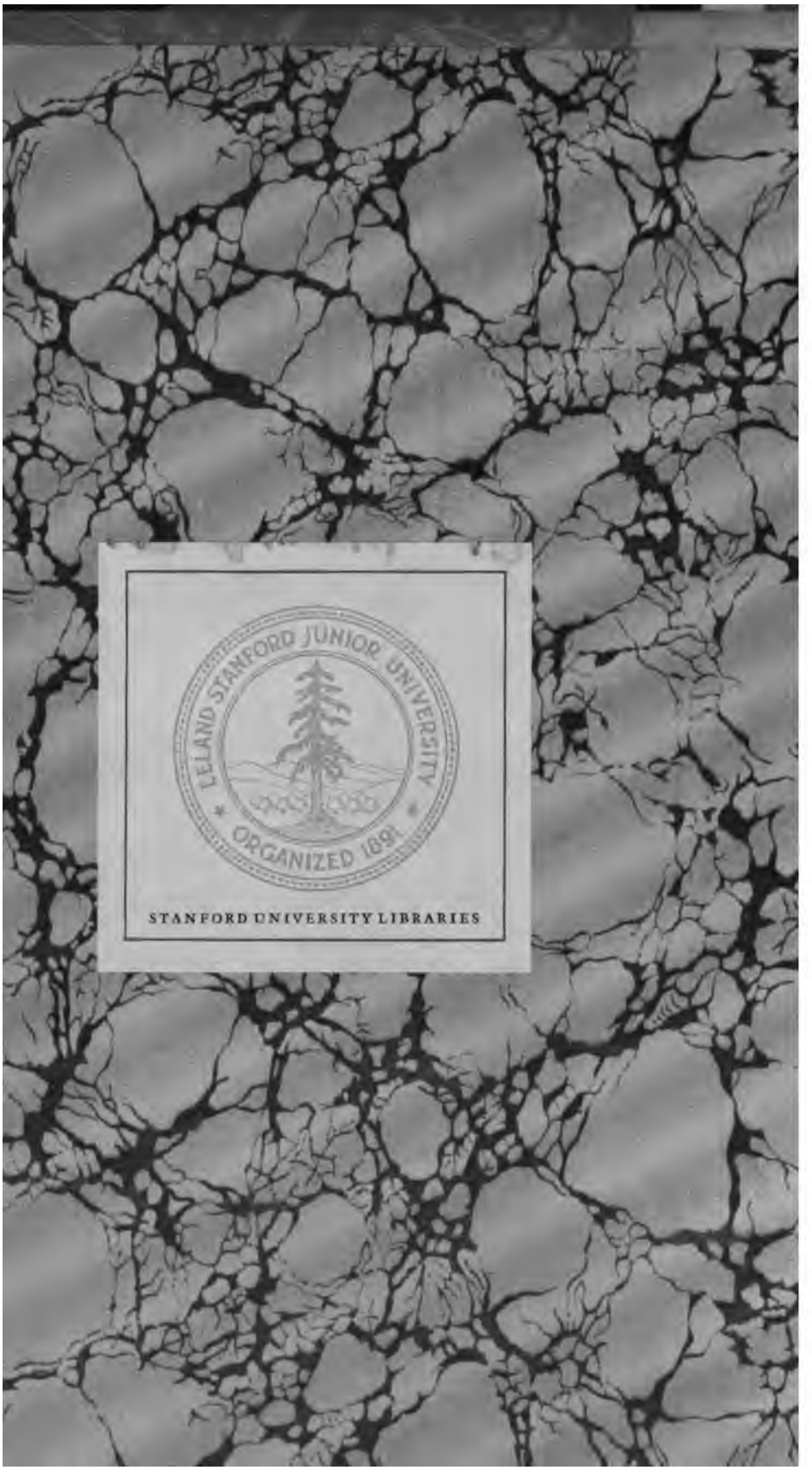
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

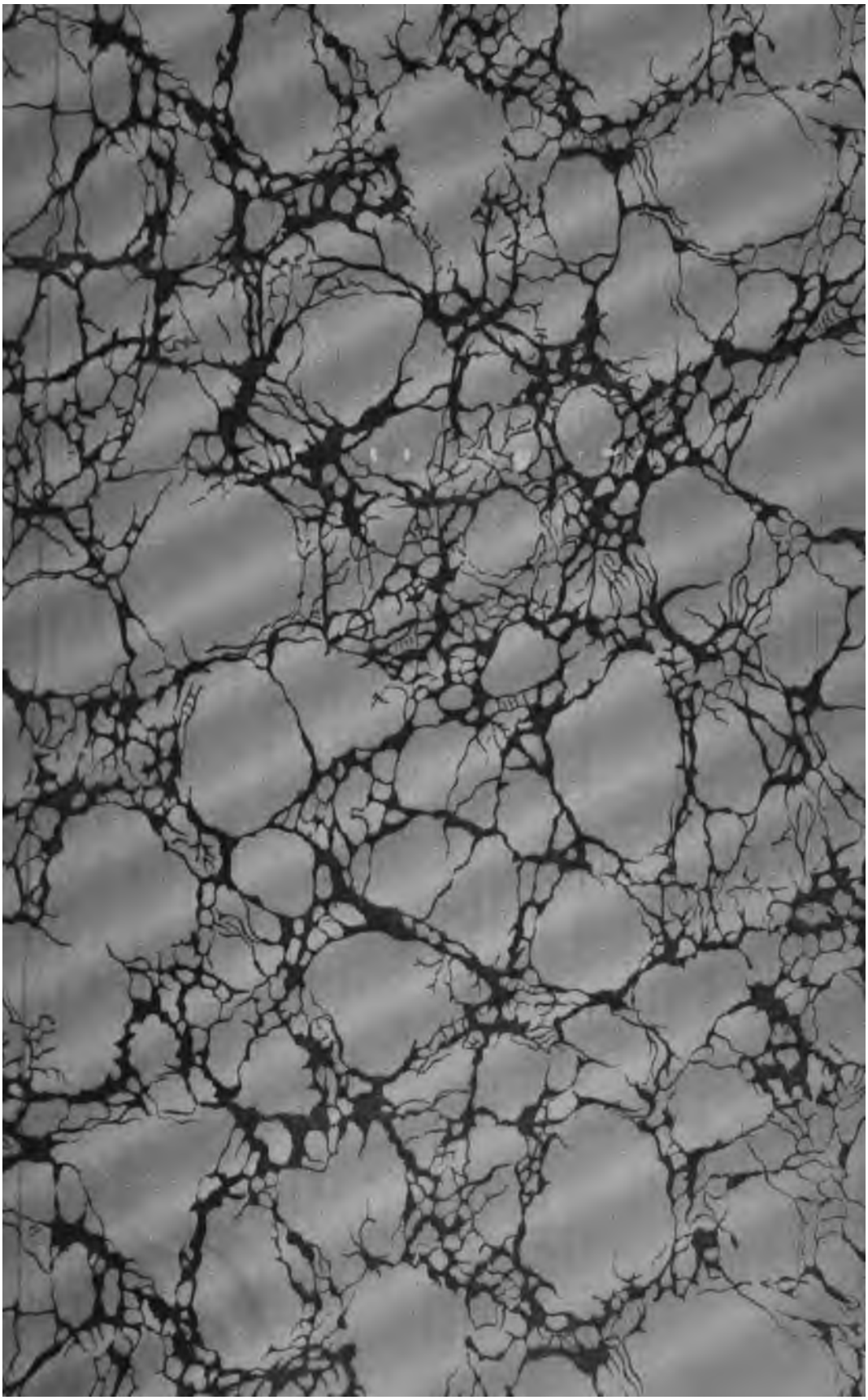

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

1er VOLUME

BAYEUX
TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT
Imprimeur de la Société

1891

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

I^er^ VOLUME

BAYEUX
TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT
Imprimeur de la Société

1891

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

ANNÉE 1891

BAYEUX

TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT

Imprimeur de la Société

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 5 1976
AS162
.S3
V.1-5

HISTORIQUE

DES ORIGINES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Le trois Novembre mil huit cent quarante-et-un, Monsieur Pezet, Président du Tribunal civil de Bayeux, réunissait trente-huit de ses co-fondateurs de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres. Cette Assemblée se constitua en section de la Société naissante et, pour s'occuper plus spécialement de la culture des Lettres, des Sciences et des Arts, décida l'élection d'un Bureau particulier. — Les suffrages constituèrent le Bureau suivant: MM. Despalières, Président; Lanet de Limencey, Vice-Président; Théodore Labbey, Secrétaire, et Bertot, Vice-Secrétaire. — Le neuf Décembre mil huit cent quarante-et-un, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sous la direction des mêmes dignitaires, et d'après le vote de ses membres, fixa définitivement son Règlement particulier. Aux termes de ce Règlement, le Bureau de ladite Section a été renouvelé, de trois ans en trois ans, autant que l'ont permis les phases parcourues par cette Section et par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, dont elle est restée une branche. Les pouvoirs du dernier Bureau en fonctions expirèrent le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix. En conséquence, les anciens dignitaires: MM. Bertot, Président: Delmas, Vice-Président; l'abbé Le Lièvre, Secrétaire; Mabire, Vice-Secrétaire; à l'exception de M. Delmas, devenu Vice-Président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tous rééligibles, furent appelés par le suffrage de leurs collègues dans la séance

d'élection du treize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à l'honneur de reprendre leurs fonctions. Le Président d'âge, M. Lorillu, assisté de MM. Garnier (Charles) et de Manneville (Maurice), ainsi que du Secrétaire sortant, avaient constitué un Bureau provisoire chargé, aux termes des Statuts, de présider aux élections. Les dignitaires élus, MM. Bertot, Président; Pillet, professeur, Vice-Président; Le Lièvre, Secrétaire, et Mabire, Vice-Secrétaire, acceptèrent leurs fonctions. L'Assemblée générale trimestrielle, prévue à l'article dix-neuf des Statuts de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, fut convoquée pour le samedi six décembre, afin que la Section d'Agriculture comme la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres pussent: 1° rendre compte des travaux de la Société pendant le trimestre écoulé; 2° discuter les modifications demandées aux Statuts, et désirées dans la rédaction des Statuts fondamentaux. Depuis mil huit cent quarante-et-un, en effet, le développement de l'Agriculture et des Arts, l'extension des travaux de chaque Section, plus spécialement attachée à son but spécial, avaient rendu lettre-morte ou insuffisants plusieurs points du code constitutionnel de la Société: l'expérience de près de cinquante années d'une commune entente et d'une marche parallèle était venue apporter ses lumières et révéler des besoins nouveaux. Le Conseil d'Administration devait donc s'occuper de cet état de choses et tenir compte des revendications légitimes. La majorité de l'Assemblée générale trimestrielle du six décembre, favorable aux vues d'unification des deux Sections, exposées par trois Membres de la Section d'Agriculture, confia à une Commission le soin de modifier les Statuts dans le sens du vote qu'elle venait d'émettre. Avant que le travail de cette Commission eût été soumis à la délibération et au vote d'une

nouvelle Assemblée plénière de la Société, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres crut devoir assurer, par une protestation régulière et officielle, son autonomie, sa dignité et ses droits. — Le dix-neuf décembre, l'Assemblée générale de ses Membres, par vote unanime, à mains levées, maintint, à son bureau, les pouvoirs conférés le treize novembre. Elle eut aussi à se prononcer sur la question suivante : la Section continuera-t-elle d'exister dans les conditions de ses Statuts fondamentaux datant de 1841 ? Une discussion amena le dépôt, sur le Bureau, des deux ordres du jour suivants :

PREMIER ORDRE DU JOUR :

Les Membres de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, considérant que la proposition de trois Membres de la Section d'Agriculture, adoptée par la majorité des Sociétaires, dans la séance du six Décembre, veut surtout l'absorption de la seconde Section et recevoir, en conséquence, dans les rangs de la Société nouvelle, le personnel, les collections et l'avoir de la Section des Lettres émet : 1° le vœu formel de revenir aux anciens Statuts en maintenant les deux Sections de l'ancienne Société ; 2° la volonté absolue de demander une dissolution avec ses conséquences, c'est-à-dire la liquidation et la répartition des fonds et de tout autre avoir social entre les deux Sections.

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR :

« La deuxième Section de la Société d'Agriculture,
« Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

« Proteste contre la décision prise par l'Assem-
« blée générale du six Décembre,

« Affirme sa volonté, bien arrêtée, de conserver
« son existence en tant que Société des Sciences,
« Arts et Belles-Lettres. »

La Section, par vote unanime, adopte cet ordre du jour, un seul Membre faisant ses réserves sur la forme qui lui a été donnée. Trois Membres, élus au scrutin, furent ensuite délégués pour se mettre en rapport avec la Commission nommée par l'Assemblée générale du six Décembre et défendre, auprès de cette Commission, la dignité et les intérêts de la Section, conformément à l'ordre du jour qu'elle venait de voter.

La transformation, si laborieusement préparée, fut enfin consommée dans l'Assemblée générale des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, par le vote des amendements suivants annexés au projet présenté par sa Commission. Nous mettons en regard le texte de la Commission et les décisions souveraines de l'Assemblée générale.

TEXTE DE LA COMMISSION:

ARTICLE PREMIER

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts « et Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et « autorisée le vingt-deux Octobre mil huit « cent quarante-et-un portera, désormais, la « dénomination de: Société d'Agriculture de « Bayeux.

« Elle a pour objet d'encourager les progrès « et le développement de l'Agriculture et d'en « défendre les intérêts. »

AMENDEMENTS VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et « Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et autorisée « le vingt-deux octobre mil huit cent quarante-et- « un, se divisera, à l'avenir, en deux Sociétés indé- « pendantes l'une de l'autre: l'une qui portera le « nom de Société d'Agriculture de Bayeux, l'autre « de Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

« Les deux Sociétés devant posséder, désormais,

« une existence indépendante, une répartition de « l'avoir social sera faite entre elles par une Com- « mission composée de leurs deux bureaux. »

DISPOSITION TRANSITOIRE

Pendant un délai de trois mois, les Membres actuels de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, pourront, sur leur demande, être inscrits parmi les Membres de l'une ou l'autre des Sociétés divisées.

En conséquence des votes ci-dessus, héritière et continuatrice de ses devancières, le Collège des Médecins de Bayeux (1773-1792), la Société royale littéraire de Bayeux (1784-1791), la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux (1841-1891), la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux qui commence, par ce volume, la vulgarisation de ses travaux, s'est constituée et a pris date à partir du 17 janvier 1891, elle a tenu, le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux. — Ses Statuts ont reçu l'autorisation préfectorale et nous augurons bien des talents, de la concorde et du nombre de ses Membres.

Puisse, dans cinquante ans, cette Société nouvelle, étonner encore, par sa vitalité et ses succès et travailler utilement au développement des Sciences, des Arts et des Lettres et au bonheur de notre chère et bien-aimée Patrie. Cette ambition est assez noble pour qu'elle puisse accepter cette devise attachée à son berceau :

PRISCIS FULTA MONUMENTIS
NOVA REFULGET

LISTE DES MEMBRES

(1891)

BUREAU

MM.

BERTOT, officier d'Académie, *Président.*
PILLET, professeur, *Vice-Président.*
LE LIÈVRE (Abbé), curé de Subles, *Secrétaire.*
MABIRE (Maurice), avocat, *Vice-Secrétaire.*
MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*
THIEULIN, receveur municipal, *Trésorier.*

COMITÉ D'IMPRESSION

MEMBRES DE DROIT

MM.

BERTOT.
PILLET.
LE LIÈVRE (Abbé).
MAYNIER.
THIEULIN.

MEMBRES ÉLUS

MM.

TAVIGNY.
DELMAS.
DE MANNEVILLE (père).
GARNIER (Charles).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUBRÉE, ancien professeur, à Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour.
AUVRAY, libraire, à Bayeux.
D'AUXAIS (C^te^), à Bayeux, rue Quincangrogne.

D'AUXAIS (C^{te}), à Litteau.
BASLEY, docteur-médecin, Chevalier de la Légion d'Honneur, Bayeux.
BAZIRE, négociant, à Bayeux.
BERTOT (Jean), architecte, à Paris, 54, avenue de Breteuil.
BRIAND (Abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.
CARESME, ancien notaire, à Bayeux.
DU CHARMEL (B^{on}) à Vaux-sur-Seulles.
CHODOROWSKY, docteur-médecin, à Bayeux.
DE COURSON (Georges), propriétaire, à Bayeux.
DE COURSON (Aymar), propriétaire, à Bayeux.
DAVY, docteur-médecin, à Bayeux.
DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.
DELMAS (Henri), ancien sous-préfet, à Bayeux.
DESNOIRESTERRES, homme de lettres, rue de Lancry, 17, Paris.
DESNOYERS, propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.
DOULLYS, pharmacien, à Bayeux.
DE FARCY, propriétaire, à Château-Gontier.
FERMAL, avoué à Bayeux.
FIERVILLE (Abbé), vicaire de chœur, à la Cathédrale.
FONTAINE, ancien avoué, à Bayeux.
DE FRANCLIEU (B^{on}), propriétaire, à Bayeux.
GARNIER (Charles), avocat, à Bayeux.
GAUTIER-FURNE, libraire-éditeur, Paris, 47, rue de Richelieu.
GEISEN, agent-voyer d'arrondissement, à Bayeux.
GÉRARD (B^{on}), député, conseiller général, à Barbeville.
GÉRARD (Maurice), conseiller général, à Maisons.
GUILLEMETTE, ancien avoué, à Bayeux.
GUILLOT (Emile), sculpteur, à Bayeux.
GOUYE, maire à Canchy.
GUERNIER, docteur-médecin, à Balleroy.
GUESDON, à Ver.
GUIBERT, maire de Trévières.
HAMEL, entrepreneur de menuiserie, à Bayeux.
HUE, avoué, à Bayeux.
JAMES, rue d'Aprigny, à Bayeux.
JAUME (Pierre-Louis), agriculteur, à la Cambe.

STATUTS RÈGLEMENTAIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Article Premier

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications, à la contrée où elle est établie. Son siége est à l'Hôtel-de-Ville.

Article Deuxième

La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, et tout mineur, dûment autorisé, peuvent seuls faire partie de la Société.

Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième

Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article cinquième

Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième

Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de CINQ FRANCS. — L'année, pour les cotisations, com-

mence le premier janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Tout Membre qui sera deux ans sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire.

Les Membres honoraires et les Membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation.

Article Septième

Les Membres honoraires et correspondants peuvent assister aux séances : ils ont aussi le droit de vote, excepté lorsqu'il est procédé à des élections ou pris décision sur des questions de finance.

Article Huitième

Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Vice-Secrétaire ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.— L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Article Neuvième

Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

Article Dixième

La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits. Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier : l'auteur

pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires, après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

Article Onzième

Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun.— Le Vice-Président le supplée. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires, en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

Le Président et le Secrétaire sont Membres de toutes les commissions.

Article Douzième

L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans. Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde, sans un visa écrit du Président.

Article Treizième

Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société.

Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année.

Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

Article Quatorzième

La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères, il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième

La Société tiendra, au moins, quatre séances par an : en Février, Avril, Juin et Novembre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième

En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième

La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième

Il ne pourra être fait de changement ou d'addition aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième

Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Disposition transitoire

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tenue le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, les Membres de cette Société, à quelque Section qu'ils aient appartenu, pourront, pendant un délai de trois mois, à partir de la date précitée, être inscrits sur leur simple demande, parmi les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

STATUTS RÈGLEMENTAIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Article Premier

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications, à la contrée où elle est établie. Son siége est à l'Hôtel-de-Ville.

Article Deuxième

La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, et tout mineur, dûment autorisé, peuvent seuls faire partie de la Société.

Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième

Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article cinquième

Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième

Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de CINQ FRANCS. — L'année, pour les cotisations, com-

mence le premier janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Tout Membre qui sera deux ans sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire.

Les Membres honoraires et les Membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation.

Article Septième

Les Membres honoraires et correspondants peuvent assister aux séances : ils ont aussi le droit de vote, excepté lorsqu'il est procédé à des élections ou pris décision sur des questions de finance.

Article Huitième

Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Vice-Secrétaire ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.— L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Article Neuvième

Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

Article Dixième

La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits. Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier : l'auteur

pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires, après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

Article Onzième

Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun.— Le Vice-Président le supplée. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires, en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

Le Président et le Secrétaire sont Membres de toutes les commissions.

Article Douzième

L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans. Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde, sans un visa écrit du Président.

Article Treizième

Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société.

Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année.

Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

Article Quatorzième

La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères, il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième

La Société tiendra, au moins, quatre séances par an : en Février, Avril, Juin et Novembre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième

En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième

La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième

Il ne pourra être fait de changement ou d'addition aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième

Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Disposition transitoire

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tenue le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, les Membres de cette Société, à quelque Section qu'ils aient appartenu, pourront, pendant un délai de trois mois, à partir de la date précitée, être inscrits sur leur simple demande, parmi les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du département du Calvados, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 291 et 292 du Code pénal ;

Vu les Statuts annexés au présent arrêté ;

ARRÊTE :

L'autorisation administrative est accordée à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, en voie de formation à Bayeux.

Cette autorisation est toujours révocable.

En cas de modification aux Statuts, l'Association devra demander, de nouveau, à l'Autorité compétente l'autorisation prescrite par l'art. 291 du Code pénal.

Caen, le 18 Avril 1891.

POUR LE PRÉFET,

Le Secrétaire Général.

Signé : COMBARIEU.

SÉANCES

TENUES PAR LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

PENDANT L'ANNÉE 1891

Séance du 20 Février 1891

(SOMMAIRE)

Le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, l'ancienne section des *Sciences, Arts et Belles-Lettres* de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, constituée conformément au vote de l'Assemblée générale du 17 Janvier, en Société distincte, a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, sous la présidence de M. Bertot.

Membres présents : MM. Bazire ; de Courson, Georges ; Delmas ; Doullys ; l'abbé Fierville ; Charles Garnier ; Guillot ; Lesieur ; Le Lièvre ; de Manneville, père ; de Manneville, fils ; Mabire, Maurice ; Maynier ; Moutier ; Payan ; Tallevast ; Tavigny ; l'abbé Yvonnet.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président Bertot fait passer devant ses collègues les objets offerts à la Société. Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance : 1° M. Gauthier, éditeur à Paris, demande à faire partie de la Société ; 2° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce la date du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne dans le cas ou nous y délèguerions quelques-uns d'entre nous ; 3° le Vice-Président, M. Pillet, empêché d'assister aux débuts de la séance, demande qu'on observe l'ordre du jour.

Les lectures à l'ordre du jour : *Une légende de Noël*, par M. le chanoine Didiot ; une *Etude sur Pulcinello*, par M. Le Lièvre, doivent précéder la discussion des futurs Statuts de la Société. Monsieur le Président donne la parole au Secrétaire pour procéder à ces lectures. M. Rollet, ancien

conservateur des eaux et forêts à Bayeux, maintenant à Digne, fait déposer sur le bureau après ces lectures, un mémoire qui a pour titre : *Notice forestière sur le département du Calvados.* Il fait don de ce travail, qui a obtenu une Médaille d'Or du Ministre de l'Agriculture, à notre Société. Le Président, avec l'assentiment de l'assemblée, prie le Secrétaire de notifier à M. Rollet, la gratitude de la Société qui l'admet comme Membre honoraire.

L'assemblée procède à l'examen des statuts projetés pour répondre aux destinées nouvelles de la Société. M. Mabire, s'appuyant sur les précédents et les usages traditionnels des Sociétés littéraires semblables à la nôtre, demande qu'une commission prépare les nouveaux statuts, soit d'après le texte imprimé joint aux lettres de convocation, soit d'après un contre-projet dont il est l'auteur et qu'il dépose sur le bureau. La motion de M. Mabire mise aux voix est adoptée et une commission est constituée pour étudier les deux textes en présence et en faire rapport. MM. Tavigny, de Manneville, père, et Charles Garnier, sont élus commissaires à la majorité des suffrages.

Après échange d'observations sur la liquidation de l'ancienne *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, qui ne saurait être indéfiniment remise, et sur les dispositions transitoires de réception des membres de la dite Société dans nos rangs, il est décidé que le délai de 3 mois commencera au 17 janvier dernier, date officielle de la formation des deux Sociétés distinctes. La commission d'étude des statuts fixe sa séance au jeudi.

Séance du Jeudi 5 Mars 1891

(SOMMAIRE)

La *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* s'est réunie le Jeudi 5 Mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, pour terminer par le vote de ses statuts, son organisation définitive.

Etaient présents : MM. Bazire ; Bertot ; de Courson, Georges; l'abbé Fierville ; Garnier, Charles ; Guillot, Emile ; l'abbé Le Lièvre ; Mabire, Maurice ; Maynier ; de Manneville, père ;

de Manneville, fils ; Moutier ; Payan ; Pillet ; Tallevast ; Thieulin ; Tavigny ; Villers. Ont pris place au bureau : MM. Bertot, président : Pillet, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire.

M. le président place sur le bureau de nouveaux présents faits à la Société par les héritiers Huguenet.

M. Villers propose ensuite de provoquer dès maintenant, pour les fêtes prochaines, les artistes et industriels de Bayeux à organiser une exposition des Beaux-Arts.

L'assemblée, vu l'importance de l'ordre du jour et la maturité qu'exigent les projets de l'honorable M. Villers, remet jusqu'à l'organisation définitive de la Société et son autorisation officielle, l'examen de la proposition de M. Villers.

L'organisation de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* que le vote des statuts va compléter, s'est accentuée depuis la dernière séance par la fixation définitive de son avoir social. M. le vice-président Pillet donne lecture du procès-verbal du partage de l'avoir-social. Il résulte de ce document, qu'à partir du 3 mars, notre Société a comme avoir social à sa disposition la somme de 590 fr. 24 c.; les livres, papiers et manuscrits, ainsi que les collections de l'ancienne société, moins cinq médailles provenant de divers concours agricoles qui sont attribués à la *Société d'Agriculture*, font retour à la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

M. Le Lièvre, secrétaire, donne lecture de son Rapport sur les travaux de la Commission des Statuts et sur la rédaction desdits Statuts. Chaque article est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui vote sur chacun d'eux. Le texte de la Commission est généralement approuvé : une courte discussion y a produit les modifications suivantes : L'article sixième avait originairement ses deux premiers paragraphes ainsi conçus :

« Les Membres titulaires acquittent chaque année une coti-
« sation de cinq francs.

« Les Membres titulaires peuvent amortir leurs cotisations
« en versant une fois pour toutes la somme de soixante francs.»

L'Assemblée s'est divisée sur l'utilité et la quotité de cet amortissement ; après avis du trésorier et échange d'observations diverses, ce second paragraphe a été définitivement rejeté.

Sur l'observation d'un membre, le caractère de l'honorariat

a été nettement déterminé. Le travail du rapporteur a précisé de même les attributions du Comité d'impression visé par l'article neuvième. Un vote au scrutin secret a consacré par neuf suffrages contre cinq, un bulletin blanc et deux abstentions, la création de ce Comité. Ce vote avait été précédé de la proposition suivante de M. Mabire :

« Les sociétaires élisent, pour régir la Société, un Conseil « d'administration composé d'un président, d'un vice- « président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un archi- « viste et d'un trésorier, constituant le Bureau et de quatre « Membres assistants avec voix délibérative.

« Le Conseil d'administration est élu pour trois ans. Les « Membres qui le composent sont indéfiniment rééligibles. « L'élection a lieu au scrutin secret.... Le Conseil gère les « intérêts de la Société. Sur le rapport du secrétaire, il déter- « mine les travaux à imprimer dans les volumes. Il se réunit « au moins une fois chaque année dans le mois de décembre. « Le Président pourra le convoquer chaque fois qu'il le jugera « nécessaire. Il devra le réunir quand il en aura reçu la « demande de trois au moins des Membres qui le composent. »

L'Assemblée s'était arrêtée un instant à cette proposition, mais le vote a décidé la création du Comité d'impression.

Le Bureau, devant être constitué d'après les Statuts approuvés, a été complété par la nomination définitive d'un archiviste, M. Maynier, et d'un trésorier, M. Thieulin.

Les votes pour le Comité d'impression ont donné les résultats suivants : Tavigny, 14 voix, Delmas, 13 voix, de Manneville, père, et Garnier, Charles, chacun 12 voix.

La séance a été levée à dix heures et demie.

Seance du Jeudi 18 Juin 1891

(SOMMAIRE)

Le jeudi dix-huit juin, à huit heures précises du soir, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* a tenu sa séance réglementaire à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bertot.

Sont présents à la séance : MM. Bertot, Pillet, Lelièvre, Mabire, membres du Bureau ; Auvray, Bazire, Dedouit,

Delmas, docteur Guernier, Le Sieur, Londet, Maynier, de Manneville, Tavigny, Thieulin, Valette, Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le Président annonce la mort de deux sociétaires: MM. Beaufils et Luthereau. Il communique ensuite la liste des adhérents venus de la *Société d'Agriculture*, et propose l'admission de MM. le chanoine Niquet et le professeur Londet.

Le Secrétaire lit ensuite: l'*Historique de la constitution de la Société* qui doit accompagner l'impression des Statuts et la Liste des Membres. M. Dedouit donne connaissance d'un intéressant mémoire sur l'*Evacuation des malades du camp de Vaussieux dans les Hospices de Bayeux*. Un extrait du mémoire de M. Rollet, membre honoraire, sur les *Forêts du Calvados*, termine les lectures.

M. l'abbé Yvonnet présente à l'Assemblée une image sculptée du Dieu Boudha; il en rappelle l'origine et la venue à Bayeux; des médailles et autres dons offerts à la Société sont mis sous les yeux de l'Assemblée. Les brochures envoyées par le ministère de l'instruction publique sont déposées sur le bureau.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du Jeudi 19 Novembre 1891

(SOMMAIRE)

Assistaient à la séance du jeudi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt onze, sous la présidence de M. Bertot, les membres de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* dont les noms suivent: MM. Delmas; Garnier Charles; Bazire; de Courson, Georges; de Manneville; de Manneville, Maurice; de Vaulogé; Maynier; Pillet; Le Lièvre; Mabire; Tallevast; Villers et Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le président Bertot, dans son mémoire sur les *Ennemis du Pommier*, signale l'anthonome, le puceron lanigère, la chenille du bombyx neustria et celle de la phalène hiemale. Il décrit leur développement, leurs ravages et les moyens de les éloigner ou de les détruire.

M. Londet, professeur, entretient l'assemblée des progrès

récents de l'électricité et des moyens de l'utiliser pour l'industrie.

M. Villers donne la première partie d'un travail sur des coins de bronze et autres antiquités découvertes dans l'arrondissement de Bayeux.

Séance du Jeudi 17 Décembre 1891

(SOMMAIRE)

La séance du jeudi dix-sept décembre, étant la dernière de l'année, a été, aux termes du règlement, consacrée en partie à l'apurement des comptes de M. le Trésorier.

Après l'admission de M. Lefrançois, Sosthène, présenté par MM. Bertot et Pillet, et de M. Nicolaï, professeur d'anglais, ayant pour parrains MM. Maynier et Pillet, M. le Président a remis à ses collègues les comptes-rendus de la *Société des Etudes historiques* offerts par M. Desclosières.

M. Garnier, indisposé, n'a pu lire son travail sur *Mgr Eon de Cely*.

Dans son étude sur *Odon de Conteville* et la *Bataille d'Hastings*, M. Le Lièvre a retracé, d'après les auteurs contemporains, le caractère d'Odon de Conteville ; à l'aide d'Orderic Vital, de Guillaume de Jumièges, de Wace et de Benoît de Sainte-More, et s'appuyant aussi sur la Tapisserie de la Reine-Mathilde, il a fixé à Bayeux le lieu du serment d'Harold, dont la violation servit de prétexte à la descente de Guillaume en Angleterre. En second lieu, la topographie de la Cathédrale, le témoignage de ses historiens, rapprochés des usages alors en vigueur, ont prouvé que les reliques qui servirent à la prestation du serment, appartenaient à notre grande église.

M. Villers continue son compte-rendu des découvertes de Longueville. Les objets tirés de la cachette d'un fondeur indigène et présentés par notre collègue, tels que bracelets, ardillons de ceinture, poignées et lames d'épée, fers de lance, hache d'armes, crêtes et ornements de casques, permettent de reconstituer l'armement du guerrier gaulois, avant que l'invasion romaine n'eût modifié les usages militaires de nos ancêtres.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

COMPTE-RENDU

DES LECTURES QUI ONT ÉTÉ FAITES AUX SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

PENDANT L'ANNÉE 1891

La première lecture faite en séance le 20 février avait pour titre la *Légende de Noël*. Cette légende a pour auteur M. le chanoine Jules Didiot, neveu de l'ancien évêque de Bayeux et l'un des professeurs les plus marquants des Universités catholiques de Lille.

Dans ce travail publié par *l'Almanach catholique de France de l'année 1891*, le docte abbé a condensé habilement les traditions populaires dans nos contrées sur le puits de la chapelle Saint-Pierre dans notre Cathédrale. Décrivant finement la personnalité originale de l'ancien bedeau du Chapitre, Yvory, conteur spirituel et sculpteur délicat, cicerone intéressant de notre vieille basilique, l'abbé Didiot nous le montre narrant, dans la tour du Nord, près de la chambre qui garde dans un coffret arabe en ivoire la chasuble de saint Regnobert, comment la chute de l'enfant de chœur Robert, fils de la dentellière Mathilde, dans ledit puits, devint l'occasion vers la Noël 1260, de la fête des Innocents. L'émotion du grand chantre, cause involontaire de l'accident, parce qu'il n'avait pas pris son aumusse pour la messe de minuit, la douleur de Mathilde qui n'avait que cet unique enfant, les espérances du Seigneur Evêque et du théologal, qui sentaient, malgré toutes les apparences, le jeune Robert protégé par la sainte Hostie qu'il venait de recevoir, par son cierge bénit et par l'acte d'obéissance, cause de sa chute dans le puits, les tentatives du sacristain Yvory, ancêtre du conteur, pour arracher l'enfant à l'abîme, tout cela mis sur les lèvres de notre vieux bedeau et traduit par la plume chaude et colorée du parent de notre évêque, a rendu très intéressant le héros de la légende.

Ce qui a donné à ce récit la précision d'un fait historique, accompli pour ainsi dire sous nos yeux, c'est la connaissance profonde qu'a montrée l'auteur du mobilier artistique de la

Cathédrale, de son caractère architectural, du sous-sol qui la porte et de la géographie de notre Bessin, quand il a supposé l'enfant suivant une source souterraine pour aborder enfin au hâvre de Port où la population le reçoit en triomphe et le ramène processionnellement à la ville épiscopale.

Dans sa guette de la tour du Nord, le veilleur a averti le Chapitre du retour de Robert, et tous ceux qu'avait constristés sa disparition, le reçoivent avec joie : la foule qui se presse autour du gentil revenant, sa mère Mathilde, l'évêque qui l'a fait monter au jubé pour narrer son voyage souterrain, tous sont ébahis de son récit. Le grand chantre paiera les dépenses scolaires à Robert que sa conservation miraculeuse affermit dans sa résolution d'être homme d'Eglise, et puisqu'il est rendu à tous le jour des Innocents, l'évêque veut qu'il ait tous les honneurs de la fête. Il le fait siéger en sa chaire épiscopale, les autres enfants de chœur lui font cortège ; il devint le premier petit Evêque qu'on a vu officier à Bayeux ce jour-là.

Yvory conclut en montrant l'enfant de chœur, Robert, chanoine à la fin de ses jours, il souhaite le même honneur à l'abbé Didiot qu'il faut quitter : la sonnerie des Vêpres avertit notre Yvory de cesser d'être cicerone pour redevenir le bedeau de MM. du Chapitre et porte-clefs comme saint Pierre.

La seconde lecture est une étude inédite de M. Le Lièvre, sur *Pulcinello.*

Le mot de *Pulcinello* ou *Puccinello* signifie, mais avec une nuance narquoise comme celle de presque tous ces doubles diminutifs qui rendent si gracieuse la langue du Dante, *petit poulet. petit poussin.* et comme bec et ongles sont les premières armes du petit poussin, le nom de *Pulcinello* convient bien à ce personnage légendaire et satyrique qui, ayant de l'esprit comme un bossu, fait sentir dans ses boutades qu'il a bec et ongles, selon l'expression proverbiable.

Pulcinello ou ses sosies ont égayé plus d'une fois nos ancêtres dans la salle du Jeu de Paume de l'antique châtel de Bayeux, mais si les Italiens ont de préférence gratifié de ce nom le personnage de leur théâtre, qui, de tout temps, réunit la joyeuseté, la verve badine et moqueuse, leur *Pulcinello* n'est après tout qu'un faux grand homme. Le type archéologique et historique semble être le maccus des osques et des volsques.

La venue de ces peuples qui ruina dans Coriolan le respect de tout ce que les Romains vénéraient le plus, hormis l'amour filial, était bien capable de rendre ce personnage populaire.

Le *Pulcinello* du moyen-âge semble ensuite au Secrétaire avoir été le bateleur sicilien *Paulo Cinello* et le défenseur des confrères de ce célèbre mime, le bossu Puccio d'Aniello devient après lui le type des Polichinelles. En Angleterre, il devient Pol-Nick ou Old-Nick : il n'est plus qu'un polisson fieffé sans foi ni loi : plus tard, dans un procès de sorcellerie, de 1593, il est un démon battant et battu, rossant et rossé, insupportable à ceux qui l'aiment et encore plus à ceux qu'il attaque. L'habit traditionnel de Polichinelle semble être une raillerie de la vantardise des grands seigneurs espagnols qui, sous Charles-Quint, n'avaient plus d'action par eux-mêmes. L'habit d'Arlequin, compère de Polichinelle, doit sa variété à la charité de pauvres enfants de tailleurs bergamesques qui couvrirent la nudité d'Arlequin des loques de la boutique paternelle.

Sous ce titre : *Souvenir inédit du Camp de Vaussieux*, M. Dedouit, ancien secrétaire des Hospices, nous a donné la primeur de quelques pages de ses études sur les Hospices de la ville de Bayeux.

Il montre d'abord l'organisation défectueuse des ambulances militaires à l'époque du camp de Vaussieux et tous les embarras que la concentration inattendue de 35,000 hommes de troupes amène dans les villages d'Esquay et de Vaussieux. L'état sanitaire de telles masses ne tarda pas à inquiéter, et les hôpitaux de Bayeux durent recevoir les malades : l'Hôpital Général et la vieille église de la Madeleine furent encombrés de vénériens, le bon ordre intérieur des hospices aussi troublé que leurs finances, et la santé et la morale publiques gravement compromises. Les démarches des échevins et des administrateurs pour remédier à cet état de choses terminent la communication de M. Dedouit.

L'*Extrait de la Notice Forestière du Calvados*, par M. Rollet, membre correspondant, fait suite à l'étude de M. Dedouit. Nous apprenons, par cet extrait, lu par le Secrétaire, que notre département renferme 38,075 hectares de bois que surveillaient autrefois les maîtres enquêteurs et reformateurs, les verdiers, les passageurs, les regardeurs, les parquiers et les sergents, afin d'assurer la conservation et le croissement des essences

et l'équitable usage des droits de l'Etat, des seigneurs et des particuliers en matière forestière.

Ces deux lectures, avec celle de l'*Historique de la Société*, imprimé en tête du présent volume, ont occupé la séance du dix-huit juin.

M. Bertot, président de la Société, a commencé la séance du dix-neuf novembre, par la lecture de son travail sur *les Ennemis du Pommier*, dont voici l'analyse :

Trois parties du pommier manifestent surtout la présence de parasites nuisibles à sa conservation, à son développement et à sa fécondité : l'anthonome, de la famille des charançons, s'attaque à la fleur et la stérilise ; il lui donne l'apparence du clou de girofle. Le puceron, lanigère, en entroduisant sous l'écorce un liquide spécial, amasse la sève en certaines parties du tronc et des branches, et détermine, par cet afflux, des nodosités et des chancres, qui, en se durcissant, multiplient le bois mort et arrêtent le développement normal de l'arbre. La livrée ou bombyx neustria s'attaque aux feuilles, les enroule dans les toiles qu'elle a tissées : la végétation des feuilles devient inutile ou incomplète. A côté des ennemis du pommier, M. Bertot indique les moyens de les diminuer ou de les détruire.

M. Villers expose ensuite une découverte récente de coins de bronze et d'autres objets antiques faite dans l'arrondissement de Bayeux. Il essaie de démontrer l'origine et l'usage desdits coins, questions fort controversées dans lesquelles notre docte collègue ne se prononce pas.

Les Progrès récents de l'Electricité, tel a été le titre de la troisième lecture.

M. le professeur Londet nous a exposé d'abord la prudence qui doit régner en fait d'affirmations scientifiques : des faits nombreux, constants, sagacement observés, peuvent seuls amener à la connaissance des lois générales qui régissent les sciences expérimentales.

On peut ensuite, tant ces lois sont bien coordonnées, les reconnaitre et les appliquer dans des cas particuliers. Une telle méthode a permis de constater les rapports existants entre l'astronomie, le magnétisme, l'électricité et la dynamique ; on a pu d'abord simplifié la terminologie scientifique

et reconnaître comme fondé, cet axiome que Lavoisier appliquait seulement à la chimie: « Rien ne se perd dans la nature.» Cet axiome est devenu la loi des applications pratiques de la science moderne, chaleur, force et électricité se soutiennent, transforment et transportent mutuellement, de là l'application de la chaleur et de l'électricité à la fonte des métaux et celle des forces hydrauliques à l'emmagasinement et à la transmission de l'électricité pour l'éclairage électrique. Un éloge de l'électricien Gaugain, notre compatriote, rattache cette étude à notre pays.

NOTE

SUR LES PAPIERS ET DOCUMENTS

PROVENANT DU MARÉCHAL DE BEZONS

ET RELATIFS A LA DÉFENSE DE L'ALSACE DE 1710 A 1714 (*)

Le château de Maisons, près Bayeux, a possédé, pendant 145 ans, de 1733 à 1878, une volumineuse collection de pièces et documents d'un intérêt de premier ordre, permettant de se rendre compte des moyens de défense mis en action, de 1710 à 1714, pour conserver l'Alsace à la France.

Nous ne croyons pas nous tromper en exprimant le sentiment que ces documents étaient peu connus, même de ceux de nos collègues instruits des ressources historiques offertes dans notre arrondissement aux recherches de nos érudits.

Cette collection, comprenant *neuf cent quatre-vingt-onze pièces* manuscrites, est aujourd'hui transportée à Poitiers, résidence de l'arrière-petit-fils du maréchal de Besons, M. Constantin de Nettancourt, possesseur de ces archives.

Quel est l'avenir réservé à ces correspondances, à ces ordres, à ces rapports qui portent la signature du roi Louis XIV, des maréchaux Villars, d'Harcourt et d'hommes notables dans la haute administration des finances et de la guerre au commencement du dix-huitième siècle ?

Ces papiers passeront-ils dans la vaste et riche collection des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ou dans la non moins précieuse réserve des archives du Ministère de la Guerre? L'imprévu et le

(*) Cette note, rédigée déjà depuis plusieurs années, était restée dans le portefeuille de rédaction de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*. En reprenant le cours de ses publications, la Société en a décidé l'insertion, dans la pensée qu'elle serait lue avec interêt.

hasard des partages de succession les menacent-ils d'être divisés ou répartis entre différentes personnes qui, à la longue, perdant le souvenir de l'intérêt qu'ils offrent et du lien commun qui le rattache, en disposeront comme de manuscrits sans grande valeur? Le chapitre complet d'histoire que ces documents retracent aujourd'hui, se dispersera-t-il en feuillets éparpillés dans des mains qui les diviseraient sans en connaître l'importance?

On doit souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi et qu'une première intention manifestée par le Comité des archives du Ministère de la Guerre se réalise. Quoi qu'il en soit, Messieurs et chers Collègues, nous avons pensé que vous apprendriez avec intérêt qu'elle était la nature des renseignements historiques contenus dans ces manuscrits qui ont été pendant si longtemps possédés et conservés dans notre voisinage.

L'Alsace, acquise à la France par le traité de Westphalie, 1648; Allemande de mœurs et de langage, constamment occupée et traversée par les armées de Louis XIV, resta pendant soixante ans une conquête des plus incertaines. Les défaites des armées du Roi subies à Hochstedt, 1704, à Ramillies, 1706, à Malplaquet, 1709, avaient eu pour conséquences de compromettre les frontières du Nord et de faire perdre à la France: Lille, Douai, Béthune, le Quesnoy, etc. Le cercle d'investissement, solidement fixé au profit de l'ennemi du côté des Flandres, tendait à se développer à l'est et à s'infléchir par l'Alsace, vers la Franche-Comté et la Bourgogne; tactique de guerre que plus d'un esprit savant et rêveur médite encore de nos jours dans le grand état-major allemand instruit à la puissante école du maréchal de Moltke.

Après les trois défaites que nous venons de rappeler, la conservation de l'Alsace était donc pour la France d'une importance décisive. Nos places du

Nord perdues ou compromises, la ligne des Vosges, puis Besançon et Dijon se trouvaient en péril.

Louis XIV, que les derniers revers avaient affaibli, mais non abattu, puisa dans ses malheurs même une hauteur de résolution qui rétablit les affaires de la France. Ecartant les influences de Cour, qui avaient été funestes, il revint à cette juste appréciation des hommes, une des causes premières de la grandeur de son règne, qui lui avait acquis le dévouement et les services des Colbert et des Vauban. Le Roi reprenant, disons-nous, les inspirations des premières années de son gouvernement, prépara la défense de l'Alsace, en organisant trois grands commandements confiés à Villars, à d'Harcourt et à Besons.

Ces trois généraux commencèrent leurs opérations combinées, en 1710, et nous les retrouvons reproduites, pour ainsi dire, jour par jour, dans la collection, objet de cette notice.

On voit, dans les 991 pièces dont nous vous avons déjà signalé le nombre, avec quelle précaution minutieuse ces généraux faisaient étudier le terrain sur lequel leurs troupes devaient camper et se battre, comment les approvisionnements en vivres, munitions, effets de campement et d'habillement étaient réunis à l'avance sur les points assignés aux détachements.

Nous y trouvons encore le détail des précautions prises pour défendre les passages des fleuves et rivières, les défilés des montagnes et des bois; nous y lisons les ordres de marches et contre-marches; le récit des tentatives faites pour surprendre les projets de l'ennemi, pour connaître l'état de ses troupes et les rapports d'espions. On y voit, enfin, relevés exactement, les plans des fortifications et des places sur lesquelles l'armée française devait s'appuyer.

Dans le portefeuille contenant les pièces relatives aux opérations de l'année 1711, nous trouvons l'ordre

de bataille de la cavalerie de l'armée du Rhin, aux premiers jours du mois de juin; l'ordre de bataille de l'armée des alliés; l'ordre de bataille de l'infanterie française; l'ordre de marche de l'armée du maréchal d'Harcourt appuyant celle de Besons dans la journée du 3 août 1711. — Nous y voyons aussi le plan du fameux camp retranché établi depuis Haguenau jusqu'à Bischwiller passant par Mariendal et exécuté vers octobre 1711. De ce camp, l'armée surveillait Rastadt et les lignes de Wissembourg.

Ces énergiques et prudentes dispositions continuées en 1712, immobilisèrent les forces ennemies et dégagèrent l'armée du Nord. Villars, vainqueur du prince Eugène à Denain, vint rejoindre Besons en Alsace, et trouvant là une base solide d'opérations préparées depuis deux années, il combina avec son compagnon d'armes, une nouvelle attaque de l'armée allemande. Villars, par une marche habile, conduisit ses troupes sous les murs de Spire, tandis que Besons assiégeait et reprenait Landau, 22 août 1713. Ce succès, à peine obtenu, Villars appuyait rapidement vers le sud et s'emparait de Fribourg pendant que Besons, observant et couvrant les lisières de la Forêt-Noire, empêchait le prince Eugène de déborder sur la rive droite du Rhin.

Ces succès militaires, récompense d'efforts bien préparés et bien conduits, furent consacrés politiquement par les conférences de Rastadt, janvier 1714, qui aboutirent au traité de Bade et à la paix. — La ville de Landau et toute la rive gauche du Rhin restèrent à la France, garantissant ainsi la possession de l'Alsace.

Tel est l'ensemble des évènements dont le détail se trouve analysé par les papiers, rapports et correspondances dont nous désirions vous signaler l'existence et qui auraient pu figurer honorablement dans un inventaire des manuscrits précieux conservés

dans notre arrondissement avant 1878. Ils avaient été apportés au château de Maisons, à la mort du maréchal, 1733, par son fils, Louis-Gabriel-Alexandre de Besons, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Cambrai. Leur origine est positive ; leur transmission par succession aux mains du possesseur actuel n'est pas moins certaine. Ils offrent donc la garantie essentielle exigée des témoignages historiques : l'*authenticité*. Aussi, pensons-nous ne nous être pas trompé en espérant que la lecture de cette notice vous paraîtrait intéressante.

Indiquons les principales lettres de Louis XIV attestant qu'il conservait la direction générale des opérations de la guerre.

1710. 18 avril, ordre à M. de Besons d'aller commander l'armée en Alsace.

30 avril, routes que suivront les troupes de M. de Besons.

30 octobre, instructions à suivre pour l'installation des quartiers d'hiver de l'armée du Rhin.

1711. 26 avril, contrôle général des troupes qui devront composer l'armée du Rhin.

2 juin, 21 juin, 4 octobre, ordres pour les maréchaux de camp.

1712. 30 avril, 12 et 15 mai, 12 septembre, 8 octobre, Lettres du roi donnant des ordres et annonçant les succès de l'armée du Nord, la prise de Douai, la victoire de Denain, le traité avec la reine d'Angleterre, la reprise du Quesnoy.

1713. 8 mai et 31 mai, 2 juin, 21 novembre, Ordres de concentration sur le Rhin des armées de Flandres et du Dauphiné, nouveau contrôle des troupes pour l'année 1713. Dispositions pour la défense de la Moselle et de la généralité de Metz.

Les lettres de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, et de Desmaretz, contrôleur des finances, ne sont pas moins intéressantes au point de vue de l'historique de l'administration de la guerre à cette époque.

Les deux mémoires relatifs aux sièges de Landau et de Fribourg entrent dans des détails très circonstanciés et indiquent le nombre et le nom des soldats blessés évacués sur les hôpitaux de Wissembourg. Nous y trouvons aussi le nom des officiers tués ou blessés, et ils furent nombreux, à l'attaque du chemin couvert de Fribourg.

Lorsqu'on assiste de nos jours aux généreux efforts que la France a réalisés, pour refermer sa frontière de l'Est, si imprudemment laissée ouverte, en 1870, à la veille d'une guerre offensive; lorsqu'on a visité le nouveau camp retranché de Verdun, les redoutes de la ligne de la Meuse, par Saint-Mihiel et Toul, les places de Langres et de Besançon avec les forts détachés qui les relient, on retrouve avec un sentiment d'espérance cette sage et prudente tradition militaire, si éminemment pratiquée par le grand ingénieur Vauban et reprise en Alsace, de 1710 à 1714; tradition qui enseigne à se rendre, tout d'abord et autant que possible, « *invulnérable chez soi* », en attendant, sans les provoquer, les évènements que la Providence réserve à nos destinées.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

DEUX CINQUANTAINES A BAYEUX

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR M. G. VILLERS

Cinquante ans : c'est une grande période de temps dans la vie humaine. C'est le double de ce nombre d'années que l'historien romain, Tacite, appelait : *Magni œvi grande spatium !* aussi cinquante ans pèsent-ils lourdement dans la balance de l'existence ; et un petit nombre de mortels, seulement, peuvent inscrire dans la durée de leur carrière, ce laps considérable de temps.

C'est cette rareté qui fait que quelquefois on fête, ceux auxquels la Providence a accordé la faveur d'avoir pu vivre durant un demi-siècle dans l'exercice ou la jouissance non interrompue de la fonction ou de la position sociale qui fut leur apanage, notamment le mariage et le sacerdoce.

Depuis plusieurs années, la presse, ce grand organe de la publicité, a enregistré les solennités ayant pour but, comme au temps des mœurs patriarchales, de fêter la cinquantaine d'époux que la mort a respectés, ou de prêtres qu'elle n'a point séparés de leur troupeau. En 1884, notre arrondissement a été le théâtre de deux de ces cérémonies touchantes.

A Livry, un vieux soldat, alsacien d'origine, que les vicissitudes de sa vie agitée ont fixé dans notre pays, entouré de ses enfants et petits-enfants, célébrait au pied des autels ses noces d'or avec une épouse vertueuse, dont le temps a blanchi la tête. A peu près à la même époque, un enfant de notre ville, le respectable abbé Charlotte, aujourd'hui chanoine prébendé de notre Cathédrale, célébrait à Saint-Exupère, sur

la tombe de l'apôtre du Bessin, le saint Sacrifice, qu'il y a cinquante ans il avait offert pour la première fois à l'autel de l'église à l'ombre de laquelle s'était écoulée son enfance. Les solennités de ce genre, trop rares, hélas! ont un caractère touchant qui doit attirer l'attention sur elles. C'est donc une œuvre pie que de les constater, de même que c'est un travail intéressant de rechercher celles qui ont eu lieu au temps de nos pères.

Nous évoquerons, pour ce motif, le souvenir de deux de ces fêtes de famille, totalement oubliées de nos jours.

I

L'évêque François de Nesmond avait été appelé au siège épiscopal de Bayeux en 1659; et, lorsqu'arriva l'année 1712, il comptait cinquante-trois années d'épiscopat. Cette prélature, de si longue durée, n'avait été qu'une longue suite d'actes méritoires et qu'une pratique non interrompue de vertus. Ministre du Seigneur, il avait organisé et assuré, par la fondation des Séminaires, le recrutement régulier et l'instruction du clergé ; citoyen français, au jour des revers de la France, il avait vendu son argenterie, et avec le prix, il avait levé un régiment qu'il avait offert à Louis XIV, le lendemain de la défaite de Malplaquet; habitant de Bayeux, il avait bâti l'Hôpital-Général, soulagé constamment les pauvres, et dans le cours de son long ministère sacerdotal, avait été un modèle vivant de charité. François de Nesmond pliait sous le poids des années; avant qu'il s'acheminât vers la tombe, la ville de Bayeux toute entière tint à lui donner un éclatant témoignage de sa respectueuse estime et de sa légitime reconnaissance. Les manifestations de ce genre sont douces au cœur des vieillards.

Le 17 mai 1712, on mit en branle, le soir, dans la ville

épiscopale, les cloches de toutes les églises, et le lendemain matin, à neuf heures, le nombreux clergé de la Cathédrale, revêtu de chapes, se rendit à l'Evêché, où la procession prit dans ses rangs le digne évêque, habillé de son rochet. Dans la vaste chapelle du palais épiscopal, on chanta le *Veni Creator*, et l'on célébra solennellement la messe. L'après-midi on dit les vêpres et, pendant complies, on sonna la *Trémonde* pour assembler tout le clergé séculier et régulier ainsi que les élèves du Séminaire. Une longue procession se forma alors et se rendit à Saint-Exupère, faisant entendre des chants religieux.

Cédant à l'émotion et à bout de forces, le vieil évêque ne put aller jusqu'au sanctuaire, établi sur l'emplacement du Mont Phaunus. Il entra dans l'église des Capucins pour attendre le retour du cortège. La milice bourgeoise, drapeau en tête, l'y attendait, rangée sur deux haies pour l'escorter.

Le cortège ramenant le saint prélat revint à la Cathédrale. Sous le portail de la basilique, M. Suhard, chancelier de l'Eglise, adressa au prélat un discours comme au jour de sa première entrée, puis le premier pasteur du diocèse, toujours escorté par la milice bourgeoise, fut admis à entrer dans l'édifice sacré.

Immédiatement après la cérémonie, les bourgeois, tambours et fifres en tête, reconduisirent à son palais celui qui le lendemain de la perte d'une bataille, n'avait pas désespéré du salut de la France et le saluèrent en défilant devant lui. Le personnel des diverses juridictions et de l'Hôtel-de-Ville imitèrent cet exemple et se rendirent en corps près de celui que le grand roi avait appelé son *ami*, pour le féliciter de sa longue carrière et lui souhaiter encore de nombreux jours.

Malheureusement Dieu n'exauça pas leurs vœux ; et le 16 juin 1715, François de Nesmond, âgé de 85 ans 9 mois 6 jours, quitta ce monde, laissant après lui une réputation méritée de bienfaisance et de sainteté.

II

La première partie du XVIII[e] siècle avait été témoin d'une *cinquantaine* fêtée, à Bayeux, dans la grande famille sacerdotale; la deuxième partie vit aussi une fête de ce genre, dont nos grands parents furent les acteurs.

La paroisse S[t]-Patrice avait, en 1788, pour curé, l'abbé Gabriel Hébert, qui, depuis cinquante ans, présidait à l'administration religieuse de ses ouailles avec une piété et une affection qui lui avaient concilié leurs sympathies. Ses longs services et ses vertus leur inspirèrent le projet de fêter solennellement le cinquantième anniversaire de son sacerdoce. Nous empruntons à une relation manuscrite du temps le compte-rendu de cette fête :

« Le premier jour de l'année 1788, l'abbé Hébert « célébra la grande messe, en grande cérémonie, « conduit à l'église par les notables habitants de la « paroisse, qui étaient M. de la Rivière, M. Larcher « de la Londe, maire de Bayeux, M. de Marigny, M. de « Grandval, lieutenant du baillage, et plusieurs autres « gentils-hommes. — La Musique du régiment de « Lorraine, alors en garnison à Bayeux, se rendit à « l'église où elle joua pendant l'office. Deux compagnies « de la garde bourgeoise avaient pris les armes et « formaient escorte avec le drapeau de la ville. »

« L'abbé Hébert fut harangué par M. Philippe de la « Brecque, alors vicaire, qui fit un très bel éloge de « la vie dudit cher curé, ce qui lui fit verser des larmes « et toucha tous les auditeurs.

« Il y avait deux couleuvrines dans la tour de ladite « paroisse, qui tiraient par les deux lucarnes.

« Les garçons de ladite paroisse firent présent au « curé d'un beau bouquet, au moment où on allait le « chercher pour le conduire à la messe.

« Le soir, on fit un très beau feu de joie auquel se

« rendit processionnellement le curé avec son cortège,
« accompagnés de la noblesse de la paroisse, qui
« mirent le feu avec des flambeaux.

« On tira sur les six heures et demie un feu d'artifice,
« qui charma tous les spectateurs. Il y avait plus de
« dix mille personnes sur la place du Marché. »

Cette fête de famille, dont un témoin oculaire a consigné le récit, eut lieu deux ans avant la mort de l'abbé Hébert, qui descendit dans la tombe en 1790, à l'âge de 78 ans.

La poésie locale tint à payer aussi son tribut à cette manifestation de la gratitude populaire ; et son interprète accrédité fut un des collaborateurs habituels de l'*Almanach des Muses*, M. de Conjon, de Bayeux, qui était un des fondateurs et un des membres les plus actifs et les plus distingués de la société littéraire, notre sœur aînée, créée dans notre ville en 1788.

Beaumarchais, dans une œuvre célèbre, avait dit qu'en France tout finit par des chansons. Ce fut donc par une chanson que le poëte bayeusain exprima, en vers, les sentiments de reconnaissance des paroissiens de Saint-Patrice ; et ce furent les élèves de l'abbé Héroult, directeur d'un pensionnat situé dans la rue du Goulet, qui chantèrent, sur l'air du *Nid de Fauvettes*, le compliment dû au talent poétique de M. de Conjon.

Cette œuvre légère nous a paru assez agréablement tournée pour mériter une audition de votre part.

O toi! qu'on révère et qu'on aime,
Chacun s'empresse à te fêter ;
Partage l'allégresse extrême,
Qu'en nos fronts tu vois éclater.
Ces feux, cette réjouissance,
Charment les regards satisfaits ;
Mais un jour de reconnaissance,
Vaut-il cinquante ans de bienfaits ?

Pasteur actif et plein de zèle,
Ton âme est toute à ton troupeau.
Ton troupeau, soumis et fidèle,
Ne s'éclaire qu'à ton flambeau.
Ta voix ne condamna personne ;
Contre aucun tu n'es prévenu ;
Tu sais que notre Dieu pardonne ;
Et la clémence est ta vertu.

Doué d'un cœur tendre et sensible,
Tu viens partager nos douleurs;
Aux infortunés, accessible,
Tu te plais à sécher leurs pleurs.
Nous osons, nous venons ensemble
Te faire l'aveu solennel
Que tout Pasteur qui te ressemble
Est un bienfait de l'Eternel.

Mortel chéri! Par ton exemple
Le riche devient généreux;
Plein de tes vertus qu'il contemple,
Il est bon, il est vertueux;
Et celui qu'un destin contraire
Fait languir dans la pauvreté,
Chez toi trouve l'âme d'un Père,
Et doit sa vie à ta bonté.

O Dieu! Maître des destinées,
Remplis les vœux de notre cœur :
Oui ; retranche de nos années,
Et les donne à notre Pasteur !
Eh ! Puissions-nous à sa centaine,
Par un bonheur inespéré,
Chanter, comme à sa cinquantaine,
Vive ! Vive notre curé !

L'ère de l'Empire et de la Restauration ne donna point lieu à des manifestations du genre de celles que nous venons de raconter. La Révolution, en dispersant le Clergé et le Concordat en faisant un Clergé nouveau, avaient effacé les souvenirs et brisé les anciens liens qui unissaient le troupeau et le Pasteur.

Ce ne fut qu'après la Révolution de Juillet qu'une fête de cette nature se reproduisit; et ce fut aux portes de Bayeux, dans la paroisse de Saint-Martin-des-Entrées.

Le desservant de cette paroisse, l'abbé Le Soudain, blanchi dans le sacerdoce, venait d'atteindre la 50e année de son ministère. Il était l'objet du respect de tous ses paroissiens. Ceux-ci organisèrent une fête pour célébrer cet anniversaire.

La Garde Nationale, une des puissances du régime d'alors, s'y associa avec enthousiasme, et, comme à sa première messe, l'abbé Le Soudain fut l'objet de tous les honneurs.

Le soir, il y eut feu d'artifice, et, auparavant, banquet, auquel prirent part de nombreux convives. Puis, pour que la tradition fût observée, et afin que la vieille gaieté française ne perdit pas ses droits, il y eut chanson aussi, comme en 1788, à Saint-Patrice.

Son auteur fut M. Desramé-Dubois, l'un des actifs promoteurs de la fête, et le père de notre honorable collègue, M. le Juge de Paix de Bayeux. Celui qui la chanta, sur un air connu, accompagné des refrains chaleureux de tous, fut M. l'abbé Yvon, alors vicaire de la Cathédrale, depuis curé aimé de Saint-Patrice, à qui une mort prématurée ne permit pas d'être un jour, comme l'abbé Hébert, un de ses prédécesseurs, l'objet d'une manifestation de la part de ses paroissiens.

Aujourd'hui, Messieurs, le temps qui efface tout, a fait oublier les deux fêtes dont je viens d'évoquer le souvenir.

Puisse cette évocation ne pas avoir trop fatigué votre bienveillante attention.

RECHERCHES

SUR LES CHANGEMENTS TOPOGRAPHIQUES

DE BAYEUX

VERS LE PONT DE LA MADELAINE

Il y a environ trente ans, je fus chargé de faire exécuter des travaux d'étanchement à la cave de la maison, rue Saint-Jean, n° 14; en creusant à cinquante centimètres au-dessous de l'aire actuelle, on mit à découvert une ancienne voie se dirigeant de l'Est à l'Ouest. Elle était garnie de fascines ou bourrées remplies de glaise; quoique noircies par le temps, elles étaient assez bien conservées, elles portaient l'empreinte de roues de voitures et d'un radier central. Latéralement vers le sud de cette cave et à la même profondeur, il existe un ancien appartement dans lequel il y avait un fourneau de teinturier.

Les recherches auxquelles je me suis livré, m'ont rappelé les longues conversations que j'ai eues avec feu M. Charlemagne Jean Delamare, qui aimait beaucoup à parler du quartier qui l'avait vu naître (1). De ces souvenirs, de la disposition actuelle des terrains et de l'examen des anciens plans, il résulte ceci :

Au moyen-âge et même au XVII[e] siècle, la rivière l'Aure, dans son parcours à travers notre ville, était loin de ressembler à ce quelle est de nos jours. En effet, en ces temps anciens elle était divisée en quatre bras dont l'un longeait les murs de la ville depuis la porte Saint-Vigor-le-Petit jusque devant la porte Saint-Martin et rejoignait le lit principal vers le nord de la Poissonnerie actuelle au moyen d'une espèce d'Odon appelé gouffre qui se voyait encore il

(1) Il est né dans une maison que remplace celle du n° 14

y a une vingtaine d'années à l'entrée de la rue du Louvre.

Ce cours d'eau mettait en mouvement un petit moulin situé près la porte Saint-Vigor-le-Petit, connu sous le nom du Moulin-sous-l'Etang ; ce petit moulin appartenait à une famille Accard et, d'après M. Delamare, voici qu'elle aurait été l'origine d'un dicton populaire bien connu : lors d'une crétine, l'écurie où était le baudet, fut envahie par les eaux et l'animal, refusant de sortir, se mit à braire, alors le bonhomme Accard de s'écrier : « Ris donc de ta bêtise, animal. » De là le dicton populaire : « Il est comme l'âne à Accard, il rit de sa bêtise. »

Ce cours d'eau faisait aussi mouvoir un moulin plus important qui existait près la porte Saint-Martin, occupait une partie de la rue Larcher et l'emplacement des maisons nos 1 et 3 de la rue Saint-Martin, il était appelé « le Moulin devant la Porte Saint-Martin, le « revenu (20 livres) appartenait à l'Evêque, qui l'avait « abandonné au chapelain chargé de desservir la « chapelle dite de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (1). »

Le lit du deuxième bras ou la principale rivière était à peu près le même que de nos jours, sauf qu'il était beaucoup plus profond ; je me rappelle parfaitement, que lors des fondations de la Poissonnerie, j'ai vu des restes de murs d'habitation dont les ouvertures étaient englouties dans le sol de la rivière. Sur ce bras pas plus que sur le précédent il n'existait de pont devant la porte Saint-Martin ; mais en amont, à environ 20 m. du pont actuel il en existait un dont, lorsque les eaux sont basses, on aperçoit encore les solides enrochements.

On ne peut mettre en doute que la voie dont j'ai parlé, se dirigeait vers ce pont qui servait aux voitures et aux piétons ; lorsqu'il tomba en vétusté il fut rem-

(1) LAFFETAY.— Séances 1852, pages 225.

placé par une passerelle à l'usage exclusif des piétons jusqu'en 1775, année de la construction du pont actuel sous la mairie de M. Larcher de la Londe.

Quant aux deux autres bras, l'un existe encore en partie, l'autre est complètement supprimé. Il traversait le jardin actuel de l'Hôtel-Dieu et celui de la maison n° 16, passait au bas de la rue Saint-Jean, pour rejoindre par la rue de la Teinture, le cours principal, vers le pont Bécot, qui existait au nord de la Poissonnerie actuelle; ce cours d'eau, presque toujours à sec dans les beaux jours, à cause du barrage de l'hôpital, n'en n'était pas moins dangereux lors des grandes pluies; l'inondation de 1852 en a donné la preuve : en effet, la masse de l'eau se trouvait poussée vers cet ancien bras et si le mur séparatif des jardins, construit en 1794, n'eût pas existé, la rivière se fut évidemment creusé un nouveau lit à l'endroit où il en existait un dans les temps plus reculés.

M. Delamare m'a souvent répété que le cimetière et l'église de la Madelaine étaient sur un monticule assez élevé et que, malgré cette élévation, les crues d'eau ont considérablement détérioré le cimetière, des terres ont été emportées et des ossements mis à découvert.

Lorsqu'on planta les mâts qui servirent à élever le magnifique et élégant arc de triomphe que tout le monde a admiré en 1858, on mit à découvert une bière assez bien conservée à peu de profondeur sous le trottoir du côté du Nord.

Une preuve bien convaincante de l'exhaussement considérable du sol, se trouve dans l'examen des constructions anciennes existant encore aux environs, et dont la base se trouve bien au-dessous du sol actuel.

LORILLU.

Note sur Bayeux oppidum

GALLO ROMAIN

Il y a une quinzaine d'années, Messieurs, un congrès scientifique se tenait à Cherbourg. Le regretté M. Noget-Lacoudre, ce digne émule d'Arcisse de Caumont dans l'amour des monuments antiques, frappé du renom de l'église de Montebourg, tant à cause de sa crypte qu'à cause de son patron, voulut étudier à fond les traditions diverses sur Saint-Floxel.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans l'analyse complète du travail de l'éminent fondateur de Sommervieu ; je rappellerai seulement qu'il établit solidement la confusion des hagiographes entre *Augustodurum* (Bayeux) et *Augustodunum* (Autun), erreur qui en amenait une seconde, puisqu'elle faisait du contentinais Floxel martyrisé à Bayeux un seul et même individu avec le soldat Floxel honoré à Autun.

Les bornes milliaires trouvées dans les voies romaines de notre région, les sépultures antiques de la voie de Bière et du Champ des Hauts Jours, la distance de notre ville à la mer, tout indiquait clairement qu'*Augustodurum* et Bayeux étaient une seule et même localité.

Un autre fait, Messieurs, m'a semblé corroborer ces conclusions et jeter un jour nouveau sur l'importance de notre ville à l'époque gallo-romaine : la topographie et les noms de quelques communes voisines en parfait rapport avec le rôle militaire et civil attribué par les traditions et les vieux écrits à la capitale du Bessin.

Pour ces incomplets aperçus (sur un passé glorieux) qui me semblent être quelque chose de plus

que de simples conjectures, je réclame toute votre bienveillance et le secours de vos lumières.

I

Pour la défense de leur pays, nos ancêtres, sans posséder la science stratégique des généraux romains, avaient multiplié les obstacles autour des principales localités.

L'une d'elles, généralement centrale, devenait, à l'heure du danger, *oppidum* ou cité de refuge et de défense.

Une enceinte de terrassements formés de bois et de pierre assez vaste pour contenir les réfugiés des environs, assez habilement disposée pour empêcher de diviser en postes nombreux et trop écartés les uns des autres les guerriers de la tribu que le chef y réunissait, en dehors de ces défenses quelques abris utiles à ces corps de métiers nécessaires à la suite des armées; le voisinage d'une rivière et des bois (l'eau est indispensable dans une ville assiégée et les bois sont d'un grand secours pour les machines et constructions demandées par la défense), tout cela constituait habituellement le site et la force de l'*oppidum* gaulois.

Jetons maintenant, si vous le voulez bien, un regard sur les plans de l'ancien Bayeux, et rappelons-nous que les géographes le désigne comme capitale des Bajocasses. L'Aure lui sert de première défense; au midi, ce bois qui a donné son nom à la Porte Arborée, masque une de ces entrées et les autres côtés de son territoire, sont enclos de cette enceinte de murs et de terrassements dont la trace est encore visible en plusieurs endroits.

Voilà donc notre ville offrant dans un pourtour assez vaste un lieu d'asile et de défense aux populations qui l'entourent.

Est-elle véritablement un centre stratégique à cette époque reculée? En m'appuyant uniquement sur les traditions, je pourrais l'affirmer. Mais les hypothèses de Robert Le Roquez sur Bayeux suffisent-elles? Charon et Juigné méritent-ils plus de créance?

Je crois que les géographes et le poëte ci-dessus se sont souvenus de ces audaces, qu'Horace, au début de son *Art poétique*, pardonne aux amis des Muses et aux émules d'Appelles. Il faut donc mettre de côté Belus et Samothès, fondateurs de la ville et du château de Bayeux.

Les oppidum ne tiraient pas leur seule force de leurs retranchements, autour d'eux, comme ceinture et comme avant-garde, s'étendaient cent postes défensifs de moindre importance: j'ai nommé les *Dunum*, les *Mœnor* et *Mansus*, les *Plessiès* et les *Meis*.

J'allais oublier les *specula* ou *blokaus* isolés et semblant peu se rallier aux autres points de résistance; or, Messieurs, ces différents postes stratégiques, je les retrouve en partie sur la carte du Bessin et à peu de distance de notre ville.

II

Nos aïeux les Gaulois aimaient, avec la guerre, les travaux et les plaisirs de la vie champêtre, aussi, la richesse des chefs, leur splendeur, n'étaient autre, Messieurs, que celle de nos collègues de la première section: les plantureuses fermes et les gras troupeaux.

Mais ces richesses, il fallait les défendre; aussi, le chef faisait de sa demeure rurale une vraie forteresse plus ou moins bien défendue.

Sur une colline, auprès des bois, dans le voisinage des eaux, il plaçait son *dunum*, lieu de refuge des villani, des coloni de son voisinage; si sa fortune était moins grande et ses possessions plus restreintes,

l'édificium où il faisait sa demeure était simplement assis sur une motte ou meiz, séparé par un fossé des terrains voisins ; en pays plat un abattis d'arbres ou des pieux fichés en terre formaient autour de sa demeure un Plessiès défensif.

Enfin, s'il lui plaisait de séjourner dans l'oppidum indépendamment de l'enceinte commune, il entourait d'un fossé le lieu de son campement et formait ainsi pour lui et les siens un courtilz ou une court retranché.

Ces notions posées, revenons à nos plans et cartes de la capitale du Bessin et de ses environs.

Autour de l'emplacement réservé au chef suprême et à l'élite des troupes, autour du castrum devenu, au moyen-âge, la citadelle et le château, voici les courtils ou enceintes rétranchées secondaires : deux auprès et à l'abri des terrassements du château, le courtilz de Blâgny ou les réformés s'amusèrent en 1562 à torturer les prêtres de Bayeux, et tout auprès de ce dernier le courtilz qui fit donner à la Collégiale de Saint-Nicolas le nom de Saint-Nicolas-des-Courtilz.

Plus près de l'*Aure* et cette fois à l'abri des murs extérieurs de l'oppidum, un troisième courtilz, le courtilz ou la *Cour d'Arthenay*, servait de campement urbain au possesseur du dunum le plus voisin, au possesseur du dunum de Noron, au chef Regnobert qui le donna plus tard à l'église de Bayeux.

Entre ce dunum et ce courtilz, en dehors des murs de l'oppidum, trois quartiers servent de refuge aux gens de métier que les besoins de la garnison et des populations réfugiées à Bayeux, obligent à fixer leur demeure dans ces parages : le quartier des Teinturiers, la rue des Fèvres et le quartier de la Poterie. Le premier est défendu par l'*Aure* et les remparts, le second a devant lui la chenaie druidique du Mont Faunus et entre ces deux quartiers s'étend par le champ des Hauts-Jours et la rue de la Cavée une voie stratégique de Bayeux à Bac-du-Port.

Or, au troisième mille sur cette route, là où plus tard campèrent les légions romaines, d'anciens retranchements enserrent une partie de la paroisse du Manoir, et voilà selon nous un premier poste défensif champêtre : un mœnor gaulois a pu donner son nom à cette localité.

Ainsi le Mont Phaunus, sa chenaie druidique et les retranchements du Manoir couvraient de ce côté les ouvriers en ferronnerie et charpente et les teinturiers et tanneurs de Augustodurum et cet oppidum lui-même.

Mais vers les autres abords de l'oppidum, j'ai signalé une autre industrie, celle des potiers ; ils sont à la vérité plus rapprochés des terrassements du castrum et de l'oppidum que leurs confrères les tanneurs teinturiers et autres artisans que je citais tout à l'heure, mais eux aussi sont voisins d'une route stratégique, celle qui d'Augustodurum se rend dans le pays des Unelles jusqu'au Vieux Saint-Lo, aujourd'hui Sémilly.

Les bois qui ont donné leur nom à la Porte Arborée, les couvrent en partie, mais entre eux et le dunum de Noron, la distance est assez grande; or, Messieurs, dans cette haute maison du quartier Saint-Loup, qui a donné son nom à la voie antique qui se rend à Semilly, qui nous empêche de voir la guette, le speculum ou blockaus isolé, le fort détaché de l'époque concourant à la défense d'Augustodurum ?

Nous sommes peu éloignés de la côte, et notre rivage doit être aussi à l'abri de toute surprise; or, Messieurs, aux deux extrémités de notre Bessin, deux points semblent avoir été aussi comme des avant-postes fortifiés de notre oppidum: au pied des retranchements de la butte d'Escures, au milieu des méandres capricieux de l'Aure et de la Drôme, la commune de Maisons ne doit-elle pas à sa position son nom dérivé du mot *Mansus*, *Mansio*, terme de basse latinité

désignant à la fois un poste militaire et la demeure fortifiée d'un chef.

N'est-ce pas aussi à quelque motte couverte de retranchements et défendant le rivage, à quelque meis ou meiz que Maisy ou Maizy doit aussi son nom, et faut-il être surpris qu'au Moyen-Age les Seigneurs de Creully et de Thorigny aient fait de leur demeure de Maisy un vrai poste de défense.

Je citerais encore, si je ne craignais d'être prolixe, le dunum de Noron, le meiz castrum ou castellum de Castillon, je donnerais un souvenir à ces hameaux, châteaux ou familles désignés encore sous le nom de Plessis ; mais ces quelques points suffisent pour rappeler l'importance stratégique de Bayeux sous les Gallo-Romains.

Bayeux, ainsi couvert de toutes parts, devait être un bon lieu de refuge, et nous comprenons bien que les habitants de Saint-Vigor, Monceaux, Blary, Juaye, Couvert, Chouain, Audrieu-Hervieu, Condé-sur-Seulles, Ducy, Carcagny-Saint-Léger et Nonant, se soient glorifiés d'habiter Bakaï, ville fabuleuse qu'on identifie avec Bayeux.

Dans leurs parages, pas un oppidum ne leur semblait aussi sûr que le nôtre et plus à leur portée. Ainsi s'explique, selon nous, la légende de l'immense métropole de Bakaï qui rivaliserait en étendue avec les villes antiques et modernes les plus vastes et les plus peuplées, mais dont l'existence nous paraît impossible; quelque dense qu'on supposât l'ancienne population de nos contrées, elles étaient si peu habitées qu'elles ne devaient pas fournir dans les communes ci-dessus une population supérieure à celle qu'elles possèdent aujourd'hui, 4,162 habitants.

Cette importance militaire de notre vieille cité a donné à maints guerriers fameux l'occasion de montrer leur bravoure. Le comte Berenger, sous Charles le simple, nous est montré par le vieux rimeur Wace

comme un valeureux sire gardien du château pour le roi de France et résistant à l'armée de Rollon.

Plus tard, Roger ou Gauthier d'Aunay, gouverneur de la ville et du château, soutient aussi les armes à la main, contre Henri II d'Angleterre, les droits de Robert, duc de Normandie, et quand Jean sans Terre vit le duché de Normandie passer au roi de France, nul doute qu'un gouverneur fut chargé de veiller à la conservation de la forteresse gallo-romaine dont je vous ai entretenu. Elle devait rester le chastel du roy, nostre sire jusque sous M. de Couvert, son dernier gouverneur.

Louis XVI autorisa la destruction de ses murailles et la rue des Terres fut en partie construite avec les déblais de ses fossés.

Que de grands noms avaient retenti dans son enceinte et de combien d'évènements glorieux pour notre ville il avait été contemporain ou témoin.

Je termine, Messieurs, en vous priant de me pardonner l'audace d'avoir abordé devant vous un sujet, dont je n'ai pu, à mon grand regret, voiler l'aridité et la longueur sous ces formes élégantes et gracieuses auxquelles mes devanciers vous ont heureusement habitués : ouvrier de la dernière heure, archéologue novice, je ne puis surpasser des maîtres.

A. Le Lièvre.

Listes historiques concernant l'Histoire de Bayeux [1]

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Ducs souverains de Normandie.

Hrolf ou Rollon.
Guillaume Ier Longue Epée.
Richard Ier Sans Peur.
Richard II.
Richard III.
Robert Ier le Magnifique.
Guillaume II le Batard.
Robert II Courte-Heuse.
Guillaume III le Roux.
Henri Ier.
Etienne de Blois.
Geoffroy comte d'Anjou.
Henri II.
Richard Cœur de Lion.
Jean sans Terre.

Vicomtes de Bayeux.

Ansquetil.
Renouf Ier de Briquesart.
Renouf II de Briquesart-Meschin.
Renouf III Guernon.
Hugues de Chester.
Renouf IV Blundeville.
Richard Ier le Sénécal.
Adam du Moustier.
Gieffrey Liebart.
Richard II le Feivre.
Guillaume Ier le Neuf.
Laurent Ier Nicolle.
Robert de Gaany.
Raoul Ier Monelin.
Richard II de Bitot.
Geoffroy de Harecourt.
Thomas Coupe-Verge.
Guillaume II de Bosc-Renoul
Aubery de Crépon.
Réné Ier le Coustillier.
Guy Chrestien.
Guillaume III de Bouleignie.
Laurent le Halle.
Simon de Cully.
Nicolas Ier Potier.
Jean Ier de Manneville.
Jacques Ier le Renvoisie.
Guillaume IV Gombault.
Nicolas II Potier.
Jean II Héroult.
Jean III Burnel.
Guillaume V Bosquet.
Pierre Ier Bosquet.
Nicolas III Lespicier.
Ysart le Sens.
Jean IV Le Moigne.
Gonsalle Dare.
Guillaume VI le Rat.
Jacques II Courtois.
Raoul II Pélerin.

(1) Cette liste, extraite d'ouvrages imprimés ou manuscrits sur Bayeux, aura son supplément dans les volumes ultérieurs.

Jean V Duplessis.
Antoine Ier des Obiez.
Réné II de Cossé.
Austremoine Faure.
Hervé Daneau.
Pierre II Paysant.
Raphael Descrametot.
Charles Arthur.
Antoine II de Siresmes.
Jacques III Lebedey.
Michel d'Hermerel.
Clément Lequeus.
Jean-Baptiste Paysant.
François Genas-Duhomme.

Baillis et Sénéchaux de Bayeux.

Hamon le Bouteiller, sénéchal (1188).
Guillaume le Bouteiller, sénéchal (1190).
Jean de Maisons, bailli (1246).
Odon de Gisors, bailli (1251).
Robert de Pontoise, bailli (1252).
Jean Assheton, sénéchal (1417).

Capitaines de la dite ville de Bayeux.

Roger ou Gaultier d'Aunay (1104).
Robert de Caen baron de Creully (1107-1147).
Ses descendants par droit héréditaire.
Pierre de Mornay (1416).
Mautrevast d'Arondel.
Jean d'Asheton (1417).
Jean Gray (1418).
Richard Sthroter (1419).
Guillaume Breton (1424).
Amenyon le Bret seigneur d'Orval (1450).
D'Orval de Lesparre (1461).
Jean le Huey } pour Coligny (1562).
Rouillé } pour Coligny (1563).
Lamoricière de Vicques (1589).

Gouverneurs titulaires du château de Bayeux.

Le comte Béranger, sous Charles le Simple.
Le comte Bothon, sous Rollon.
Gaultier D'Aunay, sous Robert Courte-Heuse.
Rodolphe, sire de Raineval et de Pierrepont (1356).

Jehan du Bois (1370).
Guiot de Bretteville-sur-Bordel (1400).
Yves de Vieuxpont, sire de Courville.
Gauvain de Dreux (1410).
Jean de Tilly, sire de Saint-Germain-le-Vicomte (1416).
Jehan Popham.
Mathieu Got.
Pierre de Beauveau, baron de Saint-Gatien (1453).
Bertrand Campion (1480).
Louis de Maunoury.
Guillaume Maunoury du Tremblay (1493).
Adrien Tiercelin, seigneur des Brosses (1495).
Julio Ravilio Ruffo (1562).
J. d'Escajeul, sire de la Bretonnière (1589).
M. de Fresnel (1590).
Gab. Eudes, seigneur de Beauregard et Monceaux (1615)
Jacques de Saint-Gilles (1641).
Jean-Antoine de Couvert de Coulons (1656).
Raoul de Couvert de Coulons (1660).
Daniel-Raoul de Couvert de Coulons (1709).
Guy-Augustin-Henri de Couvert de Coulons (1723).
Henri-Augustin de Couvert de Coulons (1743).
Alexandre de Couvert de Coulons (1748).
Charlemagne de Couvert de Coulons.

Châteaux forts ou lieux de défense entourant la ville de Bayeux en 1371

Aignerville.
Asnières.
Banville.
Bazenville.
Bernesq.
Bretteville-l'Orgueilleuse.
Cerisy (l'abbaye).
Cheux.
Christot.
Colleville.
Colombières.
Cottun.
Coulombiers-sur-Seulles.
Courseulles.
Crépon.
Creully.
Cricqueville.
Cussy.
Damigny.
Ducy-Sainte-Marguerite.
Ecrammeville.
Ellon.
Etreham.
Fontenay-sur-le-Vey.

Fourmigny.
Houteville.
Isigny.
Lingèvres.
Loucelles.
La Cambe.
Le Manoir.
Le Mesnil-Patry.
Maisons.
Maisy.
Mandeville.
Meuvaines.
Neuilly.
Norrey.
Osmanville.
Rie.
Russy.
Sainte-Honorine-de-Ducy.
Sainte-Honorine-d-Perthes.
Sommervieu.
Thorigny.
Tilly.
Trévières.
Tour.
Vaucelles.
Vaux-sur-Seulles.
Ver.
Vienne.
Vierville.
Villiers-le-Sec.
Villiers-sur-Port.

Maires de Bayeux

(Les Vicomtes jusqu'en 1710 présidèrent avec les Echevins et Notables)

Michel d'Hermerel (1710).
Le chanoine du Manoir(1710)
J.-B. Paysant des Mesnils (1724).
F. Genas-Duhomme (1724-1746).
Les Echevins.
Larcher de la Londe (1776-1789).
J.-M.-D. de Cheylus (1790).
Dubois de Littry.
Duhamel de Vailly.
Feuguerolles de Boisdelle.
Le Tual.
Guerin de la Houssaye.
Bunouf-Bunouville.
Jehanne.
Genas-Duhomme.
Conseil.
Le Tellier.
Faucon de La Londe.
Despallières.
Marc.
Niobey.

Liste des notables habitants de Bayeux en 1309
d'après un cartulaire du Chapitre

Paroisse de la Madeleine

Robert le Puterel.
Philippe Le Queux.
Richard Rossignol.
Jacques Dariot.
Michel Le Batour.

Laurent de Karen.
Jean Faudemer.
Jean Le Landais.
Guillaume Le Porchier.
Guillaume Le Sens.
Thomas Marie.
Guillaume Patrice.
Pierre Pelly.
Jean Piquet.
Michel Renouf de Locheur.
Guillaume de Champsdivers
Gervais de Larchamps.
Jean de Larchamps.
Jean de Lescluse.
Jean de Jussy.
Jean de Magneville.
Pierre de la Pierre.

Evèques de Bayeux.

Saint Exupère.
Saint Regnobert.
Saint Ruffinien.
Saint Loup.
Saint Patrice.
Saint Manvieu.
Saint Contest.
Saint Vigor.
Leucade.
Lauscius.
Leudovald.
Saint Ragnebert.
Belton.
Saint Gerbold.
Saint Frambold.
Saint Geretrand.
Saint Hugues.
Saint Robert.
Leodeningue.
Thidrus.
Erimbert.
Carevill.
Saint Sulpice.
Saint Baltefride.
Tortold.
Erchambert.
Erlebaud.
Henri I^er^.
Richard I^er^.
Hugues I^er^.
Radulphe.
Hugues II.
Odon I^er^, de Conteville.
Turold de Brumoy.
Richard II.
Richard III.
Philippe de Harcourt.
Henri II.
Pierre I^er^.
Guill. de Semilly, *élu du Chapitre, élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux.*
Robert II des Ableges.
Thomas de Freauville.
Guido ou Guy.
Odon II de Lorris.
Arn. de Capoue, *élu du Chapitre.*
Grégoire de Naples.
Pierre II de Benais.
Jacques de Samois.
Guillaume I^er^ Bonnet ou Bovet.
Geof. du Plessis, *élu par le Roi.*
Guillaume II de Trie.
Pierre III de Levis.

Guillaume III de Beaujeu.
Guillaume IV Bertrand.
Pierre IV de Venoix.
Pierre V de Villeynes.
Louis I[er] Thesart.
Milon de Dormans.
Nicolas I[er] du Bosc.
Jean I[er] de Boissey.
Jean II de Bouquetot.
Jean III Langret.
Nicolas II Habard.
Pierre Cauchon, *élu par l'Université, nommé par le Pape à Lisieux.*
Richard de Courcy, *élu du Chapitre.*
Jean d'Esquais, *élu du Chapitre.*
} compétiteurs
Zanon de Castiglione.
Louis II patriarche de Harcourt.
Charles I[er] de Neufchâtel.
Cardinal René de Prie.
Louis III de Canossa.
Etienne Poncher.
Pierre VI de Martigny.
Cardinal Augustin Trivulce.
Charles II de Humières.
Renaud de Beaune.
Bernardin de St-François.
Mathurin de Savonnières.
Charles III de Bourbon.
René de Daillon du Sade.
Cardinal Arnault d'Ossat.
Jacques d'Angennes.
Edouard Molé.
Charles IV Molé, *élu du Roi.*
François I[er] Servien.
François II de Nesmond.
Joseph de la Trémoille.
François III de Lorraine.
Paul d'Albert de Luynes.
Pierre-Jules César de Rochechouart.
Joseph II de Cheylus.
Charles V Brault.
L'abbé de Pradelles, *préconisé.*
Charles-François Duperrier.
Jean-Charles-Richard Dancel.
Louis-François Robin.
Charles VI Didiot.
Flavien Hugonin.

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS

Gervais de la Prise, *élu le 14 mars 1791, démissionnaire le 4 avril 1791.*
Claude Fauchet, *élu le 18 avril 1791, décapité le 4 octobre 1793.*
Hurault, archiprêtre de Touques, *élu le 24 juin 1797, démissionnaire le même jour*
Julien-Jean-Baptiste Duchemin, *mort le 31 mars 1799*
Louis-Charles Bisson, *nommé en 1799.*

—

Entre Charles V Brault et l'abbé de Pradelles, Louis XVIII avait nommé Jérôme-César de Cousnon, évêque de Bayeux.

Chapelles de la Cathédrale

SOUS LA TOUR DU MIDI

Chapelle du Saint Sépulcre.

1re Chapelle, côté du Midi

Saint Cyr et Sainte Juliette.

Saint Martin.

Saint Jean l'Evangéliste.

2e Chapelle, côté du Midi.

Saint Contest.

Saint Hilaire.

Saint Honorine.

3e Chapelle, côté du Midi

Saint Maur.

Sainte Marguerite.

4e Chapelle, côté du Midi

Saint Julien.

Saint Exupère.

5e Chapelle au Midi
Saint Sébastien

Saint Paul.

Sainte Radegonde.

Saint Gerbold.

—

DANS LE TRANSEPT
MÉRIDIONAL

6e Chapelle

Saint Nicolas.

S. Thomas de Cantorbery.

7e Sacristie paroissiale

Ancienne Chapelle de la Conception ou Chapelle des Heuriers.

8e Chapelle, au Midi

Saint André.

Saint Léon.

9e Chapelle, au Midi

Les Saints Innocents.

10e Chapelle, au Midi

S. Michel et S. Blaise.

11e Chapelle, au Midi

Chapelle Saint-Eloi.

SOUS LE CHŒUR

Chapelle Saint Mamert.

—

SOUS LA TOUR DU NORD

Chapelle S. Contest, SS. Côme et Damien. S. Gilles.

1re Chapelle, côté Nord

S. Pierre devant le Chapitre.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

2e Chapelle

S. Martin des Vicaires de Chœur.

3e Chapelle

S. Jean l'Evangéliste devant la Bibliothèque.

4e Chapelle

L'Annonciation.

5e Chapelle, sur la porte d'Artenay

Nouvelle chapelle de Saint-Antonin, replacée où elle était autrefois.

6e Chapelle, côté Nord, sur le passage d'Artenay

Nouvelle Chapelle de la Croix.

—

DANS LE TRANSEPT
SEPTENTRIONAL

7e Chapelle, côté Nord
dite de Saint-Pierre

Saint Pierre *ad fontes.*

Saint Pierre *in pontificalibus*

Sainte Trinité et Saint Jérôme, Saint Léonard.

S. Regnobert *in pontificalibus.*

Saint Exupère *ad fontes.*

On transféra, dans cette Chapelle, le titre de Saint Michel du Marché.

Sacristie.

8e Chapelle, côté Nord

Saint Vincent.

9e Chapelle, côté Nord

Sainte Catherine, Tous les Saints.

10e Chapelle, Nord

Saint Jean Baptiste.

11e Chapelle, au Nord

Saint Pantaléon, ensuite Saint Antonin.

—

DERRIÈRE LE CHŒUR

Chapelle Notre-Dame et Saint Manvieu.

Vocable de l'autel des Fêtes

Autel de la Croix et des SS. Raven et Rasiph.

QUATRE AUTELS, TITRES D'AUTANT DE CHAPELLES, ONT DISPARU AVEC LE JUBÉ

A droite

1° Sainte Madeleine.

2° Saint Denis.

A gauche

3° S. Jean l'Evangéliste *in introitu chori.*

4° Saint Denis.

Nobles du Bailliage de Bayeux qui nommèrent des Députés aux États-Généraux de 1789

Le comte d'Houdetot.
Le comte d'Albignac.
Le comte de Faudoas.
Edouard de Marguerie de Vierville.
de Cornet seigneur d'Aignerville.
de Baudre de Bavent.
de Venois, seigneur d'Anctoville.
de Courseulles.
de Grimouville de Bazenville.
de Girardin.
du Fayel, seigneur de Blays.
de la Cour de Balleroy.
de la Fargue.
Foucquet, seigneur de Bucéels.
d'Augé.
de Saffray.
Godard de Bouteville.
Subtil de Saint-Louet.
Bauquet de Surville.
de Bruny.
de Chivré.
de Croisilles.
de Moras.
de Viel-Maisons.
Senot, seigneur de Cahagnolles.
de Longueville.
du Chatel.
de Sermentot.
de Canteil de Condé.
de Guiberville.
d'Ellon, seigneur d'Ellon.
de Cussy de Vouilly.
de Croisilles de Monbosq.
de Hotot.
de Rotz.
de Bazins de Bezons.
Agier de Rufosse.

Morin de Litteau.
du Bois, marquis de Littry.
d'Héricy.
de la Mare de Longueville.
de Garcelles.
Léonard des Isles.
de Sainte-Marie d'Agneaux.
de Royville.
de Touchet d'Orbois.
Le Cordier de Parfouru.
Le baron de Wimpfen.
Hue de Sully.
Hue de Mathan.
Salen de la Quaize.
de la Vacquerie.
de Cornet de Saint-Martin-le-Vieux.
Plot, seigneur de Trévières.
Lecoq d'Houtteville.
Le Tellier, seigneur de Vaubadon.
Le Coustellier, seigneur de Ver.
Patry, seigneur de Banville.
d'Egland de Caugy.
de Scelle de Saint-Pierre.
de Baudre de Littry.
de Beaupte d'Ecrammeville.
Le Sueur des Fresnes.
Le chevalier de Vallois.
Léonard des Isles.
de Touvois.
Gueroult de Launay.
Le baron de la Tour du Pin.
Le chevalier Pelletier de Molandé.
Le Duc.
Godard de Donville.
Guilbert de Govain.
Le Bachelet.
Le chevalier de la Cour de Betteville.
Léonard de Rampan.
de Canivet de la Rougefosse.
de Malherbe.
Labbey de Druval.
Canteil de Saint-Laurent.
Grosourdy de Longlande.
Potier de la Conseillère.
Pierre-Antoine de Montfiquet.
Potier de Saint-Remy.
Vautier des Lagues.
de Groult de la Bigne.
Du Breuil-Dumarchais.
de Bréville.
Fréard du Castel.
Chevalier Fréard.
Moisson de Vaux.
Le Duc l'aîné.
Chevalier de Saint-Malo.
Chevalier de la Picquerie.
d'Argouges de Bernesq.
d'Argouges de Vaubadon.
de Crevecœur de Beaussey.
de Toulouse-Lautrec.
Chevalier de Gasteblé.

Envoyèrent leur délégué.

Le Berceur de Fontenay, de Sallen.
Suard, de Verrières d'Houdienville.
de Chiffrevast, de Sallen de Guillouard.
de Beaumont, de Saint-Ouen.
de Radulphe, marquis de Briqueville.
de Tuffin, Crespin du Neufbourg.
de la Heuze, Couette d'Aubonne.
de Pierrepont, Mehérent de la Conseillère.

du Fayel de Bernay, Vautier d'Amfréville.
Godard de Bussy, d'Aigneaux.
de Chivré.
de Savignac.
de Subtil.
Philippe de Marigny.
du Bois de Vaulaville.
d'Arclais de Beaupigny.
de Pierre.
Le Coulteulx du Molay.

Liste des bénéfices ecclésiastiques du Bailliage de Bayeux qui élirent des Commissaires pour les Cahiers de 1789 et qui nommèrent des Députés aux Etats-Généraux.

Chapitre et Communauté du Bailliage de Bayeux

MM.

l'Evêque de Bayeux.
Chapitre de Bayeux.
Chapelains de la Cathédrale.
Chapelains de St-Nicolas-des-Courtils.
Communauté de St-Vigor.
Bénédictines de Bayeux.
Ursulines.
Charité.
L'Hôtel-Dieu.
Ecclésiastiques de St-Patrice.
Ecclésiastiques de St-Malo.
Ecclésiastiques de Saint-Sauveur.
Ecclésiastiques de St-Vigor-le-Petit.

MM.

Ecclésiastiques de la Poterie.
Prieur de St-Nicolas-de-la-Chenée.
Communauté de la Chenée.
Communauté de Cerisy.
Communauté de Cordillon.
L'abbé de Mondée.
Religieux de Mondée.
Prieur de Pierre-Solin.
Chapelle St-Michel.
Chapelle Ste-Suzanne.
Prieur de St-Gourgon.
Prieur de Saint-Léonard-d'Agy.
Prieur de Deux-Jumeaux.

L'Évêque de Lisieux, pour la baronnie de Nonant.

Paroisses de Ville

Saint-Sauveur, Saint-Malo, Saint-André, Saint-Patrice, Saint-Ouen-du-Château, Saint-Ouen-des-Fauxbourgs, Saint-Vigor-le-Petit, Saint-Jean, Sainte-Madeleine, Notre-Dame-de-la-Poterie, Saint-Loup, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Exupère.

Paroisses de Campagne

A. Agnerville, Agy, Anctoville, Argouges-sous-Bayeux,

Argouges-sous-Mosles ,, Arguenchy , Arromanches , Asnelles, Asnières.

B. Balleroy, Banville, Barbeville, Baisnes, Bazanville (deux portions), Bernesq (2 portions), Bernières, Blays, Bricqueville, Bucés.

C. Cahagnolles, Campigny, Canchy, Cardonville, Cartigny, Castillon, Castilly, Cerisy-l'Abbaye, Chouain, Colleville, Commes, Condé-sur-Seulles, Cottun, Colombiers-sur-Seules, Colombières, Couvert, Crépon , Cricqueville, Crouay, Cussy.

D. Deux-Jumeaux.

E. Ecrammeville, Ellon, Englesqueville, Engranville, Esquay, Estreham.

F. Feuguerolles, Fontenailles, Fontenay, Formigny, Foulongnes, Fresné-sur-Mer.

G. Geffosses, Grancamp, Grays, Guéron.

H. Herils (chapelle), Hotot, Houtteville, Hupin.

I. Isigny.

J. Juaye.

L. La Bazoque, La Cambe, La Folie, La Haye-Picquenot, Le Breuil, Le Manoir, Le Molay, l'Epinay-Tesson, Le Quesnay, l'Étanville, Les Oubeaux, Lingèvres, Littry, Livry, Lizon, Longuerais, Longues, Longueville, Louvières.

M. Magny, Maisons, Maistry, Mandeville, Manvieux, Marigny, Meuvaines, Monceaux, Monfiquet, Monfréville, Mosles.

N. Neuville, Neuilly-l'Évêque, Nonant (2 portions), Noron, Notre-Dame-de-Blagny.

O. Orbois, Osmanville.

P. Parfouru, Planquery, Port-en-Bessin.

R. Ranchy, Rubercy, Rie.

S. Saint-Amator, Saint-Clément-les-Veys, Sainte-Croix-sur-Mer, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Honorine-des-Pertes, Saint-Germain-d'Ectot, Saint-Germain-du-Pair, Saint-Germain-de-la-Lieue, Saint-Jacques-du-Tronquay, Saint-Laurent-de-Rieu, Saint-Laurent-sur-la-Mer, Saint-Marcoulf, Saint-Martin-de-Blagny, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Paul-du-Vernay, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sulpice, St-Vigor-le-Grand, Saon, Saonnet, Sermentot, Sommervieu, Subles, Sully, Surrain.

T. Tessy, Tierceville, Torteval, Tournières, Tracy-sur-Mer, Trévières, Trungy.

V. Vaubadon, Vaucelles, Vaux-sur-Aure, Ver, Veret, Vienne, Vierville, Villiers-le-Sec, Villiers-sur-Port. — *Seigle*, prêtre de Fréney-sur-Mer.

Officiers Municipaux, Notables, et Elus en 1788-1789 par la ville de Bayeux pour la rédaction des Cahiers du Tiers-Etat et le choix des Députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux.

Municipalité

Larcher de la Londe, *écuier maire*

Bunouf-Bunouville, Dulongbuisson, Le Boucher-Deslongsparcs Le Bret, *échevins*

Delaunay, *procureur-syndic* : Seigle, *avocat-secrétaire*

Guérin, *curé de St-Loup.*

Le Marchand, *président du grenier à sel.*

Deshameaux.

Le Rouge, *avocat.*

Boisdelle de Feuguerolle, *écuier.*

Blasne, *chanoine.*

Sallen, Vimont, Frestel, *anciens marchands.*

Pillet-Desjardins, *notable des artisans.*

Hardouin, *procureur.*

Paisant, *lieutenant particulier au bailliage.*

ELUS POUR LE SIEGE DE L'AMIRAUTÉ

Philippes de Delleville, *lieutenant-général.*

J.-A.-N. Delarue, *avocat.*

POUR LE SIEGE DE L'ÉLECTION

Lubin sieur Desvallées, *président.*

Michel Delaunay de Varennes, *procureur du Roi.*

POUR LE COLLÈGE DES AVOCATS DU BAILLIAGE

Jean Tanqueray, *syndic.*

Hipolite-Edouard Guérin.

POUR LES PROCUREURS EN ÉLECTION

J.-J.-G. Hallot, *doyen.*

Pierre Basley.

POUR LE COLLEGE DE CHIRURGIE

François-Humbert-Marc Le Tual, *lieutenant.*

Michel Planchon.

POUR LE SIEGE DU GRENIER A SEL

L.-F.-G. Le Marchand, *président.*

L.-F. Le Coq, *conseiller.*

POUR LE PROCUREUR DU BAILLIAGE

P.-R.-O. Poitevin, *doyen.*

Gabriel Mutel.

POUR LE COLLÈGE DES MÉDECINS	POUR LE CORPS DES APOTHICAIRES
J.-J.-Adrien Pluquet, *doyen*.	Laurent-Pierre Le Boucher, *doyen*.
Jean-Jacques-Hervé-Tostain Dudouet.	

François-Joseph Fleury et Jean-Gilles Basley pour les bourgeois et habitants de la ville ne tenant à aucuns corps, communautés ou corporations. Suppléans des deux dits élus en cas de mort ou d'absence, Nicolas Le Bas et Jacques-François Trolong.

Michel Mutel pour les tanneurs.

J.-B. Philippes pour les tapissiers.

J. Jourdain pour les boulangers.

N. Daigremont pour les vitriers.

Louis Chuquet pour les selliers.

Louis Bazire pour les chapeliers.

J. Magloire pour les toiliers.

René Desmonts pour les menuisiers.

J.-F. Marguet pour les tailleurs.

J.-B. Le Monnier pour les cordonniers.

François Vimard pour les horlogers.

Nicolas Quesnel id.

J.-B. Le Paulmier pour les peintres.

Pierre Lehoussaye id.

Marc Lecorché pour les libraires.

Charles Le François id.

Nicolas Vincent pour les marchands merciers-négociants.

Michel Blaize id. id.

François Le Pley pour les traiteurs et aubergistes.

Jean Simon pour les fripiers.

G. Taillepied pour les chamoiseurs.

F. Le Rouge de Prefontaine pour les perruquiers.

J.-P. Le Gras pour les cafetiers et vinaigriers.

Nicolas Mesnil pour les couteliers et armuriers.

Michel-François Lefort pour les potiers d'étain.

Charles Joret pour les bouchers.

Charles Lainé pour les fruitiers regrattiers.

Jacques Loyer pour les chaudronniers.

Joachim Thorel pour les fabricants d'étoffes et peigneurs de laine.

Jean-Baptiste Bourgeois pour les maçons.

Pierre Levesque pour les charpentiers.

Jean Fremanger pour les couvreurs.

Léonor-Antoine Engerrant-Dutaillis pour les ferblantiers, serruriers.

Commissaires pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat

Philippes Delleville.
Le Marchand.
Tanqueray, *avocat.*
Guérin.
Fleury.
Basley, *procureur en élection.*
Pluquet.
Le Tual.
Philippes.
Le Boucher.
Lefort.
Vimont.
Blaize.
Jean Delamare, *épicier.*
Lentrin.

Porteurs des Cahiers du Tiers à l'Assemblée du Bailliage de Bayeux

M. Bernardin Eudes, sieur de la Jumelière, *lieutenant-général du Bailliage, président de l'Assemblée.*

de La Londe, *maire.*

Philippes de Delleville, *lieutenant-général d'Amirauté.*

Laurent Le Boucher, *ancien échevin et apothicaire.*

Michel-François Lefort, sieur de Saint-Ouen, *lieutenant de la Bourgeoisie.*

DÉPUTÉS SUPPLÉANS: Guérin, l'aîné, *avocat.*
Michel Planchon, *chirurgien de l'Amirauté.*

Les listes ci-dessus, qui ont été tirées de documents imprimés ou manuscrits dispersés dans les archives et bibliothèques privées des amis de l'Histoire locale ont pour but de retracer rapidement le passé de la ville de Bayeux et de relier les Mémoires de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, aux Mémoires et ouvrages historiques publiés par l'ancienne Société et par les premiers annalistes de notre pays. Nous espérons que malgré leur sécheresse et leurs lacunes, elles attireront la bienveillante attention de nos collègues et les recherches complémentaires des érudits.

L'ABBÉ LE LIÈVRE,
Curé de Subles.

LA DERNIÈRE CLAMEUR DE HARO A BAYEUX

M. DE LA LONDE et la MARQUISE DE CAMPIGNY

ÉPISODE DE LA DESTRUCTION DES REMPARTS DE BAYEUX

PAR M. G. VILLERS

Messieurs,

Le 14 septembre 1087, l'abbaye de Saint-Etienne de Caen était le théâtre d'un spectacle à la fois lugubre et imposant. Quelques jours auparavant, le roi Guillaume était mort. Tombé de cheval au moment où il saccageait Mantes à la tête de ses troupes victorieuses, le fils dé Robert le Magnifique était venu s'aliter à Rouen, où ses derniers moments avaient été attristés par les discussions de sa famille et les remords qui venaient l'assaillir, juste retour de la Providence, « dont les hommes, dit Augustin Thierry, « accusent quelquefois le sommeil apparent, mais « qui, un jour, se manifeste terrible et sans pitié, « pour donner à ceux qui la méconnaissent de grands « et salutaires enseignements. »

Abandonné de tous et ramené par eau à Caen, par la charité d'un simple gentilhomme de campagne, le corps du vainqueur d'Hastings, reçu pompeusement dans l'église par un nombreux clergé, allait être déposé dans la fosse creusée dans le chœur de l'église bâtie par ses libéralités. Déjà le cercueil était descendu, lorsqu'un homme, perçant la foule, s'écrie à haute voix : « Clercs et Evêques, ce terrain est à « moi, c'était l'emplacement de la maison de mon « père ; l'homme pour lequel vous priez, me l'a pris « de force pour y bâtir son église ; je n'ai point vendu « ma terre ; je la réclame au nom de Dieu. Haro ! « haro ! haro ! »

Cet homme se nommait Asselin. En présence de ce cri juridique qui déniait au conquérant de l'Angleterre une sépulture, les Evêques s'arrêtèrent; ils payèrent au bourgeois de Caen soixante sous pour le lieu seul de la fosse, et lui promirent de l'indemniser pour le reste. A ce prix seul, les restes de l'homme qui avait fait trembler le roi de France, et dont la lourde épée avait tracé les circonscriptions administratives de l'Angleterre, put trouver un asile pour dormir de son dernier sommeil.

Quelle était donc l'origine de cette terrible clameur qui arrêtait jusque dans le sanctuaire la puissance de l'Eglise à une époque où tout se courbait devant elle?

Ecoutons ce que dit à ce sujet Houard, un savant jurisconsulte normand :

« Le haro est une voie introduite pour arrêter « l'accomplissement de tout ce qui porte atteinte à la « liberté de nos personnes, ou cause dommage à nos « biens lorsqu'il y a péril dans le délai.

« Lorsqu'à la fin du IXe siècle, Raoul, c'est-à-dire « Rollon, fut institué duc de Normandie, pendant « sa retraite en Angleterre, il y avait vu les sujets « constitués comme ils l'avaient été sous leurs pre- « miers monarques, c'est-à-dire soumis aux usages « que ces souverains avaient dû substituer aux lois « romaines.

« Raoul emprunta donc des Anglais les formalités « auxquelles les Neustriens donnèrent le nom de « Haro, après ses victoires contre Charles le Simple.

« Guillaume, un de ses successeurs au duché de « Normandie, ayant conquis l'Angleterre, y retrouva « ces mêmes formalités en vigueur; et comme Raoul, « c'est-à-dire Rollon, en les prescrivant aux Normands, « avait eu soin de les plier aux lois féodales qu'ils « suivaient, de même Guillaume, en donnant aux « anglais les lois féodales normandes, écarta des

« clameurs usitées de tout temps parmi eux, pour la « poursuite des larçins, ce qui ne pouvait se concilier « avec les maximes de la féodalité, à laquelle il les « assujettissait le premier. »

La coutume de Normandie réformée avait consacré un chapitre à tout ce qui concernait les clameurs de Haro !

Quant à sa matière, toujours suivant Houard, il pouvait être interjeté, non-seulement pour maléfice de corps, et pour chose où il y a éminemment péril, suivant l'expression de la coutume, mais encore, pour toute introduction de procès possessoire, et aussi bien pour meuble et héritage, suivant les dispositions des articles 5 et 6.

A l'égard de la forme, chaque partie devait donner caution, et ensuite l'objet du Haro devait être sequestré par le sergent en main-tierce, jusqu'à ce que le juge eût ordonné la provision ; et le juge ne pouvait vider le haro sans amende, seulement la coutume avait bien soin d'insister sur ce point : que le recours ouvert par la clameur de haro, ne pouvait et ne devait avoir lieu que dans les circonstances où la célérité est indispensable.

Dans notre pays, où du temps de Robert Wace, la chicane avait déjà établi son empire, la clameur de haro dut nécessairement trouver faveur. Cette procédure, d'un caractère tout primitif, fonctionna donc de temps à autre à Bayeux.

La dernière fois qu'on y eut recours, ce fut en 1788, et les circonstances dans lesquelles cette clameur fut poussée, eurent un caractère si particulier que nous pensons devoir les raconter ici.

Entre les habitations appartenant aujourd'hui à M. Bertot et à M. Sebire, notaire, s'élevait autrefois, flanquée de deux tours, la *Porte Arborée*, dénomination qui, suivant Béziers, lui venait de ce que du côté de la ville, il avait existé jadis une

forêt (1). Cette porte, quoique attenant aux murailles romaines, dont il existe encore des vestiges sur un des côtés, ne datait que du moyen-âge; elle portait au-dessus du cintre l'écusson des Hamon, seigneurs de Campigny, qui prenaient dans leurs titres la qualité de maréchal hérédital de la ville de Bayeux.

Sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place au Bois, existait une demi-lune qui protégeait cette entrée de la ville.

La *Porte Arborée,* que le seigneur de Campigny était tenu de garder avec ses vassaux en temps de guerre, comme étant sa propriété, était fort étroite et dès lors fort incommode pour la circulation des voitures. De plus, le temps ayant lourdement pesé sur elle, son défaut de solidité constituait un danger permanent.

Le maire de cette époque, M. Larcher de la Londe, auquel la ville doit presque tous ses embellissements, et notamment l'ouverture de la rue qui porte son nom, désirant faire cesser cet état de choses, obtint du Gouvernement la démolition de cette porte à la fois incommode et dangereuse.

Mais, par un sentiment d'égards facile à comprendre, il ne voulut point mettre brusquement à exécution l'autorisation royale qu'il avait obtenue, avant d'avoir sollicité de la vieille marquise de Campigny, dame suzeraine de la porte, son autorisation gracieuse. En gentilhomme courtois, il réclama donc cette faveur; mais jamais gouverneur de ville, retranché derrière ses remparts, ne répondit à une demande de capitulation avec autant de fierté que le fit la vieille marquise, née Duhamel de Saint-Denis.

M. Larcher de la Londe ne passa pas outre et la

---

(1) D'autres auteurs l'appellent pour la même raison *Porte aux Branches;* d'autres la nomment *Porte d'Avranches* comme étant tournée vers cette ville.

fière douairière s'endormit dans la quiétude de son triomphe. Cependant, la porte, quoique prudemment étançonnée, menaçait ruine, et il fallut un jour prendre un parti.

Ce parti fut pris, et le 5 décembre de l'année 1788, quand le jour commença à paraitre, les habitants du quartier Saint-Loup furent très étonnés de ne plus voir debout que les piliers de la porte; une nuée d'ouvriers était venue, conduite par M. Lanjalley, receveur de la ville, démolir silencieusement, aux flambeaux, la porte dont les matériaux gisaient dans les fossés.

Avertie de cet évènement, la marquise de Campigny, qui demeurait à Saint-Malo, dans son hôtel, dont l'un des pavillons est aujourd'hui une dépendance du café Chasles, furieuse et désolée, accourut sur le lieu où des mains profanes avaient eu l'audace de jeter à terre la tour féodale, sur laquelle elle faisait reposer les droits qu'elle tenait de ses illustres aïeux.

Lorsqu'elle arriva, toute haletante, appuyée sur sa longue canne et revêtue de vêtements d'une autre époque, quelle ne fut pas sa désolation de voir que la pioche des ouvriers attaquait les dernières assises!

Elle était normande, et « Bon sang ne peut faillir; » elle ne faillit donc pas à ces traditions.

S'avançant bravement au milieu des décombres, et élevant la voix pour être entendue: « Haro! cria-t-elle, haro! haro! »

Sur un signe de M. Larcher de la Londe, les ouvriers, un moment indécis, donnèrent vite les derniers coups de pioche; puis l'affaire fut sur le champ portée au bailliage qui, d'urgence, se rassembla. Car il y avait eu clameur de Haro!

Une foule des plus nombreuses remplissait la salle d'audience et se pressait dans la rue, attendant l'issue du procès.

La vieille marquise n'eut garde de manquer à la

défense de ses prétentions; elle était assise à la barre à côté de Me Tanqueray, son avocat.

Maître Tanqueray, qui était alors à la tête du barreau, avait eu l'honneur, vingt-cinq jours auparavant, de prononcer, à Rouen, au nom des avocats de Bayeux, un éloquent discours devant le Parlement de Normandie. Il plaida chaleureusement les intérêts de sa cliente et insista surtout sur ce fait qu'en présence de la clameur du haro! poussé par la marquise, les ouvriers devaient immédiatement cesser tout travail.

Cet argument avait une grande force, car il mettait en avant l'oubli du respect dû à la justice.

M. Bunouf-Bunouville, qui, plus tard, porta avec tant de dignité la toge du magistrat, défendait M. Larcher de la Londe, comme syndic de l'ordre des avocats et aussi comme échevin. Profond jurisconsulte, il sentit la portée de l'argument de son adversaire.

« Messieurs du Bailliage, dit-il, on nous adresse « deux reproches; on prétend : 1° que nous n'avions « pas le droit de faire abattre la porte; 2° que nous « avons commis un outrage à la justice, en ne sur- « soyant pas aux travaux, à l'audition de la clameur « de Haro. »

« Pour répondre à la première accusation, nous « mettons sous les yeux de Messieurs du Bailliage, « l'édit du roi qui autorise la démolition d'une des « portes de la ville fortifiée, ressortissant dès lors « directement du pouvoir royal. Quant au second « reproche, celui de ne pas avoir obéi à l'injonction « judiciaire de Madame la Marquise, eh! bien! nous « confessons, en toute sincérité, qu'il y a eu là une « regrettable erreur.

« En voyant opérer la démolition, depuis si long- « temps réclamée, de cette vieille porte qui obstruait

« le passage, tous les habitants étaient dans la jubi-
« lation et manifestaient hautement ce sentiment.
« Nous avons cru que Madame la Marquise s'asso-
« ciait à la joie générale, et nous avons pensé qu'au
« lieu de crier Haro ! comme tout le monde, elle
« disait : « Bravo ! bravo ! bravo ! »

A cette explication, un rire homérique remplit la salle ; l'auditoire riait, les Membres du Bailliage riaient aussi. Suivant l'axiome, ils avaient ri, ils étaient donc désarmés. Aussi le Tribunal rendit-il un arrêt qui, se basant sur l'Edit Royal, renvoya M. Larcher de la Londe, écuyer, maire de la ville de Bayeux, des fins de la plainte portée contre lui par Haute et puissante dame la Marquise de Campigny, en l'engageant toutefois, par respect dû à la clameur de Haro, à avoir dans l'avenir des oreilles plus claires.

Cette clameur de Haro qui finit par une plaisanterie, fut la dernière interjetée dans le bailliage de Bayeux.

Quelques années après, les évènements entraînaient dans le même gouffre les juridictions et les privilèges des anciens temps. Mais comme les besoins sont toujours les mêmes, le Haro surnagea cependant au cataclysme et reprit sa place dans nos lois sous le nom de *référé*.

Cependant, cette vieille institution, introduite dans ce pays par les Anglo-Normands, n'a pas disparu partout de la terre occupée par les compagnons de Rollon ; et dans le petit archipel, que la main puissante de Philippe-Auguste ne put réunir à la France lors de la confiscation de la Normandie sur Jeôn sans Terre, la clameur de Haro a conservé son caractère primitif.

C'est que la coutume de Normandie n'a pas cessé d'être la loi dominante dans les îles de Jersey, de Guernesey, d'Aurigny et de Serk.

En 1872, cette clameur a eu lieu dans la première de ces îles. Voici le récit que nous en fait un témoin oculaire :

Dans le cours de cette année, un tenancier d'une des paroisses de l'île de Jersey, se croyant blessé dans ses intérêts par l'établissement d'un chemin qu'il prétendait que l'on ouvrait indûment sur sa propriété, annonça que le lendemain il pousserait la clameur de Haro.

Avertie de l'éventualité de ce fait fort rare, une foule considérable s'assembla dans le champ objet du litige.

A midi, le tenancier arriva dans cette pièce de terre, accompagné de toute sa famille ; puis, se mettant à genoux, il éleva les bras en croix et prononça les paroles suivantes :

« Ah ! Rollon, mon Duc et mon Prince ! on me fait violence ; je demande justice. Haro ! haro ! haro ! »

A ce cri redouté, les ouvriers occupés au chemin, déposèrent leurs outils et cessèrent tout travail.

A ce moment, le connétable de la paroisse, c'est-à-dire l'officier de police judiciaire, qui avait été prévenu, s'avança et donna acte au tenancier de sa clameur de haro, puis il se retira immédiatement pour aller prévenir les magistrats.

Deux heures après, des voitures amenèrent de Saint-Hélier les membres de la Cour ; les seize magistrats étaient en robe rouge, ayant à leur tête le bailli, accompagné du procureur général ; ils entrèrent dans le champ.

Au milieu de la foule, qui les entourait dans un respectueux silence, ils écoutèrent les arguments des deux adversaires, puis ils rendirent un verdict donnant gain de cause au plaignant qui avait poussé le cri de haro, et qui, s'il eût succombé, eût encouru des peines d'une sévérité excessive, pour avoir

recouru sans raison légitime à un mode de juridiction qu'on ne doit employer que dans le cas d'une extrême nécessité.

Comme on voit, ce fut à Bayeux que, très probablement, fut poussé en Normandie, pour la dernière fois, dans une circonstance plaisante, la clameur de haro! Et c'est sur une terre toujours normande, que cette vieille institution normande vit encore, et vraisemblablement subsistera longtemps.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

(MARS 1884)

Des recherches auxquelles M. Lalouel s'est livré, tant dans les registres du Conseil général de Bayeux que dans les travaux de tous ceux qui ont traité ce sujet, il résulte qu'aucun document ne fixe l'époque précise de la plantation, dans la cour de l'ancien Evêché, du magnifique platane qui porte aujourd'hui le nom d'*Arbre de la Liberté.*

Plusieurs plantations de ces arbres symboliques eurent lieu à Bayeux.

La première plantation est du vendredi 29 juin 1792 : conformément aux délibérations du Conseil général de la commune en date des 8 et 24 juin 1792.

Le procès-verbal inscrit sur les registres de ce Conseil constate : 1° que l'arbre fut planté sur la place de l'Hôtel de la Commune (aujourd'hui place du Château, l'Hôtel de la Commune était alors les bâtiments occupés maintenant par la Bibliothèque) et 2° que le maire, M. Duhamel, prononça un discours dont l'impression à trois cents exemplaires fut ordonnée.

A la fin de 1793, on décida que trois autres arbres seraient plantés en trois endroits différents; ces arbres devaient être pris dans la forêt de Cerisy, mais comme on craignait que des arbres élevés en haute futaie ne reprissent pas bien en plein air libre, le Conseil, dans sa séance du 1er Ventôse an 2 (19 février 1794), décida que les trois nouveaux arbres seraient pris sur les terres des émigrés. Trois commissaires, MM. Lamarre (Philippe), Lenkin et Cerrès, furent nommés pour exécuter cette décision.

Ces arbres furent plantés le 10 Ventôse an 2 (28 février 1794, l'un place de la Liberté (place du Château),

l'autre place de l'Egalité (place du Marché), et le troisième section de la République (petite place en haut de la rue Saint-Floxel).

Le compte-rendu de la fête se trouve dans les registres du Conseil.

Ces trois arbres moururent comme le premier, qui devait être mort puisqu'on en plantait un à sa place (place de la Liberté), aussi le 29 Pluviôse an 3 (17 février 1795), le citoyen Philippe jeune fut-il chargé d'en acheter trois autres et de les faire planter avec tous les soins nécessaires pour qu'ils n'éprouvassent pas le sort de leurs devanciers.

La nouvelle plantation eut lieu aux mêmes endroits, mais l'arbre planté sur la place de l'Egalité (place du Marché), ayant été abattu, un arrêté du maire du 4 Prairial an 3 fixa la cérémonie du remplacement de cet arbre au 6 du même mois.

Le récit de la cérémonie est au registre du Conseil.

L'arbre avait été offert par le citoyen Vernet, chirurgien-major de l'armée des côtes de Brest à Cherbourg. Le Conseil lui vota des remerciements.

De ces trois nouveaux arbres, celui de la place Saint-Floxel fut scié dans la nuit du 25 Messidor an 3 (13 juillet 1795), et celui de la place du Marché fut coupé dans la nuit du 16 brumaire an 5 (6 novembre 1796), un chêne planté à sa place le surlendemain 18 fut rompu par une voiture le 5 Pluviôse an VI (24 janvier 1798).

Le Conseil chargea alors le citoyen Fouquet d'acheter un jeune chêne et de faire construire un encaissement sur la place d'Armes (la place devant le Château sur les glacis, aujourd'hui partie la plus rapprochée de la Bibliothèque).

Un procès-verbal dressé le 30 Pluviôse an VI (18 février 1798, prouve que cet arbre, au lieu d'être planté au lieu indiqué place d'Armes, le fut place de l'Egalité (Marché). (*Registres du Conseil*).

Là s'arrêtent les procès-verbaux relatifs à ces diffé-

rents arbres et à leurs plantations. A noter que le dernier procès-verbal cité contient cette phrase: « qu'il « existait des arbres de la Liberté sur cette commune « et qu'ils sont tous morts. »

En 1798, la Municipalité décida que la rue du Boulevard (rue Tardif depuis le 5 mai 1813), qui était trop étroite, serait élargie, et que les arbres qui la bordaient seraient plantés ailleurs ; ces arbres étaient des platanes, essence encore rare en France et dont ceux du boulevard avaient été donnés par M. Moisson de Vaux, l'un des conseillers ; ce fut probablement l'un d'eux qui fut planté dans la cour de l'ancien évêché, alors fermée de tous côtés ; et que l'on intitula *Arbre de la Liberté*, mais ceci n'est qu'une hypothèse, qu'aucun document n'appuie.

Quoiqu'il en soit, cet arbre fut planté en grande pompe, mon père, François Doucet (1), m'a dit avoir dansé autour et avoir vu enterrer dans le trou où on le planta trente bouteilles de vin de Bordeaux.

A la Restauration, on fit arracher tous les arbres de Liberté, celui de Bayeux eut la chance d'échapper à la destruction.

Les chasseurs de la Somme, à leur passage à Bayeux après Waterloo, voulurent y chasser des clous pour attacher leurs chevaux, le maire, M. Conseil, s'y opposa et réussit à sauver l'arbre.

Mon père m'a dit que lors du passage des alliés (Russes et Prussiens), de gros clous à crochet furent chassés par eux dans le tronc pour attacher les chevaux : ces crochets n'ont pas été arrachés, l'écorce les a recouverts depuis longtemps.

En 1830, le sous-préfet, M. de Moras, fit couper quelques branches qui touchaient presque les fenêtres de la Sous-Préfecture alors établie dans les appar-

---

(1) Cette indication précise nous fait connaître l'auteur de cette note sur l'*Arbre de la Liberté*. X Y Z, son signataire, est donc M. L. DOUCET, mort secrétaire de la Société académique de Bayeux.

tements aujourd'hui occupés par le Tribunal de Commerce ; une émeute s'ensuivit et M. de Moras fut forcé de quitter la ville.

La même année, les gendarmes des chasses qui escortaient Charles X, alors qu'il allait s'embarquer à Cherbourg, passèrent par Bayeux et bivaquèrent sous l'arbre, je me rappelle les y avoir vu et avoir fort admiré les voitures de la Cour qu'ils emmenaient avec eux.

En 1848, on bénit l'*Arbre de la Liberté*, l'évêque, Mgr Robin, présidait la cérémonie, l'abbé Lefaucheux, curé de la Cathédrale, et le délégué du gouvernement, M. Lécuyer, prononcèrent des discours. On s'amusa beaucoup d'une phrase de celui de M. Lefaucheux : « Tombez du ciel, bénédictions, « sur cet arbre fortuné.....» Il plut à flots toute la journée (12 juin 1848).

En 1851, le ministre Léon Faucher ordonna de faire disparaître tous les arbres de la Liberté qui n'auraient pas un caractère historique ; grâce à l'énergie de M. Despallières, maire de la ville, de M. G. Villers, adjoint, et de M. Desclosières (Adolphe), conseiller général qui, sous l'arbre même, plaidèrent sa cause le jour de la révision, en 1852, devant le préfet Pierre Le Roy et le général Chatrix de La Fosse, il fut décidé que ce magnifique végétal serait épargné.

Quelque temps après, on l'entoura d'un terre-plein en maçonnerie qui existe encore aujourd'hui.

Théophile Gautier disait, en 1858, à Bayeux, qu'à Constantinople seulement il avait vu un aussi bel arbre.

Lors de la plantation du premier arbre de la Liberté, le 29 juin 1792, on l'avait surmonté d'un bonnet et d'une pique. Les vers suivants parurent à cette époque:

Passant, regarde en haut et vois à mon sommet
Comment la liberté par ce signe s'explique ;
Ou les tyrans soumis porteront mon bonnet,
Ou les tyrans punis tomberont sous ma pique.

Dans une chanson on lisait ce passage :

Que sa racine profonde
Descende jusqu'aux enfers,
Et que son ombre féconde
S'étende sur l'univers.

Le 1er janvier 1831, on répandit dans Bayeux la chanson suivante faite à l'occasion de l'élaguage intempestif ordonné par M. de Moras.

L'auteur était Frédéric Pluquet, l'historien de Bayeux.

Au retour du champ des lauriers,
Mars reposant sur son tonnerre,
Va donner l'ordre à ses guerriers
De se délasser sur la terre.

C'est l'Arbre de la Liberté,
Survivant à tous les orages,
Qui pourrait seul dans la cité
Les protéger de son ombrage.

Arbre chéri de nos amours,
L'Echo nous a redit ta plainte,
Toi qui fut respecté toujours,
On ose te porter atteinte.

Ta dryade est la liberté,
Vivant sous ton écorce sainte,
Dis-nous donc quel est l'insensé
Qui t'attaque dans ton enceinte (1).

On dit que c'est un porte-croix
De quelque petit séminaire
Qui n'ayant ni fagot ni bois
Croyait trouver là son affaire.

A quoi l'arbre répondait :

Mes amis qu'il soit pardonné
De m'avoir fait quelques coupures,
Les couleurs dont il m'a paré
On déjà guéri mes blessures (2).

---

(1) A cette époque, on avait formé au pied de l'arbre un petit jardin carré circonscrit par un grillage en bois.

(2) M. de Moras avait fait placer, pour appaiser l'irritation des habitants, un drapeau sur l'arbre ébranché.

Un instituteur d'Agy, M. Suzanne, publia le sonnet ci-après, lorsqu'en 1848 on bénit *L'Arbre de la Liberté :*

Tronc sacré, glorieux souvenir de nos pères,
Surgi d'entre leurs mains fécondé de leur sang
Salut ! que tes rameaux n'ombragent que des frères
Et mon pays sera toujours noble et puissant.

Qu'il est beau l'avenir! Si ce n'est pas un rêve,
Si d'imprudents nochers succombant sous l'effort,
Ne nous engravent point aux sables de la grève,
Ne nous font pas sombrer en entrant dans le port.

Arrière doute impie !... auguste et saint emblème,
Arbre de Liberté ! pardonne le blasphème....
Le sol qui te reçut saura te conserver ;

S'il se dessèche au vent d'une folle tempête
Et qu'alors, épuisé, tu fléchisses la tête :
Nos veines s'ouvriront encor pour l'abreuver !

Un huitain parut aussi :

Arbre sacré reçois le gage
De notre amour et de nos vœux,
Puisses-tu grandir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux.
Que sous ton ombre hospitalière
Le guerrier rencontre un abri
Que le pauvre y trouve un appui,
Que tout français y trouve un frère (1).

X. Y. Z.

(1) Par une ironie qui n'a rien de poétique, l'unique guerrier qui rencontre un abri sous l'ombre hospitalière, n'est, hélas! le plus souvent, qu'un sergent de ville mettant à la salle de police quelque disciple de Bacchus trop tapageur, plus fréquemment encore c'est un gendarme enfermant dans la maison d'arrêt quelques égarés ou criminels que nous ne pouvons favoriser de *notre appui* et saluer du nom de *frère*.

A. L.

La Tapisserie de la reine Mathilde

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN PROSE

par M. BERTOT, Président de la Société

Le samedi 14 janvier 1804, — 28 nivôse an XII, — on représentait pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, une pièce dont voici exactement le titre :

LA TAPISSERIE DE LA REINE MATHILDE

Comédie en un acte et en prose

Mêlée de vaudevilles

PAR MM. BARRÉ, RADET ET DESFONTAINES

La pièce eut un succès très-accentué, car Madame Masson, libraire-éditeur de pièces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, vit promptement s'épuiser la 1re édition qu'elle avait mise en vente au prix de 1 fr. 20, prix qui correspondrait au moins à 3 fr. 50 de nos jours, et en offrit au public une 2e édition la même année.

C'est un exemplaire de cette seconde édition que je peux mettre dans notre réunion de ce jour sous vos yeux. Cet exemplaire vient de Londres et il n'y a rien d'étonnant à cela, car les anglais recherchent avec un soin extrême tout ce qui a rapport à la Tapisserie de Bayeux. C'est un véritable miracle que cet exemplaire ait pu s'échapper de leurs mains, traverser le détroit et venir à Bayeux où j'ai été assez heureux pour me le procurer.

Comme il arrive, surtout aux pièces de théâtre qui sont écrites en vue et pour exalter des faits contemporains ou pour y faire de transparentes allusions, la vogue du moment les accueille, puis quand le temps a marché, quand l'intérêt a disparu faisant place à

d'autres soucis, elles sont reléguées dans un profond oubli, leur existence est même presque ignorée: elles ont vécu.

La comédie en prose, mêlée de vaudevilles, n'a pas été mentionnée par les auteurs qui se sont occupés de la Tapisserie et de ses destinées; au moins à ma connaissance; les graves historiens, ou ne l'ont pas connue, ou l'ont dédaignée. C'est à un autre point de vue qu'elle a mérité d'attirer l'attention des littérateurs qui s'occupent de l'histoire du Théâtre et en particulier de celui du Vaudeville: elle a été citée dans la nomenclature des pièces représentées au théâtre du Vaudeville au commencement de notre siècle.

Personne dans notre ville, intéressée cependant à recueillir avec soin tout ce qui se rattache de près ou de loin à la Tapisserie de la reine Mathilde, n'en avait connaissance: c'est une véritable surprise littéraire, une véritable trouvaille que je mets aujourd'hui sous vos yeux.

En 1804, Napoléon préparait la fameuse descente en Angleterre qui devait rester à l'état de projet. Il entrait dans ses vues d'y préparer l'opinion et de démontrer que la conquête de l'Angleterre pouvait de nouveau se réaliser comme elle avait eu lieu sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard. Ordre fut donné d'envoyer à Paris la Tapisserie de Bayeux. J'ai sous les yeux une intéressante lettre de MM. Delauney et Brisoys-Surmont, membres de la Commission des Sciences et Arts de l'arrondissement de Bayeux, datée du 10 Frimaire AN XII, qui fut adressée aux citoyens maire et adjoints de la commune de Bayeux. Ceux-ci se résignent à s'en dessaisir parce qu'elle est

« Réclamée par le grand intérêt national qui l'ap-
« pelle momentanément au Musée Napoléon. »

Ils ajoutent :

« Il nous a été douloureusement flatteur de la
« remettre intacte aux mains du commissaire

« expédié ad hoc par le sous-préfet de l'arrondis-
« sement qui en a personnellement fait l'envoi. »

La Tapisserie est donc arrivée à Paris, exposée aux yeux d'un public qui se presse pour la voir, c'est l'évènement du jour. La Comédie y fait allusion par un couplet d'annonce qui précède l'action et qui n'est plus dans les usages de notre scène. Voici ce couplet qui était chanté sur l'air de *Daignez m'épargner:*

En mil soixante six, dit-on,
La fameuse tapisserie
Que l'on voit encore au salon,
Fut commencée et finie.
Elle a donc plus de sept cents ans.
Puisse la même compagnie
Pendant même espace de temps
Voir tous nos acteurs bien portants
Représenter cette copie.

La même allusion se retrouve dans l'un des couplets du Vaudeville final que viennent chanter chacun à à leur tour devant la rampe, les acteurs qui ont eu un rôle dans la pièce :

Il est des siècles éclatants
Où l'on voit un grand homme
Que sur tous on renomme
Tel fut Guillaume dans son temps,
A l'Angleterre il fit la guerre
C'était en mil soixante et tant,
Nous pourrions bien en voir autant :
Oui, sur les pas de notre Conquérant
Nos braves militaires
Feront comme nos pères.

Ces vers se chantaient sur l'air très connu à cette époque: *Comme faisaient nos pères*, phrase qui revient au final de chaque couplet; peut-être si cela pouvait vous être chanté, y prendriez-vous, comme Lafontaine au *Conte de Peau d'Ane*, un *plaisir extrême*.

La littérature de chaque époque reflète le goût dominant du moment. Aujourd'hui, c'est vers le réa-

lisme que nous sommes orientés; ce goût nous a parfois valu des œuvres malsaines, témoin le succès des livres de M. Zola.

A une époque qui n'est pas encore bien éloignée, on s'était infatué du pittoresque. L'histoire universelle se publiait sous le nom d'*Univers Pittoresque.* Quel n'a pas été le succès du *Magasin Pittoresque* qui vit encore.

En 1804, au commencement du siècle, c'étaient les histoires à mystères qui plaisaient, on lisait avec avidité les *Mystères d'Udolphe.* Les romans les plus en vogue étaient ceux où il était question d'enfants à naissance mystérieuse. *Cœlina* ou *l'Enfant du Mystère* se rencontrait aussi bien sur la table des salons que dans la loge de la portière. Les vaudevillistes qui ont créé Madame Gibou et Madame Pochet prétendaient que celles-ci avaient burlesquement dénaturé le titre du livre et l'appelaient *Co-Elina* ou *l'Enfant du Ministère.*

Il y avait aussi dans la poëtique de ce temps un type qu'on acceptait volontiers et qui nous paraîtrait aujourd'hui bien démodé, c'était *l'Hermite*, le *Bon Hermite.* M. de Jouy, qui fut de l'Académie, ne devait-il pas donner, pour complaire à son époque, les *Hermites de la Chaussée-d'Antin.*

Dans la comédie qui nous occupe, tout l'intérêt de l'action se concentre sur un enfant dont la naissance est mystérieuse et sur l'hermite qui l'a élevé et qui en garde le secret.

On invite l'hermite à déjeuner en lui chantant :

Ce déjeuner plaira je croi
Au bon hermite que l'on aime
.....
On doit bien faire vivre ceux
Qui nous apprennent à bien vivre.

Mathilde et toute sa Cour est fort intriguée: elle serait très curieuse de découvrir l'origine de cet enfant

qui déjà ressemble fort à Guillaume, mais l'hermite est impénétrable et ne laisse rien deviner. On nous apprendra par la suite que Guillaume, avant d'épouser Mathilde, avait connu une certaine Irène dont l'histoire n'a jamais parlé et qui n'a eu d'autre existence que celle que lui ont prêtée l'imagination des vaudevillistes, que cette Irène était morte en lui laissant un fils. Guillaume avait eu la singulière idée qu'on n'explique pas de le faire élever par un hermite jusqu'à l'âge de quinze ans. A ce moment, son origine aurait été dévoilée et il aurait eu à choisir pour sa carrière ou le métier des armes ou la compagnie de l'hermite avec la perspective de devenir hermite à son tour.

Quant au jeune Raymond, l'enfant mystérieux qui traverse l'action avec les allures d'un jeune page, ayant son franc parler sur tout, distribuant le blâme ou l'éloge aux suivantes de Mathilde qui brodent la Tapisserie, son choix est fait: il ne forme qu'un vœu, rejoindre les combattants descendus en Angleterre, s'illustrer par une action d'éclat qui sera reproduite sur la Tapisserie. L'aimable Claire qui se sent pour lui une tendre prédilection, le lui promet en lui chantant ce couplet :

S'il me fallait, par aventure,
Travailler à votre portrait,
Je crois, que de votre figure,
Je pourrais saisir chaque trait.
Puis, ajoutant à mon esquisse,
Avec un regard assez doux...
Certain petit air de malice...
Je crois que ce serait bien vous.

Les charmes de la vie d'hermite n'ont pour Raymond aucun attrait. Il n'y incline en aucune façon. L'hermite en fait cependant dans la pièce un très joli tableau :

« Chaque matin, dit-il, je suis frais et dispos, je « me lève avant le jour et ma besace sur l'épaule,

« mon chapelet à ma ceinture, ma petite sonnette à la « main, je commence gaiement ma tournée.

Alors il chante :

Quand je vais à la quête
Sur mon chemin, je voi
Les gens, d'un air honnête,
S'incliner devant moi ;
Parfois dans le bocage,
Je rencontre un chasseur,
Déjeunant sous l'ombrage,
Qui me dit de bon cœur :
Hermite, bon hermite,
Quoi ! vous passez ainsi
Hermite, bon hermite,
Venez bien vite,
Déjeunez ici.

Ma quête me tourmente,
Quand viennent les grands froids ;
Il gèle, il neige, il vente ;
Je souffle dans mes doigts,
Je vois un toit qui fume,
J'y suis en un moment
Et selon la coutume,
On me dit poliment :
Hermite, bon hermite,
Vous paraissez transi,
Hermite, bon hermite,
Approchez vite
Chauffez-vous ici.

Loin de mon hermitage,
Au moment de la nuit,
Survient-il un orage ?
Je découvre un réduit ;
J'en approche, je tousse,
Sans me voir, on m'entend ;
Et puis, une voix douce,
Me dit au même instant :
Hermite, bon hermite,
Vous êtes en souci,

Hermite, bon hermite,
Entrez bien vite
Et couchez ici.

Dans une des scènes de la pièce, Raymond est resté seul à contempler la Tapisserie, on peut croire que les auteurs ont traduit dans le monologue qu'ils lui prêtent l'impression qu'avait produite sur la foule et sur le public du temps l'exposition de la Tapisserie.

« Que d'ouvrage il y a là-dedans... que de figures!
« des soldats, des matelots, des ouvriers!... En
« voilà un qui est drôle sur son cheval; l'oiseau
« sur le poing; les chiens qui courent devant, et
« l'autre avec son cor.... tron, tron, tron.... c'est
« bien fait tout ça... Ça pourrait être mieux... C'est
« égal, j'ai dans l'idée que ça durera longtemps. »

Toute la pièce est bien écrite, d'un ton vif et aisé, ne faisant naître ni la fatigue ni l'ennui. On voit bien vite qu'elle est l'œuvre d'auteurs familiers avec l'agencement des scènes et experts dans les choses du théâtre: les couplets sont nombreux, spirituels pour la plupart: En voici un pris au hasard qui rappelle l'épisode bien connu de Guillaume faisant une chute au moment de son débarquement sur le rivage anglais:

Guillaume devance les rangs
Il s'élance et tombant à terre
Vive Dieu! nous dit-il, je prends
Possession de l'Angleterre.

De nos jours, avec une musique moderne, la pièce s'appellerait une opérette. Voilà un sujet de composition musicale tout trouvé qui pourrait tenter quelques-uns des membres de notre compagnie.

Le décor de la pièce qui n'avait rien de banal, suppose un certain talent d'exécution dont le public pouvait être charmé: « Au lever du rideau, dit le « préambule, on voit Mathilde entourée de ses femmes, « occupées à broder; une partie de la Tapisserie est « tendue autour du théâtre. »

La pièce se dénoue par la révélation de la naissance de Raymond et par son départ pour rejoindre les compagnons de Guillaume en Angleterre.

Il me reste à vous faire connaître, pour terminer, les trois auteurs qui s'étaient réunis en collaboration pour écrire la comédie sur laquelle j'ai essayé d'appeler votre intérêt.

RADET

Radet, Jean-Baptiste, l'un des doyens du Vaudeville, était membre de l'Académie de Dijon, sa patrie. Il était né en cette ville en 1752.

Il débuta avec un certain succès par la peinture, quoique privé de la main droite, parce que sa nourrice l'avait laissé tomber dans le feu. Il abandonna la peinture pour se consacrer à la littérature dramatique. Il devint le bibliothécaire de la duchesse de Villeroy. Il a donné à lui seul vingt-six pièces et un grand nombre en collaboration avec Barré et Desfontaines.

Radet, devenu aveugle, mourut à Paris en 1830.

DESFONTAINES

(Guillaume, François, Fouques Deshayes, connu sous le nom de Desfontaines), était né à Caen en 1733. Il fut secrétaire du duc de Deux-Pont et devint bibliothécaire de Monsieur, depuis Louis XVIII. Il est mort à Paris le 21 décembre 1825.

Pendant le procès de Louis XVI, Desfontaines et Radet firent représenter une pièce intitulée la *Chaste Suzanne*. On y remarqua ces mots, dont l'application était évidente :

Vous êtes ses accusateurs....
Vous ne pouvez être ses juges.

Desfontaines et Radet furent emprisonnés. Ils composèrent, pour recouvrer leur liberté, une chanson qu'ils adressèrent à la commune de Paris. A la suite de cette requête, ils furent remis en liberté.

En voici un échantillon :

Des mesures de sureté
Nous ont ravi la liberté,
C'est ce qui nous désole.

Mais dans nos fers nous l'adorons,
Dans nos chants nous la célébrons,
C'est ce qui nous console.

BARRÉ

Barré (Yves), né à Paris le 17 avril 1749, avocat, greffier-commis au Parlement de Paris en 1775, ne tarda pas à entrer dans la carrière dramatique et composa pour la scène des pièces qui eurent un très vif succès.

Barré fonda le Vaudeville et devint directeur de ce théâtre en 1792. Il s'associa avec Radet et Desfontaines, ils écrivirent ensemble une multitude de pièces qui réussirent pour ainsi dire sans exception.

Il paraît que Radet était le plus habile des trois collaborateurs, mais Barré avait une entente supérieure de la mise en scène ; on a néanmoins constaté qu'il n'a jamais donné seul un ouvrage au Théâtre.

Il dirigea pendant vingt-trois ans le Vaudeville et fut remplacé en 1815 par Désaugiers.

Barré mourut le 3 mai 1832, emporté par le choléra.

—

Les curieux recherchent la gravure très spirituelle qui représente, avec une naïve ressemblance, le vénérable trio vaudevilliste : BARRÉ, RADET et DESFONTAINES.

LE CHARBON DE TERRE

EN NORMANDIE

DU XIII[e] AU XVIII[e] SIÈCLE

Dans sa précieuse *Etude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age* (1), M. Léopold Delisle indique qu'il se consommait « d'assez notables quantités de charbon de terre » dans quelques villes de Normandie au XIV[e] et au XV[e] siècles.

Cette assertion est confirmée par M. Ern. de Fréville, dans son intéressant *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVI[e] *siècle* (2). Des nombreux documents accumulés dans cet ouvrage, il ressort, en effet, que dès les premières années du XIV[e] siècle, et très probablement dès le milieu du XIII[e], ce charbon de terre était en Normandie l'objet d'une importation considérable.

Un tarif des *droits de pontage*, c'est-à-dire des droits à payer au passage du pont de Rouen par les navires qui remontaient la Seine, taxe à quatre deniers « la poize de charbon de terre ; » le cent de sacs de charbon de bois devait six deniers de pontage. Ce tarif fut dressé en 1309 et se conserve aux Archives Municipales de Rouen, fonds précieux, souvent exploré, mais qui contient encore néanmoins bien des richesses historiques inconnues.

Six ans plus tard, Louis X mentionnait le charbon de terre dans une ordonnance relative à ce même droit de pontage qu'il élevait jusqu'à « quatorze deniers la poize ». Cette ordonnance nous est connue par un « *vidimus* faict en la cours de Parlement de Paris, »

le 8 juillet 1315 ; elle fut longtemps considérée comme le plus ancien document relatif à l'usage du charbon de terre en France (3).

Il importe de remarquer qu'il ne saurait s'agir ici de quelque tentative particulière pour introduire une denrée nouvelle ; ce commerce du charbon de terre n'était pas une entreprise commerciale isolée ; mais un commerce régulier et même considérable. Car, comme l'a fait observer judicieusement M. E. de Fréville : « Les impôts alors étaient toujours en raison « directe du développement commercial ; en sorte « que, quand vous voyez au XII^e^ et au XIII^e^ siècles « un impôt s'établir pour une denrée, vous devez en « conclure qu'elle arrive assez abondamment pour « donner l'idée d'en tirer un revenu (4). »

L'ordonnance de Louis X prouve donc que le charbon de terre arrivait à Paris en quantités notables au commencement du XIV^e^ siècle ; mais nous avons d'autres preuves pour affirmer qu'au XIII^e^ déjà il était en Normandie l'objet d'un commerce important.

Le « carbon de terre ou à brusler » est en effet mentionné dans le vieux recueil des *Coustumes de la Visconté de Rouen*, publié en 1856 par l'érudit archiviste de la Seine-Inférieure, M. Ch. de Beaurepaire, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, certainement antérieur à 1292 et de peu postérieur à 1269.

Le charbon de terre, il est vrai, ne payait aucuns droits à la Vicomté de l'Eau, mais cela ne prouve rien, parce que le droit de pontage, dont il était grevé, nous le savons, était perçu, non par la Vicomté, mais par la commune de Rouen, comme dépendant de la « ferme des menus courtages appartenant à icelle (5). »

Si, au milieu du XIV^e^ siècle (1359), « la poize de carbon de terre paie trois sols quatre deniers, ce n'est qu'en vertu d'une surtaxe, toute spéciale et temporaire, imposée par Charles V, pour fournir à la

commune les moyens de s'acquitter envers le sire du Vivier, qui, « par nos amez et feaulz le maire, « bourgois et habitans de nostre bonne ville de « Rouen, par voies illicites et indues avoit esté injurié, « domagié et son manoir ars et destruit sanz cause « deue et raisonnable (6). »

Rouen n'était pas la seule voie par laquelle pénétrait le charbon dans la province: il arrivait également par Dieppe et par ce fameux port de Leure, dont la splendeur, aussi courte que brillante (7), marque la transition entre la déchéance d'Honfleur et l'avènement du Hâvre.

« Le muy de carbon de terre » payait sept deniers de droits à la Vicomté de Dieppe (1362); et le prévôt de Leure percevait quatre deniers sur « chacun chariot « à quatre roes partant hors les dictes mectes (limites « de la prévôté), chargé de blé, sel, charbon [de] terre, « ou autres choses en bennes ou en sacz (8); » de « plus, nul ne devait « mesurer sel, blé, charbon de « terre, ne autres choses quelconques, sans avoir « lettres et congié du dit prévost, sur paine d'amende « (1387). »

Dès la fin du XV^e^ siècle, l'usage de plus en plus répandu du charbon de terre força le Parlement de Normandie à établir des règlements de police spéciaux. C'est ainsi qu'il dût prononcer, en 1482, sur une requête du Chapitre de Rouen, « au sujet de certains « marchands qui en brûlaient au préjudice des maisons « de l'Eglise; » et qu'il fut obligé, le 29 mars 1510, d'ordonner aux serruriers qui en voulaient faire usage d'exhausser leurs cheminées au-dessus du faîte des maisons voisines (9).

En 1544, les porteurs de charbon de terre formaient à Rouen une corporation assez nombreuse pour motiver une ordonnance du roi François I^er^ sur leurs droits et obligations (10); et les archives municipales de Rouen fournissent la preuve que ce charbon

venait, au moins en partie « du Neuf-Châstel, côste d'Angleterre, c'est-à-dire de New-castle, qui en fournissait à Paris dès l'année 1315.

Nous devons noter néanmoins que le catalogue des archives de la Chambre de commerce de Rouen semble insinuer que le premier charbon de terre apporté en cette ville provenait de Littry, dans l'arrondissement de Bayeux(11); mais l'auteur du catalogue pouvait ignorer les faits que nous venons d'énumérer.

Quoiqu'il en soit, les charbons de Littry, considérés alors comme inférieurs (12), parce qu'ils brûlaient avec peu d'activité et corrodaient les chaudières, ne purent soutenir la concurrence contre les charbons anglais malgré les droits protecteurs de « douze livres « par tonneau » imposés sur ces derniers. Ceux-ci prévalurent quand même et, en 1638, il y avait à Rouen, une charge privilégiée d'inspecteur des charbons anglais: il s'y formait des compagnies pour monopoliser le commerce de charbon et les Etats de la province durent protester contre ce monopole (13).

L'usage du charbon de terre était si répandu déjà au commencement du XVIII[e] siècle que, le 3 mars 1723, ce même Parlement, qui, en 1510, en entourait l'usage de mesures restrictives, défendit au contraire à tous les manufacturiers faisant usage de chaudières, d'employer d'autre combustible à cause de la rigueur exceptionnelle de l'hiver et de la disette de bois (14).

En 1776, une maison de commerce de Rouen en vendait à elle seule quatorze mille tonnes par an: aussi se préoccupait-on de la recherche de la houille. On crut en voir des traces aux environs de Rouen, à Oissel et à Darnétal (15), mais les fouilles de Scanégatti restèrent infructueuses.

L'ABBÉ SAUVAGE.

NOTES

(1) P. 368. — Cet excellent ouvrage, publié à Evreux en 1851, est dès maintenant si rare qu'il atteint en librairie les prix les plus arbitraires. L'auteur rendrait au public un service signalé s'il voulait bien en donner une seconde édition.

(2) Tom. II, p. 197.

(3) *Magasin Pittoresque.* 1855, p. 239; Ed. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, +. I, p. 317 et suiv.

(4) *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, +, 1, p. 188.

(5) Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen*, p. 418.

(6) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(7) Alp. Martin, *Les Origines du Hâvre*, tom. I, *Histoire de Leure.*

(8) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(9) N. Périaux, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 215.

(10) Ouin-Lacroix, *Hist. des Corporations d'arts et Métiers*, p. 365.

(11) id. p. 291.

(12) M. Rolland-Banès, dans son importante *Notice sur les recherches de la Houille dans le département de la Seine-Inférieure*, constate que les charbons qu'on tire aujourd'hui de Littry par les puits de Fumichon, sont d'excellente qualité et même recherchés à Paris, spécialement en vue de la production du gaz; *Recueil des Publications de la Société Nationale Hâvraise d'Etudes diverses*, 1872, p. 292.

(13) Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV*, +., III, pp. 236 et 242.

(14) N. Périaux, op. cit. p. 533.

(15) Noël de la Morinière, *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, II[e] partie, pp. 185 et 201.

LA TRAVERSÉE DU PAS DE CALAIS

Dans les journaux du mois d'octobre de l'année 1887, on pouvait lire la nouvelle suivante :

L'amiral Cloué, ancien ministre de la marine, a soumis à l'approbation du ministre des travaux publics, un projet élaboré par le Comité d'études, qui se propose de relier la France à l'Angleterre au moyen d'un immense pont sur la Manche. M. le Ministre de Hérédia a écouté avec intérêt les explications de l'Amiral.

Et encore ceci :

A la dernière séance de la *British Association* pour l'avancement des Sciences, à Manchester, il a été lu une remarquable étude sur le projet d'un Tunnel sous la Manche.

Au point de vue technique, l'œuvre est relativement aisée ; l'exécution de la moitié anglaise du tunnel coûterait 1,527,000 livres sterling.

Au point de vue militaire, le Tunnel peut être immergé en cinq ou six minutes, au moyen de l'ouverture d'une écluse en communication avec les fortifications de Douvres, d'où sortiraient par minute 100,000 pieds cubes d'eau.

Au point de vue commercial, le tunnel est nécessaire parce que le commerce britannique se trouve dans des conditions critiques.

En rapprochant l'une de l'autre ces deux informations, on serait tenté de croire que les Français désirent traverser la Manche sur un pont pour aller rendre visite à leurs bons voisins d'Angleterre, sans avoir à redouter quoique ce soit de ce terrible mal de mer, rebelle à tous les spécifiques, et qui laisse, paraît-il, à ceux qu'il a une fois éprouvés, le plus durable souvenir.

D'autre part, pour venir comparer les brouillards de la Seine à ceux de la Tamise, et se délasser de la monotonie de la vie anglaise au milieu de l'agitation parisienne, les fils d'Albion préfèreraient la voie sou-

terraine, un tunnel sous le Pas de Calais, qui leur rappellerait sans doute l'œuvre hardie de Brunnel.

Pour rétablir la vérité historique, il est bon d'affirmer, dès maintenant, que l'idée de franchir le détroit anglo-français, en se passant du secours de la navigation, est absolument française. Elle nous appartient sans réserve.

C'est en 1751 qu'elle fut émise pour la première fois, par l'ingénieur Desmarets; plus d'un siècle après avoir été formulée, elle reçut un commencement d'exécution; aujourd'hui seulement, elle est remise en lumière.

C'est que, de nos jours, le génie scientifique de l'homme aborde les problèmes les plus ardus; il sait dégager les inconnues des questions les plus complexes. La traversée de la Manche n'est vraisemblablement pas une de ces entreprises devant lesquelles l'audace humaine se recueille, comme hésitante, et se prenant à douter de sa propre puissance.

Quand on perce des isthmes, quand on traverse les entrailles des montagnes, ou que l'on jette des ponts sur les fleuves les plus larges et les plus insconstants dans leurs débordements, ne saurait-on construire un viaduc aux allures un peu plus grandioses encore que ceux du Nouveau-Monde, creuser un tunnel plus allongé que ceux du Mont-Cenis et de l'Arlberg?

Non, la difficulté n'est pas là; elle ne réside ni dans la nature de l'ouvrage à mener à bonne fin, ni dans l'insuffisance de l'art de l'ingénieur; elle provient de susceptibilités internationales qui se sont déjà manifestées jadis et peuvent ressusciter un jour ou l'autre, sous une forme nouvelle.

Aussi, sans nous attarder à discuter quelles chances de succès l'avenir réserve à ce projet de communications, au-dessus ou au-dessous de l'eau, entre deux grandes nations, nous préférons l'étudier en lui-même, le prenant dès ses origines pour le suivre

dans ses diverses phases, jusqu'au jour où l'Angleterre, agitée d'une folle peur simulée ou non, a fait suspendre les travaux préliminaires, sans égards pour les résultats encourageants déjà obtenus par l'Association anglo-française chargée de l'entreprise.

I

Il est aujourd'hui avéré que, si l'on prend pour terme de comparaison la durée de certaines périodes géologiques, l'origine du Pas de Calais n'est pas fort ancienne.

Au début de l'époque éocène, la Manche n'existait pas. La Bretagne, reliée à la presqu'île de Cornouailles, fermait, de ce côté, le golfe anglo-parisien, lequel, largement ouvert à l'Ouest, passait au-dessus des Ardennes et se prolongeait jusqu'en Belgique.

Vers la fin de la période, la mer se retira graduellement en Europe de toutes les positions qu'elle occupait antérieurement; mais, par un retour soudain, elle vint, pendant le miocène, couvrir le bassin de Paris, contournant la Normandie et entamant un peu le Sud de l'Angleterre.

Survint le grand cataclysme quaternaire. L'Europe septentrionale s'affaissa : des blocs erratiques allèrent s'éparpiller jusque sur le sol allemand et russe, vers le 38° de latitude.

Sous son océan de glaces, le bassin de Paris reçut d'immenses dépôts de diluvium rouge avec silex anguleux et les poches des falaises de la Manche s'emplirent d'argiles rubéfiées.

Si le sol acquérait des reliefs, ces modifications avaient pour conséquences forcées de puissantes fractures de l'écorce terrestre. C'est d'elles que naquirent, presque à une même époque, l'ouverture de la Vallée du Rhin et celle du canal de la Manche.

Une fois le canal creusé, deux agents intervinrent

qui se chargèrent d'en augmenter la section, l'action des flots et le jeu irrégulier des marées.

A défaut de données géologiques, l'œil le moins exercé reconnaît, par le modelé du terrain et l'aspect semblable des hautes falaises de craie de chaque rive du canal, qu'il y a eu autrefois un isthme anglo-normand.

Parti de Calais, le voyageur qui aborde à Douvres, retrouve les murailles gigantesques qu'il a admirées au cap Gris-Nez.

L'action des eaux de la mer sur les roches même les plus dures est bien connue; les éboulements réunis de toute la côte de la Haute-Normandie équivaudraient, d'après les calculs de l'ingénieur de Lamblardie, à l'érosion d'une tranche de 30 centimètres par an. Citons un exemple de ce pouvoir destructeur :

Dans la matinée du 30 juin 1866, au cap de la Hève, l'un des points de la côte le plus attaqué, une partie considérable de la basse falaise, c'est-à-dire une masse énorme de galets, de rochers et de terre, s'ébranla, puis glissa sur une largeur de cinq cents mètres. Il en résulta une projection sur la plage de 4,000 mètres cubes de décombres et une sorte de promontoire s'avançant dans l'eau d'une quarantaine de mètres.

Quant au jeu irrégulier des marées, il résulte de ce que, dans la Manche, il y a conflit entre deux grandes ondes liquides, la mer du Nord montant avec un courant de flux de Nord-Ouest et l'Océan avec un courant provenant du Sud.

Toutes les vingt-quatre heures, au moment de cette collision quelquefois gigantesque, les assises des falaises de craie sont plus ou moins sapées, émiettées et les matériaux entraînés se déposent jusque sur les côtes de la Hollande.

Toutefois les causes toujours actives de destruction n'ont pas rendu très profond le Pas de Calais; il

demeure une sorte de fossé creusé par un simple accident géologique dans le sol crétacé qui s'étend entre la Seine et la Tamise.

Si, pour employer une comparaison souvent invoquée, les tours de Notre-Dame de Paris étaient transportées verticalement au milieu du « Silver stream », comme nos voisins appellent le Pas, elles émergeraient suffisamment pour permettre à quelque naufragé de chercher un refuge sur leur plateforme.

Large de 33 kilomètres, le Pas n'a guère plus de 50 mètres de profondeur ; c'est presque un ruisseau d'eau salée.

Pourtant ce ruisseau est le passage le plus fréquenté qui existe à la surface des océans.

Paquebots pour marchandises et passagers entre France et Angleterre ; navires de commerce allant de l'Atlantique dans la mer du Nord ; bâtiments à voile ou à vapeur charriant les productions du monde entier, de l'ancien et du nouveau, tous viennent faire connaître leurs pavillons dans les eaux du détroit.

Il n'est donc nullement surprenant que l'on ait songé à rétablir l'ancien isthme pour faciliter l'échange des produits de l'industrie entre les deux peuples voisins. Dans un siècle où la simplicité et la rapidité des transports sont les seuls éléments de la fortune commerciale, on ne se contente que, faute de mieux, de la marche, pourtant déjà bien accélérée, des bateaux à vapeur.

Après les intérêts du négoce, il convient d'envisager ceux des voyageurs. La terre ferme ou même le tablier solide d'un pont feraient bien mieux l'affaire des gens timorés ou sujets au mal de mer, que le bateau, instable et agité, sur lequel il faut prendre passage en toute saison, par tous les temps, lorsque les nécessités de la vie commerciale ou civile l'exigent impérieusement.

D'ailleurs, si l'on veut bien considérer que des

marins, méritant à tous égards le titre de *Loups de mer,* des hommes qui ont été ballottés sur les océans sous toutes les latitudes, ont été malades, à leur grand étonnement, dans la simple traversée de la Manche, on accordera bien quelque indulgence pour les hésitations légitimes devant l'embarquement, de paisibles bourgeois, d'honorables commerçants patentés et même de ces rigides insulaires, drapés dans leur plaid, le « guide à la main » qui, suivi de leurs dignes épouses étroitement serrées dans leur long fourreau gris, touchent à Calais et à Dieppe, pour se précipiter sur Paris « la Ville Lumière » peut-être, mais assurément la ville de plaisir par excellence pour tout ce qui est étranger.

Les projets proposés pour la traversée du Pas de Calais se rattachent à quatre types principaux:

1° Rétablissement de l'isthme anglo-français;

2° Etablissement d'un pont sur le canal;

3° Percement d'un tunnel sous-marin;

4° Installation de bacs pour le transbordement des trains.

Les adeptes du premier système sont représentés par MM. Vérard, de Sainte-Anne et Burel. Point de tunnel pour eux, par la raison que l'entretien en serait onéreux et que les tarifs qui devraient être abaissés de façon à lutter victorieusement contre ceux de la navigation, seraient fort peu rémunérateurs. Les infiltrations nécessiteraient des pompes d'épuisement capables d'enlever 30 mètres cubes d'eau par minute. Le traitement des agents et employés s'ajouterait à toutes les charges. Il y avait, en effet, des précédents.

Lorsque le gouvernement italien fut interpellé sur le déficit constaté dans l'exploitation internationale du tunnel du Saint-Gothard, il ressortit de la discussion que le total général des travaux du tracé avait été évalué par les ingénieurs allemands à 187.000.000 de

francs ; or, le déficit fut de 102.000.000 ; d'où un total de 152.000.000 pour un parcours de 14.900 mètres, ce qui donne, pour un kilomètre de tunnel, le chiffre respectable de plus de 10.000.000 de francs. A ce taux là, le tunnel anglo-français aurait dépassé 500.000.000 de francs.

Les hygiénistes eux-mêmes exprimèrent leurs inquiétudes sur l'efficacité de la ventilation dans un long boyau sillonné sans cesse par des locomotives productives forcées de gaz irrespirables. Après les 12 kilomètres du tunnel du Mont-Cenis, on éprouve une sorte de malaise.

Point de ces inconvénients sur une digue. Les voyageurs ont la santé garantie, sans parler de l'avantage non négligeable de la vue d'un spectacle grandiose, celui des fureurs du Pas. Le marin a aussi cette bonne fortune, mais, malheureusement, en même temps que spectateur il est acteur, et la pièce a parfois de tragiques dénouements.

Comment, cependant, jeter dans la mer assez de matériaux pour asseoir une digue inébranlable ?

On objectera que la rade de Cherbourg est close par une muraille artificielle, où les moëllons sont remplacés par des blocs de pierre superposés. A Suez, à Port-Saïd, on n'a pas procédé autrement.

Ici, ce n'est pas la profondeur de la mer qui est un obstacle, les profils entre le cap Gris-Nez et Folkstone, accusant une moyenne de 33 mètres, avec un seul maximum de 55 à 60 mètres.

C'est la longueur de la digue qui fait réfléchir les plus téméraires. A Cherbourg, il ne s'agissait que de quelques kilomètres. Il nous en faut ici dix fois plus.

M. Burel a trouvé une solution ingénieuse qui est digne d'intérêt, parce que, sur un autre champ d'expériences, elle a été couronnée de succès.

Entre Rouen et Quillebeuf, un ingénieur, M. Le Mire, chargé d'endiguer la Basse-Seine, confia au fleuve

lui-même le soin d'exécuter la plus grande partie d'un ouvrage que l'homme n'aurait achevé qu'à grands frais.

On sait que, comme tous les cours d'eaux soumis au flux et au reflux des marées, la Seine tient en suspension beaucoup de sables et de limons. Que l'on fasse passer ces eaux boueuses à travers un filtre, celui-ci retiendra le dépôt solide et le résidu, en se desséchant, acquerra une grande consistance.

M. Le Mire jeta donc dans la Seine des amas de pierres, à une distance telle des rives, que le chenal ainsi formé conservât la largeur voulue pour le service de la navigation.

Lorsque la marée faisait rétrograder le fleuve, les monticules de cailloux étaient submergés ; mais, les eaux se retirant, le filtre formé par les interstices des pierres, arrêtait la vase, si bien qu'au bout de plusieurs années, deux quais étaient créés d'une consistance parfaite.

Appliquer ce système au Pas de Calais, telle fut l'idée de M. Burel. Il voulait, de plus, souder sa digue à deux écueils sous-marins, les bancs de Varne et du Colbart. Une passe énorme de plus de 800 mètres d'ouverture aurait suffi pour le passage des navires.

Voici les deux principales objections qui se présentent. Pour franchir la large passe, un pont ne pouvait être proposé à cause des besoins de la navigation ; un bac s'imposait donc. Or, si l'on considère que M. Dupuy de Lôme a fourni les plans d'un bac assez solide et assez puissant, pour transborder des trains entiers de France en Angleterre, il n'y a plus qu'une question de moins ou de plus.

On s'est demandé, en second lieu, où trouver des matériaux suffisants pour installer en pleine mer les deux murailles formant filtre. Peut-être les arracherait-on aux colossales falaises de craie qui bordent le détroit.

Telle est, en abrégé, l'économie du projet dont le but serait de rétablir ce que la nature a jadis défait dans une de ces crises d'où sont sortis les reliefs de notre sol.

Arrivons maintenant à l'étude du « Pont » dont les plans ont été dressés par M. Boutet, et, après lui, par M. Hersent.

II

M. Boutet avait obtenu, dès 1867, un avis favorable de l'empereur Napoléon III. L'année terrible entrava la réalisation du projet.

Comme un modèle réduit de ce Pont international existe encore, un journal émettait l'avis qu'à l'occasion de la prochaine Exposition, M. l'ingénieur Boutet fut sollicité de jeter sur le grand lac du bois de Boulogne, à titre d'essai définitif, une passerelle de mille mètres de portée. A côté de la tour Eiffel, cette autre exagération d'une utilité moins contestable, d'un avenir plus certain, ne constituerait pas une attraction de moindre valeur.

Construire un pont n'est pas un art nouveau; le pont de bois des Gaulois, les ponts Gallo-Romains, ceux des Frères Pontifes, ceux des Italiens appelés en France sous François Ier, de Vauban plus tard et de tous les ingénieurs qui ont depuis perfectionné les anciennes théories, forment une suite non interrompue qui revèle la progression croissante de l'audace des constructeurs à travers les âges.

En Angleterre, il y a des ponts immenses, mais, en Amérique, on franchit le Potomac sur de modestes passerelles de 2,000 mètres !

Sur la Tay, en Ecosse, les piles de pont sont plus hautes que les flèches de la Cathédrale de Strasbourg.

Cependant, on n'a opéré, jusqu'à présent, que sur des fleuves, et sur des fleuves qui n'ont pas en largeur

les trente kilomètres du Pas de Calais. Des scaphandriers mettraient un certain temps à implanter dans le sol sous-marin les très nombreuses piles de maçonnerie qui devraient recevoir le tablier.

Aussi M. Boutet a supprimé les piles. Le pont serait d'un seul jet.

A 16 mètres au-dessus des flots, des bouées en tôle auraient supporté une sorte d'enchevêtrement de câbles en fer formant plancher par leurs entrecroisements. A cet effet, soixante câbles eussent été d'abord tendus d'une rive à l'autre.

Sur le plancher on aurait établi des piles provisoires en fonte, à large base, pour servir de soutien à un tablier auxiliaire destiné aux ouvriers chargés de construire le tablier définitif.

Quant à celui-ci, on l'eût formé de câbles superposés de manière à donner onze tresses verticales et situées dans des plans parallèles les uns à côté des autres. Sur ces supports verticaux, se serait assis le pont proprement dit, vaste charpente de 100 mètres de largeur, qui se serait maintenue rigide sur tout le détroit. Enfin, on aurait démonté les piles et le tablier provisoire que des chalands auraient ramené à terre pièce par pièce.

Ce projet, pour le moins original, réunit contre lui, dès son apparition, l'unanimité des ingénieurs officiels et de l'infaillible corps des ponts et chaussées.

Force fut donc à M. Boutet de refaire son travail qui perdit immédiatement son cachet primitif et aboutit à une vulgaire étude de pont, un pont avec des arches et des piles directement fondées dans le sol, un pont banal, comme on le voit.

La commission officielle de 1867 sanctionna le devis se montant à 150.000.000 seulement.

Le Pas devait être coupé en trente sections pour réduire les portées à un kilomètre. Soixante mètres d'élévation semblaient suffisantes. Tout un matériel

de sauvetage pour la marine entourait chaque arche: escaliers intérieurs et extérieurs, anneaux, crampons, etc.

L'année 1870 ne pouvait être favorable à des entreprises pacifiques. Elle fit oublier le pont sans piles et à tablier d'un seul jet.

Un mot maintenant du projet Hersent.

Ici les piles sont multipliées et la portée est ramenée à 350 mètres. Pour garantir les fondations, on les entoure d'enrochements en béton. Sur chaque pile un poutrage métallique repose et se prolonge en porte-à-faux d'un côté et de l'autre. Rien de vraiment neuf dans cette conception; des objections particulières surgissent néanmoins.

Supposons, si l'on veut, que le régime des courants ne soit pas modifié par la construction nouvelle; il faudra toutefois que les navires ne rencontrent pas sur leur chemin autant d'écueils que de piles. Le vapeur se dirigera peut être, grâce à sa machine, au milieu de cette forêt de colonnes, mais le pauvre voilier sera-t-il assez maître de sa route dans le brouillard, au sein des vagues furieuses, pour ne se jamais heurter contre elles? Il est vrai qu'elles pourront être garnies d'appareils de sauvetage; ce serait alors chercher le mal pour avoir occasion d'apprécier l'efficacité des remèdes.

M. Hersent répond à cela que les feux du phare Gris-Nez et ceux de la côte anglaise qui éclairent actuellement le Pas, sont souvent des causes de naufrages par temps sombre, tandis qu'en illuminant le pont, on offrira aux navires, non-seulement le moyen de se guider, mais même de déterminer la direction d'un bâtiment, soit qu'il vienne de la mer du Nord, soit qu'il ait quitté l'Océan; partant, point d'abordage.

L'avenir seul permettrait de se faire une opinion sur la valeur du « Pont » comme moyen de commu-

nication anglo-française. Il est à craindre que cette perspective ne nous soit pas offerte, car, le 8 janvier dernier, on lisait l'entrefilet suivant dans le *Daily Telegrah :*

Le projet (de pont) est évidemment superbe, mais il est bien inutile de se demander s'il sera rémunérateur, attendu que l'Angleterre ne permettra jamais qu'il soit mis à exécution. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels pour unir notre île à un continent couvert de soldats, à un pays surtout (la France) dont la race irritable et aventureuse a été notre ennemie acharnée pendant des siècles et qui, maintenant encore, n'est guère notre amie.

La feuille anglaise paraît désirer qu'il soit bien entendu, de ce côté du détroit, que si les ingénieurs consacrent leurs veilles à la préparation d'intéressants projets, leurs plans sont destinés au long sommeil des cartons administratifs, l'ombrageuse Albion n'étant nullement décidée à sortir de son entêtement invétéré et utilitaire.

III

Le troisième moyen de traverser le Pas de Calais autrement qu'en bateau, fut indiqué à l'Académie d'Amiens, en 1751, par l'ingénieur Desmarets. Il consiste à creuser un tunnel sous-marin, opération qui devient de plus en plus possible, à mesure que l'on connaît mieux la géologie du sous-sol marin.

Thomé de Gamond est le premier ingénieur qui ait véritablement compris l'utilité d'étudier la résistance et la nature des terrains à perforer.

On a voulu comparer Thomé de Gamond à M. de Lesseps ; le parallèle est séduisant peut être, mais il ne se poursuit pas jusqu'au bout.

M. de Lesseps, en effet, aura eu la bonne fortune de vivre assez longtemps pour voir prospérer son œuvre et, ici, nous ne pouvons malheureusement

parler que du percement de l'isthme de Suez ; Thomé de Gamond, lui, subit le sort de la plupart des novateurs et inventeurs au pays de France, depuis Bernard de Palissy jusqu'à nos jours.

Mais n'anticipons pas sur ce qui va suivre.

Après Desmarets, Henry, adjudant du génie (1810), Mathieu, ingénieur des Mines (1812), Franchot et Tessier (1846), avaient conçu, chacun, leur projet de tunnel. Pour supprimer le côté géologique de la question, il avait même été proposé de faire circuler dans le sol sous-marin un tube de fonte assez solide pour ne pas s'effondrer sous la pression de l'eau.

En 1840, Thomé de Gamond savait déjà que le tunnel rencontrerait la craie blanche perméable, la craie grise imperméable, l'argile et les sables verts sur lesquels celle-ci repose.

Comment avait-il acquis ces notions ? Lui-même va nous l'apprendre :

Pressé de reconnaître le terrain avec précision, je me fis descendre au fond du chenal avec un appareil de plongeurs Siébe, qui n'avait pas encore reçu les perfectionnements qui lui furent apportés plus tard. Aussi, à peine eus-je atteint le fond de la mer que je me sentis suffoqué dans ce linceul imperméable et tirai violemment le filin de détresse.....

Après cet échec, peu soucieux de m'exposer encore à être enseveli vivant dans un scaphandre, mais obstiné dans mon ardeur pour détacher un lambeau de cette terre sous-marine, je me décidai à plonger nu.

Je préparai un lest pour la descente de quatre sacs de galets silicieux noirs de 30 kilog. chacun, dont deux devaient être amarrés par des cordes aux jambes, aux chevilles, et deux autres tenus dans la main.

En outre, pour faciliter la remonte, je confectionnais un chapelet de dix vessies de porc, divisées chacune en deux petits compartiments unis par une ligature. J'enveloppai ce chapelet dans une bande de toile adaptée en ceinture autour de la taille, en guise de vessie natatoire.

Pour préserver la tête, un bonnet de coton bourré de linge

et maintenu par une serviette en mentonnière. Deux filins parallèles étaient attachés à ma personne : l'un gris, fixé derrière ma ceinture, était le cordon de sûreté destiné à me ramener mort ou vif. Le filin rouge était fixé à mon bras gauche. C'était le cordon de détresse pour donner à mes hommes, en le tirant moi-même, le signal de me ramener au plus vite.

Un couteau de précaution pendait à mon poignet gauche, pour couper le lest de mes pieds. Une spatule était suspendue à mon poignet droit pour détacher un échantillon du sol. Une pochette devant l'abdomen était préparée pour recevoir cet échantillon.

J'introduisis dans mes narines une mèche de coton beurrée et je remplissais la bouche, à l'instant même de l'immersion, d'une petite cuillerée d'huile d'olive. Ce fut dans ce grotesque accoutrement que je me lançai dans l'abîme sur des points dont la profondeur sondée variait de 30 à 33 mètres.

Je descendis ainsi trois fois consécutives dans la même journée, la deuxième fois à 500 mètres environ dans le nord de ma première expérience, et la troisième fois à 500 mètres encore plus loin.

Je fus bien vite indemnisé de mes mésaventures en constatant que les extraits cueillis au fond de la mer étaient de l'argile Wealdienne, identique à celle que j'avais reconnue en Angleterre, dans les plaines basses avoisinant le détroit. La lacune existant à mon diagnostic géologique se trouvait ainsi comblée.

Par une de ces coïncidences qu'il vaut mieux peut-être ne pas trop approfondir, les Anglais, sans pouvoir revendiquer pour aucun de leurs ingénieurs une pareille intrépidité qui confine à l'héroïsme, proclamèrent comme leurs les résultats des études de Thomé de Gamond. Sir John Hawkshaw, en 1865, voulut établir un tunnel dans le banc de craie qui s'étend au travers du détroit. Ses plans ne différaient des nôtres qu'en ce que, au lieu de deux puits qui auraient servi de gares d'arrivée et de départ, des rampes fortement inclinées auraient raccordé la ligne sous-marine, en

France avec le chemin de fer du Nord, en Angleterre avec le Chatam and Dover Railway. Les Anglais supprimaient également une grande halte que voulait Thomé de Gamond sur le banc de Varne, au fond d'une tour.

L'association anglo-française fut constituée en 1868. La guerre de 1870 paralysa toute entreprise et ce n'est qu'en 1875, que le maréchal de Mac-Mahon provoqua une résurrection de cette grande idée.

Le Comité français avait à sa tête Michel Chevalier. Celui-ci, ami de Thomé de Gamond, sachant ses sacrifices d'argent, de temps et de santé pour la réalisation du projet, eut néanmoins le triste courage de l'éliminer du Conseil, et, naturellement, conquit du coup toutes les sympathies des ingénieurs anglais.

Cependant l'opinion publique a encore quelquefois une certaine puissance. Sir John Hawkshaw fut généreux et offrit à Thomé de Gamond une place honorable dans la direction des travaux.

C'était trop tard : Thomé de Gamond mourut le 4 février 1876, ayant dépensé 175,000 francs pour ses études personnelles, sans en avoir jamais réclamé le moindre remboursement aux pouvoirs publics. Une pension insuffisante fut accordée à sa famille.

En 1880, deux puits étaient creusés sur la côte de Douvres ; une galerie de 1200 mètres se déroulait, sous les flots, dans la craie.

En 1883, chez nous, devant Sangatte, une galerie de 2 m. 10 de diamètre, allait à la rencontre de la précédente.

Tout marchait donc à souhait et il ne serait venu à la pensée de qui que ce soit, au moins en France, que l'œuvre eût autre chose à redouter que les difficultés naturelles.

Erreur ! Le gouvernement anglais se rappela subitement que sa situation de royaume insulaire pourrait

être ébranlée par la réalisation d'une grande conception scientifique. Albion fit semblant d'avoir peur. Une armée ne pourrait-elle pas s'engager quelque jour dans le tunnel, et sortant à l'improviste comme des entrailles de la terre, couvrir le sol anglais de ruines et de sang.

La presse française fit prompte justice de cet affolement simulé : il coula beaucoup d'encre, nos voisins furent de plus en plus qualifiés de « perfides » et la véritable raison de leur frayeur fut clairement indiquée.

La voici :

Les armateurs britanniques craignent de voir immobilisés dans leurs bassins les trop nombreux bâtiments à voiles et à vapeur que, depuis plusieurs années, ils ont mis en chantier avec trop de précipitation. Le tunnel offrant plus de rapidité pour les communications, supprimant le mal de mer, inspirant à quelques-uns moins d'appréhension, le tunnel deviendrait l'itinéraire de prédilection des voyageurs et du commerce. La marine serait délaissée.

On a voulu également découvrir, dans ce revirement de l'opinion anglaise, des motifs philosophiques: à savoir la répulsion de nos voisins pour les principes démocratiques de plus en plus développés en France. L'aristocratie anglaise les redoute surtout à titre d'articles d'exportation. Elle manifeste une horreur de convention pour le côté mondain et frivole de la vie bruyante de nos grandes cités. On ne saurait l'en blâmer, si elle ne venait souvent chercher parmi nous ce qu'elle répudie chez elle de la manière la plus formelle.

Une conclusion s'impose. Si le tunnel n'est pas creusé, ce n'est ni le talent de nos ingénieurs, ni l'outillage industriel qui doit être mis en cause, mais seulement l'égoïsme un peu trop traditionnel des Anglais, désireux d'isolement et trop peu sincères pour l'avouer hautement.

IV

Un dernier paragraphe nous permettra de terminer cette brève étude sur la *Traversée de la Manche.*

Nous arrivons à la quatrième solution, qui n'est pas la plus heureuse, mais qui aurait pour elle le mérite de la simplicité pratique.

Le convoi du chemin de fer est arrivé au bord du Pas de Calais ; les rails sur lesquels il glisse jusqu'au quai se raccordent avec une autre voie supportée par un bac. Ce bac est amarré solidement ; quelques tours de roues et le train tout entier a quitté la terre ferme pour s'engager sur le pont flottant. Celui-ci, pourvu de roues ou d'hélices, navigue comme un steamer et vogue vers la côte anglaise.

Le voyageur, pendant cette partie de son trajet, peut quitter son compartiment, circuler à travers les salons de lecture, de conversation, de concerts, s'asseoir aux tables d'un restaurant, retrouver, en un mot, tout le confortable des paquebots américains sur les rivières de l'Union. Le bac, en effet, contiendra tout cela.

En 1873, M. Dupuy de Lôme, qui a régénéré notre marine militaire, se fit fort de construire un bac calant 3 mètres 50, long de 135 mètres, large de 11, à roues, pouvant recevoir tout un train de vingt wagons, l'embarquant en dix minutes, pour le conduire en Angleterre en un peu plus d'une heure.

Des bassins spéciaux eussent été creusés aux points de départ et d'arrivée.

Les Anglais ont mis à l'étude de semblables projets ; mais il ne semble pas que chez eux, plus que chez nous, on ait été convaincu de l'efficacité et de la stabilité de ce mode de transport. Aucune société n'a encore osé se constituer en vue de recueillir les capitaux nécessaires.

Cependant, il est bon de noter que l'idée d'un bac

n'a encore provoqué, dans la Grande-Bretagne, aucun mouvement de frayeur. Les partisans de ce quatrième moyen de franchir le Pas de Calais doivent-ils interpréter à leur avantage et à celui de leur projet cette réserve de l'Angleterre ? Nous n'oserions nous prononcer en quelque manière.

17 février 1883.

J.-E. PILLET.

L'Astronome LE MONNIER et sa Famille

PAR CHARLES GARNIER

L'une des routes les plus fréquentées des environs de Bayeux traverse le territoire d'un modeste village, dont le nom ne se rencontre plus guère que dans les actes des officiers ministériels : Hérils, réuni à Maisons depuis 1830, formait autrefois une commune du canton de Magny, et une paroisse dépendant, avant la Révolution, du doyenné de Campigny et de l'archidiaconé des Veys. Quelques maisons sur le bord de la route de Port-en-Bessin à Falaise, quelques fermes isolées, dont la plus importante, indiquée sur les cartes sous le nom de CHATEAU DE LA FERRIÈRE, possédait naguère de belles avenues dont il ne reste plus rien, tout cela n'est guère fait pour attirer l'attention ; et les nombreux promeneurs, qui se rendent chaque été au bord de la mer, ne songent pas à quitter la belle avenue de peupliers qui conduit de Bayeux à Port, pour s'engager dans les chemins tortueux et mal entretenus de Hérils.

Lorsque je m'y aventurai pour la première fois, il y a une quinzaine d'années, je n'avais d'autre intention que de lever, aussi exactement que possible, le plan de ce petit coin de terre, afin de le faire figurer sur une carte des environs de Bayeux. Je n'avais alors que de très-vagues notions d'histoire locale, et je ne fus pas peu surpris de rencontrer tout à coup, près d'un groupe de misérables chaumières, au coin d'un petit enclos entouré de murs en ruines, une croix de fer sans aucun ornement, supportée par une colonne du style le plus simple ; au pied de cette croix, deux pierres tombales disparaissaient sous l'herbe et les ronces ; mon père, à qui je fis part de ma découverte, me dit que c'était l'ancien cimetière de Hérils, et que

l'une des tombes devait être celle de l'astronome Le Monnier. Je dois avouer, à ma grande confusion, que, plus occupé de poursuivre mes travaux de topographie que de rechercher les dernières traces d'un savant dont le nom m'était alors à peu près inconnu, je continuai ma carte sans songer à retourner à Hérils; et il est plus que probable que j'aurais persévéré dans cette indifférence, si une circonstance toute fortuite n'était venue, il y a quelques semaines, attirer de nouveau mon attention sur la tombe de Le Monnier.

Un de mes amis (1), qui sait intéresser ses promenades par des études scientifiques et archéologiques, me dit avoir réussi à débarrasser la pierre de la terre et des broussailles qui la recouvraient, et à déchiffrer entièrement l'épitaphe. Il me demandait en même temps d'en parler à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, me faisant remarquer combien il est regrettable de voir ainsi abandonnée la dernière demeure d'un savant, qui occupa un rang distingué parmi les astronomes de la fin du siècle dernier, et qui se rattache, par des relations d'alliance et de parenté, à plusieurs familles des plus considérables de notre pays.

Le Monnier était fils de PIERRE LE MONNIER, né à Saint-Sever, près Vire, en 1675, professeur de philosophie en 1725, au collège d'Harcourt, et auteur d'un cours, publié à Paris en 1750, qui fut longtemps suivi comme classique; Le Monnier père s'occupa aussi d'astronomie, observa à Paris, le 1er août 1736, l'immersion d'Aldébaran, qui lui servit à déterminer la longitude de Tornéo; il enseigna les mathématiques à l'Université de Paris, et l'on a publié après sa mort, en 1758, un traité élémentaire qui était le résumé de ses leçons. Elu membre de l'Académie des Sciences

(1) M. Maurice de Maneville.

en 1757, il mourut le 27 novembre de la même année, laissant deux fils, dont le second *Louis-Guillaume Le Monnier*, né à Paris le 27 juin 1717, fut attaché comme médecin, en 1738, à l'infirmerie de Saint-Germain-en-Laye; l'année suivante, il travailla, avec Cassini de Thury et Lacaille, à prolonger dans le midi de la France le méridien de l'Observatoire de Paris; peu après, il s'occupa à classer d'après le système de Linné une collection remarquable de plantes étrangères recueillies par Richard, au jardin du Roi à Auteuil; le duc d'Ayen l'y ayant rencontré, s'entretint souvent avec lui, et communiqua au Roi le goût de la botanique que lui avait inspiré le jeune savant. Le Monnier fut présenté à Louis XV, et nommé, en 1758, à la chaire de botanique du jardin du Roi, vacante par la mort d'Antoine de Jussieu.

Le nouveau professeur n'oublia pas la famille de son prédécesseur; il présenta pour lui servir de suppléant, avec future succession, Laurent de Jussieu, neveu d'Antoine, et fit désigner l'un des frères d'Antoine, Bernard de Jussieu, pour diriger la plantation d'un jardin botanique à Trianon.

Le Monnier obtint bientôt la survivance de la charge de premier médecin du Roi, dont il devint titulaire à la mort de Quesnay, en 1774; sa riche et nombreuse clientèle ne l'empêcha pas de se consacrer avec un égal dévouement aux malades moins favorisés de la fortune; il n'acceptait d'eux aucun honoraire, et ce fut à sa réputation d'humanité qu'il dut la vie dans la fatale nuit du 10 août 1792.

Un ancien militaire, qu'il avait soigné, le fit sortir du château des Tuileries par des issues secrètes, et le conduisit, en le protégeant contre la foule, jusqu'à son logement du Luxembourg. Le Monnier réussit à sortir de Paris, et se réfugia à Montreuil où il établit une boutique d'herboriste; il y mena une vie simple et retirée, avec deux de ses nièces, dont la plus jeune

l'épousa et le soigna avec le plus grand dévouement pendant une longue et douloureuse maladie.

Lors de la fondation de l'Institut, 25 octobre 1795, Louis Le Monnier, ne résidant pas à Paris, fut nommé membre correspondant, ce qui prouve la haute estime que l'on avait conservée pour sa science et pour son caractère. Il mourut à Montreuil le 7 septembre 1799.

Revenons maintenant à notre astronome, qui était frère du médecin et fils aîné de Pierre Le Monnier. Il naquit à Paris, rue du faubourg Saint-Jacques, le 23 novembre 1715; les dictionnaires biographiques lui donnent les prénoms de *Pierre-Charles*, qui figurent aussi dans l'acte de décès de M^me^ de Sully, sa fille; mais l'épitaphe de Le Monnier, son acte de décès, et l'acte de décès de sa femme, le désignent sous ceux de *Pierre-Claude*, qui sont sans doute ses véritables prénoms.

Elevé sous la direction de son père, il hérita de son goût pour l'astronomie et ne tarda pas à le dépasser dans cette science; en 1731, à l'âge de 16 ans, il faisait déjà des observations remarquables sur *l'opposition de Saturne;* en 1735, il présenta à l'Académie des Sciences, une nouvelle *carte de la lune* avec description de ses taches; ce travail lui valut d'être reçu Membre de cette Académie, le 21 avril 1736; il n'avait pas encore 21 ans. Il accompagna Maupertuis et Clairaut dans une *expédition au cercle polaire*, et les aida à mesurer, sous cette latitude, un *degré du méridien.* De retour en France, il entreprit de modifier les *tables du soleil*, et remit en honneur, en 1738, l'ingénieuse *Méthode de Flamstead*, qui lui permit d'arriver à une telle précision dans la détermination des éléments du soleil, que soixante ans de travaux n'ont pu faire découvrir dans son œuvre qu'une erreur de 37°. La même année, Le Monnier calcula *l'obliquité de l'écliptique* et la *Hauteur du pôle* de Paris, et rédigea le *Mémoire de l'Académie.*

En 1740, il fit de savantes *Observations sur les étoiles*, dans la tour de Pascal, au Nord du collège d'Harcourt; le résultat de ce travail fut la lecture, à la séance publique de rentrée de 1741, du projet d'un nouveau *Catalogue d'Etoiles*, et la présentation à l'Académie d'une *Carte du zodiaque*; 565 étoiles *seulement* figurent dans les ouvrages publiés par Le Monnier, mais ses manuscrits en désignent un nombre beaucoup plus considérable. Cette même année 1741, il introduisit en France l'*Instrument des passages*, exécuté avec une précision admirable par un célèbre horloger de Londres, Graham; c'est encore de 1741 que date la publication de l'*Histoire Céleste*.

Le Monnier était en grande estime à la Cour; le roi Louis XV l'avait choisi pour un de ses lecteurs; il avait beaucoup d'affection pour lui, et le faisait souvent appeler; il lui donna, en 1742, au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, un logement que notre savant occupa jusqu'à la Révolution. En 1743, Le Monnier construisit, à Saint-Sulpice, une *lunette méridienne*, dont l'objectif avait quatre-vingts pieds de foyer: la même année, il publia sa *Théorie des Comètes*, où il traitait des progrès de cette partie de l'astronomie, et s'efforçait de dissiper les préjugés populaires, en enseignant que la comète, que l'on observait alors, avait un mouvement rétrograde, et ne pouvait par suite nuire à notre planète; la constitution gazeuse de ces astres errants n'était pas encore positivement établie.

On doit à Le Monnier plusieurs découvertes importantes; ce fut lui qui détermina les *changements des refractions* en hiver et en été; il construisit le premier des *boussoles indiquant exactement la déclinaison*, au moyen d'une lunette, et expliqua la *Théorie analytique de l'attraction*, inconnue avant lui. Professeur au collège de France, il fut le maître du célèbre Lalande, avec lequel il eut plus tard de vives discussions, et qui a,

cependant, reconnu son mérite dans sa *Biographie Astronomique.*

Le Monnier traduisit, en les corrigeant, les ouvrages de l'astronome écossais Keill, et composa ainsi les *Institutions Astronomiques*, excellent ouvrage élémentaire, qui parut en 1746; il fit aussi de nouvelles *Observations sur Saturne*, et détermina, avec un soin et une habileté rares, les *inégalités causées par l'attraction de Jupiter;* ces inégalités ayant été proposées par l'Académie pour sujet de concours en 1748, Euler, qui remporta le prix, arrivait exactement aux mêmes résultats que Le Monnier; celui-ci, étant membre de l'Académie, ne pouvait concourir, et d'ailleurs il était occupé d'autres travaux: nous le trouvons, le 25 juillet 1748, en Ecosse, où il observe, avec lord Macclesfield, une éclipse presque annulaire qui lui permet de *mesurer le diamètre de la lune sur le disque du soleil*, observation qui n'avait pu encore être faite; à partir de cette époque, il semble que la lune devient le principal objet de ses études; toutes les nuits, quelque temps qu'il fasse, il se lève à l'heure précise pour observer *le Passage de la lune au méridien;* il est le premier qui ait déterminé l'*Influence de la lune sur l'atmosphère.*

Les Observations sur la lune et les Etoiles fixes furent publiés en 1754, 1759 et 1775. En 1753, il avait construit à Bellevue une nouvelle *méridienne*, tellement remarquable, qu'elle lui valut une gratification de quinze mille livres; le zélé savant employa cette somme à acheter de nouveaux instruments qui lui permirent de continuer ses études; il publia, en 1754, une *Lettre sur la Théorie des Vents;* en 1755, un *Nouveau Zodiaque;* en 1757, il fut désigné par le Roi pour faire des *Observations entre Paris et Amiens pour la mesure du degré*, et publia le résultat de ses travaux; ses autres ouvrages remarquables sont l'*Astronomie Nautique lunaire,* qui parut en 1771;

l'*Exposition des moyens les plus faciles pour résoudre plusieurs questions dans l'art de la Navigation*, 1772; un *Essai sur les marées aux grèves du Mont-Saint-Michel*, et une *Description des principaux Instruments d'Astronomie*, 1774; les *Lois du Magnétisme*, 1776 et 1778; une traduction du traité du suédois Chapmann sur la *Construction des vaisseaux*, 1779; des *Mémoires d'Astronomie*, 1780 et 1784; une *Note sur la correction de la ligne du loch*, 1790; enfin une lettre écrite en 1791 au sujet d'une *Eclipse observée en Chine le 14 novembre 1789, par M. de Guignes;* cette lettre fut le dernier travail scientifique de Le Monnier, qu'une attaque de paralysie arracha, le 10 novembre 1791, à ses utiles occupations; il fut néanmoins nommé membre de l'Institut, comme son frère, lors de la formation de ce corps savant, le 25 octobre 1795, et devint doyen de l'Académie des Sciences; il était déjà membre de celles de Londres et de Berlin.

Tous ces honneurs ne lui faisaient pas oublier sa province natale, et il se fit agréger à l Académie de Caen; il séjournait même fréquemment en Basse-Normandie; et quand la maladie le condamna à l'inaction, il vint s'établir à Hérils, où il succomba à une seconde attaque de paralysie, le 30 mars 1799; cette date correspond, d'après les tableaux de concordance, à celle du 10 germinal an VII que porte son acte de décès (1); on trouve, au contraire, la date du

(1) Voici la copie de l'acte de décès de Le Monnier, relevée dans les registres de l'Etat Civil de la Commune de Hérils, conservés au Greffe du Tribunal de Bayeux :

Aujourd'hui onze germinal, l'an sept de la République française une et indivisible, sur la deuxième heure décimale, devant moi agent municipal de la commune de Hérils, canton de Magny, département du Calvados, sont comparus en mon domicile les citoyens Pierre Piprel, domestique du citoyen Pierre-Claude Le Monnier, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Paris, fauxbourg Saint-Jacques, le citoyen Jacques

30 avril dans l'épitaphe gravée sur sa tombe, et dont voici la copie :

A LA MÉMOIRE DE P. C^de^ LEMONNIER CONSEILLER D'ÉTAT
LECTEUR DU ROY, DOYEN DE L'ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES DE PARIS, MEMBRE DE CELLES DE LONDRES
DE BERLIN ET DE CAEN DÉCÉDÉ A HÉRILS LE 30
AVRIL 1799 AGÉ DE 84 ANS
DU CIEL DEVENU SON EMPIRE
SON GENIE A PERCÉ LES VASTES PROFONDEURS
MAIS IL RÈGNE ENCORE SUR NOS CŒURS
ET NOUS L'AIMONS AUTANT QUE L'UNIVERS L'ADMIRE
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

Cette différence de dates est facile à expliquer; l'épitaphe a été certainement composée longtemps après la mort de Le Monnier; en effet, en 1799, les idées révolutionnaires étaient encore assez en vigueur à Hérils pour que l'acte de décès soit daté, non-seulement du *onze Germinal, l'an sept de la République Française une et indivisible*, mais encore de la *deuxième heure décimale*, mode de compter les heures supprimé par le décret du 7 avril 1795; on ne pouvait donc, à cette époque, parler du titre de *Lecteur du Roy*, ni appeler l'Academie des Sciences, *Académie Royale;* l'épitaphe date évidemment d'un temps où les idées avaient changé et où le calendrier grégorien, officiellement rétabli, avait fait oublier le mécanisme

---

Fouque, journalier, ayant l'âge requis par la loi, demeurant en cette commune, lesquels dits Piprel et Fouque m'ont déclaré que le dit Pierre-Claude Le Monnier est mort dans sa maison située dans cette commune, sur environ la septième heure décimale du dix du courant; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au domicile du dit Le Monnier, je me suis assuré de son décès, et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Fouque et Piprel ont signés avec moi. Fait comme dit est, ledit jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

du calendrier républicain; et alors, se rappelant seulement que *Germinal* correspondait à *Avril*, on n'a pas réfléchi que les premiers jours de Germinal étaient les derniers jours de Mars, et on a inscrit 30 Avril au lieu de 30 mars. Des erreurs analogues ont fait indiquer la date du 2 avril dans la *Biographie Universelle* de Michaud, et celle du 31 mai dans la *Biographie Générale* de Firmin-Didot.

Le Monnier fut remplacé à l'Académie des Sciences par Cassini, et son éloge, prononcé par Lefèvre-Gineau, est inséré dans le tome III des *Mémoires de l'Institut* (Sciences Physiques et Mathématiques.)

Nous avons dit que de nombreuses relations de famille rattachaient Le Monnier à notre pays; en effet, il avait épousé *Renée-Anne-Michelle de Cussy*, née à Moyon, diocèse de Coutances, en 1731, fille de Michel II de Cussy et de Louise-Anne Le Valois, et petite-fille, du côté paternel, de Michel Ier de Cussy, écuyer, sieur de Verquereul, et de Géneviève de Pierres, et du côté maternel de Jean-Joseph Le Valois, écuyer, sieur du Manoir, et de Françoise Le Vaillant. Renée de Cussy fit son éducation à Saint-Cyr, et dut, pour entrer dans cette maison, obtenir un certificat d'ancienne noblesse dont l'original existe dans les papiers de la famille et qui lui fut délivré par d'Hozier, en même temps qu'un certificat semblable à son cousin Jacques-Louis de Cussy de Belleval, qui voulait entrer aux Pages de la petite écurie du Roi; d'Hozier dressa à cette occasion une généalogie établissant que les deux cousins descendaient d'un aïeul commun, Roger de Cussy, marié en 1515 à Françoise Guillebert. Renée de Cussy survécut à son mari et continua d'habiter Hérils, où elle est décédée le 3 octobre 1802 (1).

---

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée au Greffe de Bayeux :

Du onzième jour du mois de vendemiaire l'an onze de la République française ;

Le Monnier eut trois filles de son mariage avec Renée de Cussy ; nous avons vu que la plus jeune épousa son oncle Louis Le Monnier; la seconde, *Renée-Françoise-Adélaïde,* née à Saint-Sever comme son grand-père, le 27 juin 1767, épousa en premières noces le célèbre mathématicien *Joseph-Louis Lagrange*, qui était né à Turin de parents français, en 1736; à 18 ans, Lagrange surprenait tout le monde savant en envoyant à Euler la solution de questions restées jusqu'alors insolubles malgré de longs travaux; l'année suivante, 1755, Lagrange fut professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin, y fonda une société savante, et remporta cinq fois de suite le prix proposé par l'Académie des Sciences de Paris. En 1766, Frédéric II l'appela à Berlin pour succéder à Euler; à la mort de Frédéric, en 1786, Lagrange fut rappelé en France pour Louis XVI, et s'y fixa définitivement; ses remarquables travaux sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie et la mécanique, lui attirèrent la faveur successive de tous les gouvernements; il fut professeur à l'école normale et à l'école polytechnique, et Napoléon Ier le nomma sénateur, et le combla de dignités.

Acte de décès de Marie-Anne-Michelle de Cussi, décédée le onze vendémiaire, à huit heures du matin, profession de vivante de son bien, âgée de soixante et onze ans, née à Moyon, département de la Manche, demeurant à Hérils, veuve de feu Pierre-Claude Le Monnier, décédé en cette commune le dix germinal en sept ;

Sur la déclaration à moi faite par le citoyen Pierre Le Fauconnier, demeurant à Commes, profession de laboureur, qui a dit être ami de la défunte, et par le citoyen Robert Anne, profession de cultivateur, qui a dit être aussi ami de la défunte, et ont signé au présent avec nous ;

Constaté par moi Baptiste Héroult, maire de la commune de Hérils, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

(Suivent les signatures).

Lagrange mourut à Paris en 1813. Sa veuve épousa en secondes noces *Jacques-Louis-César Hue, Comte de Sully*, né en 1754, et entré au service dès 1765; il avait été page de Louis XV, capitaine de dragons sous Louis XVI, major de hussards à l'armée de Condé, et colonel de cavalerie sous l'Empire; il s'était retiré au château de Sully; il fut nommé chevalier de Saint-Louis sous la Restauration, commanda les gardes nationales de l'arrondissement de Bayeux, et administra comme maire la commune de Sully, où il décéda le 3 novembre 1824. Mme de Sully vint alors habiter son domaine de Sainte-Croix, à Saint-Vigor-le-Grand, près le Pont-Trubert; elle y est décédée le 12 février 1833, et a été inhumée derrière l'église de Saint-Vigor (1); sur sa tombe on lit l'épitaphe suivante :

A LA MEMOIRE DE
Mme RENEE FRANÇOISE
ADELAIDE LEMONNIER
Ve EN PREMIERE NOCE
DE Mr DE LA GRANGE
SENATEUR ET EN SECONDE
DE Mr LE COMTE HUE
DE SULLY NEE LE 27
JUIN 1767 DECEDEE
LE 12 FEVRIER 1833.

L'aînée des filles de Le Monnier, sœur de Mme de Sully et de Mm· Louis Le Monnier, se maria à *M. de*

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée sur les registres de l'Etat civil conservés à la mairie de Saint-Vigor-le-Grand :

Du mardi douze février l'an mil huit-cent-trente-trois ;

Acte de décès de dame Renée-François-Adélaïde Le Monnier, veuve en première noce du sénateur Joseph-Louis Lagrange, et en seconde noce de Jacques-Louis-César Hue, de Sully, décédée à Saint-Vigor le douze février, à quatre heures du matin, âgée de soixante-cinq ans huit mois, née à

Parfouru, et fut la mère d'*Aglaé-Renée-Perrette de Parfouru*, qui épousa *Alexandre-François André du Homme;* Mme de Sully légua, en mourant, le domaine de Sainte-Croix à sa nièce, Mme du Homme, qui y est décédée elle-même il y a peu d'années, le 17 décembre 1881.

La terre de Sainte-Croix rentrait ainsi dans la famille à laquelle elle avait longtemps appartenu, car les André du Homme, seigneurs de Ryes, étaient aussi seigneurs de Sainte-Croix. Tous les Bayeusains connaissent les deux remarquables effigies tombales qui ont été données au Musée de Bayeux, en 1840, par M. Alexandre du Homme, grand-père du chef actuel de la famille; ces monuments, œuvre d'un habile artiste caennais, Jacques Lefoye, recouvraient jadis la sépulture de Jacques André, écuyer, sieur de Sainte-Croix, et de Marie Davot, sa femme; ils avaient été érigés dans la chapelle méridionale du transept de l'église de Ryes, que Jacques André avait fait bâtir avec la permission de l'abbé de Longues, et dont il avait obtenu le patronage; lors de la Révolution, ces tombes furent profanées et jetées hors de l'Eglise, et M. du Homme a voulu les mettre à l'abri de nouveaux outrages en en faisant don à la ville de Bayeux.

Tel est, Messieurs, le résumé des recherches que j'ai faites sur Le Monnier et sa famille; je ne pouvais

---

Saint-Sever, canton de Saint-Sever, arrondissement de Vire, département du Calvados, fille de feu Pierre-Charles Le Monnier et de feue Renée-Anne-Michelle de Cussy;

Le présent rédigé sur la demande à nous faite par les sieurs Victor Bobier et Victor Porée, domestiques, demeurant à Saint-Vigor, témoins, qui ont signé avec nous après lecture;

Constaté suivant la loi par moi Duhamel Rougemont, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil, maire de la commune de Saint-Vigor-le-Grand, soussigné.

(Suivent les signatures).

avoir la prétention de vous présenter une série de biographies détaillées, et encore moins une analyse approfondie des savants ouvrages dont je me suis contenté de vous donner une idée sommaire, et qui sortent entièrement du cadre de mes études ; j'ai voulu seulement mettre en lumière les points qui m'ont paru les plus intéressants pour la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, pensant qu'il est de notre devoir, si nous ne pouvons tirer d'un oubli regrettable la tombe abandonnée de Le Monnier, de conserver du moins la mémoire d'un savant qui peut être considéré à juste titre comme une des gloires de notre contrée.

9-17 Janvier 1889.

MESSIRE JEAN PATYE

CHANOINE DE CAMBREMER

CHANTRE DU ROY, CURÉ DE RONPORT ET DE LONGDEMIÈRES

Je veux vous conserver l'histoire
D'un miracle autrefois notoire
Qu'un cuivre avec art buriné
Avait aux passants dessiné
Dans notre antique Cathédrale
Pour vous et pour moi sans rivale...
Le jour baisse, à grands pas la nuit
S'avance, et, pour chasser l'ennui
Je laisse de côté la prose
Pour vous narrer l'étrange chose.
Messieurs, il est question d'un mort
Qui vivant, curé de Ronport
Décimateur de Longdemière,
Fut personne hautaine et fière
Comme il convient à bon chanteur
Digne d'avoir sa place au Chœur ;
Pour la prébende étant idoine
De Cambremer il fut chanoine.
Jean Paty, Messieurs, est son nom
Oyez d'où lui vient son renom.
Clerc de savoir et de prudence
De son grimoire avec aisance
Jean Paty tirait bon profit
Satanas en fut déconfit.
Par acte avéré, le Chapitre
Avait contre lui graisseux titre
(S'il fut vrai, point n'ayez souci,
L'histoire se tait sur ceci
Pour ne point allonger l'affaire
Comme elle aussi moi je vais faire)
Le condamnant à députer
Pour épître ou leçon chanter
A tour de rôle un dignitaire

Auprès du tombeau de saint Pierre.
Que le flot fut ou non soumis
L'horizon bleu, le ciel tout gris
Le Bessin couvert de verdure
Ou l'univers pris de froidure
C'était, Messieurs, vers le minuit
A l'instant où Jésus naquit
Qu'il fallait délaisser l'aumusse
Stalle ou maison, bréviaire ou Muse.
De Jean Paty tel fut le sort
Près de deux ans avant sa mort
L'an mil cinq cent trente-huitième (*)
Sous le pape Clément septième.

De son grimoire, Jean Patye, dit la légende, avait retenu l'art d'évoquer, non pas un démon vulgaire, mais un prince des enfers, messire Satanas lui-même. Ce livre aida notre bon normand à se tirer d'affaire, car, bien que rudoyé par ses confrères, il ne se hâtait guère de quitter sa stalle, de laisser les Hauts ou Petits Vicaires rivaliser avec les enfants du candélabre, et il aimait mieux contempler les angelots du sanctuaire, les candélabres des jannes ou portes latérales du chœur et même les torchets ou cierges de cire illuminant la Poutre, la Petite Couronne et les Hautes Galeries, que de prendre une leçon d'astronomie au clair des constellations visibles dans le reste de la France et sur la Méditerranée. Or, Satanas répondit au chanoine :

Présent... à Rome, tu veux aller?
Sur l'aile des Zéphirs, tu penses t'envoler...
— Le vent, répondit le saint homme,
Trop tard me conduirait à Rome.
De Rome est si long le chemin
Je n'arriverais que demain.
Tu sais... ma besogne est pressée
Conduis-moi comme la pensée
Non celle d'un homme savant

(*) En faisant commencer comme à Rome l'année à Noël.

Qui craint trop d'aller en avant ;
Imite plutôt dans ta course
L'argent qui tombe de la bourse
De femme qui vingt fois varie
Et vingt fois cède à son envie,
— Soit, répond le roi des enfers
Et Jean s'élève dans les airs,

Quand sur la Méditerranée
Avec sa charge fortunée
Satan se vit de haut planer
Au chanoine il voulut donner
(Grand Dieu, la condamnable audace
Lui qui ne sait rien que grimace)
Des leçons de dévotion,
Et par bonne précaution
Pour l'heureux succès du voyage,
Lui faire signer son visage :
« Signa te, signa, me tangis et angis
Roma tibi subito motibus ibit amor. »
C'était du fort mauvais latin
Pour un aussi rusé matin
Mais le chanoine de se taire
Et de songer à son affaire
Or, donc le démon le portant
Il arriva fort bien portant
En la célèbre basilique
Et dit d'un ton mélancolique
A temps l'épitre ou la leçon
Qui lui fit quitter sa maison.
Ainsi par sa grande prudence
Jean Patye fit sa pénitence
Et pour que nul à l'avenir
A Rome ne dut revenir
Il se fit présenter le titre
Qui condamnait notre Chapitre
Et fuyant vite le saint lieu
Il le jeta dans un grand feu
Puis remontant sur sa monture
Revint chez nous sans aventure,
Ainsi n'en fut pas de Satan

Qui maugréant et mécontent
En sa logette dans l'enfer
Fit son rapport à Lucifer
Quand on sut que l'homme à l'aumusse
L'avait traité comme une buse
Son prince frémit de courroux
Et lui fit donner mille coups
« Cela te donnera courage
Pour ne plus gâter ton ouvrage ».

Tel est, Messieurs, le conte de Jean Patye, tel que l'auteur de la Normandie Romanesque, M. Pluquet, l'abbé Laffetay, Béziers et Hermant, l'ont cité en tout ou en partie. Ces divers auteurs n'y ont vu qu'une fable; Georges Panel, curé de Saint-Amator et vicaire de la paroisse Saint-Malo de Bayeux, dans un manuscrit ayant pour titre : *La cronologie des Evêques de Bayeux*, ajoute encore quelques détails : « le Chapitre, pour expier les rapports du chanoine avec le diable, aurait ordonné le matin du jour *Saint-Etienne 1537*, une procession *avec Miserere*, en signe de *Pénitence*, et le soir *une procession de tout le clergé* de la ville avec *Te Deum* comme *action de grâces* pour *l'anéantissement de la charte fatale et honteuse pour Messieurs les chanoines*. De plus, Jean Patye, comme pénitence personnelle, aurait fondé à ses frais et demandé pour le *6 janvier 1538*, quatorze jours après son retour de Rome, *une procession générale du Saint-Sacrement* qu'il suivit *pieds nus et la corde au cou.* » Panel a pu rapprocher les contes populaires sur Jean Patye de cette procession et nous abandonnons ses rêveries aux esprits judicieux et critiques qui, de nos jours comme de son temps, auraient ses notes en mince estime.

Quant aux relations diaboliques du bon chanoine, elles ne sont que la réédition de fabuleux et antiques récits. F. Pierre Elgaste, dominicain de la maison de Cologne et originaire de Dantzig, d'où lui vient son nom de Pierre de Prusse, protestait dès 1486, dans sa

Vita B Alberti doctoris Magni ou *Vie d'Albert le Grand*, contre des récits pareils, qu'on a retrouvés dans le *Speculum historiale de Vincent de Beauvais*, livre XX, ch. III, et dans Chifflet, dans son *Vesuntio sacra*, par rapport à *Saint-Antide*. Enfin les légendes allemandes sur *Faust* sont similaires. Les propagateurs des fables sur Jean Patye ne recevront donc ni de vous ni d'autres auditeurs sérieux un brevet d'invention. Nous ne le refuserons pas pour le bref de Nicolas I^er^ obligeant les chanoines à aller à Rome à l'office de nuit de Noël pour expier le meurtre de l'évêque Baltfroy ou Baltfride, puisqu'il est constant que cet évêque, l'un des signataires des actes du Concile de Paris en 849, périt comme Immon de Noyon, sous le fer des Normands: ainsi était mort Saint-Sulpice à Livry, ainsi devait mourir Saint-Algeronde de Coutances à Saint-Lo quelques années plus tard.

A. LE LIÈVRE.

NOTE SUR UNE FOUGÈRE ANORMALE

DU GENRE SCOLOPENDRE

PAR M. BERTOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La Fougère que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société était, il y a environ quatre ans, une toute petite plante de chétive apparence; cependant elle me parut singulière à cause de la terminaison de ses petites feuilles.

Je l'emportai et la plantai dans mon jardin, me proposant de ne pas perdre de vue le développement qu'elle pourrait acquérir. Chaque année, à mesure que sa croissance s'avançait, elle m'a offert la singulière et bizarre végétation que je mets sous vos yeux.

Cette fougère appartient au genre Scolopendre; malgré l'anomalie qu'elle présente, elle a une parenté très-étroite avec la Scolopendre vulgaire qui abonde sur tous les fossés des environs de Bayeux et qu'on connaît généralement sous le nom de *Langue de Bœuf* ou *Langue de Cerf*.

La Scolopendre est, comme vous pouvez le voir, car j'en ai apporté ici de nombreux échantillons, une longue feuille, luisante, rubannée, d'un vert gai, portant à son revers des bandes brunâtres et parallèles, dirigées obliquement sur la nervure médiane de la feuille, renfermant les corps reproducteurs de la plante. La forme sous laquelle se présente cette fougère est celle d'une feuille allongée terminée en pointe, c'est celle qui est la plus commune. C'est à peine si les auteurs qui se sont occupés de la description des fougères, en signalent deux variétés différentes.

« On trouve, disent-ils, une forme à bords ondulés

« crispés, c'est le *Scolopendrium crispum* qui cons-
« titue une variété, mais non une espèce (1). »

« Une autre forme est élargie au sommet en éven-
« tail, à lobes incisés et crépus. C'est le *Scolopen-*
« *drium dedaleum*. Cette variété élégante, dit un
« autre auteur (M. Lloyd) (2), m'a été montrée dans
« la Loire-Inférieure, elle a été indiquée par un no-
« taire à Carquefou (3) et un autre botaniste l'a vue
« dans un puits à Rennes (4). »

Je cite ces indications à peu près textuellement, pour faire voir combien est rare cette terminaison en éventail de la feuille de la Scolopendre et quel soin minutieux on a pris de constater les quelques localités où elle a été vue.

La Scolopendre elle-même, si abondante dans nos environs, n'est pas commune ailleurs, à Paris ou plutôt dans les environs, si attentivement explorés par une pléiade de botanistes et dans le centre de la France, cette espèce est citée comme une rareté (5). « Elle croit rarement à terre, on la rencontre sur les
« vieux murs humides et à l'intérieur des puits. »

Quant aux Fougères en général, je peux vous dire en passant qu'on en connaît actuellement plus de 3,000 espèces dont un tiers environ est cultivé comme plantes d'ornement. Leur taille varie de quelques centimètres comme l'*Asplenium septentrionale*, petite fougère du nord de l'Europe que vous pouvez voir ici, jusqu'à la hauteur de 15 ou 20 mètres que les fougères arborescentes acquièrent sous les tropiques.

Les restes des fougères devenues fossiles sont encore très-reconnaissables par les détails de la

(1) Brébisson, 5e éd. p. 467.
(2) Lloyd, 4e éd., p. 436.
(3) M. Boussineau, id.
(4) M. G. de L'Isle, id.
(5) Cosson et Germain, 2e éd., p. 862.

structure qui les caractérise. Elles ont contribué pour une bonne part à la formation de la houille et les empreintes qu'elles ont laissées dans les schistes houilliers de Littry, nous permettent d'affirmer que notre pays, à certaines époques, qui doivent remonter aux périodes géologiques, a dû jouir de la température des tropiques puisque des fougères arborescentes ont pu y être constatées.

Toutes les fougères sont des plantes bienfaisantes, amies de l'homme; aucune espèce de cette famille n'est douée de propriétés nuisibles. L'art de guérir lui emprunte le capillaire qui n'a jamais perdu sa bonne réputation, soit comme tisane, soit comme sirop. La Scolopendre qui nous occupe, a joui longtemps d'une excellente renommée comme pectorale pour soulager de la toux, mais nous devons convenir qu'elle est de nos jours un peu oubliée; c'est un dédain injuste qu'elle ne mérite cependant pas.

Un caractère commun de toutes les plantes de la famille des fougères, c'est que dans leur jeunesse elles sont roulées en crosse avant leur entier développement. C'est à cette particularité que fait allusion le nom de Scolopendre donné à cette espèce.

Il est dans le midi un animal qui infeste les habitations et les lieux humides, dans les pays à température torride. Cet animal que nous avons l'heureux privilège de ne pas connaître ici, c'est le Scorpion.

Le Scorpion, quand il s'élance pour attaquer l'homme ou une proie quelconque, relève la queue armée d'un dard qui termine son corps et cette queue s'enroule en crosse à peu près à la manière des Fougères.

Le Scorpion est très-redouté dans les pays chauds; car sa piqure cause des accidents graves; elle est même quelquefois mortelle:

« Méfiez-vous, disait-on dans la Grèce ancienne:
« il a un dard dans la queue Σκολοπη εν Εδρα. »

« crispés, c'est le *Scolopendrium crispum* qui cons-
« titue une variété, mais non une espèce (1). »

« Une autre forme est élargie au sommet en éven-
« tail, à lobes incisés et crépus. C'est le *Scolopen-*
« *drium dedaleum*. Cette variété élégante, dit un
« autre auteur (M. Lloyd) (2), m'a été montrée dans
« la Loire-Inférieure, elle a été indiquée par un no-
« taire à Carquefou (3) et un autre botaniste l'a vue
« dans un puits à Rennes (4). »

Je cite ces indications à peu près textuellement, pour faire voir combien est rare cette terminaison en éventail de la feuille de la Scolopendre et quel soin minutieux on a pris de constater les quelques localités où elle a été vue.

La Scolopendre elle-même, si abondante dans nos environs, n'est pas commune ailleurs, à Paris ou plutôt dans les environs, si attentivement explorés par une pléiade de botanistes et dans le centre de la France, cette espèce est citée comme une rareté (5).
« Elle croit rarement à terre, on la rencontre sur les
« vieux murs humides et à l'intérieur des puits. »

Quant aux Fougères en général, je peux vous dire en passant qu'on en connaît actuellement plus de 3,000 espèces dont un tiers environ est cultivé comme plantes d'ornement. Leur taille varie de quelques centimètres comme l'*Asplenium septentrionale*, petite fougère du nord de l'Europe que vous pouvez voir ici, jusqu'à la hauteur de 15 ou 20 mètres que les fougères arborescentes acquièrent sous les tropiques.

Les restes des fougères devenues fossiles sont encore très-reconnaissables par les détails de la

(1) Brébisson, 5e éd. p. 467.
(2) Lloyd, 4e éd., p. 436.
(3) M. Boussineau, id.
(4) M. G. de L'Isle, id.
(5) Cosson et Germain, 2e éd., p. 862.

structure qui les caractérise. Elles ont contribué pour une bonne part à la formation de la houille et les empreintes qu'elles ont laissées dans les schistes houilliers de Littry, nous permettent d'affirmer que notre pays, à certaines époques, qui doivent remonter aux périodes géologiques, a dû jouir de la température des tropiques puisque des fougères arborescentes ont pu y être constatées.

Toutes les fougères sont des plantes bienfaisantes, amies de l'homme ; aucune espèce de cette famille n'est douée de propriétés nuisibles. L'art de guérir lui emprunte le capillaire qui n'a jamais perdu sa bonne réputation, soit comme tisane, soit comme sirop. La Scolopendre qui nous occupe, a joui longtemps d'une excellente renommée comme pectorale pour soulager de la toux, mais nous devons convenir qu'elle est de nos jours un peu oubliée ; c'est un dédain injuste qu'elle ne mérite cependant pas.

Un caractère commun de toutes les plantes de la famille des fougères, c'est que dans leur jeunesse elles sont roulées en crosse avant leur entier développement. C'est à cette particularité que fait allusion le nom de Scolopendre donné à cette espèce.

Il est dans le midi un animal qui infeste les habitations et les lieux humides, dans les pays à température torride. Cet animal que nous avons l'heureux privilège de ne pas connaître ici, c'est le Scorpion.

Le Scorpion, quand il s'élance pour attaquer l'homme ou une proie quelconque, relève la queue armée d'un dard qui termine son corps et cette queue s'enroule en crosse à peu près à la manière des Fougères.

Le Scorpion est très-redouté dans les pays chauds ; car sa piqure cause des accidents graves ; elle est même quelquefois mortelle :

« Méfiez-vous, disait-on dans la Grèce ancienne :
« il a un dard dans la queue Σκολοπη εν Εδρα. »

Or tout ce qui ressemblait à la queue enroulée en crosse du terrible animal, en évoquait l'image et le souvenir: quoique notre innocente fougère n'eût aucun dard ni aucun poison caché dans l'extrémité de ses feuilles en crosse, elle ne fut pas moins désignée par l'appellation scolopé-en-edra : Scolopendre.

Si cette étymologie est légitime, et je la crois vraisemblable, il n'est pas besoin de dire que la Scolopendre a été connue de toute l'antiquité et qu'elle a conservé son nom à travers les âges pour venir jusqu'à nous.

Avant de m'expliquer sur la cause de l'anomalie de structure de la plante que je mets sous vos yeux, permettez-moi de vous dire quelques mots sur la manière dont les fougères se reproduisent.

C'est une étude qui n'a été bien élucidée que dans ces dernières années. La connaissance en est encore peu répandue ; elle a révélé des faits très curieux et très-merveilleux dont vous comprendrez tout l'intérêt.

Les fougères semblent porter des graines sans avoir porté des fleurs. Ce n'est qu'une apparence. Les petits corps arrondis qu'on observe à la surface inférieure des feuilles, ne sont pas des graines, ce sont des capsules contenant des petits corps de diverses formes qu'on désigne généralement sous le nom de spores.

Ces spores sont incapables de reproduire la plante et cependant ils peuvent germer et vivre d'une vie particulière pendant quelque temps, ce sont, à proprement parler, des germes de fleurs, car, en germant, il se produira à leur surface des organes mâles et des organes femelles.

Ainsi la fougère mère ne produit pas de graines, elle produit des spores ; ces spores tombent sur la terre humide et ces spores germent, se développent et vivent d'une vie transitoire jusqu'à ce que la fécon-

dation s'étant produite, leur rôle est terminé, leur éphémère végétation disparaît.

En effet, les spores, placés dans des conditions favorables d'humidité, donnent naissance à une petite radicelle qui les fixe au sol : en même temps, naît une petite feuille arrondie avec deux échancrures. A la surface inférieure de cette petite feuille, apparaissent deux sortes de saillies ou de protubérances auxquelles il a bien fallu donner des noms particuliers pour les distinguer, car les unes produisent les organes mâles et les autres les organes femelles. Les premières qui seront les organes mâles se nomment: *les Anthéridies*, les seconds qui abriteront les organes femelles, ont reçu le nom d'*Archégones*.

Dans les protubérances mâles ou anthéridies sont de petites cellules très-délicates qui finissent par se désagréger et dans chacune desquelles se produit un anthérozoïde, c'est-à-dire un véritable petit animal doué de vie, isolé, à mouvements très-rapides et de la forme d'un ruban en spirale ; il tourne sur lui-même avec une extrême vélocité, il s'agite dans le liquide qui enduit la feuille née de la spore, comme nous l'avons dit plus haut, et s'avance à la recherche de la protubérance femelle qui a reçu le nom d'Archégone.

L'Archégone est ouvert à son extrémité supérieure qui fait saillie, il forme comme un petit puits au fond duquel se trouve une cellule centrale volumineuse, bien vivante, sur laquelle s'opère la fécondation par l'intervention de l'anthérozoïde.

A partir de ce moment, les phénomènes de la fécondation sont terminés ; la cellule que contenait l'archégone, entre dans une nouvelle vie ; son active croissance ne s'arrête plus, une nouvelle fougère prend naissance, s'enracine dans le sol et produit à son tour des feuilles qui donneront aussi des spores et la répétition des mêmes phénomènes.

L'appareil de végétation provisoire produit par le spore, cette feuille embryonnaire qui a servi de support pour la fécondation, tout cela disparaît sans laisser de trace.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre comment il a pu se faire que la fougère que je vous ai présentée eût un développement anormal et tout à fait singulier à l'extrémité de ses feuilles.

Je ne peux me l'expliquer que par le fait d'une hybridation. C'est un cas qui doit se produire très rarement dans la famille des Fougères, mais dont on peut concevoir la possibilité.

La fougère que j'ai cultivée avait pris naissance au milieu d'autres fougères d'espèces différentes notamment des aspidium. Les Scolopendres et les Aspidium formaient un fouillis de végétation où elles se confondaient et dans l'évolution des embryons, il est possible qu'un anthérozoïde d'aspidium soit allé féconder un archégone de Scolopendre et que la plante qui en est issue soit due à la fécondation croisée des deux espèces.

Les hybrides réunissent les caractères du père à ceux de la plante mère, cependant leurs traits de ressemblance ne sont pas absolument fondus; et, règle générale, un hybride tient plutôt des caractères de la mère que de ceux du père.

Il serait intéressant de savoir si la Scolopendre anormale porte des corps reproducteurs dans ses spores, capables de continuer l'anomalie qu'elle présente, laquelle dans ce cas deviendrait permanente. A quelque cause qu'on puisse l'attribuer, il m'a semblé que sa singularité de végétation était assez remarquable pour mériter quelques-uns des moments de l'attention que vous avez bien voulu me donner.

Bayeux, 25 Janvier 1889.

Conte anonyme qu'on pourrait appeler : « L'homme qui a peur de son ombre »

On demande Messieurs, que rompant le silence
Par quelqu'écrit nouveau je vienne dans ces lieux,
Moi, pauvre griffonneur, sans nom, sans influence
Raconter les hauts faits des bourgeois de Bayeux.
Grand est mon embarras : un semblable auditoire
Va glacer mon débit et troubler mes esprits
Et dans mes pauvres vers la plus riante histoire
N'aura plus la saveur de nos vieux manuscrits.
Je parlerai pourtant, puis que l'on m'y convie
Et sans aller chercher un sujet trop nouveau
(D'être neuf, Messieurs, jamais je n'eus l'envie)
Je vous dirai ce soir un ancien fabliau.
A mon récit, je crois, vous demandez un titre ?
Hélas ! je l'ai cherché dans plus d'un vieux papier
J'ai relu paragraphe, alinéa, chapitre,
Vain espoir, point de titre en mon ancien cahier.

Haletant, rempli de poussière
Un serf rentrait en son logis
Il était près de sa chaumière
Quand il la troubla de ces cris :
— J'ai vu Satan, Dieu me protège
Il est là, me suit pas à pas ;
Vingt démons forment son cortège
Je ne leur échapperai pas...
Il est grand, porte oreilles d'âne
Il sera pour moi sans pitié...
Voyez là-bas... sous ce... platane. »
— Bah ! lui répondit sa moitié,
Calmez-vous, quittez cet air sombre
Votre suivant, je le connais
Vous avez eu peur de votre ombre...
Entrez et donnez-nous la paix.

A. LE LIÈVRE.

TOUS NORMANDS

Je suis Normand, Messieurs, aussi
Ne soyez pas étonnés si
Vous ne me trouvez quand je cause
Un avis sur aucune chose,
Oui, non, c'est bien compromettant
Mais comme il faut parler pourtant
Tout bon Normand a sans médire
L'art de parler pour ne rien dire.

Après tout, à quelque moment
Qui donc n'est pas un peu Normand :
Quand un ministre à la tribune
Contre l'ingérence importune
De députés trop indiscrets
Vient défendre les fonds secrets
Vous pouvez sans crainte prédire
Qu'il va parler pour ne rien dire.

Au bal, vous valsez ; les jupons
D'une danseuse aux yeux fripons
Décrivent des volutes roses.
Autour de vous. De folles choses
Se pressent sur vos lèvres... mais
Si vous les exprimiez jamais,
Vous ne seriez qu'un pauvre sire :
On parle au bal pour ne rien dire.

Vous êtes du jury d'Eyraud ;
Un reporter très comme il faut
Vous fait visite et vous demande
Votre opinion ? « Une amende,
Faites-vous, c'est bien suffisant. »
La Cour vous récuse en disant :
« D'un bon juré, rien ne transpire,
Il doit parler pour ne rien dire. »

L'avocat au discours fleuri,
L'amant timide, ahuri
Qui n'ose pas dire : Je t'aime !
Parlent tous de la sorte et même
Vous pensez très certainement
Que moi qui parle en ce moment,
(Je le vois à votre sourire)
Je vous parle pour ne rien dire.

J. BERTOT.

OFFRANDES faites à la Société dans l'année 1891

Séances du 20 février et du 5 mars

Hache celtique en silex, bois silicéfiés, fragment du cercueil de Napoléon Ier.
Fiole de l'eau de la fontaine de Sainte-Hélène.
Autographe de Parron, médecin de Napoléon.
Casse-tête en bois de fer, tomakawk, faisceau de flèches empoisonnées.

Ancienne collection Huguenet. Ces objets ont été offerts par Mme Vve Deschamps, d'Argenchy.

le 21 mars 1891

1° Médaille romaine, face tête laurée, revers figure tenant un trident;
2° Pièce de monnaie face tête, exergue M. B O V R B, au revers, trois fleurs de lys, exergue lisible D G.

Offert par M. Le François, curé de St-Loup-H. Ces medailles ont été trouvées à St-Vigor-le-Grand.

3° Médaille satyrique d'origine protestante, venue des ruines du temple des Réformés de Caen, venue des mains de l'abbé Lenjalley, missionnaire apostolique, originaire de Caen.
4° Un médaillon miniature représentant Louis XVIII, appartenant autrefois à M. le Chevalier de Malherbe, ancien porte-manteau de Mme Adélaïde de France.
5° Une monnaie de billon de Louis XVI.
6° Un moneron portant sur sa face le pacte fédératif du 14 Juillet 1790.
7° Un assignat de cinquante livres.
8° Une monnaie de l'an 1800, à l'effigie de l'empereur François II.

Offrande du Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES

Historique des origines de la Société . . . III

Liste des Membres (1891) VIII

Statuts réglementaires. XII

Séances tenues pendant l'année 1891. — Sommaires XVII

Compte-rendu des lectures faites en séance pendant l'année 1891. XXIII

I. Note sur les papiers et documents provenant du maréchal de Bezons et relatifs à la défense de l'Alsace, de 1710 à 1714, par M. G. JORET-DESCLOSIÈRES. 1

II. Deux Cinquantaines à Bayeux, au XVIII^me^ siecle, G. VILLERS 7

III. Recherches sur les changements topographiques de Bayeux, vers le pont de la Madelaine, LORILLU, père. 11

IV. Note sur Bayeux oppidum gallo-romain, par l'abbé LE LIÈVRE 17

V. Listes historiques concernant l'histoire de Bayeux, par le Secrétaire de la Société. . 24 à 39

Ducs de Normandie; Vicomtes de Bayeux; Baillis et Sénéchaux; Gouverneurs du Château; Capitaines de la ville; Châteaux forts du Bessin; Maires de Bayeux; Notables en 1309; Bayeusains qui quittèrent la ville après sa prise par Henri V, en 1417; Evêques de Bayeux; Chapelles de la Cathédrale; Nobles du bailliage de Bayeux, Electeurs pour les Etats-Généraux; Bénéfices des ecclésiastiques électeurs pour les Etats-Généraux; Officiers municipaux; Notables et élus en 1788-1789, par la ville pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat et l'élec-

tion des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux ; Commissaires pour la rédaction des cahiers.

VI. La dernière clameur de Haro à Bayeux : M. de la Londe et la marquise de Campigny, épisode de la destruction des remparts de Bayeux. G. VILLERS. 40

VII. L'arbre de la Liberté, par X Y Z. 49

VIII La *Tapisserie de la Reine Mathilde*, comédie en 1 acte et en prose, de l'an XII. BERTOT, Président de la Société 55

IX. Le Charbon de terre en Normandie, du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, par l'abbé SAUVAGE. . . . 64

X. La traversée du Pas de Calais. M. PILLET, Vice-Président 69

XI L'Astronome le Monnier et sa famille. Ch. GARNIER. 87

XII. Messire Jean Patye, chanoine de Cambremer, chantre du roi. — Légende vers et prose. A. LE LIÈVRE. 100

XIII Note sur une fougère anormale. BERTOT . . 105

XIV Conte anonyme qu'on pourrait appeler: *L'homme qui a peur de son ombre*. Poésie. A. LE LIÈVRE 111

XV. Tous Normands Poésie. J. BERTOT 112

XVI Compte-rendu analytique des travaux de la Société pendant l'année 1891 114

Comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1891. 118

Offrandes faites à la Société dans l'année 1891 120

ERRATA

Page VIII, *Comité d'impression.* Par inadvertance involontaire du copiste, le nom de M. MABIRE a été omis dans la liste des Membres de droit.

Page 30. Il faut lire : Guill. de Semilly, *élu du Chapitre.*

Jacques de Samois, *élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux.*

Cet encaisse est représenté par les valeurs suivantes :

1° Fonds placés à la Caisse d'Epargne, suivant Livret n° 18,503	825 fr.	» »
2° Numéraire	14	92
	839 fr.	92

CERTIFIÉ EXACT.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Trésorier,

THIEULIN.

Le présent compte a été vérifié et approuvé en séance, le 17 décembre 1891, et décharge a été donnée à M. le Trésorier.

POUR COPIE CONFORME.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Président,

BERTOT.

Le Secrétaire de la Société,

A. LE LIÈVRE.

tion des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux ; Commissaires pour la rédaction des cahiers.

VI. La dernière clameur de Haro à Bayeux : M. de la Londe et la marquise de Campigny, épisode de la destruction des remparts de Bayeux. G. VILLERS. 40

VII. L'arbre de la Liberté, par X Y Z. 49

VIII La *Tapisserie de la Reine Mathilde*, comédie en 1 acte et en prose, de l'an XII. BERTOT, Président de la Société 55

IX. Le Charbon de terre en Normandie, du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, par l'abbé SAUVAGE. . . . 64

X. La traversée du Pas de Calais. M. PILLET, Vice-Président 69

XI. L'Astronome le Monnier et sa famille. Ch. GARNIER. 87

XII. Messire Jean Patye, chanoine de Cambremer, chantre du roi. — Légende vers et prose. A. LE LIÈVRE. 100

XIII Note sur une fougère anormale. BERTOT . . 105

XIV Conte anonyme qu'on pourrait appeler : *L'homme qui a peur de son ombre*. Poésie. A. LE LIÈVRE 111

XV. Tous Normands Poésie. J. BERTOT 112

XVI Compte-rendu analytique des travaux de la Société pendant l'année 1891 114

Comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1891. 118

Offrandes faites à la Société dans l'année 1891 120

ERRATA

Page VIII, *Comité d'impression*. Par inadvertance involontaire du copiste, le nom de M. MABIRE a été omis dans la liste des Membres de droit.

Page 30. Il faut lire : Guill. de Semilly, *élu du Chapitre*.

Jacques de Samois, *élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux*.

ERRATA

Page VIII, *Comité d'impression*. Par inadvertance involontaire du copiste, le nom de M. MABIRE a été omis dans la liste des Membres de droit.

Page 30. Il faut lire : Guill. de Semilly, *élu du Chapitre*.

Jacques de Samois, *élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux*.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 1

ANNÉE 1894

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1894

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 1

ANNÉE 1894

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1894

UN PROTECTEUR DE LA VILLE DE BAYEUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Par Alfred DÉDOUIT

A une époque déjà lointaine, où le vrai mérite, la science, le talent et la bravoure, rehaussés par l'honorabilité la plus complète, ne pouvaient lutter contre le favoritisme, les fonctions les plus élevées étaient dévolues à des courtisans d'une incapacité souvent notoire.

Il en était encore ainsi sous le règne de Louis XIV, sollicité par une noblesse avide de faveurs. Cependant, ce grand Roi fit parfois des exceptions à ce travers de la monarchie absolue.

Parmi les roturiers et les anoblis de fraîche date moyennant finances, il se trouva des parvenus qui devinrent d'habiles ministres, comme l'intègre Colbert; d'illustres guerriers, comme l'ex-avocat stagiaire Catinat, engagé volontaire, devenu maréchal de France; de redoutables chefs d'escadre, comme le simple matelot Jean Bart; d'éloquents prélats, comme les prédicateurs Bossuet et Massillon, et autres illustrations de même origine, qui contribuèrent à la gloire de la France pendant cette longue suite d'années qu'on appelle le siècle de Louis XIV.

Dans un ordre moins élevé, on distinguait encore des magistrats et des intendants de province, dont le souvenir a été justement conservé.

Certain de la bienveillance habituelle de notre Société pour les travaux de ses membres, surtout lorsqu'ils rappellent d'intéressants épisodes de l'histoire locale, je me suis cru d'autant plus autorisé à user de ses bonnes grâces, que cette lecture, concer-

nant l'une de ces personnalités, sera complétée par la production d'un portrait authentique.

Fils de ses œuvres et issu d'une honorable famille, le personnage représenté sur cette toile était M. Joseph-Nicolas FOUCAULT, né à Paris, le 8 janvier 1643. Entré fort jeune dans la magistrature, son précoce talent lui mérita bientôt le poste éminent d'avocat-général au Grand-Conseil, séant à Paris.

Après avoir occupé cette charge avec distinction pendant quelques années, le jeune magistrat était nommé Intendant de justice, police et finances, dans les généralités de Montauban, Pau, Poitiers et Caen, où il exerça successivement ces fonctions.

Devenu seigneur de Magny, près Bayeux, par suite de l'acquisition qu'il fit de cet important domaine, le 17 décembre 1695, M. Foucault, esprit droit et bienveillant, voulut bien considérer les bayeusains comme ses concitoyens. Toujours dévoué aux intérêts de leur ville, il usa largement de son influence dans les Conseils du Roi, en 1704, pour leur faire obtenir la faveur de l'abonnement, substitué au ruineux impôt des tailles.

La répartition des charges publiques, question brûlante en tout temps, s'opérait alors autrement qu'à notre époque.

Aujourd'hui, les contributions sont dues par tous, sans exception. L'impôt foncier, les portes et fenêtres et la patente frappent la propriété et l'industrie; tandis que l'impôt indirect, ou de consommation, atteint la généralité des habitants, en demandant au superflu ses plus lourdes taxes; c'est-à-dire celles auxquelles on s'assujettit volontairement, notamment par l'usage abusif du tabac et des liqueurs alcooliques.

Ces différentes charges, dont plusieurs, nous dit-on, sont mal réparties, incombent à tous dans notre nation démocratique, où l'exercice du suffrage universel impose logiquement, à la généralité des citoyens, l'obligation de participer aux charges publiques, ne fût-ce qu'indirectement.

Avant la réunion des Etats-Généraux, en 1789, il n'en était pas ainsi. Les titres de noblesse et l'exercice de certaines fonctions dispensaient du paiement des impôts. Ce système égoïste, dû à la féodalité, et l'une des causes de la Révolution française, qui sapa les abus, avait pour conséquence de faire supporter l'impôt des

tailles, dans les villes, par une seule catégorie d'habitants, celle qu'on appelait la bourgeoisie.

Primitivement, la taxe abhorrée des tailles, ainsi nommée à cause des longues baguettes de coudrier sur lesquelles les collecteurs marquaient leurs recettes, était un droit que les rois et les seigneurs prélevaient sur les vassaux de leurs domaines.

Ce fut sous le règne du roi saint Louis, et par suite des croisades, que les Français commencèrent à payer cette contribution pour être exemptés du service militaire et du logement des troupes de passage.

D'abord accidentelle, puis annuelle, la taille était devenue personnelle et territoriale, lorsque Philippe le Bel l'étendit aux villes érigées en communes, malgré leur opposition dont il finit par triompher. Cependant, cette taxe ne devint définitive que sous Charles VII, en 1439. Une décision des Etats d'Orléans, prise en cette année, avait autorisé le roi à percevoir des tailles perpétuelles, afin d'assurer la solde des armées permanentes nécessaires à la défense du pays.

Après le décès de Charles VII, les tailles, qui rapportaient annuellement dix-huit cent mille livres, furent plus que doublées par Louis XI, son successeur, qui percevait quatre millions sept cent cinquante mille livres. Malgré cette effrayante progression, en quelque sorte justifiée par des travaux de défense, elles augmentèrent encore pendant les règnes qui suivirent. Aussi, devinrent-elles une cause permanente de misère pour les villes non abonnées, notamment pendant le règne de Louis XIV.

Sous ce grand Roi, les Bayeusains, pleins d'espoir dans les mesures économiques inaugurées par son habile ministre Colbert — qui avait fait obtenir aux contribuables une remise de trois millions sur les tailles, en 1656, — crurent pouvoir exposer au Roi, l'année suivante, le dommage que leur causait la perception de cet impôt.

Le 21 juillet 1682, le Vicomte-Maire de Bayeux, sur les plaintes réitérées de ses administrés, les réunissait à l'Hôtel-de-Ville, situé alors rue des Cuisiniers, afin d'aviser aux moyens d'obtenir une atténuation dans le recouvrement des tailles.

Après avoir longuement délibéré sur ce sujet, qui importait

grandement à l'avenir de leur ville, ils nommèrent une députation « *Pour se rendre à Paris et représenter à Sa Majesté la misère et la calamité des habitants de la ville et fauxbourgs de Bayeux, à cause que le nombre des nouveaux anoblis, des exempts et des ecclésiastiques y est si grand que la plupart des meilleurs habitants, contribuables, se sont retirés dans les villes abonnées ou dans les paroisses des campagnes, où il y a moins de collection à payer, afin d'éviter leur ruine totale.* »

Cette démarche resta malheureusement sans effet ; la ville de Bayeux n'ayant pas alors un puissant protecteur pour en assurer le succès auprès du Conseil du Roy.

Nos concitoyens, trompés dans leur espérance, durent payer encore pendant des années l'inique impôt des tailles si justement impopulaire, non seulement par suite de ses fluctuations considérables à certains moments — notamment de 1690 à 1703, où il varia de dix-sept à vingt-quatre mille livres entre ces années — mais aussi à cause de la dureté traditionnelle des collecteurs, au sujet desquels le Lieutenant criminel d'Orléans avait écrit à Colbert, en 1654: « Les sergents en général, et particulièrement ceux qui sont préposés au recouvrement des tailles, sont des animaux terribles. »

Cependant, en 1704, alors que l'arbitraire était toujours en vigueur, de nombreuses familles, comme cela avait été déjà constaté, en 1682, continuaient d'abandonner Bayeux pour se soustraire aux charges des tailles, dont le chiffre, plus exhorbitant que jamais, s'élevait à environ quarante millions à la mort de Colbert, en 1683.

Dans ces circonstances critiques et devant la répugnance toujours croissante de ses administrés pour cette contribution, M. d'Hermerel, seigneur et patron de Vaux-sur-Aure, Vicomte-Maire de Bayeux et Lieutenant-général de police en ladite ville et vicomté, justement préoccupé des suites fâcheuses que pouvait avoir pour l'avenir, cette émigration en masse, et certain, d'ailleurs, d'obtenir la protection de M. Foucault, crut devoir faire appel à l'autorité du Roy pour y porter remède, en sollicitant la faveur de l'abonnement.

La rédaction d'un placet dans ce but eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 19 juin 1704, en présence des bourgeois assemblés pour élaborer

un tarif concernant la fixation des droits à percevoir aux portes de Bayeux, en remplacement de l'impôt des tailles, comme cela avait déjà eu lieu dans d'autres villes de la province.

Cette requête faisait encore ressortir les avantages que le Trésor retirerait de l'abonnement, dont le produit serait employé de préférence au paiement de l'équivalent des tailles, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mesures coërcitives qui les faisaient détester.

On exprimait aussi, dans cet intéressant document, l'espoir que le nouveau mode de perception pourrait donner lieu à la création de quelques fabriques, sans préjudicier aux intérêts de Sa Majesté. Et afin de favoriser le relèvement du commerce local, les signataires demandaient que deux nouvelles foires fussent établies à Bayeux, les 25 juin et 18 octobre de chaque année.

Quant au prix de l'abonnement, à dater du 1er octobre 1704, les députés de la communauté de la ville proposaient de le fixer à la somme de dix-sept mille quarante-cinq livres, à laquelle ses habitants étaient taxés pour ladite année.

Les conditions et réserves proposées avec le projet de tarif par ces députés, lors de leur réunion à l'Hôtel-de-Ville, ayant été transcrites dans l'arrêt qui va suivre, il nous a paru inutile de les rappeler ici.

Très accrédité à la Cour, M. Foucault, toujours éloquent et persuasif, comme au temps où il était avocat-général, avait habilement motivé son avis qui devait être d'un grand poids dans la décision du Conseil du Roi. Aussi, le rapport présenté par le contrôleur-général des Finances Chamillart, d'après cet avis, concluait-il à la prise en considération de la requête des Bayeusains.

L'arrêt du Roi, rendu en résultance, était ainsi conçu :

« Vu la requête, la délibération prise par l'Assemblée générale des dits habitants, le 19 juin dernier, le projet de tarif proposé, plusieurs Commissions de tailles de l'élection de Bayeux, par lesquelles les impositions de la ville de Bayeux sont fixées, savoir : pour l'année 1690, à 24.244 livres ; pour chacune des années 1691 et 1692, à pareille somme ; pour l'année 1693, à 23,244 livres ; pour l'année 1694, à 23,095 livres ; pour l'année 1696, à 18,122 livres ; pour l'année 1697, à 17,940 livres ; pour l'année 1698, à 17,250 livres ;

pour l'année 1699, à 15,819 livres ; pour chacune des années 1700 et 1701, à 16,000 livres ; et pour chacune des années 1702 et 1703, à 17,370 livres ; et l'avis du sieur Foucault, Conseiller d'Etat, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en la généralité de Caen.

« Oui, le rapport du sieur Chamillart, Conseiller ordinaire et général des Finances, le Roy ayant eu égard à ladite requête, *conformément à l'avis favorable du sieur Foucault et voulant traiter favorablement les habitants de Bayeux,* a fixé et abonné à la somme de dix-huit mille livres par an, à commencer de l'année prochaine, 1705, la taille et autres impositions y joint de la ville de Bayeux.

« Ordonne Sa Majesté qu'elle ne pourra être imposée à une plus grande somme, non compris dans les commissions des tailles que pour ladite somme de 18,000 livres, à commencer du premier octobre prochain, sur les denrées, marchandises et bestiaux qui entreront, seront vendus, fabriqués, débités ou consommés dans la dite ville et faubourgs de Bayeux.

« Les droits portés par le tarif projeté par les habitants, arrêté ce jourd'hui, en Conseil, qui demeurera annexé à la minute du présent arrêt, lesquels droits seront payés à l'entrée par toute sorte de personne, sans distinction, à peine de confiscation des denrées, marchandises et bestiaux et deux cents livres d'amende, à la réserve des ecclésiastiques séculiers ou réguliers, tant en particulier qu'en corps de communauté ; les nobles et autres exempts de taille, qui seront exempts de droit pour les denrées, marchandises et bestiaux qu'ils feront entrer pour leurs provision, consommation et pour leur usage, dont ils seront tenus de donner des déclarations signées d'eux, lesquels en cas de fraude demeureront déchus de ladite exemption.

« Ordonne Sa Majesté que les deniers provenant du dit tarif seront employés, sans aucun divertissement, sous quelque prétexte que ce soit, au paiement de la somme de 18,000 livres, laquelle sera payée chaque année de quartier en quartier, au receveur des tailles en exercice, qui ne pourra prendre aucun droit de remise ou de taxation sur les dits deniers, en qualité de receveur des deniers d'octroi, ou tarif, sans préjudice néanmoins de l'exécution des contraintes du dit receveur des Tailles contre les habitants de la ville de Bayeux, faute de paiement de la somme de 18,000 livres par le moyen du tarif.

« Ordonne Sa Majesté que les droits contenus au dit tarif seront adjugés par devant le sieur Commissaire départi en la généralité de Caen, en présence des Maire et Echevins de la dite ville de Bayeux, si mieux n'aiment les dits Maire, Echevins et tous autres, de rendre compte des deniers du dit tarif en la Chambre des Comptes de Rouen, ou ailleurs que pardevant le sieur Commissaire départi, lequel compte ils seront tenus de rendre à la fin de chaque année.

« Fait Sa Majesté défense à tous les marchands, négociants de la ville et faubourgs de Bayeux, de faire aucun entrepôt de marchandises sujettes des dits droits hors la ville, ni dans leurs maisons de campagne, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de confiscation et de deux cents livres d'amende.

« Permet Sa Majesté aux Maire et Echevins de la dite ville, de faire deux foires par chacun an, en la ville : l'une le 25 juin et l'autre le 18 octobre ; et, en cas de contestation et de contravention à l'établissement et à l'exécution du dit tarif, ordonne Sa Majesté que celles qui naîtront pendant les trois premières années, seront jugées devant le Commissaire départi en la généralité de Caen, sauf l'appel au Conseil ; et dans les années suivantes par devant les officiers de l'élection de Bayeux, en première instance, et pour l'appel, en la Cour des Aides de Normandie.

« Et pour l'expédition du présent arrêt, seront toutes les lettres nécessaires expédiées.

« Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Versailles, le cinquième jour d'août 1704. »

Venait ensuite le libellé des articles du tarif.

L'obtention de la faveur de l'abonnement, rarement accordée sous Louis XIV, fut plutôt due à l'active bienveillance de M. Foucault qu'aux démarches de Monseigneur de Nesmond, qui était d'autant moins solliciteur qu'il ne parut qu'une seule fois à la Cour de Versailles, pendant son long épiscopat.

Cependant, l'un de nos historiens, M. Chigouesnel, sans doute insuffisamment renseigné, attribue tout le mérite de la décision du Roi, en faveur de la ville de Bayeux, à ce Prélat et à M. d'Hermerel, maire ; contrairement à ce que dit M. Béziers (1), et sans rappeler la large part que M. Foucault y avait prise lui-même. Cet oubli involontaire, que M. Chigouesnel regretterait certainement, s'il existait encore, nous a paru assez important pour en effacer la trace par un tardif hommage, que la mémoire du célèbre Intendant méritait bien dans cette circonstance.

La suppression de l'impôt des tailles, ou du moins sa réglementation à Bayeux, causa parmi les habitants, une joie des plus vives, et devint l'objet de grandes manifestations.

La porte de l'Hôtel-de-Ville, — nous dit M. Chigouesnel, — fut ornée de lierre et de laurier, en signe de victoire. La garde

(1) *Histoire sommaire de Bayeux*, page 31.

bourgeoise, sous les armes, alla saluer le Maire et le conduisit à l'église Saint-Malo, où une messe en musique fut célébrée, puis elle le reconduisit ensuite à son hôtel. Le soir, la ville fut illuminée. De nombreux feux de joie furent allumés dans les rues et sur les places ; du haut du clocher de l'église Saint-Malo, saint Michel tenant une chandelle allumée à la main et glissant sur une corde dont l'extrémité aboutissait à l'angle de la rue Franche, alla mettre le feu à un mannequin rempli de matières inflammables, et représentant le diable qui, en se consumant, répandit au loin une *puanteur insupportable.*

Après avoir rappelé ce qui se rattache à ce souvenir, permettez-moi, Messieurs, en exposant ce précieux portrait à vos regards, de vous raconter comment il est venu en mes mains.

Par un de ces hasards, qu'on ne saurait expliquer, mais qui, parfois, semblent surgir pour sauver de la destruction des souvenirs précieux à l'histoire locale, je me trouvais à la salle des ventes de Caen, lorsqu'on mit à l'enchère un tableau représentant un gentilhomme.

Une épaisse couche de poussière, accumulée par le temps, obscurcissait le visage, dont les lignes étaient difficiles à saisir. L'ensemble du sujet, dans le même état, n'était pas fait pour plaire. Cependant, le costume et les mains, dont l'une tient une tabatière et l'autre une prise, me parurent mériter l'attention. Ces mains étaient fort belles, leurs riches manchettes et leurs doigts effilés annonçaient un personnage de distinction. Les enchères étaient peu suivies et ce tableau me fut adjugé.

En faisant la toilette de mon acquisition, je découvris, avec une satisfaction facile à comprendre, que j'étais possesseur du portrait authentique d'un ancien bienfaiteur de Bayeux, et l'un des plus remarquables intendants de la généralité de Caen, vers la fin du règne de Louis XIV.

Cette toile, encore en bon état, mesure 0m88 de hauteur sur 0m66 de largeur. Son châssis vermoulu porte à sa partie inférieure une bande de papier du temps, trouée par les vers, sur laquelle on lit :

« *M. Foucault, Intendant à Caen, 1708.* »

Ce tableau et l'inscription qui précède, en écriture de cette

époque, furent soumis par moi à l'honorable et compétent M. Gardin-Villers, alors président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Bayeux, qui n'hésita pas à reconnaître que cette peinture, œuvre remarquable d'un artiste dont la signature n'est malheureusement plus lisible, était bien le portrait de M. Foucault, seigneur de Magny, et probablement celui qui figura à l'exposition publique de Caen, en 1834, avec cette inscription : « *A l'administrateur dont la mémoire sera toujours chère au pays confié à ses soins.* »

A. DÉDOUIT.

LES BIENVENUS A BAYEUX

Nos pères, dans leur respect pour leurs morts, n'avaient pas assez d'anathèmes contre ceux qui ne traitaient pas avec honneur les restes, les cendres de leurs aïeux. Les derniers vers de l'*Art poétique*, d'Horace, sont un témoignage de ce sentiment général, le délire, au dire de l'élégant épicurien, était la moindre des expiations : *Utrum... minxerit in patrios cineres, an triste bidental moverit incestus : certe furit...*

De là les *columbarii* des familles patriciennes de l'antique Rome, de là, les *areæ* des corporations ouvrières, des collèges sacerdotaux et des collèges serviles. Et pour que les cités antiques fussent mieux protégées contre les fureurs des hommes et les jalousies des dieux gardiens des cités rivales, le pomerium ou enceinte sacrée renfermait la sépulture ou le laraire familial du fondateur de la cité ; les autres morts, en-dehors des murs et dans les faux-bourgs ou suburbia, formaient comme des avant-postes inviolables entourés du respect de tous.

Notre ville, cité gallo-romaine, a gardé cet usage d'établir ses nécropoles hors de ses murs et nos annales en signalent deux : l'une dans les champs de Bière et les Hauts-Jours, au quartier Saint-Floxel et Saint-Vigor ; l'autre, plus spécialement consacrée aux premiers dignitaires de la chrétienté de Bayeux, aux évêques : l'église Saint-Exupère en recouvre l'emplacement.

Vous savez, Messieurs, avec quelle pompe nos pères célébraient l'arrivée dans nos murs de ceux qu'ils considéraient comme leurs chefs et leurs maîtres : la venue de ces grands personnages, leur entrée solennelle occasionnaient des démonstrations et des fêtes inoubliables, et le souvenir de ces fêtes nous le retrouvons encore dans le nom d'une de nos rues : la rue Bienvenue. Appellation au moins aussi singulière dans nos dénominations modernes que les

constructions variées de cette rue du vieux Bayeux, si disparate avec ce qui les entoure.

Mais si l'on se représente ces antiques constructions de la rue Bienvenue et des Cuisiniers se reliant les unes aux autres, si de leurs pignons ou de leurs étroites fenêtres, l'on voit tomber les vieilles tentures et les guirlandes encadrant le visage de quelque noble et puissante dame, si l'on y coudoyait, se glissant sous les sablières en saillie ou s'abritant sous les arcades tréflées ou en arc surbaissé des portes des plus curieuses maisons, quelque bon bourgeois de Bayeux, quand la foule se presse et quand les gens du guet municipal se dirigent vers la maison de ville ou vers la Mère-Eglise, on comprend bien que cette rue si étroite et si disgracieuse aujourd'hui était bien pour nos pères la rue de la Bienvenue ou plutôt du Bienvenu.

N'était-ce pas ce nom, ce vieux nom populaire, ce terme de la courtoisie cordiale et simple de nos pères, que nous lisions presque à chaque pas sur les guirlandes et les oriflammes qui la décoraient pour le passage de ces pontifes illustres célébrant les noces d'argent du successeur d'Exupère, dont notre diocèse est si fier aujourd'hui.

N'était-elle pas, cette vieille appellation, l'écho prolongé des acclamations qu'excitèrent chez nos aïeux les diverses entrées de cet autre Pontife vénérable et vénéré, de ce Gerbold dont les tombeaux séculaires de notre cimetière épiscopal nous rendaient enfin les ossements sacrés.

N'était-elle pas, cette vieille inscription « *au Bienvenu* », le glorieux éloge de Manvieu, notre saint concitoyen, usant tout à la fois et de son titre de compatriote et de son caractère d'évêque pour rendre aux bayeusains attristés ceux des leurs que les troubles de la guerre avaient condamnés à une dure captivité : ses restes reparaissant à nos yeux à côté de ceux de Gerbold rappelaient ce vieux cri de nos reconnaissants aïeux : *Vive le Bienvenu, Honneur au Bienvenu.*

Il me semblait encore voir les autres bienvenus qu'acclamèrent autrefois les Bayeusains : le Vicomte-Maire et l'échevinage, le gouverneur du chastel et de la place de Baïeux, les bienvenus étaient MM. ces bons frères de la frairie des Cuisiniers, apportant

à la grande église le vitrail qui orne encore la fenêtre du grand portail.

Je puis saluer du même nom MM. les fondeurs et monnayeurs du Chapître apportant de leurs fourneaux de Saint-Yves et de Saint-Vigor-de-Justice, le scel d'argent à l'image de Notre-Dame, les monnaies à l'aigle à deux têtes aux ailes éployées, et les tinterelles harmonieuses appelant, de la tour des Moneaux, MM. les chanoines à l'office.

Je vous citerais, hélas ! sans pitié pour votre patience, encore bien d'autres bienvenues. Voici le maître ès-œuvres, commandé par Mgr Habart qui, avec l'équipe de ses maçons, apporte, couverte de volets multicolores et de fleurs, le chou terminal qui doit couronner les pignons des petites portes de la grande façade ; la bienvenue, je la retrouve dans l'accueil fait par les clercs et bourgeois de Bayeux, à ces troupes de pèlerins qui, avec leurs trompettes, leurs guidons, leurs rois et leurs chapelains, saluaient pieusement Notre-Dame, en se rendant à Saint-Michel, au péril de la mer, sans s'inquiéter si

Le Couësnon fist folie
Quand mit le Mont en Normandie ;

la bienvenue, je pourrais la montrer aussi quand les milices bourgeoises et les francs archers de Bayeux allaient commencer leur tir ou promenaient en triomphe le vainqueur du papegai, mais vous me permettrez de ne la trouver nulle part aussi belle qu'à l'arrivée du nouvel évêque, puisque les canons du vieux château bâti par Richard I^er^, les carillons et les cloches de la Cathédrale sonnant *même en trémonde*, n'étaient encore que les interprètes impuissants de l'allégresse publique. Avant celui qui, le matin même d'un jour si glorieux pour cette rue au reste si calme, s'était assis sur le siège antique de saint Vigor, prosterné quelques instants sur la tombe de saint Exupère, avant d'être salué par les chapelains de Saint-Sauveur et considéré par MM. du Chapître comme le mainteneur né de leurs privilèges et prérogatives et le digne successeur de tant de Pontifes illustres par le nom, la science et la vertu (il pouvait s'appeler Odon de Conteville, Robert des Ablèges, Louis ou Philippe de Harcourt, Bernardin de Saint-François ou François de Nesmond), je voudrais vous présenter

dans un plus humble équipage et accueilli d'une manière moins bruyante et moins magnifique, celui qui fut vraiment pour nos aïeux le bienvenu et dont le nom est resté à la rue qui nous occupe. Dans une compagnie où tous les arts sont frères, je n'aurai, pour vous en faire un portrait fidèle, qu'à me laisser guider par d'anciennes sculptures, des peintures et des livres: leur secours rendra mon sujet moins aride et ne lassera pas, je l'espère, votre bienveillante attention.

II. — LE BIENVENU

Je salue le bienvenu aux portes mêmes de la Cathédrale et je trouve son image dans les ornements de la grande façade. Besoin n'est pas de le compter parmi cette troupe d'évêques que l'on aperçoit au-dessous de la rosace du pignon, il est plus près de nous, au-dessous du balcon du grand porche, le moine à genoux et mains jointes est notre bienvenu, saint Gerbold, puisqu'il faut lui donner son nom.

Ne sommes-nous point dans l'erreur et la sculpture qui nous occupe est-elle ce que nous prétendons? Ici, nous devons interroger la légende et l'histoire et rechercher si quelque autre saint, possédant dans nos murs droit de cité, a pu être ainsi représenté dans notre grande église.

A première vue, nous pourrions dire que les peintures et sculptures anciennes ou connues de la Cathédrale, à part les titulaires de quelques chapelles et quelques traits empruntés aux saints Livres, ont toujours représenté des saints locaux, par exemple: les arcs angulaires de la nef: *Saint Exupère* et *Saint Vigor*, les peintures du chœur: *douze de nos évêques*, et les anciens vitraux, au témoignage de M. Petite et d'Hermant, *l'image de nos premiers Pontifes.*

Le sculpteur donc chargé d'orner le grand portail n'a pu s'écarter des traditions admises avant lui et suivies à une époque encore peu éloignée pour les rosaces des saints Vigor et Loup, dans le triforium du chœur.

Or, après Exupère, Loup et Vigor, les listes épiscopales de notre église, comme les traditions populaires, n'offraient guère de personnage plus célèbre que Gerbold. Trois fois et sous trois aspects

différents, nous avons retrouvé trace des souvenirs qu'il a laissés parmi nous, et sous ces trois aspects, il nous apparaît comme le bienvenu.

Mais revenons au portail, qui nous fournit, croyons-nous, le premier argument pour notre thèse. Vers la tour du Nord, sous la dernière rose de la balustrade, une rosace renferme, disions-nous, un moine agenouillé, une pierre, ornée de quelques fleurons, lui sert de prie-Dieu, et ce moine est Gerbold le Bienvenu. Bien venu fût-il au rivage où le flot le poussa.

Cette terre fortunée était alors désolée par les rigueurs de l'hiver, on eût cherché vainement quelque vert rameau dans les bois et quelque fleur sur le rivage; or, voyez le prodige, personne n'est là pour recevoir le saint fardeau dont l'Océan se décharge, mais à peine le jeune moine a touché la terre ferme, que le sol aride et désolé se recouvre de fleurs. Le lieu de ce prodige, subitement embelli des splendeurs du printemps, a gardé jusqu'à présent le nom latin de cette fameuse saison, celui de *Ver*, et la tradition de ce fait est si véridique et tenace, qu'elle a fait mettre aussi quelques fleurons sur l'appui du moine à genoux, que nous appelons le Bienvenu.

Si l'éclosion des fleurs lui fit donner, dans nos contrées, ce nom caractéristique, il l'avait, sans doute, mérité ailleurs. Nous ne savons de quelles mains il avait été offert à quelque monastère; le nom du supérieur ou du lieu qui le virent revêtir de l'habit religieux, nous sont inconnus; mais qu'il ait fui sa patrie pour aller jusqu'en Ecosse, selon les uns; jusqu'à Chezay ou Seizy, dans l'Avranchin, selon les autres, que Sithieu ou Sitcherche ait été son asile, peu importe, quand il s'offrit à Dieu, il fut le bienvenu, il ne devait pas toujours l'être des hommes: ce fut même leur persécution qui l'amena dans notre Bessin et qui lui mérita d'être représenté toujours avec la pierre énorme devenue son appui. Prenons pour témoins sa légende et son ancienne prose:

« Pour s'adonner de toute âme au Seigneur notre Dieu, pour que « nul ne l'empêchât de courir à pas de géant dans la voie des « divins commandements où son cœur se sentait en liesse, il « quitta, comme un autre Abraham, sa terre de nativité, et comme « les fils de l'abeille, délaissant l'essaim de la royne, leur mère,

« pour voler où d'autres fleurs leur bailleront miel parfumant et « bien goûtu, il s'envola loin de Livry, comme il est dit en sa « séquence:

« *Hic tener in Scythiam*
« *Pergens ob prudentium*
« *Est susceptus.*

« Hélas ! ce miel si doux de la chasteté, qu'il préparait au divin « Maître, devait bientôt lui être disputé même en cette Scythie, par « un frelon audacieux, je veux dire le fol amour de sa maîtresse « qui ne savait de quel coton huilé et parfumé cacher les traits de « sa mauvaiseté. » Ah ! le bon saint, comme un autre Joseph, devenu l'économe fidèle de son maître, vit qu'à la cour, mœurs hypocrites et gens fèlons à l'honneur et chasteté conjugale, ne sont pas illuminés dans le plein jour de la réalité, car

Intra regis curiam
Patriæ custodiam
Mox adeptus
Quem decorum stimulans
Tentat petulans
Hera venere.

Oui, cette femme éhontée le reçut, faisant bonne mine au commencement... et, comme caméléon, changeant de peau, fit paraître à notre jeune saint ce qu'elle était et ce qu'elle prétendait.

Sed ipsius non paruit, Imo renuit, Rem committere.

Le très digne jouvenceau, continue notre hagiographe, put, en vérité, se glorifier de ses liens, comme autrefois l'Apôtre, car pour ses refus, il fut mis dans une dure géhenne. O quel messéant conseil tu donnas à ton époux, femme felonne à l'honneur conjugal et à la foi jurée ! Quels traits tu lanças contre un si saint homme que Gerbold, pour en être blessée la première de blessure et de marque infâme, que les siècles passants n'ont pu en toi guérir et effacer. Langue de vipère, qu'as-tu dit: « Des chaînes, des chaînes pour ce faux chaste » ; mais tu n'as pas enserré en ces liens si forts la parole du Maître: « Qui chérit la netteté du cœur, a le Roi pour ami », et le Roi immmortel des siècles s'est fait l'ami de Gerbold, il lui a tendu une main secourable et le captif s'écrie maintenant: « La chaîne est brisée et puis nous voilà libres. » Plus de chaînes, plus de liens pour le tenir sur cette meule qui l'entraînait homme

de scandale aux abîmes de l'Océan ; car écoute bien, patient lecteur, la séquence de notre saint évêque, et qu'elle te soit garante de la vérité de mon écrit :

Regem statim adiens, Oppressam se mentiens, Sanctum notat crimine. — Carcere reconditus Celesti divinitus Illustratur lumine. — Immunis tandem scelere Regis vinctus imperio Immani mola pondere, Freto jactatur medio. — Natans Saxum fluctibus Normanniæ finibus applicuit.

La dévotion de nos pères avait élevé, au lieu de l'abordage, un tout modeste oratoire : le support miraculeux du serviteur de Dieu servait de seuil à sa porte. Combien de lèvres dévotes vinrent baiser ce vénéré *Perron de saint Gerbold*, c'était le nom communément reçu de cette pierre. Et que de fois maint clerc a répété aux dévôts visiteurs de l'édicule sacré, les vers suivants :

« *Hac sanctos in valle dies Gerebᵈˢ agebat*
« *Restituens precibus Languida membra suis*
« *Venit ut ad nostras pulsus feliciter oras*
« *Sicut* VERE *novo florunt omnis ager.* »

Nous constatons donc que la légende et la poésie ont nettement indiqué au sculpteur le véritable Bien-venu et sa véritable iconographie. Aurait-il pu méconnaître quand les clercs et chanoines de l'Eglise qu'il décorait adressaient au Seigneur, au moment le plus solennel de la liturgie, c'est-à-dire aux *Secrètes*, si voisines de la consécration, la supplication suivante : Recevez, s'il vous plaît, Seigneur, l'offrande que nous vous présentons, et donnez-nous, comme vous avez autrefois accordé au B. Confesseur et Pontife Gerbold, comme preuve de sa pureté, de surnager avec son rocher au-dessus de l'Océan et d'aborder sain et sauf au rivage, d'être délivrés par ses mérites et son intercession, du lourd fardeau de nos péchés et d'arriver heureusement au port du salut éternel. *Nostra quæsumus, Domine, suscipe libamina dignanter oblata et præsta, ut sicut ad castimoniæ B. Gereboldi, Confessoris tui atque Pontificis indicium super marinis fluctibus saxum natare fecisti eumque ad littus illæsum perduxisti sic, ipsius meritis et precibus a peccatorum nostrorum mole alleviati portum salutis prospero cursu tandem attingere valermus.*

Cette première partie et ces premiers triomphes de la vie du Bienvenu reçoivent leur couronnement et leur récompense non des créatures inanimées, mais de toute la population bayeusaine qui peut contempler aujourd'hui son image à la voûte du chœur; là, ce n'est plus le suppliant heureux de voir exaucer sa prière, qui aborde, encore incertain de l'accueil qui lui sera fait sur les rives de la Neustrie, ce n'est plus le moine, c'est l'évêque au visage tranquille et reposé qui, mêlé aux rangs de ses prédécesseurs Exuperius, le noble patricien notre Apôtre, Regnobertus, le comte pacifique, qui échangea sa seigneurie de Noron pour l'évêché nouveau de Bayeux, Ruffinianus, cet autre romain que la chaire apostolique envoie renouer les anciennes traditions du Bessin avec Rome, interrompues par les invasions barbares, Manveus, qui va outre-mer s'instruire des lettres sacrées et profanes, et demeure de longues années le patron des criminels repentants et le modèle de nos aïeux, et Patricius, notre compatriote, qui étend sa sollicitude pastorale jusque sur les Lexovii, nos voisins, c'est, dis-je, l'évêque en possession du bonheur sans fin, couronné de l'auréole des saints, réalise cette parole de notre liturgie bayeusaine:

Ipsis post prœlia *Qui dedit vincere*
Fas est quiescere *In vitæ semitis.*
Dat pacis otia

Avant ce jour d'un dernier triomphe, triomphe posthume, au risque de n'être pas, par mes longueurs, le bien-venu parmi vous, je voudrais, comme le dit la tradition, vous montrer la terre elle-même s'empressant d'approuver et de fêter l'élection de Gerbold, devenu notre évêque.

Aux portes de sa ville épiscopale, il était un champ béni de Dieu entre tous, le champ de Tous les Saints, appelé aussi le Champ-Fleuri, parce que la persécution y avait fait germer, pour le Ciel, sous le fer, le feu ou les flammes, toute une gracieuse gerbe de jeunes fleurs dans ces adolescents, dont Floxel ou Floscel était le chef. Or, pour fêter Gerbold à son arrivée, on eut dit qu'un nouveau printemps faisait verdir ce pré, car à cette floraison de martyrs qui l'avait embelli aux beaux jours de la ferveur première du Chris-

tianisme, on en vit succéder une plus matérielle, mais tout aussi mystérieuse dans sa cause, floraison seule, capable de faire du Bienvenu de Dieu le Bienvenu du peuple de Bayeux.

L'enthousiasme excité par ce prodige, la confiance des premiers jours de l'épiscopat de Gerbold, succédant à Betton, nous apparaît encore dans une ancienne sculpture conservée dans la cour d'Arthenay : Gerbold y est revêtu de ses ornements épiscopaux, devant lui à genoux est un chanoine en surplis et en aumusse qu'il présente à Notre-Dame ; la meule que Dieu changea pour Gerbold en nacelle est à ses côtés, une chaîne la retient à sa chaîne.

Concluons : Gerbold, moine ou évêque, avait été le bienvenu dans nos contrées, la légende, la peinture et la liturgie viennent, avec la sculpture, nous le dire sous des formes différentes avec un fraternel accord, mais s'il eut son jour d'Hosannah, il eut celui du *Tolle*, *Tolle* non moins unanime, dont une étude ultérieure nous montrera peut-être les effets.

Votre bienveillante attention m'est précieuse, Messieurs, et comme en tout l'abus est condamnable, vous condamnerez avec moi ces quelques pages, sur ce patron de la rue Bienvenue, à se reposer quelque temps dans les cartons de notre secrétaire, heureux de retrouver les uns et les autres, avec les douceurs du chez soi, les avantages non moins doux d'un lit moelleux et d'un sommeil tranquille.

A. L.

UNE SCULPTURE RELIGIEUSE AU MOYEN-AGE

LA TRINITÉ DE CAMPIGNY

par M. G. VILLERS, Membre de la Société

Beaucoup d'églises du diocèse de Bayeux, remarquables par leur architecture, due à l'excellence des matériaux, se recommandaient aussi par leurs sculptures, le ciseau des *Ymagiers*, s'exerçant facilement sur la pierre calcaire des carrières d'Orival (près Creully), d'Allemagne (près Caen) et de la Maladrerie.

La sculpture, dans les édifices religieux, remplissait deux rôles: elle décorait; elle enseignait.

« Depuis le IX^e^ siècle de notre ère, jusqu'au XVIII^e^, le Christia-« nisme, dit Didron (1), a fait sculpter, graver, peindre une innom-« brable quantité de statues et de figures dans les Cathédrales, les « églises de paroisse et les chapelles, dans les collégiales, les « abbayes et les prieurés.

« L'instruction du peuple et l'édification des fidèles, continue le « savant archéologue, semblent avoir été le but principal et général « que se proposait le Christianisme en adoptant ce mode curieux « d'ornementation historique. Des textes, de toutes les époques, « témoignent que c'était la pensée qui a présidé à l'exécution et à « l'ordonnance des figures et des statues qui remplissent les monu-« ments religieux. »

Aussi, sous l'empire de cette idée, Saint-Jean Damascène, qui vivait au VIII^e^ siècle, se faisait-il l'apologiste des images. « Elles « parlent, disait-il, elles ne sont ni muettes ni privées de vie, comme « les idoles des payens... Toute image ouvre le cœur et l'intelli-« gence; elle nous engage à imiter d'une façon merveilleuse et « ineffable les personnes qu'elle représente. »

(1) Didron : *Histoire de Dieu*.

Ces scènes sculptées, nombreuses autrefois, sont devenues rares aujourd'hui. L'action destructive du temps, les ravages des iconoclastes de la Réforme, le mauvais goût des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et la substitution de dévotions nouvelles aux vieilles croyances de nos pères ont amené leur disparition... Aussi, à cette heure, le chiffre des sculptures du moyen-âge est-il malheureusement fort restreint en Normandie.

On doit donc savoir gré à ceux qui retrouvent, conservent et restaurent pieusement les épaves de cette branche de l'iconographie chrétienne, et signaler leurs efforts pour remettre en lumière ces débris religieux des siècles où la foi inspirait et guidait le ciseau des habiles *Ymagiers*.

Une découverte de sculpture de ce genre a eu lieu récemment dans l'arrondissement de Bayeux, à Campigny, canton de Balleroy. Nous croyons devoir la signaler.

L'église de Campigny, chef-lieu autrefois du Doyenné de ce nom, est un édifice curieux, auquel M. de Caumont a consacré un assez long article dans le troisième volume de sa statistique monumentale du Calvados.

Cette église, assez ordinaire au point de vue de l'architecture, dont une partie date du XI^e^, l'autre du XIII^e^ siècle, renferme une grande chapelle seigneuriale, accolée au mur méridional et datant du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle. Cette chapelle, classée au nombre des monuments historiques, renferme le caveau sépulcral des Hamon, seigneurs de Campigny, qui prenaient le titre de maréchal *héréditat de la ville et château de Bayeux*.

Sur ce caveau, se trouvent trois tombeaux ornés de quatre statues, dont trois appartiennent au XIV^e^ et la quatrième au XV^e^ siècle. Ces tombeaux, d'une riche ordonnance et d'une belle exécution, attestent qu'à l'époque où ils furent faits, la sculpture était en grand honneur dans la contrée.

Tout près de l'église, l'ancien château des seigneurs de Campigny, édifice coquet de la Renaissance, confirme pleinement cette assertion. Cette habitation renferme une cheminée, ornée de moulures, peinte et dorée, que l'auteur de la statistique monumentale du Calvados, avec beaucoup de raison, a qualifiée de *bijou*.

Une découverte récente, due au zèle éclairé du curé actuel de

Campigny, M. l'abbé Amiard, a permis de constater que, dans la paroisse, dont il est le dévoué pasteur, la sculpture, avait payé aussi son tribut aux croyances religieuses. En examinant avec soin toutes les parties de son église, il remarqua, encastrée dans une reprise moderne, faite dans l'ancienne baie géminée du chevet de la chapelle seigneuriale, une pierre en carreau de Caen, qu'il crut reconnaître pour une sculpture ancienne, ne présentant plus qu'un fragment de personnage assis, mais, qui lui sembla, quoique mutilée, offrir de l'intérêt. L'ayant fait dégager avec précaution, il fut véritablement heureux de constater qu'il ne s'était pas trompé. Sa perspicacité avait remis au jour un groupe de la *Trinité,* telle que la symbolisait souvent au moyen-âge la foi de nos pères.

En effet, au premier rang des dogmes sur lequel se base le Christianisme est celui de la sainte et indivisible *Trinité.*

Affirmée dans le *Credo* du concile de Nicée, proclamée de nouveau dans la déclaration du concile de Florence, la croyance à ce dogme a toujours été considérée comme une des vérités essentielles de la foi.

Aussi, pour faire pénétrer, par les yeux, dans l'esprit des masses, cette croyance, le ciseau des *Ymagiers* et le pinceau des peintres s'étaient mis au service de l'iconographie chrétienne, afin de rendre en quelque sorte palpable ce mystère, en le matérialisant.

La représentation symbolique de ce dogme a emprunté diverses formes, variant suivant les temps et aussi suivant les opinions, plus ou moins exemptes d'hérésies qui, quelquefois, ont attaqué l'essence et la personnalité du Saint-Esprit.

Mais, à partir du XII[e] siècle, suivant le savant auteur de l'*Histoire de Dieu*, on représente ordinairement le *Père* en pape, assis sur un arc-en-ciel et soutenant dans ses mains les bras de la Croix où est attaché le *Fils.*

Toujours dans cette figuration, on voit le *Saint-Esprit* sous la forme d'une Colombe, allant du *Père* au *Fils*, ou du *Fils* au *Père*, c'est-à-dire procédant également de l'un et de l'autre.

C'est à cette personnification, nous pouvons dire liturgique, qu'appartient le groupe de Campigny, représentant la Sainte-Trinité, si heureusement remis à jour.

Ce groupe, taillé dans un bloc de calcaire de Caen, a 1 mètre 40 centimètres de hauteur et 0,50 centimètres de largeur à sa base.

Conformément à la donnée orthodoxe, il représente les trois Personnes du dogme chrétien.

Le *Père*, assis sur un siège rectangulaire, est coiffé de la tiare et est barbu. Il est revêtu d'une tunique bleue, recouverte par une chape blanche, ornée d'un semé rouge de lettres formant le monogramme du nom de Jésus-Christ.

Les revers de cette chape sont de couleur amarante. Le fond de la tiare est blanc, chargé de fleurons d'or et de cabochons.

Les cheveux et la barbe sont châtains.

Le *Fils*, placé sur la Croix, dont le *Père* tient l'extrémité des bras, et dont le pied repose sur la boule du monde, que baignent les flots bleus des mers, a les cheveux et la barbe blonds châtains.

La draperie, qui ceint ses reins, disposée comme celle des Christs byzantins, est blanche; la tête est entourée du Nimbe crucifère, attribut de la Déité. La couleur du fond de ce nimbe est rouge, avec croix et bande à deux ors.

La croix a la nuance du bois.

Le *Saint-Esprit* est figuré par une Colombe blanche. La tête de l'Oiseau-Divin est placée en bas et repose en quelque sorte sur la tête du Fils. Les ailes sont étendues, l'oiseau paraissant s'envoler et descendre de la bouche du Père.

L'arrière du siège sur lequel le *Père* est assis, est recouvert d'une inscription en caractères gothiques de six lignes. Cette inscription est illisible, beaucoup de mots ayant disparu. Cependant, au commencement, on lit aisément la date de 1401. On va voir que ce chiffre est celui de l'inauguration. Les draperies du personnage principal du groupe sont traitées avec ampleur et facilité. Elles sont bien dans le goût des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Cette œuvre sculpturale était probablement placée sur le milieu de l'autel, dont elle devait surmonter le rétable; l'existence de l'inscription, sur le derrière de la base, prouvant que le groupe n'était pas adossé à la muraille et qu'on circulait librement à l'entour. Cette représentation de la Trinité rappelle à quelque chose près, le même sujet traité dans une peinture sur bois, du XV^e^ siècle et appartenant à l'abbaye de Saint-Riquier. Cette pein-

ture, dont Didron a donné le dessin, diffère du groupe de Campigny, en ce sens que le *Père* y est coiffé d'une couronne au lieu d'une tiare; que le *Fils* est dépourvu du nimbe crucifère; que le *Saint-Esprit* a les ailes ployées et a la tête en haut, annonçant ainsi qu'il procède du *Fils*; tandis qu'à Campigny, la Colombe divine a la tête en bas, procédant ainsi du *Père*.

Ce fut aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles que s'introduisit et se propagea (toujours suivant Didron), ce type de la Trinité, représentant le *Père*, tenant dans ses bras la Croix, sur laquelle est étendu le *Fils*, et la Colombe, procédant de l'un ou de l'autre et figurant le *Saint-Esprit*.

La figuration, en trois personnages, du dogme de la Trinité, réunissant les trois personnes en une seule, fut incontestablement très en usage dans le diocèse de Bayeux.

L'art et l'iconographie durent y déployer leurs ressources pour décrire et représenter la Trinité. Aujourd'hui, dans notre contrée, pour les causes ci-dessus indiquées, cette figuration y est devenue d'une rareté excessive.

En fait de figuration peinte, nous ne connaissons ici que la Trinité existant sur le fond de l'autel géminé de la chapelle Saint-Thomas, du transept sud de la Cathédrale de Bayeux, et le même sujet, également traité en fresque, dans le fond de l'arcade du tombeau de la crypte, du même édifice.

Mais, au commencement de ce siècle, la chapelle d'une maison canoniale, située dans l'impasse Glatigny, possédait peinte à fresque sur sa voûte, une représentation de la Trinité. Au centre de cette peinture, suivant M. Lambert, « on remarquait une grande « figure barbue, assise, coiffée d'une tiare à triple couronne, ayant « une Colombe sur la poitrine et Jésus crucifié entre ses genoux, « c'était le Symbole de la Trinité » (1).

Ces représentations de la Trinité, exécutées au XV^e^ siècle, se rapportent au type du groupe sculpté de Campigny. Mais quelle est l'histoire de cette œuvre sculpturale? Quelles vicissitudes ont marqué son existence? Quel *Ymagier* dégagea du bloc de pierre ce symbole fondamental de la Religion chrétienne?

A ces questions nous ne saurions répondre.

(1) De Caumont. *Statistique Monumentale du Calvados*. Tome III.

Nous nous contenterons de terminer cette notice par le renseignement suivant que M. l'abbé Amiard, curé de la paroisse, a bien voulu mettre à notre disposition et qu'il a très probablement puisé dans le riche chartrier du château de Campigny.

Ce groupe de la Trinité fut placé dans l'église de Notre-Dame de Campigny, le 25 décembre 1401. Mutilé au XVI[e] siècle, comme les anges des tombeaux des membres de la famille Hamon, qui se trouvent dans l'église et qui subirent les outrages des novateurs, il fut l'objet, en 1748, d'une désastreuse réparation cause de sa disparition. Retrouvé par le zèle intelligent du curé actuel, et grâce à la générosité d'un des prêtres les plus distingués du diocèse, M. l'abbé Legrand, curé de Saint-Julien de Caen, qui, originaire de Campigny, a voulu donner à sa paroisse natale une marque de son affection, cette œuvre sculpturale a pu être restaurée par un artiste habile et consciencieux, M. Emile Guillot, sculpteur à Bayeux, ancien élève de l'école des Beaux-Arts. Réparé avec le soin consciencieux dont il a été l'objet (1), ce groupe a été replacé le 25 juin dernier, dans l'église de Campigny, dont, avec les tombeaux ses contemporains, il sera une des curiosités iconographiques et d'où, il faut bien l'espérer, il ne sortira plus désormais.

Emettons ici, pour finir, une opinion personnelle, c'est que ce groupe pourrait fort bien être dû au ciseau d'un des *Ymagiers*, auteurs de l'un des remarquables tombeaux de l'église de Campigny.

(1) La partie picturale de la restauration avait été confiée à M. Mazuet, peintre-verrier à Bayeux, qui s'est fort bien acquitté de sa tâche.

Du Caractère des Ecrits politiques d'Alain Chartier

Messieurs et chers Confrères,

A notre dernière séance, nous avons entendu une très intéressante communication de notre honorable collègue M. Travers, sur l'existence, à Avignon, du tombeau d'Alain CHARTIER. Un doute subsistait sur les circonstances qui, éloignant le poète national de la Cour, où il remplissait les fonctions de secrétaire du Roi, l'avaient amené à Avignon. Nous vous avons rappelé, l'ayant déjà indiqué dans une étude publiée en 1876, sous ce titre : *Un Ecrivain national au XV^e^ siècle*, qu'Alain Chartier, investi, à plusieurs reprises, par la Cour de France, de fonctions diplomatiques près le Saint-Siège et l'empereur d'Allemagne, avait été vraisemblablement appelé, vers la fin de l'année 1449, à Avignon, la ville des Papes, alors administrée par un légat, après avoir assisté à l'assemblée solennelle tenue à Lyon en 1448.

Cette solution est d'autant plus admissible qu'Alain Chartier avait déjà rempli d'importantes fonctions de diplomatie. En 1423 et 1426, il recevait une mission en Allemagne, en 1428, il était chargé d'une ambassade en Ecosse, dont l'heureuse conclusion amena un renouvellement d'alliance entre ce pays et la France, suivi de la promesse de mariage de la princesse Marguerite avec le Dauphin, depuis Louis XI. Une armée de six mille hommes devait accompagner la future reine dans son nouveau royaume d'adoption. On ne peut méconnaître que ces services politiques, rendus avec habileté, contribuèrent au relèvement des affaires de la France. Elles faisaient renaître les espérances de la Nation, en lui créant des alliances, en même temps qu'elles ébranlaient la confiance des Anglais et contribuèrent à préparer ce mouvement en avant qui, servi par la merveilleuse mission de Jeanne d'Arc, devait débuter, l'année suivante, par la délivrance d'Orléans (8 mai

1429), pour obtenir sa dernière consécration 21 ans plus tard, à Formigny (1450).

Alain Chartier n'éprouva pas la joie de voir ce succès définitif, il était mort un an trop tôt, et cependant il avait pressenti et prophétisé, pour ainsi dire, l'expulsion des Anglais dans son dernier écrit patriotique, la *Ballade de Fougières (Fougères)* : (Que les Anglois, enciens ennemis de la France prendrent pendant et durant les tresves comme pariures).

C'était, en 1448, deux ans avant la bataille de Formigny. Les Anglais ayant rompu brusquement et sans motifs la trève signée à Tours, en pillant Fougères, Alain Chartier composa une *Ballade* de 21 couplets, sorte de *Marseillaise* du temps, qui se terminait par un refrain annonçant aux Anglais la punition de leur déloyauté :

De France en paix la Nation
Laissez, sans plus vous y bouter
La fin de la guerre est à doubter.

Si vous conseille de bonne heure,
De Normandie départir,
Et sans plus y faire demeure
De vos meffais vous repentir.

Au-dessus du mérite littéraire de l'écrivain, que la Renaissance devait peu à peu reléguer dans l'ombre, bien que Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, l'apprécie encore comme un grand poète et un grand orateur, bien au-dessus, disons-nous, de ce mérite littéraire, nous devons placer l'âme poétique d'Alain Chartier et sa volonté, en quelque sorte méthodiquement poursuivie, d'agir sur les esprits de son temps pour élever les cœurs et recommander la réconciliation des partis qui divisaient alors la France. C'est ainsi qu'au lendemain de la défaite d'Azincourt, 1415, il compose le poème des *Quatre Dames* fiancées à quatre chevaliers Français, disparus dans la mêlée, et donne, au nom des Femmes de France, des leçons de courage et de constance à ceux qui se laissent abattre. Le TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE (1422) écrit au début du règne de Charles VII annonce un relèvement de la Fortune de nos armes, rappelle l'honneur des traditions chevaleresques et dans une ar-

dente controverse entre plusieurs personnages: MÉLANCOLIE, DÉFIANCE, INDIGNATION, DÉSESPÉRANCE, DISSIMULATION, BACHELIER ENTENDEMENT, Foy et Espérance, proclame par des accents souvent de la plus haute envolée, combien le peuple de France serait dégénéré de ses nobles aïeux, s'il renonçait à combattre et chasser l'étranger (1423-1425). Le QUADRILOGUE INVECTIF, à son tour, met en scène *la France*, *le Peuple*, *la Chevalerie* ou *Noblesse* et *Clergie*. — (*Clergie* désignant l'ensemble des hommes lettrés au Moyen-Age). Chacun de ces personnages se répand en reproches amers, révélant l'état d'effroyable division qui dominait alors le pays. Ce *Quadrilogue invectif* devient pour Alain Chartier l'occasion de conseils d'une particulière prudence, révélant un sens politique supérieur.

En un mot, ces trois écrits patriotiques: le POÈME DES QUATRE DAMES, le TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE, le QUADRILOGUE INVECTIF, dont on ne saurait trop montrer l'enchaînement voulu, sont complétés par le *Curial* et le *Bréviaire des Nobles*, ils renferment des enseignements de sage philosophie et de bonne éducation, qui faisaient dire au poète Martin Franc :

> Lisez souvent au Bréviaire
> Du doux poète Alain Chartier.

L'ensemble de ces écrits patriotiques, pressentant et provoquant un état d'âme de la Nation, furent couronnés, comme nous venons de le dire en commençant, par la *Ballade de Fougères*.

J'ai pensé, Messieurs et chers Confrères, qu'il n'était pas inutile de rappeler et de dégager, en quelques mots, cet enchaînement significatif des plus remarquables œuvres d'Alain Chartier. Certes, il en compte à son actif une infinité d'autres ; mais la critique, plus préoccupée du rang qui doit être réservé au poète dans l'histoire de la formation de notre langue, a trop négligé ou n'a pas signalé avec leur suite et leur vrai caractère, celles de ses œuvres qui, à mon humble avis, constituent la gloire même d'Alain Chartier, parce qu'elles traduisent l'accent tout plein de cœur d'un bon Français vibrant éloquemment au lendemain du désastre et à la veille de la victoire.

Gabriel **DESCLOSIÈRES.**

L'hypothèse d'Ampère sur la constitution des Gaz

Ampère admet que les gaz parfaits pris sous le même volume, à la même température et sous la même pression, contiennent le même nombre de molécules.

Cette loi peut être regardée comme la conséquence de considérations tirées de la théorie mécanique de la chaleur et de la loi de Dulong et Petit.

Ces physiciens ont établi que le produit p C de la chaleur spécifique sous pression constante par le poids atomique est un nombre constant. Il en résulte que le poids moléculaire multiplié par la chaleur spécifique sans volume constant est aussi constant.

Cela posé, considérons un gaz parfait, on a

$$\frac{H\,v}{1 + a\,t} = K$$

d'où $v\,d\,H = k\,a\,dt$ (1), en supposant v constant. La chaleur fournie dq pour augmenter la température de dt est donnée par la formule:

$$dq = n\,p\,c\,dt \quad (2)$$

dans laquelle n représente le nombre de molécules, p leur poids, c la chaleur spécifique du gaz sous volume constant.

De ces deux équations, on tire:

$$\frac{v\,d\,H}{dq} = \frac{k\,a}{n\,p\,c}$$

D'un autre côté, si on se reporte à l'hypothèse de Bernouilli sur la constitution des gaz, on peut considérer la pression comme proportionnelle à la force vive des molécules et poser dans le cas où on considère un volume quelconque, mais constant,

H v = K'w, K' étant une constante commune à tous les gaz, et w la force vive d'où

$$v\ d\ \mathrm{H} = \mathrm{K}'\ dw$$

Comme on a $dq = \frac{dw}{E}$ il vient $\frac{v\ d\ H}{d\ q} = EK'$, E étant l'équivalent mécanique de la chaleur, dw l'accroissement de force vive qui correspond à un accroissement de travail. Si l'on donne à d H et à d q les mêmes valeurs que dans les équations (1) et (2), on obtiendra

$$\mathrm{E\ K}' = \frac{\mathrm{k}\ a}{p\ c\ n}$$

$$\text{ou } n = \frac{\mathrm{k}\ a}{\mathrm{E\ K}', p\ c}$$

Pour un autre gaz, on aura

$$\mathrm{n}' = \frac{\mathrm{k}\ a}{\mathrm{E\ K}'\ p'\ c'}$$

comme $p\ c = p'\ c'$

$$\mathrm{n} = n' \qquad \text{c. q. f. d.}$$

Evidemment, cette démonstration comporte les mêmes restrictions que loi de Dulong et Petit.

P. LONDÊT,

Professeur de Physique au Collège de Bayeux.

Notice sur un nouveau procédé de Durcissement et de Préservation

POUR LES

Pierres calcaires employées dans les Travaux extérieurs

La France renferme en son sol, dans certaines provinces, notamment la Lorraine, l'Ile-de-France, la Normandie, le Poitou, des gisements de pierres calcaires qui, par leur formation, se prêtent absolument aux travaux de construction, même aux œuvres d'art les plus délicates et d'un extrême fini.

Certaines de ces pierres ont une dureté naturelle qui les fait rechercher pour des travaux pouvant exiger une grande résistance à l'écrasement, et leur nature, dure et compacte, les rend à peu près inattaquables à l'action du temps et aux effets de l'atmosphère : elles réalisent donc ce que l'on peut désirer.

Toutefois, tant par leur rareté relative que par leur valeur après extraction, et la main-d'œuvre laborieuse et longue qu'elles nécessitent, ces pierres dures naturelles sont d'un emploi coûteux ; c'est ce qui explique qu'on les réserve pour les parties indispensables : l'usage en est donc forcément limité.

A côté de ces pierres, il est des calcaires similaires beaucoup plus tendres, existant par grands gisements, pouvant s'extraire aussi par très grands blocs, d'un prix d'achat beaucoup moindre, se débitant facilement à la scie, pouvant se travailler rapidement, se prêtant aux travaux les plus délicats et que l'on peut tailler sous les formes les plus ténues, les plus compliquées; de plus, ces pierres présentent, une fois travaillées, un aspect agréable ; en un mot, elles s'appliquent admirablement aux travaux de l'architecture, soit qu'on les emploie exclusivement, soit qu'on les

veuille appareiller avec des matériaux d'autre aspect et d'autre nature.

Malgré tous ces avantages, ces calcaires blancs tendres ont un point faible :

L'action du temps, les alternatives d'humidité et de sécheresse, les variations de l'atmosphère, et surtout les gelées, déterminent, dans un délai plus ou moins long (souvent très court quand ces pierres sont employées vers les bords de la mer), des effets de détérioration qui altèrent l'aspect et peuvent même compromettre la solidité des travaux.

C'est pourquoi, en présence d'un seul point faible en face de tant d'avantages, nous nous sommes préoccupé de chercher un moyen capable d'enrayer la désagrégation des pierres calcaires, par l'application d'un produit pouvant se combiner et faire corps avec elles, leur apportant, avec la dureté que leur composition physique ne comporte pas, un élément sérieux de protection et de durée.

En résumé, le *durcissement* et surtout la *préservation* des pierres calcaires employées dans les travaux d'art ou de construction, tel est le problème que nous avons cherché à résoudre.

Après avoir essayé et expérimenté divers procédés, nos recherches ont donc eu pour but de découvrir un produit pouvant réellement se combiner avec les pierres calcaires, faire corps avec elles, même les transformer et leur donner, dans une certaine mesure, une nature nouvelle pouvant résister à l'action de l'eau, de l'atmosphère et même des sels marins.

Basées d'abord sur des données théoriques, les applications faites sur des calcaires tendres de diverses provenances nous ont procuré des résultats concluants, et les expériences ont même démontré un effet multiple.

Sur des pierres calcaires blanches de nature tendre, nous avons obtenu trois résultats qui se complètent l'un l'autre :

I.— Le Durcissement. II.— L'Imperméabilité. III. — La Préservation.

I. — Le *durcissement* est prouvé d'une manière certaine, tangible et immédiate. En effet, la pierre imprégnée soit par immersion, soit par application au pinceau, devient, aussitôt séchée, assez dure pour résister, si on essaie de la rayer ou de l'entamer avec un instrument d'acier.

II. — L'*imperméabilité*, ou la qualité étanche du procédé, est démontrée par l'expérience suivante :

Des pierres calcaires tendres ont été creusées en cuvettes de même diamètre, même profondeur, les unes laissées à l'état naturel des pierres, les autres traitées par le procédé de durcissement; on a mis dans chacune de ces cuvettes, au même instant, une même quantité d'eau :

Les pierres à l'état naturel ont conservé l'eau pendant 2 heures 40 minutes environ ;

Les pierres durcies et préparées ont conservé l'eau pendant près de 50 heures.

III. — La *préservation* a été expérimentée ainsi :

Des pierres traitées et imprégnées du produit ont été exposées à l'action des grands froids pendant tout l'hiver de 1892-1893. Certaines de ces pierres étaient fortement mouillées, ou même contenaient de l'eau laissée volontairement. Cette eau, sous l'action des froids plus ou moins rigoureux, s'est changée en glace, et, après s'être liquéfiée en partie, s'est reformée en glace, puis a fini par disparaître sans que la pierre ait subi, après l'hiver et encore à l'heure actuelle, aucune altération effective dans sa dureté et même dans son aspect, tandis que d'autres pierres similaires, à l'état naturel, placées près de celles traitées, ont, après les fluctuations de la température, présenté des détériorations sensibles sous forme de soufflures, fentes plus ou moins profondes, etc.

Après des expériences aussi concluantes, nous n'hésitons plus à appliquer ce mode de *durcissement* et de *préservation* des pierres calcaires tendres, et à le présenter et le recommander pour tous les travaux exposés aux intempéries.

Les applications peuvent s'étendre selon l'emploi multiple des pierres dans les travaux.

Ainsi, on pourra désormais obtenir des dalles de peu d'épaisseur, d'un faible poids, d'une surface relativement étendue, rendues *imperméable* et *dures* pour obtenir, dans certains petits édifices, une toiture monumentale, économique, à la fois légère et résistante.

De même, nous avons fait creuser en forme d'auges variant de de 0m15 à 0m20 cent. de profondeur, des pierres tendres des carrières d'Allemagne, près Caen.

Remplis d'eau au moment de la gelée, ces récipients, qui contenaient un volume d'eau considérable pour leurs parois de 0m04 c. d'épaisseur, ont résisté à l'action de la gelée et du dégel et ont, après comme avant, conservé l'eau sans déperdition sensible, prouvant ainsi le résultat de *préservation et d'imperméabilité, conséquences du durcissement.*

Dans un sens entièrement opposé, c'est-à-dire sous l'action de la chaleur, le produit, combiné avec les pierres, a donné également des résultats.

Ainsi, des calcaires blancs de nature tendre, provenant des carrières de Caen et d'Orival ou de Fontaine-Henry, taillés en forme de pierre d'évier, ont été soumis à l'action des eaux chaudes ou bouillantes : eaux de savon ou potasse, eaux de cristaux de soude, eaux fortement salées, sans que ces pierres aient présenté ensuite la moindre détérioration après l'usage.

D'où cette conséquence qu'après expériences faites, le produit protège les pierres calcaires, qu'elles soient soumises à l'action d'une *très haute* ou d'une *très basse température.*

On a souvent objecté que les pierres exposées à l'air se détériorent sous l'action du salpêtre, et que cet agent de destruction tient en échec les moyens préservatifs ordinaires; cela est vrai dans une certaine mesure.

Les pierres, lors de leur extraction, ne contiennent que l'eau de la carrière et point de salpêtre.

C'est la combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air avec le calcaire qui, étant donnée la porosité des pierres, détermine la formation du salpêtre.

En appliquant un produit insoluble, qui remplit les pores, laissant dans les pierres environ au moins 22 % de son poids, on arrive à empêcher, par sa combinaison avec le calcaire, l'action des agents de l'air extérieur et, par suite, la formation du salpêtre.

Ce produit convient pour toutes les pierres calcaires sans distinction. Il remplit les pores, se combine avec les pierres et détermine une formation insoluble dans l'eau, résistant aux agents atmosphériques et même aux sels marins.

Il s'emploie à l'état d'un liquide clair et transparent, soit au moyen du pinceau pour les grandes superficies, soit par immersion pour les objets de moindre volume.

Ne faisant pas de taches sur la pierre et n'en altérant point l'aspect, la mise en œuvre n'offre aucun danger, et nous nous proposons d'établir, par des chiffres, que les prix de revient sont accessibles, même s'il s'agit de grands objets ou d'importantes surfaces.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE

EXPÉRIENCES SUR DEUX NATURES DE CALCAIRES TENDRES

Pierre tendre de Fontaine-Henry — nature des gisements dits d'ORIVAL (Calvados).

Taillée en forme d'auge de 0,70 × 0,40.— *Epaisseur des parois*, 0,04

Pierre tendre de Saint-Maximin — BANC-ROYAL (Oise)

Taillée en forme d'auge de 0,40 × 0,24.— *Epaisseur des parois*, 0,03

Ces pierres, à l'état naturel, ont, comme on le sait, à cause de leur porosité, une qualité hydrofuge extrêmement faible.

Or, dans ces deux auges, il a été mis de l'eau jusqu'à environ 5 centimètres du bord supérieur.

Gelée dans la nuit du 18 au 19 février 1894.

Le 19, dégel partiel. — Le soir, reprise de la gelée.

20, forte gelée. — A 1 heure du soir, dégel partiel. — Reprise de gelée vers 6 heures et pendant la nuit.

21, gelée persistante : les deux auges présentent une masse de glace à l'intérieur.

22, gelée. — Dégel vers midi. — Reprise de la gelée vers le soir.

23, gelée. — Commencement du dégel : il reste une glace en masse compacte flottant dans l'eau.

24, dégel continu et complet.

Température la plus basse. . . . de 6° à 9°.

Après ces alternatives, les pierres ne montrent aucune défectuosité ; elles continuent à garder l'eau sans déperdition.

La dureté n'est pas moindre qu'avant l'expérience.

E. GUILLOT.

LE REVENANT D'ARGOUGES

(*Souvenir du* 8 *Mai* 1894)

Un soir, rêveur et solitaire,
Ne sachant où porter mes pas
A l'heure où faiblit la lumière
Je songeais aux anciens combats
Et quand mon âme vagabonde
Errait dans les siècles passés
L'Aure contournait de son onde
Le vieux manoir et ses fossés.

J'apercevais des spectres rouges
Reflets des feux mourants du jour
Et le dernier sire d'Argouges
Me semblait errer dans la cour...
Oui... ce fils des preux (ô merveille)
Parlait en marchant à pas lents.
A sa voix, je dresse l'oreille,
Je vous répète ses accents :

« Remparts silencieux envahis par la mousse,
« Et vous, pignons ruinés, ouverts à tous les vents,
« Sous vos murs ébranlés quel fol espoir me pousse
« Vais-je donc rencontrer les preux et les géants ?
« Mes aïeux maintes fois ont rempli cette salle
« Et la mort maintes fois a su les renverser.
« Je ne retrouve plus la magnifique dalle
« Qui sur leurs os blanchis dut si lourde peser...
« On nous ignore ici... Tout prêt d'une gouttière,
« Voici l'écu fameux qui, sous tous les climats,
« Proclamait hautement que, race noble et fière,
« *D'Argouges* sut livrer de généreux combats.

« *A la Fé !* puis-je lire en lettrines gothiques,
A la Fé ! c'est-à-dire à Dieu comme à mon Roi
J'ai promis de rester, même aux heures critiques,
Bon et féal sergent pour la France et la Croix.

« *A la Fé !* je l'ai dit à l'heure des batailles ;
« *A la Fé !* je l'ai dit à l'heure du repos,
« Et quand Dieu permettra le coup des représailles,
« Même au sein du tombeau frémiront tous mes os.

« Eh quoi ! j'aurai vingt fois fait mordre la poussière
« Au mécréant qui foule outre-mer les Saints Lieux,
« J'aurai d'un pied vainqueur écrasé l'Angleterre
« Vengé la doulce France ainsi que mes aïeux,
« J'aurai vu se lever des marches de Lorraine
« Jehanne la Pucelle et sauver Orléans
« Et pour l'instant béni d'une lutte prochaine
« Je verrais hésiter les fils des vieux Normands ?
« Mon père et Cantepie ont de l'Orne à la Vire
« Armé contre l'Anglais mille et mille paysans,
« Sous les remparts de Caen, Basselin les inspire
« Et Caen redevenait l'Athènes des Normands.
« L'Anglais sut déjouer cette attaque première
« Et le flot des manants regagna Louvigny,
« Plus ferme il enserra ses chefs et sa bannière
« Et chassa les Godons aux champs de Formigny...
« *A la Fé !* levez-vous pour l'honneur de la France,
« *A la Fé !* levez-vous de Bayonne à Bayeux ;
« *A la Fé !* regagnez l'antique préséance,
« Soyez fils des croyants et soyez fils des preux.
« *Vive labeur !* amis des saintes et nobles choses,
« Vous qui sentez bouillir en vous notre vieux sang,
« Ce n'est pas *au Forum* et couronné de roses
« Que l'on eût vu jadis s'esbattre un vrai Normand.

« *A la Fé !* hors vos rangs les croyants de parade,
« Sus, sus, aux beaux diseurs, aux hommes sans vertus
« Remplaçant les barons dans une cavalcade,
« Ne sachant plus mourir pour la France et Jésus. »

Jamais baron ne fit rebuffade si fière,
Je rougissais tout bas d'écouter en espion,
Et je rentrai songeur en mon humble chaumière,
Jurant de profiter aussi de la leçon.

Un compatriote d'Alain Chartier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Postérieures au deuxième Volume des Mémoires

Séance du 22 Décembre 1892

Aujourd'hui vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, après convocation en date du quinzième jour du même mois, les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ont tenu séance à l'Hôtel-de-Ville, local ordinaire de leurs réunions.

Ont pris place au Bureau : MM. Bertot, Pillet et Lelièvre, président, vice-président et secrétaire.

Etaient présents : MM. de Maneville, Garnier, Valette, Bazire, Moutier, Dédouit, de Courson, Georges ; Maynier, Villers, Portalis, Yvonnet.

MM. Delmas et Mabire se sont faits excuser par lettre de leur absence.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique les comptes du trésorier, M. Thieulin, pour l'exercice 1892. Les recettes s'élèvent à la somme de 412 fr. 65, savoir :

1° Cotisation annuelle des Membres	395 fr.	»
2° Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargne (1891)	17	65
Total.	412 fr.	65

Les dépenses acquittées s'élèvent à 528 fr. 75.

Quitus est donné à M. le Trésorier et l'Assemblée exprime sa gratitude pour le soin avec lequel il gère les fonds de la Société.

M. le président Bertot paie ensuite un juste tribut d'éloges à notre regretté collègue M. Doullys, enlevé si promptement à sa famille et à ses amis. MM. Doullys et Bertot cherchaient, de concert, le procédé le plus pratique pour débarrasser nos pommiers de l'anthonome, leur ennemi. Ils avaient déjà tenté des fumi-

gations d'ammoniaque gazeuse sous les arbres attaqués. La vapeur, se dégageant du sel ammoniaque mélangé à de la chaux vive, produisait, pendant cinq ou six minutes, l'asphyxie des anthonomes, ces cinq minutes paraissent aux expérimentateurs suffisantes pour amener l'asphyxie du dangereux insecte. La mort de M. Doullys interrompra, peut-être, des expériences si utiles dans nos pays à cidre.

M. Bertot notifie ensuite aux secrétaires la demande de M. Pain, maire de Bayeux, qui, non content du titre de Membre honoraire que nos statuts confèrent au Chef de notre Municipalité, désire même, après la cessation de ses fonctions, demeurer dans les rangs des Membres titulaires.

Vu la série incomplète de documents mis à sa disposition, M. Villers, qui veut faire de la bataille d'Arromanches un tableau complet, remet, à la réception de documents qui lui manquent, la continuation de son étude sur cet évènement de nos luttes maritimes. Mais pour nous dédommager, en quelque sorte, des espérances qu'il ne réalise pas, l'érudit sociétaire nous présente un coin de bronze et une statuette de même métal. Ces objets, qu'une patine significative autant que leur facture désignent comme d'une assez grande antiquité, ont évidemment une histoire. M. Villers ne manque pas de nous rappeler la date et le lieu de leur apparition dans nos contrées, il essaie ensuite de personnifier la statuette et de nous indiquer sa destination et sa provenance.

Ces deux bronzes sont le résultat d'une trouvaille faite le 12 février 1884, près de la Croix de Mosles, localité presque contiguë à l'ancienne voie romaine qui reliait Augustodurum (notre Bayeux) à Crociatorum (Saint-Côme-du-Mont). La statue a neuf centimètres et demi de hauteur, formée d'un alliage de cuivre rouge et d'étain. Elle représente une femme jeune, nue par-devant; le bras droit, courbé en rond, ramène la main sur la poitrine, le bras gauche retient relevé son vêtement. La chevelure est tressée, une natte principale pend au milieu du dos; la pièce où cette statue a été trouvée fut toujours riche en antiquités romaines. Le 31 décembre 1878, on y découvrit un vase contenant deux mille médailles romaines, dont la série se terminait à Gallien et à Salonine, après avoir embrassé une série d'environ 25 années: 244-267. Un tel

dépôt et les trouvailles postérieures font supposer, à si peu de distance de la grande voie de communication, une villa romaine importante, au milieu du IIIe siècle de notre ère. On pourrait donc rattacher au premier des possesseurs de cette villa, la statuette dont M. Villers nous entretient. Elle a déjà, en effet, l'exiguité et l'imperfection de ces petites divinités domestiques, reproductions infidèles des divinités célèbres et habilement reproduites sous la main des grands maîtres. Son voisinage avec des coins gaulois des celts (1) s'explique par la conservation de ces coins d'époque antérieure, par les possesseurs de la villa ou par la rencontre fortuite, dans le sous-sol, d'objets d'âge différents et peut-être inconnus aux derniers déposants. La statuette et le coin, objets de cette intéressante communication de M. Villers, excitent l'attention générale de la réunion.

M. le Secrétaire, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture de la première partie d'une étude de Mlle Caron de la Lande intitulée : *Une fleur du Temple:* LA PAQUERETTE.

Ce travail débute par un ingénieux aperçu sur le parti que les sculpteurs ont su tirer des fleurs pour la décoration des églises, ces temples matériels remplaçant ce beau temple de la nature entière, dont Dieu seul s'était fait un grand sanctuaire. Ce que l'art chrétien a fait, l'art antique le faisait avant lui. Il n'y a donc rien de surprenant qu'une de ces fleurs, la Pâquerette, soit fidèlement reproduite sur l'autel et le confessionnal de la chapelle de l'Annonciation, en la Cathédrale de Bayeux.

La Vierge a été appelée la Pâquerette ou la Marguerite de la Terre, cette fleur est à sa place dans un lieu qui lui est consacré. Du reste, cette fleur est symbole d'innocence et d'affection, elle rappelle poétiquement la pudeur, l'innocence et la jeunesse, c'est elle que la légende a fait présenter par les bergers à l'Enfant Dieu, c'est elle que la peinture place en jonchée abondante sur les verts gazons du Paradis, foulés par les élus.

(1) Les celts, que l'on a pris quelquefois pour des coins, sont des armes de jet d'une forme semblable à un fer de hache. On les fixait au bout d'un manche et ils lançaient comme la fronde en quittant le manche.

(Le Secr.)

Les châtelaines, au moyen-âge, voulant donner une preuve d'attachement à leur chevalier, l'autorisaient à faire figurer une pâquerette double sur son armure. Saint Louis l'alliait à la fleur de lys sur son anneau : « Hors cet anel, point n'ai d'amour » unissant sous ces symboles Marguerite de Provence, son épouse, à son doulx royaulme de France.

C'est aussi alliée aux fleurs de Lis que la Pâquerette se voit encore aujourd'hui sur un bâton cantéral conservé dans une des sacristies hautes de la Cathédrale. De nobles normands l'apportèrent dans leurs armoiries. Citons : les de Marguerie de Parceval, à Guéron ; les de Marguerie de Fontenay, dont l'un fut doyen du Chapitre, et les de Marguerie de Vierville. Ces familles chargeaient leur écu de trois marguerites ou pâquerettes 2 et 1. Une martyre, une reine d'Ecosse, portant le nom de Marguerite, honorées comme saintes dans l'Eglise, ont assuré au nom de notre fleur de pieux et d'éclatants hommages. Moins éclatante que la rose, moins timide que la violette, la belle perennis ou marguerite ou pâquerette orne encore à sa manière les vallons et les prés : elle est parfois la seule parure des tombes isolées et délaissées.

Deux pièces de vers : l'*Assiette au beurre*, signée J. B., et la réponse du Secrétaire viennent, conformément à l'ordre du jour, terminer les lectures de la séance. Ces deux poésies n'excitent pas moins l'attention que les communications qui les ont précédées.

M. le Président, avant de lever la séance, fixe la prochaine réunion de la Société au jeudi le plus proche du 15 février ; il fait part à l'Assemblée de l'impression du second volume qui aura l'attrait de l'illustration qui ont manqué à la plupart de ses devanciers et, pour sa part, il met à la disposition du Comité d'impression et du Secrétaire, une des premières photographies de l'ancienne coupole de Moussard, ce couronnement de la Tour centrale, dont les lithographies de Maugendre et de Félix Thorigny ne donnaient qu'une imparfaite idée.

Le premier volume est mis aussi à la disposition des libraires au prix de 2 fr. 50. Les Sociétaires qui ne l'auraient pas reçu sont priés d'en prévenir le Président.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Séance du Jeudi 9 Mars 1893

Le Jeudi neuf mars, à deux heures et demie, quinze Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux se sont réunis sous la présidence de MM. Bertot, Pillet et Lelièvre, membres du Bureau, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de leurs séances.

Une partie des tableaux, qui décorent le lieu de nos réunions, disparaissait derrière un immense panneau de Tapisserie au point droit dont, selon les travaux à l'ordre du jour, M. Villers devait nous retracer l'origine et les péripéties.

D'après notre érudit et toujours intéressant collègue, la Tapisserie aurait été exécutée aux frais de la famille de Luynes. Par la devise qu'un phylactère nous montrait aux angles de sa bordure : *Nostros nostraque tuemur*, encadrant un oiseau à bec et à ongles aquilins, nourrissant ses petits, elle ferait allusion à la famille d'Autriche. Anne d'Autriche était, en effet, à l'époque probable de la confection de la Tapisserie, régente du roi mineur Louis XIV, que la France reconnaissante et la postérité devaient depuis appeler Louis le Grand.

Une autre partie de la Tapisserie semble justifier l'opinion de M. Villers : le médaillon où les lettres A L enlacés rappellent les noms de Anne d'Autriche et de Louis, joignons-y la cordelière entourant l'écu fleurdelisé de France, sommé de la couronne royale, indices certains que, sans être tombé en quenouille, le royaume des lis voyait ses destinées confiées à des mains féminines.

L'ensemble de notre Tapisserie, comme composition et dessin, se rapproche de compositions analogues que Simon Douet, le dessinateur du roi, exécuta officiellement pour Louis XIII et la régente Anne d'Autriche, à l'époque approximative indiquée par M. Villers. Le descendant du duc de Luynes, effacé par Richelieu, a pu seul glorifier ainsi la reine, placée à l'arrière plan par les Richelieu et les Mazarin, et c'est en conséquence à leur descendant Pierre-Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, que M. Villers attribue la présence de ces Tapisseries dans cette partie de l'Evêché qu'il avait fait construire, au-dessus des anciennes prisons de l'Officialité, sur les plans de Moussard. Le futur académicien, le futur arche-

vêque de Sens et cardinal de l'Eglise romaine, en sa qualité de descendant des de Luynes, ne pouvait marquer par un présent moins magnifique à son palais épiscopal, ses goûts artistiques, ses attaches politiques et son affection pour sa première ville épiscopale.

Du reste, la Tapisserie, dont nous entretient notre docte collègue, n'était pas composée de la seule pièce que nous avons sous les yeux : quatre panneaux de dimension égale, avec les mêmes dessins, l'accompagnaient; cet ensemble décoratif avait un grand caractère. Le centre du panneau se compose d'un parallélogramme d'azur semé de fleurs de lis. Le centre est occupé par l'écu de France, surmonté de la couronne royale, à laquelle vient se relier une cordelière blanche. Deux anges, hauteur nature, à figure féminine, revêtus d'une longue tunique, qui laisse voir leurs pieds nus reposant sur un gazon émaillé de fleurs, soutiennent les armes royales. Des grappes de fleurs, auxquelles sont suspendues en sautoir le sceptre et la main de justice, à droite et à gauche, composent la bordure. En haut et en bas, les lettres A et L enlacées, remplacent le sceptre et la main de justice. Les angles de la bordure son reliés par le médaillon à l'oiseau nourricier, dont nous avons parlé plus haut. Au centre, nous trouvons, dans un autre médaillon, des personnages allégoriques, gracieuses déesses féminines que nous croyons être la Beauté avec son miroir, la Force, la Justice et la Paix avec sa corne d'abondance.

L'état de conservation de notre Tapisserie nous assure qu'elle n'était pas mobile, comme celle derrière laquelle M. de Wimpfen, alors désigné aux fureurs populaires par la défaite de Vernon, ainsi que l'a rappelé M. Villers, avait trouvé asile. Des amis l'avaient reçu dans une gentilhommière voisine de Bayeux ; l'épée des soldats, traversant la Tapisserie protectrice, atteignit la poitrine du général décrété d'accusation. M. de Wimpfen ne dut qu'à sa force d'âme de ne pas trahir sa présence.

Francastel, l'homme d'affaires du dernier évêque, Mgr de Cheylus, n'avait pas laissé les Tapisseries de Mgr de Luynes et de son maître exposées à la destruction, dans les perquisitions de la milice bourgeoise ou des troupes régulières. Mises à part en dépôt, comme propriété privée des évêques, dont la demeure était occupée par les administrations nouvelles, elles ne furent réclamées ni par

la famille de Cheylus, ni par Francastel, qui avait péri sur l'échafaud.

Réintégrées dans la Maison commune, elles prirent place parmi le mobilier municipal, exposées à une destruction ou à une aliénation regrettables, puisque, il y a à peine quarante ans, on méconnaissait leur valeur et on ignorait leur histoire. La communication de M. Villers aidera, nous l'espérons, notre Municipalité et notre population tout entière à estimer et à conserver, comme elles le méritent, ces quatre Tapisseries d'un autre âge.

Au début de son travail, M. Villers avait rappelé les Tapisseries de Reims, de Rouen et de Beauvais, ornements des Cathédrales de ces trois cités aux jours de grande solennité, il avait, en passant, rappelé la Tapisserie du Chancelier de Bayeux, Léon Conseil, et autres tentes précieuses marquées à l'inventaire du Chapitre. Profitant de la mention d'une Tapisserie représentant les douze sibylles, offerte par le Patriarche de Harcourt à la Cathédrale de Bayeux, M. Lelièvre a donné un rapide aperçu de l'importance esthétique et fatidique attribuée aux Sibylles dans l'Art chrétien. Les statues de l'église d'Egli Scalzi à Venise, les stalles d'Ulm, les peintures de la chapelle Sixtine, la tapisserie de Mgr de Harcourt et un ancien Livre d'Heures de Bayeux, lui ont permis de donner quelque intérêt aux recherches un peu arides auxquelles l'avaient amené la définition, le classement, la chronologie de ces célèbres voyantes du paganisme.

M. le président Bertot, après avoir proposé aux suffrages de l'Assemblée l'admission de trois nouveaux Membres: MM. de Gomiecourt, Roger; Guisle, Elie Jean, exprime la gratitude de la Compagnie pour l'amabilité avec laquelle les requêtes en faveur des Sciences et Arts sont accueillies par les chefs de notre Municipalité, en cédant la présidence du Bureau à M. Pain, maire de Bayeux, qui assistait à la séance.

Le Secrétaire,

Signé: A. LELIÈVRE.

Séance du 4 Mai 1893

Le Jeudi quatre Mai mil huit cent quatre-vingt-treize, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, sous la présidence de M. Bertot, a tenu séance dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses réunions.

Après lecture et adoption du procès-verbal lu par le Secrétaire, M. le Président donne connaissance aux Sociétaires d'une correspondance qui lui a été adressée par les Membres du Comité chargé d'honorer la mémoire d'Emile Augier, et par M. le Maire de Caen, à l'occasion du Congrès de la *Société pour l'avancement des Sciences*, qui aura lieu à Caen en 1894. D'après M. le Président, la Société, en voie de formation, ne peut, à cause de ses ressources modiques, adopter, dès maintenant, l'usage de contribuer, par ses offrandes, aux souscriptions de toutes sortes par lesquelles on veut glorifier soit l'image, soit les œuvres des notabilités artistiques ou littéraires. L'élection d'un Délégué pour le Congrès dont M. le Maire de Caen fait la note officielle, ne présente pas une urgence telle qu'on ne puisse la remettre à une époque ultérieure. Les Sociétaires, si cette élection est reculée, pourront la faire avec une plus entière connaissance de cause et avec un plus grand nombre de suffrages. Le mois de Juin est fixé comme date approximative. L'Assemblée approuve les vues de M. le Président et passe immédiatement aux travaux à l'ordre du jour.

Sous ce titre : *Un abus sous l'ancien regime* (1620-1775), M. Dédouit, avec la persévérante ardeur qu'il met à exhumer de vieux registres et des papiers publics anciens, les faits intéressant l'histoire locale et spécialement celle des Hospices de Bayeux, rappelle toutes les péripéties par lesquelles passa à Bayeux l'office des mesureurs de grains à la Halle de Bayeux, que l'Hôtel-Dieu exploitait pour les pauvres, en vertu d'une Charte donnée à Condé-sur-Noireau, par le roi saint Louis, le 9 avril 1256.

Au début de son mémoire, notre Collègue nous montre cet office : 1° déclaré héréditaire par l'édit de 1620, du roi Louis XIII ; 2° supprimé en 1697, par Louis XIV. Comme les villes trouvaient, dans ces sortes d'offices, un certain revenu qui déchargeait d'autant de

contributions leurs habitants, Louis XIV en permit le rachat par les villes : M. de la Morandière fut donc exproprié de cet office au profit de la ville, qui dût le rembourser des prix et loyaux coûts de l'acquisition.

L'Hôtel-Dieu Général, à qui ledit office et les droits y attribués devaient être unis et incorporés, dut déposer, comme consignation pour entrer en jouissance à partir du jour Saint-Jean-Baptiste 1699, une somme de 8,000 livres. Cette consignation onéreuse pour la caisse des Hospices fut effectuée grâce à 1700 livres pour un amortissement de rente par M. de Vidouville, président de l'élection de Bayeux; 1,000 livres provenant du don de M. Duvigné, procureur du Roi, en l'élection du grenier à sel; 900 livres aumônées par M. le chanoine de Castilly, et enfin 4,050 livres constituées en rentes foncières au profit des dames de la Charité. Les ressources de l'Hôpital-Général fournirent le reste. Le 19 juin 1699, M. d'Albert remettait 8,000 livres à verser à M. de la Morandière. M. l'intendant Foucault réduisait cette indemnité à 5,400. M. de la Morandière, en reversant ce qu'il avait reçu en trop, permit à M. Duvigné de n'ajouter qu'une légère avance à l'amortissement d'une rente de cinquante livres pour rembourser l'emprunt fait aux Dames de la Charité.

L'Hôpital-Général exerça par lui-même la charge de mesureur, jusqu'au bail consenti pour trois ans et trois mois, en 1700, à Jean Bidot, bourgeois de Bayeux, pour le prix annuel de 2,300 francs. En 1723, on trouve encore un Etienne Bidot, bourgeois de Saint-Jean, consentant bail à 4,200 livres par an, pour six ans. Ce bail indique les droits à percevoir à la halle, par exemple : à la porte, cinq deniers pour boisseau de froment, seigle et méteil, et moitié dudit droit pour tous les autres grains de la halle à blé. Un denier appartenant aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Bayeux ». Il indique encore qui fera l'office de mesureur : « se servira, ledit adjudicataire, des six mesureurs jurés et reçus en justice pour faire le mesurage. » Les mesures seront « les six boisseaux appartenant au dit hôpital des Valides ». « Il faudra les entretenir et rendre en bon état à la fin des six années. »

M. Dédouit nous montre ensuite les réformes financières de Du Terray sous Louis XV, menaçant et supprimant, malgré les

réclamations de l'échevinage et des administrateurs des Hospices, la charge des mesureurs de grains à la Halle. Du seul fait de l'édit de 1768, consacrant ce nouvel ordre, une somme de 4750 livres devait désormais manquer annuellement dans la caisse des pauvres. De là, diminution nécessaire des admissions dans cette maison appauvrie. La charité privée et administrative essaya, dès lors, de subvenir aux besoins des pauvres. Le baillage fournit six cents livres, le corps de ville même somme, Guillaume Bourges dit Laroche et Charlotte Tostain, habitant la paroisse Saint-Sauveur, où ils exerçaient la profession de boulanger, offrirent généreusement une somme de huit cents livres pour venir en aide à l'Hôpital-Général, dans les dépenses que lui susciteraient la cherté du blé et des autres choses nécessaires à la vie.

Louis XV accorda, de son côté, un secours annuel de 1500 livres à payer, par le Trésor public, pour les années 1771, 1772, 1773, 1774. Les administrateurs, pendant ce temps, recherchaient les titres qui assuraient aux Hospices la propriété de la charge supprimée. Les démarches firent retrouver les pièces, mais leur netteté, ainsi que les voyages du syndic des pauvres, M. Collet, à Paris, appuyée par Mgr de Rochechouart, alors à Paris, ne purent rien contre un fait accompli. Malgré tout le préjudice causé aux Hospices de Bayeux par les mesures fiscales que rapportent son mémoire, M. Dédouit termine son intéressante communication par la description du service funèbre célébré pour Louis XV, en l'église des Augustins de Bayeux. Les huissiers de cette ville avaient délaissé, pour cette cérémonie, leur robe d'apparat aux couleurs rouge et jaune et les bas de soie rouge de la grande tenue pour l'habit noir et le chapeau à large bord et crêpe pendant des pleureurs. Une distribution de quatre mille livres de pain aux pauvres des paroisses de la ville fut le dernier souvenir de Louis XV aux pauvres de Bayeux.

Après cette lecture, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire,

Signé : A. LELIÈVRE.

Séance du 29 Septembre 1893

Après convocation par le Secrétaire, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie le vendredi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au local habituel de ses séances. Ont pris part à cette réunion : MM. Bazire, Tallevast, Villers, baron du Charmel, Guisle, de Gomiecourt, Lesieur, Lelièvre, Pain, maire de Bayeux, Villers.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président communique à la réunion : 1° une circulaire de l'Institute Smithsonian de Washington, annonçant des prix fondés par M. Hoofghin, pour travaux sur la nature de l'air atmosphérique; 2° Une demande de MM. Valette et Tostain, libraires, pour l'écoulement des collections de Mémoires ou Publications de l'ancienne Société ; 3° Communication de M. Berger, de la Société des Arts décoratifs, pour un concours de bronze : Dessin d'un lustre de salon pour lumière électrique ; Concours d'orfèvrerie : Vase à boire en métal, décoré de ciselures, émaux, pierreries, d'usage civil ou religieux ; un concours de reliure, décors à filets, en mosaïque ; Ornementation d'un plat pour collections de l'Union centrale ou des Arts décoratifs ; 4° L'annonce officielle de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 27 mars 1894, donne lieu ensuite à la nomination de deux délégués. MM. Villers et de Gomiecourt, avec l'approbation de l'assistance, sont admis, sur leur demande, à représenter, comme délégués, notre compagnie dans ces pacifiques joutes des lettres et des arts ; 5° enfin M. le Président annonce la fin très prochaine de l'impression du second volume des publications de la Société : il espére que le tirage sera terminé vers la prochaine séance et qu'on pourra aussitôt après en adresser un exemplaire à chacun des Membres de la Compagnie.

Après ce long et intéressant prélude, M. le Président prie nos confrères MM. Villers et de Gomiecourt de vouloir bien nous donner leurs lectures annoncées à l'ordre du jour.

M. Villers, ce doyen des érudits Bayeusains, vient, avec sa compétence habituelle, nous entretenir du doyen des annalistes

de notre ville. En quelques pages succinctes, mais pleines de dates et de faits, notre vénérable collègue nous retrace la carrière laborieuse de M. l'abbé Michel Béziers. Les doctes recherches, les relations littéraires et les principales productions du modeste curé de St-André de Bayeux, devenu chanoine du St-Sépulcre, à Caen, autant que M. Villers et ses devanciers ont pu les connaître, nous sont habilement représentées. Cette communication est d'autant plus intéressante que la Municipalité vient d'avoir la bonne fortune d'enrichir, de deux manuscrits inédits du modeste abbé, le précieux fonds de documents que possède notre Bibliothèque publique. C'est précisément pour justifier par leur date et leur titre la parenté de ces manuscrits avec leurs aînés déjà possédés par la ville, que les premiers éléments du Mémoire de M. Villers ont été réunis. M. le baron du Charmel fait incidemment connaître, au cours de l'intéressante communication de M. Villers, l'existence d'un autre travail, jusqu'à présent inconnu, de l'abbé Béziers.

C'est un plan alphabétique des manuscrits possédés par notre Bibliothèque ou plutôt un résumé méthodique, en forme de dictionnaire, des documents et des notes marginales pour une description des paroisses de l'ancien diocèse de Bayeux. Du reste, la comparaison de ce dictionnaire avec les manuscrits de Béziers acquis déjà par la ville, permettront à M. du Charmel de compléter et de préciser l'indication qu'il vient de donner aux amis de l'histoire locale.

M. de Gomiecourt, nouvellement entré dans nos rangs, pour sa bienvenue, a gracieusement fait connaître ensuite la préface du catalogue manuscrit de sa bibliothèque. Sous une forme originale, anecdotique, dans des pages où coulent la franchise et l'aimable philosophie de la jeunesse, notre collègue a su résumer ses études et ses vues sur le Bibliomane et le Bibliophile, sur le livre illustré et sur le livre à reliure artistique. Sans nier la valeur des incunables et des belles éditions données par les humanistes à la Renaissance, les productions du Temple de Louis XIV et de la Régence, ces éditions élégantes et voluptueuses du XVIIIe siècle sont, pour lui, des types achevés. Nous ne le contredirons guère après le gracieux défilé d'éditions rares par les gravures et les reliures qu'il a fait passer sous nos yeux. Nous souscrirons volon-

tiers, et ses auditeurs l'ont fait comme nous, aux sages réflexions qui ont terminé sa lecture : « Cicéron disait : Les livres sont les meilleurs amis de l'homme instruit et studieux, ce sont ses compagnons en même temps que ses instruments de travail, ils sont sa distraction, sa joie, sa passion, sa vie. Sa bibliothèque est donc un paradis, un lieu de délices, d'effusion, de contemplation, c'est le tabernacle de ses pensées. » — « Je suis de l'école de Cicéron. »

MM. Dagier et Tranchand, sur la présentation faite par MM. Bertot et Lelièvre, ont été admis dans la Société.

M. le Président lève la séance après avoir annoncé l'impression des dernières feuilles des Mémoires de la Société et leur prochaine distribution.

Le Secrétaire,

Signé : A. LELIÈVRE.

Séance du 16 Février 1894

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a tenu sa réunion à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, lieu ordinaire de ses séances, le vendredi seize Février, dans le but de compléter son Bureau et de tenir la réunion fixée statutairement au mois de Décembre.

Dix-huit Membres : MM. Pain, Basley, Bazire, Delmas, Dédouit, Guillot, Guisle, de Gomiecourt, de Maneville, Lelièvre, Elie Jean, Mériel, Moutier, Lesieur, Réquier, Thieulin, Villers, présidés par M. le professeur Pillet, vice-président, étaient présents.

M. Pillet rend compte de l'état financier de la Société et de la correspondance échangée avec le Ministère, relativement à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Il est donné ensuite lecture du procès-verbal des dernières élections du Bureau. M. Tavigny n'ayant pas accepté la présidence à laquelle l'appelaient les suffrages des Sociétaires, les Membres présents, conformément à l'ordre du jour, ont procédé à une nouvelle élection.

Le bureau électoral est composé de M. Villers, doyen d'âge, assisté de MM. de Gomiecourt et Elie. Au dépouillement du scrutin, M. Desclosières réunit douze suffrages, les autres voix se portent sur MM. Pillet et Delmas. M. Desclosières est élu.

M. Pillet prend place au fauteuil de la présidence, assisté du secrétaire en titre, M. Lelièvre.

L'ordre du jour donne la parole à M. Lelièvre, pour résumer la Polémique que soulève M. Save sur la Survie de Jeanne d'Arc. Trois divisions servent à M. le Secrétaire pour mieux exposer la question : Première division, exposé des diverses opinions sur le rôle et la personne de Jeanne d'Arc. Deuxième division, thèse de M. Gaston Save, sur la Survie de Jeanne d'Arc, généalogie de cette thèse, depuis le *Mercure Galant*, de 1683, jusqu'à la *Lorraine Artiste*, de 1893, qui a publié le travail de M. Save. Troisième division, observations et réponses.

D'après M. Save, Claude des Armoises, l'une des fausses pucelles qui a fait accepter ses prétentions par la famille d'Arc, par Charles VII et par les Orléanais, et Jeanne d'Arc seraient une seule et même personne, Jeanne ayant été dérobée aux flammes et cachée pendant cinq ans, pour reparaître en 1436. Malheureusement, l'erreur sur la des Armoises n'a pas persévéré chez les Orléanais, chez le Roi et chez la famille d'Arc. Claude des Armoises a elle-même dédit ses prétentions. Et pour justifier ces conclusions contraires à M. Save, M. Lelièvre les appuie de textes contemporains. Revenant ensuite aux traditions normandes, il tire parti des témoignages rendus par les acteurs et les témoins de l'exécution de Jeanne d'Arc à Rouen. L'élection de Cauchon, à Lisieux, et de Zanon de Castiglione, à Bayeux, donne à sa communication une couleur locale tout à fait conforme à l'Histoire.

M. Emile Guillot, le sympathique directeur d'un des ateliers de sculpture artistique dont notre ville est si fière, a donné ensuite un aperçu d'un procédé de durcissement et d'imperméabilisation des pierres calcaires. Les spécimens des différents calcaires traités selon la méthode découverte par notre Collègue, ont attiré la sérieuse attention de l'assistance, avec d'autant plus d'intérêt que plusieurs des cubes, présentés au Bureau, avaient été soumis à une température des plus défavorables au bon succès de l'expérience.

L'Assemblée, à mains levées, fixe sa prochaine séance à un Jeudi de Mars.

Le Secrétaire,

Signé : A. LELIÈVRE.

Séance du 17 Mai 1894

Le Jeudi dix-sept Mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à quatre heures du soir, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents : M. Joret-Desclosières, président; MM. Pain, Pillet, Villers, de Courson, d'Auxais, Bazire, Dédouit, de Maneville, Réquier, Dagier, Mabire.

M. l'abbé Lelièvre, secrétaire, s'excuse par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

En prenant possession de la présidence, M. Joret-Desclosières adresse ses remerciements aux Membres de la Société qui lui ont donné leurs suffrages; il rend hommage à son prédécesseur, M. Bertot; il rappelle son aimable placidité, ses nombreuses connaissances scientifiques et littéraires, son dévouement à la ville de Bayeux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés pour faire partie de la Société : par MM. Pain et d'Auxais, M. l'abbé Fossé, chanoine; par MM. Pain et Joret-Desclosières, M. Lemoigne, avocat; M. Devillers, avoué; M. Fromond, avoué; M. Lecointe, avoué; M. Abraham, avocat; M. Lenfant, avocat; M. Bunel; M. Dupost, notaire. Les noms des Membres proposés devront figurer dans les lettres de convocation pour la prochaine séance au cours de laquelle il sera statué sur leur admission.

M. Pillet, vice-président, donne lecture de l'exposé de la situation financière de la Société, présenté par M. Henry Thieulin, trésorier. Les sommes encaissées, depuis le 31 décembre 1893, s'élèvent au chiffre de 566 fr. 40. Les comptes des trois dernières années accusent un excédent de dépenses de 23 fr. 80, qui a dû être prélevé sur l'avoir provenant de l'ancienne Société. Dans cet espace de temps, il n'a, d'ailleurs, été publié que deux volumes de Mémoires. Il importe donc de créer à la Société de plus larges ressources. M. le Président adresse, au nom de tous, ses remerciements à M. le Trésorier; il insiste sur l'utilité de donner à son

exposé une conclusion pratique en provoquant de nouvelles adhésions.

De nombreuses publications ont été adressées à la Société. M. Pillet en donne l'énumération. La nécessité d'organiser un local spécialement destiné au dépôt et au classement des archives, s'impose chaque jour davantage.

Des démarches, en vue d'en obtenir la concession, ont été déjà faites près de l'Administration municipale, qui leur a fait un bienveillant accueil ; elles seront continuées, et il y a lieu d'espérer qu'elles seront couronnées de succès.

Une MÉDAILLE, léguée par M. Létot, est mise à la disposition de la Société pour l'année 1896. Il est décidé qu'un Concours littéraire sera ouvert à cette occasion. Les Mémoires seront remis le 31 décembre 1895. Autant que possible, le sujet choisi devrait se rattacher à l'industrie du pays. M. Georges Villers estime qu'on pourrait le formuler ainsi : « **Histoire de la Céramique dans l'arrondissement de Bayeux.** » Cette proposition figurera dans l'ordre du jour de la prochaine séance ; il sera alors définitivement statué.

Il est procédé à la nomination d'un Membre de la Commission des impressions : M. Villers est élu au second tour de scrutin par sept voix sur douze votes exprimés.

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société Libre d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera un prix de 600 francs à la meilleure pièce de vers, sur un sujet se rattachant à la Normandie. L'œuvre devra contenir au moins deux cents vers et se composer de six sonnets. Les Mémoires devront être remis avant le 1er avril. Cette communication est portée à la connaissance des Membres de la Société.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une pièce de vers de M. l'abbé Lelièvre, intitulée : « *Le Revenant d'Argouges* ». Avec un remarquable talent littéraire, l'auteur met en scène le dernier seigneur d'Argouges, et lui prête des accents pleins de foi et de patriotisme.

Dans une savante étude, M. Georges Villers recherche quel a été le rôle du clergé de Bayeux dans le procès de Jeanne d'Arc. Sans doute, l'un de ses adversaires les plus acharnés, le promoteur, Jean d'Estivet, avait obtenu un canonicat au Chapitre de Bayeux,

mais il semble s'être contenté du bénéfice sans avoir jamais résidé dans notre ville. La même observation s'applique à un autre assesseur, Guillaume Desjardins, chanoine de Rouen, qualifié de chancelier de l'église de Bayeux. — L'évêque de Bayeux, Nicolas Habart, est signalé par les auteurs du *Gallia Christiana* et ensuite par M. Fisquet, comme ayant pris part à la condamnation; mais rien, dans les pièces parvenues jusqu'à nous, ne vient confirmer cette accusation.

M. Charles de Beaurepaire, conservateur des Archives de la Seine-Inférieure, n'en retrouve aucune trace. Il est donc permis de supposer que Nicolas Habart, dont la mort suivit de fort près le supplice de Jeanne, était hors d'état de formuler une opinion lors de son procès. S'il est exact que son successeur, Zanon de Castiglione, alors évêque de Lisieux, émit un avis défavorable à Jeanne d'Arc, il n'est pas moins certain qu'il devint, plus tard, un des plus chauds partisans de Charles VII, et qu'il s'associa aux efforts qui devaient amener la réhabilitation. — Bayeux peut, d'ailleurs, revendiquer, avec fierté, la gloire d'avoir donné le jour à deux vaillants défenseurs de la Pucelle. Le premier, moine augustin du couvent de la rue des Bouchers, suivit Jeanne jusqu'au bûcher en la proclamant innocente. Le second, Guillaume Chartier, évêque de Paris, frère du célèbre écrivain, se voua sans réserves à l'œuvre de la réparation.

M. Pillet donne enfin lecture d'une Notice de M. Emile Travers sur le tombeau d'Alain Chartier, à Avignon. M. Dufrêne de Beaucourt, s'appuyant sur les invraisemblances qu'il croyait découvrir dans l'épitaphe reproduite par M. l'abbé d'Expilly, d'après Remerville et par l'abbé Duéras, a émis quelques doutes sur le lieu de la sépulture d'Alain Chartier et sur le fait même de sa mort à Avignon. Cette incertitude est aujourd'hui dissipée grâce à une découverte récente de M. l'abbé Requin, vicaire à Saint-Symphorien, à Avignon. Il a trouvé, en l'étude de M. Gaudy, le traité passé entre Guillaume Chartier, évêque de Paris, et le sculpteur Jean de Fontay, pour l'érection du tombeau du célèbre écrivain. Il est désormais incontestable qu'Alain Chartier était bien réellement en possession du titre d'archidiacre de Paris, qu'il est mort à Avignon en 1449, et qu'il y a été enseveli dans l'église des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois.

M. Joret-Desclosières fait observer que la découverte de M. l'abbé Requin vient de confirmer les résultats de ses précédentes recherches ; il donne lecture d'un passage de sa remarquable étude sur l'illustre auteur normand où cette conclusion est discutée et finalement adoptée.

Le jour et l'heure de la prochaine séance seront ultérieurement fixés par le Bureau.

Séance du 13 Août 1894

Le treize Août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait été convoquée à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, lieu ordinaire de ses séances, pour arrêter certaines mesures administratives et entendre les lectures portées à l'ordre du jour.

Etaient présents : MM. Desclosières, président ; Pillet, vice-président ; Villers, membre du Comité d'impression ; Pain, maire de Bayeux ; de Gomiecourt, le professeur Londet, Dédouit, Guisle et Bazire.

Siégeaient au Bureau, M. le Président Desclosières et M. Pillet, vice-président.

Les nouveaux Membres présentés à la dernière séance et en conséquence du vote de nos collègues, MM. l'abbé Fossey, chanoine, Abraham, Bunel, Devillers, Dupost, Lemoigne, Lecointe, Lenfant et Guillemat, sont admis à faire partie de la Société.

L'Assemblée, consultée, ne peut formuler avec pleine lumière et entière autorité, une décision sur le Concours à établir pour le prix Létot, renvoie à la prochaine réunion la résolution définitive à prendre.

La démission et la mort de l'honorable M. Bertot, notre ancien président, et l'organisation du nouveau Bureau ont laissé non inscrits et catalogués aux archives et à la bibliothèque de la Compagnie, un certain nombre de pièces et de Mémoires rentrant dans les attributions des études de notre Société. M. Bertot en avait formé une collection : ses héritiers ont bien voulu en faire la

remise à M. le vice-président Pillet et lui transmettre, en même temps, les envois des Sociétés, correspondant soit directement, soit par le Ministère de l'Instruction publique, avec la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. M. le Secrétaire est chargé de vérifier et de classer ces anciens documents.

L'impression régulière des Mémoires est ensuite mise à l'ordre du jour. Pour donner à la fois plus de vitalité à la Compagnie et plus d'actualité à ses publications, on agite cette question : Quelle sera la règle des publications à venir ; faut-il adopter le fascicule trimestriel, ayant l'avantage de donner, pour ainsi dire, dans leur fraîcheur les séances et les lectures, et de susciter d'un trimestre à l'autre les améliorations, communications et travaux, donnant plus de variété, d'ensemble et de corps aux publications de la Compagnie ? faut-il adopter l'ancien usage du volume annuel dont les matériaux se feront plus attendre et dont l'impression perdra toute la saveur de l'actualité ? Après un courtois échange d'observations entre MM. Dédouit, Pain et Villers, les Sociétaires émettent un vote favorable pour la publication des fascicules trimestriels.

M. le Président donne la parole à M. de Gomiecourt, pour une lecture que notre Collègue intitule : *Bibliophiles et Bibliomanes*. Après avoir exposé les définitions reçues dans les dictionnaires classiques du Bibliophile et Bibliomane, notre Collègue cherche à distinguer le Bibliophile du Bibliomane par leur façon de se former une bibliothèque. D'après lui, le Bibliomane sera un amateur de livres, qui poussera sa folie jusqu'à vouloir en sa posession tout ce qui est beau ou tout ce qui est rare en fait de livres, textes, reliures ou éditions. Le Bibliophile sera aussi l'amateur de livres, mais il mettra dans sa bibliothèque des traces de ses goûts littéraires : ses collections se formeront avec méthode ; il prendra les bons ouvrages qui, sans faire de lui un savant profond, le rendront aimable, intéressant et bon ; il repoussera le fratras, l'ennuyeux, le sot et l'obscène. L'amateur de lecture tiendra le milieu entre le Bibliophile et le Bibliomane : il n'aimera des livres, non pas tout ce qui est rare, non pas tout ce qui est beau en fait de texte, reliure ou édition, non pas tout ce qui peut le rendre aimable, intéressant et bon, mais tout ce qui l'intéresse personnellement. Et pour justi-

fier ces appréciations, M. de Gomiecourt établit le catalogue d'une bibliothèque de Bibliophile et d'une bibliothèque de Bibliomane : le contraste des ouvrages de même nature, choisis par l'un et par l'autre, ne manque pas de piquant.

M. Villers, dans une note sur le Marché de la Poissonnerie, à Caen, où plus d'un Bibliophile a fait d'heureuses trouvailles, nous ramène à notre histoire locale. A ce marché en plein air, notre érudit et vénérable Collègue a eu la bonne fortune de trouver un portrait gravé, ayant la prétention de nous fournir les traits de l'apôtre du Bessin, saint Exupère, notre premier évêque. Mais, hélas ! le burin du graveur dément lui-même l'inscription placée au-dessous du portrait. Il est peu à croire que le constructeur de notre première Cathédrale ait porté la perruque et la croix de l'ordre de mise à la Cour du Roi-Soleil et eut été gratifié d'armoiries. C'est donc Huet d'Avranches, dont la pubelle latinité avait séduit le clergé des églises de Corbeil, qui est le prétendu Exupère ; le goût des classiques ayant diminué à Corbeil, diminua aussi le débit de la planche reproduisant les traits du docte évêque d'Avranches : le graveur ne put s'en débarrasser qu'à l'aide de ce pieux stratagème.

M Londet, professeur de physique à notre vieux Collège, vient ensuite nous communiquer une note justifiant l'hypothèse d'Ampère sur la constitution des gaz. La théorie mécanique de la chaleur, la loi de Dulong et Petit semblent avoir amené Ampère à admettre que les gaz parfaits, pris sous le même volume, à la même température et sous la même pression, contiennent le même nombre de molécules. M. Londet ramène aussi la loi de Bernouilli de la loi d'Ampère et arrive à démontrer le bien fondé sur l'hypothèse d'Ampère.

M. le président Desclosières clôt la séance par une remarquable étude de la vie patriotique et des œuvres d'Alain Chartier.

Rapprochant sa communication à celle de M. Travers, lue à la précédente séance, M. Desclosières nous montre le poète Bayeusain ambassadeur en Allemagne en 1423 et 1426, en Ecosse en 1428, et près du vice-légat du Pape, à Avignon, en 1449. Comme poète, nous le voyons, en 1415, ranimer le courage de quatre dames fiancées à quatre chevaliers tombés à la bataille d'Azin-

court ; en 1422, son *Traité de l'Espérance* prépare la résurrection des sentiments chevaleresques des anciens preux et le relèvement de la fortune de la France ; son *Quadriloge invectif*, en 1425, tout en dépeignant les divisions intestines de notre pays, s'élève aux hauteurs d'une sereine, prudente et noble énergie politique ; le *Curial* et le *Bréviaire des Nobles*, exposant les règles d'une bonne éducation, vient compléter son œuvre et montrer combien il avait à cœur de voir croître et de montrer enfin cette générosité patriotique propre à hâter la paix et la délivrance de notre cher pays. La *Ballade de Fougères*, de l'année 1448, est la sorte de *Marseillaise* du temps qui, avec ses 21 couplets et son refrain, couronne l'œuvre patriotique d'Alain Chartier et présage la délivrance de la Normandie :

De France, en paix la Nation
Laissez sans plus vous y bouter
La fin de la guerre est à doubter.

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie despartir
Et sans plus y faire demeure
De vos meffaits vous départir.

Après cette lecture, M. le Président reporte à la prochaine séance, les travaux et lectures primitivement portées à l'ordre du jour.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

1° Compte-rendu des Travaux scientifiques du Congrès de la Sorbonne (1892-1893).
2° Mémoires de l'Académie de Caen (1892).
3° Société Havraise d'Etudes diverses (1892-1893).
4° Société des Antiquaires de Picardie (1893).
5° Société d'agriculture et de Commerce de Caen (1891-1892).
6° Annales de la Société d'Emulation des Vosges (1893).
7° Société des Antiquaires de la Morinie (1893-1894).
8° Annales des Sciences Naturelles de Nîmes (1893).
9° Annales de la Normandie (Février 1894).
10° Société libre de l'Agriculture de l'Eure (1892).
11° Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure (1893).
12° Académie des Antiquaires de Picardie (1893).
13° Académie de Toulouse (1892).
14° Société Nationale des Antiquaires de France (1891-1892).
15° Académie Historique de Stockholm (1890-1891).
16° Statistique graphique (Ministère des Travaux publics) (1888-1889).

OUVRAGES OFFERTS

I Chartes de Saint-Bertin (Saint-Omer). Tome III.
II Notes sur les prénoms. François Francis, par Frenck, de Boston.
III Cathedral church's of France, par Ferrer, de New-York.
IV Comité Historique de Monuments écrits (1850).
V Centenaire de Casimir Delavigne (1893).

LISTE DES MEMBRES

BUREAU

MM.

Gabriel DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, Chevalier de la Légion d'Honneur, *Président.*
PILLET, professeur, *Vice-Président.*
LE LIÈVRE (Abbé), curé de Subles, *Secrétaire.*
MABIRE (Maurice), avocat, *Vice-Secrétaire.*
MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*
THIEULIN, receveur municipal, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, avocat, à Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour.
AUBRÉE, ancien professeur, à Bayeux.
AUVRAY, libraire, à Bayeux.
D'AUXAIS, à Bayeux.
D'AUXAIS, à Litteau.
BASLEY, docteur-médecin, Chevalier de la Légion d'Honneur, à Bayeux.
BAZIRE, négociant, à Bayeux.
BERTOT (Jean), architecte, à Paris.
BUNEL, sous-bibliothécaire, à Bayeux.
CARON DE LA LANDE (M^lle), à Subles.
DU CHARMEL (B^on), à Vaux-sur-Seulles.
CHODOROWSKI, docteur-médecin, à Bayeux.
DE COURSON, (Georges), propriétaire, à Bayeux.
DAGIER, pharmacien, à Bayeux.
DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.
DELMAS, ancien sous-préfet, à Bayeux.
DESNOYERS, propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.
DEVILLERS, avoué, à Bayeux.

MM.

DUPOST, notaire, à Bayeux.
DUVANT (Saint-Ange), imprimeur, à Bayeux.
FERMAL, avoué, à Bayeux.
FIERVILLE (Abbé), chanoine prébendé, à Bayeux.
FROMOND, avoué, à Bayeux.
FOSSEY (Abbé), chanoine honoraire, à Bayeux.
GARNIER, avocat, à Bayeux.
GAUTIER-FURNE, libraire-éditeur, rue Richelieu, à Paris.
GÉRARD, (B^{on}), député, à Barbeville.
GÉRARD, Maurice (B^{on}), conseiller d'arrondissement, à Maisons.
DE GOMIECOURT (Roger), à Bayeux.
GUIBERT, pharmacien, à Trévières.
GUILLEMAT (Georges), route de Port, à Bayeux.
GUILLOT (Emile), sculpteur, à Bayeux.
GUISLE, chapelier, à Bayeux.
HAMEL, entrepreneur de menuiserie, à Bayeux.
HUE, avoué, à Bayeux.
JOURDAIN (Sylvain), professeur, à Portbail.
LAMY, avocat, à Bayeux.
LECOINTE, avoué, à Bayeux.
LEFÈVRE, notaire, à Bayeux.
LELU (Emile), propriétaire, rue Montfiquet, à Bayeux.
LEMOIGNE, avocat, à Bayeux.
LENFANT, avocat, à Bayeux.
DE LÉONARD-JUVIGNY, propriétaire, à Bayeux.
LENORMAND, avoué, à Bayeux
LE PAULMIER (Stéphen), 48, rue Taibout, à Paris.
LESIEUR, ancien pharmacien, à Bayeux.
LEVARD, ancien capitaine de gendarmerie, à Bayeux.
LONDET, professeur, à Bayeux.
DE LIÉNARD, propriétaire, à Bayeux.
MABIRE (Maurice), avocat, à Bayeux.
DE MANEVILLE (F.), rue du Marché, à Bayeux.
DE MANEVILLE (M.), rue du Marché, à Bayeux.
DU MANOIR, Paul (V^{te}), à Saint-Côme-de-Fresnay.
MANOURY, pharmacien, à Bayeux.
MÉRIEL, luthier, à Bayeux.
MÉTAIS, négociant, à Bayeux, rue Saint-Jean.
MORICE, avocat, à Caen.

MM.

MOUTIER, architecte, à Bayeux.
NIQUET (Abbé), chanoine honoraire, impasse Prud'homme, à Bayeux.
PAGNY, conseiller d'arrondissemt, Chevalier du Mérite Agricole, à Cartigny.
PAIN, avocat, rue de la Poterie, à Bayeux.
PAYAN, imprimeur, à Bayeux.
PERRÉE, huissier, à Bayeux.
PIPEREL, à Noron.
POITEVIN, à Formigny.
PORTALIS (Vte), propriétaire, rue de Cremel, à Bayeux.
DE RAMPAN, à Ecrammeville.
SIMON, banquier, à Bayeux.
TALLEVAST, propriétaire, rue Royale, à Bayeux.
TAVIGNY (Louis), ancien magistrat, à Bayeux.
TRANCHAND, commissaire-priseur, à Bayeux.
VALETTE, professeur, à Bayeux.
DE VAULOGÉ, Jean (Vte), conseiller d'arrondissement, maire, à Tour.
VENGEON, ancien orfèvre, à Bayeux.
VILLERS, conseiller d'arrondissement, à Bayeux.
YOUF, à Cormolain.
YVONNET (abbé), curé d'Arganchy.
YVRAY, à Ranchy.

COMITÉ D'IMPRESSION

MEMBRES DE DROIT

MM.

DESCLOSIÈRES.
PILLET.
LE LIÈVRE (Abbé).
MABIRE.
MAYNIER.
THIEULIN.

MEMBRES ÉLUS

MM.

VILLERS.
DELMAS.
DE MANEVILLE (père).
GARNIER (Charles).

ERRATA

—

Page 14, ligne 26 : *Seizy*, lisez *Scizy*.
Page 15, ligne 21 : *ipsius*, lisez *ipsi*.
Page 16, ligne 18 : *floruni*, lisez *floruit*.
Page 38, ligne 28 : *Crociatorum*, lisez *Crociatonum*.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Un Protecteur de la Ville de Bayeux, sous le règne de Louis XIV, par M. Alfred DÉDOUIT 1

Les Bienvenus à Bayeux, par A. L. 10

Une Sculpture religieuse au Moyen-Age. — La Trinité de Campigny, par M. G. VILLERS 19

Du Caractère des Ecrits politiques d'Alain Chartier, par M. Gabriel DESCLOSIÈRES 25

L'hypothèse d'Ampère sur la constitution des Gaz, par M. P. LONDET 28

Notice sur un nouveau procédé de Durcissement et de Préservation pour les Pierres calcaires employées dans les Travaux extérieurs, par M. Emile GUILLOT. 30

Le Revenant d'Argouges, par un Compatriote d'Alain Chartier . . 35

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, postérieures au deuxième Volume :

Séance du 22 Décembre 1892. 37
Séance du 9 Mars 1893. 41
Séance du 4 Mai 1893 44
Séance du 29 Septembre 1893. 47
Séance du 16 Février 1894. 49
Séance du 17 Mai 1894. 51
Séance du 13 Août 1894 54

Annexes au Procès-Verbal : Volumes reçus par la Société ; Volumes offerts 58

Liste des Membres 59

PRIX LÉTOT

A DÉCERNER EN 1896

Médaille d'Or d'une valeur de 200 francs.

La générosité de M. LÉTOT ayant légué à la société des SCIENCES, RTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX, une somme de **200 francs** destinée récompenser une étude d'histoire locale, la Société met au concours a question suivante:

Faire l'histoire de la Céramique à Bayeux et dans sa région, epuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours.

Le Concours sera clôturé le 31 janvier 1896. Les manuscrits levront être adressés au Secrétaire de la Société, M. l'abbé LELIÈVRE, uré de Subles, à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux. Les auteurs ne devront as se faire connaître mais consigner leurs nom et adresse en un pli acheté reproduisant la devise inscrite sur leur manuscrit.

Le rapport sur le Concours, avec attribution du prix, aura lieu lans une des réunions trimestrielles de 1896. Les auteurs seront prévenus de la date de cette séance.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 2

ANNÉE 1895

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17

1895

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 2

ANNÉE 1895

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1895

NOTES SUR L'ANCIEN BAYEUX

La Cathédrale de Bayeux dans sa première forme et jusqu'à sa solennelle Dédicace (14 Juillet 1078)

OU COMMENT L'ON CONSTRUISAIT UNE ÉGLISE

ETUDE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PREMIÈRE PARTIE

I

Dans notre vieille capitale du Bessin, un seul monument demeure au milieu de nous, impassible témoin du passé : ce monument n'est autre que la Cathédrale dans laquelle chaque siècle a laissé son empreinte. Nous voudrions, dans ces quelques pages, rendre saisissante la transformation que le noble édifice a subie avant de recevoir sa forme actuelle. Il y aura dans cette étude, quelque bornée qu'elle puisse être pour prendre place dans ces Annales de notre Société Académique, plus d'un détail intéressant et curieux.

CHAPITRE PREMIER

LA CATHÉDRALE JUSQU'A SA CONSÉCRATION

De fondation ancienne, agrandie par le second de nos évêques qui n'hésita pas, selon l'usage reçu, à la construire sur les ruines d'un édifice païen, dépendant de la maison de ville qu'il avait occupée avant d'être chrétien, elle dut avoir, à ces époques éloignées, la simple et majestueuse ordonnance des premières églises chré-

tiennes : le modèle était tout trouvé dans la basilique commerciale ou judiciaire des Romains. Nous ne pouvons mieux nous la représenter qu'en la comparant à une salle carrée, plus longue que large, divisée en trois parties, dans le sens de la largeur, par une double rangée de colonnes. Au fond et surélevée de quelques degrés, séparée aussi des dernières colonnes par une balustrade, une partie semi-circulaire réservée au clergé. En avant de ces degrés l'autel, entre cet autel et l'assistance, le chœur des chantres fermé lui-même par les ambons et une seconde balustrade. Dans les murs droits terminant l'allée latérale, formée à droite et à gauche par les colonnes divisant l'édifice en trois parties, quelques armoires destinées aux vases sacrificiels, aux instruments liturgiques, aux livres sacrés et aux dyptiques de l'église. Nous allions omettre au centre de l'hémicycle terminal, la chaire épiscopale, faisant face à l'autel, au chœur des chantres et à la porte principale de l'édifice : de ce siège élevé, honorable, le Pontife, durant la célébration des rites sacrés, est véritablement la sentinelle, la vigie, inspectant toute l'assemblée, ainsi que le prouve son nom d'*Episcopus, Episcopos,* qui signifie surveillant, surintendant. La description du mobilier ne doit pas nous arrêter fort longtemps. Quand nous aurons mentionné deux ou trois cercles d'airain que des chaînes suspendent aux solives du plafond, ces cercles garnis sur leur pourtour de lampes à huile odoriférante, des encensoirs pleins de parfums glissant avec des tentures d'étoffes précieuses sur des tringles dominant à une certaine hauteur les balustrades fermant l'hémicycle terminal et le chœur des chantres, puis des griffes de fer scellées dans les colonnes pour supporter des lampes ou des cierges, nous pourrions nous faire une idée de la décoration de notre Cathédrale primitive.

Nous pourrions encore nous rappeler l'alpha et l'oméga, la croix gammée, l'icthus mystique, les colombes symboliques, le pedum du berger appuyé sur la canistre remplie de pains, l'Agneau sur la montagne aux sept sources, tenant le pedum en sa patte ; ces diverses figures de l'art chrétien primitif ont dû certainement orner le pavage, les murs ou les boiseries de l'antique église : mais une hypothèse, quoique très vraisemblable, n'est pas une certitude.

Ce qu'il nous faut historiquement admettre dans ce mobilier du noble édifice, ce sont les reliquaires qui renfermèrent, pour mieux les proposer à la vénération publique, les ossements extraits du cimetière épiscopal de Saint-Exupère de Bayeux.

Quels furent ces reliquaires : de simples caisses de bois résistant ? des cercueils métalliques d'airain ou d'électron ? un simple bâtis recouvrant les ossements et leur enveloppe, orné peut-être de lamelles de cuivre ouvré, d'ivoire ou de plaques dorées, peut-être même de treillages entrelacés et reliés par des perles ou des ferronneries, par-dessus du cuir gauffré ou peint ? Nous l'ignorons. Mais, puisque aux terres cédées par le comte Regnobert étaient venues s'adjoindre les donations du Mont Phaunus et de ses dépendances, faites par le roi des Francs à saint Vigor, puisque Patrice avait réuni ses propres possessions à celles de la grande église, nul doute que les orfèvres mérovingiens, précurseurs ou disciples du grand artiste limousin, saint Eloi, n'aient pas fait des reliquaires primitifs de notre Cathédrale une des richesses artistiques du pays (1).

Serait-ce être audacieux aussi de prétendre que quelque délicieux coffret arabe, comme celui qui renferme aujourd'hui la chasuble dite de saint Regnobert, que quelque vêtement de broderie byzantine, comme les galons et les accessoires de la même chasuble, dons d'un Charles Martel dont Hugues, premier du nom, était le neveu, dons d'un Charlemagne, dont Thior le chapelain gouverna notre église, n'ont pas donné à notre église un renom et une place à part parmi les églises du bassin de la Seine ?

Cette renommée, cette vénération, attachées au noble édifice, nous sont affirmées par la conduite du premier duc Normand, Rollon, devenu chrétien. Les sept jours qui suivirent son baptême, par l'archevêque Françon, l'ancien pirate devenu pacifique garda ses blancs vêtements de catéchumène, nous affirment les historiens. Chacun de ces sept mêmes jours, s'il faut en croire l'accord des écrivains du temps, Rollon donna de grands biens, rentes et terres

(1) Les châsses mérovingiennes si tant est qu'il y en ait de bien authentiques, étaient très simples et très sobres : généralement la richesse de la matière surpassait leur mérite artistique.

« dans sa duchée » à une église, et Notre-Dame de Bayeux fut une des premières à profiter des générosités ducales.

De toutes les églises qu'il avait pu rencontrer dans ses expéditions aventureuses, celle de Bayeux l'avait donc frappé davantage, et le métropolitain, qui avait tant craint pour les édifices sacrés de Rouen, savait donc bien que les incursions précédentes des hommes du Nord avaient respecté Notre-Dame de Bayeux. Il n'est donc pas étonnant que le sous-sol de la Cathédrale et ses substructions nous présentent encore des parties d'une vénérable antiquité, et quand on connaît les procédés de nos pères aux temps d'invasions et de guerres, l'archéologie peut facilement retrouver et reconstituer des monuments oubliés ou qu'on regardait comme entièrement détruits. Les parties des édifices privés ou publics qui pouvaient nuire aux desseins des envahisseurs étaient généralement mutilées ou modifiées de manière à ne pas favoriser la résistance ou la révolte des peuples conquis : on les isolait, on les cachait à moitié dans leurs décombres ou dans les ruines faites autour d'elles : on en transportait les matériaux à d'énormes distances, on leur donnait une destination nouvelle, et quand la conquête paraissait en valoir la peine, quand la possession semblait bien assise, on modifiait les ouvrages primitifs de la contrée, et les centres stratégiques devenaient tout autres qu'à l'heure de l'invasion et des combats.

Bayeux possédant son château, Rollon en ayant reconnu le site et la force, n'eut pas fait d'ailleurs, lui qu'on nous dépeint comme le plus grand justicier au milieu des rapines et des brigandages de ses contemporains, n'eut pas fait, dis-je, expier aux clercs de Bayeux, en détruisant leur grande église, la résistance, qu'en vrais guerriers, la garnison et le gouverneur avaient opposée à ses troupes. Du reste, il faut l'avouer, l'espèce de renaissance artistique, que les hautes visées de Charlemagne avaient provoquée, n'était pas entièrement oubliée, et les fréquents voyages du grand empereur et de ses plus fidèles seigneurs dans l'Italie avaient tourné le goût des constructeurs vers l'imitation des anciennes basiliques romaines : la liturgie elle-même se ressentant des usages de Rome, l'édifice sacré s'harmonisait avec cette liturgie en reproduisant les dispositions principales des églises de la Ville Eternelle.

Indépendamment du mérite artistique qu'une telle méthode pouvait donner au plus petit monument religieux, puisque Rome gardait encore de nombreux et d'excellents modèles, il y avait là un caractère d'unité qui n'était pas fait pour déplaire au nouvel empereur d'Occident : n'imprimait-il pas lui-même un certain cachet d'unité et d'ensemble à toutes ses entreprises? Ceci nous amène à conclure que l'église Cathédrale, au temps de Rollon, devait avoir encore dans sa disposition générale et son ornementation, le cachet romano-carolingien, et que, par conséquent encore, toute partie apparente ou cachée de cet édifice, gardant de nos jours ce cachet romano-carolingien, doit nous sembler contemporaine du premier duc de Normandie.

Les successeurs de ce prince ajoutèrent encore à la grandeur et à la beauté de Notre-Dame. Quand tout fut préparé, au moment le plus propice, un de nos évêques de leur race, Hugues, se décida à faire de sa Cathédrale un monument de premier ordre. Il semble que l'incendie de 1046, qui ravagea une partie de la ville, le força de hâter les derniers préparatifs. A peu de distance des murs, pouvant servir, par son élévation relative, d'observatoire aux guetteurs de nuit et aux sentinelles de la garnison, entourée de constructions bâties à la hâte et de matériaux peu résistants au feu, afin qu'un certain nombre de Bayeusains participent aux privilèges et immunités des biens et personnes attachées au clergé, la Cathédrale avec ses voûtes en essente, sa toiture de petites tuiles rougeâtres, était peu faite pour échapper, au moins dans ses combles et ses dépendances, aux ravages du feu. Les bardeaux de chêne qui couvraient les maisons de la ville étendues tout autour, l'entassement même de ces maisons dans des rues étroites et tortueuses où elles faisaient souvent saillie les unes sur les autres, tout rendait terrible un incendie d'autant plus que le petit nombre des puits et sources, laissait peu d'eau à la disposition des incendiés : l'*Aure* ne devait pas refuser son eau et aux fossés des remparts et aux viviers et abreuvoirs de l'Evêque, aux moulins et tanneries multipliés sur ses rives en-dehors de la ville emmuraillée proprement dite. Que l'on ajoute à cela l'affolement que cause un sinistre imprévu et les moyens primitifs encore en usage pour arrêter le feu, on peut se rendre

facilement compte que notre évêque Hugues dut juger impossible la conservation de l'église atteinte par les flammes. Il se mit donc à l'œuvre, n'hésitant pas à consacrer ses richesses personnelles et le reste de sa vie, sans négliger pourtant son influence personnelle et ses relations de famille à une si noble tâche.

Aux environs de sa ville épiscopale, douze kilomètres environ, Orival offrait, comme aujourd'hui, aux constructeurs, un banc de calcaire tendre, mélangé de lentilles en pierre dure et de parties terreuses disposées obliquement dans toutes les directions au travers du banc. Ce calcaire tendre, grenu, était assez résistant pour supporter les intempéries et comme il était, pour ainsi dire, à portée de notre évêque, il l'employa pour la construction de son église.

Nos pères virent donc les hommes du seigneur-évêque et les ouvriers du maître d'œuvre amener souvent jusqu'à la porte Saint-Etienne et le pont Sainte-Marie, sur les fossés près de la Cathédrale et de l'Evêché, des cubes énormes de pierres destinées au nouvel édifice. Les bois, qui appartenaient à l'évêché ou aux chanoines, virent, à leur tour, tomber leurs plus beaux arbres, et plus d'une fois, il fallut, sous le passage des charpentes et des pierres, réparer la chaussée de troncs aplanis qui traversait Saint-Georges et Saint-Vigoret de Bayeux, jusqu'à la porte Saint-Etienne, que nous venons de rappeler. Disparurent alors une partie des plantations et jardins entre les maisons du doyen et des chanoines et la Cathédrale : de leurs terres et des terres enlevées des chaussées de la ville raffermies pour le passage des matériaux, il fallut construire des plans inclinés, espèces de monte-charge primitifs, d'où les maçons plaçaient, au lieu marqué sur les fondations et les premières assises, la pierre taillée à l'avance sur les plans de leur chef.

Point ne vous dépeindrait l'activité de cette ruche ouvrière, toujours en mouvement dans le vaste chantier : vous vous rendez compte, du reste, de l'ébahissement du voyageur arrivant aux abords de la cité épiscopale et se demandant si quelque forêt nouvelle n'avait point été transplantée au-dedans des remparts près de la demeure de l'évêque. Je dis forêt, car l'enceinte des charpentes dessinant la future église semblait bien, de loin, être un bois, et

plus d'un œil bayeusain chercha, certes, à en mesurer la hauteur ou plutôt à suivre les travailleurs et les progrès de leur œuvre. Mais, Hugues, hélas ! était mortel, et la construction devait être achevée par un autre que lui.

Deux églises, bien connues d'Hugues, étaient en construction au moment où il se résolut à rebâtir sa Cathédrale : ces deux églises étaient l'église abbatiale de Cerisy-la-Forêt, commencée vers 1020, par l'arrière-petit-fils de Rollon, Richard II, duc de Normandie ; l'autre, l'église abbatiale du Mont Saint-Michel, datant de la même époque, puisque Hildebert II, qui se chargea du détail des travaux, fut abbé du célèbre monastère, de 1017 à 1023.

Or, dans ces deux édifices, l'imitation générale des basiliques antiques est très évidente par la disposition des nefs et des transepts, on y retrouve aussi une copie habile des églises byzantines par le prolongement de l'abside et des absidioles adjacentes: l'arc triomphal lui même, entre chœur et nef, porte la tour principale, tour-lanterne éclairant le centre de l'église et dont la face antérieure et les quatre faces internes étaient ornées de manière à être vues de l'intérieur de l'édifice. Dans chacune de ces églises, chaque pile est carrée, cantonnée de quatre colonnes engagées. Les colonnes placées du côté de la nef s'élèvent jusqu'à la corniche supérieure et supportent les fermes de la charpente apparente, les trois autres colonnes, surmontées de chapiteaux, reçoivent les arcs doubleaux du mur latéral et ceux des bas-côtés ; or, les fondations des piles de la nef romane de Bayeux nous donnent exactement la même disposition, et si nous rétablissons dans son unité la colonne dédoublée que l'on voit dans la grande nef abriter son double chapiteau sous un tailloir unique, l'aspect primitif de la partie basse de la nef est presque entièrement rétabli.

Hugues a donc imité Cerisy et l'église de l'Archange. Nous devons dire même que la première de ces deux églises a été plus fidèlement imitée; car, au-dessus des arcades de la nef, il nous faut nécessairement admettre des galeries hautes, romanes, puisque l'on a retrouvé les trois colonnes qui recevaient leur arcature et les arcs en tuf des voûtes latérales. Du reste, l'Abbaye aux Dames de Caen présente une disposition analogue, Hugues se conformait donc au

type reçu. La mise en œuvre des matériaux, la disposition du terrain où il faisait bâtir et, disons-le aussi, la nouveauté de l'architecture romane dans nos contrées, ont pu seules différencier son œuvre des édifices que nous venons de rappeler.

Cette étude, pour ainsi dire technique, de l'exécution du plan et de l'emploi des matériaux choisis, doit nous arrêter un instant. Pour tout préciser, il nous faut, dans le chapitre suivant, reconstituer, d'après les dimensions fournies par les pierres elles-mêmes, l'intérieur de la construction d'Hugues. La sûreté des renseignements excusera l'aridité de cette reconstruction et nous évitera toute erreur (1).

CHAPITRE DEUXIÈME

DIMENSIONS & DISPOSITIONS DES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES D'HUGUES

Chacune des piles de la nef reposait sur un socle élevé de 76 centimètres au-dessus du dallage de briques émaillées et de la couche de béton qui portait le dallage. Le dallage lui-même était à 1 mètre 16 centimètres au-dessous du pavé actuel. Le chœur dominait la nef de 66 centimètres, et certes, des escaliers y devaient fournir accès. Quant à la crypte, une aire en béton, coloré par de la brique, occupait le sol nivelé sur lequel elle est fondée et pénétrait même les fondations des piliers qui supportent ses voûtes. Les chapiteaux des colonnes monocylindriques revêtant une grande simplicité, rappelant les dimensions des colonnes romaines, furent un type dont les constructeurs hésitèrent à s'éloigner.

On peut s'en convaincre encore aujourd'hui, en comparant les chapiteaux des tours du grand portail avec ceux de la crypte. Les chapiteaux conservés dans la masse des piliers de la tour centrale, rehaussée au XV^me^ siècle, ont aussi le même caractère. Or, voici l'aspect intérieur de notre église : Au-dessus des piliers et des arcades de la nef, à 8 mètres 50 du dallage signalé au début de ce

(1) Consulter : CORROYER, *Architecture Romane ;* H. DE DION et LASVIGNES, *Reprise en sous œuvre de la Tour centrale.*

chapitre, commençait un second étage de colonnes pour éclairer les galeries au-dessus des voûtes latérales. A 12 mètres 50 du sol, commençaient les voûtes. Vers le milieu du transept, au-dessus de l'arc triomphal, s'élevait la troisième tour. Elle laissait apercevoir des arcatures en rapport avec les baies supérieures des deux tours du grand portail, mais ces arcatures étaient plus ornées, parce qu'elles devaient être vues de l'intérieur de l'édifice. Au-dessus d'elles, des fenêtres romanes, comme celles de la nef et des tours, éclairaient le chœur situé tout entier sous cette tour. L'abside terminait l'édifice au levant. Toutefois, l'abside ne pouvait être vu qu'au-dessous du cintre de l'arc triomphal, cintre qui commençait à 5 mètres au-dessous des chapiteaux de l'arc actuel.

On avait, disions-nous, imité les colonnes romaines pour la nef, dans cette partie, tour centrale, chœur et transept, Hugues n'hésita pas à adopter la voûte en berceau : les arrachements des arcs, doubleaux et formerets ont été retrouvés dans les maçonneries primitives : identité de matériaux, même coupe, même façon de jointage ; disons plus, mêmes ciments et mêmes outils pour le ravalement et le polissage des pierres que dans les autres parties universellement reconnues comme de l'époque de cet évêque, sont venues donner raison à notre croyance sur l'imitation des types romains des premières basiliques chrétiennes.

Le peu d'exiguité des transepts primitifs ou plutôt des deux chapelles terminant les collatéraux et formant la croix en avant de l'abside, nous en est une nouvelle preuve. Nous les disons exiguës, parce que, évidemment : 1° elles devaient fournir un passage pour accéder à la crypte ; 2° parce que les galeries de la nef se prolongeaient dans leur largeur jusqu'aux piliers séparant la tour-lanterne de l'abside ; proposition également indéniable puisqu'à la culée dont ils semblaient faire partie : on a retrouvé et les chapiteaux des colonnes de ces galeries et les premières assises des voûtes.

Serait-il bien invraisemblable de croire que cette partie de la Cathédrale fut la partie où le gros œuvre avança rapidement ? Car, enfin, nous retrouvons dans la crypte, évidemment moins environnée de constructions qu'aujourd'hui, tout ce qui pouvait permettre d'y continuer la célébration des offices, quand même le reste

de la Cathédrale se fût transformé en chantier rempli d'ouvriers et de matériaux. Il y a vers l'un des côtés de l'autel (côté méridional) l'armoire eucharistique ; on y retrouve aussi la piscine et un petit réduit de dimensions étroites où les antiquaires assurent qu'on renfermait l'huile des infirmes et les vases sacrés, et si, d'autre part, nous voulons nous rappeler la maison épiscopale toute voisine, la chapelle Saint-Etienne, près de la Porte et du Pont Notre-Dame, la chapelle saint Thomas le Martyr, en la maison du doyen, il nous est facile de comprendre que les ornements précieux de la noble église avaient des asiles bien rapprochés et bien vénérés.

Du reste, Hugues était là pour tout protéger. Au début de son épiscopat, il avait senti qu'il était fils de baron et que le sang ducal était le sien, il avait pris les armes pour défendre le château d'Yvry élevé par sa mère, et pour le défendre contre le duc de Normandie (1). Quand la prise d'Yvry et la défaite de Grimoult du Plessis et des autres conjurés le condamna à ne plus s'occuper que de sa prélature, on peut dire que notre Hugues mit à son devoir d'évêque constructeur la même constance et la même ténacité qu'à repousser le joug du fils d'Arlette. Sa cathédrale devint sa grande préoccupation et, certes, elle montrait de bonne heure quel rang à part elle obtiendrait parmi tous ces édifices nouveaux qui s'élevaient dans le duché de Normandie. Déjà, s'étaient étendues sur les murs de la grande nef, au-dessus des galeries, les belles charpentes apparentes que le feu devait trop vite détruire ; sur les collatéraux, les voûtes des galeries ressemblaient à de vastes plates-formes où l'on accédait par des degrés extérieurs aux tours du portail, degrés que l'on aperçoit encore. Dans leurs étages, ces mêmes tours offraient des chambres et salles bien voûtées, lieu d'asile et de surveillance tout à la fois : le maître ès-œuvre pouvait y installer ses plans, le chapitre y enfermer ses titres, l'évêque y cacher ses trésors, et des mêmes appartements encore toute la ruche ouvrière s'agitant dans l'édifice achevé n'échappait pas à l'œil de l'architecte et du chef d'atelier, pas plus que les abords de la cité épiscopale, comme ses fauxbourgs,

(1) Voyez ORDERIE-VITAL ; BEZIERS, *Hist. sommaire de la ville de Bayeux.*

ne pouvaient se dérober à la vigilance du guetteur urbain ou de l'homme d'armes et de l'éclaireur du chapitre. Sur quatre appuis robustes, sobres d'ornements, s'élevant d'un jet décidé du sol, l'arc triomphal prêtait ses cintres à la tour-lanterne et de ses baies dominant le centre de l'édifice, la lumière éclairait discrètement le chœur et l'abside. A cette église majestueuse et simple à la fois, il ne manquait plus que ses sculptures et le placement définitif du mobilier sacré, mais, hélas !

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles

et si

La garde, qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend point nos rois

Hugues, Hugues, notre évêque, dans son palais, comme

Le pauvre, en sa cabane, où le chaume le couvre
Fut sujet à ses lois ;

il passa de vie à trépas, sans pouvoir contempler la fin de son œuvre, et, au bas des degrés, à l'entrée de la nef, plus d'une pauvresse vient maintenant s'asseoir sur un banc de pierre, près du bénitier, sans savoir qu'à cette place Hugues II eut autrefois son tombeau.

Mais il est d'expérience que les choses entreprises pour la Vierge et pour Dieu réussissent tôt ou tard : une œuvre comme la reconstruction de Notre-Dame de Bayeux ne devait pas rester imparfaite : Odon de Conteville, successeur d'Hugues, eut le bonheur et l'honneur de voir son église achevée.

CHAPITRE TROISIÈME

LA CATHÉDRALE D'ODON DE CONTEVILLE

A quel moment présenterons-nous au lecteur la Cathédrale d'Odon de Conteville ? A nulle époque, durant le long épiscopat de cet évêque, elle ne parut plus belle que le 14 Juillet 1077 ou 1078, époque de sa dédicace solennelle par Jean, archevêque de Rouen. Quatre ans avant ce jour, le Duc-Roi Guillaume, en considération de son frère Odon, avait donné à l'église de Bayeux la baronnie du

Plessis, confisquée sur le traître Grimoult, qui en était seigneur. Des domaines de cette terre, qui étaient très considérables, Odon avait fait trois parts : il appliqua une de ces parts, avec les honneurs de la baronnie, à la mense épiscopale, nous dit Béziers; de la seconde, il en fonda sept prébendes ; il réserva la troisième pour le monastère qu'il avait dessein de fonder au château du Plessis et qui n'eût d'exécution que longtemps après lui.

Après les revenus dont il dota le clergé, Odon s'occupa de l'enrichir des reliques des saints. Il fit demander à Corbeil, nous dit Guibert de Nogent, des ossements de saint Exupère(1), pour les unir au chef de ce premier évêque que l'on avait conservé (2) ; Hugues, son prédécesseur, avait levé de terre, à Saint-Waast-les-Mans, les corps des martyrs Raven et Rasiph, et les avait transportés dans la Cathédrale. Odon leur fit préparer un splendide reliquaire. Connaissant le respect que Guillaume le Bâtard portait aux crucifix miraculeux de Dives et de Lucques, il voulut aussi honorer tout spécialement le Crucifix qui occupait l'arc triomphal de sa Cathédrale. Pour le mettre en pleine lumière, il fit exécuter le plus fameux des lustres qui éclairaient la Cathédrale : la grande couronne (3).

Mais rien ne para davantage le noble édifice, rien ne le décorait plus gracieusement, pour le duc Guillaume, que la Tapisserie qui était tendue dans l'édifice lui-même. Les principaux événements de la conquête de l'Angleterre y étaient ingénuement racontés, et dessins et inscriptions y mettaient le duc Guillaume au premier rang et dans un très beau rôle. Odon et Robert de Mortain, frères utérins du Conquérant, n'y étaient pas effacés, ni leur nièce commune, la princesse Aelis ou Adèle, fille de Guillaume, fiancée du parjure Harold. Par une autre délicate attention, Odon n'avait invité, pour la consécration de Notre-Dame de Bayeux, que des prélats agréables à son frère. Le consécrateur était Jean de Bayeux,

(1) HERMANT, *Histoire du Diocèse de Bayeux.*

(2) ROBERT CENEAU, *Historia Gallicæ.*

(3) Consulter l'ABBÉ LAFFETAY, *Mémoires sur les Fondations, Obits et Sépultures de la Cathédrale de Bayeux. — Notice historique et descriptive sur la Tapisserie* (du même auteur) Edit. de 1877.

frère de l'évêque Hugues et petit-fils, comme lui, de la duchesse Sprote, que le refus de Lanfranc avait fait transférer d'Avranches à Rouen. Près de lui, l'ancien prieur du Bec, aussi premier abbé et fondateur de l'école de Saint-Etienne de Caen ; Lanfranc, archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre ; l'archevêque d'York, Thomas de Douvres, Sansom de Douvres, son frère, chapelain du Roi et évêque de Winchester ; les évêques, les abbés et quantité de barons de Normandie. Le duc-roi, de son côté, n'avait pas moins brillant entourage : la reine Mathilde est avec lui, ainsi que Robert et Guillaume, leurs enfants. Les dignitaires de la Cour et du Chapitre étaient aussi de la fête.

D'abord, trois portes dans la grande façade laissèrent passer les prélats et les princes. Au nord, déjà, une tombe est enclavée dans les constructions nouvelles, et le consécrateur s'arrêtera dès les premiers pas, à l'intérieur de l'église, il lui faudra répandre ses pleurs et ses prières sur ce tombeau : c'est celui qui renferme la dépouille de l'évêque Hugues. Au-dessus des arcs de la nef, entre les cordons supérieurs encadrant l'archivolte, voici l'homme nouveau, l'homme de fer, le baron chrétien, terrassant ou plutôt jetant bas de sa colonne le démon, ce singe de Dieu qui se fait idolâtrer, plus loin, l'homme pacifique, pasteur des âmes, qui n'a pour glaive que la sainte parole, pour couronne que la mître des pontifes, pour sceptre que le bâton épiscopal, et deux fois cette image toute de paix est reproduite. N'est-ce point là l'image d'Exupère et de Vigor, les deux pontifes dont les reliques accompagnent celles de Raven et Rasiph ? n'est-ce point là l'image de ce roi des Francs, sergent de Dieu, qui a aidé Vigor à chasser des portes de la ville les dernières idoles ?

Les chapiteaux de l'arc triomphal, d'une facture déjà plus ancienne et de dimensions plus grandes, intéressent à leur tour. Dans l'un, Jésus, avec son nimbe crucifère, est assis dans une auréole en forme d'amande, il tient dans ses genoux un enfant. Deux anges ou plutôt deux chérubins, dont les parties inférieures semblent cachées par des ailes, le désignent du doigt : le Sauveur reçoit ici une âme, une âme glorifiée et désignée par les Anges. Et quelle âme, s'il vous plaît, sinon l'âme chère, entre toutes, au divin Maître, l'âme

de sa Mère ? Après les premiers évêques de Bayeux, après leur coadjuteur dans la lutte contre l'idolâtrie, qui donc devait être glorifié par les sculpteurs aux gages d'Hugues et d'Odon, sinon la patronne de la Cathédrale et du Diocèse ?

Le Crucifix sépare tout ce côté décoratif de la partie méridionale de l'église. Au chapiteau méridional du grand arc, le Christ est véritablement en pontife, il porte une espèce de pluvial, une ceinture relève sa tunique, il étend les bras comme les orantes des catacombes. A sa droite, un personnage tient un volumen ; à sa gauche, un personnage, revêtu d'un manteau, tient une clef : le Sauveur se trouve ainsi entre les deux colonnes de son église, les Apôtres Pierre et Paul. C'est là une réminiscence des types traditionnels des premières représentations du Sauveur et des Apôtres dans les catacombes, et l'on vient nous dire que les traditions des premiers âges s'effaçaient souvent devant les caprices des constructeurs ou les fantaisies des artistes.

Les autres décorations semblent sortir de cette idée symbolique qui réunit les images vénérées de la patronne de son église et de ses prédécesseurs au Christ et aux deux colonnes fondamentales de l'Eglise. Odon avait une troisième mine à exploiter en dehors de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire de Bayeux : j'ai nommé le Bestiaire, ce recueil de faits plus ou moins mythiques, sur la forme, les mœurs et l'utilité de certains animaux.

Or, voilà qu'à cette source, Odon est allé chercher : les léopards, qui paraîtront, plus tard, sur le blason ducal et royal des successeurs de Guillaume et dans les armoiries de notre cité : les griffons, les scolopendres ou les serpents à mille pattes, aux enroulements capricieux, ces oiseaux fantastiques que l'on retrouve à Saint-Marc de Venise et jusqu'à Wladimir sur Kliazma, en Russie.

Quel spectacle devait offrir cette partie de l'église, surtout quand le grand lustre ou couronne voyait ses quatre-vingt-seize cierges allumés ? Il est facile de se représenter la disposition de ce lustre célèbre. Il était formé de plusieurs cercles concentriques, superposés, et d'un diamètre inégal. Sur les quatre-vingt-seize cierges que l'on y allumait, douze figuraient les Apôtres, douze les Prophètes, vingt-quatre les Vieillards des Visions apocalyptiques et

quarante-huit les Membres de l'Eglise militante. L'inventaire du Trésor nous parle de son ornementation : Item en la nef, devant le Crucifix, est une couronne ronde de grand circuite, pendante à une grosse chaîne de fer, laquelle est très excellente et de grande estimation ; faitte de fin et chier métal, escripte toulte environ en mètres, a lanternes haultes de diverses façons et toulte dorée ; et au boult de bas de lad. chaine qui la porte a une grosse pomme de semblable matière et toulte dorée. — Quelle est donc la matière de cette couronne ? La requête présentée au roi après le pillage fait par les protestants, déclare qu'ils ont « abattu une grande couronne de cuivre doré, étant devant le Crucifix, en laquelle il y avait une grande quantité de lames d'argent, » Raoul Tortaire, moine de Fleury-sur-Loire, l'a chantée dans le compte-rendu de son voyage dans le Bessin :

Ferrea sustentant argenti vincla coronam
Alte quæ duro sunt clavi fixa sudis
Tota superficies auro vestita renidet
Cinxit turritis quam faber ædiculis.

Robert Ceneau nous parle aussi d'une tour où Odon avait placé un reliquaire, orné d'or et de pierreries, qui renfermait les restes des saints Raven et Rasiph. Ce reliquaire, au témoignage du moine Bernard, qui l'a vu et qui a été renseigné par Eudes de Saint-Samson, neveu bien-aimé du très noble évêque Odon, était une châsse d'or pur et de pierres précieuses, que sa beauté et sa notoriété l'empêchaient de décrire. Ce reliquaire avait remplacé les châsses où Hugues avait mis les saints corps. D'après Ceneau, cette tour, abri des reliques, était au nord : *Erexit Odo ad borealem partem turrim.* Pour qui connaît la ténacité des usages et des traditions, ne pourrions-nous point placer cet abri dans le voisinage de la salle capitulaire, dans cet enfoncement muni de herses, surveillé à l'origine par les fenêtres de l'escalier de la tour du Nord et par les jours de la salle capitulaire primitive, sur cette partie de l'église ?

Généralement, les tours du Trésor, dans les églises, étaient isolées du reste de l'édifice, afin que les pèlerins ou visiteurs ne troublent pas les rites sacrés et que les étages supérieurs des tours puissent servir d'abri et de cachette en cas d'invasion ou de bri-

gandage. Faut-il plutôt le placer dans une absidiole terminant la chapelle septentrionale de la croisée, à l'endroit où derrière la sacristie capitulaire, on a retrouvé des piscines et des armoires eucharistiques semblables aux plus anciennes piscines de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen ? Dans ce cas, nos chapelles de la croisée auraient eu leur absidiole comme Cerisy, l'Abbaye aux Dames et Saint-Nicolas de Caen.

Si nous voulons nous représenter plus complètement la disposition de l'église, il faut bien admettre une séparation entre chœur et nef. Serlon, qui l'a vue dans sa disposition première, parle du cloître qui attient à l'église, il appelle les chanoines une troupe cloîtrée « *claustralis facta caterva* », il parle d'une délimitation qui réserve le chœur au chanoines : « *clero linque chorum ; domus hæc est canonicorum* ». Il faut donc admettre clôture entre chœur et nef, le jubé ou l'ambon où les chants autres que les psaumes et les heures sont exécutés par les ministres sacrés ; car enfin, dès cette époque, le chapitre est un corps bien organisé avec ses règlements et chacun y remplit son office distinct, nous déclare encore notre chanoine : « *Nostri formam sumens gregis amodo normam canonicam serva claustralis facta caterva.* » Le graduel avec ses meumes, la séquence et l'ante-Evangelium chanté par le diacre et continuée par le chœur permettaient aux officiers sacrés de se rendre au pulpitum de nos vieux cérémoniaux. Etait-ce la chaire ? Non, puisqu'il avait alors aucun théologal ou aucun écolatre chargé à l'époque d'Odon d'évangéliser le peuple ou instruire les clercs. Les écoles monastiques, l'école de Liège, celle d'Avranches, celle de Caen, celle du Bec étaient en pleine floraison à ce temps-là : Guillaume et Odon y avaient envoyé des clercs, des chanoines même, notre pulpitum était donc l'ambon pour l'évangile, mais ce n'était point là le jubé proprement dit. Le jubé n'était que l'ambon adjacent à la clôture du chœur et tourné vers les chantres et la nef pour les leçons, le second ambon, regardant l'autel, servait pour l'épitre.

Quand on connaît la ténacité des rites locaux, on verra que nous ne sommes point dans l'erreur, puisque Thiers, qui parlait des anciens jubés reconstruits, dit qu'il y avait un petit jubé placé à gauche, au bas du chœur, au-dessous du grand jubé et au-dessus

des stalles. Qu'est-ce à dire cet au-dessus, sinon que ce jubé dominait de quelques degrés le parquet des stalles, afin que celui qui l'occupait fut aperçu et entendu de toute l'assistance. Ainsi, à l'abbaye de Saint-Etienne, se trouvent, à droite et à gauche du chœur, et dominant les stalles et la clôture entre chœur et nef, des petits jubés ou ambons similaires de celui que décrit M. Thiers. D'ailleurs, les vieux actes qui signalent le Crucifix, le signalent à l'entrée du chœur, ils placent la couronne dans la nef, devant le Crucifix, devant la janue du chœur. Il faut donc que les vantaux de cette janue aient un point d'appui pour les gonds ou pivots qui les supportent, le Crucifix lui-même doit avoir, au-dessus de cette porte, une base fixe et si, selon l'usage, cette sainte image est accompagnée d'un luminaire particulier, quand le cérémonial ou les fondations n'exigent pas qu'on se serve du grand lustre donné par Odon, les chancels du chœur, les ambons et la janue ou grande porte du chœur fournissent tout à la fois un support et une clôture rationnelles.

Telle était l'œuvre d'Hugues, achevée par Odon, tels sont les vestiges certains que l'histoire et les pierres mêmes de la Cathédrale nous en fournissent encore. Quoi d'étonnant que dans l'édifice que nous vous représentons au 14 Juillet 1078, tout se réunit pour réjouir le cœur de l'évêque de Bayeux, charmer le souverain de Normandie et doucement émotionner le Prélat consécrateur et la population bayeusaine tout entière.

Quand l'archevêque Jean eut achevé les rites marqués, Guillaume et Mathilde furent tellement enchantés des vastes et magnifiques proportions de Notre-Dame de Bayeux, qu'ils lui firent de riches présents. Guillaume donna la forêt d'Elle et, en signe de donation, déposa sur l'autel son casque en cuivre doré. Il ajouta ensuite « ung mantel duquel comme l'on dit le duc Guillaume estoit vestu (c'est l'inventaire de 1479 qui s'exprime ainsi), quand il esposa la duchesse tout d'or triey, semey de croisettes et florions d'or et le bort de bas est de or traict à ymages faict tout environ, ennobly de fermailles d'or emailliez et de camayeux et aultres pierres pretieuses. » Mathilde ne fut pas moins magnifique, car le même inventaire continue ainsi : « Item ung aultre mantel duquel comme l'on dit la duchesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume

tout semey de petits ymages tiré à or fraiz par devant et tout le bort de bas enrichiz de fermaitles d'or emailliez et de camayeux et aultres pierres pretieuses. » Il était donc naturel que l'Obituaire donnât à Odon et à Guillaume une place d'honneur parmi les bienfaiteurs de notre Eglise.

Aussi, au 12 septembre, le livre des Obits porte : Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie (*Habet magnum Candelabrum*). et au 5 janvier, Odon de Conteville : *Semper debet celebrari hac die qua exspirasse signatur in ordinario.* La couronne elle-même portait l'expresion de la reconnaissance des clercs de Bayeux, dans les deux derniers mètres ou vers inscrits sur ses lamelles d'argent :

Munere pro tanto venerandus Episcopus Odo
Lœtitiæ palma potiatur in arce superna.

LE COMBAT NAVAL

DES 10 ET 11 SEPTEMBRE 1811

DIT

BATAILLE D'ARROMANCHES

PAR M. G. VILLERS

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

AVANT-PROPOS

A sa situation topographique, l'arrondissement de Bayeux doit de ne pas avoir vu, depuis longtemps, sur son territoire, la guerre déployer ses étendards, souvent glorieux, toujours sanglants.

La dernière hétacombe d'hommes qui rougit son sol, trop abondamment arrosé de sang pendant la guerre de Cent Ans, fut la bataille de Formigny, journée mémorable, couronnement ardemment désiré de l'œuvre de Jéhanne la Pucelle, héroïne inspirée pour le salut de la France.

Mais, depuis 1450, il ne se livra, dans notre contrée, aucun combat sérieux, qui ait véritablement mérité le nom de bataille.

Les luttes engagées, au XVI^e^ siècle, entre Matignon, d'une part, et Montgommery, de l'autre, ne furent, en réalité, que des coups de main plus ou moins heureux, des surprises et des assauts, dont les vaincus de la veille devenaient parfois les vainqueurs du lendemain.

Par suite de cet heureux privilège de n'être pas, comme le nord et l'est de la France, un champ permanent de combats, il est arrivé que lorsque des conflits à main armée ont eu lieu dans la Normandie, ils ont, en raison de leur rareté, frappé vivement l'imagination

des populations, qui, par la dénomination qu'elles leur ont donné, en ont accru et exagéré l'importance.

Sous l'empire de ce sentiment, nos pères (1) qualifiaient du titre pompeux de *Bataille de Port*, l'attaque dirigée, en 1760, contre Port-en-Bessin, par des vaisseaux de la flotte de l'amiral Rodney.

C'est aussi de même que, dans les îles anglo-normandes, les habitants ont baptisé du nom de *Bataille de Jersey*, l'audacieuse attaque de Saint-Hélier, en 1781, par Rullecourt, héroïque aventurier, qui paya de sa vie l'insuccès d'une tentative qui fût sur le point de réussir.

Enfin, c'est toujours dans le même esprit qu'on a donné l'épithète ronflante de *Bataille d'Arromanches* au combat qui, les 10 et 11 septembre 1811, mit en présence, sur le littoral du village de ce nom, une division de la croisière anglaise et une flottille de canonnières françaises, qui y soutinrent noblement l'honneur du pavillon national.

Cet engagement sérieux, dont les détonations répétées émurent nos populations et réveillèrent en elles, avec l'effroi, la haine de l'ennemi séculaire, fit peu de bruit dans le monde politique.

A cette époque, la faveur officielle n'existait guère que pour les valeureuses légions qui remportaient sur terre les victoires.

La marine française n'obtenait pas souvent les sourires du Maître, qui ne lui pardonnait pas les désastres d'Aboukir et de Trafalgar.....

Lui qui avait traité Fulton de fou et d'intrigant, il aurait voulu que la Fortune lui improvisât des officiers et des équipages, comme sur terre elle lui faisait surgir des généraux et des soldats!

Absorbé par les grands projets qui, à cette heure, hantaient son esprit, Napoléon, très probablement, ne connut même pas le combat d'Arromanches ; et, s'il en fut informé, de pénibles préoccupations, telles que les tristes péripéties de la guerre d'Espagne, les préparatifs de l'expédition de Russie, détournèrent certainement son attention d'un fait militaire bien minime à ses yeux.

De plus, le canon de la Moscowa éteignit bientôt les échos de la

(1) PLUQUET. *Essai Historique sur la Ville de Bayeux.*

canonnade d'Arromanches. Ensuite, vinrent les lamentables désastres de la Bérésina, les sanglantes luttes de Liepzig, de Dresde et de Bautzen ; puis, en 1814, les phases héroïques de la campagne de France, suivies des efforts désespérés ayant pour dénouement : WATERLOO !.....

De plus, en 1815, sur le point même du littoral où s'était livré l'engagement de 1811, s'accomplit un événement qui, s'il n'eut pas une grande portée, aurait pu avoir de sérieuses conséquences, le débarquement du duc d'Aumont. Ce hardi coup de main absorbant toute l'attention dans le département du Calvados, fit bientôt oublier le combat dont nous nous occupons.

Cette succession d'événements, qui, à la suite les uns des autres, se précipitaient avec une rapidité vertigineuse, ne tarda donc pas à affaiblir graduellement le souvenir du combat naval, dont Arromanches avait été témoin.

Depuis ce temps, l'oubli s'est accentué encore davantage et, à cette heure, la *Bataille d'Arromanches*, séparée de nous par un laps de temps de quatre-vingt-quatre ans, n'est plus, en quelque sorte, qu'un fait légendaire, dont les détails et circonstances ont été défigurés et même sont déjà oubliés en partie.

Faut-il s'en étonner ?

Ceux qui entendirent l'assourdissante canonnade dorment aujourd'hui de leur dernier sommeil ; et, le soir, à la veillée, les récits, recueillis de la bouche des vieux parents, ne donnent plus de ce fait d'armes qu'une relation ou altérée ou incomplète (1).

Encore quelque temps, et la *Bataille d'Arromanches* ne sera plus qu'un souvenir vague et confus dans l'esprit de la génération qui grandit à nos côtés et nous succèdera.

Né et élevé à Bayeux, c'est-à-dire à quelques kilomètres d'Arromanches, notre enfance fut bercée par le récit de ce glorieux combat.

Notre vieillesse a tenu à en raviver la mémoire.

(1) Ainsi, les récits ne mentionnent, comme ayant pris part à l'action, que 4 canonnières françaises et 2 bâtiments anglais, chiffres erronés. De plus, c'est en vain qu'on chercherait le nom de ces bâtiments : on ne se les rappelle plus.

Aussi, c'est pour la faire revivre et la remettre en honneur, que, recueillant et réunissant tous les documents qu'il nous a été possible de nous procurer sur ce sujet, nous avons rédigé ces pages, les consacrant pieusement à la glorification des vaillants qui tinrent haut le drapeau de la France dans le combat qui va être raconté !

G^es^ VILLERS.

Bayeux, le 15 Mai 1895.

CHAPITRE PREMIER

ARROMANCHES

Comme préliminaires de la relation du fait d'armes, objet de ce travail, il est convenable de consacrer quelques lignes à la localité qui en fut le théâtre.

Arromanches est une commune du canton de Ryes, distante de 10 kilomètres de Bayeux et accessible par de belles routes, fréquentées dans la saison estivale par de nombreux véhicules.

Nichée dans un vallon qu'encadrent, à l'est et à l'ouest, deux énormes falaises appartenant à la formation jurassique, si pleine d'intérêt pour les géologues et les paléontologistes, Arromanches, proprement dit, ne possède pas un grand territoire. Sa superficie n'est que de 132 hectares, étendue bien minime qui s'explique par la profession de ses habitants, qui autrefois étaient des pêcheurs.

Aussi, dès la plus haute antiquité, ce point du littoral fût-il habité, ce que prouve la découverte faite en 1858, de médailles celtiques en or (1) et la constatation d'un aqueduc de construction romaine, qui, partant du mont de Ryes, amenait l'eau vers le rivage, assurément pour les besoins de la population, groupée alors sur ce point.

Pendant la période du Moyen-Age, Arromanches fit partie de la

(1) *Arromanches et ses environs*, par Gaston LAVALLEY.

sergenterie de Graye, et dans les chartes s'appelle *Arromancia* et *Arromanchia.*

Henry et Guillaume de Graye donnèrent à l'abbaye de Longues: le premier, l'église d'Arromanches avec toutes ses appartenances ; le second, tous les droits qu'il avait dans la paroisse (1).

Dans la première partie du siècle dernier, on voyait, tout près du bord de la mer, les vestiges du château des anciens seigneurs, « ce qui fait voir, dit l'abbé Béziers, combien la paroisse a perdu « de terrain de ce côté (2). »

Cet envahissement de la mer est considérable (3), et il se traduit chaque année par une érosion continue du rivage, contre l'action de laquelle des digues protectrices ont dû être construites. Cette invasion, lente, mais incessante des flots, est si évidente qu'elle a donné lieu à des traditions locales plus ou moins vraisemblables. Suivant une d'elles, à une époque reculée, un village aurait existé sur le plateau de roches sous-marines, qui forme aujourd'hui le Rocher du Calvados. Cette assertion semble ressortir du domaine de la légende, mais on ne peut nier que l'emplacement d'habitations existant au commencement de ce siècle, se trouve aujourd'hui entièrement recouvert par les flots.

En 1811, époque à laquelle se rattache ce récit, Arromanches n'était point la charmante bourgade qui est devenue une des jolies stations balnéaires normandes. De modestes habitations à un étage, et couvertes en chaume, composaient le village. En 1760, la population comptait 76 feux, fournissant à peu près 450 habitants, se livrant presque tous à la profession de pêcheurs. La flottille locale se composait d'une douzaine de grandes chaloupes non pontées, portant le nom de *plattes.* Ces chaloupes, gréées en bisquines et que l'on remontait péniblement sur la plage, étaient de bien frêles

(1) La seigneurie d'Arromanches fut incorporée au marquisat de Magny, érigé en 1695, en faveur de Nicolas Foucault, intendant de la Généralité de Caen, et relevait, par conséquent, de sa haute justice.

La famille Potier de Saint Rémy possédait, en 1789, la seigneurie d'Arromanches. Le dernier de ses membres est décédé à Bayeux, le 15 nov. 1889.

(2) BÉZIERS, *Histoire des paroisses de l'ancien Diocèse de Bayeux.*

(3) BOUNICEAU, *Etude sur la Navigation des rivières à marées.*

esquifs sur une mer féconde en tempêtes. Aussi, des naufrages venaient-ils fréquemment jeter la désolation dans les familles de ces hardis et quelquefois même téméraires marins.

L'église locale, petit édifice en rapport avec les besoins de la population, était sous le vocable de saint Pierre. La nef et le chœur étaient en style roman du XII^e^ siècle ; des constructions postérieures et notamment une tour à coupole en pierre étaient venues *modifier* la physionomie primitive de l'édifice.

Une modeste localité, sur laquelle rien n'attirait l'attention, telle était Arromanches en 1811, quand les hasards de la guerre la rendirent le théâtre d'un événement qui eût pu et eût dû attacher à son nom une certaine et légitime notoriété.

CHAPITRE II

Situation économique et militaire de la France et de l'Angleterre en 1811. — Etat des esprits. — Armements des deux côtés de la Manche.

Avant de commencer le récit de l'événement dans lequel l'Angleterre faillit perdre un de ses plus beaux bâtiments, et paya cet échec de la vie d'un nombre considérable de ses meilleurs marins, il semble convenable d'entrer dans quelques détails sur la situation respective, au point de vue économique et militaire, en 1811, des deux grandes nations placées, en face l'une de l'autre, de chaque côté du canal de la Manche.

Dans les dernières années de l'Empire, l'Angleterre dominait, sans conteste, sur l'étendue des mers. Malgré les campagnes heureuses des Le Marant, des Bergeret, des Duperré, la *perfide Albion*, comme on disait alors, nous avait enlevé nos colonies, et ses vaisseaux bloquaient nos ports.

A la guerre acharnée qu'elle lui faisait, Napoléon avait répondu par le blocus continental, mesure énergique fermant au commerce anglais ses débouchés habituels.

Cette prohibition, imposée par le César moderne à tous les pays que la victoire avait placés sous le vol de son aigle, avait eu pour le Royaume-Uni de désastreuses conséquences. Ses manufactures ne trouvaient plus à écouler leurs produits, tous les ports leur étant interdits. Aussi, la misère était-elle grande et les souffrances vives chez les classes ouvrières.

A cette lutte sans merci que lui faisait son implacable ennemi sur le terrain économique, l'Angleterre opposait une lutte impitoyable sur les flots. N'ayant plus Nelson pour exécuteur de ses haines, elle avait envoyé Wellington dans la péninsule Ibérique, jeter et développer les germes de ce chancre qui devait s'attacher, en le rongeant, au flanc du colosse impérial. Pendant ce temps, ses navires, principalement dans les eaux de la Manche, couraient sus, avec rage, aux bâtiments français.

Aux désirs de vengance, excités par les souffrances du commerce, venait s'adjoindre une autre sentiment, celui de l'inquiétude qu'éprouvaient le Cabinet de Saint-James et la nation anglaise tout entière.

Les navires de guerre ne faisaient pas défaut à la France. Anvers en récélait un nombre respectable dans les bassins de son port, destiné à devenir le grand arsenal du nord de l'Empire, Cherbourg n'en était pas dépourvu et à Boulogne-sur-Mer il s'en trouvait encore une quantité considérable que Bonaparte avait fait construire sur les plans d'un ingénieur normand, Forfait (1), alors que, comme le duc Guillaume (2), il se proposait d'envahir la Grande-Bretagne. Brest, Toulon et d'autres ports possédaient également des ressources importantes en matériel. Les navires étaient donc nombreux,

(1) P.-A. Forfait, né à Rouen en 1752, mort en 1807, ingénieur maritime, a donné les plans de vaisseaux qui sont demeurés des types. Député à l'Assemblée Nationale, en 1791, il imprima une grande impulsion aux constructions navales, et, après le 18 Brumaire, fut appelé au Ministère de la Marine. Il prépara la flotte qui, sous le Consulat, fut réunie à Boulogne, dans le but d'effectuer une descente en Angleterre.

(2) Pendant qu'il organisait à Boulogne-sur-Mer l'armée destinée à envahir l'Angleterre, le Premier Consul fit exposer à Paris la célèbre Tapisserie représentant les exploits de Guillaume, afin d'exciter la confiance de ses soldats appelés à renouveler la hardie entreprise du duc de Normandie.

mais ce qui manquait, c'étaient des équipages disciplinés et suffisamment exercés, et surtout un corps d'officiers initiés à la grande guerre, habitués aux évolutions d'escadres, l'émigration ayant désorganisé et appauvri les cadres, que les journées néfastes d'Aboukir et de Trafalgar avaient achevé de ruiner.

Depuis trop longtemps, la Marine était dans les préoccupations de Napoléon, reléguée au second plan et réduite à applaudir aux victoires de sa sœur l'armée de terre, qu'elle secondait même quelquefois, lorsque, de l'autre côté du détroit, l'opinion publique crut voir, dans certains actes récents de Napoléon, à l'égard de l'armée de mer, la manifestation de projets menaçants pour l'Angleterre.

Effectivement, vers 1811, un changement nettement accentué, avait paru se produire dans l'esprit de l'Empereur, en ce qui concernait l'importance de nos forces navales. A la tête du service de la marine, il avait placé le comte Decrès, « cet administrateur habile, ce courtisan si fin, si ingénieux, le pire de tous les ministres, dit l'amiral Jurien La Gravière (1) ». De plus, entouré d'une pompe imposante, Napoléon, le 26 mai 1811, était allé visiter Cherbourg et ordonner l'achèvement du port commencé par Louis XVI, voulant, suivant son expression, *avoir en face* de l'Angleterre *un œil pour observer et un bras pour frapper.*

Dans cette visite officielle, l'Empereur avait déridé son front pensif et s'était montré gracieux pour la Marine. Sous les yeux même de la croisière ennemie, placée en surveillance, il avait suivi avec intérêt les mouvements de l'escadre qui avait manœuvré dans la rade, et monté à bord du vaisseau le *Courageux*, il avait signé sur la culasse d'un canon, comme témoignage de sa satisfaction, le décret élevant au grade de contre-amiral, le commandant de ce bâtiment, Gilles-Aimable Troude qui, peu de temps auparavant, avait soutenu contre les Anglais un glorieux combat.

Plus tard, l'Empereur allait visiter les importants établissements d'Anvers, continuant ainsi de témoigner l'intérêt qu'il portait à la marine. Cet intérêt paraissait être sincère, son vaste génie ne pou-

(1) Souvenirs d'un Marin.

vant manquer de comprendre la nécessité d'une flotte pour assurer la suprématie de la France sur l'Angleterre, but constant de ses préoccupations.

Aussi bien en France qu'en Angleterre, l'opinion publique suivait avec attention tous les actes du Chef de l'Etat ayant trait à la marine, et beaucoup en concluaient qu'un effort sérieux se préparait contre l'autre côté du canal.

Le 25 juillet 1811, le *Journal du Calvados* annonçait que 69 ouvriers, charpentiers et forgerons, venaient d'être envoyés à Boulogne-sur-Mer.

Le mois d'août suivant, le vice-amiral Emeriau, à la tête d'une flotte de 16 vaisseaux de ligne et 3 frégates, se livrait à un mouvement offensif contre l'escadre anglaise, en vue des îles d'Hyères.

Le 9 septembre, le *Moniteur* constatait que 60 ou 80 bâtiments de flottille, dont plusieurs armés d'une forte artillerie, manœuvraient sans relâche à Anvers, sous les ordres du contre-amiral Bast, qui allait prendre l'offensive. Puis, la feuille officielle, dans la relation qu'elle donnait du voyage de l'Empereur à Anvers, s'exprimait ainsi : « Le Ministre de la Marine, en peu d'années, a créé à An-« vers, une escadre de 30 vaisseaux, munie de tout, dans une « contrée où, il y a huit ans, il n'y avait pas un chantier (1). »

Il y avait donc, dans les régions gouvernementales, quelque chose qui se tramait contre l'Angleterre.

L'opinion publique le sentait et les poètes, plus ou moins heureusement inspirés, saluaient la renaissance de la Marine française.

Ainsi, le 22 mars 1811, le *Journal du Calvados*, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, publiait ces vers :

> De l'Alcide français, le premier rejeton
> Va donc fixer enfin les destins de la France.
> Tous nos vœux sont remplis : Tremble, fière Albion,
> Les Dieux ont couronné son auguste naissance !

A ce dithyrambe ampoulé, répondait, le 21 avril, le même

(1) Ce fut un enfant de la ville de Caen, Pierre-Jacques-Guillaume Lair, élève du chevalier Borda, qui fut le créateur de la puissance navale accumulée dans les bassins d'Anvers. Cet homme éminent, créé baron par la Restauration, mourut à Mathieu, le 29 mars 1830.

Journal, en insérant un chant de guerre, dû à la Muse belliqueuse de M. Le Couturier, juge à Falaise, et intitulé : Le Réveil de Guillaume le Conquérant. On y lisait ces strophes :

Fils de la Mer, Neustrien intrépide,
Un jour viendra que ton roi valeureux
De cent vaisseaux, couvrant la plaine humide
Resaisira mon sceptre glorieux.

Sur le chemin que l'Aigle te sillonne
Le roi des airs doit régner sur les flots.
Aux léopards arrache une couronne ;
Elle appartient au plus grand des héros !

Dieu des humains, Dieu qu'adora Guillaume,
Père incréé de l'antique Univers,
Répands tes dons sur ce vaste Royaume,
Brise l'orgueil du fier tyran des mers !

Ces manifestations de l'esprit public, ces nouvelles lancées par la presse au sujet de la marine française, ne passaient pas inaperçues en Angleterre, où elles semaient l'inquiétude. Aussi, se rendant l'interprète de ce sentiment, un journal le *The Statismann*, dans son numéro du 9 octobre, s'exprimait ainsi : « Il paraît qu'un des « principaux projets de Napoléon, dans ce moment, est d'envoyer « une escadre française dans un port d'Amérique, afin de décider « les Etats-Unis à faire la guerre à l'Angleterre. »

Le 10 septembre, c'est-à-dire auparavant, une autre feuille de Londres, avait annoncé que l'escadre française, de l'Escaut, forte de 25 vaisseaux, allait mettre à la voile pour sortir.

L'idée d'une invasion de l'Angleterre, devait naturellement découler de tous ces bruits. Elle ne se fit pas faute de se produire. Dans le courant de septembre, un officier, en garnison à Jersey, écrivait à un journal anglais : « Nous sommes tous dans un état « d'anxiété. L'ennemi menace nos côtes et on fait tous les prépa- « ratifs pour le repousser... *On dit que trente mille hommes se « rassemblent à Cherbourg*, pour venir attaquer Jersey, Guernesey, « Alderney. L'ennemi *a l'intention de passer en chaloupes*, dont « chacune doit contenir 95 hommes et sera armée d'une pièce de « 24 à l'avant et d'un mortier de 9 pouces 1/2 en poupe. »

Renchérissant sur cette nouvelle alarmante, le journal le *The*

Sun, du 29 octobre 1811, disait à son tour : « Le bruit se répand « de nouveau que les Français vont tenter un débarquement sur « quelque point du territoire anglais, pendant l'hiver, et on dit « qu'on a envoyé des ordres à Plymouth de préparer pour la mer « tous les bricks et sloops qui avaient été pris sur l'ennemi et qui « doivent servir. — On dit aussi qu'il sera fait appel à la milice « locale. »

Jusque de l'Amérique, les nouvelles alarmantes arrivaient au Cabinet anglais. Voici, à ce sujet, ce que mentionnait une lettre écrite de New-York, le 29 août 1811 :

« Le *Tonnant*, de 80 canons, revenant de Brest, nous a informé « que l'ennemi continue toujours de faire des efforts sans exemple, « tant à Brest que dans les autres ports de la côte, pour monter sa « marine. »

Comme on le voit, la crainte était grande de l'autre côté de la Manche, et l'effroi y était justifié par la présence à Cherbourg d'un officier général d'une valeur réelle, ayant sous la main une force navale respectable, le contre-amiral Troude (1).

Le blocus continental uni à l'invasion, c'était une double menace qui terrifiait le cabinet anglais.

Averti de tous côtés, il redoubla de vigilance pour empêcher une descente, si elle venait à être tentée. Dans ce but, il renforça la croisière de la Manche, appela au commandement de ses navires des officiers choisis. L'amirauté s'attacha surtout à empêcher l'augmentation des forces navales qui se trouvaient à Cherbourg. Par suite de ces mesures, de nombreux bâtiments, de divers ton-

(1) Troude, Aimable-Cyrille, né à Cherbourg le 1er juin 1762, passé de la marine du commerce au service de l'Etat, fit son apprentissage sous les amiraux de Guichen et de Grasse, et devint un des plus brillants officiers de mer de l'époque impériale. Il commandait la division de Cherbourg lors du voyage de Napoléon, en 1811.

L'Empereur, monté sur le vaisseau le *Courageux*, dicta au ministre Decrès, qui l'écrivit lui-même, l'ordre suivant :

« *De par l'Empereur, le capitaine Troude,* au reçu de la présente, arborera le pavillon de contre-amiral. »

Troude mourut à Brest le 1er février 1824, et fut le héros populaire de Cherbourg, comme le général Valhubert est celui d'Avranches.

nages, sillonnaient le canal en tous sens, poursuivant impitoyablement les navires portant le pavillon français.

En raison des ports de Cherbourg et du Havre, la partie de mer comprise entre les caps de la Hague et de la Hève, étaient principalement l'objet d'une surveillance incessante.

Nos pêcheurs du Bessin et les caboteurs de Caen n'osaient sortir qu'en longeant le littoral. Les premiers, quand la marée et le vent ne leur permettaient pas de rentrer le soir, allaient s'abriter sous les îles Saint-Marcouf, dont les canons avaient, hélas ! été impuissants à protéger l'*Amazone* et l'*Elisa*, magnifiques frégates, qui, sorties du Havre pour se rendre à Cherbourg, et poursuivies par deux voiles anglaises, n'avaient pu atteindre le but de leur navigation, malgré la bravoure de leurs équipages et le mérite de leurs officiers, et avaient péri l'une après l'autre à la côte.

Ce redoublement de surveillance de la part de la croisière ennemie expliquera l'acharnement, mis par une de ses divisions, dans la poursuite des bâtiments français dont nous allons raconter le combat.

CHAPITRE III

La Canonnade d'Arromanches. — Inquiétude à Bayeux. Mesures prises par l'Autorité.

Le samedi 10 septembre 1811, alors que le marché de Bayeux était en pleine activité, c'est-à-dire sur les dix heures du matin, une forte détonation, venant du côté de la mer, se fit entendre et attira l'attention de la foule qui se trouvait sur la place Saint-Patrice.

Cette détonation fut suivie de plusieurs autres, et bientôt ces explosions répétées prirent le caractère d'une canonnade.

Le vent soufflait du N.-E. et, dès lors, portait à plein sur la ville de Bayeux. Aussi, les détonations retentissaient avec tant de violence, que, suivant la tradition, les *vitres des fenêtres en tremblaient,*

L'inquiétude fut grande dans la ville et la curiosité vivement excitée. A cette époque, la route, qui relie Bayeux à Arromanches, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une véritable allée de parc. Elle était en si mauvais état de viabilité, qu'à Magny, les piétons étaient obligés de passer dans les herbages. Envoyer sur le littoral un messager pour s'enquérir de ce qui se passait, eût entraîné un délai peu en rapport avec l'inquiétude générale. On attendit donc des nouvelles. Conformément aux prévisions, un exprès arriva à la Sous-Préfecture, envoyé par M. Le Cler, maire d'Arromanches. Le magistrat municipal annonçait que six canonnières françaises, poursuivies par des bâtiments anglais, d'une force supérieure, s'étaient réfugiées sous la batterie d'Arromanches, où elles allaient être sérieusement attaquées. Sous le coup de la menace d'un débarquement, le Maire réclamait instamment des secours.

Les détonations entendues confirmaient ce message, en attestant que le combat était déjà engagé entre les poursuivants et les poursuivis.

La ville de Bayeux, dépourvue de garnison, ne pouvait apporter qu'une assistance bien minime. Cependant, ses Autorités ne demeurèrent pas inactives et firent leur devoir. Avis de ce qui se passait fut promptement envoyé à Caen, et ordre fut transmis aux brigades de gendarmerie du rayon, ainsi qu'à celles des douanes, de se rendre sur le point menacé, pour y constituer une force destinée à s'opposer à une tentative de descente à terre.

Pendant que le Sous-Préfet prenait ces mesures, un détachement de la garde-nationale de Bayeux, assemblé au son du tambour, se rendait à Arromanches, afin d'y porter les secours dont il était susceptible.

Si, comme nous l'avons déjà dit plus haut, Arromanches, à cette époque, était peu de chose au point de vue de la population, sa proximité de la Fosse d'Espagne, lui attribuait une importance stratégique, dont les hommes de guerre du siècle dernier s'étaient, à juste titre, préoccupés.

Aussi, lorsque vers 1756, continuant l'œuvre de Vauban, le Gouvernement acheva la ceinture d'artillerie qui garnit le littoral de la France depuis Boulogne jusqu'à Bayonne, il n'avait eu garde d'ou-

blier de placer une batterie de deux pièces de 24, sur un plateau de la falaise qui, du côté de l'Est, abrite Arromanches, afin de battre de ce point l'étendue de la Fosse.

L'excellence de cette position n'avait pas, non plus, sous l'Empire, échappé aux ingénieurs militaires. Aussi, à la batterie, avaient-ils ajouté, dans le petit fort voûté, protégé par un épaulement en terre, un fourneau *à la Choumara* (1), destiné à faire rougir les boulets, projectiles redoutables pour les navires qui les recevaient dans leurs flancs (2).

Comme au siècle dernier, le fort d'Arromanches était desservi par des canonniers garde-côtes sédentaires, dont la création était due au souvenir des capitaineries des gardes-côtes créées par le génie de l'illustre ingénieur de Louis XIV (3).

L'existence de ce point fortifié avait été, en effet, imposé par la nécessité de commander l'espace de mer compris entre le rocher du Calvados au Nord et le rivage au Sud, bassin sous-marin naturel, qui porte le nom de *Fosse d'Espagne*, et qui offre, en tous temps, un mouillage assuré aux bâtiments.

Cette *Fosse* se trouve à très peu de distance d'Arromanches, en face du marais de Fresné-Saint-Côme et de l'église de cette commune.

« Depuis l'embouchure de l'*Orne*, obstruée par les sables, jus-
« qu'à Arromanches, dit un écrivain compétent (4), la côte reste
« basse et bordée d'estran (5) ; mais, au-delà de l'estran, elle est
« précédée par de larges bans de roches qui ne découvrent com-
« plètement qu'aux très basses mers. Il existe, en effet, entre Lion
« à l'Est et Arromanches à l'Ouest, un grand plateau sous-marin de

(1) Nom de l'officier du génie, inventeur des fourneaux de ce genre.

(2) Ce fort, déclassé par le Génie, fut vendu vers 1855, pour le prix de 6,000 fr., à M. Brion, éleveur renommé à Sainte-Croix-Grand'Tonne. — Les deux pièces de 24, qui l'armaient, furent enlevées le 15 septembre 1853. C'est en grande partie sur l'emplacement du fort, qu'est construite l'élégante villa de M. le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire.

(3) Un arrêté préfectoral du 3 décembre 1808 avait réglé l'organisation des canonniers gardes-côtes. La ville de Caen devait en fournir 32 ; celle de Bayeux 8.

(4) BAUDE. *Les Côtes de la Manche.* — *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1851.

(5) Galets arrondis par l'action des flots.

« roches calcaires dures, connues sous le nom de *plateau du Cal-*
« *vados*, et qui comprend les *Essarts de Langrune*, les *Rochers de*
« *Ver* et le *Calvados*. Il a neuf milles d'étendue sur deux milles de
« largeur moyenne. On n'y remarque aucune aspérité bien saillante
« à un mille de terre, si ce n'est au *Calvados* et aux *Essarts* de
« Langrune, de sorte qu'au moment de la pleine mer, un bâti-
« ment, d'un assez fort tirant d'eau, y trouverait, de beau temps,
« une quantité d'eau suffisante pour le traverser sans danger. La
« surface du plateau s'abaisse çà et là et forme des fosses et des
« *noues* sur le fond de vases desquelles on peut mouiller. La plus
« importante de ces noues est celle de Courseulles, profonde de
« vingt pieds et d'un terrain excellent. »

Si la *Fosse* de Courseulles se trouve à l'extrémité Est du plateau du Calvados, l'extrémité Ouest possède aussi un refuge de ce genre, la *Fosse d'Espagne*, où la hauteur d'eau procure aux navires un mouillage offrant toute sécurité. Mais, pour entrer sans danger dans ce lieu de refuge, il faut, surtout quand il s'agit de bâtiments d'un fort tonnage, passer par la brèche que l'action des flots a ouverte dans les Roches du Calvados, qui, du côté du Nord, bordent et enserrent la *Fosse*. L'église de Fresné, aperçue de loin, est un point de repère pour indiquer la passe.

D'où est venu cet adage local :

« Quand tu verras le blanc Moutier (1)
« Gare au Rocher. »

Ces détails pourront, au premier abord, être considérés comme un hors-d'œuvre ; mais il est nécessaire de les connaître pour se rendre bien compte des manœuvres respectives des bâtiments mis en présence les uns des autres.

(1) *Moutier*. Eglise.

CHAPITRE IV

La Division française de canonnières. — Sa navigation

Le ministre Decrès, malgré la catastrophe et l'insuccès dont avaient été victimes les frégates l'*Elisa* et l'*Amazone* (1), n'avait pas renoncé à son projet de réunir à Cherbourg, sous le pavillon du contre-amiral Troude, une force navale imposante. Dans son esprit, à une tentative malheureuse, une heureuse pouvait succéder. Là, où avaient échoué des bâtiments de haut bord, des navires d'un plus faible tonnage pouvaient réussir. Pour obtenir ce résultat, il avait envoyé au port de Boulogne-sur-Mer, centre alors du premier arrondissement maritime, des ordres en conséquence.

Les instructions ministérielles avaient été strictement suivies, et une division de chaloupes canonnières armée et mise en état de partir.

Les canonnières, qui, comme nous l'avons dit, étaient constuites d'après le type donné par le célèbre ingénieur Forfait, de Rouen, étaient gréées en brigantines. Ces bâtiments, propres au transport des troupes et surtout à leur débarquement, avaient 25 mètres de long, 6 mètres de large, calaient 5 pieds, profondeur minimum qui leur donnait pareille hauteur au-dessus de l'eau et les dérobait ainsi au tir de l'ennemi. Quant à l'armement, il consistait ordinairement en trois pièces de 24 et un obusier de 8 pouces. L'équipage

(1) En 1810, le ministre de la marine Decrès, dont les efforts tendaient à réunir à Cherbourg, une force navale considérable, donna l'ordre à deux belles frégates de 44 canons, l'*Amazone* et l'*Elisa*, qui se trouvaient au Havre, de saisir le premier moment favorable pour appareiller et se rendre à cette destination. Ces deux frégates étaient commandées par des officiers d'expérience et de courage, et le 12 novembre, elles sortirent de la rade du Havre, par une nuit obscure, mais, poursuivies par la croisière anglaise et, après une série de péripéties malheureuses, elles furent réduites, l'une après l'autre, à se jeter à la côte, catastrophe qui émut vivement les esprits dans le monde maritime.

réglementaire était de 28 matelots, indépendamment des soldats que souvent on y plaçait.

Pour se conformer aux ordres du Ministre, dans les premiers jours du mois d'août, la 3e compagnie du 15e régiment de flottille, forte de 150 hommes, était arrivée par terre de Cherbourg à Boulogne, dans le but de former les équipages des canonnières. Ce détachement était placé sous les ordres de l'enseigne François Jourdan, officier employé à bord de la corvette la *Diane*, appartenant à l'escadre du contre-amiral Troude.

Les canonnières alors, comme les torpilleurs aujourd'hui, ne portaient pas de noms, mais se distinguaient entre elles par un numéro d'ordre qui leur était propre. Elles étaient généralement commandées par des capitaines au long-cours, ayant le rang d'enseigne auxiliaire (lieutenant). Ces officiers, qui étaient au respect des officiers de la marine impériale, ce qu'étaient sous l'ancien régime les officiers bleus, comptaient, en général, d'excellents marins, rompus aux fatigues du métier et connaissant parfaitement le littoral. La guerre les ayant mis dans l'impossibilité de naviguer sur les bâtiments de commerce, ils se trouvaient heureux de trouver dans le service de l'Etat une position lucrative et honorable.

La division que l'on venait d'armer se composait des canonnières suivantes :

N° 35. — Capitaine François Jourdan, enseigne de vaisseau ;
N° 140. — Capitaine F. Le Comte, enseigne auxiliaire ;
N° 203. — Capitaine Ratouin, enseigne auxiliaire ;
N° 268. — Capitaine Anquier, enseigne auxiliaire ;
N° 279. — Capitaine Trigan, enseigne auxiliaire, membre de la Légion d'honneur ;
N° 312. — Capitaine Saunier, enseigne auxiliaire.

Comme on le voit, la division se composait de six voiles. Aussi, nous ne comprenons pas que la tradition locale et plusieurs écrivains n'en mentionnent que quatre à Arromanches, erreur qui provient peut-être de ce que deux canonnières ayant été coulées dans la journée du samedi, la ligne d'embossage, diminuée de deux, était réduite à quatre dans la lutte du lendemain.

Chacun de ces bâtiments reçut un équipage de 20 marins et de

25 soldats, et fut armé de 3 pièces de 18, ainsi que d'une caronnade de 24, en tout 24 bouches à feu.

Le commandement de cette escadrille fut confié au capitaine de la canonnière 35, l'enseigne titulaire Jourdan, malgré son excessive jeunesse (il n'avait que 23 ans). Il fallait que ses supérieurs reconnussent en lui des aptitudes sérieuses pour faire peser sur sa personne une bien lourde responsabilité et l'imposer comme leur chef à des officiers de beaucoup ses aînés, et dont l'un portait sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur, distinction qui ne se prodiguait pas alors.

Ainsi qu'on le verra, le jeune officier, qui dissimulait sous un nom plébéien le représentant d'une ancienne famille normande, possédait les qualités distinguées en lui par ses chefs ; et, quoique encore adolescent, sa carrière, jusqu'à ce jour, avait été bien remplie.

Né en 1787, à Granville, de parents que devait bientôt ruiner la Révolution, fils, petit-fils et neveu de marins, il avait tenu à suivre la carrière de sa famille. Entré au service, en qualité de mousse, à l'âge de onze ans, François Jourdan, après plusieurs années d'études, avait été reçu aspirant de deuxième classe, à l'âge de seize ans, et venait d'être promu au grade d'enseigne de vaisseau lorsqu'il reçut l'ordre de conduire à Boulogne le détachement destiné à l'armement des canonnières, dont il prit le commandement supérieur.

Ce fut le 5 septembre, à midi, que, conformément aux prescriptions notifiées seulement la veille par le Préfet du premier arrondissement maritime, la division de six canonnières prit la mer pour se rendre à Cherbourg. Un vent d'Est accentué facilita la sortie et favorisa sa marche.

Par une sage mesure de prudence, l'ordre du départ n'avait été donné qu'au dernier moment, mais si on en croit un écrivain anglais, à Cherbourg, on n'aurait pas été aussi discret, et, chose triste à dire, cela aurait été par des Français que le commandant de la croisière anglaise, affectée au blocus de ce port, aurait été informé du départ des canonnières, et aurait fait de leur navigation l'objet d'une active surveillance.

Voici, en effet, en quels termes s'exprime l'auteur de l'histoire de la marine anglaise, James (1) :

« Le 5 septembre, à la suite d'informations apportées par quel-
« ques déserteurs du vaisseau-amiral français, à Cherbourg, le
« capitaine Pulteney Malcom, du vaisseau le *Royal Oat* (2), en croi-
« sière devant ce port, détacha la frégate de 28, *Barbadoës* (3),
« capitaine Edward Rusworth, et le brick sloop, de 16 *Goshawk* (4),
« capitaine James Lilburn, dans l'Est de Barfleur, dans le but de
« barrer la route à quelques brigbs-canonnières attendus à Cher-
« bourg et venant de Boulogne. »

Vers les 4 heures du soir, apercevant à perte de vue dans le Nord, deux voiles ennemies, les canonnières françaises firent route en rasant la côte et en se tenant, aussi près que possible, les unes des autres.

Le lendemain matin, après s'être arrêtée, à 8 heures, à Fécamp, pour se renseigner sur la position de l'ennemi, la division continua sa route. En doublant le cap d'Antifer, le sémaphore lui annonça l'ennemi courant à terre, seul signal que connussent les officiers, auxquels, par une négligence inexplicable, on avait omis de remettre le tableau des signaux de la côte.

Les canonnières s'étant préparées au combat avec promptitude, un quart d'heure ne s'était pas écoulé que, par le travers du cap de la Hève, elles se trouvèrent en face d'un bâtiment, que, dans son rapport, le commandant Jourdan qualifie de corvette, mais qui n'était autre que le *Goshawk* de 18 canons, commandé par sir James Lilburn, qui, comme nous l'avons vu plus haut, avait été spécialement chargé, avec la frégate la *Barbadoës*, de donner la chasse à la flottille française.

Bien que le *Goshawk*, placé sous les ordres d'un officier actif et entreprenant, eût une artillerie inférieure en nombre à celle des canonnières, cependant, confiant dans la supériorité de sa marche, il n'hésita pas à les attaquer.

(1) JAMES — *The naval history of gnat*, anno 1811, fray 336. Tome II.
(2) *Oat (Ours)*.
(3) *Barbadoës (la Barbade)*.
(4) *Goshawk (Autour)*.

Abordant la tête de ligne de marche, il fit feu de ses gaillards sur les canonnières *N*^{os} *140* et *312*, commandées par les enseignes F. Le Comte et Saunier.

Une réponse énergique mit fin à cet engagement, qui dura trois quarts d'heure et dans lequel le navire anglais éprouva des avaries dans son gréement et prit la chasse, manœuvre adroite, dans laquelle il eût été imprudent aux canonnières de le suivre.

Débarrassé de cet ennemi, le commandant de la division, dont la mission était de gagner au plus vite le port de Cherbourg et non d'accepter une lutte qui aurait attiré sur lui des forces supérieures, se hâta de continuer sa route et alla mouiller, le soir, sur la rade du Havre où, sous le canon des forts, il se trouvait en sûreté.

Le commandant Jourdan s'empressa de descendre à terre pour prendre des pilotes et s'entendre avec le Commissaire principal de la marine, au sujet de quelques avaries causées à ses bâtiments pendant l'engagement, par le recul de l'artillerie, dont les pièces, à ce qu'il semblerait, étaient mal installées.

Mais le temps devenant de plus en plus beau et la brise de plus en plus favorable, il prit la résolution de lever l'ancre immédiatement, déterminé surtout par cette considération que le chef de la marine lui affirmait qu'en fait de voiles ennemies, il n'y avait en vue que le bâtiment qui avait reçu la veille un si brutal accueil.

La division, toutes voiles dehors, reprit donc la mer, en serrant de près la côte.

Le lendemain, c'est-à-dire le 10, au point du jour, les sémaphores firent des signaux qui, malheureusement, ne furent pas compris, faute d'en avoir la clef. Les avertissements donnés par les vigies étaient, on le sut plus tard, que dans l'O.-N.-O., on apercevait une frégate se dirigeant sur la terre, qui, à cette hauteur, était le littoral du Calvados.

Bientôt, l'œil exercé des marins, la découvrit et constata que cette frégate était accompagnée d'un bâtiment de moindre force.

L'une était la frégate la *Barbadoës*, l'autre le brick le *Goshawk*, celui qui avait échangé des bordées avec la division française, devant le cap d'Antifer.

En présence de ces deux ennemis réunis, le péril devenait grand pour les canonnières.

En continuant de raser la côte, à la condition toutefois qu'elles eussent le temps de le faire, elles allaient se jeter dans la baie des Veys, où elles pouvaient être facilement attaquées. Acculées aux côtes du Cotentin, contre lesquelles elles allaient se butter, elles ne pouvaient remonter vers Cherbourg, l'ennemi leur barrant le passage. Tout au plus, elles auraient pu espérer gagner les îles Saint-Marcouf; mais les fortifications de ces îlots, bien qu'importantes, n'avaient pas sauvé, l'année précédente, les deux belles et malheureuses frégates, l'*Elisa* et l'*Amazone*, que deux frégates anglaises étaient venues y débusquer.

Devant une situation aussi critique, le commandant Jourdan ordonna le branle-bas de combat, en demandant aux pilotes de lui indiquer un point de la côte où la division pût relâcher et s'abriter.

Les pilotes indiquèrent Port-en-Bessin, mais le commandant ayant fait part de cette réponse à ses officiers, le capitaine Trigan, qui, avec son collègue F. Le Comte, paraît avoir été, pour le jeune commandant, un auxiliaire bien utile, fit observer qu'Arromanches, situé tout près de la Fosse d'Espagne et protégé par une batterie côtière, offrait des conditions favorables pour le mouillage de la division, d'autant plus que, suivant lui, il était bien douteux qu'on eût le temps de gagner Port-en-Bessin, en raison de la distance.

M. Trigan appuya cette opinion, par l'offre de guider les canonnières et de les entrer à Arromanches, point de la côte que ne paraissaient pas connaître suffisamment les pilotes, qui n'étaient, disaient-ils, que des lamaneurs, c'est-à-dire spéciaux à la localité à laquelle ils étaient attachés.

Sous la conduite du capitaine de la canonnière *N° 279*, la division se hâta donc d'entrer dans la Fosse d'Espagne, d'y jeter l'ancre et d'y former sa ligne d'embossage, en prévision du combat.

Il était alors neuf heures du matin.

CHAPITRE V

Le Combat.

Ce fut dans ce bassin naturel, où, à mer basse, il reste 23 pieds d'eau, que les canonnières vinrent se réfugier, en passant sur le rocher du Calvados, dont la partie occidentale, s'étendant devant Fresné-Saint-Côme, forme une digue, que, du côté du Nord, abrite la Fosse d'Espagne. La frégate, qui venait de se diriger sur la flottille française, n'essaya pas prudemment d'entrer dans la Fosse, mais elle mit à la mer ses embarcations qui s'approchèrent des canonnières, à la distance d'une demi-portée de canon, sans doute pour se rendre compte de leurs moyens de défense. Accueillies par quelques volées de mitraille, ces péniches rallièrent le bâtiment qui les avait envoyées et qui s'approchait pour protéger leur retraite.

A deux heures, la *Barbadoës*, s'étant approchée des canonnières à deux tiers de portée, celles-ci ne jugèrent pas à propos de lui laisser plus longtemps augmenter la puissance de ses moyens offensifs et ouvrirent le feu sur la frégate.

La *Barbadoës* riposta avec une grande vivacité, et la canonnade, à laquelle prenaient une part active les deux pièces de 24 du fort, tonna, sans interruption, pendant une heure et demie. Au plus fort de l'engagement, un acccident grave vint jeter quelque peu le désordre dans la division française et paralyser l'activité de la défense.

Empruntons-en le récit au rapport officiel du commandant Jourdan : (1)

« Pendant l'action, dit-il, je m'aperçus que le désordre était à « bord de la canonnière *268*, qui était embossée sur mon arrière, « et que l'équipage se jetait à la mer. Je la hêlai. On me dit que le « feu était à bord. Je lui ordonnai de couper ses câbles, afin d'éviter « le désordre et les avaries qu'elle aurait pu faire à la ligne d'em-

(1) Archives du Ministère de la Marine.

« bossage. Un instant après que j'eus envoyé l'ordre à tous les « bâtiments d'y envoyer leurs canots, on me dit que le feu était « éteint. Les câbles n'étaient pas encore coupés, je lui donnai l'ordre « de tenir son poste. Le capitaine vint m'annoncer que le feu était « à son bord. Je lui donnai l'ordre d'y retourner de suite, pour « rétablir le bon ordre, ce qu'il exécuta sur le champ. Le désordre « fut mis par son canon de l'arrière qui creva. Les éclats enfoncè- « rent le pont et la soute à poudre, tuèrent trois hommes et en bles- « sèrent sept. Le capitaine reçut une légère blessure, et comme il « était placé sur le plat-bord dans le moment pour donner ses « ordres, il tomba dans le canot qui était le long du bord. Etourdi « par la commotion et par sa blessure, il ne put se relever de suite. « L'équipage, effrayé et croyant le feu à bord, en voyant sortir le « feu de la chambre, se jeta en foule dans le canot et emmena le « capitaine qui leur persuada de venir à mon bord. Les ayant « assurés que le feu n'existait plus, ils s'en retournèrent.

« A son arrivée, le capitaine fut dans la chambre pour s'assurer « de la vérité. Voyant la fumée sortir toujours de la soute aux « poudres, il fit prendre de l'eau et en jetta lui-même partout. Pen- « dant qu'il était ainsi occupé, l'équipage coupa le câble, et comme « nous étions embossés très près de terre, il fut à la côte sans avoir « le temps de s'y opposer. »

Cet accident, qui eut lieu sans la participation du capitaine, plus malheureux que coupable, et dont les conséquences pouvaient être plus graves, eut pour effet d'apporter une perturbation dans la vivacité de la résistance. Par bonheur, l'ennemi ne profita pas du désarroi momentané que l'échouage du *N° 268* produisit dans la ligne d'embossage, et il ne tenta pas, à la faveur du désordre jeté dans leur front, d'enlever les canonnières avec ses embarcations armées.

A deux heures, le brick *Goshawk* vint rallier la *Barbadoës*. Les deux navires communiquèrent entre eux et reprirent le large. Ils n'abandonnaient pas leur proie.

A l'arrivée de la nuit, croyant ne pas être vue de terre, la *Barbadoës* laissa arriver et se porta à hauteur de la *Pointe de la Percée*, position importante qui commande l'estuaire formé par

'embouchure de la *Vire* (1). Le but de cette manœuvre habile était le tomber sur les canonnières, si elles avaient eu l'intention de se 'éfugier dans la baie des Veys, ou de longer les côtes de la presqu'île du Cotentin, pour tenter de gagner le cap de la Hague.

Cette vigilance de la frégate ennemie empêcha le commandant de a division française d'appareiller à la marée montante pour se 'endre à la Hougue, comme il en avait eu l'intention. Sa perspica:ité l'avait bien inspiré, car, au point du jour, on aperçut les pèniches anglaises en observation à peu de distance du rivage. Se voyant découvertes, elles retournèrent à bord de leurs bâtiments respectifs, qui mirent le cap au large et disparurent à l'horizon. Ils attendaient du renfort.

Si, pendant la nuit, à bord des bâtiments anglais, on avait pris des dispositions pour l'attaque projetée du lendemain, on n'était pas demeuré inactif sur le rivage français. La violente canonnade qui avait retenti le samedi avait donné l'éveil au pays, et des secours avaient été organisés et envoyés sur les lieux.

Dans la prévision d'un débarquement, les Autorités de Bayeux, ainsi que nous l'avons dit, avaient envoyé à Arromanches un détachement de garde-nationale; gendarmes et douaniers s'étaient rendus également sur le théâtre du combat. Prévenu par une estafette envoyée promptement, le préfet du Calvados, M. le baron Mechin, était arrivé dans la nuit avec la garde préfectorale, connue sous le nom de Compagnie de réserve. Le Commissaire de l'Inscription maritime de Caen, chef du service, était venu également, ainsi que les grenadiers du 4e régiment suisse, alors en garnison au chef-lieu du département.

D'un autre côté, le capitaine Pétré, qui commandait les canonniers gardes-côtes, chargés du service des batteries du littoral, était accouru pour diriger ses subordonnés, qui, comme on le verra, étaient habiles et braves.

Dans l'attente du spectacle grandiose et terrible qui se préparait, une foule immense était venue de tous les points où on avait

(1) Le cap dit la *Pointe de la Percée* se trouve au point de jonction des communes de Vierville et d'Englesqueville.

entendu le canon, et où la nouvelle de l'événement avait pu se répandre.

Profitant de la journée du dimanche, entraînant la cessation du travail, cette multitude de curieux couvrait la plage d'Asnelles et couronnait les falaises de Tracy-sur-Mer (1).

CHAPITRE VI

A la Rescousse

La matinée du dimanche ne fut signalée par aucun fait. Le commandant de la division française profita de ce calme pour descendre à terre, prendre des pilotes et se concerter avec les Autorités présentes.

Comme les équipages des canonnières étaient exténués par les fatigues éprouvées les jours précédents et qu'il était à craindre que pendant la nuit les embarcations des bâtiments de la croisière anglaise ne tentassent de prendre à l'abordage ceux placés sous les ordres du commandant Jourdan, celui-ci pria le Commissaire de marine de munir chaque canonnière d'une garnison de douze grenadiers Suisses. Cette demande fut prise en considération, mais au moment de sa mise à exécution, l'officier, qui commandait ces soldats étrangers, refusa d'obtempérer à l'ordre donné, alléguant que les capitulations relatives à l'engagement des Suisses au service de la France, stipulaient formellement que ces enfants de l'Helvétie ne serviraient jamais sur mer. Il finit cependant par obéir, mais en déclarant qu'il protestait, se réservant d'en référer à son Gouvernement.

A deux heures et demie d'après-midi, la croisière ennemie reparut à l'horizon. Cette fois, elle comptait trois bâtiments. Le nou-

(1) *Journal du Calvados*, n° 85, du jeudi 12 septembre 1811.

veau venu était une frégate d'un fort tonnage, nommée le *Hotspur* (*Téméraire*, *Impétueux*), et commandée par sir Jocelyn Percy (1).

A la vue de l'ennemi qui approchait, le commandant de la division française se hâta de regagner son bord.

Les deux frégates et le brick, toutes voiles déployées, arrivaient avec rapidité. Le *Hotspur* tenait la tête et avait l'air de diriger l'attaque.

Une particularité singulière, que tous ignoraient alors, caractérisait d'une manière étrange les personnalités des commandants des deux divisions qui allaient en venir aux mains. Inconnus l'un à l'autre, ils étaient à peu près du même âge et sous le coup tous les deux d'une responsabilité bien lourde, qu'on n'impose ordinairement qu'à la maturité d'esprit que donnent les ans et l'expérience.

Tous les deux allaient jouer leur vie et leur avenir, au sort incertain des combats.

Ils étaient enfin de vieille race normande ; l'un devenu anglais par la conquête du duc Guillaume, que ses ancêtres avaient accompagné, l'autre demeuré français, et aussi de vieille souche, demandant au noble métier des armes, une situation en rapport avec les traditions et la splendeur passées de sa famille, inscrite honorablement dans les Annales de la Province.

Avec la rapidité du coup-d'œil qui lui était propre, le commandant du *Hotspur*, qui marchait en tête de la colonne, jugea avec raison que le moyen le plus efficace à employer pour détruire la division française, était d'en approcher le plus près possible, afin de l'écraser sous le feu de son artillerie.

(1) Suivant la tradition locale, conforme en cela aux récits donnés par le *Journal du Calvados*, du 11 septembre 1811, et par le *Moniteur Universel*, n° 262, le *Hotspur* était un vaisseau rasé, c'est-à-dire un vaisseau de ligne auquel on avait supprimé un pont, pour le transformer en frégate, version adoptée par Jules Lecomte dans la *France Maritime*. Les renseignements que nous avons obtenus de l'Amirauté anglaise ne précisent rien sur l'état primitif du *Hotspur*. Ils se bornent à constater, qu'au moment du combat d Arromanches, ce navire était une frégate. — Cependant, son fort tonnage semble justifier le titre de vaisseau rasé, qualification dont se servit aussi le Sous-Préfet de Bayeux, dans une lettre qu'il adressa au Préfet, le baron Mechin.

Suivi des deux autres navires et avec toute la vitesse que lui imprimait sa voilure, le *Hotspur* courut à terre, puis vira de bord pour entrer dans la Fosse d'Espagne et se ruer sur ses frêles victimes qui se trouvaient devant lui.

En voyant cette manœuvre audacieuse, que justifiait le nom du navire qui l'effectuait et dont chacun comprenait la portée, toutes les poitrines étaient haletantes, tous les cœurs oppressés...

Le *Hotspur* arriva dans la Fosse d'Espagne et s'y précipita avec une telle impétuosité que l'avant de sa quille se prolongea sur l'ancre de la canonnière *140*, capitaine Lecomte, qui, pour ne pas être écrasée par le choc de cette masse formidable, eut à peine le temps de filer son câble.

Par le succès d'une semblable manœuvre, les canonnières étaient perdues et elles se préparaient, par une héroïque résistance, à sauvegarder l'honneur du pavillon, lorsque, tout à coup, le bâtiment ennemi demeura immobile.

Sous l'action d'un choc violent, sa mâture s'ébranla et ses voiles battirent dans le vide. Il avait touché, il était échoué, et, à son tour, victime de son audace, il pouvait se considérer comme perdu...

En virant de bord, soit qu'il ne connût pas exactement la passe, soit qu'il se fût mépris sur la hauteur de l'eau, soit encore que l'heure de la marée, qui alors retirait, eût trompé ses prévisions, le *Hotspur* était échoué sur le rocher dit la *Chaîne* (1) et s'y trouvait comme cloué.

Une clameur immense s'éleva du rivage ; les rôles étaient changés. Le feu alors commença.

Le théâtre du combat avait relativement une étendue peu considérable, qui permettait à l'œil des spectateurs d'en suivre aisément toutes les péripéties.

Voici quelles étaient les positions respectives des acteurs du drame sanglant, qui, commencé la veille, allait se continuer :

Dans la partie de mer qui se trouve à l'Est de la bourgade et devant Fresné-Saint-Cosme, étaient les belligérants.

Enchaîné sur son rocher comme le Prométhée de la fable, le

(1) Le rocher sur lequel était échoué le *Hotspur*, se trouve un peu à l'est de la maison Le Cavelier, appartenant aujourd'hui à M. Violet.

Hotspur (1) avait le cap à l'Ouest et présentait le flanc au rivage, comme s'il eût été embossé.

Les canonnières se trouvaient davantage à l'Est et un peu plus au large, au bord de la Fosse d'Espagne. Reliées entre elles par leur ligne d'embossage, elles présentaient la bande au Nord, c'est-à-dire à l'ennemi. En effet, la *Barbadoës* et son fidèle compagnon, le brick, se tenaient en panne de l'autre côté du rocher, dont ils n'avaient garde d'approcher, c'est-à-dire à une demi-portée de canon du rivage.

L'intervention du *Hotspur*, postérieure à la formation de la ligne d'embossage des canonnières, en mettant en contact presque immédiat ce puissant navire avec les frêles bâtiments français, plaçait dans une position dangereuse la canonnière montée par le commandant Jourdan. Celui-ci s'empressa donc de faire un mouvement pour se trouver moins directement dans l'axe de son tir, et il plaça sa frêle embarcation sous le bossoir de son puissant ennemi.

La ligne française offrait, par l'espacement entre elles des canonnières, un front relativement étendu, sur lequel se dispersaient les boulets des trois bâtiments anglais. Les projectiles français, au contraire, convergeaient presque exclusivement sur un point unique, se dirigeant principalement sur la masse énorme du *Hotspur*, cloué sur son lit de pierre comme une cible immobile.

Au moment où elle avait touché, cette frégate se trouvait en pleine flottaison et sa position était horizontale ; mais la marée, qui baissait avec rapidité, la fit bientôt s'incliner du côté du Nord et s'appuyer sur sa hanche. Les bouches de ses nombreux canons n'avaient plus devant elles une ligne de tir normale, et leurs décharges répétées lançaient les boulets trop haut pour atteindre la coque des canonnières peu élevées au-dessus de l'eau.

Le feu du *Hotspur* était terrible, mais peu meurtrier, par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les canonniers d'abaisser leur pointage au-dessous d'un certain angle (2).

(1) Par une erreur difficile à expliquer, l'important et excellent ouvrage intitulé : *Batailles Navales de la France*, par O. TROUDE (Paris, Challemel, 1863-1868. T. IV), fait échouer la frégate la *Barbadoës* au lieu du *Hotspur*.

(2) En raison de son inclinaison, le *Hotspur* lançait trop haut ses boulets. Ces projectiles portaient dans la falaise et dans le mont de Ryes. Toutefois, un certain nombre de maisons furent atteintes. L'ancien *Hôtel du Nord*, notamment, eut sa toiture enfoncée, la maison Quignot, ses murs lézardés, etc.

Cependant, cette frégate se défendait avec fureur. La canonnière *140*, capitaine Lecomte, qui ne se trouvait distante d'elle que d'une portée de fusil, souffrit cruellement de ses feux ; son puissant adversaire couvrait son pont de paquets de mitraille.

Cette canonnière et celle du commandant Jourdan s'étaient donné pour mission de combattre spécialement le *Hotspur*. Les autres canonnières répondaient à la *Barbadoës* et au *Groskaw*, qui, pour protéger leur infortunée compagne, faisaient une puissante diversion en tirant sur les bâtiments français et sur la batterie d'Arromanches, qui avait pris part au combat.

Au commencement de l'action, le petit fort avait envoyé ses projectiles ordinaires, mais il avait allumé son fourneau à réverbère et il se mit à lancer des boulets rouges. Son tir était plongeant et aucun de ses coups ne manquait d'atteindre la frégate échouée, dont la riposte, incertaine, envoyait au hasard des bordées sans effet.

Des deux canonnières voisines du *Hotspur*, c'est-à-dire des n^os^ *35* et *140*, on entendait, quand le fort tirait, les cris de l'équipage, dont un des premiers soucis était d'éteindre l'incendie allumé par les boulets chauffés à blanc.

La canonnade était devenue si intense que, par moments, la fumée empêchait les combattants de pouvoir pointer leur artillerie, et de temps à autre, la lutte était forcément suspendue.

Écrasé par le feu du fort, le *Hotspur* avait, en outre, à côté de lui, deux terribles adversaires, les deux canonnières qui s'étaient spécialement attachées à lui.

Leur feu fut si vif et leur pointage si sûr, qu'après deux heures de combat, les batteries du navire anglais se trouvèrent tellement démantelées que la plus grande partie de ses pièces était hors de service.

Le fort et les deux canonnières l'avaient mis en cet état !

Ce fut à 8 heures et demie du soir, que le *Hotspur* renonça à riposter.

Par bonheur pour lui, le fort ayant épuisé ses munitions, avait cessé son terrible feu. On prétend et on crut dans le temps, que si son tir à boulets rouges avait continué, le navire anglais aurait été détruit.

Si l'artillerie française avait causé de grands dommages aux bâtiments ennemis, ceux-ci n'avaient pas été, dans cette lutte acharnée, sans rendre coup pour coup.

Durant l'action, la canonnière *N° 203*, capitaine Ratoin, reçut deux boulets dans ses œuvres vives. Malgré ces avaries, elle combattit jusqu'au moment où l'envahissement de sa cale par les eaux, la força de se jeter à la côte pour assurer le salut de l'équipage.

Dans la situation périlleuse, pour ainsi dire désespérée, où se trouvait la frégate échouée, la marée ou la nuit étaient ses deux seules espérances.

L'une et l'autre arrivèrent à son secours.

A huit heures et demie, comme on l'a vu, le *Hotspur* avait cessé de combattre, mais ses deux compagnons continuaient leur feu pour détourner de lui l'attention et les projectiles de ses adversaires.

Leur artillerie ne se tut qu'à neuf heures.

Le ciel s'était obscurci, et les bâtiments anglais ayant prudemment éteint leurs feux, les Français cessèrent de tirer à neuf heures et demie.

Pendant ce temps, la marée montait et le *Hotspur* se redressait sous l'action des flots, que son équipage décimé attendait avec une douloureuse anxiété...

La marée montante, c'était pour lui le salut. Il profita donc de l'heure propice, et quand les vagues du jusant eurent soulevé sa coque déchirée, il s'empressa de réparer, comme il put, son gréement haché, de rajuster ses voiles en lambeaux et de sortir au plus tôt, avec l'assistance et la remorque de ses deux alliés, de cette néfaste fosse d'Espagne, où il avait cru trouver la victoire.

Malgré son courage héroïque, il n'y avait recueilli qu'un désastre sanglant.....

Mais en s'éloignant de cette côte maudite, le *Hotspur*, comme le Parthe de l'antiquité, tint à lui donner un témoignage de sa haine. Ses pièces, demeurées en état de servir, lancèrent une dernière bordée, dont les boulets, envoyés avec précipitation, se perdirent dans les falaises et ne causèrent aucun mal.

On nous a raconté dans notre enfance qu'un de ces projectiles

lancés à la dernière heure, pénétra dans une des fenêtres du fort, dont aussitôt les canonniers éteignirent la lumière, qui offrait un dangereux point de mire.

Les Français éprouvèrent un grand soulagement en voyant disparaître les trois voiles ennemies. Le danger, avec eux, s'éloignait et la sécurité renaissait sur le rivage. Dans la lutte qui venait d'avoir lieu, les deux partis avaient combattu avec acharnement et avaient déployé un égal courage ; en se réjouissant de leur succès, les Français rendirent à leurs adversaires la justice qui leur était due.

Ils admirèrent le froid courage dont l'équipage du *Hotspur* avait fait preuve sous le feu meurtrier qui le décimait...

Mais si l'honneur anglais était sorti sain et sauf du combat d'Arromanches, les journées du 7 et du 8 septembre avaient été glorieuses pour le pavillon français.

Montées par de faibles équipages et commandées par des chefs d'un grade très secondaire, six canonnières avaient tenu tête à deux bâtiments de haut bord et à un brick placés sous les ordres d'officiers d'élite. Vingt-six bouches à feu seulement, y compris les deux canons du fort, avaient répondu aux cent dix canons dont disposait la division ennemie. Deux canonnières, il est vrai, avaient été mises hors de combat ; mais le navire anglais le plus important n'avait dû son salut qu'à la fuite et ses pertes avaient été douloureuses.

Le commandant Jourdan, avec l'assistance du fort d'Arromanches, avait sauvé l'escadrille confiée à son courage ; il lui restait à assurer sa sécurité et à achever de remplir sa mission en la conduisant à Cherbourg.

Heureux et fier du succès de la journée, il pouvait redouter les chances du lendemain, n'ayant plus, pour le nouveau combat, que quatre canonnières et seize bouches à feu en état de servir.

Délivré d'un danger immédiat par la retraite rapide des vaisseaux anglais, il considéra comme prudent de gagner un autre mouillage pour s'y mettre en sûreté et réparer ses bâtiments maltraités. Profitant de l'obscurité, il donna l'ordre à ses capitaines de le suivre à Sallenelles, où il comptait se mettre sous la protection des batteries qui défendent l'entrée de la rivière de Caen.

Après s'être arrêté, par suite du calme, en travers de Bernières, il aperçut une frégate et un bâtiment de force inférieure, qui lui barraient le passage. Se voyant dans l'impossibilité de soutenir un autre engagement, il alla s'échouer à l'entrée de Courseulles. De là, la division gagna Sallenelles, où elle fut rejointe par la canonnière *N° 203*, qui était parvenue à se renflouer.

CHAPITRE VI

Le Lendemain du Combat

Le lundi matin, au point du jour, les habitants d'Arromanches recueillirent sur la plage de nombreuses épaves, témoignages de la précipitation avec laquelle l'ennemi s'était retiré. C'étaient, entre autres, des embarcations abandonnées, des ancres, des cordages, que les Anglais ne s'étaient pas donnés le temps de remonter à bord ; enfin, des débris de bois, venus à la côte, attestaient combien avaient été grands les dégâts occasionnés par les boulets français.

Les habitants d'Arromanches, auxquels s'étaient joints bon nombre de personnes appartenant aux localités voisines, rendirent les derniers devoirs à ceux des combattants qui avaient payé de leur vie la défense du drapeau.

Ces victimes du devoir, qui furent inhumées à Arromanches, étaient au nombre de six (1).

Le convoi fut à la fois simple et imposant. Un banneau, recouvert du drap mortuaire, contenait les corps mutilés de ces marins et soldats. Un certain nombre de prêtres (2) précédaient ce char

(1) Un grenadier Suisse, blessé grièvement dans le combat du samedi 7, mourut dans la soirée à l'Hôtel-Dieu de Bayeux. Il se nommait David Séer, avait 26 ans et était né à Stauch, canton de Zurich.

(2) Le curé d'Arromanches était l'abbé Desmortreux ; le curé de Hamars était probablement venu comme curieux, attiré par le bruit de la canonnade qu'on entendait parfaitement de Caen.

improvisé mais inspirant le respect, et une grande foule, ayant à sa tête les Autorités locales (1), suivait pieusement, tête nue, ainsi que les canonniers gardes-côtes, qui escortaient en armes, les restes de ceux qui avaient vaillamment combattu avec eux.

Une fosse unique, creusée dans le cimetière, reçut la dépouille mortelle de ces braves (2), que bénit le curé de Hamars.

Ces victimes d'un glorieux fait d'armes reposent là où s'élève aujourd'hui le portail de la nouvelle église d'Arromanches.

Honneur à leur mémoire, car ce furent des vaillants !

CHAPITRE VII

Détails rétrospectifs

Si la division française avait subi des pertes douloureuses, expliquées par l'acharnement de la lutte, les bâtiments de la croisière anglaise, si malheureusement pour eux engagés à Arromanches, en avaient éprouvé de lamentables. Le *Hotspur*, surtout, criblé par le feu meurtrier du fort et par le pointage habile de deux des canonnières, n'avait échappé à une destruction à peu près certaine, qu'en emportant un terrible souvenir.

Suivant Jules Lecomte (3), qui fixe à tort à 20 hommes seulement les pertes des Français, alors qu'elles s'élevèrent à 24 (4),

(1) Le maire d'Arromanches était M. Le Clerc, et son adjoint M. Hudebert.

(2) Des six marins et soldats enterrés dans le cimetière d'Arromanches, à la suite du combat, nous n'avons pu nous procurer que le nom de Jacques Beuron, marin, né à Courseulles, âgé de 26 ans, tué à bord de la canonnière *N° 268*.

En ce qui concerne les autres, les actes de la mairie et de l'église constatent seulement la mort et l'inhumation, sans aucune désignation de personne.

(3) *France Maritime*, par Amédée GREHAM. Tome III, page 106.

(4) Le rapport du Commandant Jourdan mentionne 7 tués et 17 blessés.

les bâtiments ennemis auraient eu 168 hommes mis hors de combat, contingent funèbre dans lequel le *Hotspur* entre pour une large part.

Comment eut-on connaissance, d'une façon si précise, de l'étendue des pertes éprouvées par les navires anglais ? Cet écrivain nous l'explique :

« Un pilote de Barfleur, dit-il, retenu prisonnier à bord du *Hots-*
« *pur*, fut témoin de la manière dont il avait été maltraité. Lui seul
« avait perdu 84 hommes (1). »

Les Anglais, du reste, ne dissimulèrent pas l'échec dont le *Hotspur* avait été victime ; seulement, comme cela arrive souvent en pareil cas, ils en atténuèrent la portée. Voici, à ce sujet, une lettre écrite de Portsmouth, le 19 septembre 1811 :

« Le *Hotspur*, frégate de 48 canons, capitaine Percy, est arrivé
« ce matin en très mauvais état.

« Dimanche dernier, ayant vu six chaloupes canonnières mouil-
« lées dans une petite rade, près de Cherbourg, le capitaine Percy
« se décida à les attaquer. Le *Hotspur*, arrivé à la portée de canon,
« échoua et resta sur sa hanche pendant près de 4 heures, exposé
« à un feu très violent de l'ennemi. — Sa perte est de 37 hommes
« tués et blessés. Au nombre des premiers sont deux élèves de
« marine (2). »

De cette lettre, il résulte que le *Hotspur* avait, vu l'état de délabrement dans lequel il se trouvait, gagné péniblement Portsmouth, puisque, parti d'Arromanches le dimanche soir 8, il n'était arrivé dans le grand port militaire de l'Angleterre, que dans la matinée du 11.

Un écrivain, plein d'esprit et d'humour, auteur d'un livre rempli d'intérêt sur Arromanches, qui n'a pas peu contribué à faire connaître cette station balnéaire, sacrifiant beaucoup à son imagination, a cru devoir, accueillant, nous ne savons quelle légende, attribuer à un acte de patriotisme d'un pilote français, l'échouage du *Hotspur*. Suivant lui, ce pilote contraint, le pistolet sous la gorge, d'entrer la frégate dans la fosse d'Espagne, l'aurait jetée sur le rocher, faisant

(1) *France Maritime*, par Amédée GREHAM. Tome III.

(2) *Moniteur Universel*, n° 262, du jeudi 19 septembre 1811.

ainsi le sacrifice de sa vie (1). Ce dévouement, assurément, eût été digne d'un Curtius et nullement en désaccord avec la valeur de nos marins. Malheureusement, nous craignons fort que cet acte de *patriotisme* ne doive être relégué dans le domaine des fables, car le pilote, prisonnier avec son fils, à bord du *Hotspur* et qui était Nicolas Le Grain, de Barfleur, ne fut nullement victime de son héroïsme, car il fut rendu à la liberté après le combat.

Le récit de ce *pilote malgré lui*, qui, dans un rapport (2) officiel, donna des renseignements précieux sur les pertes éprouvées par les Anglais, atteste que si, à Arromanches, il y eût du courage sous les couleurs françaises, leurs adversaires n'en furent pas dépourvus.

« Une anecdote, rapportée par Nicolas Le Grain, dit Jules Lecomte, que nous citerons encore, parce que, fils du capitaine de la canonnière *N° 140*, il devait tenir de son père tous ses renseignements, « prouva jusqu'à quel point la lutte opiniâtre des canon—
« nières françaises et les dégâts causés sur le vaisseau par leur feu
« nourri, avaient jeté de démoralisation chez l'ennemi et d'exalta—
« tion chez un sexe, dont les habitudes paraissent si antipathiques
« avec la sanglante mêlée d'un combat naval.

« Une femme de marin, embarquée sur le vaisseau, comme il s'en
« trouve quelquefois à bord des bâtiments anglais, avait vu ses
« deux fils tués dans la batterie par des boulets, qui, entrés par un
« sabord, avaient causé un dégât affreux. Exaltée par la douleur,
« elle se sentit transportée par la soif de la vengeance, et elle fit un
« appel aux femmes du bord pour les engager à servir, avec elle,
« une pièce de canon abandonnée par ses canonniers.

« Le désespoir de cette malheureuse mère ranima le courage
« abattu des marins, qui, peu à peu, avaient ralenti leur service dans
« la batterie encombrée d'éclats et de débris. Le canon, servi par

(1) *Arromanches et ses environs*, par Gaston LAVALLEY, page 45.

(2) Cet intéressant rapport du pilote Le Grain fut adressé par lui au Commissaire de marine de Saint-Vaast la-Hougue. Nos recherches dans les bureaux de ce Commissariat et aux archives du Ministère de la Marine ont été infructueuses. Nous n'avons pu retrouver ce curieux document, dont Jules Lecomte eut certainement communication.

« ces espèces d'amazones, ne tarda pas à se trouver également hors « d'état de faire feu, et le petit nombre de boulets qu'il lança fut « s'égarer dans les terres, sans causer de dommages aux bricks- « canonnières, dont les volées, au contraire, portaient si juste. » (1)

CHAPITRE VIII

Le Terme de l'Odyssée

Ce fut de Courseulles, où il était entré le dimanche soir, avant de gagner Sallenelles, que le commandant de la flottille française envoya au Ministère de la marine son rapport officiel sur le combat d'Arromanches, ainsi que sur les incidents qui l'avaient précédé.

Dans ce document, daté du dimanche soir et adressé également au Préfet maritime du premier arrondissement, ainsi qu'au contre-amiral Troude, à Cherbourg, le jeune officier relatait toutes les circonstances de la lutte. Dans son récit, il parlait de lui avec modestie et priait le Ministre de *recommander aux bontés* de l'Empereur les enseignes auxiliaires Trigan, Lecomte, Saunier et Ratoin, en raison du courage et de l'habileté dont ils avaient fait preuve. Un seul nom ne se trouvait pas sur cette liste, c'était celui du commandant de la canonnière *N° 268*, bien plus malheureux que coupable, mais dont le supérieur s'était cru obligé de mentionner la retraite momentanée, l'attribuant avec raison à sa blessure et à la panique de son équipage à la suite du terrible accident arrivé à bord.

Le 15, le commandant Jourdan recevait de Cherbourg la lettre suivante :

« A bord du *Courageux*, le 14 septembre 1811.

« Monsieur,

« Je vous apprends avec plaisir que je suis chargé par le Géné-

(1) La *France Maritime*, Tom. III.

al (1) de vous témoigner sa satisfaction sur la brillante défense de votre division. Il a envoyé le double de votre rapport à S. Exc. qui, comme il l'espère, récompensera la bravoure des officiers commandants.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« L'ADJUDANT DE LA DIVISION,

« F. ROPERT,

« *Adjudant du Général Troude, commandant l'escadre de Cherbourg* »

Le 16, le Préfet maritime du premier arrondissement, le capitaine de vaisseau Bonnéfoux, écrivait, à son tour, cette lettre, dont le style fait un heureux contraste avec celui de la précédente :

« Monsieur,

« Vous vous êtes acquitté de la première partie de votre mission « d'une manière qui mérite trop d'éloges pour que je ne sois pas « persuadé que le même succès vous accompagnera jusqu'à votre « destination définitive. C'est, du moins, le vœu que je me plais à « joindre au témoignage de la vive satisfaction que j'éprouve en « lisant les détails que vous me donnez.

« J'étends mes félicitations à ceux qui vous ont secondé, et « S. Exc. le Ministre de la Marine, à qui je transmets la copie de « votre rapport, appréciera, sans doute, la louable conduite que « chacun de vous a tenue dans cette circonstance.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Le Préfet du premier arrondissement maritime,

« BONNÉFOUX. »

Le Ministre de la marine ne répondit que le 21. Il avait pris so temps, vraisemblablement pour se renseigner.

« Boulogne, le 21 septembre 1811.

« J'ai reçu, capitaine, le rapport que vous m'avez adressé

(1) Sous l'Empire, on qualifiait souvent du titre de *Général* les amir tant l'armée de terre prédominait, même dans les dénominations spéc à sa sœur l'armée de mer.

« l'engagement que vous avez soutenu, à Arromanches, contre « deux frégates et une corvette anglaises.

« Je n'ai que des éloges à donner à la fermeté que vous avez « montrée devant des forces supérieures, au zèle que les enseignes « auxiliaires Trigan, Saunier et Lecomte, commandant trois « canonnières sous vos ordres, ont mis à vous seconder. Mais, en « rendant justice à la bravoure des équipages, je regrette que « celui de la canonnière *N° 268*, à bord de laquelle un canon avait « crevé (1), se soit laissé troubler par cet accident et ait abandonné « le bâtiment après l'avoir mis à la côte.

« Je vous recommande de ne pas perdre un moment pour vous « rendre à Cherbourg. Je présume qu'en rétrogradant sur la rivière « de Caen, ce n'a été que pour vous mettre plus en sûreté et parce « vous étiez dans l'impossibilité de gagner la Hougue.

« Je prescris à M. le Commissaire principal à Cherbourg de « faire porter tous les secours nécessaires aux canonnières « *N^os^ 268* et *277* — la première est à la côte et la seconde est « coulée, mais il m'a été annoncé qu'elle serait facile à relever ; « les équipages ont, d'ailleurs, été retenus sur les lieux et consé- « quemment ces deux bâtiments doivent être promptement en état « de continuer leur route pour Cherbourg.

« Je vous salue,

« DECRÈS. »

Dans cette missive, détaillée mais sévère, du Ministre, une préoccupation perce et domine : Gagner au plus vite le port de Cherbourg.

A cet ordre si impérieusement formulé, le commandant Jourdan s'empressa d'obtempérer. Le 19 octobre, la division, portée au nombre de cinq voiles par l'arrivée d'une des canonnières (probablement le *N° 203*) qui avait été relevée, sortit de l'embouchure de l'*Orne* pour se rendre à Cherbourg (2).

(1) L'autre canonnière qui, par suite des boulets reçus, avait été portée au plain, put être relevée quelques jours après. (*Batailles Navales de France*, par O. TROUDE Tom. IV, p. 143.)

(1) Ce n'était pas pour la première fois, qu'un accident de cette nature se produisait à Arromanches. A Trafalgar, un canon de dix-huit et une caronnade de trente, crevèrent à bord du *Redoutable*, en faisant de nombreuses victimes et en mettant le feu.

Le vent était favorable, et comme l'agitation des flots devait faire supposer à la croisière ennemie que la flottille française ne prendrait pas la mer, on n'apercevait à l'horizon aucune voile suspecte. Les canonnières mirent donc le cap sur la Hougue, en déployant toute leur toile au vent. Leur marche fut rapide, mais arrivées à la hauteur de l'extrémité de la presqu'île, elles furent contrariées par des vents du Nord-Ouest. Voyant, en outre, quatre voiles ennemies (deux vaisseaux, une frégate et une corvette), le commandant Jourdan se vit contraint d'entrer dans le port de Barfleur, où se trouvaient vingt-cinq bâtiments de commerce, escortés par le lougre de guerre le *Titus*.

A deux heures du matin, les canonnières furent attaquées par trois embarcations envoyées par les navires, qui, dans la journée, leur avaient donné la chasse. Cette tentative hostile échoua ; les canonnières étaient sur leur garde et l'ennemi se retira.

Comme les voiles anglaises demeuraient en vue, le commandant français fit ses préparatifs pour repousser une nouvelle agression. Il rangea, à l'entrée du port, ses bâtiments, le beaupré tourné du côté de la mer ; puis, faisant porter deux canons à l'avant de chacun d'eux, il établit ainsi une batterie de dix pièces.

La canonnière *N° 140*, commandée par le capitaine Lecomte, qui, à Arromanches, avait si courageusement payé de sa personne, fut placée plus en avant au large, et s'enveloppa de ses filets d'abordage.

Les autres n'usèrent point de cette précaution, afin que les équipages, pour se porter mutuellement secours, pussent facilement passer d'un bord à l'autre.

L'ennemi, contrairement aux prévisions, n'attaqua pas ; probablement, il voulait dérouter les Français et les fatiguer, en les tenant en éveil.

Mais, dans le milieu de la nuit du 30, cinq embarcations abordèrent la canonnière *N° 140*, et les hommes, qui les remplissaient, tentèrent de s'en emparer en montant à bord. Leurs efforts furent vains : ils furent constamment repoussés.

Rebutées par la résistance rencontrée, les péniches ennemies reportèrent leur tentative sur la canonnière 277, capitaine Trigan,

qui les reçut de la même manière. Découragés par la façon dont ils étaient accueillis, les assaillants favorisés par l'obscurité complète qui régnait, se retirèrent et gagnèrent le large, abandonnant ces canonnières maudites, qui, déjà, leur avaient inutilement coûté tant de sang !...

Le 3 novembre (1), à la faveur d'une brise accentuée et favorable, les cinq canonnières qui, dans ce dernier engagement, n'avaient pas perdu un homme de leurs équipages, entraient dans le port de Cherbourg, sous les yeux de la croisière anglaise (2), portant fièrement, au haut de leur mâture, le pavillon national que, dans leur glorieuse odyssée, elles avaient si vaillamment arboré et défendu.

L'arrivée à sa destination de cette flottille, commandée par un tout jeune homme et attaquée à deux reprises par des forces supérieures, alors que, dans le même trajet, avaient été détruites deux frégates dont la perte était encore présente dans les esprits, était un événement.

Aussi, le résultat obtenu fit-il un grand honneur à celui qui venait de mener à bonne fin l'entreprise confiée à sa prudence et à son courage. Les félicitations ne lui firent pas défaut, et la récompense due fut provoquée et par le Préfet maritime, qui lui avait transmis l'ordre du départ, et par l'amiral qui avait constaté son arrivée.

La croix de la Légion d'honneur fut demandée, avec instance, en sa faveur par ces deux hauts fonctionnaires, comme une rémunération obligée.

Mais les événements politiques se succédaient avec rapidité, et d'autres soucis absorbaient l'attention de ceux qui gouvernaient la France. Le commandant de la division des canonnières d'Arromanches fut envoyé en Allemagne, comme un vulgaire lieutenant d'infanterie.

François Jourdan fut oublié !...

(1) Journal du commandant François Jourdan.

(2) La croisière anglaise, occupée à la surveillance de Cherbourg, se composait alors de deux vaisseaux de 82, de deux frégates de 48, d'une corvette et de deux bricks de 16, division qui, au moindre signal, était renforcée par d'autres bâtiments de l'escadre de la Manche.

CHAPITRE IX

Détails complémentaires. — Les combattants d'Arromanches

Dans cette étude consacrée à la relation d'un fait d'armes, qui, accompli aux portes de Bayeux, fut un des rares succès obtenus par notre marine dans les derniers temps de l'Empire, nous nous sommes attaché à faire à chacun des acteurs la part à lui appartenant.

Pour compléter ce travail, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de rechercher et faire connaître ce qu'étaient et devinrent plusieurs personnages de ce drame sanglant.

Nous ajouterons donc à notre récit les renseignements que nous avons pu recueillir à leur égard.

Du côté de la division anglaise (1), trois personnalités sont en vue : ce sont, pour suivre l'ordre de leur entrée en scène, les commandants du brick-sloop le *Goshawk*, de la frégate *Barbadoës*, bâtiments chargés, comme on l'a vu, de combattre la division des canonnières et, enfin, celui de la frégate le *Hotspur*, qui, le 8 septembre, se joignit aux deux autres bâtiments, pour les seconder dans leur œuvre de destruction.

Le capitaine du *Goshawk* se nommait James Lilburn. En raison du peu d'importance de son navire, eu égard aux deux autres, ce devait être un officier d'un rang relativement secondaire. Mais il était actif, entreprenant et brave. Sorti sain et sauf du combat d'Arromanches, il fut moins heureux l'année suivante ; il fut tué dans un engagement avec les Français.

Nous n'avons aucun renseignement sur la personnalité d'Edward Rushworth, mais le commandement important, dont il était investi,

(1) C'est pour nous un devoir d'offrir l'expression de notre reconnaissance aux Lords de l'Amirauté anglaise, pour la complaisance avec laquelle ils ont bien voulu nous donner les renseignements que nous leur avons demandés.

celui de la frégate la *Barbadoës*, indique que ce devait être un officier de mérite.

Quant au commandant du *Hotspur*, sa biographie est brillante. Quatrième fils du comte de Beverley, Jocelyn Percy était frère de Hugues Percy, évêque de Carlisle, et était apparenté au duc de Northumberland. Il appartenait à la puissante famille de Percy, dont une branche est restée en Normandie, d'où elle est originaire (1).

Différent en cela des autres membres de sa famille (2), Jocelyn Percy, né le 29 janvier 1784, négligea complètement la vie politique pour se consacrer exclusivement à sa carrière de marin.

En raison de ses rares aptitudes, il avait obtenu, malgré sa jeunesse, (il n'avait que 25 ans), un commandement important, celui du *Hotspur*. Echappé, avec son bâtiment, au désastre d'Arromanches, il réussit à le ramener tout désemparé à Portsmouth, où, mis en cale, il fut l'objet d'une importante réparation.

L'échec qu'il avait éprouvé ne lui nuit pas ; on jugea que la manœuvre hardie, qu'il avait voulu exécuter, était rationnelle et n'avait eu qu'un tort, celui de ne pas avoir réussi. Un autre commandement lui fut donné, dans lequel il ne tarda pas à se distinguer.

En 1831, sir Jocelyn Percy devint chevalier de l'Ordre du Bain (3), et, en 1841, contre-amiral. De 1841 à 1846, il commanda en chef au Cap de Bonne-Espérance, position d'une grande importance à cette époque où le canal de Suez n'existant pas, les navires, qui se

(1) Guillaume et Serlon de Percy, ayant accompagné le duc Guillaume à la conquête, devinrent comte de Northumberland et, en 1582, l'héritière du nom épousa le duc de Sommerset.

Une branche de cette illustre maison resta en Normandie et y posséda la seigneurie de Montchamps et la baronnie de Montchauvet (arrondissement de Vire).

(2) William-Henry Percy, frère de Jocelyn et, comme lui, marin distingué (vice-amiral), fut membre du Parlement, ainsi que Jocelyn-William, son neveu.

(3) Par une singulière coïncidence, Jocelyn Percy fut nommé chevalier de l'Ordre du Bain la même année que François Jourdan, son vaillant adversaire d'Arromanches, obtint la croix de la Légion d'Honneur, c'est-à-dire en 1831.

rendaient aux Indes et dans l'Extrême-Orient, étaient forcés de doubler le point extrême de l'Afrique.

En 1851, le vaincu d'Arromanches fut promu au grade de vice-amiral et appelé à une des situations les plus élevées de la marine anglaise, celle de commandant en chef de l'escadre de Scherness, poste qu'il occupa jusqu'en 1854.

Sir Jocelyn Percy mourut le 20 octobre 1856.

Dans la division française, trois noms, comme dans la ligne opposée, attirent l'attention par la part active et efficace qu'ils eurent dans les quatre attaques dont les canonnières furent l'objet. Ce sont MM. Lecomte, Trigan et Jourdan, leur chef.

Né au Havre, le 6 mars 1784, et capitaine au long-cours, Jean-Baptiste-François Lecomte s'était honorablement marié à Boulogne-sur-Mer, où il s'était fixé. Officier au 42e bataillon de flottille, il reçut le commandement d'une des canonnières qui combattirent à Arromanches, celle ayant le *N° 140*. Il paraît que chez lui l'intelligence s'unissait à la bravoure, car, le 20 mai 1805, la Société d'Agriculture de Boulogne, le désignait, avec un de ses collègues, pour recueillir les matériaux nécessaires à la relation de l'expédition qui se préparait à envahir l'Angleterre (1).

Ce vaillant auxiliaire du commandant Jourdan eut pour fils Jules Lecomte, l'écrivain distingué, dont la ville de Boulogne a donné le nom à une rue.

Cette parenté explique pourquoi Jules Lecomte qui, comme Pierre Loti, avait appartenu lui-même au corps de la marine, a fourni, sur le combat d'Arromanches (2), des détails circonstanciés, qu'assurément il tenait de son père.

Pierre-François Trigan, capitaine de la canonnière *N° 279*, était Normand aussi, mais né dans le Cotentin. Il portait un nom bien connu, car il était le neveu de l'abbé Trigan, curé de Digosville, auteur de l'excellente histoire religieuse de la *Province de Normandie*.

M. Trigan, dans sa jeunesse, avait été reçu capitaine au long-

(1) Renseignements provenant de M. le Maire de Boulogne.

(2) *France Maritime*. Tom. III, page 106.

cours, mais, faute de trouver à naviguer pour le compte du commerce, il était entré dans le service des travaux publics. Il était employé à Cherbourg, en qualité de conducteur-surveillant des travaux, lorsque, le 12 février 1808, à la suite d'une tempête terrible, arriva l'éboulement de la digue, catastrophe qui coûta la vie à 194 personnes ; 69 seulement furent sauvées.

Le sang-froid de Pierre-François Trigan se manifesta dans cette triste occurrence, ainsi que son courage. Au péril de sa vie, il arracha à la mort plus de soixante individus qu'allaient engloutir les flots.

La conduite du conducteur Trigan avait été si héroïque, que le Gouvernement impérial, donnant satisfaction aux vœux de tous, décerna au héros de la digue la croix de la Légion d'honneur.

En souvenir, et en raison de l'affreux événement que lui avait valu cette distinction, M. Trigan ne fut plus connu, dans la population cherbourgeoise, que sous le nom de *Chevalier de la Tempête*, dénomination glorieuse qui ne prit fin qu'à sa mort.

Demeuré sans emploi par suite de la cessation forcée des travaux d'achèvement de la digue, le sauveteur de 1808 avait sollicité et obtenu le commandement d'une canonnière. On a vu comment il sut s'acquitter de ce mandat.

M. Trigan mourut le 20 janvier 1847, à Nouainville (Manche). Son acte de décès constate qu'il était enseigne de vaisseau et chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, distinctions que lui avaient mérité ses services et son courage (1).

La famille de ce brave marin n'est pas éteinte dans la contrée et son nom est, à cette heure, encore honorablement porté (2).

En ce qui concerne le commandant de la division des canonnières d'Arromanches, l'état de ses services est largement rempli.

(1) M. Trigan fut nommé enseigne de vaisseau titulaire le 28 mars 1812, très vraisemblablement en raison de sa belle conduite à Arromanches, conduite signalée par le commandant Jourdan, qui, en faisant récompenser les autres, fut oublié, et pût s'appliquer ce vers des Géorgiques : *Sic vos non vobis...*

(2) Un de ses fils mourut capitaine d'infanterie et, en ce moment, sa nièce, M^lle^ Trigan, est assistante au Couvent des Religieuses Bénédictines de Bayeux.

Né à Granville, en 1787, François Jourdan appartenait à la famille Jourdan de la Passardière, bien connue dans la Basse-Normandie (1).

Fils, petit-fils et parent de marins (2), il entra dans la marine, en qualité de mousse, à l'âge de onze ans et, après plusieurs années d'études, fut reçu aspirant en 1803, à l'âge de seize ans. Embarqué sur le *Jupiter*, il fit la campagne de Saint-Domingue, où il fut fait prisonnier. Après trois années de captivité en Angleterre, il réussit à s'évader et à rentrer en France, où il ne tarda pas à être employé sur une canonnière escortant les convois entre Brest et Cherbourg ; il y prit part à de nombreux combats contre les Anglais. Au bout de sept années, il passa avec succès, devant un jury présidé par Monge, ses examens pour devenir aspirant de 1re année, grade qu'il obtint le 11 novembre 1810.

Six mois après, il obtenait le brevet d'enseigne de vaisseau lors du voyage de l'Empereur à Cherbourg, et passait sur la *Diane*, de l'escadre de ce port. A la fin du mois d'août 1811, il quittait ses fonctions pour conduire à Boulogne, par terre, la 3e compagnie du 15e de flottille, et recevait le commandement de la division de canonnières qu'il avait ordre d'entrer à Cherbourg. On a vu la manière dont il s'acquitta de ce mandat.

Après une croisière de deux années et demie sur la *Diane*, François Jourdan fut envoyé à Hambourg, en juillet 1813, et après avoir combattu, sur terre, dans la Poméranie suédoise, il revint à pied, avec ses hommes, à Anvers, puis rentra à Brest en 1814.

(1) La famille Jourdan est établie, depuis de longues années, dans le Cotentin, où on la trouve dès le XIIIe siècle. Ses armoiries sont *d'Argent au crampon de gueules*. Sous Louis XIII, elle avait un de ses membres procureur du Roi à Granville.

Une autre branche de cette famille, qui possédait les terres de Launay et de la Hainardière, a produit deux gouverneurs de la Bastille, dont fut le marquis Jourdan de Launay, si malheureusement victime de la fureur populaire, le 14 juillet 1789.

(2) François Jourdan de la Passardière avait un frère aîné nommé Olivier, devenu, comme lui, capitaine de vaisseau. En 1815, se trouvant à Rochefort, avec l'*Epervier* qu'il commandait, ce fut lui qui conduisit l'empereur Napoléon, à bord du *Bellérophon*, où commença sa captivité.

Promu lieutenant de vaisseau en 1818, il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1823.

Nous ne le suivrons pas dans sa carrière maritime, disons seulement que, de 1823 à 1833, il comptait dix années de mer, signalées entre autres faits d'armes, par la prise de la corvette *Quintanilla*, qui fut placée sous ses ordres. Sa carrière active se termina par quatre années de commandement sur le *Cassard* et sur la *Gloire*.

François Jourdan de la Passardière prit sa retraite, en 1848, comme capitaine de vaisseau de 1re classe.

Homme modeste et sans ambition, il s'éteignit à Brest, le 3 janvier 1851, et était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur.

Fixé dans cette ville, comme son ancien chef, le contre-amiral Troude, François Jourdan s'était allié à une des plus honorables familles de Bretagne, en épousant Mlle Le Bescon de Coatpont, sœur du général de division de ce nom, ancien gouverneur de Nice et grand officier de la Légion d'honneur.

Avec François Jourdan ne s'est pas éteint le nom d'un vaillant marin. Ce nom est, à cette heure, noblement porté par son fils, M. François-Hyacinthe Jourdan de la Passardière, ingénieur civil, qui, s'il n'a pas embrassé la carrière paternelle, a suivi les instincts généreux de sa race, en conquérant, en 1871, au prix de son sang, comme lieutenant d'artillerie auxiliaire, sur le champ de bataille de Bapaume, la croix de la Légion d'Honneur. Mais la chaîne des traditions de la famille est renouée et, à cette heure, François-Marie Jourdan de la Passardière, le fils aîné du vaillant officier de Faidherbe, est aspirant de 1re classe à bord du *Duguay-Trouin*, de la division du Pacifique, présentement dans l'Extrême-Orient, et certainement, il ne dérogera pas (1).

(1) Ajoutons que l'évêque de Roséa, Mgr Jourdan de la Passardière, qui a fait ses études à Caen et à Bayeux, et se trouve, en ce moment, placé à la tête de l'Œuvre anti-esclavagiste, est aussi un très proche parent du Combattant d'Arromanches.

CHAPITRE X

Appendice

A la Marine, appartient incontestablement l'honneur du combat d'Arromanches, mais les vaillants équipages, qui repoussèrent victorieusement les attaques de l'ennemi, trouvèrent d'habiles et de courageux auxiliaires dans les canonniers gardes-côtes qui servaient les deux pièces de 24 du fort.

Ces braves gens firent leur devoir avec un dévouement qui contribua puissamment au succès de la journée. Nous regardons comme un devoir d'évoquer leur souvenir, en donnant les noms de ceux d'entre eux qu'on a pu nous indiquer.

L'officier, qui dirigea le feu de la batterie, était le capitaine Petré (1), qui fut habilement secondé par un sergent appelé Colinet. Parmi les artilleurs qui se distinguèrent, la tradition a conservé les noms de Capel, Le Cieux (2), Martignon et Bethon dit Bethonneau, que nous avons connu poissonnier à Bayeux, et dont l'adresse, comme pointeur, lui valut une récompense pécuniaire, accordée par l'intervention du préfet, le baron Mechin, présent, comme on l'a vu, à l'engagement du dimanche (3).

(1) Le capitaine Petré commandait les canonniers gardes-côtes de notre circonscription, sous l'autorité du capitaine Dodeman, commandant l'artillerie du Calvados. Nous pensons qu'il résidait à Port, localité placée au centre du littoral de l'arrondissement de Bayeux.

(2) Capel et Le Cieux étaient d'origine Lorraine ; c'étaient, probablement, des anciens soldats du régiment de ce nom, en garnison, à Bayeux, au moment de la Révolution.

(3) Renseignements donnés par M. Brion, instituteur à Arromanches, qui a bien voulu recueillir, pour nous, les souvenirs locaux.

CHAPITRE XI

Un Acte de Justice et de Reconnaissance

Dans cette étude, incomplète, peut-être, mais que nous nous sommes efforcé de rendre consciencieuse, nous avons eu en vue de revivifier un souvenir glorieux, que le temps efface tous les jours et que la légende altère et défigure.

Ce souvenir est flatteur pour la marine française, car, le 8 septembre 1811, elle obtint, sur nos côtes, un succès; et, hélas! elle n'y était pas accoutumée.

Mais, nous ne nous faisons pas illusion ; les échos de notre voix ne dépasseront guère les limites restreintes de cette brochure, et auront peu de retentissement. Aussi, lorsque les étrangers viendront, comme ils le font chaque année, animer la plage d'Arromanches, qui leur apprendra qu'il y a quatre-vingt-quatre ans, nos marins et nos gardes-côtes projetèrent là sur notre drapeau un éclat dont nous devons être fiers et honorés ?

Ce silence est à la fois injuste et fâcheux : injuste, parce ce que ceux qui payèrent de leur vie le succès d'Arromanches ont droit à la reconnaissance publique ; fâcheux, parce que cet oubli du dévouement passé est loin d'être un stimulant pour les dévouements futurs.

Ce serait donc, nous le croyons, faire œuvre patriotique que de mettre fin à ce délaissement regrettable.

En émettant cette idée, loin de nous, nous l'affirmons, la pensée de vouloir raviver des haines nationales, heureusement endormies.

Nous vivons à une époque où, malgré les armées immenses qui ruinent les nations, toutes redoutent la guerre et aspirent après la paix.

De plus, le temps, qui assoupit les colères, calme aussi les ressentiments, et, depuis 1811, les fils des combattants de Formigny et

de Waterloo ont uni leurs drapeaux, mêlangé leur sang à Navarin, à la Plata, à Sébastopol, en Chine et sur d'autres points, en combattant ensemble. Un modeste monument, qui rappellerait le combat d'Arromanches, ne serait pas plus une injure à l'Angleterre, que la colonne de Trafalgar-Square, qui perpétue, à Londres, la mémoire de Nelson, n'est une insulte à la France. Son érection ne rappellerait que le souvenir d'un fait historique, où le courage fut égal des deux côtés des combattants.

A cette heure où, de tous les côtés, avec une fiévreuse activité, les monuments s'élèvent, là même où ils ne peuvent rappeler, hélas ! qu'un courage malheureux, pourquoi une généreuse initiative ne se produirait-elle pas pour provoquer un souvenir monumental du combat d'Arromanches et rappeler aux générations présentes et à venir que, les 7 et 8 septembre de l'année 1811, les Français y furent vaillants et heureux ?

Ce serait une œuvre pie et patriotique.

Puisse-t-elle se réaliser ! (1)

(1) Un vœu respectueux que nous nous permettrons d'émettre encore, serait que, s'associant aux sentiments de la gratitude locale, M. le Ministre de la Marine, si empressé à récompenser et à encourager tous les dévouements, et proportionnant l'honneur à l'importance du fait accompli, voulût bien donner à un bâtiment d'un rang modeste, le nom oublié de l'officier qui fit son devoir à Arromanches, en sauvegardant l'honneur du drapeau.

En terminant ce travail, c'est pour nous une obligation d'offrir l'expression de notre sincère reconnaissance à M. le Ministre de la Marine, qui nous a accordé l'autorisation de consulter les documents concernant le Combat d'Arromanches.

Mû par le même sentiment, nous remercions également M. le capitaine de vaisseau Jouan, de Cherbourg, notre excellent ami, des indications et des conseils qu'il a bien voulu nous donner pour faire revivre le souvenir d'un événement glorieux pour la marine française à voiles, déjà si éloignée de nous, et dont il fut, lui aussi, un des brillants représentants.

NÉCROLOGIE

Depuis la mort de notre premier Président, l'honorable M. Bertot, des vides nombreux se sont faits dans les rangs de notre Compagnie. La mort nous a enlevé plusieurs de nos Collègues.

M. HUE, Avoué

M. Valentin HUE, avoué, depuis longtemps dans nos rangs, nous apportait, avec son équité et sa modestie professionnelles, le concours le plus persévérant et le plus dévoué.

M. Maurice de MANEVILLE

M. Maurice-Marie LESCAUDEY de MANEVILLE, enlevé à l'affection des siens le 17 mars 1895, à l'âge de 29 ans; quoiqu'un des plus jeunes de nos collègues, avec son goût artistique, son culte de l'histoire locale et son crayon élégant et facile, paraissait fournir à nos études et à nos travaux un concours aussi aimable que sérieux: l'Etude, déjà parue dans nos Mémoires, sur l'astronome Le Monnier et sa famille, étude où il se montra le collaborateur compétent et discret de notre honorable Collègue, M. Garnier, nous donnait les plus belles espérances. Nous partageons les regrets de sa famille et de ses amis, et nous nous associons à l'estime et au respect dont il fut toujours entouré.

M. NIOBEY

M. NIOBEY, Louis-Eugène, décédé le 16 janvier 1895, âgé de 87 ans, Conseiller général, ancien Maire de Bayeux, Chevalier de la Légion d'honneur. — Toutes les qualités que M. Niobey mit en œuvre dans le notariat et dans les fonctions dont l'investirent ses concitoyens reconnaissants, il les mit aussi au service de notre

Compagnie. N'était-elle pas, comme la ville de Bayeux elle-même, au premier rang dans ses prédilections ? Dès le début, il avait tenu à s'inscrire, à l'appel de M. Pezet, dans la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, dont nous sommes issus, et nous ne pouvons oublier qu'il ne cessa jamais, malgré ses travaux multiples et les vicissitudes de sa longue et honorable carrière, de nous garder les prédilections, les faveurs et l'appui qu'une compagnie utile, modeste et toute locale n'obtient pas toujours soit de la foule, soit des pouvoirs publics. Nos réunions, nos concours, nos fêtes, grâce à lui, ont toujours revêtu, à Bayeux, une splendeur et un éclat inespérés, et si nos concitoyens gardent souvenir de ses bienfaits pour la ville de Bayeux, notre Société joint sa gratitude à celle que lui ont mérité tant d'autres services d'un autre genre.

M. PERDU

Dans la personne de M. PERDU, Chef de la Musique Municipale, Professeur de Musique, Directeur de la Société Philharmonique, notre Compagnie perd une notabilité artistique des plus marquantes dans notre ville. Artiste au goût sûr, compositeur d'un rare mérite. Arrêté par un mal impitoyable, au moment où sa modestie avait, malgré elle, donné des preuves de son beau talent, M. Perdu a été forcé, de bonne heure, de refuser à nos solennités musicales un concours aussi aimable que dévoué. Notre Compagnie, qui compte dans ses rangs des élèves et des amis de ce regretté maître, gardera avec honneur son nom parmi ceux de ses Membres les plus chers.

M. PILET des JARDINS

M. Constant-Lucien PILET des JARDINS, décédé le 14 septembre 1894, âgé de 64 ans. — Enfant de la cité bayeusaine, qu'il a, dans sa carrière si variée, toujours fidèlement servie, M. Constant-Lucien Pilet des Jardins a droit aussi à nos hommages. Conseiller à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Sous-Préfet de Bayeux, ancien Député, Membre du Conseil général du Calvados, Officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole, il a su, dans ces divers mandats, demeurer l'homme serviable et utile à tous et à des heures où nous risquions d'être une société mort-née, son précieux concours ne nous a pas fait défaut. Sa bienveillance pour nous, quoi qu'il fût au premier rang dans la Société d'Agriculture, notre sœur jumelle, ne fut peut-être pas sans

lui causer quelque déboire ; mais retrouvant parmi nous quelques vieux amis d'enfance et des camarades de Collège, son affection nous demeura constante : bel exemple de fidélité qui doit concourir à son éloge.

M. RÉQUIER

M. RÉQUIER, Directeur-Fondateur de l'Orphéon et Maître de Chapelle de la Cathédrale de Bayeux. Inscrire ici le nom de M. Réquier, c'est évoquer le souvenir des solennités musicales dont notre ville fut le témoin depuis la fondation de l'Orphéon Bayeusain, c'est rappeler aussi ces palmes, ces médailles et ces succès ininterrompus, qui donnèrent à notre phalange de chanteurs et à son chef un renom incontestable, j'allais dire incontesté. La distinction la plus flatteuse, la récompense la plus appréciée, pour le persévérant et habile Directeur de l'Orphéon, fut d'être appelé à succéder au modeste et regretté M. Capard, dans la direction de la Maîtrise. Après cet honneur-là, il n'en trouvait pas de plus grand que de prendre part à nos travaux, à nos fêtes, et de surveiller l'impression de nos Mémoires. Sa mort, comme celle de M. Perdu, son émule en mérite musical, est une vraie perte pour notre Compagnie.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Notes sur l'ancien Bayeux. — La Cathédrale de Bayeux dans sa première forme et jusqu'à sa solennelle Dédicace (14 Juillet 1078), ou comment l'on construisait une Eglise.

CHAPITRE I. — La Cathédrale jusqu'à sa Consécration 5

CHAPITRE II. — Dimensions et Dispositions des Constructions contemporaines d'Hugues. 12

CHAPITRE III. — La Cathédrale d'Odon de Conteville. 15

Le Combat Naval des 7 et 8 Septembre 1811, dit Bataille d'Arromanches, par M. G. VILLERS.

Avant-Propos 23

CHAPITRE I. — Arromanches 27

CHAPITRE II. — Situation économique et militaire de la France et de l'Angleterre en 1811. — Etat des esprits. — Armements des deux côtés de la Manche. 29

CHAPITRE III. — La Canonnade d'Arromanches. — Inquiétude à Bayeux. — Mesures prises par l'Autorité. 35

CHAPITRE IV. — La Division française de Canonnières. — Sa navigation. 39

CHAPITRE V. — Le Combat 45

CHAPITRE VI. — A la Rescousse ! 48

CHAPITRE VI. — Le Lendemain du Combat 55

CHAPITRE VII. — Détails rétrospectifs. 56

CHAPITRE VIII. — Le Terme de l'Odyssée 59

CHAPITRE IX. — Détails complémentaires. — Les Combattants d'Arromanches 64

CHAPITRE X. — Appendice 70

CHAPITRE XI. — Un Acte de justice et de reconnaissance . . . 71

Nécrologie 75

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 1

VOLUME 4

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1896

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. GABRIEL DESCLOSIÈRES, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, *Président.*

PILLET, Professeur, *Vice-Président.*

LE LIÈVRE (Abbé), Curé de Sables, *Secrétaire.*

MABIRE (Maurice), Avocat, *Vice-Secrétaire.*

MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*

THIEULIN, Receveur municipal, *Trésorier.*

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

LE

Cte Jean-Louis LE CHANOINE du MANOIR

ET LA COUR DE WEIMAR

par CHARLES JORET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX

Correspondant de l'Institut

Il est fait mention, dans la correspondance du duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar, ainsi que dans les *Annales* de Gœthe, d'un émigré français, nommé le « COMTE DUMANOIR » ; quel était ce gentilhomme, accueilli avec distinction à la cour saxonne et qui fut un instant le favori du Duc ? C'est là une question que personne jusqu'ici ne s'est posée ; je vais essayer d'y répondre.

I.

Le nom Dumanoir — ou Du Manoir — étant, comme Dumesnil, sinon exclusivement normand, du moins très usité en Normandie et surtout en Basse-Normandie, j'ai été, naturellement, amené à penser que l'hôte de Charles-Auguste pouvait bien être un membre de la famille toujours existante des du Manoir du Bessin. Les différents renseignements, que j'ai pu réunir sur l'émigré de Weimar, sont venus confirmer de tout point mon hypothèse.

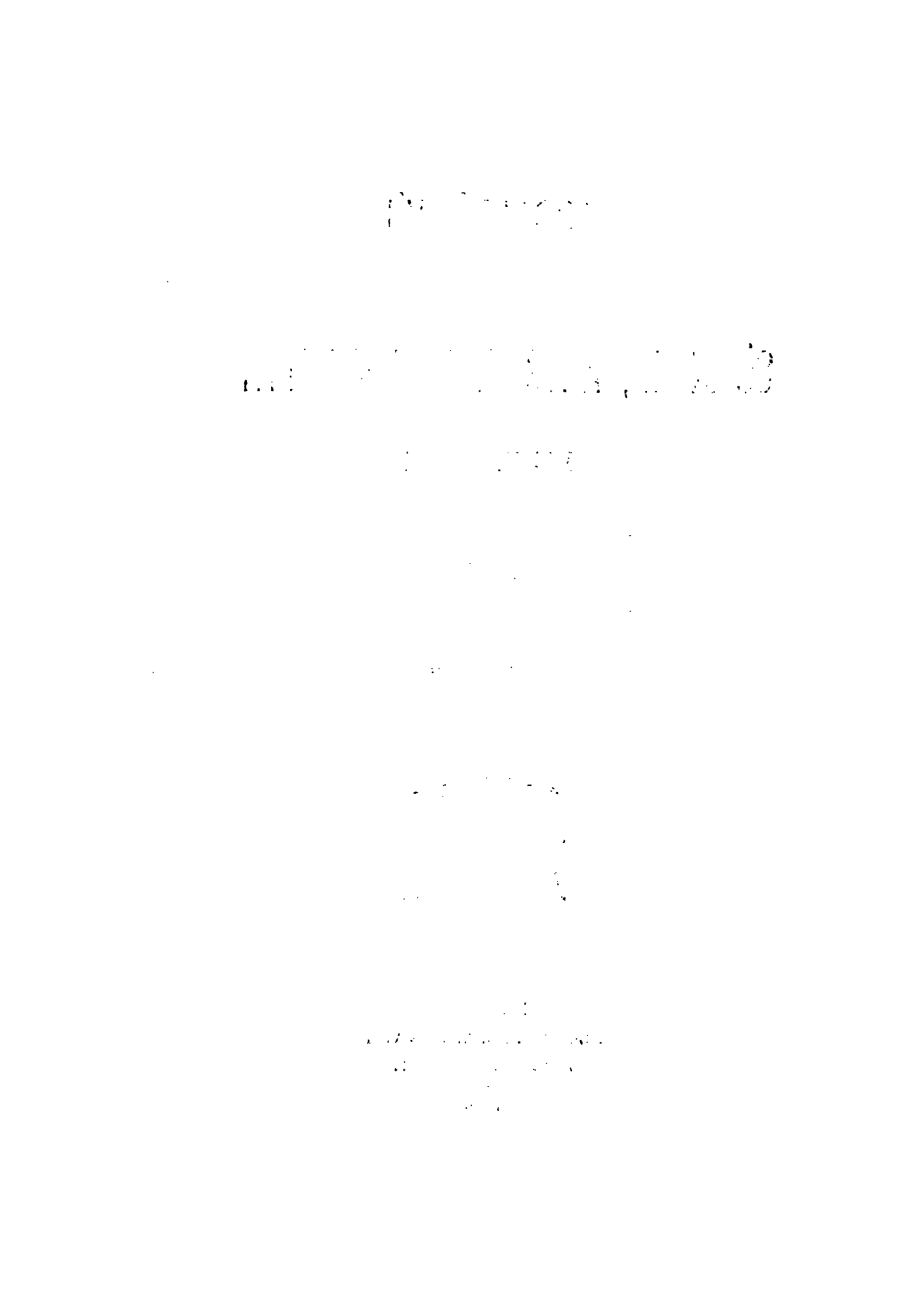

LE

Cte Jean-Louis LE CHANOINE du MANOIR

ET LA COUR DE WEIMAR

par CHARLES JORET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX

Correspondant de l'Institut

Il est fait mention, dans la correspondance du duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar, ainsi que dans les *Annales* de Gœthe, d'un émigré français, nommé le « COMTE DUMANOIR » ; quel était ce gentilhomme, accueilli avec distinction à la cour saxonne et qui fut un instant le favori du Duc ? C'est là une question que personne jusqu'ici ne s'est posée ; je vais essayer d'y répondre.

I.

Le nom Dumanoir — ou Du Manoir — étant, comme Dumesnil, sinon exclusivement normand, du moins très usité en Normandie et surtout en Basse-Normandie, j'ai été, naturellement, amené à penser que l'hôte de Charles-Auguste pouvait bien être un membre de la famille toujours existante des du Manoir du Bessin. Les différents renseignements, que j'ai pu réunir sur l'émigré de Weimar, sont venus confirmer de tout point mon hypothèse.

Les premiers m'ont été fournis par les Archives du Calvados (1). Ces Archives renferment un « Bordereau relatif à l'émigré Dumanoir », riche en informations sur cet « ex-noble de la commune de Juaye (2) ». Il s'appelait Jean-Louis Le Chanoine et était né le 31 juillet 1743, de Charles-Louis Le Chanoine du Manoir (3), seigneur de Juaye, conseiller du roy, président à Bayeux, et de noble dame Françoise-Thérèse de Montaut de Montberaut (4). Encore enfant, il entra au service ; à neuf ans déjà il était mousquetaire. En 1755, à l'âge de 13 ans, on le trouve avec son régiment au camp de Granville.

Cependant, la guerre de Sept Ans a éclaté, il passe alors en Allemagne, et, le 24 juin 1758, est blessé au bras, à la bataille de Crefeld. Après avoir conquis tous ses grades dans les divers régiments où il servit successivement : royal Picardie, royal étranger, régiment du commissaire général, régiment de mestre de camp général, il fut, le 10 mars 1788, nommé colonel du régiment des chasseurs du Languedoc, et prit garnison à Maubeuge, d'où il devait emporter, en partant, « les regrets des citoyens de toutes les classes ». Le 20 mai 1791, il fut élevé au grade de maréchal de camp, près la vingt-deuxième division militaire, et invité à se rendre, vu les circonstances, « incessamment à sa destination » (5).

Onze ans auparavant, le 21 avril 1777, étant alors major du régiment royal étranger, le comte du Manoir fut décoré de l'ordre militaire de Saint-Louis (6). Quatre ans plus tard, il se maria ; il

(1) Q. *Biens nationaux. Emigrés.*

(2) Ancienne commune et paroisse située à 6 kilomètres de Bayeux, Archives du Calvados. *Bordereau Le Chanoine Dumanoir*, n° 864.

(3) Actes de l'état civil de la commune de Juaye-Mondaye. Charles-Louis était fils de Gilles, du Manoir, vicomte de Bayeux, en 1723. Pièces justificatives, n° 1.

(4) Jean-Louis avait deux sœurs, Marguerite-Augustine-Thérèse, « femme d'Antignate » par contrat de mariage du 3 mai 1772, et Charlotte-Jeanne-Thérèse, épouse de Pierre-Antoine Gaucher (de) la Noë, par contrat de mariage du 24 juin 1772. Cette dernière est morte rue des Bouchers, à Bayeux, le 5 août 1808, à l'âge de 67 ans 4 mois. Archives du Calvados, *Ibid.*, n°s 1,466 et 2,584. — Actes de l'état civil de Bayeux, ann. 1808, n° 159.

(5) Je dois ces renseignements biographiques à une bienveillante communication de M. le vicomte Paul du Manoir, arrière-petit-fils de Jean-Louis Le Chanoine. Pièces justificatives, n°s 2, 3 et 4.

(6) Cet ordre lui fut conféré par le marquis d'Havrincourt, gouverneur de Hesdin.

épousa demoiselle Pétronille Pavée de Provenchères (1), qui lui apporta en dot, par contrat de mariage du 23 juin 1781, la somme de 238,000 livres, y compris 10,000 livres payées pour le trousseau « la veille des épousailles », et reconnues par quittance notariée du 28 janvier 1782 (2).

Le comte du Manoir était alors arrivé au comble de la fortune ; par un acte du 14 novembre 1786 (3), on le voit acheter de « haut et puissant seigneur » Jean-Frédéric-Guillaume de Sahuguet de Damarzit, comte d'Espagnac, « tout ce qui appartenait au Roy dans les paroisses de Juaye et Noron et le fief et fief-ferme d'Arganchy » (4), avec tous les droits y afférant. La cession fut consentie pour une somme fictive de 12,000 livres (5).

La Révolution devait briser la carrière si brillamment parcourue par Jean-Louis Le Chanoine du Manoir. Cependant, il l'avait acceptée avec trop de loyauté, pour qu'il eût à en souffrir tout d'abord. A peine avait-elle éclaté qu'il en accepta, sans hésiter, les principes et qu'il s'empressa de faire l'abandon des droits féodaux qu'il possédait ; huit ans après on lui rendait encore le témoignage que « jamais, on ne lui entendit proférer aucune menace, ni « montrer de » signe de mécontentement contre la Révolution ».

Cette conduite civique fut récompensée ; dans un voyage qu'il fit à Juaye en 1791, le comte du Manoir « fut nommé par ses concitoyens maire de la commune », et, tant qu'il occupa cette place, il s'y com-

(1) Fille de Guillaume Pavée de Provenchères et de Pétronille d'Avignon. Pétronille Pavée est morte rue des Cuisiniers, à Bayeux, le 28 mars 1826, à l'âge de 64 ans. *Actes de l'état civil de Bayeux.*

(2) Archives du Calvados. *Ibid.*, n° 2,751. Des 228,000 autres livres, 80,000 furent versées le 5 avril 1784, et les 148,000 restant, seulement le 1er avril 1791, somme sur laquelle 69,000 furent employées pour convertir des rentes dues par le comte du Manoir.

(3) Archives du Calvados. *Ibid.*, n° 861, 2.

(4) « Pour ce qui est situé sur la rive gauche du ruisseau qui passe au bas de la côte d'Arganchy. » *Ibid.*, n° 576.

(5) Dans cet acte, il est appelé « Messire Jean-Louis Le Chanoine, chevalier, comte Dumanoir, seigneur de Juaye, Trungy et autres lieux, mestre de camp, commandant du mestre de camp, général de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en son château de Juaye ».

porta en bon citoyen et il employa tous ses moyens pour faire exécuter les lois et maintenir l'union et la paix (1) ».

Mais tout changea en 1792. Le Chanoine du Manoir, suivant son habitude, était allé passer l'hiver à Paris (2) ; il ne revint pas à Juaye, mais, « conformément à la loi », il eut soin d'y envoyer des « certificats de résidence » ; — le dernier, daté du 7 avril 1792, fut enregistré à la municipalité de Juaye, le 15 dudit mois » (3).— Malgré cette justification et bien qu'il eût « prouvé, par sa conduite et par ses propos, tout son éloignement pour l'émigration » ; bien qu'il eût donné le conseil « de ne jamais abandonner leur patrie » à ses deux neveux, « auxquels il servait de père » (4) ; ses biens furent séquestrés, avant même l'expiration du délai de trois mois, pendant lesquels son certificat de résidence était valable, et il fut, « par erreur », inscrit, le 10 octobre 1792, sur la liste des émigrés (5). Depuis le mois de juillet même, il avait été considéré comme ayant quitté la France.

Le comte du Manoir réclama contre cette mesure illégale et injuste. Le 11 mai 1793, sa femme demanda, en son nom, « qu'il lui fût accordé un délai suffisant pour produire des certificats de résidence » (6). Un délai d'un mois lui fut octroyé (7). Il est probable que du Manoir produisit un certificat ; mais il ne se présenta pas lui-même ; aussi, ne fut-il pas rayé de la liste des émigrés, et il dut continuer ses réclamations. Le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), fut adressée, en son nom et par sa femme, sans doute, encore, une nouvelle pétition avec pièces à l'appui, « constatant qu'il n'avait pas cessé d'habiter le territoire de la république française ».

(1) Voir plus loin, *Pièces justificatives*, n° 9.

(2) Peut-être partit-il au commencement de janvier ; le mémoire des voyages faits chez lui par J.-B. Le Boursier, maréchal expert, comprend l'année 1791, jusques y compris le 13 janvier 1792. Archives du Calvados. *Ibid.*, n° 1386.

(3) Pièces justificatives, n° 9.

(4) Pièces justificatives, n° 9.

(5) Pièces justificatives, nos 10, 11 et 12.

(6) Pièces justificatives, nos 5 et 12.

(7) Pièces justificatives, n° 5. Le 21 mai 1793.

L'agent national entendu, les administrateurs du district de Bayeux « estimèrent qu'il y avait lieu de lui accorder la main-levée apposée sur ses biens et que son nom devait être rayé de toutes listes d'émigrés » (1).

Cette pétition et « les pièces » jointes furent-elles, comme le mentionnait la délibération prise, le 11 vendémiaire, par les administrateurs du district de Bayeux, « adressées au département du Calvados, pour être statué ce qu'il appartiendra » ? Cela est vraisemblable, mais il ne fut pas donné de suite à la pétition présentée par la comtesse du Manoir. Le 23 vendémiaire, on voit la « femme du citoyen Gaucher (2), » — la sœur du comte — demander, à son tour, la radiation « de son nom, porté sur la liste des émigrés » (3) ; « mais, quoique la réclamation fût fondée », l'administration départementale déclara « qu'elle ne pouvait se prononcer sur la demande » et elle renvoya la « citoyenne du Manoir se pourvoir vers le Comité de législation ». Les choses en restèrent là, à ce qu'il semble. Il n'est, du moins, question, pendant plusieurs années (4), d'aucune réclamation faite par Le Chanoine du Manoir. Que devint-il pendant ce temps, ainsi que la comtesse du Manoir ?

II.

Deux documents (5), sur lesquels j'aurai occasion de revenir, affirment que le « citoyen Le Chanoine du Manoir résida, sans interruption, à Paris, depuis le 1er may 1792 jusqu'au 22 fructidor an V » (6) ; nous verrons ce qu'il faut penser de cette affirmation ; en

(1) Pièces justificatives n° 6.

(2) Charlotte-Jeanne-Thérèse Le Chanoine du Manoir.

(3) Pièces justificatives, n° 7.

(4) Dans la pièce n° 12, dont il sera question plus loin, il n'est fait mention que des deux réclamations précédentes.

(5) Pièces justificatives, n°s 12 et 13.

(6) 9 septembre 1797. Pièces justificatives, n°s 13 et 14.

tout cas, il en ressort que, pendant ces cinq années, le comte du Manoir ne revint point à Juaye, son domicile légal, qu'il avait quitté pendant l'hiver de 1792 ; aussi, jusqu'en 1800, son nom figura-t-il sur la liste des émigrés du canton. Il n'en fut pas de même de la comtesse ; elle ne suivit pas son mari à Paris, ou, si elle s'y rendit, elle n'y resta pas. On la voit, dès le 11 mai 1793, réclamer, auprès des administrateurs du département du Calvados, contre l'inscription de son mari sur la liste des émigrés ; elle renouvela sa réclamation, à ce qu'il semble bien, le 22 septembre de l'année suivante, sans toutefois obtenir la radiation du comte. Désormais, sachant, sans doute, que ce serait peine inutile, elle ne fera plus entendre de protestations de ce genre ; mais elle aura des réclamations d'une nature non moins urgente à faire valoir.

Maintenant, c'est d'elle et de ses droits lésés qu'il s'agit. Sa dot de 238,000 francs était hypothéquée sur les biens confisqués de son mari ; elle n'en avait rien touché ; le 10 germinal an III (1), elle en réclama les intérêts aux « administrateurs délégués » du département du Calvados. Rien n'était plus juste ; aussi « l'agent national » estima qu'il y avait lieu de déclarer, à partir du mois de juillet 1792, date où le comte fut « réputé » émigré, « l'exposante » créancière des intérêts de la somme de 116,000 francs (2), — les autres 80,000 francs furent contestés ; — mais la comtesse ne reçut rien. Elle chargea alors (3) Léonard-Auguste-Guillaume Desrey de la défense de ses intérêts. Le 6 ventôse an VI (4), celui-ci adressa, au nom de sa cliente, une nouvelle réclamation aux « citoyens composant l'administration centrale du Calvados ». Une réponse favorable lui fut faite l'année suivante (5) ; comme la première fois, on reconnaissait la comtesse du Manoir « créancière des intérêts de

(1) 31 mars 1795. Archives du Calvados, *Ibid.*, n° 2,751.

(2) La somme de 148,000 francs avait été payée sur la dot le 1er avril 1791, on ne voit pas pourquoi on en retranche 2,000.

(3) Le 4 frimaire an IV (26 novembre 1795).

(4) 25 février 1798. Archives du Calvados, *Ibid.*, n° 2,246. Il est bien possible que ce ne soit pas là la première réclamation adressée par Desrey.

(5) Le 9 frimaire an VII (30 novembre 1798). Archives du Calvados, *Ibid.*, sans numéro.

la somme de 126,000 francs » (1) ; pour le reste, disait-on, il y avait lieu à délibérer. Toutefois, « pour répondre des droits de l'enfant » du comte, on devait « procéder par experts à la distraction du tiers des immeubles non vendus ».

L'enfant, dont il est question, est, sans aucun doute, Guillaume-Félix (2) ; il n'était point resté avec sa mère, mais avait suivi son père, dans la compagnie duquel nous allons le retrouver : où étaient-ils alors ? D'après les deux documents auxquels j'ai fait allusion plus haut et qu'on retrouvera aux pièces justificatives (3): le comte du Manoir serait resté à Paris jusqu'en septembre 1797 ; à cette époque, pour se conformer au décret du 19 fructidor an v (4), il aurait été obligé de quitter la France, et, dans ce but, il se serait fait délivrer un passeport, pour « se rendre dans la Haute-Saxe, duché de Weimar, pays neutre, par la route de Caen, Evreux, Paris, Toul, Nancy, Falsbourg et Strasbourg, ville frontière » (5).

Malgré leur caractère apparent d'authenticité, il est impossible d'accepter, en son entier, le témoignage de ces derniers documents, et il est à peine douteux qu'ils ont été produits pour régulariser la situation du comte du Manoir et lui permettre d'obtenir, en 1800, avec sa radiation de la liste des émigrés, la levée du sequestre de ses biens.

Jean-Louis Le Chanoine avait quitté Juaye à la fin de 1791, il passa l'hiver suivant à Paris ; mais on peut se demander s'il y était encore au moment de ses réclamations ; en tout cas, il n'occupait plus alors sa demeure habituelle ; c'est chez des étrangers qu'il logeait (6), et il est impossible qu'il ait « résidé sans interruption »

(1) On ne s'explique pas cette nouvelle diminution de 20,000 francs sur la créance de la comtesse du Manoir ; aurait-elle, dans l'intervalle, touché cette somme ?

(2) Actes de l'état civil de la commune de Vendeuvre-sur-Barse.

(3) N^os^ 13 et 14. Certificats de résidence.

(4) Ce décret enjoignait aux « individus inscrits sur la liste des émigrés et qui n'avaient pas obtenu leur radiation définitive, de sortir de Paris et des communes de 20,000 âmes et au-dessus dans les vingt-quatre heures de la publication de la loi, et de la République dans les quinze jours ».

(5) Pièces justificatives, n° 8.

(6) Pièces justificatives, n^os^ 13 et 14.

à Paris, comme il l'affirme dans une pétition du 24 messidor an VIII (1), depuis le 1er mai 1792 jusqu'en septembre 1797, époque où il se serait « rendu à Juaye pour y voir sa femme et son enfant et y prendre, en vertu de la loi du 19 fructidor an V, une lettre de passe pour se rendre dans le duché de Weimar ». A cette date, il était depuis plus de deux ans, avec son fils, dans les Etats de Charles-Auguste : la correspondance de ce prince en fait foi.

Les réclamations que la comtesse Pétronille Pavée de Provenchères adressa, à partir de 1795, pour obtenir le paiement de sa dot, ne font pas non plus allusion au séjour du comte à Paris, et, en le mentionnant comme « réputé émigré », elles semblent même admettre qu'il n'était plus en France : il n'y résidait plus, en réalité, depuis plusieurs années.

III.

Après être resté un temps plus ou moins long à Paris, le comte du Manoir résolut de s'éloigner de cette ville, où la Révolution sévissait ; quand la quitta-t-il ? Je ne le saurais dire ; mais nous allons voir qu'il n'y était plus au mois d'août 1795 ; il se trouvait alors en Allemagne. Du Manoir avait des raisons particulières, en quittant la France pour se rendre dans cette contrée, de préférence à toute autre ; il la connaissait depuis de longues années ; il y avait séjourné pendant la guerre de Sept Ans, et près de vingt ans plus tard, en 1777-78, il y avait fait un voyage d'études (2). Le choix de la principauté où il se retira ne fut pas, non plus, arbitraire ; il choisit un pays neutre ; l'Autriche continuait de faire alors la guerre à la France ; le Duché de Bade était trop rapproché et il était, d'ailleurs, comme le Wurtemberg, sillonné par les armées impériales ; la Bavière était aussi sur leur passage. Enfin, si la Prusse venait de signer la paix (3), elle avait, depuis 1792, été en guerre conti-

(1) 13 août 1800. Pièces justificatives, n° 10.

(2) Communication de M. le vicomte Paul du Manoir.

(3) Le 22 juillet 1795.

nuelle avec la France ; le comte du Manoir gagna la Saxe, restée étrangère aux hostilités, encore qu'elle n'eût pas adhéré au traité de Bâle.

Le premier renseignement que nous ayons sur son séjour dans ce pays nous est donné par Gœthe ; à son retour de Carlsbad, où il était allé au commencement de juillet 1795, le grand poète s'était rendu à la cour ducale qui se trouvait alors à Eisenach ; il rencontra du Manoir dans cette ville. Mais laissons-lui la parole et voyons quelle impression fit sur lui le réfugié français :

Je fus mandé à Eisenach (1), où la Cour se trouvait en même temps qu'un certain nombre d'étrangers, en particulier des émigrés. Des mouvements de troupes inquiétants sollicitaient l'attention. Les Autrichiens avaient franchi le Mein avec 60,000 hommes, et il semblait que des événements importants dussent se passer aux environs de Francfort .. Il m'arriva alors une chose, à laquelle j'avais eu souvent occasion de penser dans ma vie. Le comte Dumanoir, qui était, sans contredit, le plus distingué des émigrés, homme d'un caractère ferme, d'une intelligence saine, et dont j'avais, d'ordinaire, trouvé le jugement exempt de parti-pris (2), m'aborda un jour tout joyeux, dans une rue d'Eisenach, et me raconta que le *Journal de Francfort* contenait quelque chose de très favorable aux affaires de l'émigration. Comme j'avais assez présent à l'esprit la marche des événements, je fus on ne peut plus surpris, et il me parut inconcevable que rien de pareil fût arrivé. Je m'empressai aussi de me procurer le journal en question ; mais j'eus beau le lire et le relire, je n'y trouvai rien de semblable ; enfin, je découvris un passage qu'on pouvait, à la rigueur, rapporter à ce dont m'avait parlé Dumanoir, mais qui, en réalité, avait une signification opposée à celle qu'il lui donnait.

Après cette entrée en matière, arrivons à une lettre de Charles-Auguste, adressée à l'auteur du *Faust*, au mois d'août de cette même année (3). Le Duc y fait, à son tour, mention du comte du Manoir, et nous donne, sur les Français réfugiés alors dans le duché de Weimar, des renseignements curieux. Dans une lettre du jour précédent (4), 8 août, il avait déjà entretenu le poète des émigrés

(1) *Tag- und Jahres-Hefte*, ann. 1795. Porchat a passé, dans sa traduction, tout ce passage.

(2) D'après cette phrase, on pourrait croire que Gœthe connaissait déjà, depuis quelque temps, du Manoir, ce qui ferait supposer que celui-ci ne venait pas seulement d'arriver en Saxe, mais y avait déjà passé un certain temps.

(3) *Briefwechsel des Herzogs Karle August mit Gœthe*, t. 1, n° 94, p. 199.

(4) Le 28 août, *Briefwechsel*, n° 93, p. 198.

réunis dans la résidence d'Eisenach ; il lui avait dit quel était l'agrément de leur société, leur modération de bon goût, la reconnaissance qu'ils montraient pour la moindre marque de bienveillance, qui leur était donnée. Revenant sur le même sujet, Charles-Auguste écrivait ce qui suit : (1)

La société des émigrés nous offre une ressource bien agréable. Il en vient quotidiennement quelques-uns nous voir ici, et tous les trois jours, je vais le plus souvent à la ville (2) m'occuper de menus détails, et j'y passe la soirée dans la famille de Castries. L'un de ces émigrés, le comte Dumanoir (3) va venir se fixer à Weimar, près de son fils, brave et joli garçon de douze ans (4), que j'ai pris comme page, dans la pensée que cet enfant ferait un excellent compagnon pour mon aîné (5), et qu'il lui donnerait un peu d'*exotisme* et quelque connaissance des langues étrangeres.

Du Manoir vint à Weimar, et non seulement il gagna l'entière confiance du Duc, mais il devint son inséparable compagnon ; c'est ainsi qu'on le voit, au mois d'août 1797, suivre Charles-Auguste à une grande chasse, à Ettersbourg, qui devait durer plusieurs jours (6). Il était encore avec le Duc, dans ce château de plaisance, une des résidences favorites de ce prince, à la fin de septembre.

Le temps ne me paraît pas long, écrivait (7), le 23 de ce mois, Charles-Auguste à Knebel (8), ancien gouverneur de son frère Constantin (9), quoique je sois seul ici avec Dumanoir ; chacune de mes promenades dans la forêt est pour moi un passe-temps délicieux.

(1) Cette lettre est datée de Wilhemsthal, château de plaisance, situé près d'Eisenach.

(2) Eisenach.

(3) Dumanoir est écrit en un seul mot dans la correspondance de Charles-Auguste et dans les *Annales* de Gœthe.

(4) Guillaume-Félix, né à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, le 1er juillet 1783, avait juste douze ans. Actes de l'état civil de Vendeuvre-sur-Barse.

(5) Charles-Frédéric, né le 2 février 1783, avait, lui aussi, douze ans.

(6) Lettre du 29, de Mme de Schardt, citée par Düntzer. *Briefe des Herzogs Karl August an Knebel und Herder.* Leipzig, 1883, in-8°, p. 105, note 3.

(7) *Op. laud.*, n° 53, p. 106.

(8) Poète et écrivain, ancien officier de Frédéric II, appelé à Weimar en 1772, par la duchesse douairière Anne-Amélie.

(9) Mort en 1793, à la suite de la campagne de France, à laquelle il avait pris part avec le duc.

Cette citation peut donner une idée de l'intimité qui régnait entre le comte du Manoir et Charles-Auguste. Rien ne vint diminuer la confiance que le Duc avait dans l'émigré français ; chaque jour, le crédit dont celui-ci jouissait auprès de ce prince ne fit que grandir. Une lettre de Mademoiselle Anne de Rathsamhausen (1), la future baronne de Gérando, adressée de Colmar, au mois de février 1798 (2), à son fiancé et à Camille Jordan, réfugiés alors dans le pays de Bade (3), en fournit une preuve éclatante. Après avoir applaudi aux progrès que ses amis avaient faits dans la langue allemande et leur avoir indiqué quels écrivains ils pourraient lire et étudier, Mlle de Rathsamhausen, très au courant des choses de l'Allemagne (4), approuvait le projet que ses correspondants avaient formé de se rendre à Weimar, pour y fonder un établissement d'éducation supérieure, analogue à l'Institut, — ils semblent n'en avoir pas eu connaissance — que Mounier, l'ancien président de l'Assemblée constituante, venait d'y établir sous les auspices de Charles-Auguste (5), et elle les engageait à soumettre leur plan au Duc :

Ce prince, ajoutait-elle, protège les lettres et les arts ; il est bon, vertueux. Pour avoir accès, adressez-vous à M. Dumanoir, émigré français, très bien accueilli par le prince, tout-puissant auprès de lui ; c'est un homme fort estimé, plein d'esprit, d'honneur et de délicatesse.

(1) Née le 23 juin 1774, à Grusenheim (Alsace), et mariée à Riquewihr, le 31 décembre 1798, avec Joseph-Marie de Gérando.

(2) Le 17. *Lettres de la baronne de Gérando, née de Rathsamhausen*. Paris, 1880, in-12, p. 46.

(3) Après la prise de Lyon, par l'armée républicaine, Joseph de Gérando s'était réfugié, avec son ami Camille Jordan, d'abord en Suisse et en Italie, puis en Allemagne, dans le duché de Bade ; c'est de là que, venu en Alsace, il fit à Colmar, en 1795, la connaissance de Mlle de Rathsamhausen, qu'il devait épouser trois ans plus tard et avec laquelle il entra presque aussitôt en correspondance.

(4) Une de ses tantes maternelles, Caroline-Charlotte de Malzen, chanoinesse de Remiremont, avait épousé, en 1778, Charles-Léopold, prince de Wurtemberg et comte de Montbelliard. Mlle de Rathsamhausen était aussi en correspondance avec la baronne de Stein, la célèbre amie de Gœthe.

(5) Ce prince avait abandonné à Mounier son château du Belvédère, pour y établir cet Institut.

C'est là le dernier témoignage du séjour du comte du Manoir à Weimar, que j'aie rencontré dans les correspondances de l'époque; mais, ce n'est pas à dire qu'il ne soit pas resté dans cette ville au-delà de 1798; un document, conservé aux Archives nationales et dont il sera question plus loin, nous apprend qu'il y était encore en juillet 1800; toutefois, il songeait, depuis quelque temps, à rentrer en France et aux moyens d'y parvenir.

IV.

Le coup d'Etat du 18 brumaire (1) avait abrogé virtuellement le décret du 19 fructidor an v (2), qui interdisait aux émigrés de résider sur le territoire de la République; les réfugiés politiques à l'étranger, ceux, du moins, qui n'étaient pas compromis comme ayant pris les armes, purent songer à rentrer en France. Le comte du Manoir avait été déclaré émigré; mais il avait aussi, nous le savons, protesté contre cette qualification, et on avait reconnu le bien-fondé de sa réclamation. Aussi, n'hésita-t-il pas à faire demander par la comtesse du Manoir, le 21 prairial an VIII (3), au Ministre de la police générale, la permission de rentrer en France. Le 6 messidor suivant (4), et sur sa réclamation spéciale, un permis lui fut accordé pour se rendre à Paris, sous la « surveillance du Préfet de police ».

Mais Jean-Louis Le Chanoine désirait davantage; il voulait « sa radiation définitive », afin de pouvoir « jouir des bienfaits d'un gouvernement juste ». Pour obtenir cette faveur, il fallait prouver qu'il n'avait pas émigré, et que, comme il l'affirmait (5), il avait résidé à Paris depuis le mois de mai 1792 jusqu'au 22 fructidor an v (6), époque où, après être allé à Juaye se faire, huit jours plus

(1) 12 novembre 1799.

(2) 6 septembre 1797. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XXVIII, p. 796.

(3) 10 juin 1800. Pièces justificatives n° 12.

(4) 26 juin 1800.

(5) Pétition du 26 messidor an VIII (14 juillet 1800). Pièces justificatives n° 10.

(6) 9 septembre 1797.

tard (1), délivrer un passe-port, il s'était « rendu dans le duché de Weimar, pays neutre ».

Il y a là un roman ourdi avec l'aide de la femme et de la sœur du comte du Manoir ; au mois de septembre 1797, alors qu'il prétendait être allé de Paris à Juaye, Jean-Louis Le Chanoine était, on l'a vu, à Weimar (2) ; de plus, le certificat qui lui fut délivré par les administrateurs du canton de Juaye, le 25 janvier 1800, mentionne bien les fréquents séjours de sa femme et de son fils (3) dans cette localité, depuis l'année 1792, mais il ne contient nulle allusion au voyage que lui-même y aurait fait en septembre 1797. D'ailleurs, comment aurait-il pu être, le 17 de ce mois, en Normandie, quand, le 23, il était, depuis plusieurs jours, à Ettersbourg, avec Charles-Auguste ? Nous sommes donc en présence d'une pièce produite pour enlever au comte du Manoir sa qualification d'émigré.

Les deux certificats de résidence, surtout celui qui constatait la présence du comte du Manoir à Paris, jusqu'au 8 septembre 1797 (4), ont été produits dans le même but. Il est remarquable, d'ailleurs, que le signalement qu'ils donnent de Le Chanoine du Manoir ait été tiré du passeport qu'il prétendait s'être fait délivrer pour se rendre en Allemagne, passeport, qui, au lieu d'être entre ses mains, comme cela eût été naturel, se trouvait entre celles de sa sœur, Madame Gaucher de La Noë, et avait dû être fait dans les mêmes conditions et probablement à la même époque que le certificat des administrateurs du canton de Juaye.

Quoi qu'il en soit de la valeur des pièces qui l'appuyaient, la demande de du Manoir fut bien accueillie ; le 28 juin 1800 (5), le Ministre de la Police générale informait le Préfet de Police de Paris qu'il avait « permis à Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir de se rendre

(1) Le 1er jour complémentaire (17 septembre 1797).

(2) Voir plus haut, page 12.

(3) Que la comtesse ait fait de fréquents voyages à Juaye, de 1792 à 1800, cela est possible, puisqu'elle n'avait pas émigré et que ses intérêts l'appelèrent souvent dans cette commune ; mais que son fils y soit fréquemment allé, est chose invraisemblable et impossible, puisqu'il avait accompagné son père en Allemagne.

(4) Voir page 9 et pièces justificatives nos 13 et 14.

(5) Le 9 messidor an VII.

à Paris » (1), et il l'autorisait « à le recevoir sous sa surveillance, jusqu'à décision définitive du gouvernement, sur la prévention résultant de son inscription sur la liste des émigrés ».

Le comte du Manoir se disposa alors à partir ; muni d'un passeport du duc de Weimar (2), il se mit en route et arriva à Paris le 28 juillet (3). Quelques jours après, le 11 août (4), le Préfet envoyait au Ministre les renseignements les plus favorables sur lui ; il demeurait, lui écrivait-il (5), « avec sa femme et ses enfants (6), rue de Varennes, n° 650, vivait de ses revenus, voyait peu de monde et avait un de ses fils (7) aux armées. Sa conduite, ajoutait-il en terminant, n'annonce rien de suspect ».

Le mois suivant, le 29 septembre (8), Du Manoir adressa une nouvelle requête au Ministre ; il lui demanda l'autorisation de « se rendre chez son beau-père (9), à Vendeuvre (10), département de l'Aube, et d'y rester sous la surveillance des autorités constituées ». Cette requête fut aussi bien accueillie que la première ; le Préfet de Police de Paris fut invité par le Ministre à délivrer à Du Manoir un passeport pour se rendre dans l'Aube et le Préfet de ce département à le « placer sous la surveillance du maire de Vendeuvre (11) ».

Le comte du Manoir passa, à Vendeuvre, la fin de l'année 1800 ; six mois après (12), il adressait une nouvelle pétition au Ministre de la Police ; il lui demandait de se faire rendre compte de

(1) Lettre « Au Préfet de Police de Paris ». Pièces justificatives n°s 15 et 16.

(2) Ce passeport est daté du 10 juillet. Pièces justificatives n° 17.

(3) Le 9 thermidor an VIII. Pièces justificatives, n° 19.

(4) Le 23 thermidor an VIII.

(5) Pièces justificatives, n° 18.

(6) C'est la première fois qu'il soit fait mention de plusieurs enfants du comte du Manoir; dans les documents plus exacts, il n'est question que d'un seul enfant; le Préfet de Police avait été mal renseigné.

(7) L'ancien page de Charles-Auguste, qui avait alors 17 ans.

(8) Le 7 vendémiaire an X. Pièces justificatives, n° 19.

(9) Guillaume Pavée de Provenchères.

(10) Vendeuvre-sur-Barse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

(11) Pièces justificatives, n° 20 et 21.

(12) Le 21 messidor an IX (10 juillet 1801). Pièces justificatives, n° 24.

son affaire et de la soumettre à la décision du gouvernement. Cette demande fut exaucée ; une enquête fut ouverte et elle fut tout en faveur de du Manoir (1) ; le « certificat de moralité », qui lui avait été délivré pour les trois premières années de la Révolution, les réclamations qu'il avait faites en temps utile, l'avis favorable du district de Bayeux, les renseignements les meilleurs, recueillis depuis un an qu'il était en surveillance, ne pouvaient manquer d'être pris en considération.

Un rapport fut, à la suite de cette enquête, adressé aux Consuls (2) ; après avoir mis en lumière quelle était la situation morale du comte du Manoir, ce rapport concluait à ce qu'il fût réintégré dans ses droits. Il fut approuvé par les Consuls, et le 1er nivôse an x (3), parut un décret qui le rayait définitivement de la liste des émigrés — il en avait été rayé provisoirement l'année précédente — et le faisait rentrer dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'avaient pas été aliénés.

Que devint alors le comte du Manoir ? On peut supposer qu'il retourna à Juaye, où ses affaires en désordre réclamaient sa présence ; en 1792, il était parti avec des dettes et, depuis lors, ses créanciers (4), n'avaient cessé de harceler les administrateurs du canton, chargés de la gestion de ses biens ; maintenant, ils se retournèrent contre lui (5) ; comment sortit-il de sa situation embar-

(1) Pièces justificatives, n° 25, sans date.

(2) Pièces justificatives, n° 26, sans date.

(3) 22 décembre 1801. Pièces justificatives, n° 27.

(4) Quelques-unes de ces dettes lui venaient de son père, décédé en 1786 ou 87, d'autres lui étaient personnelles ; parmi les premières, figurent des rentes dues à ses sœurs ; parmi les secondes, un « mémoire des voyages que J.-B. Le Boursier, maréchal expert, avait faits pour visiter les chevaux malades pendant l'année 1791, jusques et y compris le 13 janvier 1792 ». (V. p. 8). Une autre dette, qui mérite d'être notée, est celle d'une somme de 4,500 fr., que lui avait payée d'avance, le 20 juin 1789, en renouvelant le bail de la ferme du Rosney, Pierre Arthur, cultivateur, de la paroisse de Trungy. « L'exposant », disait-il dans sa réclamation, pour toucher sans doute les administrateurs du Calvados, « était bien loin de croire que son maître encourerait la vengeance de la Nation, par sa conduite incivique. » Archives du Calvados. *Ibid.*, nos 1386 et 731, 3e pièce.

(5) Des mainlevées furent données par les poursuivants au Secrétaire général de la Préfecture, dès que « le gouvernement lui ayant rendu justice, le citoyen Le Chanoine eut été remis en possession de ses biens. » Réclamation de Jean Baucher, du 20 mars 1802. *Ibid*, n° 1275

rassée ? Je l'ignore ; mais elle ne fut peut-être pas étrangère aux fréquents séjours qu'il fit désormais dans l'Aube.

V

Quand il s'était rendu à Vendeuvre, en 1800, le comte du Manoir était, sans doute, accompagné de son fils ; ce fut pour celui-ci une occasion de faire ou de renouveler connaissance avec ses grands-parents et avec les autres membres de sa famille maternelle. Ces relations devaient amener une alliance entre le jeune émigré et l'une de ses plus proches parentes ; le 23 thermidor an x — le 11 août 1802 (1) — n'étant âgé que de vingt ans et un mois, il épousa sa cousine-germaine, Marie-Félicité Pavée de Vendeuvre, plus âgée que lui de cinq mois.

Les « actes préliminaires de publication de mariage » avaient été faits, le dimanche 11 juillet, à Bayeux, où le comte du Manoir, « ci-devant maréchal de camp », est indiqué comme « propriétaire domicilié ».

Il résulte de là, qu'après sa visite à Vendeuvre, en 1800, et après avoir obtenu sa radiation définitive de la liste des émigrés, Jean-Louis du Manoir retourna en Normandie. Il reprit son domicile à Bayeux ; mais il ne dut pas y rester longtemps sans retourner à Vendeuvre ; la naissance d'un fils de Guillaume-Félix — Guillaume-Jules — le 21 floréal an XI (2), l'y rappela sans doute ; il y retourna — ou y était encore — pendant l'hiver 1805 ; c'est là, du moins, qu'il mourut, le 13 janvier de cette année, à l'âge de soixante-et-un ans cinq mois (3). Il repose dans le cimetière paroissial de ce bourg, au chevet de l'église.

Quant à Guillaume-Félix, son mariage ne le fixa pas à Ven-

(1) Actes de l'état civil de Vendeuvre.

(2) Le 11 mai 1803. Actes de l'état civil de Vendeuvre. Ce fils, Guillaume-Jules, est mort à Juaye le 17 mars 1885.

(3) Actes de l'état civil de Vendeuvre. Pièces justificatives, n° 28.

deuvre ; il était fait pour la vie active des camps, à laquelle il lui eût, d'ailleurs, été difficile de se soustraire dans cette époque troublée. Entré au service de bonne heure, il fut, le 18 septembre 1807, nommé lieutenant au 9e dragons, et promu capitaine le 8 novembre 1810, dans le 1er régiment de la même arme ; le 25 septembre 1812, il était fait chef d'escadron au 1er régiment des chevau-légers. En récompense de ses services, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 24 juin 1813, et dès le 4 décembre de la même année, créé officier (1). Une mort soudaine, mais glorieuse, mit fin à cette brillante carrière ; le 18 juin, à la bataille du Mont Saint-Jean, le comte Guillaume-Félix du Manoir fut tué par un boulet de canon (2). Il n'avait pas encore trente-et-un ans.

Plus heureux que son père Jean-Louis, que la Révolution avait condamné à vivre dans l'oisiveté d'une retraite prématurée, Guillaume-Félix mourut de la mort du soldat. Mais si leur fin fut différente, l'un et l'autre ont mérité également qu'on les tire de l'oubli injuste où ils sont tombés ; je n'ai pu le faire que d'une manière incomplète ; il n'aura peut-être, néanmoins, pas été inutile de rappeler l'attention sur deux noms glorieux et dignes de figurer dans l'histoire du Bessin.

(1) *Archives nationales.*

(2) Actes de décès communiqué par M. le vicomte Paul du Manoir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Extrait du Registre des Actes de Naissances de la commune de Juaye, canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux

Aujourd'hui premier jour d'août mil sept cent quarante-trois, J'ay, prêtre obitier de la paroisse de Juaye soussigné, baptisé un fils né d'hier du légitime mariage de Charles-Louis le Chanoine Du Manoir, seigneur de Juaye, conseiller du Roy, président à Bayeux, et de noble Dame Françoise-Thérèse Montaut de Montbéraut, lequel a été nommé Jean-Louis, par messire Jean-Louis de Mony et noble Dame Jeanne-Elisabet Blondel, comtesse de Vintimille, représentée par noble Dame Nicolle-Charlotte Chanderlos de la Clos, veuve de Messire Charle-André Blondel de Sisonne, vivant major du régiment de Royal Piemont, cavalerie, et le(s) dit(s) seigneur Blondel (1) de Mony par noble et discrette personne Jean-Baptiste Fortier de la Hoguette, prieur de Juaye, ce qu'ils ont signé.

II (2)

Le Secrétaire général du Ministère

Certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, suivant un registre déposé aux Archives de la guerre, les services de M. Jean-Louis, C^te^ Du Manoir de Juaye, né le premier septembre (3) 1743, sont constatés ainsi qu'il suit, savoir :

Mousquetaire en la 2^e^ compagnie en août 1752.

(1) Il faut évidemment « Jean-Louis », au lieu de Blondel.

(2) Pièce tirée des Archives de la famille Du Manoir de Juaye.

(3) Le comte Jean-Louis était né le 31 juillet.

Lieutenant au régiment d'infanterie d'Eu le 15 décembre 1755.

Cornette dans Royal-Picardie le 1er février 1757.

Sous-lieutenant de la compagnie du Mestre de camp en 1763.

Sous-aide-major le 16 avril 1767. Aide-major le 28 novembre 1768.

Rang de capitaine le 17 juin 1770.

Major du régiment Royal Etranger le 14 janvier 1772.

Lieutenant-colonel le 24 juin 1780.

Mestre de camp, lieutenant commandant du régiment du commissaire général, le 1er janvier 1784.

Mestre de camp, lieutenant au régiment de mestre de camp général de Cavalerie, le 28 juin 1784.

Colonel du régiment des chasseurs du Languedoc le 10 mars 1788.

Maréchal de camp le 20 mai 1791.

Il a été admis dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 21 avril 1777.

En foi de quoi il a été délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le dix-huit mars mil huit cent vingt-deux.

L'Intendant général de l'administration de la guerre,

PERCEVAL.

III (1)

Nous les Magistrats de la ville de Maubeuge, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que Monsieur le Comte du Manoir, colonel commandant du régiment des chasseurs de Languedoc en garnison en cette ville, en est parti aujourd'huy, avec ses équipages, pour se rendre en Normandie, certifions en outre que Monsieur le Comte du Manoir a par ses soins, sa vigilance et sa prudence contribué à maintenir le bon ordre et la tranquillité dans notre ville et qu'il emporte avec lui les regrets des citoyens de toutes les classes. En conséquence prions ceux qui sont à prier, de le laisser

(1) Document tiré des papiers de la famille du Manoir de Juaye.

librement passer et repasser ; en foy de quoi, Nous lui avons donné le présent Certificat, signé de notre Greffier et scellé des Armes de cette ville.

Fait à Maubeuge le vingt-deux du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Vu pour aller à Bayeux,
au Bureau de l'hôtel de ville de Rouen,
le 27 septembre 1789.
LEHULLE, *Greff.*

PAR ORDONNANCE,
D. MEUR.

IV (1)

Paris, le 19 juillet 1791.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que vous êtes nommé pour remplir les fonctions de votre grade de maréchal de camp près la 22e division militaire. Je joins ici l'ordre en vertu duquel vous êtes employé près les troupes qui la composent subordonnément à M. de Chabrillan, lieutenant gal qui la commande. Les circonstances actuelles exigeant impérieusement la présence des officiers généraux, fonctionnaires publics, à leur poste, je ne puis trop vous recommander de faire de promptes dispositions pour vous rendre incessamment à votre destination.

Le Ministre de la guerre,
DUPORTAIL.

V

Extrait du Registre d'inscriptions des Pétitions présentées au ci devant district de Bayeux. N° 160 (2)

Le Chanoine Dumanoir Pétronille Pavée, (épouse de Jean-Louis) demande qu'il lui soit accordé un délai suffisant pour produire des

(1) Document tiré des Archives de la famille du Manoir de Juaye.

(2) Archives nationales. Section administrative. F7 4,972. Calvados, n° 22,843.

certificats de Résidence en conformité de la loi du 28 mars dernier.

Le 21 mai 1793 arrête qu'il est accordé à l'exposante le délai d'un mois pour justifier de sa résidence, conformément aux dispositions des articles de la section six de la loi du 28 mars dernier, pendant lequel délai il sera sursis à toute poursuite contre l'exposant (1).

Le présent extrait délivré conforme au registre.

(Légalisation de la signature du 9 floréal, VIII[e] année républicaine.)

VI

Extrait du Registre d'inscription des pétitions du ci-devant district de Bayeux, N° 2230 (2)

Jean-Louis Le Chanoine du Manoir.

Pétition du 1[er] vendémiaire an III (3), tendante à obtenir la radiation de son nom de dessus la liste des émigrés et la main-levée du séquestre déposé sur ses biens.

Carton n[o] 10, Pétition et pièces envoyées au département le 12 vendémiaire an III.

Nous, administrateurs du district de Bayeux, vu et délibéré la pétition présentée au nom de Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, le premier de ce mois et pièces jointes, lesquelles constatent dans les formes prescrites par la loi du 28 mars 1793, que ledit Le Chanoine n'a point cessé d'habiter le territoire de la République française.

L'agent national entendu, estimons qu'il y a lieu d'accorder à l'exposant la main-levée apposée sur ses biens et que son nom doit être rayé de toute liste d'émigrés, la pétition et pièces jointes seront adressées au département du Calvados pour être statué ce qu'il appartiendra.

(1) L'*e* du mot exposante a été gratté.

(2) Archives nationales. *Ibid.* 3[e] pièce, n[o] 19,363.

(3) 22 septembre 1794.

En Directoire, séance publique, le 11 vendémiaire an III (1).

Le présent extrait délivré conforme au registre déposé au Bureau du séquestre. — Caen, ce 9 floréal an VIII (2) de la Rép^e fr^se.

VII

Extrait, etc., n° 189 (3)

Le Chanoine, femme du c^en Gaucher, demande la radiation du nom du citoyen Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, son frère, porté sur la liste des émigrés.

L'administration déclare que, quoique la réclamation de la citoyenne Dumanoir soit fondée, elle ne peut se prononcer sur la demande qu'elle forme, pour quoi l'ad^tion la renvoie se pourvoir vers le comité de législation, à qui la compétence en appartient.

Caen, le 23 vendémiaire an III (4).

VIII

Extrait du Registre des ordres de passe (5), tenu à l'Administration municipale du canton de Juaye, en vertu de la loi du 19 fructidor an V.

Le premier jour complémentaire de l'an V (6) de la République française, s'est présenté à l'administration municipale du canton de Juaye, le citoyen Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, âgé de cinquante-trois ans, taille de cinq pieds sept pouces, front découvert, yeux petits et bleus, nez long, bouche moyenne, menton fourchu, cheveux et sourcils châtains gris, visage oval et marqué de petite

(1) Le 2 octobre 1794.

(2) Le 29 avril 1800.

(3) Archives nationales, *Ibid.*

(4) Le 14 octobre 1794.

(5) Archives nationales. *Ibid.* 4^e pièce.

(6) Le 16 septembre 1797.

vérole, lequel nous a déclaré qu'en vertu de la loi du 19 fructidor dernier, il était obligé de quitter le territoire de la République ; qu'en conséquence, il désirait se rendre dans la Haute-Saxe, duché de Saxe-Weimar, pays neutre, par la route de Caen, Evreux, Paris, Toul, Nancy, Falsbourg et Strasbourg, ville frontière.

Toutes les autorités civiles et militaires sont donc invitées à le laisser librement passer et à lui prêter assistance en cas de besoin.

A la maison commune de Juaye, ledit jour premier complémentaire an v de la République française.

Signé : Le Chanoine du Manoir et Paynel, vice-président, et Picard, secrétaire.

Pour expédition conforme... Picard.

Le 3 floréal an viii (1) de la République. Mésaize, etc.

IX (2)

Nous, Membres composant l'Administration municipale du canton de Juaye, délibérant sur la réclamation qui nous a été faite par la citoyenne Pétronille Pavée, épouse de Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, tendante à obtenir un certificat de la conduite qu'a tenue ledit Chanoine pendant les années 1790, 1791 et 1792. D'après nos connaissances personnelles et les renseignements que nous nous sommes procurés, certifions à qui il appartiendra :

1° Que Jean-Louis Le Chanoine du Manoir faisait ordinairement sa résidence en la commune de Juaye ; que, dès les premiers jours de la Révolution, il s'empressa de faire l'abandon des droits féodaux qu'il possédait et que jamais on ne lui entendit proférer aucune menace ni signe de mécontentement contre la Révolution.

2° Que dans l'intervalle de son service militaire il vint à Juaye en 1791, et il fut nommé par ses concitoyens maire de la commune et, tant qu'il occupa cette place, il s'y comporta en bon citoyen et il

(1) Le 23 avril 1800.

(2) Archives nationales, *Ibid.*

employa tous ses moyens pour faire exécuter les lois et maintenir l'union et la paix dans la commune.

3° Que ledit Le Chanoine prouva par sa conduite et ses propos, en 1791 et en 1792, tout son éloignement pour l'émigration. La plus grande preuve, c'est qu'il avait deux neveux, dont l'un alors âgé de dix-neuf ans et l'autre de dix-sept, auxquels il servit de père, il leur conseilla de ne jamais abandonner leur patrie. Ils ont suivi ces sages conseils, puisqu'ils sont au service de la République, l'un dans la marine et l'autre à l'armée d'Italie.

4° Que ledit Jean-Louis Le Chanoine allait fréquemment à Paris et qu'il était dans l'usage d'y passer les hyvers ; qu'à l'époque de 1792, il envoya des certificats de résidence, conformément à la loi, que le dernier est daté du 7 avril 1792, enregistré à la municipalité de Juaye, le quinze du dit mois, que malgré cette justification ses meubles furent sequestrés par une provocation injuste, puisque ce certificat devait exister trois mois et que le sequestre fut fait avant l'expiration des dits trois mois.

5° Certifions que l'inscription du nom de Jean-Louis Le Chanoine du Manoir sur la liste des émigrés n'a point été indiquée par la commune de Juaye, où il faisait son domicile ordinaire, ni par aucune commune de ce canton, puisqu'il n'existe dans nos archives aucuns actes ni pièces y relatives.

6° Certifions que ledit Le Chanoine du Manoir depuis son inscription sur la liste des émigrés a formé plusieurs réclamations tendantes à obtenir sa radiation, lesquelles réclamations ont été renouvelées en temps utile par son épouse.

7° Enfin, certifions que la citoyenne Pétronille Pavée, épouse du dit Jean-Louis Le Chanoine et son fils âgé de dix-sept ans ont souvent habité en la commune de Juaye et qu'ils n'ont cessé de donner l'exemple de leur soumission aux lois.

En séance à Juaye, le 5 pluviose, VIIIe année de la République française (1).

PAQUET, vice-président ; GASSION, YOUF, LE NOURRICHEL, P. LE COUTURIER, V. DENIZE, LE MARCHAND, BAUCHER, MÉSAIZE, PICARD.

(1) Le 25 janvier 1800.

X

Au Ministre de la Police générale (1).

Citoyen ministre (2), Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, père de famille, âgé de 57 ans, vous expose qu'ayant été inscrit sur la liste des émigrés par le département du Calvados, le 10 octobre 1792, il a réclamé contre son inscription dès le mois de mai 1793, et ensuite le 23 vendémiaire an III (3), comme il résulte des arrêtés de l'administration centrale de ce département, dont les pièces jointes nos 1 et 2.

Après la Révolution du 18 fructidor an V, Le Chanoine Dumanoir, qui résidait à Paris depuis le 1er mai 1792 jusqu'à cette époque sans interruption (comme le prouve le certificat de résidence ci-joint, qui constate la résidence depuis le 11 thermidor an II (4) jusqu'au 22 fructidor an V (5) et celui qui l'a constaté également depuis le 1er mai 1792 jusqu'au 8 thermidor an II (6) ; ce dernier certificat est encore à la préfecture de la Seine et sera joint aux autres pièces) se rendit à Juaye, département du Calvados, pour y voir sa femme et son enfant et y prit, en vertu de la loi du 19 fructidor an V, une lettre de passe pour se rendre dans le duché de Weimar, pays neutre. Cette lettre de passe est ci-jointe.

Le 6 messidor an VIII (7), le Ministre de la police générale a accordé à Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir un permis sur sa réclamation spéciale pour se rendre à Paris sous la surveillance du préfet de police.

Le réclamant vous supplie, citoyen ministre, de vouloir bien

(1) Archives nationales. *Ibid.*, n° 19,362, 1re pièce.

(2) Autographe.

(3) Le 14 octobre 1794.

(4) Le 29 juillet 1794.

(5) Le 8 septembre 1797.

(6) Le 26 juillet 1794.

(7) Le 25 juin 1800.

faire examiner ces pièces, afin qu'il obtienne sa radiation définitive et le bonheur de jouir des bienfaits d'un gouvernement juste.

Salut et respect.

J.-L. Le Chanoine du Manoir.

Le 21 messidor an VIII (1).

XI

Au citoyen Ministre de la Police générale (2).

Le citoyen Jean-Louis Le Chanoine du Manoir a l'honneur de vous représenter qu'il est en réclamation contre l'inscription de son nom sur la liste des émigrés; les pièces prouvant sa non-émigration sont déposées dans vos bureaux, mais il a obmis d'y joindre un certificat donné par l'administration municipale du canton de Juaye, il est essentiel pour lui de justifier de cette pièce, en conséquence, il vous invite, citoyen ministre, de la faire joindre au dossier.

Présentée à Paris, le 9 fructidor de l'an VIII (3).

Le Chanoine du Manoir.

XII

Au Ministre de la Police Générale (4).

Citoyen Ministre, Jean-Louis Le Chanoine du Manoir de la commune de Juaye, département du Calvados, vous représente que son nom a été par erreur inscrit sur la liste des émigrés. Il a réclamé contre cette inscription, dès le 11 may 1793, et il l'a renouvellée le 1er vendémiaire an III (5). N'ayant pu obtenir sa radiation

(1) Le 13 juillet 1800.

(2) Archives nationales. *Ibid.*

(3) Le 27 août 1800.

(4) Archives nationales. *Ibid.*, n° 3,781.

(5) Le 22 septembre 1794.

définitive avant la Révolution du 18 fructidor, il fut obligé, pour se conformer à la loi du 19, de quitter la France. Pour effet, il prit une lettre de passe de l'administration municipale du canton de Juaye, le 1er complémentaire an v (1), pour se rendre à Weimar, duché de Saxe, pays neutre.

Sa présence est absolument nécessaire pour suivre lui-même sa radiation définitive et pour obtenir les certificats dont il avait besoin. Il sollicite, citoyen Ministre, de votre justice que vous lui accordiez la liberté de revenir en France, sous la surveillance des autorités constituées de la ville de Paris, où ses affaires l'appellent particulièrement. Il espère que vous ne refuserez pas cette demande.

Présentée par Pétronille Pavée, épouse dudit Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, le 21 prairial an VIII (2).

PAVÉE, Fme LE CHANOINE DU MANOIR.

XIII

CERTIFICAT de Résidence (3) *des citoyens prévenus d'émigration, en exécution de la Loi concernant les Emigrés, en date du 25 brumaire de l'an IIIe de la République Française, une et indivisible.*

COMMUNE DE PARIS. DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Extrait des registres des délibérations de la Mairie du IXe arrondt du canton du Paris, du 16 messidor an VIII (4) de la République Française une et indivisible.

Nous, soussignés, les Maire et Adjoints du IXe arrondissement, certifions sur l'attestation des citoyens (suivent neuf noms d'habitants de l'arrondissement), que le cn Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, âgé de cinquante-sept ans, taille de un mètre quatre-vingt-un centimètres, etc., a résidé sans interruption dans la Municipalité

(1) Le 17 septembre 1797.

(2) Le 10 juin 1800.

(3) Archives nationales. *Ibid.*, nos 19,362, 146.

(4) Le 5 juillet 1800.

du IXe arrondissement, maison appartenant au citoyen G. Mir (?), rue de la Fraternité, 12, depuis le premier may mil sept cent quatre-vingt-douze jusqu'au huit thermidor an deux (1) . . . .

. . . . . .

Le Chanoine Du Manoir, femme Gaucher La Noë, pour le requérant, au nom et comme fondée de procuration de Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, son frère, en date du 10 janvier 1800, faite sous-seing privé spécial, à l'effet de poursuivre la demande par lui formulée en radiation de son nom mal à propos inscrit sur la liste des Emigrés, le 10 octobre 1792, lequel dit Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, après un ordre de passe de la municipalité du canton de Juaye, département du Calvados, le premier jour complémentaire an v de la République, dont copie nous a été représentée et à l'instant rendue, la passe prise en vertu de la loi du 19 fructidor an v.

XIV

CERTIFICAT DE RÉSIDENCE ETC. (2)

Extrait des Registres des délibérations de la IIe Mairie du canton de Paris, du 11 messidor an VIII (3) de la République française

Nous, Maire du second arrondissement, après avoir entendu (4) isolément neuf témoins cy-après nommés, qualifiés et sur la demande de la citoyenne Charlotte-Jeanne-Thérèse Le Chanoine Dumanoir, fme Gaucher La Noë, demeurant à Paris, rue de Varennes, n° 456, fondée de pouvoir du citoyen Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, son frère, suivant l'acte fait sous signature privée à Weimar, en Saxe, à la date du dix janvier dix-huit cent (20

(1) Le 26 juillet 1794.

(2) Archives nationales. *Ibid.*, n° 19,362, 147.

(3) Le 30 juin 1800.

(4) Ce qui suit, jusqu'à « Certifions », a été ajouté en marge.

nivôse an VIII), légalisé le même jour et au même endroit par le notaire impérial, signé Roth, légalisé aussi par le chancelier de la régence du duché de Saxe-Weimar, le 13 du mois sus-dit (23 nivose an VIII), signé Koppenfels et enregistré à Paris, le 2 messidor de l'an VIII.

Certifions sur l'attestation des citoyens (suivent les noms des neuf témoins), tous domiciliés dans notre arrondissement, que ledit citoyen Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, âgé de cinquante-trois ans (1); taille de cinq pieds sept pouces (suit le signalement) et marqué de petite vérole, ainsi que le porte un extrait du registre des ordres de passe tenu à l'administration municipale du canton de Juaye, département du Calvados, signé Picard, secrétaire de l'administration, à la date du premier jour complémentaire an V, duement légalisé par ladite municipalité et le préfet du Calvados, à la date du trois floréal an VIII (2), a résidé sans interruption dans la Municipalité, savoir : 1° rue de la Michaudière, n° 8 bis, chez le citoyen Godefroy Fortisson, maison appartenant au citoyen de Vergès, depuis le onze thermidor an II (3) jusqu'au quinze germinal an III (4); 2° depuis la susdite époque du quinze germinal an III jusqu'au vingt-deux fructidor an V (5), rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 20, chez le susdit citoyen Fortisson, maison appartenant au citoyen Beaugrand, époque à laquelle ledit citoyen Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir a déclaré quitter le territoire français pour se rendre dans la Haute-Saxe, duché de Saxe-Weimar, pour se conformer à la loi du dix-neuf fructidor an V, ainsi que le porte ledit extrait du registre des ordres de passe.

Certifions, en outre, que les citoyens attestans ne sont à notre connaissance et d'après leur affirmation ni parens, alliés, agens, fermiers, créanciers, ni débiteurs du certifié ou employés à son service.

(1) Ce qui suit, jusqu'à « trois floréal an VIII », a été ajouté en marge.

(2) Le 23 avril 1800.

(3) Le 29 juillet 1794.

(4) Le 4 avril 1795.

(5) Le 8 septembre 1797.

Fait à la Mairie, le onze messidor de l'an VIII de la République française, une et indivisible, en présence desdits certifié (*sic*) et attestans, lesquels ont signé avec nous.

LE CHANOINE DU MANOIR, femme GAUCHER LANOE,
fondée de Pouvoirs.

(Suivent les noms des neuf attestants).

XV

AU PRÉFET DE POLICE DE PARIS (1),

Je vous préviens, citoyen Préfet, que j'ai permis à Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, du département du Calvados, de se rendre à Paris.

Je vous autorise à le recevoir sous votre surveillance, jusqu'à décision définitive du gouvernement sur la prévention résultant de son inscription sur la liste des émigrés.

Vous m'informerez de l'exécution de cette mesure de simple police.

Salut et fraternité.

(Faire un duplicata). Expédié le vend^re^ an IX^e^ (2).

XVI

Paris, le 11 messidor an VIII^e^ (3) de la République française

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE,

Citoyen Ministre, en exécution de votre lettre du 9 de ce mois, qui m'informe que vous avés permis à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir de se rendre à Paris, j'observerai son arrivée.

(1) Archives nationales. En marge: Expédié le 9 messidor an VIII (28 juin 1800).

(2) Octobre 1800.

(3) Le 30 juin 1800. Archives nationales.

XX

Au Préfet de Police de Paris (1),

Je vous autorise, Citoyen Préfet, à délivrer à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, que j'ai placé sous votre surveillance le 9 messidor dernier, un passeport pour se rendre et séjourner à Vendeuvre, département de l'Aube, sous la surveillance du Maire de cette commune, autant de tems que ses affaires l'exigeront.

XXI

Au Préfet du département de l'Aube (2),

J'ai autorisé, Citoyen Préfet, le Préfet de Police de Paris à délivrer à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, que j'avais placé sous sa surveillance, un passeport pour se rendre à Vendeuvre.

Vous le recevrez et le mettrez sous la surveillance du Maire de ladite commune pour autant de tems que ses affaires l'exigeront.

Vous m'informerez de l'exécution de cette mesure.

XXII

Paris, le 17 vendémiaire an IX (3) *de la République française.*

Le Préfet de Police au Ministre de la Police générale,

Citoyen Ministre, J'ai délivré conformément à votre autorisation du 14 de ce mois, un passeport pour se rendre sous la surveillance du Maire de Vendeuvre, département de l'Aube, à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, prévenu d'émigration. J'ai validé cet acte pour deux décades, pour être rendu dans cette commune. Salut et respect.

(1) Archives nationales. 2e bureau, do 5,781, 32.

(2) Archives nationales. *Ibid.*

(3) Le 9 octobre 1800. Archives nationales. *Ibid.*

XVIII

Paris, le 23 thermidor an VIII (1) *de la République française.*

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE,

Citoyen Ministre, Il résulte des renseignements pris sur le nommé Lechanoine Dumanoir, Jean-Louis, placé sous ma surveillance comme prévenu d'émigration, qu'il demeure avec sa femme et ses enfants, rue de Varennes, n° 650, qu'il vit de ses revenus et voit peu de monde, et qu'il a un de ses fils aux armées. Sa conduite n'annonce rien de suspect. S'il me parvient de nouveaux renseignemens sur lui, je m'empresserai de vous les transmettre.

Salut et respect.

XIX (2)

AU CITOYEN MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE (3),

Citoyen Ministre, Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, en surveillance à Paris depuis le 9 thermidor de l'an VIII (4), a l'honneur de vous prier de bien vouloir l'autoriser à se rendre chez son beau-père, à Vendeuvre, département de l'Aube, et d'y rester sous la surveillance des autorités constituées de cette commune.

Salut et respect.

LE CHANOINE DU MANOIR.

Paris, ce 7 vendémiaire an IX (5).

(1) Le 11 août 1800. Archives nationales.

(2) Archives nationales, 3e bureau, n° 5,781. S 2.

(3) Autographe.

(4) Le 28 juillet 1800.

(5) Le 29 septembre 1800.

XX

Au Préfet de Police de Paris (1),

Je vous autorise, Citoyen Préfet, à délivrer à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, que j'ai placé sous votre surveillance le 9 messidor dernier, un passeport pour se rendre et séjourner à Vendeuvre, département de l'Aube, sous la surveillance du Maire de cette commune, autant de tems que ses affaires l'exigeront.

XXI

Au Préfet du département de l'Aube (2),

J'ai autorisé, Citoyen Préfet, le Préfet de Police de Paris à délivrer à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, que j'avais placé sous sa surveillance, un passeport pour se rendre à Vendeuvre.

Vous le recevrez et le mettrez sous la surveillance du Maire de ladite commune pour autant de tems que ses affaires l'exigeront.

Vous m'informerez de l'exécution de cette mesure.

XXII

Paris, le 17 vendémiaire an IX (3) *de la République française.*

Le Préfet de Police au Ministre de la Police générale,

Citoyen Ministre, J'ai délivré conformément à votre autorisation du 14 de ce mois, un passeport pour se rendre sous la surveillance du Maire de Vendeuvre, département de l'Aube, à Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, prévenu d'émigration. J'ai validé cet acte pour deux décades, pour être rendu dans cette commune. Salut et respect.

(1) Archives nationales. 2e bureau, dº 5,781, 32.

(2) Archives nationales. *Ibid.*

(3) Le 9 octobre 1800. Archives nationales. *Ibid.*

XXIII (1)

Troyes, le 7 brumaire an IX (2) de la République française.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE,

Citoyen Ministre, J'ai l'honneur de vous prévenir que le citoyen Jean-Louis Lechanoine Dumanoir, dont vous m'annoncés l'arrivée dans ce département, par votre lettre du 14 vendémiaire dernier, s'est présenté le 26 dudit mois à la Préfecture et que, conformément à vos intentions, je l'ai placé sous la surveillance du Maire de la commune de Vendeuvre.

Salut et respect.

XXIV

AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3),

Citoyen Ministre, Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, de la commune de Juaye, département du Calvados, prévenu d'émigration, et en surveillance par vos ordres depuis près d'un an, a été rayé provisoirement en tems utile par le département du Calvados.

Il vous supplie, Citoyen Ministre, de vouloir bien vous faire rendre compte de son affaire ou ordonner le rapport spécial et le soumettre à la décision du gouvernement.

Salut et respect.

LE CHANOINE DU MANOIR.

Présenté ce 21 messidor an IX (4).

(1) Une lettre du Préfet de l'Aube, du 29 vendémiaire (21 octobre), annonçait que Le Chanoine Dumanoir ne s'était pas encore présenté.

(2) Le 29 octobre 1800. Archives nationales. *Ibid.*

(3) Autographe. Archives nationales. *Ibid.*

(4) Le 10 juillet 1801.

XXV

Bureau d'Inscription, n° 19,862. — Notice (1)

Résidence à Paris, complette et légalement prouvée. — Certificat de moralité pour les trois premières années de la Révolution. — Réclamation utile. — Avis favorable du district de Bayeux. — Surveillance depuis un an. — Point de renseignements défavorables.

XXVI (2)

Rapport aux Consuls

C. C. Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, ancien militaire, dès les premiers jours de la Révolution, s'empressa de faire l'abandon de ses droits féodaux. En 1791, il remplit, en bon citoyen, les fonctions de Maire de la commune de Juaye, département du Calvados. Ses deux neveux, qu'il empêcha d'émigrer, sont depuis ce temps au service de la République, ainsi que l'un de ses fils (3).

Inscrit sur la liste des émigrés, il a réclamé, en temps utile, et a obtenu du district de Bayeux un avis favorable. Il paraît avoir résidé constamment à Paris depuis le 1er mai 1792 jusqu'au 22 fructidor an v.

Les autorités, sous la surveillance desquelles il est placé depuis un an, rendent un témoignage avantageux de sa moralité.

Tous ces faits étant constatés par des pièces authentiques, je vous soumets, Citoyens Consuls, le projet d'arrêté cy-joint (4).

(1) Archives nationales. *Ibid.*

(2) Ministère de la Police générale. Emigrés.

(3) Encore la même mention erronée de plusieurs fils.

(4) Suit le projet qui servit de base à l'arrêté des Consuls.

XXVII (1)

Extrait des Registres des délibérations des Consuls de la République

Paris, le 1er nivose an X (2) de la République Une et Indivisible.

LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la réclamation de Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, ancien militaire, domicilié à Paris, tendante à obtenir sa radiation de la liste des émigrés,

Vu le rapport du Ministre de la police générale,

Arrêtent :

Article Ier. — Le nom de Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir, ancien militaire, domicilié à Paris, est définitivement rayé de la liste des émigrés.

Art. II. — Le citoyen Jean-Louis Le Chanoine Dumanoir rentrera dans la jouissance de ceux des biens qu'il possédait qui ne se trouvent pas aliénés et dont il n'est pas disposé par l'arrêté du 24 thermidor an IXe.

Art. III. — Il ne pourra prétendre aucune indemnité pour ceux des biens qu'il possédait qui auraient été vendus.

Art. IV. — Les Ministre de la Justice, des Finances et de la Police générale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LE PREMIER CONSUL,
Signé : BONAPARTE.

XXVIII

Extrait du Registre des décès de la ville de Vendeuvre pour l'année 1805

Arrondissement communal de Bar-sur-Aube, département de l'Aube, du vingt-quatrième jour du mois de nivôse (1) an treize de la République.

(1) Archives nationales. F7 5,994.

(2) Le 22 décembre 1801.

(1) Le 14 janvier 1805.

Acte de décès de Monsieur Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, ancien officier général, demeurant à Bayeux, département du Calvados, décédé le jour d'hier en cette commune, à onze heures avant midi, âgé de soixante-un ans, fils du légitime mariage de Charles-Louis Le Chanoine du Manoir et de Françoise-Thérèse Montaut, son épouse, vivant demeurant à Juaye, département du Calvados.

Sur la déclaration à moi faite par Monsieur Gabriel Pavez de Vendeuvre, beau-frère, âgé de cinquante-cinq ans, Félix Le Chanoine du Manoir, son fils âgé de vingt-deux ans, tous deux témoins demeurant à Vendeuvre, lesquels ont signé avec nous.

Constaté suivant la loi par moi Jacques Thibésart, maire de la commune de Vendeuvre, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat-civil.

Suivent les signatures.

(1) Le 14 janvier 1805.

ERRATA

Des erreurs s'étant, pages 9-16, glissées dans le calcul des dates du calendrier républicain, il faut les rétablir comme il suit :

Page	9,	note 6,	9 septembre,	*lire* 8 septembre.
—	10,	— 1,	31 mars,	— 30 mars.
—	—,	— 3,	26 novembre,	— 25 novembre.
—	—,	— 4,	25 février,	— 24 février.
—	—,	— 5,	30 novembre,	— 29 novembre.
—	12,	— 1,	13 août,	— 13 juillet.
—	—,	— 3,	22 juillet,	— 4 avril
—	16,	— 1,	12 novembre,	— 9 novembre.
—	—,	— 2,	6 septembre,	— 5 septembre.
—	—,	— 3,	n° 8,	— n° 12.
—	—,	— 4,	26 juin,	— 25 juin.
—	—,	— 5,	26., 14 juillet,	— 24.., 13 juillet.
—	—,	— 6,	9 septembre,	— 8 septembre.

ALAIN CHARTIER

Le Président de notre Société, résumant une communication qu'il nous avait faite en Novembre dernier, a, dans la Séance du 15 Janvier 1896, lu à la Société des Etudes historiques, sous le titre :

PROJET D'ÉRECTION D'UNE STATUE AU POÈTE ÉCRIVAIN NATIONAL : ALAIN CHARTIER (1)

la note suivante qui rappelle et précise les titres du poète :

La Société des Etudes historiques, en 1872, au lendemain de nos désastres, entendit, en séance publique, présidée par l'éminent M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, une lecture sur le poète, écrivain national, ALAIN CHARTIER. La grande presse de Paris parla, en termes favorables, de cette étude et remit en mémoire le nom d'un patriote du XV^e^ siècle, trop oublié. Depuis, le souvenir d'Alain Chartier a été consacré au théâtre et la ville de Paris lui a érigé une statue.

Aujourd'hui, Bayeux, pays d'origine de la famille Chartier, se propose d'élever un monument au plus illustre de ses enfants.

Alain Chartier, issu d'une ancienne famille normande, est né à Bayeux en 1386. — Exilé de sa province pour se soustraire à la domination anglaise, il vint à Paris. Ses sentiments patriotiques se développèrent et s'affirmèrent sous l'influence d'une haute culture intellectuelle.

(1) Gabriel Desclosières : *Un écrivain national au XV^e^ siècle : Alain Chartier.* FONTEMOING, éditeur à Paris, 4, rue Le Goff.

Secrétaire du roi Charles VII, ambassadeur en Ecosse, négociateur du mariage de la princesse Marguerite avec le Dauphin, représentant de la France près de l'empereur d'Allemagne et du Saint-Siège, il rendit à l'Etat, ainsi que son frère aîné Guillaume qui fut archevêque de Paris, des services importants. Le haut mérite d'Alain Chartier est, par-dessus tout, d'avoir en des temps troublés, avec bon sens, droiture et esprit grandement libéral, montré le chemin d'honneur que tout « *bon Français* » devait suivre. A ses actes utiles, s'ajoutent ses écrits qui s'enchaînent avec une puissante et méthodique logique.

Répondant à l'état d'âme du pays, supportant avec horreur le joug de l'étranger, il publie, presque au lendemain de la bataille d'Azincourt, le *Poème des quatre Dames*, cri de douleur et d'indignation des femmes de France flétrissant la défaillance des uns et encourageant l'espoir de la chevalerie restée fidèle.

Vient ensuite le *Traité de l'Espérance* annonçant un relèvement de la fortune de la France. Mais ce relèvement il n'est possible que par l'union de tous.

Un troisième écrit, le *Quadrilogue invectif*, stigmatise, en termes éloquents, les fautes commises et signale le remède à tant de maux. Le *peuple*, la *chevalerie*, *clergie* (représentant la classe des lettrés), échangent de violents reproches ; chacun accuse l'autre, et la France, sous la figure d'une grande belle dame éplorée, dominant le débat, invite ses enfants à finir leurs disputes, à ne plus déchirer son sein et à s'unir pour son salut.

Le dernier écrit politique d'Alain Chartier, tracé à la veille de sa mort : la *Ballade de Fougières que les Anglais prirent au mépris des trèves par trahison*, est un cri de guerre et de vengeance, sorte de Marseillaise annonçant que l'Anglais sera chassé de France et de Normandie.

L'année suivante, la bataille de Formigny réalisait cette prédiction.

Alain Chartier n'éprouva pas la joie de voir ce triomphe, il mourut une année trop tôt.

A ses écrits patriotiques, le poète joignit des traités de philosophie pratique et d'éducation : *le Curial* (le courtisan), est une satire

de l'esprit de servilité qui règne dans les cours et paralyse l'indépendance du caractère et la généreuse initiative ; *le Bréviaire des nobles* enseigne comment on élève des hommes conscients de leur devoir.

Un autre poète d'origine normande, Clément Marot, a dit :

« En maistre Alain, Normendie prend gloire. »

Cette gloire, la ville de Bayeux veut la consacrer par un monument. Nous avons pensé, Messieurs et chers Confrères, que la Société des Etudes historiques ayant, dès 1872, pris l'initiative d'un mouvement d'opinion, qui n'a cessé de cheminer depuis, apprendrait cette nouvelle avec intérêt.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 17 Octobre 1894

La Société s'est réunie le dix-sept octobre, sous la présidence de le M. Desclosières, assisté du vice-président et du secrétaire, MM. Pillet et Leliévre. Membres présents : MM. Aubrée, Bazire, Garnier, Guisle, de Courson, de Maneville, Tallevast, Valette, Villers.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Pillet émet le vœu de demander officiellement la chambre Lambert, à la Bibliothèque, pour y déposer les Mémoires, Volumes, Collections, Archives, appartenant à la Société. Pour attirer l'intérêt des Membres de la Compagnie sur ces volumes, M. le Président émet le vœu que le Secrétaire fasse, de temps à autre, un rapport verbal très succinct sur les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes. Ces deux propositions sont adoptées.

La Société arrête ensuite qu'elle met au concours, pour le prix de la fondation Létot, le sujet suivant :

HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE ET DE LA MANUFACTURE DE PORCELAINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX ET LIEUX CIRCONVOISINS, DU XII[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Les Membres de la Société ne pourront être concurrents. Les Mémoires devront être adressés au Secrétaire de la Société, à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux.

M. le Président Galliot est proposé comme Membre de la Société.

Sur la proposition du Secrétaire, les séances statutaires se tiendront ordinairement le 2[e] Jeudi de chaque trimestre. On passe aux lectures à l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. l'abbé Le Lièvre, pour sa lecture sur le serment d'Harold, d'après la Tapisserie de la Reine Mathilde. Le serment a dû se prêter à Bayeux, dans la Cathédrale qu'Odon faisait achever : HAROLDVS VENIT BAGIAS VBI WILLELMO SACRAMENTVM FECIT. C'était la conclusion de l'étude précédente : il reste à déterminer la teneur du serment. Ce point est d'une grande importance, car la vassalité féodale toute entière reposait sur l'hommage et le serment d'être le féal homme lige du suzerain : le caractère religieux du serment rendait plus difficile dans ces âges de foi les trahisons et les révoltes. Les historiens anglais, comme les normands, reconnaissent donc qu'Harold s'engagea, par serment, envers Guillaume, les uns prétendent que ce serment le fit vassal complet de son futur beau-père, les autres qu'il promit simplement certaines parties de la ville de Douvres au duc Normand.

Montrant les reproches qu'Harold s'attire des siens, pour avoir fait serment, en rappelant les craintes que la violation évidente de ce serment faisait naître dans sa famille, au moment de vider la querelle par les armes, votre Secrétaire fait voir que l'engagement, pris par Harold, avait pour les Anglo-Saxons une importance inaccoutumée et des conséquences très graves.

Il faut donc en conclure, qu'à défaut de texte précis, la tradition historique, qui veut qu'il ait promis d'aider Guillaume à remplacer le roi Edouard, devient de moins en moins invraisemblable et que la politique du Duc normand fut très habile d'ajouter ce serment d'Harold aux autres motifs qui justifiaient une descente en Angleterre. Serment de vassal, serment religieux prêté à son frère par son futur neveu, serment fait dans son église et indignement mis en oubli, c'était assez aussi pour engager Odon de Conteville, baron normand et vassal de Guillaume, de seconder de son mieux les préparatifs de la conquête. Ces occupations guerrières, qui nous paraissent incompatibles avec le caractère et le rang épiscopal n'étaient pas pour lui déplaire : sur son sceau que nous a laissé le graveur Bayley, il est représenté, d'un côté, en chasuble, tourné et portant la crosse en forme de Tau ; de l'autre côté, c'est le baron, sur son coursier, tenant son épée de bataille.

M. Georges Villers aborde ensuite la partie la plus intéressante des notes que sa sagacité habituelle et son amour de l'histoire locale lui ont permis de réunir, sur ce fait honorable de notre marine française, qu'on appelle la *Bataille d'Arromanches*. Pour nous faciliter l'intelligence des manœuvres faites par les deux partis en présence, notre érudit Collègue nous rappelle le site où se livra le combat. Il nous montre ensuite le trouble apporté dans le marché de Bayeux par le bruit de la canonnade, l'embossage des canonnières et des frégates, et le feu prenant à une des canonnières, au plus fort de l'engagement. Les secours arrivent bientôt de Bayeux et de Caen. Le baron Méchin, préfet du Calvados, averti, s'emploie, avec zèle, à seconder nos braves marins, et l'un de leurs chefs, le commandant Jourdan, utilise habilement les renforts qu'il a demandés.

L'heure avancée et la fatigue de notre honorable et intéressant Collègue ont seules forcé l'Assemblée de remettre à la réunion prochaine la continuation du récit du Combat et de ses dernières péripéties. L'attention de son auditoire justifie pleinement les remerciements que M. le président Desclosières adresse à M. Villers.

La prochaine séance est fixée au jeudi 14 février prochain.

Le Secrétaire,

A. LE LIÈVRE.

Séance du 28 Février 1895

La rigueur de la température fit reculer, jusqu'à la quinzaine suivante, la séance fixée au 14 février. L'ordre du jour primitif ne reçut pas de modification de ce retard.

M. Villers put enfin terminer son intéressant travail sur le *Combat naval d'Arromanches*. Une fois les dernières péripéties de cet engagement décrites, notre vénérable Collègue a complété sa communication par quelques notes biographiques sur les personnages les plus importants qui y avaient pris part. Grâce à cette

attention de M. Villers, nous avons pu retrouver, de ce côté-ci du détroit comme de l'autre, les descendants des combattants.

M. le président Desclosières, dans un regard rapide jeté sur les *Livres de raison*, pratiqués au siècle dernier, a fait valoir, avec sa compétence habituelle, les données précieuses que ces recueils, qui semblaient n'être que d'un ordre tout privé, fournissent pour établir un état comparatif des richesses publiques, du prix des denrées, des procédés de culture, des fortunes rurales, de la valeur des terres, de l'aménagement des maisons rurales. Signalons, en passant, la culture de la pomme de terre dans le midi de la France, antérieurement à la vogue que Parmentier donna à ce précieux tubercule.

Séance du 6 Juin 1895

Le jeudi six juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Desclosières, président, Pillet, vice-président, abbé Le Lièvre, secrétaire, Mabire, vice-secrétaire, Pain, maire de Bayeux, Villers, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Londet, professeur de sciences au Collège de Bayeux, Georges de Courson, abbé Yvonnet, curé d'Arganchy.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance et le dépouillement de la correspondance, M. le Président annonce la candidature de Madame la comtesse de Cussy-Mandeville, de M. Jules Fabre, avocat à Paris, de M. James, négociant à Isigny, de M. Tauxier, membre de plusieurs Sociétés savantes à Paris, de M. Desmant, peintre-émailleur, de Boulogne-sur-Seine. Leur demande sera proposée aux suffrages des Sociétaires dans la prochaine séance.

M. le Président communique ensuite l'état financier de la Société et, en présence des vides causés dans nos rangs par la mort ou la démission de nos Collègues, il invite les Sociétaires à recruter de nouveaux Membres.

L'honorable M. Pain émet, à l'applaudissement général, le vœu de voir le Bureau aviser les Sociétaires, résidant à Bayeux, des obsèques de nos Collègues, afin que nous puissions, en nous groupant autour d'un de nos dignitaires, donner un dernier hommage au Sociétaire défunt et nous associer au deuil de sa famille.

Plusieurs correspondances, au sujet de la statue projetée d'Alain Chartier, sont remises à M. le Président. Après échange d'observations entre MM. Pain, Villers et l'Assemblée, M. le Président promet, pour la séance prochaine, un rapport complet sur la question, afin que la Société tout entière puisse décider à bon escient quelle coopération elle doit apporter, soit à la municipalité, soit aux promoteurs de la glorification du poète Bayeusain.

Ces hommages à rendre à un mort illustre ramènent M. le Président à se faire l'interprète de la Société, auprès de la famille de M. Maurice de Maneville, si inopinément enlevé à ses études, à notre Société, à ses amis et à ses parents : les Membres s'associent de tout cœur à cet hommage rendu à notre jeune laborieux et très aimable confrère.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Au nom de M. Dédouit empêché, M. le vice-secrétaire Mabire lit une *Etude sur la Mendicité et l'Assistance à Bayeux, sous le règne de Louis XIV.* Le Mémoire de notre laborieux Collègue nous montre le sort des pauvres dans notre ville, les règlements qui tarifaient la viande de boucherie à leur usage. Ces documents sont d'un grand intérêt pour établir la nature et le prix des denrées alimentaires à Bayeux.

M. l'abbé Le Lièvre commence la lecture d'une Notice sur Subles. Après avoir établi l'importance géologique de Subles et rappelé les productions de son territoire, il résume l'histoire des deux fiefs laïques existant autrefois dans cette localité : le fief seigneurial de Subles et le fief Catel du Jardin ou du Gardin ; les familles nobles dites de Subles, Hélies de Subles, Hélyes de Bompard, les familles Gardin du Catel, Gardin du Jardin et Gardin Néry sont rapidement passées en revue.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du Jeudi 11 Juillet 1895

Selon l'engagement qu'il avait pris en présence du mouvement de l'opinion publique en faveur de la glorification du poète Bayeusain Alain Chartier, M. le Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de l'avis du Bureau et aux termes des statuts qui l'autorisent à convoquer des séances extraordinaires, a réuni les Sociétaires, au lieu ordinaire des séances, le jeudi onze juillet.

Etaient présents : MM. Pain, maire de Bayeux, Lamy, Aubraye, Dédouit, Tranchand, Villers, Garnier, etc.

Après lecture et adoption du procès-verbal, ont pris place au Bureau : MM. Desclosières, président, Pillet, vice-président, Lelièvre, secrétaire.

Dans la partie administrative de la séance, il a été procédé aux élections. Sont élus, à l'unanimité, membres titulaires : Madame la comtesse de Cussy-Mandeville, M. Desmant, M. James, M. Jules Fabre, avocat, et M. Tauxier. Ont été proposés : M. Engerard et M. Le Duc.

Le Président reçoit communication d'une lettre de l'honorable M. Dédouit, sur les moyens de hâter l'érection de la statue d'Alain Chartier. La communication de notre Collègue, rentrant dans les travaux de l'ordre du jour, devient un document nouveau à l'appui du rapport de M. Desclosières. Avec la netteté et l'élégance habituelles, M. Desclosières fait, dans son rapport, l'historique de la question d'Alain Chartier. La glorification de notre compatriote n'est pas une œuvre d'intérêt purement local, ni un projet éclos tout récemment. Les lettres insérées dans les journaux bayeusains auraient pu le laisser croire ; mais, M. Desclosières rappelle les romanciers, écrivains et professeurs qui, dans leurs revues, joûtes académiques ou discours officiels des distributions, ont essayé de mettre en lumière quelques-uns des côtés de l'original personnage aujourd'hui un peu trop oublié.

Les dernières recherches de nos Collègues ont été aussi signalées et, s'il nous était permis de sortir ici de notre froid rôle de rap-

porteur et de secrétaire, nous dirions, sans crainte d'être démenti de nos Collègues, que notre Président a voilé, sous trop de modestie, la part prépondérante qu'il a prise en faveur d'Alain Chartier. Mais nous ne voulons pas nous en faire un ennemi et nous espérons que l'on croira avoir entendu tout bas ce que nous venons de rappeler sur ses travaux.

Il appert donc de son rapport que la glorification d'Alain se justifie par la valeur intrinsèque de l'œuvre du Poète, qu'elle est opportune, puisque l'on glorifie ceux qui, à côté du talent, ont su servir la France par leur patriotisme, et que, il faudrait sans trop tarder, nous honorer nous mêmes en honorant l'un de nos concitoyens. Et c'est ici le côté pratique de la question : la ville et nous devons concourir à ces hommages. Seuls, malgré la notoriété qui s'attache à une Société académique, nous ne pourrions voir nos espérances réalisées ; d'autre part, nous ne pouvons usurper le rôle honorable qui revient à la ville de glorifier l'un de ses plus illustres enfants : qu'on saisisse donc officiellement l'édilité bayeusaine de nos projets et que, d'accord avec ses délégués, l'on arrive à sortir de la région des projets et des impuissances.

En conséquence, après avis de M. le Maire de Bayeux et des Sociétaires présents, M. le Président est prié d'avertir officiellement le Conseil Municipal du projet de glorifier, par l'érection d'une statue à Bayeux même, le Poète Bayeusain Alain Chartier.

M. le Maire prend l'engagement de saisir son Conseil de cette communication officielle de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et l'ordre du jour étant épuisé, la prochaine séance est fixée au samedi dix août prochain.

Séance du Samedi 10 Août 1895

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'arrondissement de Bayeux s'est réunie le samedi dix août, à une heure et demie très précise, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Bazire, Bunel, Dédouit, Joret, Le Paulmier, Mabire, Thibault du Manoir, Pain, maire de Bayeux, Tavigny, Tranchand, Villers.

Ont pris place au Bureau : M. le président Desclosières, MM. Pillet, vice-président, Le Lièvre et Mabire, secrétaire et vice-secrétaire.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, ont été élus Membres de la Société : MM. Le Duc, statuaire, et Engerard. Ont été proposés : MM. l'abbé Feuguet, curé de Barbeville, et Le Maître, percepteur de Juaye-Mondaye, par MM. Bunel et Dédouit, M. Eudelin, par MM. le président Desclosières et le docteur Stephen Le Paulmier.

M. le Maire de Bayeux remet à M. le Président un extrait du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Bayeux, relatant la nomination des délégués du Conseil : MM. Villers, Lamy, Tavigny et de Germiny, auprès de notre Compagnie, relativement à la statue future d'Alain Chartier.

M. le Président donne la parole à M. Joret, professeur à la Faculté d'Aix, membre correspondant de l'Institut. Au cours d'une mission en Allemagne, notre honorable et érudit Collègue a pu compulser les archives de la Cour ducale de Saxe-Weimar, qui jeta un vif éclat, comme centre intellectuel, dans les dernières années de Louis XVI et pendant la Révolution. La Saxe, rendez-vous des lettrés, terre hospitalière pour les seigneurs français fuyant les troubles politiques de leur Patrie, fut visitée par un membre de la famille du Manoir, Jean-Louis Le Chanoine, comte du Manoir de Juaye.

Il avait épousé M^lle^ de Pervenchères, et une lettre de Gœthe fit connaître à M. Joret quel rôle M. de Juaye avait rempli à la Cour de Weimar, le jeune fils du comte de Juaye était devenu page du fils aîné du duc. Gœthe, donc, dans une lettre de 1795, loue la distinction, la fermeté, l'intelligence saine de M. du Manoir. Le duc de Weimar écrit lui-même que dans l'aimable compagnie de ce français, l'ennui lui est impossible et qu'il ne s'aperçoit pas de la fuite du temps. La future M^me^ de Gérando, M^lle^ de Ramsthausen, fend hommage au caractère du comte du Manoir et justifie l'influence qu'il a acquise à la cour de Charles-Auguste. Le duc de Castries et Mounier sont aussi en rapport avec lui. C'est avec ces documents incomplets d'époques différentes, mais tous à l'honneur de celui

dont ils parlent, que M. Joret nous esquisse les premières lignes d'une intéressante Notice sur Jean-Louis Le Chanoine, comte du Manoir de Juaye. Espérons que de nouvelles recherches dans la bibliothèque et la correspondance de Gœthe compléteront, avec les Archives du Calvados et celles de la famille du Manoir, les intéressantes trouvailles de notre érudit Collègue.

Enfin, M. Dédouit, en condensant, lui aussi, les renseignements tirés des Archives de nos hospices, nous fait connaître, avec les péripéties du pauvre Colibert, archer des pauvres, plus connu sous le nom de *Va des Gambes*, et celle de ses successeurs, nous rappelle les premiers essais de réglementation des miséreux et des mendiants, et les commencements de l'Hôpital-Général dans notre bonne ville de Bayeux.

L'ordre du jour ramène à la question d'Alain Chartier. Une commission, prise dans nos rangs, doit, avec les délégués de la Municipalité, former un centre d'étude et d'action pour la glorification d'Alain Chartier. Le Président et le Bureau proposent comme Membres à élire dans ce but : MM. Guillot, sculpteur, Jean Bertot, architecte, de Maneville, baron du Charmel, Dédouit et Garnier. Au premier vote, les voix se répartissent ainsi : MM. Guillot, 11 voix, Dédouit, 8 voix, Garnier, 8 voix, de Maneville, 6 voix, Jean Bertot et baron du Charmel, chacun 5 voix. Les votants sont au nombre de 12. Au premier tour, MM. Guillot, Garnier et Dédouit sont élus commissaires. Le scrutin pour l'élection du quatrième commissaire, donne les résultats suivants : MM. de Maneville, 7 suffrages, Jean Bertot, 5 suffrages, baron du Charmel, 1 suffrage. Votants, 13 ; suffrages exprimés, 13. M. de Maneville est élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire, A. LE LIÈVRE.

Le Président, G. DESCLOSIÈRES.

des pauvres. Chacune des survivantes de l'Œuvre de la Marmite devait verser dix sols pour la célébration d'un service à l'Hôpital-Général, quand la mort frappait l'une d'elles.

D'après le procès-verbal de la première réunion de cette œuvre charitable (21 février 1684), les premiers fonds consacrés à cette œuvre furent des offrandes volontaires : 14 livres pour la Marmite de Saint-Loup et de la Poterie, 22 livres pour la Marmite Saint-Jean, 10 livres pour la Marmite Saint-Laurent et Saint-Ouen, 9 livres pour la Marmite Saint-Patrice. Madame de Saint-Germain, qui doit trouver les porteuses de soupe, qui ne sont pas assez nombreuses, reçoit 21 livres. On donne 6 livres de pain aux porteuses de pain dans les grandes paroisses. Ces offrandes venaient, en partie, d'une quête faite les jours gras.

L'intéressante communication de M. Dédouit nous montre le clergé venant généreusement au secours des dames de la Marmite, et Mgr de Nesmond étant l'âme et l'inspirateur, nous pouvons dire le pourvoyeur de fonds, infatigable pour ces charitables institutions, il connaissait par leur nom un certain nombre de nécessiteux et les indiquait parfois à ses généreuses coopératrices.

M. le Président rend compte de la première réunion du Comité d'initiative formé par nos délégués et les délégués de la Municipalité pour glorifier Alain Chartier par un monument digne de lui et digne de nous. Il soumet, après un exposé clair et succinct de cette première manifestation officielle, répondant à l'opinion publique, la décision prise par nos délégués à l'approbation de l'Assemblée. Il s'agit d'une statue et non d'un buste ou bas-relief à élever au quartier Saint-Patrice. Avant de s'enquérir d'un artiste, une étude préparatoire est nécessaire, la Société doit faire connaître les titres d'Alain Chartier à cette glorification posthume si longtemps désirée; elle a naturellement mission de vulgariser le beau rôle littéraire et diplomatique de notre compatriote, illustration méconnue de notre cité et dès lors, plus tard, une souscription publique, un comité d'honneur viendrait, avec notre aide, faciliter à la ville de Bayeux, représentée par sa Municipalité, la glorification d'un de ses enfants. C'est donc l'accord de nos édiles et de nos Sociétaires qui doit procurer le premier encouragement au Comité d'études, et cet

corps de Ville et les habitants s'imposèrent, vers la mi-avril 1679, pour une collecte de quatre mille livres, la somme recueillie par des collecteurs passera aux mains d'un receveur nommé par Mgr de Nesmond et portée au lieu indiqué par l'intendant : l'offrande en blé devra être faite pour le 1er mai et celle en argent pour le 1er septembre ; on députa à l'évêque, alors absent, pour s'enquérir du montant de son offrande. On décréta l'expulsion des mendiants étrangers et la détention des quêteurs publics qui abusaient de la commisération publique et amoindrissaient le bon vouloir des personnes charitables.

M. Dédouit nous montre ensuite, en 1684, cent cinquante-huit indigents, infirmes et orphelins, occupant l'Hôpital-Général. La révocation de l'édit de Nantes vint, vers la même époque, mettre au profit des Hospices les terres appartenant aux Protestants. Le cimetière protestant de la rue de la Cave, celui de Trévières et de Vaucelles, les biens des consistoires des mêmes communes produisirent, pour la caisse de nos hospices, 822 livres 3 sols de rentes perpétuelles et annuelles.

M. Dédouit termine sa communication par l'exposé d'une innovation due à Mgr de Nesmond pour secourir à domicile les indigents qui n'avaient pas l'âge réglementaire pour être admis à l'Hôpital-Général, ou empêchés d'assister aux distributions faites à la porte de cet établissement. Par l'Œuvre de la Marmite, les dames divisent la ville par quartiers, ayant Comité de secours, avec sa présidente, sa trésorière et ses visiteuses et leurs adjointes, pour porter les bouillons et autres secours au domicile des pauvres inscrits sur des rôles revus ou arrêtés en présence de l'Evêque ou du doyen du Chapitre. La Marmite comprenait : 1° les visiteuses de l'Hôpital-Général, renouvelées chaque semaine au nombre de quatre, pour veiller au service intérieur de cet établissement ; 2° la Marmite s'occupant de la préparation et de la distribution des bouillons et secours par quartiers : Marmite Saint-Sauveur, Marmite Saint-Loup, Marmite Saint-Jean et Marmite Saint-Patrice ; 3° le garde-meuble comprenant cinq magasins où se trouvaient les meubles et linges prêtés aux indigents et qui devaient être rendus, remplacés ou réintégrés au magasin après la guérison ou le décès

des pauvres. Chacune des survivantes de l'Œuvre de la Marmite devait verser dix sols pour la célébration d'un service à l'Hôpital-Général, quand la mort frappait l'une d'elles.

D'après le procès-verbal de la première réunion de cette œuvre charitable (21 février 1684), les premiers fonds consacrés à cette œuvre furent des offrandes volontaires : 14 livres pour la Marmite de Saint-Loup et de la Poterie, 22 livres pour la Marmite Saint-Jean, 10 livres pour la Marmite Saint-Laurent et Saint-Ouen, 9 livres pour la Marmite Saint-Patrice. Madame de Saint-Germain, qui doit trouver les porteuses de soupe, qui ne sont pas assez nombreuses, reçoit 21 livres. On donne 6 livres de pain aux porteuses de pain dans les grandes paroisses. Ces offrandes venaient, en partie, d'une quête faite les jours gras.

L'intéressante communication de M. Dédouit nous montre le clergé venant généreusement au secours des dames de la Marmite, et Mgr de Nesmond étant l'âme et l'inspirateur, nous pouvons dire le pourvoyeur de fonds, infatigable pour ces charitables institutions, il connaissait par leur nom un certain nombre de nécessiteux et les indiquait parfois à ses généreuses coopératrices.

M. le Président rend compte de la première réunion du Comité d'initiative formé par nos délégués et les délégués de la Municipalité pour glorifier Alain Chartier par un monument digne de lui et digne de nous. Il soumet, après un exposé clair et succinct de cette première manifestation officielle, répondant à l'opinion publique, la décision prise par nos délégués à l'approbation de l'Assemblée. Il s'agit d'une statue et non d'un buste ou bas-relief à élever au quartier Saint-Patrice. Avant de s'enquérir d'un artiste, une étude préparatoire est nécessaire, la Société doit faire connaître les titres d'Alain Chartier à cette glorification posthume si longtemps désirée; elle a naturellement mission de vulgariser le beau rôle littéraire et diplomatique de notre compatriote, illustration méconnue de notre cité et dès lors, plus tard, une souscription publique, un comité d'honneur viendrait, avec notre aide, faciliter à la ville de Bayeux, représentée par sa Municipalité, la glorification d'un de ses enfants. C'est donc l'accord de nos édiles et de nos Sociétaires qui doit procurer le premier encouragement au Comité d'études, et cet

appui et cet encouragement, sans engager ultérieurement la responsabilité et les ressources de la Municipalité ou de notre Compagnie, permettront de commencer sur une base ferme les études du Comité.

M. le Maire et M. le Président, ainsi que les Sociétaires qui prennent alors part à la discussion, précisent en ce sens la décision et les délibérations du Comité et proclament qu'une allocation de la Ville pourrait tout naturellement aider aux premières études.

L'Assemblée adopte cette conclusion et conformément au Rapport de l'honorable M. Desclosières, une allocation de 500 francs est officiellement demandée au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la prochaine séance est fixée au jeudi quatorze novembre. Les Membres apposent leur signature au registre de présence, comme l'avait fait le Président, en approbation du procès-verbal de la dernière réunion. La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du Jeudi 14 Novembre 1895

Conformément à la convocation, en date du 3 novembre, et signée des Membres de leur Bureau, les Sociétaires ont tenu leur séance au local ordinaire, en l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, le jeudi quatorze novembre, à deux heures très-précises.

Siégeaient au Bureau : MM. G. Joret-Desclosières, président ; Pillet, vice-président ; abbé Le Lièvre, secrétaire ; Mabire, vice-secrétaire.

Etaient présents : MM. Aubrée, Bazire, Dédouit, de Courson, l'abbé Feuguet, Garnier, Le Maître, Tavigny, Desramé-Dubois, Villers.

Le procès-verbal, rédigé et lu par le Secrétaire, est adopté.

En constatant le nombre des nouveaux Membres entrés dans notre Compagnie, le Bureau, par l'organe de son Président, ne peut que remercier les parrains des nouveaux élus des recrues dont ils viennent grossir nos rangs et à compter sur la durée et l'efficacité de leur propagande.

M. le Président propose à l'Assemblée un projet de lettre-circu-

pénitentiaire, tant préventif que correctif, des maisons de détention, le patronage des détenus libérés ont permis à M. Desclosières de s'en convaincre. L'étranger a établi, de son côté, le custos des enfants, l'asile des mendiants, les workhouses et la taxe des pauvres. Les baux de ferme obligeant à loger les passagers mendiants et vagabonds, dans un local *ad hoc*, à fournir aux uns et aux autres la botte de paille ou d'étrain pour lit, la soupe du soir ou du matin, ont préludé aux asiles et à l'hospitalité de nuit dans les grands centres et les cités manufacturières. Des renseignements plus précis donneront à la question, pour ainsi dire ébauchée, en passant, sa juste et réelle importance. Elle continuera donc d'être à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Une lettre de l'honorable M. Pain, maire de Bayeux, a annoncé que la demande d'une allocation, pour le monument d'Alain Chartier, avait été gracieusement reçue de nos édiles, qui avaient voté *ad hoc* un crédit de 500 francs, pour le Comité d'Etudes préparant l'érection du monument. Enfin, l'Assemblée approuve la lettre adressée à la Municipalité d'Arromanches, au nom de la Société, dans le but de promouvoir, dans cette commune, l'établissement d'une solennité et d'un monument commémoratif du Combat naval dit d'Arromanches, si bien remis en lumière par notre docte et vénérable M. Villers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

présidence de l'assemblée des administrateurs de l'Hôpital-Général, entre les grands-vicaires de l'évêque absent et M. de Saint-Germain, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Bayeux. Les parties produisirent des mémoires contradictoires, s'autorisant de précédents et d'édits royaux ; tout le Chapitre se crut lésé, et, prétendant n'être qu'un seul corps avec l'Evêque, voulut unir sa cotisation à celle de Mgr de Nesmond. Une telle prétention diminuait son apport qui, d'ailleurs, devait être en décroissance, à cause du don gratuit que le clergé avait dû faire au roi Louis XIV, pour les charges de la guerre. Ses membres n'assistèrent pas aux réunions et l'évêque fit fermer la porte de son évêché aux administrateurs, qui durent protester et tenir séance ailleurs.

La mort de M. Aubert, avocat de M. de Saint-Germain, quelques démarches conciliatrices et plusieurs séances dont s'absenta M. de Saint-Germain, calmèrent le Chapitre, et un arrêt du roi rendit enfin la préséance aux grands-vicaires.

L'Œuvre des Marmites fut remplacée par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, appelées Sœurs du Pot. M. l'abbé Raymond Baucher et Mgr de Nesmond, par leurs générosités, aidèrent les pauvres de l'Hôpital et ceux de la ville à se procurer du pain dans les années de disette qui signalèrent la fin du règne du Grand Roi. Un tableau des dons annuels, faits par Mgr de Nesmond, pour l'Hôpital-Général, termine le travail de M. Dédouit et justifie, une fois de plus et pièces en main, la charitable renommée de Mgr de Nesmond et la vénération qui entoure sa mémoire.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur les moyens employés pour diminuer la mendicité et le vagabondage, qui peuplent nos hospices de fainéants, nos prisons de prévenus précoces et de malfaiteurs incorrigibles, et exposent nos populations rurales à des pillages et à des vengeances toujours à craindre, tandis que nos villes sont le théâtre d'escroqueries sans nombre. Une partie des mesures coërcitives, adoptées par l'administration bayeusaine sous Louis XIV, n'est que la résurrection et l'application d'anciennes pénalités édictées sous Charlemagne et plus ou moins tombées en désuétude.

L'étude des questions relatives aux courtes peines et au système

pénitentiaire, tant préventif que correctif, des maisons de détention, le patronage des détenus libérés ont permis à M. Desclosières de s'en convaincre. L'étranger a établi, de son côté, le custos des enfants, l'asile des mendiants, les workhouses et la taxe des pauvres. Les baux de ferme obligeant à loger les passagers mendiants et vagabonds, dans un local *ad hoc*, à fournir aux uns et aux autres la botte de paille ou d'étrain pour lit, la soupe du soir ou du matin, ont préludé aux asiles et à l'hospitalité de nuit dans les grands centres et les cités manufacturières. Des renseignements plus précis donneront à la question, pour ainsi dire ébauchée, en passant, sa juste et réelle importance. Elle continuera donc d'être à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Une lettre de l'honorable M. Pain, maire de Bayeux, a annoncé que la demande d'une allocation, pour le monument d'Alain Chartier, avait été gracieusement reçue de nos édiles, qui avaient voté *ad hoc* un crédit de 500 francs, pour le Comité d'Etudes préparant l'érection du monument. Enfin, l'Assemblée approuve la lettre adressée à la Municipalité d'Arromanches, au nom de la Société, dans le but de promouvoir, dans cette commune, l'établissement d'une solennité et d'un monument commémoratif du Combat naval dit d'Arromanches, si bien remis en lumière par notre docte et vénérable M. Villers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES

depuis le 17 Octobre 1894

Membres reçus à la Séance du 28 Février 1895

MM. GALLIOT, Président de la Société d'Agriculture de Bayeux.
Présenté par M. DESCLOSIÈRES.

LAURENT, à Saint-Martin-des-Entrées.
Présenté par M. l'Abbé YVONNET et l'Abbé LELIÈVRE.

Membres reçus à la Séance du 11 Juillet 1895

Mme la Comtesse DE CUSSY-MANDEVILLE.
Présentée par MM. DESCLOSIÈRES et LE LIÈVRE.

MM. Jules FABRE, Avocat à la Cour d'Appel, rue Dieu, près la place de la République, Paris.
Présenté par M. DESCLOSIÈRES.

TAUXIER, Capitaine de recrutement, Auteuil-Paris.
Présenté par le Bureau.

DESMANT, Céramiste, à Subles.
Présenté par MM. YVONNET et LE LIÈVRE.

JAMES, Négociant, à Isigny.
Présenté par M. VILLERS.

Membres reçus à la Séance du 10 Août 1895

MM. DUC, Sculpteur, Maire d'Asnières.
Présenté par M. PAIN, Maire de Bayeux.

ENGERARD, Notaire, à Louviers (Eure).
Présenté par M. PILLET.

Membres reçus à la Séance du 10 Octobre 1895

MM. EUDELIN, rue de Rome, Paris.

DESRAMÉ-DUBOIS, Juge de Paix du canton de Bayeux.

Présentés par MM. DESCLOSIÈRES et Docteur LE PAULMIER.

l'Abbé FEUGUET, Curé de Barbeville.

LE MAITRE, Percepteur de Juaye-Mondaye.

Présentés par M. DÉDOUIT.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Le Comte Jean-Louis Le Chanoine du Manoir et la Cour de Weimar, par M. CHARLES JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, Correspondant de l'Institut. 5

Alain Chartier, par M. GABRIEL DESCLOSIÈRES, Président de la Société. 43

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 17 Octobre 1894 47

Séance du 28 Février 1895 49

Séance du 6 Juin 1895. 50

Séance du 11 Juillet 1895 52

Séance du 10 Août 1895 53

Séance du 10 Octobre 1895 56

Séance du 14 Novembre 1895 59

Liste des nouveaux Membres, depuis le 17 Octobre 1894. 63

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. Gabriel DESCLOSIÈRES, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, ✻, Chevalier de la Légion d'Honneur, *Président.*

PILLET, Professeur, ❁, Officier d'Académie, *Vice-Président.*

LE LIÈVRE (Abbé), Curé de Subles, *Secrétaire.*

MABIRE (Maurice), Avocat, *Vice-Secrétaire.*

VALETTE, Professeur, ❁, Officier d'Académie, *Archiviste.*

THIEULIN, Receveur municipal, *Trésorier.*

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 2

VOLUME 4

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1897

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 2

VOLUME 4

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1897

COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE SOLENNELLE POUR LE PRIX LÉTOT

Tenir une séance générale, avec admission du public, faire, de la proclamation de nos lauréats, une solennité artistique pour nos concitoyens, semblait une innovation hardie. Tel était, pourtant, le caractère que notre Société espérait donner à sa séance du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-seize. Une fois, de plus, s'est réalisé, pour notre Compagnie, le vieux proverbe: *Audaces fortuna juvat*, et il faut le dire aussi, la bonne fortune qui nous a donné ce soir-là ses faveurs, avait choisi d'aimables complices: M. Marchal et la Société Philharmonique, M. Ambroise Colin, le conférencier, et les gracieuses quêteuses. La Municipalité nous avait ouvertes toutes grandes les portes de la vaste Salle Saint-Laurent, que fallait-il encore pour qu'une foule nombreuse et sympathique répondit aux invitations de votre Bureau et prouvât que notre innovation était une innovation heureuse.

Après l'exécution brillante de la *Marche Russe*, de Ganne, M. Desclosières, dans une allocution pleine d'humour et de tact, a remercié, chaleureusement, tous ceux qui, par leur présence ou par leur concours, avaient contribué au succès de la soirée. Il a exposé ensuite le but que se propose d'atteindre la Société qu'il dirige, but qui a pour objet de développer, dans l'arrondissement de Bayeux, si riche en intelligences bien douées, l'activité littéraire et artistique, les goûts des choses de l'esprit et de réaliser certaines œuvres destinées à faire honneur à la localité.

Un rapport circonstancié et très détaillé de M. Villers, rapporteur de la Commission Létot, a, tout à la fois, résumé et complété les renseignements historiques et techniques sur la Céramique à Bayeux et dans sa région, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, renfermés dans le Mémoire adressé à la Commission.

Ce Mémoire, envoyé avec la devise suivante : « FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA », est signé d'un nom inscrit glorieusement dans les annales scientifiques, à côté de ceux de Jussieu et de de Candolle. Le lauréat du Prix Létot est M. René de Brebisson, le fils laborieux du grand botaniste dont s'honore notre époque et que la Normandie revendique comme une de ses illustrations.

En affectant à l'Histoire de la Céramique le legs dû à la libéralité de M. Charles Létot, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a voulu que la Céramique n'eût rien à envier à l'Industrie Dentellière, qui a trouvé dans Mme Bury-Paliser et dans M. Ernest Lefébure, notre distingué concitoyen, deux historiens autorisés. M. de Brebisson a été le chroniqueur attendu pour une industrie encore aujourd'hui en honneur.

M. Ambroise Colin, professeur à la Faculté de Droit de Caen, a pris ensuite la parole pour traiter une question historique qui, comme celle du Masque de Fer, est entourée d'une obscurité profonde. Louis XVII est-il réellement mort au Temple et les Naundorf sont-ils des imposteurs ou les descendants légitimes du malheureux prince qui aurait été soustrait à la barbarie de ses bourreaux ?

Cette question, difficile à traiter, a fourni au jeune professeur l'occasion de grouper, avec habileté, les arguments déjà employés en faveur de la survivance du Dauphin, à côté de faits moins connus et de dissiper en partie les lacunes que les Naundorf apportent dans leur thèse. Une logique assez entraînante, une diction vraiment oratoire, ont mérité, à M. Ambroise Colin, la sérieuse et sympathique attention de ses auditeurs.

La soirée a été terminée par l'exécution de morceaux de musique, parfaitement choisis, qui ont valu à la Société Philharmonique, habilement dirigée par M. Marchal, des applaudissements mérités.

La satisfaction générale de nos invités et des assistants, les éloges unanimes des divers organes de la presse bayeusaine nous prouvent, une fois de plus, que nos compatriotes s'intéressent au mouvement, de plus en plus accentué, des progrès de la science et que, désormais, il nous sera facile d'entretenir, dans nos populations aux traditions et aux tendances distinguées et élégantes, le goût et l'habitude des satisfactions intellectuelles.

Prix Létot — Mémoire couronné

« Fais ce que dois, advienne que pourra. »

HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE

à Bayeux et dans sa région

depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours

La Céramique est, en raison de ses nombreuses applications, un des arts les plus intéressants ; c'est d'ailleurs le plus ancien. Dès que l'homme eut réussi à se fabriquer des armes pour se défendre contre les animaux féroces, il dût s'occuper de faire des vases pour conserver ses aliments.

Je n'ai pas ici à parler des débuts de cet art, puisque je ne dois m'en occuper que depuis le XIII[e] siècle; je tiens seulement à constater que la céramique fut toujours très-florissante en Normandie et surtout dans le Calvados. Les nombreux spécimens conservés dans nos musées et dans les collections privées sont là pour en donner la preuve.

Le nom de la *Poterie* donné à la rue (1) où est située la Manufacture de Porcelaine à Bayeux, a fait supposer l'existence d'une très-ancienne fabrique de poterie.

Je diviserai ce travail en deux parties :

La première sera consacrée à l'histoire des poteries et des faïences.

La seconde à l'histoire de la porcelaine.

(1) Cette rue était située dans la paroisse Notre-Dame de la Pôtherie *(sic)*. Le monastère des Bénédictines (actuellement Manufacture de Porcelaine), fut fondé en 1646. Voyez Mémoires de Michel Beziers publiés par M. G. le Hardy, Tome II, pages 109 et 157.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DES POTERIES ET DES FAIENCES

I

Le Molay

On n'a pas conservé la trace des nombreuses fabriques de poterie qui existaient jadis. Elles étaient, en général, peu importantes. Dès que l'on trouvait une terre favorable, un potier construisait un four ; il se mettait au travail souvent aidé de sa famille et parfois avec un ou deux ouvriers. Des établissements importants, en raison du petit nombre d'acheteurs et à cause de la difficulté des transports, n'auraient pas trouvé l'écoulement de leurs produits.

Cependant un atelier considérable fut établi au Molay, au XIII^e^ siècle. M. P. de Farcy, l'archéologue bien connu, a donné un travail sérieux sur cette fabrication qui n'a pas duré plus d'une centaine d'années. Je pourrai donc en parler d'après cette intéressante publication (1).

L'existence de la poterie du Molay est signalée par deux faits. D'abord un fief portant le nom de la *Poterie*, détaché du fief des Bacon, seigneurs du Molay ; ensuite dans un précieux manuscrit *(Comptes de la Vicomté de Bayeux)*, conservé à la Bibliothèque de Bayeux, écrit en français et dressé en 1316, on lit que : « *les potiers du Moulay deraient XX^s^ III^d^ à la Saint-Michiel et autant à Pasques*, pour le bois qu'ils pouvaient prendre *eutor deu Vernay et Trunquay en la grand forest deu Bur.* » Cette redevance annuelle à payer au roi indique l'importance de l'atelier du Molay et prouve qu'il existait déjà avant cette date de 1316.

On y fabriquait des carreaux émaillés de quatre *pouces* (0 m. 112) carrés sur un pouce (0 m. 027) d'épaisseur. Ils servaient au pavage des habitations, aux revêtis et à faire des pierres tombales. Ils étaient de diverses couleurs : rouges, noirs, jaunes et blancs.

L'ornementation était très-variée ; les motifs étaient empruntés au règne animal et au règne végétal. On voit aussi des entrelace-

(1) Paul DE FARCY. — La Céramique dans le Calvados. — Atelier du Molay. — Tours 1883, in-8° de 20 pages avec figures.

ments d'ornements, des chimères, des motifs d'architecture, des têtes d'anges, etc., etc.

Le mode de fabrication était l'incrustation que l'on appelle aussi *champlevage*. Le fond était fait d'une couleur unie et les dessins d'autres couleurs étaient incrustés dans le fond du carreau.

On trouve aussi parfois des écussons de bienfaiteurs ; malheureusement les couleurs n'étant pas indiquées, il est presque impossible de reconnaître les familles qui portaient ces armoiries.

Le magnifique labyrinthe rouge et noir de la salle capitulaire de Bayeux étant du XIIIe siècle, il est très-probable qu'il a été fait au Molay.

M. de Farcy décrit des briques venant de Hambie, et une venant des Cordeliers de Bayeux. Cette dernière porte en belle gothique le mot *Amen*. Au revers, on y voit gravé très-profondément à la pointe un *M* en gothique. Est-ce la signature de l'artiste ou la marque de la fabrique du Molay ? En somme cette lettre est intéressante, car généralement les carreaux émaillés n'ont jamais ni marque, ni signature.

La chapelle de Fumichon, dépendant de l'Abbaye de Longues, avait un rétable composé de grandes briques représentant l'adoration des Mages. Il n'en reste que quelques débris. Je pourrais citer encore quelques carreaux représentant des scènes diverses et destinés à former des revêtis ; mais j'arrive aux dalles funéraires que M. de Beaurepaire a décrites. Celle de Raoul de Tesson et de Aude de Brécourt, sa femme ; celle de Dom Guille de Croisilles qui *trespassa l'an mil trois cent quarante. le samedi avant Noël.*

L'abbaye de Longues renfermait aussi, dans la nef de son église, plusieurs tombes de bienfaiteurs. Le chanoine Béziers dit avoir vu la pierre tumulaire de Roger Bacon, sieur du Molay, mort en 1300. Il n'en reste rien actuellement. M. de Farcy se rappelle avoir vu, il y a 25 ou 30 ans, six carreaux de la tombe d'un Bacon, qui serait le père de Roger. L'inscription, en belle gothique, portait : *Cigist Monsegnor Guille Bacon chevalier segnor du Molay.*

Il cite encore une tombe ou plutôt une inscription en gothique, qu'il me paraît intéressant de donner avec la reconstitution probable des parties manquantes : *Cigist Robert fiz Monsegnor Roger Bacon*

cheralier et fiz Madame Aelis dasnières [et aussi] *Guillaume fiz Monsegnor Roger Bacon chevalier et fiz da*[moiselle Joi]*re de Vilers. Dex lor face merci.*

S'il peut y avoir quelques doutes sur la provenance du labyrinthe de Bayeux et des autres pièces dont j'ai parlé, il ne semble pas douteux que les tombes des Bacon doivent venir de l'atelier du Molay.

Peu à peu, les carreaux émaillés perdirent leur caractère artistique, soit parce que les potiers furent moins habiles, soit par suite du mauvais goût des acheteurs. Enfin, on finit par remplacer partout les carreaux incrustés par des carreaux unis. Il y a bien longtemps (plusieurs siècles, peut-être), sans pouvoir fixer une date certaine, que l'atelier du Molay n'existe plus.

II

La Poterie de Littry

Au commencement de ce siècle, il y avait une fabrique de poterie à Littry. Malgré les nombreux documents que j'ai eu à consulter, je n'ai pu trouver que peu de chose sur cette industrie. Voici ce que j'ai pu recueillir :

Dans son rapport sur l'Exposition publique des Produits des Arts du département du Calvados, en l'an XI, M. Pierre-Aimé Lair (1) consacre, ces quelques mots, à une fabrique qui avait exposé :

Delauney-Dufondrey : poterie de Litry, près Bayeux.

On lit ce qui suit dans l'*Annuaire du Calvados* (2), pour l'an XII (1803-1804) :

Littry. — On trouve encore, dans cette même commune (3), un grès argileux, gris, blanchâtre et très-fin. Il est peu enfoncé dans la terre, où il forme des bancs minces et inclinés. On en fait des meules à aiguiser de gros outils. Plusieurs essais, nouvelle-

(1) Caen, chez Poisson, imprimeur de la Société d'Agriculture et de Commerce. Brochure in-8° de 35 pages. — An XI (1803), p. 30.

(2) Caen. — De l'imprimerie G. Le Roy, imprimeur de la Préfecture. — An XII, p. 130.

(3) Le commencement de l'article est consacré à la mine de charbon de terre.

ment faits, montrent qu'on en peut faire une faïence très solide et capable de résister au plus grand feu.

Je suis porté à croire que la poterie de Littry, qui venait de se fonder vers 1803, n'a pas dû continuer pendant de longues années.

III

Le Molay-Littry

Je n'aurais que quelques mots à dire sur la fabrique de tuiles et de tuyaux de M. Hervieu fils ; sans doute c'est de la céramique, mais qui offre peu d'intérêt malgré l'importance de l'établissement. J'ai du reste des faits fort intéressants à relater.

Non loin du Molay-Littry, habite au château d'Asnières un sculpteur bien connu, M. Arthur Le Duc. Il a eu, il y a quatre ans environ, la pensée d'essayer de faire des grès cérames artistiques et s'est adressé à M. Hervieu fils, qui s'est mis complètement à sa disposition, et est devenu pour lui un collaborateur intelligent et tout dévoué.

On ne saurait trop louer le courage qu'il y a à entreprendre de tels essais ; je sais par expérience les déboires que l'on a parfois lorsque l'on veut faire de la céramique. Les premiers insuccès n'ont pas rebutés ces messieurs et bientôt ils sont arrivés à des résultats appréciables et encourageants.

Il y a trois ans, M. Le Duc put exposer au Champ-de-Mars dix-sept pièces dont voici les principales : quatre bas-reliefs de course, pour une frise ; une vache ; une laitière normande, statuette ; deux sangliers, qui ornent actuellement un perron du château d'Asnières ; un Saint-Hubert, bas-relief de 2 m. 50 de hauteur. Ces belles pièces n'étaient décorées que de trois ou quatre couleurs, sans aucun émail. Elles eurent un grand succès et leur auteur fut nommé membre de la Société nationale des Beaux-Arts (Champ-de-Mars).

Ce premier succès encouragea M. Le Duc à ajouter quelques oseydes et, en 1895, il envoya au Champ-de-Mars une cheminée destinée à la salle à manger de son château.

Elle se compose d'une bande de manteau (enfants, fleurs, fruits et cartouches). Ce manteau, soutenu par deux chiens gris, bleu et

jaune (un lévrier et un chien d'équipage), tenant un cartouche jaune.

Un saint Georges, donné par son auteur pour la nouvelle église de Bagnoles, et deux bustes complétaient cette exposition.

Ces spécimens de statuaire céramique polychrôme sont dans des tons doux ; des couleurs trop éclatantes ne seraient pas artistiques.

La terre, employée par MM. Le Duc et Hervieu, vient du Molay ou du Breuil. Elle est identique à celle du Tronquay. Son retrait à la cuisson est d'un huitième environ ; ils essaient, en ce moment, une nouvelle terre dont le retrait ne serait que d'un quinzième.

Maintenant que M. Le Duc a vaincu les difficultés des premiers essais; j'espère qu'il fera, à l'avenir, des œuvres plus remarquables encore. Il est à désirer que son exemple soit suivi par d'autres artistes.

Je suis heureux de profiter de l'occasion pour lui offrir ici tous mes remerciements pour les renseignements qu'il a bien voulu me donner, non-seulement sur ses travaux, mais aussi sur la poterie de Noron. Je dois aussi dire que ces renseignements ont été complétés par les notes de M. Désiré Ygouf, qui m'ont été d'un grand secours.

IV

La Poterie de Lison

Il y avait jadis, à Lison, un centre de production de faïences assez grossières, qui eût une certaine importance ; elle a toujours été en décroissant, d'autant plus que l'on n'a pas essayé de perfectionner le mode de fabrication. L'*Annuaire du Calvados* pour l'An XII (1803-1804) lui consacre ces quelques mots (1) :

Lison. — On trouve, en cette commune, une terre argileuse grise et jaunâtre, dont on fait de grosse vaisselle vernissée très en usage dans le Calvados et dans la Manche.

Il y a plus de cinquante ans, M. G. Villers (2) a étudié la poterie de Lison avec le soin qu'il apporte à tout ce qu'il fait.

(1) Voyez page 135.

(2) G. Villers. — Industrie potière dans le Calvados (1er article). Poterie de Lison. Annuaire de l'Association Normande, tome IX (1843), 17 pages. Voyez p. 189 et suiv.

Sans pouvoir désigner l'époque à laquelle cette industrie a pris naissance, il pense que ce fût peut-être un démembrement de l'atelier du Molay. A Saon, commune voisine, il y avait une fabrique de poterie, sous la domination romaine ; aujourd'hui, on n'y fait plus que de la brique.

Pour montrer combien la production de la poterie de Lison a été en diminuant, je dirai qu'on comptait 15 établissements en 1820. Il n'y en avait plus que 9 en 1842 ; en 1880, on n'en compte plus que 3, et actuellement, il n'y a plus qu'un seul.

Les causes de cette décadence peuvent tenir à diverses causes : d'abord, la fabrication est restée stationnaire, tandis que les autres fabriques faisaient des faïences plus élégantes. N'ayant fait aucun progrès, les frais ont augmenté, puisque la main d'œuvre est plus élevée et la vente n'est pas plus considérable. A notre époque, une industrie, pour pouvoir réussir, doit employer des machines perfectionnées, pour produire davantage, en moins de temps. Il faut aussi se perfectionner pour pouvoir lutter avec les fabriques rivales.

En 1813, M. Villers nous apprend que chacun des ateliers de Lison n'employaient que quatre ouvriers : 1° *Le Batteur de terre ;* 2° *Le Tourneur ;* 3° *L'Habilleur* et 4° *Le Plombeur* (1).

La terre, que l'on tirait autrefois de Lison, vient maintenant de Moon (département de la Manche). Il y en a deux espèces : la rouge et la grise. Cette dernière, qui est plus fine, sert à faire les grandes pièces ; le potier la paie plus cher que la rouge.

La terre, après être restée quelque temps à l'air, est transportée dans un appartement où le batteur la tourne dans tous les sens avec un instrument appelé *coutre*, en la mouillant. Une fois la terre bien battue, elle est mise dans une fosse d'où elle est transportée auprès du tourneur. Cet ouvrier emploie pour son travail une roue qu'il met en mouvement à l'aide d'un bâton. Ce mode de tournage est très défectueux, car la roue s'arrête souvent au moment où le tourneur voudrait qu'elle marche. Un autre genre de tour, loin

(1) Pour donner une idée de l'augmentation de la main d'œuvre, je dois donner les prix des salaires à cette époque : le batteur était payé 0 fr. 30 ; l'habilleur, 0 fr. 60 ; le tourneur et le plombeur, 1 fr. 25. Le maître potier les nourrissait. On voit la différence avec les prix que l'on paie aujourd'hui.

être très-perfectionné, est préférable. Un large disque, traversé par un axe vertical et aboutissant à un disque supérieur plus petit. Le grand disque est mis en mouvement par le pied de l'ouvrier ; le petit reçoit la pâte qu'il s'agit de modeler.

Le tourneur a près de lui un vase plein d'eau dans lequel il trempe ses mains pour empêcher la terre de s'y attacher. Quand son vase est terminé, il le détache de la roue avec un fil de fer. On le laisse sécher et quand il a pris un peu de consistance, il passe entre les mains de l'*habilleur*, qui le racle à l'aide d'un outil pour enlever les aspérités et lui met, si c'est nécessaire, des oreilles ou des anses qu'il façonne à la main.

Après un nouveau séchage, on vernit ; le *vernis* ou *couverte* se fait de plusieurs façons, mais à Lison on n'emploie que l'émail plombifère. On fait fondre du plomb dans un vase de fer et l'on agite avec une spatule de même métal jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière. Autrefois, pour l'employer, on enduisait les parois intérieures des vases avec une bouillie claire faite avec de la farine de blé. Le *plombeur* semait alors avec la main la poudre de plomb qui s'attachait à la bouillie.

L'emploi du plomb est très dangereux pour les ouvriers ; cette poudre impalpable est absorbée par la respiration. Au bout de peu de temps, le plombeur est atteint de violentes coliques et parfois il devient perclus ; d'autres même y ont succombé. Ces dangers font que les jeunes gens hésitent à prendre un métier aussi dangereux et si peu lucratif. En effet, comme je l'ai dit, le plombeur n'est pas plus payé que le tourneur. Pour remédier à ces inconvénients, on a essayé d'un autre système de vernissage que l'on croit moins dangereux ; il consiste à prendre de la poudre de plomb et à la déposer au fond du vase ; on la délaie avec un pinceau mouillé et on en enduit tout l'intérieur.

A la cuisson, le plomb en fondant pénètre dans le vase et produit un vernis transparent qui laisse voir la couleur rouge de la terre. Lorsque l'on veut obtenir une belle couleur verte, on ajoute au plomb de la limaille de cuivre, qui provient de la fabrication des épingles.

Les soupières, les plats, les assiettes, etc., sont souvent orné

de fleurs ou de dessins grossiers de couleur noire. Ces ornements se font avec de l'oxyde de manganèse ; on se sert pour les appliquer des barbes d'une plume. Quelques ornements en relief d'une couleur blanchâtre sont faits avec une terre qui vient de Bernesq. On pense que cette argile, qui pourrait servir à faire de la faïence fine, était employée jadis au Molay pour faire les incrustations blanches des carreaux.

Il ne reste plus qu'à soumettre les pièces à la cuisson. Le four est assez primitif. Ses dimensions varient suivant l'importance de la fabrique, mais il a généralement 3 m. 50 de longueur, 3 m. de largeur et 2 m. 50 de hauteur. Il n'y a pas ordinairement de couverture et la partie supérieure est voutée. Pour éviter les causes d'incendie, il est isolé des autres bâtiments. Sauf la partie inférieure qui est construite en pierres, il est entièrement en argile et est divisé en deux parties. La partie antérieure, qui a 1 m. 50 de profondeur, est destinée à recevoir le feu. Elle est séparée de l'autre partie qui doit recevoir les poteries à cuire par une cloison en argile, percée horizontalement par des ouvertures oblongues de 10 à 12 centimètres. Il y en a 12 ou 15 qui donnent passage à la flamme et à la fumée. Le mur de fond du four est aussi percé de six ou huit ouvertures de 15 à 20 centimètres, pour laisser sortir la fumée, car généralement ces fours n'ont pas de cheminée. Dans ce mur, il y a une petite porte pour permettre d'entrer dans le four. Elle doit être hermétiquement bouchée avec de la terre quand le four est *chargé*, c'est-à-dire quand toutes les poteries y ont été mises en piles.

La cuisson dure de cinq à six heures. C'est à la couleur des poteries que l'on voit que le dégré de chaleur nécessaire est obtenu. C'est l'habitude qui, seule, dirige le chauffeur ; dès qu'il croit les poteries bien cuites, il enlève le feu. Le chauffage employé est le bois et surtout le bois blanc qui donne une flamme plus longue et plus vive. On doit attendre pour défourner que les pièces soient refroidies ; les émanations des vapeurs dégagées par le plomb ne seraient pas sans danger pour les ouvriers et ils ne pourraient toucher aux poteries si elles étaient encore très chaudes.

Les poteries de Lison, étant assez grossières, sont destinées aux

usages les plus usuels. On y fait des soupières, des plats, des assiettes, des tasses, etc., etc. En 1843, chaque cuisson était estimée à 150 fr. Le produit des neuf ateliers pouvait annuellement être évalué à 20,000 fr. environ.

Les poteries se vendaient au *jet*; je ne sais pas au juste quelle quantité représentait le *jet* de Lison; j'expliquerai en temps et lieu ce qu'était le *jet* de Noron.

Maintenant que j'ai exposé ce qu'était la poterie de Lison il y a une cinquantaine d'années, il est bon de dire ce qu'elle est devenue actuellement.

En 1880, il y avait encore trois fabriques; aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une, dirigée par M. François Delange.

Il tire toujours sa terre de Moon, commune voisine du département de la Manche. La terre de Lison est pleine de petits cailloux très-fins et il est impossible d'arriver à la préparer pour faire un bon travail. Nous ne trouvons plus dans cet atelier les quatre ouvriers que M. Villers a signalés. M. Delange prend, deux jours par semaine, un ouvrier pour lui préparer sa terre, la battre et la séparer avec un levier en bois que l'on appelle *batte*. Il n'y a qu'un tour ou plutôt la roue primitive auquel on imprime un mouvement de rotation à l'aide d'un bâton. Quand la roue est envolée, le potier façonne son *jet* avec ses mains. On voit qu'à Lison *jet* signifie la quantité de terre nécessaire à faire un vase quelconque; ailleurs cela s'appelle un *manchon*.

On emploie l'émail plombifère, prétendant que celui à base d'étain, (*émail stannifère*) ne réussit pas bien. Pour vernir en rouge, on ne se sert que de plomb; pour l'émail noir, on ajoute environ un vingtième de manganèse et de limaille de cuivre.

Le four se chauffe au bois et l'on fait à peu près une cuisson par mois; le chiffre d'affaires peut être évalué de 2,500 à 3,000 francs par an.

Les articles courants de cette fabrication sont: plats larges, plats profonds, soupières, terrines à chaufferettes, vases à mettre de la braise pour chauffer les laiteries, vases à boire appelés moques, faîtières, etc., etc. On n'y fait ni pots à fleurs, ni tuiles, ni briques, ni tuyaux de drainage, à cause du voisinages des tuileries

de Moon, Airel et Saint-Fromond. Ces fabriques étant dans le département de la Manche, je n'ai pas à m'en occuper.

Comme on le voit, la poterie de Lison est destinée à disparaître. Personne n'apprend plus le métier de potier ; quand M. Delange cessera de fabriquer, il est probable que la poterie aura vécu dans cette commune.

On attribue le peu de succès de cette industrie au bon marché de la porcelaine de Bayeux ; aussi, Lison ne vend-il presque rien dans les foires et marchés du Calvados. On trouve plus facilement l'écoulement de ces produits dans la Manche, où le luxe a moins pénétré dans les campagnes.

On prétend que les aliments sont meilleurs dans la poterie de Lison que dans la porcelaine ; je me permets d'en douter, et je vois que le public partage mon opinion. La seule chose qui pourrait être vraie, c'est que la porcelaine serait plus fragile que la poterie pour porter à manger aux travailleurs dans les champs.

Il n'y a jamais eu rien d'artistique dans la fabrication de Lison. Il y a une cinquantaine d'années, un potier essaya de faire une statue de Saint Georges, patron de la paroisse, haute de 0 m. 75 environ. L'intention était bonne, mais l'auteur n'ayant aucune connaissance en dessin, l'œuvre laissait tellement à désirer qu'on a dû la reléguer dans un grenier.

Je veux, en terminant, exprimer toute ma reconnaissance à Monsieur le Curé de Lison, qui a bien voulu me donner des renseignements qui m'ont été très précieux.

V

La Poterie de Cartigny-l'Epinay

Je n'ai que peu de chose à dire sur cette fabrique. Les produits sont les mêmes que ceux fabriqués à Lison ; l'importance est la même. C'est aussi la terre de Moon qui est employée. Décrire en détail la Poterie de Cartigny-l'Epinay, dirigée par M. Pierre Le Coq, serait répéter, purement et simplement, ce que je viens de dire de la fabrique de Lison à l'état actuel. Il y a à Moon trois ateliers fabriquant le même genre de poterie qu'à Lison.

VI

La Poterie de Noron

Voici une espèce de poterie toute différente de celles que je viens de passer en revue. Ici, il ne s'agit plus de poterie ou de faïence, avec émail stannifère ou plombifère, mais d'une poterie de grès. Bien que connue sous le nom de Grès de Noron, elle se fabrique non seulement dans cette commune, mais aussi dans celles de Saint-Paul-du-Vernay et du Tronquay, qui en sont peu éloignées. Je ne sais quelle date assigner pour le commencement de cette industrie. Elle existait déjà depuis longtemps au commencement de ce siècle. Voici ce qu'en dit l'*Annuaire du Calvados pour l'An XII (1803-1804)* (1) :

NORON. — En cette commune et dans celles qui l'avoisinent, il existe une terre argileuse, jaune et rouge, dont on fait des bouteilles, des cruches, des vases pour le lait, des pots à fleurs, des briques, des faîtières. Il y a un grand nombre de personnes occupées à ces poteries. C'est dommage qu'on y consomme tant de bois, qui devient de jour en jour plus rare.

En 1847, M. Morière (2) a fait une Etude sur la Poterie de Noron ; ce travail m'a été d'un grand secours.

L'importance de l'industrie laitière dans le Bessin et le Cotentin donne un débouché facile à cette poterie. La majeure partie de ses produits consiste en vases pour conserver le lait, la crême, le beurre et pour les salaisons de viande.— Aucun autre genre de céramique n'est supérieur au grès pour ces divers usages.

L'argile, qui sert à fabriquer cette poterie, appartient au terrain du *trias*. Elle est d'une couleur lie de vin, quelquefois nuancée de blanc, très plastique, tachant fortement les mains, se délayant dans l'eau avec assez de facilité, douce au toucher, très onctueuse, se laissant couper au couteau et polir par le frottement du doigt ;

(1) Voyez pages 130 et 131.

(2) MORIÈRE. — Industrie potière dans le département du Calvados. Essai sur la Poterie de Noron. Annuaire de l'Association Normande. Tome XIII (1847), pages 517 et suivantes (30 pages, 17 planches). Le même travail, sans planches, parut dans les Mémoires de l'Institut des Provinces de France, Tome Ier. — Caen, Hardel, 1848, in-4° de 22 pages.

happant à la langue et répandant une odeur particulière, due très probablement, au fer oxydé qu'elle contient. Elle ne fond qu'à une très-haute température, ne produit pas d'effervescence avec l'acide chlorhydrique ; elle acquiert, par la cuisson, une dureté telle qu'elle fait feu au briquet.

La couche d'argile est tellement considérable qu'elle pourra suffire pendant très longtemps aux besoins des potiers du pays. Elle est située à droite de la route de Saint-Lo à Bayeux, à 9 kilomètres de cette dernière ville. Si, dans certains endroits, la couche a de 7 à 10 mètres, en d'autres endroits elle n'a qu'un mètre ; la puissance moyenne du banc d'argile serait donc de 2 à 3 mètres.

Voici le résultat de l'analyse faite au laboratoire de la Faculté des Sciences de Caen :

Silice	64,8
Alumine	17,2
Oxyde de fer.	12,0
Chause	5,4
Perte	0,6
	100,0

La préparation de la terre se faisait, en 1817, à Noron comme à Lison, par les mêmes moyens primitifs ; pour tourner les vases, on se servait aussi de la roue actionnée par un bâton nommé *tournoir*. Je n'entrerai donc pas dans tous les détails, puisque je n'ai rien de nouveau à indiquer. En somme, à Noron comme à Lison, on ne cherche pas le progrès, c'est la routine (1) qui dirige. Le fils travaille comme le faisait son père et son grand-père. C'est ce qui a fait dire à M. Darcet : « *Les habitants de Noron ont une mine d'or; mais ils ne savent pas l'exploiter.* »

Pour les pièces ou pour les ornements qui ne peuvent être faits

(1) Cette absence de progrès à Noron a été déjà signalée depuis longtemps. Dans sa Notice historique sur l'arrondissement de Bayeux (1836, in-12 de 74 pages), le savant et regretté Bibliothécaire, M. Ed. Lambert, dit : « On fabrique, dans la commune de Noron, avec l'argile « rouge, que l'on trouve dans les environs, une excellente poterie qui serait susceptible de « devenir un objet de commerce important si la fabrique en était dirigée par des mains « habiles, au lieu d'être abandonnée à la routine. »

au tour, on les pétrit à la main. M. Frédéric Langlois (1), pendant le peu de temps qu'il a dirigé une des poteries du Tronquay, y avait substitué le procédé du moulage. Les moules qu'il employait étaient en plâtre et étaient composés de deux parties appelés *coquilles*. On appuie fortement dans chaque *coquille*, une balle de terre de façon à ce qu'il y ait un excédent qui sorte quand on applique les deux coquilles l'une sur l'autre. Malgré l'exemple donné par M. F. Langlois, aucun des potiers de Noron n'a employé le moulage.

Les fours sont à peu près semblables à ceux de Lison, seulement ils sont un peu plus grands et munis d'une courte cheminée. On chauffe les fours au bois ; on a essayé la houille de Littry, qui eût été avantageuse à cause de sa proximité, mais elle est trop maigre et trop impure.

La cuisson ne dure, à Noron, que 60 heures environ, tandis qu'elle exige parfois 8 jours dans les autres poteries de grès.

Quand les pièces sont parfaitement sèches, la plupart sont transportées au four et soumises à la cuisson, qui développe à la surface une espèce de vernis provenant d'un commencement de vitrification. Parfois, on recouvre les poteries d'un *vernis* ou *couverte*, qui a la propriété de les rendre imperméables aux liquides et surtout aux corps gras et de leur donner une couleur plus agréable à l'œil.

La couverte, employée à Noron, est posée par *immersion;* ce procédé consiste à tremper les pièces à vernir dans un vase qui contient de l'émail en dissolution. Cet émail est composé de minium ou de litharge ; ce procédé est préférable à celui de Lison, car la santé des ouvriers n'a pas à en souffrir.

Pendant le peu de temps que M. Frédéric Langlois a dirigé une des fabriques du Tronquay, il avait essayé, avec succès, les trois couvertes suivantes :

1° Mélange de minium, de manganèse et d'argile ;

2° Mélange de verre pilé, de minium et de sable blanc ;

3° Pierre ponce délayée dans l'eau saturée de potasse.

(1) J'aurai l'occasion de parler de M. Frédéric Langlois et de sa famille dans la deuxième partie de ce travail. Cette deuxième partie est consacrée à la Fabrication de la Porcelaine, comme je l'ai dit en commençant.

Il avait obtenu les meilleurs résultats de cette dernière couverte.

M. Langlois avait aussi réussi à faire aller au feu cette poterie. Son procédé, qu'il avait autorisé M. Morière à publier, consiste à ajouter à l'argile de Noron une certaine proportion d'argile commune, à peu près la moitié, et à porter la température un peu plus loin qu'on ne le fait ordinairement ; on obtient alors une poterie allant parfaitement au feu et s'échauffant beaucoup plus vite que beaucoup d'autres.

Les propriétaires de l'usine que dirigeait M. Langlois, ne voulant pas lui laisser assez d'initiative, ni contribuer aux dépenses nécessaires pour améliorer les procédés de fabrication et augmenter la production, il résolut de se retirer. C'est alors que M. Brongniart le fit nommer directeur de la Manufacture royale de porcelaine de la Moncloa, près de Madrid.

Les potiers de Noron, qui, comme je l'ai déjà dit, n'étaient pas des hommes de progrès, n'ont pas su profiter des exemples donnés par M. Langlois, et ont continué à n'employer que leur ancien mode de procéder.

On sait que, pour être bien cuite, la poterie de Noron doit avoir la couleur connue sous le nom de *brun Van-Dick*.

Chaque fabrique, en 1847, pouvait faire 15 à 20 fournées par an, donnant un bénéfice réel de 150 francs. C'était donc un revenu de 3,000 francs par établissement ; ce qui faisait une centaine de mille francs pour la commune, où il existait alors 33 fabriques. Les salaires étaient plus élevés qu'à Lison ; les ouvriers gagnaient, à Noron, de 3 fr. à 3 fr. 50 par jour, ni nourris ni logés.

Les objets fabriqués à Noron sont :

Des pots à beurre cylindriques ou renflés ;

Cruches ou terrines pour le lait ;

Serènes pour la crême ;

Cruches à miel ;

Pots à fleurs ;

Fontaines ;

Cruchons pour la bière ;

Bouteilles de toutes espèces avec ou sans anses ;

Pots à savon ;

Tuyaux de conduite pour les eaux, cheminées, etc. ;

Boîtes de toute grandeur pour les salaisons de viande ;

On fait aussi de la brique presque réfractaire.

Les produits de Noron, en 1817, se vendaient 5 fr. le *jet*. Cette expression n'avait pas du tout la même signification qu'à Lison. A Noron, le *jet* se composait d'une ou plusieurs pièces ayant une contenance de 120 litres.

L'argile de Noron est très bonne pour modeler. M. Louis Moussel a fait, pour l'église de Noron, deux statues, qui, si elles laissent à désirer sous le rapport du dessin, prouvent l'excellent parti que les statuaires pourraient tirer de cette terre.

Il ne m'est pas possible de suivre année par année la fabrication de cette poterie ; je puis cependant citer les lignes suivantes que j'extrais d'un nouveau travail de M. Morière (1) donné quelques années plus tard :

Poterie de grès. — A Noron, canton de Balleroy, se fabrique la poterie de grès très employée pour le lait, le beurre et les salaisons de viande, usages auxquels le grès de Noron convient mieux que tout autre espèce de poterie.

Après avoir insisté sur l'imperfection de la fabrication et déploré que la routine ne fasse pas place au progrès. M. Morière ajoute :

Malgré son état actuel d'imperfection, la fabrication de la poterie à Noron et à Saint-Paul-du-Vernay, représente un chiffre d'affaires de près de 300,000 fr. — Les échantillons de cette poterie de grès qui figuraient à l'Exposition ne pouvaient lutter avec les produits des fabriques de Voisinlieu et de Savigny. Mais à cause de leur bas prix et de leur grande utilité, nos grès eussent peut-être mérité une mention dans la XXXI^e^ classe. *(Economie domestique. — Produits à bon marché.)*

On voit qu'en 1855, si les procédés ne se sont pas perfectionnés, la production a augmenté.

En 1880, on ne compte plus que 33 fabriques : 18 à Noron, 11 au Tronquay et 4 à Saint-Paul-du-Vernay.

(1) Morière. — Le département du Calvados à l'Exposition Universelle de Paris en 1855. — Caen, 1856. Imprimerie Veuve Pagny, in-8° de 61 pages. Voyez page 20.

Il ne me reste plus qu'à étudier l'état actuel (1895) de la poterie de grès. Le nombre des fabriques n'a presque pas changé, puisque l'on en compte 32 ; seulement, c'était jadis Noron qui en possédait le plus et maintenant c'est Le Tronquay. Malgré cela, la poterie de grès garde et gardera toujours le nom de Noron. Il y a 20 ateliers dans la commune du Tronquay ; 11 sur Noron et 1 seulement sur St-Paul-du-Vernay. Chaque fabrique emploie un ou deux ouvriers ; celle de MM. Lefrançois frères, à Noron, occupe cinq tourneurs et fait environ 45 fournées par an. Celle de M. Désiré Ygouf, au Tronquay, emploie 12 tourneurs et fait environ 90 fournées. Pour les autres fabriques, les unes en font 12, les autres moins. En évaluant chaque fournée à 400 fr. en moyenne, on arrive pour toute la poterie *dite* de Noron, à un total d'environ 200,000 fr. par année.

Sauf les grands établissements, qui ont des malaxeurs pour la préparation de leur terre, les autres emploient toujours les moyens primitifs que j'ai indiqués.

Le tournage se fait au moyen d'une roue actionnée par un bâton. C'est un moyen très primitif, mais le tour ne peut le remplacer pour les grandes pièces. En effet, dans le tour, le plateau sur lequel se place la terre est à la hauteur des bras de l'ouvrier ; il lui serait donc impossible de faire des vases qui ont parfois un mètre de hauteur. Il est, du reste, fort curieux de voir avec quelle habileté les tourneurs mettent leur roue en mouvement et avec quelle rapidité ils tournent un vase.

Les fours n'ont pas subi de modifications importantes à signaler.

Toute la terre employée est extraite au Tronquay, non seulement pour cette commune, mais aussi pour Noron et Saint-Paul-du-Vernay.

La glaçure est donnée par le sel marin jeté dans le four pendant la cuisson ; une couverte, à base d'étain ou de plomb, donne au grès une teinte noire.

Les objets fabriqués sont, comme autrefois, des pots à beurre, à lait ; des vases pour les salaisons de viande ou de lard, des cruches, des bouteilles à cidre, etc., etc.

Il n'y aurait donc pas de progrès à signaler, si je n'avais à parler des tentatives de M. Désiré Ygouf. Depuis quelques années, il a

adjoint, à sa fabrication courante de poterie de grès, des essais de céramique artistique. Ses grès flammés à reflets métalliques sont fort intéressants. Quelques-unes des pièces exécutées par lui peuvent rivaliser avec celles de Vallauris ; d'autres rappellent les faïences persanes.

Il faut espérer que M. Ygouf ne s'arrêtera pas en si beau chemin. On ne saurait trop l'y encourager et le louer d'avoir osé sortir de la routine. Il devrait s'adjoindre un décorateur habile et imiter les faïences hispano-arabes et les faïences persanes, qu'il réussirait fort bien, puisque ces reflets métalliques ont été admirés des amateurs qui les ont vus.

Je n'ai nullement l'intention d'engager M. Ygouf à abandonner la production commune pour se livrer exclusivement à la céramique artistique. Il ne faut pas se dissimuler que la poterie, étant de première nécessité, sera toujours d'une vente plus certaine et produira des bénéfices plus réguliers que les grès flammés à reflets métalliques.

Qu'il me soit permis de faire un retour en arrière et de parler des fontaines que l'on fabriquait à Noron, dans la première moitié de notre siècle. Les unes sont en grès foncé, sans ornements, et ont fréquemment la forme d'une gourde aplatie ; d'autres ont des dessins en relief couleur jaune citron, représentant un serpent ou des feuilles de vigne, ou de lierre. Ces ornements jaunes sont obtenus par une engobe de terre plus fusible, dont on trouve des veines dans les carrières.

M. G. Gouellain, de Rouen, bien connu par ses travaux sur la céramique, possède dans sa belle collection de faïences et porcelaines une curieuse fontaine de Noron de 1 mètre de hauteur. M. Ris-Paquot en a donné une gravure en couleur dans son grand ouvrage sur la Céramique. Cette fontaine a été faite vers 1830, par Louis Moussel (1), pour M. l'abbé Guyot, curé de Campigny, auquel il l'avait offerte.

Avant la Révolution, M. l'abbé Guyot avait été vicaire de Cam-

(1) Il y a encore aujourd'hui à Noron et au Tronquay plusieurs fabricants du nom de Moussel.

pigny. Il émigra d'abord à Jersey, puis en Allemagne ; après le Concordat, il fut nommé curé de Campigny. Ce vénérable prêtre y resta jusqu'en 1842, époque où en raison de son grand âge il donna sa démission et se retira à Bayeux, où il mourut en 1849 à l'âge de 96 ans.

Revenons à la fontaine. Négligeant les ornements (feuillages, amours, oiseaux, cœur, étoile, etc.), jaunes en relief, je citerai seulement les inscriptions qui sont également jaunes. Sur la boule surmontée d'un oiseau jaune, qui sert de bouchon : Louis Moussel ; sur le goulot : Melior est pax quam bellum ; sur la panse : Nous sommes deux petits ambassadeurs qui vous apportent ce petit cœur ; sur le piédouche : Hæc via ducat *(sic pour ducit)* ad virtutem ; sur la cuvette : Pour Monsieur Labé *(sic)* Guyot curé de Campigny.

M. Le Duc me signale une fontaine appartenant à M. Salles, conseiller de préfecture ; cette fontaine est actuellement au château de Grandval, commune de Sainte-Honorine-des-Pertes. Elle a la forme d'un bonhomme assez grossièrement modelé. La tête sert de goulot ; le chapeau haute forme est le bouchon. Le ventre de cette statuette décoré en jaune est le corps de la fontaine. M. Le Duc pense que cette curieuse pièce, qui doit dater de 1835 à 1840, pourrait bien représenter un personnage politique de l'époque.

Je dois dire en terminant qu'il y a aussi à Noron et au Tronquay plusieurs fabriques de tuiles et de tuyaux de drainage. N'ayant rien de particulier à dire sur ces établissements, je me borne à les signaler.

VII

Subles

Depuis quelques années, une fabrique de faïences et de grès artistiques est installée à Subles.

Le directeur, M. Desmant, travaille seul avec son fils. La terre employée est extraite à Noron. Pour la confection des pièces rondes, on se sert du tournage ; pour les autres, du moulage. Le procédé de coulage ne peut, paraît-il, être employé avec la terre de

Noron. Ces Messieurs pourraient peut-être essayer une autre argile (elles ne manquent pas dans le pays), ou un mélange. Il est regrettable d'être contraint de renoncer au coulage qui rend tant de services.

Pour émailler, M. Desmant met, suivant les pièces, une couverte transparente ou un émail stannifère.

Le four et les moufles sont chauffés au charbon de terre et au coke.

La peinture est faite au grand feu, c'est-à-dire sur émail cru ou sous couverte. Les décors sont très-variés ; cependant, depuis plusieurs années, on cherche à Sables à imiter les faïences à reflets métalliques dans le genre des poteries persanes et hispano-arabes. On produit ainsi, avec des décors assez simples mais éclatants, de fort jolis effets, qui ont l'avantage d'être très-décoratifs.

M. Desmant trouvant que la production artistique suffisait à l'occuper, ne fait aucune poterie commune.

A plusieurs reprises, dans le courant de ce travail, je n'ai pas caché que la céramique artistique m'intéressait plus que la production commune et usuelle, je ne puis que donner des encouragements à M. Desmant et l'inviter à continuer et faire progresser une fabrication qu'il réussit déjà si bien.

Il y a donc tout lieu d'espérer que, dans quelques années, grâce aux efforts de MM. A. Le Duc, Ygouf et Desmant, la céramique artistique prendra, dans la région de Bayeux, un développement important et intéressant.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE LA PORCELAINE

La porcelaine dure est, certainement, le produit le plus perfectionné de l'art céramique. Par la blancheur et le peu d'épaisseur de sa pâte, par sa translucidité et par la solidité de son émail, elle est bien supérieure à la faïence. Sa fabrication est le fait le plus

important et le plus intéressant de l'Histoire de la Céramique dans la région de Bayeux. Il n'est pas, je pense, hors de propos d'indiquer à grands traits comment l'on fût amené à faire de la porcelaine en France.

Lorsque la Chine et le Japon commencèrent à faire entrer leurs porcelaines dans notre pays, elles y eurent un tel succès qu'elles firent délaisser les produits céramiques français. On chercha donc à les imiter et à faire de la porcelaine ; mais il fallait du kaolin, et l'on n'avait pu encore en découvrir. Les grandes faïenceries copièrent leurs décors et leurs formes. Ce fut alors, qu'après de nombreux essais, on fit de la porcelaine tendre, composée de divers éléments ; elle était bien translucide, mais elle n'avait pas la solidité de la pâte dure. La découverte du kaolin de Meissen (Saxe) ne fut pas une ressource pour nous, car le secret fut trop bien gardé. Le kaolin des environs d'Alençon fut le premier trouvé en France ; mais, en raison de sa mauvaise qualité, il ne put donner que des produits inférieurs ; il ne servit donc que pour faire des essais.

Peu d'années après (1765), la découverte des gisements si riches de kaolin à Saint-Yrieix permirent de faire de la porcelaine qui pouvait rivaliser avec celles de l'Orient et de Saxe.

Avant de parler de la Manufacture de porcelaine de Bayeux, on est naturellement obligé de s'occuper de Valognes. En effet, c'est le début de cette fabrication ; en quittant cette ville, le directeur, M. Joachim Langlois, ne fit que transporter sa manufacture en venant s'installer à Bayeux, où il amenait avec lui une partie de ses ouvriers. En parlant de Valognes, ce que je ferai le plus brièvement possible, je suivrai l'exemple de MM. G. Villers (1) et Blanchetière (2), qui ont donné quelques détails sur cette fabrication, dans leurs Notices sur la Porcelaine de Bayeux. L'opinion la plus répandue donne à la ville de Caen la priorité de la porcelaine dure en Normandie. Mes recherches et les renseignements fournis

(1) Georges Villers. — Notice sur la Manufacture de Porcelaine dure de Bayeux. — Annuaire de l'Association Normande. Tome XXIII (1857), p. 252 et suiv.

(2) Blanchetière. — Visite à la Manufacture de Porcelaine de Bayeux par les Membres de l'Association Normande. — Annuaire de l'Association Normande, T. XLIII (1877), p. 297 et suiv.

par le savant et si bienveillant M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, me permettent d'affirmer que l'on faisait de la porcelaine à Valognes, avant l'ouverture de la Manufacture de Caen, en 1798. Je dois ajouter qu'à cette époque, on ne faisait encore, dans cette ville, que de la faïence anglaise.

I

La Porcelaine de Valognes

En 1792, plusieurs riches propriétaires du pays, mus, moins par l'intérêt pécuniaire que par le désir de donner du travail aux ouvriers, fondèrent la Manufacture de Valognes. Comme à Caen, on commença par faire de la faïence anglaise, sous la direction de M. Le Tellier de la Bertinière, originaire de Bayeux. Les débuts ne furent pas heureux. L'époque, troublée par la Révolution, n'était pas favorable aux transactions commerciales ; la faïence était alors bien délaissée. D'une part, les arrivages, de plus en plus nombreux, des porcelaines orientales et, d'autre part, les produits de Sèvres, qui pénétraient déjà dans les riches châteaux du Cotentin, firent que Valognes ne trouva pas à écouler ses faïences.

M. Le Tellier de la Bertinière se retira et les actionnaires, pour ne pas perdre les dépenses qu'ils avaient déjà faites, résolurent de faire de la porcelaine avec du kaolin de Saint-Yrieix. Il fut décidé que l'on ferait venir de Paris un habile directeur ; le choix se porta sur M. Le Masson (Jean-Thomas-Michel), maître tourneur. D'après les deux notices que j'ai citées et d'après les notes de M. Frédéric Langlois, on prétendait que M. Le Masson avait essayé en vain de faire de la porcelaine avec le kaolin des Pieux et qu'il n'avait pu réussir qu'à en faire des *cazettes* (1). Tout l'honneur d'avoir su tirer parti de ce kaolin revenait donc à M. Joachim Langlois. Le rapport de Silvestre Jumelin (2) prouve

(1) On sait que les *Cazettes* ou *Gazettes* sont des boîtes en terre dans lesquelles on enferme les faïences et les porcelaines pour les mettre au four.

(2) Ce rapport est excessivement rare. Je n'en connais qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque de la Manufacture nationale de Sèvres. Cette Bibliothèque possède aussi une copie manuscrite de 19 pages, faite par M. Riocreux.

que le 31 octobre 1792 (an 1er de la République) M. Le Masson reçut « *une récompense nationale de six cents livres pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la fabrication des poteries et des porcelaines avec les argiles de la Manche et notamment avec le kaolin de Valognes.* »

Je m'étais toujours demandé comment M. Le Masson, qui habitait Paris, avait eu connaissance du kaolin des Pieux, et j'avais toujours été persuadé qu'il appartenait au pays. Son acte de décès, que j'ai pu me procurer, prouve que mes suppositions étaient exactes. M. Le Masson était né aux Pieux en 1756 ; sans cela il ne serait pas venu dans le département de la Manche à une époque où les voyages étaient difficiles et peu fréquents.

M. Le Masson obtint du Directoire la concession du couvent des Cordeliers, et grâce à son habileté, la Manufacture fut bientôt très florissante. L'emploi du kaolin des Pieux, revenant à bien moins cher que celui de Saint-Yrieix, était un grand avantage. Malheureusement, cette prospérité ne fut pas de longue durée. Un événement bien inattendu, la mort de M. Le Masson, après dix-huit mois ou deux ans de direction, mit la Porcelaine de Valognes à deux doigts de sa perte. L'habile directeur n'avait que 41 ans lorsqu'il mourut le 18 Messidor an v (6 juillet 1797).

Il fut remplacé par M. Edme-Louis Pelouze, père du célèbre chimiste. Le nouveau directeur était un homme instruit, très bon chimiste et avait toutes les connaissances nécessaires pour faire un bon fabricant de porcelaine, mais l'originalité de son caractère fut désastreuse pour l'établissement.

La situation était donc loin d'être brillante quand, à la fin de 1801, M. Joachim Langlois vint visiter la Manufacture. Ayant éprouvé des revers de fortune, il avait reçu en paiement, d'un de ses créanciers, des actions de la Porcelaine de Valognes. Il craignait bien que ces actions n'eussent pas grande valeur, mais il résolut de s'en assurer.

M. Langlois, comme nous le verrons, était un homme très remarquable et capable de diriger les entreprises les plus diverses. Né à Lasson (Calvados), le 31 juillet 1759, il avait été maire de Caen et président du Tribunal de Commerce pendant les temps

difficiles de la Révolution. Joignant à un sentiment artistique très développé des principes d'ordre et d'économie, M. Langlois crut pouvoir remonter la Manufacture.

Il réunit les actionnaires, leur exposa ses idées et leur proposa de venir prendre la direction, après avoir été passer quelques mois à Sèvres pour acquérir les connaissances spéciales qui lui manquaient. Les actionnaires, qui craignaient de perdre leur capital, acceptèrent ces propositions.

Muni d'une lettre de recommandation de M. Costaz, préfet de la Manche, pour M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, il partit pour Paris. Sous de tels auspices, il fut admirablement reçu à Sèvres par le savant M. Brongniard, qui venait d'être nommé directeur. Il étudia la fabrication de la porcelaine et fit avec M. Gosse, chimiste de la Manufacture nationale, des expériences sur le kaolin des Pieux. Elles confirmèrent celles de M. Le Masson et prouvèrent l'excellente qualité de ce kaolin. Sans doute, il est un peu moins blanc que celui de Saint-Yrieix, mais il est plus résistant et a la précieuse propriété d'aller au feu.

Après quatre ou cinq mois de séjour à Sèvres, M. Langlois revint à Valognes. Par acte du 15 prairial an X (4 juin 1802), une Société fut constituée pour dix ans, avec M. Langlois comme directeur. Il se mit au travail avec ardeur et, en peu de temps, la Porcelaine de Valognes eut, dans le pays, tout le succès qu'elle méritait.

En 1805, elle figura à l'exposition des produits industriels de Paris. La belle collection présentée par M. Langlois lui valut une mention honorable avec les éloges du Jury.

Cette récompense augmenta le zèle du directeur, qui joignit la porcelaine de luxe à la porcelaine de ménage. Il n'était pas rare alors, dit M. Villers, de voir sortir de la Manufacture des pièces de 800 francs. En 1809, deux fours y étaient en activité, et 86 ouvriers y étaient employés. Douze peintres et doreurs étaient attachés à l'établissement. Plusieurs de ces décorateurs avaient été formés à Sèvres. Les noms de Zwinger et Camus ont été conservés.

Bientôt arriva le 3 juin 1812, date fixée pour la dissolution de la société. Pourquoi ne fut-elle pas renouvelée pour une nouvelle

période ? M. Frédéric Langlois prétend que son père ne put s'entendre pour la vente de l'ancien couvent des Cordeliers. D'autres ont prétendu, bien à tort, que la situation financière était mauvaise. Je suis porté à croire qu'il y eut désaccord entre les actionnaires ; un mémoire signalé par M. Léopold Delisle semble le prouver.

M. Langlois, désirant continuer seul une industrie en si bonne voie, chercha un local convenable. Ne le trouvant pas à Valognes, ni dans les villes environnantes, il résolut de s'installer à Bayeux.

Les porcelaines de Valognes sont assez difficiles à reconnaître, car elles n'ont pas de marques. Je citerai les principales pièces connues :

On peut voir, dans l'église de Notre-Dame d'Alleaume, à Valognes, sept grandes statues (1) : Saint-Martin, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Maur, la Sainte Vierge, Sainte-Geneviève et Sainte-Madeleine. Ces belles statues, de 1 m. 20 à 1 m. 50 de hauteur, ont été exécutées en kaolin des Pieux, lavé et travaillé aux Cordeliers en 1806, par Moreau de Valognes.

L'hôtel-de-Ville de Valognes conserve un médaillon de Louis XVI, et le plat sur lequel on présenta les clefs de la ville à Napoléon Ier lors de son passage, le 26 mai 1811. Outre les armoiries impériales, on y lit :

Rien ne résiste à ses armées,
Tout cède à son génie.

M. Rochette de Lampdes possède une collection très variée de pièces curieuses et très artistiques.

Deux beaux vases brun-jaune ornés de grisailles, genre Greuze, peints par Mlle Agathe Langlois, devenue plus tard Mme Le Cavelier, ont été achetés par M. Villers pour les placer dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Bayeux. *(Notes de M. Villers).*

M. Gustave Le Cavelier, de Caen, a deux vases *Medicis*, décorés de sujets familiers, peints en camaïeu brun ; socles marbrés, pieds dorés.

Je ne veux pas m'étendre davantage ici sur la porcelaine de

(1) M. l'abbé Adam. — Chapelle de N.-D. de la Victoire, sise en la paroisse de N.-D. d'Alleaume. Valognes 1891, un vol. in-8° orné de 9 gravures, pages 44 et 45, notes.

Valognes, me réservant de lui consacrer plus tard une notice spéciale plus complète.

II

Le Kaolin des Pieux

Laissons M. J. Langlois quitter Valognes pour installer sa nouvelle manufacture à Bayeux et parlons du kaolin des Pieux (1) qui employé à Valognes, comme je l'ai déjà dit, a toujours servi et sert encore actuellement pour faire la porcelaine de Bayeux.

Malgré le rapport de Silvestre Jumelin et les travaux de MM. Hérault et Bonnissent, il est impossible de donner la date exacte de la découverte de ce kaolin. On sait seulement qu'il était connu en 1791. Si ce n'est pas M. Le Masson qui l'a trouvé, c'est à lui que revient tout l'honneur de l'avoir signalé et expérimenté.

Une courte notice de M. Hérault (2), ingénieur en chef au corps des Mines pour les cinq départements, me semble devoir être reproduite ici :

Le pied du monticule sur lequel est bâti le bourg des Pieux, est composé, à l'est et au nord-est, de couches d'un schiste argilleux, ordinairement verdâtre et quelquefois un peu altéré ; ce schiste s'appuie, vers le sud-ouest, sur un grès quartzeux blanchâtre ou grisâtre, qui forme la sommité de la butte des Pieux. Les couches de cette dernière roche sont presque verticales et se dirigent à peu près du nord-est au sud-ouest ; elles recouvrent le granit de Tréauville, qui, en se prolongeant de ce côté, vient occuper le penchant nord-ouest de la même butte.

C'est sur ce penchant qu'est située la carrière d'où l'on extrait maintenant l'argile à porcelaine connue sous le nom de kaolin, dans un champ qui touche aux premières maisons des Pieux, à droite en arrivant par la route de Cherbourg. Elle s'exploite à ciel ouvert. L'épaisseur du kaolin varie de 1 m. 03 à 2 m. 60. Il ne

(1) Les Pieux ou Les Pieulx, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cherbourg, à 19 kilomètres de cette ville. — 1,500 habitants.

(2) Journal d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires ; Evreux, de l'imprimerie d'Ancelle fils, 1828 ; T. V ; p. 367 et suiv.

forme pas une couche suivie, mais bien des espèces de dépôts plus ou moins considérables dans une argile jaune pâle d'alluvion. La profondeur à laquelle il se rencontre est aussi très-variable ; dans une carrière que j'ai visitée, il se trouvait à 8 ou 9 mètres au-dessous de la surface du sol.

M. Langlois, propriétaire de la Manufacture de porcelaine de Bayeux, ayant fait percer près des Pieux un lit d'argile jaune mêlée de gravier, de 0 m. 50 de puissance, sur lequel reposait un premier dépôt de kaolin, qu'on avait exploité pour lui, en trouva un second, de très-bonne qualité, dont l'épaisseur moyenne était de 1 m. 95.

L'argile jaune qui renferme le kaolin, contient, excepté dans sa partie supérieure, une grande quantité de petits blocs anguleux de grès quartzeux, qui proviennent probablement des couches de grès qui recouvrent la sommité de la butte des Pieux.

Dans la lande des Bouillons, près Quettetot, on trouve aussi du kaolin en dépôt dans l'argile jaune et de là jusqu'aux Pieux, c'est-à-dire dans une espace d'environ 10 kilomètres, on ne cesse d'en rencontrer de distance en distance. On l'aperçoit souvent dans les fossés des chemins et dans les autres cavités que le sol présente. Le terrain dans toute cette partie est intermédiaire. Il est à présumer que le kaolin que l'on trouve à sa surface provient, ainsi que celui qu'on exploite près des Pieux, du lavage par les eaux du granit qui existe à Tréauville et dans les environs, et qui est en général dans un état de décomposition très propre à rendre cette opinion tout à fait vraisemblable.

Le kaolin des Pieux, bien épluché, a un grain très-fin. Il est d'un blanc assez pur ; cependant on y remarque toujours quelques traces d'oxyde de fer qui doivent nuire nécessairement à la perfection de la porcelaine dans la composition de laquelle on le fait entrer : aussi cette porcelaine, quoique fort bonne d'ailleurs et ayant même la propriété d'aller au feu, a-t-elle toujours un coup d'œil bleuâtre qui diminue beaucoup son mérite.

On prétend que ce kaolin est plus pur dans la partie supérieure de ses dépôts ; mais celui de la partie inférieure, lorsqu'il a été bien nettoyé, a plus de liant et donne une pâte plus longue. Presque

tout le kaolin qu'on extrait dans le territoire des Pieux est employé dans la manufacture de porcelaine de Bayeux ; depuis quelques années seulement on en envoie un peu à Nevers.

La même année (1828), l'ingénieur Hérault donna une note identique dans un autre recueil (1). Quelques années après, il donna une publication importante sur le même sujet (2). J'ai en vain cherché ce volume dans les Bibliothèques publiques et privées de Paris et de la Normandie. C'est d'autant plus regrettable qu'en raison de son étendue (192 pages), il doit contenir d'utiles renseignements.

Plus récemment, M. Bonnissent (3) a consacré ce qui suit au kaolin des Pieux :

Kaolin (terre et argile à porcelaine : feldspath décomposé, feldspath argiliforme). Le kaolin des Pieux, situé au nord-d'ouest et près de ce bourg, est disposé en couches étroites comme la roche qui lui a donné naissance. Il est très blanc, tendre et tachant. Ses principes constituant sont : 55 de silice et 45 d'alumine, sans potasse (4). Sa pâte contient toujours un peu de quartz et des paillettes de mica. Le quartz étant infusible ne disparaît pas, mais le mica devient plus rare et finit par disparaître presque toujours, lorsque le leptynolite est arrivé à son entière décomposition.

On peut suivre dans le leptynolite le passage graduel du feldspath granulaire et très-solide au kaolin blanc ou friable. C'est particu-

(1) Héraclt. — Sur le Kaolin des Pieux. — Société d'Histoire Naturelle de Paris. Mémoires IV (1828), p. 34 et suiv.

(2) Héraclt. — Notice sur le Kaolin des Pieux, département de la Manche. Caen. Bonneserre, s. d. (1832), in-8° de 192 pages.

(3) Bonnissent. — Essai géologique du département de la Manche. Cherbourg, 1870. — 1 vol. in-8°.

(4) Voici l'analyse de Brongniart. (Bulletin de la Société Géologique de France. T. X (1839), p. 54) :

	SILICE	ALUMINE	POTASSE
Schneeberg (Saxe)	52	48	
Passaw	53	47	
Saint-Yrieix	54	43	2,1
Saint-Stephens en Cornouaille	54,3	43,2	1,6
Les Pieux	55	45	
Louhoussua, près Bayonne	57	43	
Schelelta, près Meissen	56	34	

lièrement au nord des Pieux, sur la route de Cherbourg et dans la direction de l'est à l'ouest, que se présente le kaolin en plus grande abondance ; il se dirige ensuite de ce point vers la carrière en exploitation, puis il traverse le chemin de Diélette, pour disparaître sous les argiles jaunâtres qui se trouvent sur le côté gauche de la route.

Le kaolin est à la place même où la roche dont il provient s'est solidifiée ; il conserve les joints et les fissures de stratification tels qu'ils étaient lorsque le leptynolite existait à son état normal.

A une distance de cinq à six kilomètres des Pieux, en suivant les directions de l'est, de l'ouest et du sud, on voit, dans les communes de Saint-Germain-le-Gaillard, de Pierreville, de Grosville, notamment au-dessus du hameau des Curés, etc., des masses de couleurs blanchâtre, rougeâtre, rosâtre, grisâtre, unies ou bigarrées, d'une espèce de kaolin résultant des porphyres décomposés conservant encore leurs nuances, leurs fissures et les filons de quartz qui les ont pénétrés avant leur décomposition.

Les principales roches de fusion qui ont laissé des traces de leur passage dans le terrain primitif, sont le granit, la protogine, la pegmatite, l'amorphanite, la fraidonite, la syénite, la diorite, la serpentine, le pétrosilex et les porphyres. La serpentine s'est arrêtée dans les couches des talcites ; la protogine massive n'a point non plus dépassé cet étage, mais nous avons remarqué une protogine schistoïde à très petit grain au milieu des phyllades de la grauwacke.

On attribue généralement à la quantité de silice plus considérable que dans celui de Saint-Yrieix, cette propriété dont jouit cette porcelaine d'aller au feu.

III

La Porcelaine de Bayeux

M. Langlois avait acquis l'ancien couvent des Bénédictines ; c'était une belle et solide construction du XVIII^e^ siècle, mais sans caractère architectural ; de belles statues des fondateurs étaient les seuls objets artistiques qui y eussent existé. Leurs débris mutilés

sont restés longtemps dans un coin et ont fini par disparaître. En somme, c'était un local vaste et facile à aménager pour une manufacture de porcelaine. Si, en venant à Bayeux, on s'éloignait des Pieux (1), on avait à proximité la forêt de Cerisy, qui fournissait, en abondance, le bois nécessaire au chauffage des fours, à des prix très avantageux. Pendant un certain temps, on continua à apporter à Valognes, près de la route de Cherbourg, le kaolin brut ; il y était préparé et lavé, puis expédié à Bayeux sous un plus petit volume. Plus tard, on le fit venir, par mer, à Port-en-Bessin, qui n'est qu'à 9 kilomètres de la Manufacture ; il vient par le chemin de fer, depuis l'ouverture (1858), de la ligne de Paris à Cherbourg. Jadis, quand les moyens de communication étaient difficiles, il était avantageux d'être loin de Paris, parce que les porcelaines de cette ville arrivaient peu en Normandie. Aujourd'hui, grâce à la voie ferrée, Bayeux se trouve peu éloigné de son kaolin et ses produits arrivent en peu d'heures à Paris. Du reste, à cause des ustensiles de chimie, qui se vendent dans le monde entier, les Directeurs de Bayeux ont, depuis longtemps (2), un dépôt à Paris. Pendant quelques années, M. Langlois en avait un aussi à Valognes.

Je vais entreprendre l'historique de cette Manufacture, depuis sa fondation (1812) jusqu'à nos jours. Dire tout se qui s'est passé, pendant une période de plus de 80 ans, n'est pas une petite tâche. J'ai été heureusement aidé par les notices, que j'ai déjà citées, de MM. Villers et Blanchetière, par les Mémoires des Sociétés savantes de Caen et de Bayeux ; enfin, par les nombreux et précieux documents que M. G. Le Hardy a bien voulu recueillir pour moi.

M. Langlois amena avec lui une grande partie de ses ouvriers ; cependant, au début, il n'y en avait que 40, et ce nombre diminua encore pendant les malheureuses années de 1814 et 1815. Cette crise n'abattit pas le courage de l'habile directeur et, lorsque les temps difficiles furent passés, le nombre des ouvriers ne tarda pas à s'augmenter.

(1) Les Pieux sont à 30 kilomètres de Valognes et 90 de Bayeux.

(2) Le dépôt est actuellement, 20, passage des Petites-Ecuries.

En 1819, la porcelaine de Bayeux était en pleine prospérité, et on la vit figurer à l'Exposition départementale, qui fut organisée, à Caen, du 27 avril au 7 mai, sous la présidence de M. de Vendeuvre. Les rapporteurs étaient MM. Lange, Ducheval et Pattu. Le premier est connu par ses Éphémérides normandes ; le second était l'ancien directeur de la Manufacture de porcelaine de Caen, et je pense que ce fut lui qui fit le rapport sur l'exposition de M. Langlois ; quant à M. Pattu, il était ingénieur en chef du département du Calvados, et nous le retrouverons bientôt.

Je ne puis passer sous silence les termes élogieux du rapport et la récompense décernée :

« Les produits de la Manufacture de porcelaine, établie à Bayeux, vous attestent, Messieurs, les lumières et la sagacité de celui qui la dirige ; vous avez remarqué des formes élégantes et des ornements du meilleur goût. Cette porcelaine se distingue, principalement par sa *solidité* et par sa *résistance au feu.*

« On ne peut trop louer la beauté des couleurs employées à sa décoration, ainsi que l'éclat et la fixité de la dorure.

« M. Langlois fait encore des creusets, objets essentiels pour les fondeurs, et cet article, sorti de sa fabrique, va de pair avec les creusets de Hesse.

« Cette manufacture a déjà reçu des éloges de l'Exposition de Paris, en 1805.

« La Commission a émis le vœu que vous lui accordiez une médaille d'argent. »

La même année (1819), le Jury central de l'Exposition nationale de Paris émit une opinion à peu près semblable :

« La manufacture de Bayeux, dit le rapporteur, anciennement établie à Valognes, a beaucoup agrandi son commerce ; elle fournit des porcelaines peintes et dorées, et principalement de la porcelaine blanche, qui passe, sans se casser et sans tressaillir, du froid au chaud ; elle nous a affranchis de ce tribut que nous payions à l'étranger, pour la porcelaine blanche et bleue dite de Tournai, qu'elle est parvenue à imiter parfaitement et à remplacer.

« Cette manufacture occupe environ 80 ouvriers ; elle vend ses produits en France et en exporte la plus grande partie en Russie.

C'est principalement M. Langlois, son épouse et ses deux filles qui peignent et dorent les porcelaines.

« Le Jury central a voulu lui décerner une médaille de bronze. »

Ces deux récompenses, dans la même année, sont caractéristiques. Celle de Paris me semble plus importante, car il devait y avoir une certaine concurrence ; au contraire, il est très probable que la porcelaine n'était représentée à l'Exposition de Caen que par la manufacture de Bayeux.

Le rapport de la même Exposition, rédigé par M. L. Costaz, s'exprime en d'autres termes :

« La porcelaine que M. Joachim Langlois, de Bayeux, a envoyée, est faite avec des matériaux du pays où sa fabrique est établie. Le fabricant se fait remarquer par le bas prix de ses produits et par les usages nombreux et nouveaux auxquels il a appliqué la porcelaine.

« Le Jury lui décerne une Médaille de Bronze. »

Il est à remarquer que le nombre des ouvriers a doublé, puisqu'il était, à cette époque, de 80.

L'année suivante (1820), on trouve une application très curieuse de la porcelaine, qui prouve encore l'esprit inventif et l'activité de M. Langlois.

On sait le succès qu'eut la lithographie, dès son apparition ; inventée en 1796, en Bavière, par Aloys Senefelder, ce ne fût qu'à la fin de 1807 qu'André Offenbach soumit au gouvernement français le résultat de ses essais. M. de Lasteyrie fonda, en 1814, le premier établissement en France. Déguisé en ouvrier, il était allé en Allemagne saisir le secret qu'il convoitait. La lithographie ne fit pourtant son apparition à Caen (1) que cinq ans plus tard, et voici dans quelles conditions : Poussé par le gouvernement, M. le comte de Montlivault employa toute son influence à encourager et faire réussir la lithographie à Caen. MM. Pattu, ingénieur en chef du département, et Bénard, allèrent à Paris et étudièrent cet art intéressant, au passage du Caire ; ils revinrent avec une

(1) Paul Drouet. — Introduction de la lithographie à Caen, en 1819. — Caen, 1885, in-8° de 30 pages.

presse, des pierres, de l'encre et, enfin, tout le matériel nécessaire.

Leurs expériences réussirent, mais leur principal but ne fut pas atteint. On était obligé de faire venir des pierres de Munich et leur désir était de trouver, en Normandie, une pierre lithographique, qui pût éviter à la France d'être tributaire de l'Allemagne. Malgré la richesse calcaire du Calvados, on ne pût découvrir une bonne pierre. Ces messieurs essayèrent successivement les pierres d'Aubigny, de Feuguerolles, de Fontenay-le-Pesnel et de Longeau. Cette dernière donna les meilleurs résultats, mais elle était bien inférieure aux pierres allemandes.

En présence de cet insuccès, M. Langlois, n'oubliant jamais ce qui pouvait contribuer au succès de sa manufacture, eut l'idée de remplacer la pierre lithographique par des plaques de biscuit de porcelaine, faites avec le kaolin des Pieux. Il donna à son invention le nom de *Caustographie* (du grec CAUSTOS *brûlé, cuit*, et GRAPHÔ *j'écris*), et ses essais conservés sont datés de 1820, 1821 et 1822.

J'ai fait tout ce qu'il est possible pour savoir quel était au juste le procédé employé ; était-ce de la lithographie proprement dite ? ou une gravure analogue à la gravure sur pierre ? J'avais espéré que M. Langlois avait pris un brevet, alors, suivant la loi, il eût dû donner une description du procédé. Un de mes bons amis, M. Auguste Canivet, qui dirige, à Paris, une importante agence pour l'obtention des brevets d'invention, a bien voulu faire faire pour moi des recherches au ministère et dans les ouvrages spéciaux, par les ingénieurs attachés à sa maison. N'ayant pu rien trouver, il est certain que la *Caustographie* n'a pas été brévetée et qu'après deux ou trois ans d'essais, M. Langlois y a renoncé. Les épreuves connues étant satisfaisantes, on ne s'explique pas pourquoi on n'y a pas donné suite. Peut-être le prix de revient était-il trop élevé ? Je crois que les tirages se faisaient chez M. Chalopin (1), imprimeur-lithographe, rue Froide, à Caen.

La Bibliothèque de Caen possède onze spécimens des essais de M. Langlois ; M. G. Villers en possède un autre. Plusieurs de ces

(1) On sait qu'il a eu pour successeurs M. Hardel, puis M. Leblanc-Hardel et actuellement M. Delesque. Ces deux derniers ont abandonné la lithographie.

épreuves portent la mention *gravé*, ce qui ferait supposer que c'était gravé à la pointe, sur le biscuit, préalablement poli.

Voici la liste des spécimens connus de *Caustographie :*

1° *Paysage.* — Langlois, de Bayeux, 1820 (écrit à la main). La signature F fait supposer que ce fut gravé par M. Frédéric Langlois. — 0m07 sur 0m55.

2° *Temple grec à Pompéï.* — Gravé sur porcelaine par P.-J. Langlois, de Bayeux (sans date). — 0m11 sur 0m08.

3° *P.-J. Langlois, Fabricant de Porcelaine.* — Carte de visite. — 0m05 sur 0m03.

4° *Fontaine de Vevay.* — Gravure de Bayeux, inventée par P.-J. Langlois, fabricant de porcelaine de ladite ville. — 0m22 sur 0m155.

5° *Petite cour supérieure de la maison de campagne de Pompéï* (1). — Caustographie inventée en 1820, par P.-J. Langlois. — 13 mars 1821. — 0m21 sur 0m11.

6° *Rivière d'Orne des carrières de Ranville à la mer.* — Carte.— Caustographie de P.-J. Langlois, de Bayeux. — 1er juin 1821. — 0m20 sur 0m12.

7° *Un paysage d'Italie.* — Gravure sur porcelaine, inventée en 1820, par P.-J. Langlois, de Bayeux. — F. Langlois pinxit. — 20 juillet 1821. — 0m20 sur 0m12.

8° *Vue prise dans l'église Notre-Dame de Paris* (2). — Gravé par P.-J. Langlois, de Bayeux. — 1er août 1821. — 0m10 sur 0m08.

9° *Vue de la Porte Saint-Denis, à Paris* (2). — Gravé sur porcelaine, par P.-J. Langlois, de Bayeux. — 14 août 1821. — 0m13 sur 0m11.

10° *Paysage.* — Novembre 1821. — 0m16 sur 0m012.

11° *Vue du Pont du village de Dornach et de la Chute d'eau de la Birse, canton de Soleure.* — Gravé par P.-J. Langlois, de Bayeux, inventeur de ce nouveau genre. -- 20 mars 1822. — 0m19 sur 0m13.

(1) L'aspect est moins net que celui d'une gravure ordinaire, mais néanmoins très satisfaisant ; l'ensemble des colonnes et ruines est très artistique.

(2) Très net, presque très dur.

12° *Plan de deux maisons.* — Gravé sur porcelaine, par P.-J. Langlois. — Novembre 1822. — 0m16 sur 0m12.

Toutes ces estampes sont conservées à la Bibliothèque de Caen, sauf le n° 11, qui appartient à M. G. Villers.

M. Drouet cite un paysage qui mesure 0m123 sur 0m073; il est net et intéressant, dit-il, surtout par rapport à la matière employée. Aucun détail n'est donné ni sur le sujet ni sur la collection à laquelle il appartient.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur cette curieuse application de la porcelaine; c'est loin d'être aussi complet que je l'eusse désiré, mais je doute que l'on puisse trouver autre chose. Ni à la manufacture, ni chez M. Delesque, on n'a pu retrouver aucune des plaques de biscuit remplaçant la pierre lithographique.

Dans une séance extraordinaire du 4 juillet 1823, M. Pattu, ingénieur en chef du département du Calvados, présenta, à la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen, un rapport sur les plaques de porcelaine de la fabrique de M. Langlois, destinées à indiquer les noms des rues et les numéros des maisons. Voici l'analyse de ce document :

Après avoir exposé tous les moyens employés et prouvé tous leurs inconvénients, M. Pattu ajoute : Celui qu'offre M. Langlois doit incontestablement avoir la préférence, puisqu'il fournit des inscriptions inaltérables et qu'il entraîne, en même temps, moins de dépense, par le bas prix de la porcelaine de Bayeux. Toutes ces plaques sont ovales; celles des rues ont 0m20 de long (1) sur 0m16 de large. Les chiffres ont 0m07 de haut. Celles où les noms sont écrits, ont 0m33 de long sur 0m23 de haut. Chaque plaque a deux trous dans lesquels on fait passer les extrémités taraudées de deux chevilles de fer, scellées dans le mur; deux écrous extérieurs retiennent invariablement cette plaque.

Les plaques des numéros coûtent 2 francs et celles des noms 5 francs 50. Les frais de transport et de pose sont compris dans ces deux sommes pour toutes les villes du royaume. Suivent de longues considérations pour prouver que les numéros des maisons peints sur du plâtre, malgré leur prix de 0 fr. 75. coûtent plus

(1) Les dimensions en pouces sont indiquées entre parenthèses.

chers que sur porcelaine, à cause de leur peu de durée. On avait craint, continue le rapporteur, que les plaques de porcelaine ne fussent cassées dans la pose ou par des chocs ; on a été rassuré en examinant la forme de leurs attaches et en considérant qu'elles seront appliquées sur un enduit frais, où elles se mouleront exactement, de manière que tous les points de leurs revers seront également appliqués.

Il fut proposé à Paris, vers 1804, un prix pour la manière la plus convenable de numéroter les maisons et indiquer le nom des rues. L'auteur définit tous les moyens proposés et déclare que la porcelaine est le plus avantageux.

On pourrait s'étonner, maintenant, conclut M. Pattu, que le moyen offert aux villes par M. Langlois et employé avec succès n'ait pas encore été adopté. Ce retardement *(sic)* doit être attribué à la difficulté que l'Administration éprouve à introduire des améliorations, qui, au premier abord, paraissent un luxe et qui font naître des critiques peu fondées. Nous espérons que la vérité se montrera peu à peu et que le premier exemple donné à Bayeux, à Caen et au Havre, d'un numérotage parfait, sera suivi ; notre département gagnera une nouvelle branche d'industrie. Nous devons, sous ce rapport, remercier notre collègue de la communication qu'il nous a faite, et le féliciter, de nouveau, de ses efforts pour donner à sa Manufacture toute l'extension qu'elle peut recevoir.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, fondée à Paris en 1801, décerna, le 21 mai 1828, une Médaille d'Or de 2me classe à la Manufacture de Bayeux. Voici les passages les plus importants du rapport de M. Mérimée :

Après avoir, en quelques mots, parlé du kaolin des Pieux et fait l'historique de la Manufacture à Valognes et à Bayeux, le rapporteur dit que la porcelaine, faite avec le kaolin de Cherbourg, n'est pas aussi blanche que celle de Limoges ; mais ce défaut de blancheur est bien compensé par un avantage de la plus haute importance ; elle résiste au feu comme la meilleure faïence, sans éprouver la moindre gerçure (1).

(1) C'est une erreur, la faïence supporte moins bien l'action du feu que la porcelaine.

Depuis plus d'un mois, nous avons mis en expérience des vases de différentes formes, plats, casseroles, bouilloires, capsules, et bien que la forme de plusieurs de ces vases nous fit craindre qu'ils ne pussent supporter un feu vif, tous ont parfaitement soutenu l'épreuve.

On désirait, depuis longtemps, une porcelaine d'un prix peu élevé et particulièrement propre à la préparation des aliments. M. Fourmy avait approché de la solution du problème par une porcelaine formée de toutes pièces. Dans la Manufacture de Bayeux, c'est la nature qui donne la matière première et le problème se trouve complètement résolu.

Plus loin, M. Mérimée dit encore : Une des qualités de l'argile de Cherbourg est d'être très réfractaire. M. Langlois a profité de cet avantage et a fait des creusets qui ont résisté à l'action d'un feu très vif.

La fin de cet intéressant rapport est en entier à reproduire :

« Ce n'est pas seulement à la fabrication des vases de ménage que M. Langlois a employé le kaolin de Cherbourg ; il en a fait des rouets de poulies, des roulettes de lit, des barils à acides, des clés de canelle, des plaques pour inscriptions et numérotages des rues, etc.

« La fabrication des rouets de poulies nous a particulièrement frappé, comme offrant à la marine un avantage notable et notre opinion sur ce point est fondée sur l'expérience qui en a été faite par plusieurs armateurs et, entre autres, par M. Frédéric Le Cavelier (1), qui, en 1815, imagina de gréer en *riats* de porcelaine la goëlette *La Jeune-Laure*. Ce bâtiment, après une navigation de dix années, tant en petit cabotage qu'en voyages au long cours, fut désarmé dans le port de Caen, où il avait été gréé, et en présence des capitaines et officiers maîtres du port. Il a été reconnu que les *riats* de porcelaine n'avaient été aucunement endommagés, que les essieux des poulies, soit en bois, soit en fer, n'avaient qu'une légère usure, et qu'enfin ces poulies étaient en tout préférables à celles faites en gaïac, parce que, dans les plus mauvais temps, le frottement n'était pas sensiblement augmenté.

(1) M. Frédéric Le Cavelier devait être un parent de Madame Langlois.

« Ces faits sont consignés dans des certificats authentiques que M. Langlois nous a transmis sur notre demande, et auxquels il a joint une poulie de la goëlette *La Jeune-Laure*, afin que vous puissiez juger par vous-même de son peu d'altération.

« Ainsi, la France est redevable à M. Langlois d'avoir utilisé une carrière de kaolin dans un pays où l'on ne fabriquait que cette poterie grossière connue sous le nom de grès de Talvende. Cette fabrication, toute entière de main-d'œuvre, a fourni du travail à un nombre considérable d'ouvriers, a donné de la valeur à des terrains stériles, a procuré une poterie bien supérieure aux plus belles faïences, et qui, par la modicité de son prix, se trouve à la portée de la classe moyenne des consommateurs.

« Votre Comité des arts chimiques a jugé, Messieurs, qu'un développement d'industrie aussi utile ne pouvait manquer de vous intéresser vivement et méritait un encouragement distingué.

« La Société d'Encouragement a décerné à M. Langlois une Médaille d'or de 2^me^ classe, pour la fabrication de sa porcelaine allant au feu. »

M. Langlois mourut en 1830, âgé de 71 ans. Cette mort, en privant la manufacture de Bayeux d'un infatigable et habile directeur, n'amena pas la perturbation que l'on aurait pu craindre dans l'existence de cet établissement. Madame Langlois en prit la direction ; elle fut aidée dans cette tâche difficile par son fils, M. Frédéric Langlois, par ses deux filles et par un personnel intelligent et dévoué que son mari avait su former.

Je ne sais si la biographie de M. Langlois a été faite ; je n'ai pas pu la rencontrer. Elle serait intéressante à faire si l'on retrouvait tous les documents nécessaires. En tous cas, les chapitres de Valognes et de Bayeux esquissent, à grands traits, la carrière si bien remplie de cet homme remarquable.

A l'Exposition nationale de Paris, en 1834, Madame Langlois obtint un rappel de Médaille de bronze.

Peu de temps après, M. Frédéric Langlois, s'étant marié, quitta la manufacture de sa mère et alla en fonder une à Isigny. Le départ de ce peintre habile ne fit pas à Bayeux le tort que l'on aurait pu craindre. En effet, Madame Langlois avait changé son

genre de fabrication. N'ayant pu lutter avec la concurrence de Limoges et de Paris, qui avaient fait beaucoup de progrès pour les formes élégantes et l'habileté de la décoration, la manufacture bayeusaine s'était, de plus en plus, livrée à la spécialité des instruments de chimie. Pour ce genre de produits, personne ne pouvait rivaliser avec Bayeux.

Les porcelaines de Madame Langlois, malgré la concurrence de la manufacture d'Orchamps (Jura), dirigée par M. Barré-Russin, figurèrent avec succès à l'Exposition de 1839.

« M. Barré-Russin, dit le rapporteur de l'Exposition, le savant M. Brongniart, a voulu aussi employer sa pâte à faire des instruments de chimie ; nous n'avons pu essayer que les capsules, et nous avons été étonnés de trouver ces pièces, sous le rapport de la résistance, de beaucoup inférieures à celles de Sèvres et de Bayeux. »

Le même rapporteur dit en parlant de Bayeux :

« La porcelaine de Bayeux, dirigée actuellement par M^me^ veuve Langlois, seule avec ses deux filles, a acquis depuis longtemps la juste réputation de faire une porcelaine qui est un peu moins blanche, mais moins vitreuse que les autres, et qui a, pour cela même, la qualité de supporter, sans altération, l'action d'une forte chaleur, et, sans fracture ni fêlure, les changements de température qui se présentent dans les usages domestiques. Madame veuve Langlois, réfléchissant sur cette qualité encore plus précieuse pour les opérations de chimie, a fait depuis de longues années, avec cette même pâte, des cornues, des tubes, des capsules ; mais elle a beaucoup augmenté sa fabrication dans ce genre, et elle se présente, cette année, avec un assortiment complet de ces instruments.

« Les capsules employées par les chimistes et soumises tout nouvellement à d'assez rudes épreuves, y ont parfaitement résisté. Elles n'ont offert ni fêlures, ni gerçures.

« Le Jury décerne à Madame veuve Langlois une nouvelle Médaille de bronze, pour cette nouvelle application qu'elle a donnée à sa pâte de porcelaine. »

La ville de Bayeux eut aussi son Exposition ; voici un extrait du

rapport qui fut lu à la Séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Bayeux, le 26 Septembre 1841 (1).

Après avoir parlé de la réputation méritée de la porcelaine de Bayeux, et reproduit textuellement l'opinion émise par le célèbre M. Brongniart, sur la propriété qu'elle a de résister au feu, le rapporteur ajoute :

« Mme Langlois, propriétaire de la Fabrique de porcelaine établie dans notre ville, a présenté à l'exposition un grand nombre d'objets de toutes formes et de toutes dimensions. Vous avez particulièrement remarqué un beau vase orné de peintures, une fontaine en forme de tonneau, avec sa magnifique cuvette, des capsules d'un grand volume, des creusets d'une belle exécution, etc... Tous les objets, offerts par Mme Langlois, témoignent des soins qu'elle donne à l'amélioration et au perfectionnement de ses produits. Sa porcelaine est devenue moins compacte, plus transparente, sans perdre de ses autres qualités. N'ayant trouvé qu'à louer dans les objets sortis de la Manufacture de Mme Langlois, la Société s'empresse de lui décerner une Médaille. »

Elle obtint, à l'Exposition de Paris, en 1844, un rappel de Médaille de Bronze.

« M. Langlois et ensuite Mme veuve Langlois, dit le rapporteur, sont les premiers fabricants de porcelaine qui aient annoncé et depuis très longtemps, que leurs porcelaines soutenaient, sans altération, des changements de température assez élevés et assez brusques. Cette qualité a été constatée par l'expérience.

« Le Jury a décerné, en 1839, à Mme veuve Langlois, de Bayeux, la Médaille de Bronze pour ses porcelaines qui jouissent éminemment de cette qualité et auxquelles elle a, d'ailleurs, donné des applications très ingénieuses et très variées. Ainsi, cette année, elle a ajouté des cornues et des serpentins à sa fabrication ordinaire d'instruments de chimie. On ne sait pas pourquoi elle n'a pas compris, dans les perfectionnements qu'elle a cherché à introduire dans sa Manufacture, le façonnage des tubes et des cornues par coulage ; procédé qui lui donnerait plus promptement et, par

(1) Mémoires de la Société. T. I. Bayeux, imprimerie Clément Groult, 1842.

conséquent, à meilleur marché, des pièces mieux faites, plus légères et non moins solides.

« Le Jury la déclare toujours digne de la Médaille de Bronze qui lui a été décernée en 1839. »

La Manufacture resta à peu près stationnaire sous la direction de Mme Langlois (1830-1847). Ses produits, grâce à leur qualité, trouvaient facilement à s'écouler et l'on ne peut guère signaler qu'une exécution parfaite des décors dans des genres spéciaux. Je puis citer, d'après M. Villers, comme ayant parfaitement réussi, le *bleu grand-feu* (oxyde de cobalt), avec ornementations en or, argent et platine, ainsi que le *vert grand-feu* (oxyde de chrôme).

A la fin de l'année 1847, les mauvais jours arrivèrent pour la Manufacture et cela tient à diverses causes. D'abord, la mort de Mme Langlois ; c'était une femme d'une grande valeur et d'un rare mérite ; son nom et celui de son mari se lient d'une manière étroite et honorable à l'existence d'une fabrique qu'ils ont dirigée pendant 45 années (10 à Valognes, 35 à Bayeux). Mme Langlois était née Marie-Jeanne Le Cavelier ; elle appartenait à une très honorable famille de Caen. C'est à son frère, M. Thomas-Auguste Le Cavelier, que le département du Calvados doit la culture du colza.

Peu après la mort de Mme Langlois, qui détermina le partage de sa succession, la Révolution et la terrible crise commerciale, qui en fut la conséquence, vinrent encore aggraver la situation. Malgré cela, la Manufacture de Bayeux ne ferma pas ses portes. Sans doute, sa fabrication fut bien restreinte, mais on ne pouvait se passer entièrement de ses produits.

Elle passa bientôt en d'autres mains. Au mois d'août 1849, M. F. Gosse en devint propriétaire. C'était un homme fort intelligent et qui possédait les capitaux nécessaires pour bien mener une grande industrie. Il se rendit compte, qu'avec les voies rapides de communication, il ne pouvait lutter avec les fabriques de Paris et de Limoges pour les porcelaines de luxe ; il se livra complètement à la production des objets dont la solidité de sa pâte lui avaient fait une spécialité.

La principale condition de succès, à notre époque, réside dans le

progrès. M. Gosse voulut donc, abandonnant la routine, se lancer dans une nouvelle voie. Il résolut donc de produire beaucoup en améliorant les procédés de fabrication, ce qui lui permettait de diminuer les prix.

Sauf quelques imitations de Chine et du Japon, que la teinte de sa pâte permet de bien réussir, l'habile directeur se borna à faire des articles de chimie et des vases pour les besoins usuels du ménage. Ses tubes, creusets, capsules, etc., à cause de leur qualité, de leur grandeur et de leur peu d'épaisseur, laissaient bien loin derrière eux les produits de leurs concurrents. Aussi, étaient-ils expédiés en grande quantité, non seulement dans toute la France, mais encore en Suisse, en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Amérique.

Les vases servant à la cuisine, à cause de leur solidité, étaient de plus en plus appréciés.

M. Gosse s'appliqua à leur donner des formes plus gracieuses, à amoindrir leur épaisseur et surtout à en diminuer le prix. Il a pu opérer une réduction de 30 et même de 50 pour cent sur presque tous ses produits fabriqués.

Lorsque M. Gosse devint propriétaire de la Manufacture, en raison des événements fâcheux que j'ai signalés, on n'y occupait plus que 25 ouvriers. Peu d'années après, deux grands fours étaient alimentés par 130 ouvriers ; 25 tours étaient en activité.

On peut se figurer quelle richesse cette industrie procurait à une partie de la population de Bayeux.

La Manufacture figura à l'Exposition régionale des départements du Nord-Ouest, à Lisieux, en 1850.

« La Manufacture de porcelaine dure de Bayeux, dit le rapporteur, M. Morière (1), a une spécialité qui lui a acquis une réputation justement méritée : c'est la fabrication d'instruments destinés aux expériences de chimie.

« Parmi les objets envoyés par M. Gosse, le Jury a vu avec faveur des cornues, des matras, des tubes, des mortiers et une série de capsules de toutes dimensions, ainsi que des pièces destinées à des usages domestiques.

(1) Annuaire de l'Association Normande. T. XVII (1851), p. 199 et 200.

« Outre la bonne exécution de ces divers objets, il est un autre motif qui a recommandé à la bienveillance du Jury la Manufacture bayeusaine, c'est l'introduction, dans son mode de fabrication, de deux procédés usités à Sèvres, ce qui diminue nécessairement le prix de revient.

« Ces innovations consistent à renfermer actuellement, pour la cuisson, deux plats ou assiettes dans la même *gazette* et à soumettre à l'action du feu une douzaine de capsules à la fois, en recouvrant ces pièces les unes par les autres.

« Ces diverses considérations ont déterminé le Jury à vous proposer de lui décerner une Médaille d'Argent. »

Nouvelle récompense, en 1853, à l'Exposition universelle de New-York.

A l'Exposition universelle des Produits de l'Industrie, à Paris, en 1855, la Porcelaine de Bayeux obtint deux récompenses : une Médaille de 2me classe pour la bonne fabrication de ses produits, et, dans la XXXIme classe (*Economie domestique*), une Médaille d'Argent de 1re classe.

A cette même exposition, deux ouvriers, MM. Duplaune et Violette, reçurent des Mentions honorables comme coopérateurs.

N'oublions pas les Médailles d'Argent décernées aux Expositions de Rennes, d'Avranches et de Caen.

M. Gosse obtint à l'Exposition uuiverselle d'Economie domestique de Belgique, en 1857, une Médaille de Vermeil, pour la bonne qualité et le bon marché de ses produits.

En l'absence du rapport du Jury, voici l'appréciation d'un journal de Bruxelles :

« Les chimistes belges se servent déjà, depuis longtemps, des capsules de M. Gosse. Si la porcelaine de cette fabrique est appréciée par les chimistes, dont la première et indispensable condition est la bonne qualité, à plus forte raison, la porcelaine de ménage doit être approuvée par les familles belges, dès qu'elles en auront fait l'emploi. Bonne qualité et bon marché, tel est le double avantage des porcelaines de M. Gosse, fort estimées en France, surtout de la classe moyenne. Cette porcelaine n'a pas l'inconvénient des poteries ordinaires, qui se fendillent et donnent un goût désagréable

aux aliments. Les preuves sont faites, et pour la fabrication, et pour les prix qui ont atteint des dernières limites du bon marché. »

Ne se contentant pas de ses nombreux succès, M. Gosse soumit à l'examen de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, le 11 novembre 1857, les produits de sa fabrication courante, en objets de chimie et ustensiles du ménage.

Le rapport fut présenté par M. Salvétat, au nom du Comité des Arts chimiques, le 20 janvier 1858.

Ce document de dix pages in-4°, avec une planche gravée est très important et le nom du savant rapporteur suffit pour en montrer la valeur. Le donner en entier serait intéressant, mais les termes techniques sembleraient peut-être un peu ardus ; je me contenterai donc de l'analyser en y faisant parfois des emprunts.

Le chiffre d'affaires de la Manufacture ne dépassait guère 30,000 francs par an, lorsque M. Gosse en est devenu propriétaire. Il a relevé l'établissement avec assez d'habileté pour occuper, en 1858, plus de 120 ouvriers et faire dépasser 200,000 fr. au chiffre de sa fabrication. J'ai déjà expliqué que l'état précaire de l'usine de Bayeux avait été occasionné par la mort de M^me^ Langlois et les mauvais jours de 1848.

Une des causes de l'augmentation des affaires de M. Gosse a été une diminution notable du prix de vente, tout en perfectionnant la fabrication. Quelques chiffres, pris sur un tableau, indiqueront la diminution progressive des objets de ménage. Les assiettes, qui se vendaient, en 1848, 10 à 12 fr. la douzaine, ne valent plus que 5 fr. 50 à 6 fr. en 1858. Les plats de 1 fr. se vendent 0 fr. 50. Une soupière, première grandeur, de 14 fr. est abaissée à 6 fr., etc.... Cela suffit pour montrer que certains objets sont vendus 50 0/0 de moins que 10 ans auparavant.

« La composition des pâtes est actuellement des plus simples : on n'y fait entrer que des sables feldspathiques et quartzeux, de l'argile de kaolin et de la craie.

« L'argile de kaolin provient des Pieux et arrive à l'état brut, par bateaux, jusqu'à Port-en-Bessin ; en se rendant acquéreur des exploitations, M. Gosse a réalisé le bénéfice que retiraient les propriétaires de leur extraction. La terre lavée dans la fabrique est

très plastique et comme elle coûte beaucoup moins que les terres de Limoges, on la fait entrer, pour une forte proportion, dans la composition des pâtes. C'est à sa nature très alumineuse que la porcelaine de Bayeux doit la propriété d'aller au feu. Elle se rapproche, sous ce rapport, de la porcelaine de Sèvres.

« Le sable, qui provient du lavage des kaolins bruts feldspathiques et quartzeux, est suffisamment fusible pour communiquer à la pâte les alcalis qui lui manquent.

« La craie, qu'on ajoute, comme à Sèvres, pour éviter toute tendance au tressaillage, provient des exploitations des environs de Caen ; elle est légèrement ferrugineuse ; mais on n'exige pas des terres à feu la blancheur de la véritable porcelaine. D'ailleurs, comme les kaolins des Pieux sont eux-mêmes colorés et que la porcelaine de Bayeux est précisément connue avec une légère teinte grisâtre qui la différencie des produits de Limoges, dont la pâte plus vitreuse résiste moins bien aux changements de température ; il en résulte que la présence, dans la pâte, d'une petite quantité d'oxyde de fer, qu'une légère coloration et l'emploi d'une craie moins pure que celle de Meudon, restent sans inconvénient. »

La pâte, qu'on faisait venir toute préparée de Limoges, à l'origine de la porcelaine de Normandie, à Valognes et à Caen, se prépare donc actuellement, dans la fabrique, avec des matériaux pris dans le pays.

La couverte dure, sans mélange, constituée par les roches feldspathiques, additionnées de sable, est envoyée de Limoges suffisamment broyée. M. Gosse se propose d'essayer la poussière des galets feldspathiques et siliceux qu'on rencontre en grande abondance sur les côtes du Finistère (1).

Préoccupé de faire des économies sur le combustible, M. Gosse a pris le parti d'acheter les coupes sur pied. Tout le bois, qui n'est pas employé pour le chauffage des fours, est débité pour la charpente de l'établissement ou en planches pour la menuiserie. Les mauvaises planches servent à faire des caisses d'emballage.

(1) Ce projet n'a pas été mis à exécution et MM. Morlent emploient encore aujourd'hui la pegmatite de Limoges ou plutôt de Saint-Yrieix.

Le prix toujours croissant du bois a déterminé le propriétaire de la Manufacture à essayer la cuisson des fours au charbon de terre. « Une disposition toute particulière du four, que l'auteur a fait breveter, et dont il vous communique les plans et coupes, a conduit, sans tâtonnement, à des résultats satisfaisants. Votre rapporteur a, pendant le séjour qu'il a fait à Bayeux, suivi la cuisson d'un four disposé conformément au brevet dont nous venons de parler; nous croyons inutile d'indiquer la manière dont on a conduit le feu : elle est suffisamment connue maintenant; mais nous pensons devoir donner, en quelques mots, les particularités qui différencient ce four, des fours à porcelaine déjà construits jusqu'à ce jour. Le laboratoire inférieur, qui a 4 mètres de diamètre sur 3 de hauteur, est chauffé, sur sa circonférence, par cinq alandiers, qui ont des dimensions égales entre elles; la partie centrale, généralement mal chauffée dans les fours ordinaires, est cuite directement par un sixième alandier central et souterrain, dont on conduit le feu de la même manière que dans les autres foyers; seulement, on ajoute au-devant de la grille quelques petits fagots qui brûlent en même temps que le charbon de terre. Il n'y a pas de cheminée centrale, comme on en dispose dans les fours de Limoges. »

M. Salvétat ajoute que la cuisson est plus égale avec ce four et que sa dépense en combustible est inférieure aux anciens fours de Bayeux, de moindre dimension.

Les avantages de la cuisson à la houille sont : La durée totale n'est que de 25 heures, au lieu de 28 avec le bois. Les expériences successives ont démontré que la cuisson au bois coûtait 390 fr., tandis qu'au charbon de terre, elle ne coûtait que 226 fr. 50, soit une diminution de 163 fr. 50. La différence en faveur de la houille, s'élève donc au 0,42 du prix de la cuisson au bois.

J'ajouterai que MM. Morlent, qui ont actuellement un outillage très perfectionné, ont conservé les fours système Gosse.

Persévérant dans la voie qu'il veut suivre, *progrès et réduction de prix*, M. Gosse fait cuire, dans ses fours, au moyen de la chaleur perdue du dégourdi, des tuyaux de drainage qui ne coûtent presque plus que la façon; l'agriculture retirerait de grands avantages de cette coutume, si tous les fabricants de poterie profitaient ainsi des

places vides laissées dans les compartiments des fours, qu'ils ne peuvent remplir utilement.

« Les ustensiles de chimie, fabriqués à Bayeux, sont suffisamment appréciés des chimistes et des pharmaciens. Les creusets et les capsules rivalisent avec ceux de Sèvres et de Berlin ; ils sont minces, légers et remarquables par leur propriété d'aller au feu. Nous n'en parlerions pas, si votre Rapporteur n'avait à cœur de faire connaître ici que M. Gosse se charge de faire exécuter, sur modèles ou dessins, toutes sortes d'appareils de chimie ; il a vu, dans la Fabrique, un assez grand nombre d'ustensiles, variés de forme et de grandeur, destinés aux laboratoires ; il citera des entonnoirs, des bancs à filtrer, des valets, des supports, des obturateurs, des hausses, des plateaux, tous entièrement émaillés et disposés de façon que les pièces, pendant la cuisson au grand feu, ne portent que sur une bague étroite. Ces ustensiles, qu'il sera toujours facile de maintenir dans un état de propreté convenable, rendront quelques services, si l'usage s'en répand, dans l'analyse quantitative, en rendant réparables les accidents par perte de matières, projections, etc., irréparables souvent lorsqu'on se sert d'ustensiles de bois ou de poterie perméable. »

Le Rapporteur fait connaître les expériences qu'il a faites pour se rendre compte de la résistance aux acides des ustensiles de chimie de la Manufacture de Bayeux ; il les a comparés avec des vases de Sèvres, qui sont, comme on le sait, les plus recherchés en France et à l'étranger.

Il me semble inutile de donner le détail de ces essais et des chiffres comparatifs entre Sèvres et Bayeux ; la conclusion est que si l'altération peut être sensible pour les produits de cette dernière Manufacture, ceux de Sèvres offrent la même altération, liée d'une manière intime à la nature des silicates alcalins qui composent ces poteries.

Voici la fin de ce remarquable rapport :

« D'après ces essais qu'il a cru développer dans ce rapport, votre Comité n'hésite pas à réclamer, en faveur des produits de la Manufacture du Calvados, votre entière approbation. Si les prix modérés, auxquels M. Gosse vend ses produits, n'étaient pas

augmentés par les intermédiaires qui les livrent aux chimistes, la consommation serait assurément plus large, et les ustensiles de grès perdraient de leur importance.

« La manufacture de Bayeux est un bienfait pour la ville ; les autorités municipales m'ont affirmé qu'elles regarderaient, comme un malheur pour la population laborieuse, le ralentissement des travaux dans cette manufacture de porcelaine, qui fait vivre 120 ouvriers, en assurant l'existence de plus de 500 personnes. La suspension des travaux, en 1848, avait été, pour la Caisse municipale, la cause d'une dépense extraordinaire de plus de 30,000 francs distribués aux ouvriers sans ouvrage.

« Votre Comité, se rappelant que les travaux de M. Gosse satisfont à des besoins sur lesquels vous avez appelé longtemps l'attention des fabricants, a l'honneur de vous proposer :

« 1° De remercier M. Gosse de sa communication ;

« 2° De voter l'impression de ce rapport dans le Bulletin de votre Société ;

« 3° De le faire suivre du plan à l'échelle du four de Bayeux, et des dessins de quelques-uns des nouveaux ustensiles que M. Gosse fabrique à l'usage des chimistes et des pharmaciens.

« *Signé :* SALVÉTAT, *rapporteur.* »

Approuvé en Séance le 20 Janvier 1858.

A la fin de cette même année (1858), le chemin de fer de Paris à Cherbourg fut ouvert jusqu'à cette dernière ville, et, peu après, on fit venir à Bayeux, par cette voie, le kaolin des Pieux, au lieu de le faire venir par mer.

L'année suivante, on renonça au chauffage des fours par le bois ; le charbon de terre nécessaire vient directement d'Ecosse à Port-en-Bessin (1) ou à Caen, et de cette dernière ville par le chemin de fer jusqu'à la gare de Bayeux.

La manufacture obtint, en 1862, une médaille d'or à l'Exposition de Londres.

Vers 1863, M. Gosse, qui possédait déjà trois fours de son

(1) Ce petit port n'est qu'à 9 kilomètres de Bayeux ; la houille est transportée du bateau à la Manufacture par voitures.

système, en fit construire un quatrième, ainsi que de nouveaux ateliers pour l'émaillage, la peinture, les moulages et enfin des séchoirs.

Ces améliorations permettaient de simplifier la manutention en groupant et reliant les uns aux autres des ateliers qui se trouvaient dispersés sur plusieurs points de l'usine ; de là, économie de main-d'œuvre.

Après l'Exposition universelle de 1867, M. Gosse reçut une médaille d'or dans la classe 91, et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Paul Gosse succéda en 1870 à son père, comme directeur de la manufacture ; mais il mourut deux ans après, et sa veuve resta à la tête de la maison. Elle fut secondée dans cette tâche, bien lourde pour une jeune femme, par un contremaître intelligent et dévoué, M. Adolphe Pesnel, qui était entré à la manufacture en 1848. Il y était encore en 1876, après 28 ans de bons et loyaux services.

A cette époque, il y avait à la fabrique, dit M. Blanchetière, des ouvriers qui y appartenaient depuis la fondation. Tout en voulant bien admettre cette constance, qui fait à la fois l'éloge des directeurs et des employés, je crois qu'il y a un peu d'exagération, car, la manufacture ayant été fondée en 1812, cela ferait à ces fidèles collaborateurs 64 ans de services ; si jeunes qu'ils y fussent entrés, il me semble que l'âge de la retraite devait avoir sonné pour eux.

Ce que l'on ne peut révoquer en doute, ce sont les ouvriers récompensés par l'Association Normande, tenant son congrès à Bayeux en 1876.

Médaille d'Argent, petit module. — Vauquelin (François), âgé de 48 ans, modeleur distingué, attaché à la manufacture de porcelaine depuis 33 ans sans désemparer. Conduite régulière.

Médaille de Bronze, grand module. — Dubut père, journalier, âgé de 74 ans, ouvrier de filature pendant 34 ans. Après la chute de la filature, est entré à la porcelaine, qu'il n'a pas quittée depuis 24 ans. Ouvrier assidu, conduite régulière.

Médaille de Bronze, grand module. — Etienne (Michel), âgé de 64 ans, journalier à la manufacture, sans désemparer, depuis 34 ans. Conduite régulière, assiduité.

Médaille de Bronze grand module. — Navet (Jules), âgé de 52 ans, journalier à la Manufacture depuis 42 ans. Conduite très régulière, très attaché à la maison qu'il n'a jamais quittée depuis son âge de 10 ans.

La porcelaine de Bayeux reçut, à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, une Médaille de Mérite.

Madame Paul Gosse obtint encore à l'Exposition universelle de Paris, en 1878, une médaille d'argent. C'est la dernière récompense qui lui fut décernée, car, en septembre de la même année, elle vendit la manufacture à M. Jules Morlent.

En 1882, médaille d'or à Bordeaux ; c'est cette même année que M. Edouard Morlent s'associa à son frère, et, depuis ce temps, la raison sociale de la maison fut Morlent frères, comme elle est encore aujourd'hui.

Ces messieurs, petits-neveux de Joseph Morlent, auteur d'ouvrages estimés sur le Havre et le département de la Seine-Inférieure, soutiennent l'activité et le renom de l'ancienne manufacture.

Ils ont obtenu, en 1883, deux récompenses : une médaille d'or à Amsterdam et un diplôme d'honneur à Caen.

Pour lutter contre la concurrence, ils ont fait beaucoup d'améliorations qu'il est important de signaler.

En 1884, installation d'une machine à vapeur et de différentes machines pour la préparation des pâtes, tels que : pompes, délayeurs, cuves de mélanges, tamiseurs, filtres-presses, machines à marcher et à battre la terre, moulins à broyer les couleurs, malaxeurs pour les terres à cazettes, broyeurs à ciments, etc. Ces appareils perfectionnés remplacent les bras dans la préparation des pâtes (délayage du kaolin) ; les pieds dans le marchage de la pâte, et la main pour extraire les bulles d'air.

L'année suivante (1885), les tours, mis en mouvement par les ouvriers, ont été remplacés par des tours automatiques mus par la vapeur du système Faure.

MM. Morlent ont encore installé, en 1887, de nouveaux tours à vapeur pour la fabrication des capsules pour la chimie, et en général pour la plus grande partie des pièces creuses.

Cet outillage perfectionné a permis de réduire le nombre des ouvriers, et de supprimer de longs apprentissages pour plusieurs des opérations faites maintenant mécaniquement. Les pièces, mieux réussies qu'à la main, ont permis de faire d'importantes réductions de prix sur la plupart des objets fabriqués. La production a augmenté et, au lieu de 120 et même de 130 ouvriers que l'on employait jadis à Bayeux, il n'y en a plus aujourd'hui que 90.

MM. Morlent ont continué le même genre de fabrication que leurs prédécesseurs, c'est-à-dire les objets de ménage et surtout les ustensiles de chimie ; ils ont donné plus d'extension aux articles employés dans l'industrie de l'éclairage, de la teinture et autres.

Les imitations de Chine et du Japon ont dû être abandonnées, bien que la teinte légèrement grise de la porcelaine de Bayeux les rendait plus faciles. La main-d'œuvre étant dans ces pays à si bas prix, et l'importation s'en faisant sur une si grande échelle que la concurrence devient impossible ; il n'est donc ni lucratif ni intéressant de les imiter.

On remarquera que, peu à peu, la production artistique, autrefois très importante, a diminué, et enfin a complètement cessé, et que, maintenant, il n'y a plus qu'une fabrication purement industrielle. Ceci n'a rien d'étonnant, et l'on comprend qu'un manufacturier ne peut produire que les objets qu'il trouve facilement à vendre à des prix suffisamment rémunérateurs. M. Langlois, qui avait certainement des goûts très artistiques, a commencé lui-même à diminuer la production des porcelaines décorées, pour donner plus d'extension aux ustensiles de chimie. Maintenant où les grands établissements produisent en quantité, non seulement les objets décorés au pinceau par des artistes, mais encore des faïences et des porcelaines imprimées, la concurrence devient impossible, surtout pour Bayeux, dont la porcelaine est moins blanche que celle de Limoges. Il y a donc intérêt et nécessité à produire, de préférence, les ustensiles destinés à aller au feu.

Il y a actuellement trois fours du système Gosse à 6 foyers, dont un central ; il y en a eu quatre pendant quelque temps, mais le quatrième, étant défectueux, a été supprimé en 1880 ; du reste, il

n'y en a jamais eu que deux ou trois en activité, suivant les besoins de la fabrication.

Parmi les nombreuses pièces exposées à Paris en 1889, on peut citer : un grand thermomètre à air pour les hautes températures, mesurant 2 m. 15 de hauteur, avec tige capillaire de 15 millimètres de diamètre extérieur. Cette pièce était entièrement émaillée. Plusieurs ballons de 9 centimètres de diamètre, avec tige de 5 centimètres de diamètre, mesurant un mètre de longueur. Dans un autre genre, un grand réflecteur d'appareil à gaz, mesurant 0 m. 60 de diamètre. Enfin, une grande cuve contenant 40 litres, destinée à la préparation de la pepsine.

MM. Morlent, pour une partie des objets exposés, ont recu les félicitations du jury, et particulièrement de M. Lauth, ancien directeur de la manufacture de Sèvres.

Pour les pièces remarquables que je viens de citer et l'ensemble de leur exposition, la manufacture de Bayeux a obtenu une médaille d'or, la plus haute récompense accordée à la porcelaine à feu.

Je vais citer maintenant les principales porcelaines connues de la manufacture de Bayeux.

Le catalogue de l'Exposition rétrospective de Caen en 1883, rédigé par M. Edouard Garnier, indique un *médaillon* en biscuit de porcelaine dure, représentant en profil *Joachim Langlois* (1759-1830), fondateur des manufactures de Valognes, de Bayeux et d'Isigny. Ce médaillon est indiqué comme ayant été fait à Valognes.

Je dois relever deux erreurs : M. J. Langlois n'est pas le fondateur de la manufacture d'Isigny ; il était mort quand son fils, M. Frédéric Langlois, l'a fondée. Le médaillon a été fait à Bayeux et non à Valognes ; c'est M. G. Villers qui l'affirme, et sa compétence est trop connue pour que j'ose mettre en doute son assertion. Ce médaillon est actuellement au Musée Doucet, à Bayeux.

Ce même Musée possède encore les spécimens suivants de la porcelaine de Bayeux :

1° Deux vases à ouverture quadrilobée et anses verticales, décorées sur chacune des faces antérieures de bouquets de fleurs polychrômes et, sur le collet et les côtés, de lourds lambrequins en or dessinés de brun.

Marque à la vignette : Gosse.

2° Un pot à anse, à panse renflée ; décor bleu sous couverte, rouge et or ; des médaillons de fleurs en réserve et de fleurons.

3° Une reproduction en biscuit de porcelaine, au moyen du coulage, d'une fort belle médaille en bronze portant la date de 1638. C'est le portrait de profil de *Michel de Sainct Martin escuyer Sr de Cavigny*. C'est le père du fameux abbé de Saint-Martin, le héros de la *Mandarinade*. C'est M. Doucet qui possédait la médaille en bronze qu'il fit reproduire à Bayeux vers 1881 (diamètre : 85 millimètres.)

Outre le médaillon du Musée Doucet, il en existe trois autres, savoir : 1° chez M. Villers ; 2° chez M. Paul de Farcy, à Château-Gontier ; 3° au Cabinet des Médailles de Paris ; cette dernière a été offerte par M. Villers sur le désir de M. Chabouillet.

Il existe encore à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, sur la cheminée de la salle du Conseil Municipal, un très-grand vase à corps cylindrique, à rebords évasés à l'orifice ; décor bleu, genre Japon. Il fut fait à Bayeux vers 1840, sous la direction de Madame Langlois.

IV

La Porcelaine d'Isigny

Comme il était impossible d'interrompre le chapitre consacré à la porcelaine de Bayeux, j'ai dû, malgré mon désir de suivre autant que possible l'ordre chronologique, différer de m'occuper de la Manufacture d'Isigny.

Malgré de nombreuses recherches, je ne puis fixer la date exacte de l'ouverture. Il est assez étrange que l'on trouve plus difficilement des renseignements précis sur les faits pour ainsi dire contemporains que sur ceux qui se sont passés il y a deux ou trois siècles.

M. Frédéric Langlois, qui fut le fondateur et le seul directeur de la manufacture de porcelaine d'Isigny (je ne sais pour quel motif), n'aimait pas à parler d'une fabrique qu'il avait si habilement dirigée. Il m'avait, sur ma demande, donné des notes manuscrites sur Valognes et sur Bayeux et à peine y a-t-il ajouté quelques mots sur Isigny.

D'après l'opinion la plus répandue, la manufacture d'Isigny aurait dû être fondée en 1840. C'est une erreur ; d'après les documents que je vais citer, on peut presque affirmer qu'elle dût com-

mencer vers 1837 ou 1838. C'est à cette époque que M. F. Langlois dût quitter Bayeux pour aller s'installer à Isigny. Bien qu'il fut le directeur, il avait, si je puis m'exprimer ainsi, un associé. Le directeur apportait ses talents et son travail, et M. de Royville, riche propriétaire du pays, fournissait les capitaux nécessaires.

Quelques ouvriers de Bayeux suivirent M. F. Langlois ; au début il n'y en avait que 30. Peu à peu leur nombre s'augmenta et bientôt il y en eut 70.

Isigny était bien situé pour un établissement de ce genre ; son port permettait de faire venir par mer, à peu de frais, le kaolin des Pieux ; d'un autre coté, le voisinage de la forêt de Neuilly (actuellement défrichée), donnait le combustible nécessaire au chauffage des fours à des prix avantageux.

Grâce à ces conditions et à son habile directeur, qui était aussi bon peintre que praticien consommé, on fit à Isigny de belle et bonne porcelaine qui pouvait rivaliser avec celle de Bayeux. Outre la porcelaine, M. F. Langlois entreprit de faire des grès cérames avec de la terre qu'il prenait dans la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Je trouve une note anonyme (1) qu'il est bon de reproduire :

« M. Langlois, fils, a récemment établi à Isigny une fabrique de porcelaine. Cette fabrique est dans un état florissant. Sa proximité de la mer lui donnant les moyens de faire venir la matière première à moins de frais que les autres établissements de ce genre, elle peut livrer ses produits à meilleur marché. Elle occupe journellement 60 ouvriers et fabrique pour 1,800 à 2,000 francs de porcelaine par semaine.

« Nous pensons que M. Langlois pourrait avec succès annexer à sa manufacture de porcelaine une fabrique de poterie. Les salaisons de beurre nécessitent annuellement l'emploi d'une très-grande quantité de pots de grès venant de Vire, de Fontaine (2) et de

(1) Annuaire de l'Association Normande, Tome VI (1840), p. 424 et 425.

(2) Je ne sais pas si ce n'est pas une faute d'impression de citer les grès de Vire et de Fontaine et si l'on n'a pas voulu parler de la poterie de Vindefontaine. Au dernier Congrès de l'Association Normande, à Carentan, M. Desprairies, notaire en cette ville, a signalé, d'une façon très intéressante, les produits de cette fabrique qui sont semblables à ceux de Noron.

Noron, qui pourraient avec avantage être fabriqués sur place et cuits au moyen de fourneaux moins défectueux que ceux qu'on emploie dans les campagnes. La poterie de Lison, si grossière encore, pourrait sans aucun doute être mieux préparée. »

Les rapports des Expositions, où ont figuré les porcelaines d'Isigny, suffiront pour faire bien connaître cette Manufacture.

Dans la séance publique du 26 septembre 1841, le Rapporteur (1) du Jury de l'Exposition de Bayeux s'est exprimé ainsi :

« Depuis environ trois ans, M. Frédéric Langlois a établi, à Isigny, une Manufacture de porcelaine, à l'instar de celle de Bayeux. Formé à bonne école, peintre distingué, travailleur infatigable, M. Langlois s'occupe, avec zèle et persévérance, de perfectionner son art. Les objets, qu'il a mis à l'Exposition, sont beaux et bien confectionnés ; il a surtout apporté une amélioration dans la fabrication des assiettes et autres vases de table. On se plaignait, avec raison, que le dessous de ces vases était rude, parsemé de pointes qui endommageaient le linge et étaient fort désagréables au toucher. Cet inconvénient grave n'existe plus ; le dessous des vases est aujourd'hui uni comme le dessus.

« M. Langlois fabrique un genre de porcelaine, brune à l'intérieur, à peu près semblable à celle d'Orchamp (Jura), mais plus solide, qui a la propriété de ne point se salir, de chauffer plus facilement que la blanche et de résister, sans se fêler, à tous les usages du ménage. Cette porcelaine est aussi fabriquée, à Bayeux, par Mme Langlois.

« On fait, depuis peu de temps, à Isigny, avec de la terre prise dans la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des cruchons de grès d'une forme très élégante et d'une solidité parfaite. M. Langlois a droit à la reconnaissance du pays pour l'avoir doté de cette nouvelle industrie.

« La Commission a examiné avec un vif intérêt les produits de la Manufacture d'Isigny et a jugé M. Langlois digne d'une Médaille. »

Dans le Tome II de la même collection, année 1844, au compte-rendu d'une nouvelle exposition bayeusaine, on lit :

(1) Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Bayeux. T. I. Bayeux, 1842. Imprimerie Clément Groult, p. 36. *Arts Céramiques.*

« *Arts céramiques.* — M. Frédéric Langlois, fabricant de porcelaine, à Isigny, a soumis, à votre examen, un grand nombre d'objets destinés à divers usages. Votre Commission a reconnu, dans la forme gracieuse et le dessin habile de sa porcelaine, le bon goût et la sagacité qui président à tous ses travaux. Mais ce qui a surtout fixé son attention, c'est l'extension et le perfectionnement que M. Langlois a apportés à la confection de sa poterie de *grès cérames.* On ne peut accorder trop d'encouragements à cette nouvelle industrie qui puise ses éléments dans notre pays et bien qu'elle laisse à désirer sous le rapport du poli intérieur des vases destinés à l'usage de la cuisine et surtout sous celui du prix encore trop élevé pour convenir à toutes les classes de la société, votre Commission, confiante dans le zèle intelligent de M. Langlois, vous propose de lui témoigner vos félicitations et de lui offrir une Médaille d'argent. »

Malgré les succès de la Manufacture d'Isigny, elle dût fermer ses portes peu de temps après, en 1844. Cette date est certaine et n'est contestée par personne. On est étonné de voir un établissement se fermer quand il est en pleine prospérité; mais les recettes n'étaient pas assez abondantes. En fondant cet établissement, M. de Royville n'avait pas espéré gagner beaucoup d'argent, mais il trouvait que cette Manufacture lui coûtait trop cher et il y renonça.

Pour moi, je suis convaincu que si M. F. Langlois n'a pas réussi à faire produire à sa fabrique une somme suffisante, c'est qu'elle était trop voisine de Bayeux. Deux Manufactures similaires ne peuvent vivre à une si petite distance, et Bayeux, qui existait depuis 1812, avait une clientèle assurée et pouvait soutenir la concurrence. La nouvelle venue était destinée à succomber et c'est ce qui est arrivé.

Bien que cela sorte un peu du cadre qui m'est tracé, je veux, en quelques mots, dire ce que devint M. Frédéric Langlois. En quittant Isigny, il alla, en 1844, prendre la direction d'une fabrique de poterie de grès, au Tronquay; j'ai dû en parler dans la première partie de ce travail. L'année suivante (1845), grâce à la protection de l'éminent directeur de la Manufacture royale de Sèvres, M. Brongniart, qui a toujours porté beaucoup d'intérêt à la famille

Langlois, M. Frédéric fut placé à la tête de la Manufacture royale de la Moncloa, aux portes de Madrid. Il dirigea cet important établissement pendant trois ans, de 1845 à 1848. Je ne sais pour quelles causes il résigna ses fonctions et revint en France. Il abandonna complètement la porcelaine et se mit à peindre des vitraux ; il y réussit fort bien et s'établit, d'abord à Bayeux et à Caen, où il resta peu de temps. Il se fixa ensuite à Valognes, où je l'ai connu, et, enfin, alla terminer une existence laborieuse, mais agitée et errante, à Bricquebec ou à Sottevast (Manche).

Après cette digression, qui m'a parue nécessaire, je vais citer quelques pièces, malheureusement peu nombreuses, de la porcelaine d'Isigny.

Le Musée céramique de Sèvres possède une tasse-calice, décorée en bleu, rouge et or, style chinois, et plusieurs ustensiles de ménage en porcelaine blanche ou avec couverte brune.

J'ai vu, à Rots, chez M. G. Le Hardy, qui m'a fourni tant de renseignements, deux beaux vases de porcelaine d'Isigny. Ils sont en porcelaine blanche, représentant une espèce de longue capsule, entourée de quatre feuilles d'acanthe, dont le pétiole est enroulé de façon à former quatre espèces de boules, qui supportent le fond et le rattachent à un socle style rocaille ; les bords supérieurs sont plissés et godronnés ; hauteur $0^{m}27$; diamètre supérieur, dans la partie la plus large, $0^{m}11$. Marque en bleu : I Y· donnant la première et la dernière lettres d'Isigny.

Le Musée des Antiquaires de Caen possède un vase semblable à celui de M. Le Hardy, mais plus petit. J'ai vu, dans une vitrine fermée du même Musée, une tasse à café que je pense appartenir à la même fabrique ; mais, pour l'assurer, il aurait fallu la toucher.

M. G. Villers, outre les pièces que j'ai décrites, possède plusieurs porcelaines de Valognes, Bayeux et Isigny.

Ce travail, malgré ses imperfections, suffit pour prouver l'importance qu'a eue et a encore la Porcelaine sur notre sol normand.

René de BRÉBISSON.

FIN

RAPPORT DE M. G. VILLERS

SUR LE CONCOURS DU PRIX LÉTOT

Mesdames et Messieurs,

La grande manufacture du Bessin, c'est la terre. N'est-ce pas elle qui donne principalement à notre contrée sa richesse et son renom ?

Cependant, il existe, chez nous, des industries qui, s'élevant à la hauteur de l'art, forment deux des fleurons de la couronne de la ville de Bayeux.

Ce sont la fabrication des Dentelles et la Céramique.

Malheureusement, la fortune de ces deux industries n'a pas été pareille.

Après avoir resplendi d'un éclat sans égal et régné sans conteste sur le monde élégant, les Dentelles de Bayeux ont rencontré dans la passementerie et dans les Dentelles faites au métier, de redoutables rivales.

La mode leur avait donné naissance ; la mode capricieuse a détourné d'elles la faveur qui, pendant plus d'un siècle, les avait entourées !

Plus heureuse, sous ce rapport, la Céramique du Bessin, en subordonnant sa fabrication aux exigences du temps, a conservé et même développé son activité.

En affectant à cette importante fabrication le legs dû à la libéralité de M. Charles Létot, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a eu en vue un but auquel on ne peut qu'applaudir.

L'industrie dentellière ayant rencontré dans Mistress Bury-Palliser et dans M. Ernest Le Febure, notre très distingué concitoyen, deux historiens autorisés, la Société a pensé que la Céramique, sa sœur, avait droit au même honneur ; et c'est pour lui susciter un chroniqueur, qu'elle a ouvert le concours dont nous allons rapidement faire connaître le résultat.

Malgré les annonces que la presse avait bien voulu publier, un seul concurrent s'est présenté. Ce résultat, qui peut étonner au premier abord, s'explique aisément. On ne réunit pas, dans un bref délai, les matériaux indispensables à une œuvre scientifique du genre de celle demandée.

Ce travail préparatoire est de première nécessité; aussi, un unique concurrent, grâce à ses recherches antérieures, s'est trouvé en état de pouvoir répondre à l'appel de la Société.

Le Mémoire, qui nous a été adressé, comprend soixante-dix pages in-8° et est intitulé : *Histoire de la Céramique à Bayeux et dans sa région, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours.*

D'un style simple, clair et correct, l'ouvrage est divisé en deux parties distinctes.

La première s'occupe des poteries proprement dites, c'est-à-dire de celles fabriquées avec les argiles appartenant aux terrains du Trias, telle que la terre de Noron. Elle comprend sept chapitres.

La deuxième partie est consacrée entièrement à la fabrication de la porcelaine avec le kaolin, provenant de la décomposition des roches feldspathiques du Cotentin, dont le gisement se trouve dans la commune des Pieux.

Cette dernière partie contient quatre chapitres.

Il est à regretter que le programme, n'imposant l'Histoire de la Céramique qu'à partir du XIII^e^ siècle, nous ait privé des renseignements curieux que l'auteur du Mémoire eût trouvé dans les indications fournies, sur les poteries romaines, par MM. Pluquet, de Caumont et Lambert.

En effet, à l'époque de l'occupation romaine, l'art de la Céramique était florissant dans notre contrée. A Bayeux et à Rubercy, on a retrouvé des traces d'ateliers. La belle poterie rouge, connue sous le nom de *Poterie de Samos*, a laissé beaucoup de débris dans notre ville et aux environs. Plusieurs fragments retrouvés portent la signature de leurs fabricants, dont MM. Pluquet, de Caumont, Lambert et Doucet ont donné une liste.

L'auteur du Mémoire pourra facilement, avec ces indications, ajouter un chapitre complémentaire, très intéressant, à son travail.

La poterie du Molay avait, au Moyen-Age, une sérieuse

importance, et, outre la fabrication des vases employés dans les ménages, elle avait acquis un caractère monumental. C'est elle qui fournissait aux églises et aux habitations ces carrelages émaillés dont le pavage de la Salle Capitulaire de la Cathédrale de Bayeux a conservé de si beaux types.

Notre concitoyen, M. Paul de Farcy, a publié, sur ces briques, de curieux documents. L'auteur du mémoire a su en faire son profit, et son article consacré aux ateliers du Molay attire justement l'attention.

« Les potiers de Noron ont une mine d'or, dit un jour M. Darcet, seulement ils ne savent pas l'exploiter. »

Depuis le temps où cette appréciation sévère fut portée par le grand chimiste, des efforts intelligents ont été tentés : le chauffage à la houille a diminué le prix de revient ; MM. Rocquancourt, Hervieu, Le Pelley, Ygouf et autres ont introduit dans la fabrication de réelles améliorations.

De plus, de même que Clodion demandait à la céramique les *terres cuites* qui portent son nom et sont des véritables bijoux, de même un artiste d'un véritable talent, le statuaire Arthur Le Duc, secondé par l'intelligent M. Hervieu, a trouvé dans la terre de Noron les éléments de ses grès cérames polychromes, qu'il sait habilement utiliser.

Dans son étude sur la fabrication de Noron, l'auteur du Mémoire a tiré bon parti de la Notice que publia, en 1848, sur les ateliers de cette localité, M. Morière, le savant doyen de la Faculté des Sciences de Caen, et, en y joignant ses propres recherches, a fait sur la poterie de cette commune un travail plein d'intérêt.

Pour la fabrication de Lison, l'auteur, en y ajoutant des détails curieux, a reproduit à peu près *in extenso* le travail que, dans notre jeunesse, nous publiâmes sur l'industrie de cette localité. Nous sommes loin de nous plaindre de cette marque de confiance. C'est un honneur rendu à nos modestes études, et dont nous sommes reconnaissant.

Si l'auteur s'occupe du passé, il ne néglige pas pour cela le présent. Il signale soigneusement les progrès de la fabrication actuelle, et mentionne les efforts qui ont lieu, à cette heure, dans

la commune de Sables, où, en 1828, se trouvaient déjà deux roues de potier, particularité aujourd'hui oubliée.

Depuis un an, un habile praticien de Sèvres, M. Desmant, instruit à la grande école artistique, illustrée par les Brongniard, les Regnauld, les Riocreux, a entrepris de créer une fabrication artistique de produits céramiques.

De même que Pull et Avisseau ont consacré leur talent à l'imitation des œuvres de Bernard Palissy, de même M. Desmant s'applique à produire des faïences à reflets métalliques, d'un bel effet, dans le genre des poteries mauresques d'Espagne, si recherchées présentement.

Puisse le succès couronner ses efforts, ainsi que l'innovation d'Arthur Le Duc, l'habile sculpteur que nous revendiquons hautement pour notre concitoyen, et dont l'exposition au Salon du Champ de Mars attire justement l'attention publique.

Comme nous l'avons déjà énoncé, la deuxième partie du Mémoire est exclusivement consacrée à l'histoire de la fabrication de la Porcelaine dans notre cité et, par un enchaînement forcé, dans la ville de Valognes, où cette fabrication fit ses premiers débuts.

Chose étrange et assez commune lorsqu'il s'agit des temps modernes et troublés, l'obscurité règne quelquefois sur les origines de certains établissements.

C'est ce qui arrive ici pour ce qui regarde la filiation et la parenté des manufactures de Valognes, de Caen et de Bayeux.

En ce qui concerne ces trois établissements, les documents imprimés sont peu nombreux, rares et tout à fait incomplets. La Manufacture de Bayeux n'a eu, jusqu'à ce jour, pour historien, que l'auteur de ce Rapport et M. Blanchetière, du corps des Ponts et Chaussées.

Sur la foi de documents publiés à Caen, et de renseignements provenant de la famille Langlois, nous avions écrit et dit que la fabrique de Valognes qui, en 1812, se transporta à Bayeux, était une émanation et une suite de la Manufacture de Caen, dont les débris avaient été transportés à Valognes.

Des recherches consciencieuses faites par l'auteur du Mémoire, et des renseignements qui lui ont été donnés par M. Léopold Delisle,

il résulte que, dès 1792, une société d'actionnaires avait créé, à Valognes, une Manufacture de porcelaine dure, qui fut dirigée, jusqu'en 1797, par un habile chef d'atelier de Sèvres, M. Le Masson, auquel succéda M. Pelouze, père de l'éminent chimiste qui eut lui-même, pour successeur immédiat, M. Langlois, lequel transporta, en 1812, à Bayeux, le siège de sa fabrication.

En relatant les nombreux travaux de M. Langlois, et en énumérant ses succès, l'auteur consacre un curieux article à une des inventions de cet homme supérieur, invention nommée par lui *Caustographie*, et qui consistait dans la substitution, pour la gravure, d'une plaque de porcelaine à une plaque métallique. Cette découverte ingénieuse n'obtint pas de succès dans la pratique.

Là ne s'arrête pas l'histoire de la Porcelaine de Bayeux. Chroniqueur exact et fidèle, l'auteur suit la Manufacture dans toutes ses vicissitudes. Il enregistre les récompenses obtenues dans les Expositions, sous M. Langlois ; il la montre luttant avec courage dans les mains fatiguées, mais toujours vaillantes, de Madame veuve Langlois, née Le Cavelier ; il décrit sa renaissance sous la direction souverainement intelligente de M. Gosse ; et enfin il constate sa prospérité et sa réputation actuelle sous l'impulsion habile de MM. Morlent, qui, bien qu'ayant à combattre la concurrence française et étrangère, ont su faire de la Manufacture de Joachim Langlois, un des plus beaux établissements céramiques de France, et parviennent, par leur haute probité commerciale et leur intelligence, à conserver à notre ville un établissement modèle qui lui fait un véritable honneur.

L'article consacré à la Manufacture de Bayeux a pour appendice une Notice et des renseignements curieux sur l'établissement que fonda, vers 1840, à Isigny, Frédéric Langlois, homme de talent, mais d'un esprit mobile, et qui, au bout de quelques années, éteignit ses fours pour aller diriger, auprès de Madrid, la Manufacture royale de la Moncloa.

Une étude géologique sur les gisements du kaolin des Pieux, complète heureusement la partie consacrée à la fabrication de la porcelaine.

N'oublions pas de mentionner que l'auteur signale les pièces

céramiques remarquables dont il a pu avoir connaissance, et que toujours il apporte à l'appui de ses assertions des documents nombreux et d'une valeur réelle.

Après le souvenir donné à la Manufacture d'Isigny, l'auteur termine brusquement son travail.

Cette manière de le clore fait supposer que dans sa pensée l'œuvre entreprise par lui n'est pas achevée, et qu'à la suite de la Céramique de l'arrondissement de Bayeux, viendra prendre place l'histoire de la Porcelaine de Caen et des faïenceries de l'arrondissement de Lisieux qui rappellent le souvenir de Bernard Palissy.

Cette suite est le complément obligé du travail très-estimable que vous allez récompenser aujourd'hui.

Nous espérons donc que l'auteur du mémoire, continuant ses laborieuses recherches, achèvera ainsi son intéressant travail qui trouvera sa place dans toutes les bibliothèques normandes.

Nous avons dit : que vous allez récompenser.

En effet, le Mémoire envoyé sous la devise suivante :

« *Fais ce que dois, advienne que pourra !* »

a une véritable valeur. Il a surtout le mérite de réunir dans son ensemble tout ce qui a été publié sur la céramique dans l'arrondissement de Bayeux. La partie relative à la porcelaine est surtout très-intéressante.

Aussi la Commission chargée d'apprécier les titres des concurrents, n'a pas hésité à vous proposer de le couronner en lui décernant la Médaille d'Or, générosité posthume du regretté Charles Létot.

Nous allons donc proclamer le nom de l'auteur.

Ce nom, Messieurs, il est inscrit glorieusement dans les annales scientifiques, entre ceux de Jussieu et de de Candole ; en effet, le lauréat du Concours d'aujourd'hui est M. René DE BRÉBISSON, le fils laborieux du grand botaniste dont s'honore notre époque et que la Normandie revendique comme une de ses illustrations.

NOTE

SUR LA FOUDRE GLOBULAIRE

A la fin du mois d'août 1896, la journée du 27, si j'ai bonne mémoire, a été marquée par l'apparition d'un curieux météore. M. Renouf, l'honorable conseiller municipal de notre ville, se trouvant vers 11 heures du matin dans son jardin, rue St-Exupère, a vu tout-à-coup, par un temps qui ne semblait nullement orageux, un globe lumineux descendre lentement au-dessus d'un arbre de sa propriété, et détoner à la hauteur d'un premier étage avec un bruit formidable. Personnellement, j'ai entendu à la même heure, dans la rue Saint-Malo, un violent coup de tonnerre, sans qu'il fût précédé par un éclair. Comme après l'explosion du météore, aucun débris, aucun résidu provenant d'un bolide quelconque n'a pu être recueilli sur le sol, il paraît naturel d'admettre que M. Renouf a du assister à un spectacle très-rare, la transformation de l'énergie électrique sous forme de foudre globulaire. Ce fait a bien son importance, car actuellement on discute dans le monde des savants l'existence de cette foudre globulaire. Les physiciens incrédules estiment que les rares témoins des phénomènes analogues à celui que nous venons de citer, ont été le jouet d'une illusion d'optique. Qu'un éclair rectiligne jaillisse dans une direction normale à l'œil d'un observateur, l'image produite sur la rétine se réduira à un point. Pendant ce temps, à cause de la vivacité et de la persistance de l'impression, l'orbite de l'œil se déplacera, et la ligne qui joint l'image au centre du cristallin décrira une surface conique, en sorte que l'observateur extériorisant la sensation, verra dans l'air une plage lumineuse pouvant affecter la forme d'une boule, bien qu'au fond il n'y ait rien, le phénomène étant purement subjectif.

Cette explication physiologique ne satisfait pas tout le monde ; il

y a des savants qui croient à la réalité physique des globes fulminants.

« Les éclairs en boule, dont nous avons cité tant d'exemples, écrivait Arago, et qui sont si remarquables, me paraissent aujourd'hui un des phénomènes les plus inexplicables de la physique. »

Plus loin, l'illustre astronome ajoutait :

« Il n'est qu'une circonstance dans laquelle le physicien ne sait pas engendrer ce que la nature produit avec tant de facilité ; il ne sait pas donner naissance au tonnerre en boule ; il ne sait pas produire ces agglomérations sphériques de matières, lesquelles se meuvent avec lenteur, sans perdre la propriété de fulminer les corps. Il y a là, à ce sujet, dans la science, une lacune qu'il serait très important de combler. »

M. Planté a, depuis, probablement trouvé la voie qui doit conduire à la solution du problème. Ce célèbre constructeur, en utilisant la décharge de batteries, formées de 800 couples de piles secondaires, a obtenu des flammes globulaires et, en variant les conditions de ses expériences, il a été amené à la conclusion suivante :

« Les globes fulminants doivent être formés, selon nous, d'air raréfié incandescent et des gaz résultant de la décomposition de la vapeur d'eau, également à l'état de raréfaction et d'incandescence. »

Quoi qu'il en soit de cette théorie, elle mérite de fixer l'attention.

Si des appareils de laboratoire peuvent faire jaillir des gerbes de globules aqueux, il est évident que l'électricité atmosphérique, dont le potentiel est bien plus élevé, est susceptible de produire de plus grands effets. Aussi, dans une question controversée, il nous a paru intéressant de citer l'apparition d'un météore, qui a été observé par un témoin très digne de foi.

P. LONDET.

LES STATUTS

des maîtres Cuisiniers de la ville de Bayeux

1478-1781

ORDONNANCE

sur le fait du mestier de cuisinier de la ville et viconté de Bayeux

1611

Les corporations de métiers, devenues très nombreuses pendant le moyen-âge, avaient une organisation remarquable. Des règlements, rédigés par les membres de ces compagnies et approuvés par les représentants de l'autorité, leur assuraient, outre le monopole professionnel, une existence propre et une protection sérieuse. Ces avantages s'affermirent encore au XII^e^ siècle, après que les associations civiles se furent doublées des Confréries, sociétés religieuses placées sous le patronage d'un saint particulier à chacune d'elles ; l'Église, jusque-là opposée aux corps de métiers, leur accorda dès lors son appui.

La vieille cité de Bayeux favorisa l'établissement des corporations : chaque métier eut la sienne. Les cuisiniers, entre autres, s'organisèrent en société ; mais, des abus se glissèrent à la longue dans l'exercice de la profession. Aussi, aux plaids tenus dans cette ville le 10 mars 1473 (n. st.), les maîtres de ce métier présentèrent des statuts qui furent approuvés par Jean Artur, sieur d'Ectot, lieutenant général du vicomte. Ils comprenaient seize articles réglant l'apprentissage, l'admission à la maîtrise, les devoirs à remplir, les interdictions à respecter, les fonctions des gardes jurés,

les frais à payer pour la réception et pour le luminaire de la Chapelle, et les prohibitions enjointes aux métiers analogues.

Des additions y furent faites le 4 octobre 1604 et déposées le 24 décembre suivant.

Le 4 janvier 1611, les maîtres, désirant pouvoir consulter plus facilement ces statuts jusqu'alors consignés dans un ancien registre de la ville, en réclamèrent une copie. Le 23 juillet suivant, Charles Le Mercier, sieur de Saint-Germain, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Caen à Bayeux, ordonna que cette copie sur parchemin, tenant lieu de l'original, serait déposée au trésor de la confrérie dudit métier.

Une nouvelle rédaction de ces statuts fut approuvée le 28 février 1731 par Marc-Antoine d'Hermerel, lieutenant-général du bailli de Caen au siége royal de police de Bayeux. Confirmés par lettres patentes du Roi, datées du mois d'avril 1735, ils furent enregistrés le 20 juillet suivant au Parlement de Rouen.

Les articles, au nombre de seize, traitent des mêmes sujets que les précédents. Toutefois, ils s'occupent plus amplement de la confrérie, des messes, du luminaire, du pain bénit, des inhumations, des veuves, des maîtres, de l'élection des gardes jurés et de leurs visites; ils interdisent à tous autres métiers d'empiéter sur les droits et prérogatives des cuisiniers.

Leur confrérie avait, de temps immémorial, son siége en la Chapelle des Saints-Innocents, à la Cathédrale. Elle rendait le pain bénit le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, sa patronne. L'office pour le repos des âmes des maîtres défunts, était célébré le lendemain.

Suivant un usage répandu, la confrérie des cuisiniers fit don à la Cathédrale d'une verrière dont on voit les restes à la croisée qui éclaire la tribune des orgues. On y distingue encore un rôtisseur assis, tenant une broche garnie de volailles, et les vestiges de quelques scènes de la vie de la Vierge, telles que l'Annonciation et la Nativité de Jésus-Christ.

Dans la plupart des villes, chaque corps de métier était groupé dans un quartier spécial; à Bayeux, les cuisiniers habitaient la rue qui porte encore leur nom.

Je n'ai pas rencontré les armoiries ni le sceau de la corporation ; ils figurent probablement au bas d'actes que l'on pourrait retrouver dans les archives municipales.

Le manuscrit d'où sont tirées les pièces qui suivent, paraît être la copie sur parchemin faite en 1473, à la demande des cuisiniers. Outre les doubles statuts, il renferme la liste des maîtres existant en 1613, continuée jusqu'en 1719, celle des maîtres qui ont fait le pain bénit de 1605 à 1672, et les noms de ceux qui ont payé les droits. On relève ainsi 113 noms de maîtres, parmi lesquels douze seulement ont été gardes jurés. Beaucoup des familles portant ces noms existent encore dans le pays.

Ces documents, intéressants pour l'histoire locale, viennent s'ajouter aux publications des *Statuts pour les maistres apotiquaires, droguistes et épiciers de la ville de Bayeux*, imprimés dans cette ville chez Gabriel Briard, en 1740, et de ceux des *Francs-bouchers*, donnés en 1823 par Frédéric Pluquet et, dans leur entier, en 1883, par M. Anquetil. L'impression des Statuts que l'on connaît encore, compléterait utilement ce point de l'histoire des institutions de la cité bayeusaine.

ORDONNANCE faicte et establie par le moien et ordonnance de justice par l'advis et délibération des advocats et procureur du Roy, gens nobles, bourgeois, manants et habitants de la ville et cité de Bayeux, et eu sur ce l'opinion des gens d'église dudict lieu sur le faict et estat de l'entremise et mestier de cuisinier pour et au bien de la chose publique, et afin de éviter aux grands inconvénients qui, à raison du faict et exercice dudict mestier, pourroyent advenir au corps humain de toute personne.

ET PREMIÈREMENT :

I. — Il est ordonné et enjoinct que nulle personne, de quelque estat, nation ou condition qu'il soit, ne soit si osé ne hardy de faire ou entreprendre faire estat ne exercice dudict mestier de cuisinier pour vendre, revendre ne achapter quelconques viandes, chair ny poisson, s'il n'est habile et suffisant pour exercer ledict mestier, et

que tel soit rapporté par les ouvriers, maistres, gardes et jurés dudict mestier, et rapporté par authorité de justice.

II. — Item, et pour ce que plusieurs inconvénientz et abus se sont ensuivis et qui, pour le temps advenir, se pourroyent ensuivir à raison que aucuns se sont entremis dudict mestier de cuire viandes sures et mauvaises et non dignes d'estre appropriées à l'usage du corps humain, il est deffendu à toutes personnes, de quelque estat ou condition qu'ils soient, de cuire, ny mettre, ny mesmes exposer en vente ne achepter quelconque viande de chair ny poisson, si elle n'est suffisante et digne d'estre appropriée à l'usage du corps humain.

III.— Item, et pour ce que aulcuns poullailliers et autres d'autre estat que dudict mestier ont entrepris faire appareil et arroy de viandes comme de vollailles et autre gibbier par eschaudement d'eau ou autrement, il est deffendu à tous poullailliers ou autres personnes de quelque estat qu'ils soient, de n'entreprendre, mettre ny exposer en vente quelques vollailles, gibbier ou autre cuisine, qu'il n'ait esté ou soit habile et rapporté maistre par lesdicts gardes et jurez dudict mestier et autres maistres d'iceluy mestier à justice, suyvant et ainsy que dict est, sur peine et perdition et confiscation desdictes viandes avec l'amende au cas appartenant. Laquelle confiscation et moitié de l'amende sera applicable à ladicte confrarie, et l'autre moitié de ladite amende, au Roy.

IV. — Item, est ordonné que [nul] ne sera receu maistre dudit mestier s'il n'a appris par temps convenable, qui est deux ans, et qu'il n'ait paié la somme de cent sols tournois avecq une livre de cire, le tout applicable à ladite confrarie; mesmes aussy paira le disner ausdicts maistres apprés l'avoir veu travailler et faire le chef-d'œuvre qui luy sera baillé par lesdictz maistres et par iceux rapporté en justice. Et aussy paira iceluy estant rapporté aux maistresses dudict mestier, à chacune une choppine de vin et cinq sols pour leur disner.

V. — Item, que nul usant dudict mestier ne soit si ozé ny hardy de exposer en vente aucunes viandes, soit chair ou poisson, soit rostie ou bouillie qui soit réchauffée par quelque forme et manière que ce soit, sur peine de cent sols d'amende pour la première fois,

et privation dudict mestier pour la seconde, à l'arbitration de justice.

VI. — Item, et pour ce que personnes, tant hommes que femmes, demeurantz en icelle ville et fausbourgs, se sont entremis par cy devant de cuire viandes légères et de petit prix, tant chair que poisson, et les ayant acheptés à bas et petit prix à secret, ou mettent à cuisine bestes de leur nourriture et acheptent poissons le jour précédent devant qu'ils les exposent en cuisine et en fassent appareil en la rivière d'Ore (1), ou ailleurs, il est deffendu que nul ne soit si hardy de faire appareil de poissons le jour ou jours précédents du jour qu'il les mettra en cuisine, s'il ne les met en sel bien suffisamment et honorablement, ne n'achepte aucunes chairs ou poissons, fors seulement ès halles et marché du Roy, lesquelles ils ne pourront vendre qu'elles ne soient veues et visitées si elles sont suffisantes d'estre mises en cuisine.

VII. — Item, il est ordonné que tous maistres dudict mestier, leurs femmes, vallets et serviteurs, seront en estat honorable, et serviront de bon et honorable linge et vaisselle, chascun selon sa faculté et puissance, et pourront asseoir en leur maison.

VIII. — Item, que nul maistre usant dudict mestier ne soit si osé ny hardy de faire aucunes saulces ou brouets de potages ou aultrement, fors de bonnes eaues, vin, verjus et vinaigre et non d'autres choses, en y enjoignant bonnes espiceries, chacun selon sa qualité et comme la chose le requiert.

IX. — Item, en toute potagerie et autre cuisine, chacun, selon sa qualité, pourra user de toutes bonnes herbes et autres choses appétissantes au corps de l'homme.

X. — Item, que chascun fils de maistre voulant se passer maistre dudict mestier, paira trente sols trois blancs et une livre de cire pour le droict de sa confrarie, avec le disner ausdicts maistres.

XI. — Item, que chascun maistre cuisinier et poullaillier pairont par chascun an quatre traizains pour satisfaire au luminaire de ladicte confrarie.

XII. — Item, pour ce que aucuns se sont entremis et entremet-

(1) Aure, rivière qui traverse la ville.

tent de user dudict mestier qui ne sont dudict mestier et ne sont maistres ny compaignons, ny faict apprentissage dudict mestier, de faire les disner et souper en nopces, gésines et banquets de confraries et autres, il est deffendu que nul ne s'entremette de plus en user s'il n'est suffisant et [n'a] faict apprentissage, et par le congé des gardes et jurez, et qu'il n'ait ou appellé avec soy personne qui ne soit habile et suffisant pour en user, et de toute bonne loyauté, sur peine de trente sols d'amende, ou l'arbitration de justice.

XIII. — Il est aussy deffendu ausdicts poullailliers d'achepter aucuns gibbiers ou autres marchandises, fors que dans le marché et lieu député à ce faire, et que dix heures ne soient sonnées, afin que les bourgeois de ceste dicte ville en puissent estre fournis; mesmes deffendu de attascher auscuns coulombiers ou tentes, sur peine de dix escus d'amende, la tierce partie applicable aux dénonciateurs, l'autre à la confrarie et l'autre partie au Roy.

XIV. — Il est faict deffense à tous hostelliers et cabaretiers de vendre ny distribuer et porter en ville aucunes viandes, mais seulement à leurs hostes logés en leurs maisons, sur peine de l'amende. Ne pourront aussy lesdicts cabaretiers rostir aucunes viandes en leurs maisons pour auculnes personnes que se soyent, sur pareille amende, suyvant les sentences et règlements sur ce donnez.

XV. — Item, est chargé ausdicts gardes et jurez dudict mestier ou austres maistres d'icelluy, eux transporter par tous les bourgs, marchés, foires et assemblées de ceste viconté, pour par iceux revisiter et faire deue recherche sur ceux qui feront dudict mestier, et là où ils trouveront quelques viandes non dignes d'estre mises au corps humain, iceux gardes et jurez ou autres maistres dudict mestier seront tenus arrester lesdictes viandes non dignes ou maléficiées, et apporter en justice pour en ordonner qu'il appartiendra.

XVI. — Et s'il survenoit quelque procès ou descord audict mestier, iceux gardes et jurés seront tenus les conduire et mener en ceste ville de Bayeux et en feront bon et bref mémoire de ce qu'il coustera pour y satisfaire, ausquels les autres maistres et veufves dudict mestier seront tenus contribuer en leur part et cotte, et là où il y auroit procez sortissant de ladicte ville, ils feront et consulteront ensemble et esliront un d'iceux pour aller poursuivir iceluy

procés ou affaires dudict mestier, aux despens communs des dessusdicts.

Il n'est entendu que lesdictes ordonnances ne soient à estre augmentées si faire se doibt au vouloir de justice et selon le cas.

Publiées et authorisées en la présence et du consentement des officiers du Roy nostre sire et des bourgeois de la ville et fausbourgs de Baieux, aujourd'hui, dixième jour de mars, l'an mil quatre cent soixante et douze, par nous, Jean Artur, escuier, lieutenant général du viconte de Baieux. Ainsi signez : Arthur d'Esquetot et Couillard, chascun un paraphe.

Es plès de la ville et banlieue de Baieux tenus par nous, Jean Artur, lieutenant général du viconte dudict lieu, le dixième jour de mars mil quatre cents soixante et douze,

Se comparurent en jugement les maistres et ouvriers du mestier de cuisinier et ouvriers d'iceluy en la ville et fausbourgs dudict Baieux, lesquels, en la présence des gens et officiers du Roy, nostre sire, en ladicte viconté, nous présentèrent certaine ordonnance qu'ils disoient soubs l'authorité de justice avoir faicte avoir et pratiquée sur le faict et estat dudict mestier de cuisinier pour le bien et utilité de la chose publique, et éviter aux inconvénientz et danger qui de jour en jour se pourroient ensuivir par deffauts, et sur ce mettre ordre et police, requérant icelles estre approuvées et authorisées, et les faire garder et entretenir pour le temps advenir jouxte et selon la forme et teneur d'icelle. Et après que les eusmes veues et délibérées bien et au long avec lesdicts officiers, à ce présentez et appelez les bourgeois et habitantz de ladicte ville et fausbours en très grand nombre, et que lecture desdictes ordonnances a esté faicte en jugement, icelles, du consentement, conseil et advis desdicts officiers et bourgeois, furent, pour le bien et utilité de la chose publique, par nous authorisées, dictes et déclarées estre entretenues et gardées pour le temps advenir inviolablement selon la forme et teneur d'icelles. Parmy lesquelles ces présentes sont annexées, et dès à présent, pour les entretenir et garder, furent com-

mis jurés et par nous authorisez, Jean Pépin, bourgéois de Bayeux et Léonard d'Arragon, dudict mestier de cuisinier, desquels nous receusmes le serment en tel cas accoustumé, sauf à muer et changer de personnes d'an en an ou autrement, à la discreption de justice toutefois que mestier sera, et que par lesdicts ouvriers sera regardé. Et leur fut commandé rapporter devers justice les fautes qu'ils y trouveront à la fin. Si donnons en mandement et commission à chacun des sergents de ladicte viconté ces présentes faire entretenir, garder et accomplir, sans enfraindre en aucune manière, et auxdicts jurez faire obéir et entendre en faisant et exerçant leur dicte commission, sans souffrir contre ce estre faict ny innové aucune chose et en aucune manière, et à ce faire, souffrir, contraindre réalement et de faict tous ceux qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes et manières deues et raisonnables, desquelles choses lesdicts maistres et ouvriers d'icelluy mestier de cuisinier nous requirent ces présentes que leur octroyasmes pour valoir et servir au temps advenir ce qu'il appartiendra. Donné comme dessus. Ainsy signé : Artur d'Esquetot et Couillard, chascun un signe et paraphe.

A Monsieur le Bailly de Caen ou ses lieutenants à Baieux, et gens pour le Roy audict lieu,

Les maistres, gardes et jurez du mestier de cuisinier en ceste ville de Baieux, sans aucun en excepter desquels les noms ensuivent, assavoir : Robert Le Cordier et Hector Le Pelletier, gardes et jurez dudict mestier, pour eux et les autres cuisiniers de ceste ville, voyant que les ordonnances et statuts de leurdict mestier sont insérées et commises par escript dans le livre antien et commun de ladicte ville de Baieux, et qu'il leur est besoing icelles renouveller et confirmer par autre escript ou extraict dudict libvre, à raison que, alors qu'il leur est besoing avoir communication desdictes ordonnances pour soy gouverner suyvant icelles et les entretenir ainsy qu'il est accoustumé, ils n'en peuvent avoir aucune communication par les Maire et Eschevins de ladicte ville de Baieux ou gardes dudict libvre, à raison de quoy il leur est besoing

et requis les faire rédiger et mettre par escript sur parchemin, afin d'y avoir par eux recours quand besoing sera, et leur valoir que de raison, à ces causes, il vous plaise leur pouvoir et ordonner sur ce que dessus, et vous ferez justice. Présentée ce quart jour de janvier mil six cent unze. Signez : le merc (1) dudict Le Cordier, Delaye, Gouet et Le Sueur. Soit communiquée au procureur du Roy pour, sa response vue, ordonner qu'il appartiendra. Faict les jour et an que dessus. Signé : Le Mercier, un paraphe.

Veu et délibéré la présente requeste, ensemble l'extraict ou coppie des Statuts et ordonnances dudict mestier de cuisinier, et icelles conférées, présence des gens du Roy, aux édicts et ordonnances du Roy sur le fait de la police ausquelles nous les avons trouvées conformes, et que lesdicts maistres du mestier dénommez en la fin de ce présent deuement jurez ont dict et affermé icelles estre justes et raisonnables pour le bien et utilité du public, et qu'il nous est apparu que dès le dixième de mars mil quatre cent soixante et douze elles avoient esté entérinées et approuvées en justice, nous avons, du consentement desdicts gens du Roy, et conformément à l'entérinement susdict, et soubs le bon plaisir du Roy et de nosseigneurs de la Cour de Parlement, que lesdicts statuts dudict mestier de cuisinier, selon qu'ils sont contenus et insérez audict extraict, seront ores et pour l'advenir gardez et observez, ensemble les règlements dudict mestier depuis ensuivis et donnez au bureau de la police de ceste dicte ville, le vingt quatrième de décembre mil six cents quatre, laquelle présente ordonnance sera mise et insérée au pied dudict extraict, lequel vaillira comme d'original et sera mis au thrésor de la confrarie dudict mestier pour s'en servir et y avoir recours quand besoing sera. Faict devant nous, Charles Le Mercier, escuier, sieur de Saint-Germain, lieutenant antian civil et criminel de Monsieur le bailli de Caen audict Baieux, le samedy vingt troisième jour de juillet, l'an mil six cents et unze. Signé : Le Mercier et Fumé, chacun un paraphe. Ensuivent les noms desdicts maistres dudict métier de cuisinier, asçavoir, ledict Robert Le Cordier, Michel Gouet, Hector Le Pelletier, Pierre

(1) Marque ou signe de ceux qui ne savent écrire.

Delaye, Gilles Le Sueur, Pierre Masure, Denis Chippel, Jacques du Val, Jean du Val fils Simon, et Marin Heurteval. Lesdicts statuts et ordonnances dudict mestier, ledict libvre de ladicte ville demeurées par devers lesdicts Le Cordier et Gouet, et ont signé à ladicte requeste. Signé : Le Meauffaye, un paraphe.

Collation faicte sur l'original estant en parchemin dont la coppie est cy devant escripte par nous, tabellions royaux en la sergenterie de Gray (1) soubzsignés, instance de Pierre Delaye, garde et juré du mestier de cuisinier pour luy valoir etc., apprés laquelle collation faicte, ledict original à luy rendu aujourd'hui, vingtième jour de may, l'an mil six cent dix-sept.

(Signé) Delaye et Marchand avec paraphes.

Le présent a esté donné par Pierre Masure, maistre dudict mestier, pour servir de matrologe. — 1611 —

Ensuivent les noms et surnoms des mestres du mestier de cuisinier en la ville et viconté de Bayeulx, commenchantz l'an de grâce mil six cents et traize.

Et premièrement

Michel Gouet, } Gardes et jurés.
Pierre Delaye, }
Jean Landa, décédé, 1616.
Robert Le Cordier, décédé.
Hector Le Pelletier, décédé.
Pierre Mazure.
Jacques du Val, quitte pour luy, décédé 1614.
Henry du Val son fils.
Gilles Le Sueur, quitte.
Denis Chippel, quitte.
Marin Heurtevent, décédé 162C.
Clément Fortin.
Simon Liboys, quitte, décédé.

(1) Graye, commune du canton de Ryes, arrondissement de Bayeux (Calvados).

Gabriel Le Pelletier, debet.
Bénédic Le Pelletier, debet.
Louis Basirot, quitte.
Richard Bunouf, quitte 1615 décédé.
Marc de Palme, quitte, 1616.
Clément Cousin, quitte, 1619.
Guillaume Le Cordier, quitte, décédé.
Gilles du Moutier, quitte 1620 décédé.
Bastien Jean, a rendu le pain bénist en l'an 1627, et baillé à René Landa.
Louys Le Gay, 1621.
André Regnault 1621, quitte de tout.
Gilles Liboys.
Jean Le Sueur, fils Gilles, 1610.
Guillaume Liboys.
Jacques Guerren, quitte de tout.
Charles Le Gez, quitte.
René Landa.
Jean du Val.
Charles du Val.
Nicollas Menard, filz Guillaume.
Nicollas Menard, fils Richard, doibt son ouverture de boutique.
Gabriel de Palme, 1646.
Charles Heuxebroc.
Guillaume Héroult, 1615.
André Le Rozier, 1635.
Sanson David, le 14 de décembre 1635.
Jean Gallet, quitte, le 19 mai 1651.
Jean Le Pernot, 1639, quicte.
Thomas James, quitte, 1642.
Jean Joret, fils Ollivier, quitte, 1641.
Jean de Magniy, a payé cent deux sols.
Jean Le Liboys, Michel Le Liboys et
Pierre Le Liboys, qui a donné un parement d'autel pour servir à la chapelle de la confrarie dudit mestier, pour satisfaction de leurs droits.

Richard du Val, fils Henry, en 1646.
Pierre Le Vée, fils Thomas, 1647.
Gilles Le Grain, 1652.
Fransois du Rosier, fils André, 1647.
François Ménard, fils Nicollas, 1644.
Nicollas Richard, quitte, 1650.
Richard Néel, quitte, 1657.
Denis Rater, quitte, 1659.
Guillaume ....., quitte de toutte chose l'an mil six cent cinquante et huit, 1661 (?).
Nicolas Ménard, fils Nicolas, 1664.
Jacques Maizerel, 1661.
Isaac Heuzebroc, fils Charles, a faict son pain bénie en l'année 1669.
Nicollas Hudebert, quitte, 1670.
Joachim Ménard, quitte, 1671.
Joachim Ménard, fils Joachim, 1677.
Anthoisne Douétil, quitte.
Jean Heussebroc, fils Isaac, pain beny en 1700.
Charles Le Véel, fils Michel, 1678.
Jean Le Véel, fils Michel, 1678.
Jacques Ménard, fils Joachim, 1678.
Pierre Le Véel, fils Guillaume, 1678.
Paoul Le Harivel, quitte des droits, et a faict le pain benye, 1687.
Germain Le Barbier, fils de Gilles Le Barbier, quitte de son paymènie, mil six cents soisante et dix-huict, 1678.
Germain James, quitte de son paymènie, le soisante et huit[e] (sic) jour de desembre, 1679.
Louis Bercher, m[e] en 1686, quitte du pain bénit.
Michel Oger, maistre en 1685, et quitte du pain bénit.
François Le François, m[e] en 1697, et quitte du pain bénit.
Isaac Vimond, en 1698 m[e], et quitte du pain bénit.
Philippe Jammet, resu maitte, année 1692, et quitte du pain bénie.
Jean Le Piquard, année 1699, quitte du pain bénie.
Pierre Nicolle, receu maistre, le vingt et unième jour de décembre mil sept cents cinq, a fait son pain bény en conséquence.

Pierre Hudbert, quitte du pain bénie.
Jean Heuzebroc, quitte du pain bénie.
Noël Destans, a rendu le pain bény.
Antoisne Liégard, a esté resu maistre le 21 juillet 1708, a rendu le pain bény le 8 septembre 1710.
Robert Le Barbier a rendu le pain bény, 1712.
Pierre Le Vée a rendu le pain bény, 1713.
Michel Lepley a rendu le pain bény, 1714.
Godard a rendu le pain bény, 1715.
Lepeton a rendu le pain bény, 1716.
Louis de la Fontaine, a rendu le pain bény, 1717.
Michel Le Vée a rendu le pain bény, 1718.
Jacques Creveul a rendu le pain bény, 1719.
Jean Gouville a rendu le pain bény, 1705, sous la gérence de garde Louis Bercher et François Le François.

Statuts contenant seize articles arrêtés par les maîtres de la communauté du métier de cuisinier, rôtisseur, aubergiste de la ville, faubourgs et banlieux de Bayeux, après plusieurs conférences tenues entre eux, pour éviter aux abus et malversations qui se pourraient commettre au préjudice du public, et pour servir de règlement à l'avenir entre lesdits maîtres et leurs successeurs en la maîtrise dudit métier, dont ils supplient monsieur le Lieutenant général de police de ladite ville, d'ordonner l'enregistrement, sous le consentement de Monsieur le Procureur du Roi audit siège, pour être exécutés et gardés en tout leur contenu, après que lesdits maîtres auront obtenu des lettres patentes de Sa Majesté, en conformité d'iceux, lesquels articles suivent ci-après :

Article premier

Lesdits maîtres et leurs successeurs continueront à perpétuité, comme ils ont fait par le passé, de temps immémorial, d'avoir leur confrérie érigée en la chapelle des Saints Innocents, dans l'église Cathédrale Notre-Dame de Bayeux, où sera fait et présenté le pain

bénit suivant l'ordre du tableau, par lesdits maîtres, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, à la messe célébrée par le chapelain de ladite chapelle ou autre prêtre, le jour de la Nativité de la très sainte Vierge, mère de Dieu, et sera tenu le maître qui présentera le pain bénit, de payer la somme de six livres, et celui qui le recevra, celle de trois livres, ainsi qu'il en a été usé par le passé pour subvenir à l'entretien du luminaire, et, lendemain, neuf septembre de chacune année, sera, par ledit chapelain, dit une messe des défunts pour le repos des âmes des confrères décédés, et à laquelle lesdits maîtres seront tenus d'assister s'il n'y a excuse légitime, à peine de cinq sols d'amende applicables aux bénéfices de ladite confrérie ; et continuera ladite communauté de faire illuminer ladite chapelle comme par le passé pendant les premières Vêpres de ladite fête, Matines, Laudes, la procession et la Grand'Messe qui sera chantée au chœur, et aux secondes Vêpres du même jour, et auxquelles premières Vêpres tous lesdits maîtres seront tenus d'assister, à peine de pareille amende contre chacun des défaillants, et aux exceptions ci-dessus, et sera payé audit chapelain, par chacun desdits maîtres, la somme de trois sols quatre deniers.

Deuxième article

Assisteront tous les maîtres aux convois et inhumations des maîtres et maîtresses dudit métier qui décéderont, dont ils seront avertis par le dernier reçu maître, à peine de cinq sols d'amende contre chacun des défaillants, et les corps seront portés par les quatre derniers reçus, à peine [de] quinze sols d'amende aussi contre chacun des défaillants sans excuse légitime, le tout au bénéfice de ladite confrérie.

Troisième article

Chaque maître pourra tenir un apprentif pendant deux ans et non plus, à peine de cinquante livres d'amende, dont moitié au Roi, et l'autre moitié au bénéfice de ladite compagnie.

Quatrième article

Chaque brevet d'apprentissage sera registré sur le livre de la communauté qui sera tenu par le prévôt receveur avec l'acte de

jurande fait devant monsieur le Lieutenant général et [le] procureur du Roi, et ce, à la diligence du maître de l'apprentif, dans le mois de sa date, à peine de dix livres d'amende, et ne pourra ledit brevet être pour plus de deux ans, ni moins, et paiera chaque apprentif la somme de cent sols pour la cire de la confrérie.

Cinquième article

Les apprentifs ne pourront s'absenter du service des maîtres pendant le temps de leur apprentissage sans leur consentement, qu'au cas de maladie ou force majeure. Dans ce cas, ils rétabliront leur absence par autant de temps qu'ils en auront manqué, après leur apprentissage fini ; si, au contraire, ils s'absentent volontairement, les maîtres pourront s'en pourvoir d'autres un mois après, et faire effacer leur nom du livre de la communauté.

Sixième article

L'apprentif qui se sera retiré volontairement, sans congé, de son maître, ne pourra rentrer chez un autre qu'il ne recommence un autre et nouvel apprentissage, à peine de nullité.

Septième article

Nul ne pourra parvenir à la maîtrise qu'il n'ait fait, au désir des articles précédents, deux ans d'apprentissage chez un des maîtres dudit métier de ladite ville de Bayeux, dont il rapportera certificat comme il l'a bien et fidèlement servi et accompli son temps, et justifiera de son brevet d'apprentissage aux termes de l'article quatre des présents statuts.

Huitième article

L'apprentif sera tenu faire chef-d'œuvre en la présence des jurés dudit métier et de deux maîtres, un ancien et un nouveau, lequel chef-d'œuvre sera arbitré par lesdits jurés, et paiera pour tous frais de réception la somme de vingt livres allant au corps de la communauté, et l'acte de réception sera inscrit sur le livre de la communauté et signé de tous ceux qui y auront assisté, dont sera délivré un extrait à chaque nouveau reçu, signé du receveur et des jurés, ainsi que de [la] copie des présents statuts.

Neuvième article

Les fils de maître seront dispensés de faire chef-d'œuvre, et tenus à une simple expérience en payant seulement cent sols aux corps du métier, et celle de trente sols à [la] confrérie, pour la cire, et ne pourront ni les uns ni les autres être reçus maîtres qu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, dont sera pareillement fait mention sur le même livre de la communauté dans les extraits qui en seront délivrés aux fins de la prestation de serment.

Dixième article

Les veuves desdits maîtres pourront exercer ledit métier tant et si longtemps qu'elles seront en viduité, et ne pourront prendre d'apprentif sinon dans le cas qu'il y en eût lors du décès de leurs maris, et, au cas qu'elles quittassent la profession, lesdits apprentifs pourront prendre un autre maître, et y achever le temps de leur apprentissage.

Onzième article

Le neuf septembre de chacune année, lendemain de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, il sera élu un juré à pluralité des voix pour gérer avec celui qui restera, et ainsi successivement, en sorte qu'il y ait toujours un ancien juré et un nouveau, et qu'un chacun desdits jurés le soit pendant deux années. Sera aussi élu le même jour, en la forme ci-dessus, un prévôt receveur, de deux années en deux ans, pour recevoir les deniers de la communauté et défendre aux intérêts d'icelle, après une convocation générale de tous les maîtres pour les affaires de conséquence, ou de douze au moins, lesquels règleront ce qu'il y aura à faire pour le bien de la communauté, aux risques des absents et des jurés, avec un ancien maître et un nouveau reçu pour les moindres ; et toutes les délibérations seront inscrites sur le livre de ladite communauté et signées de tous les délibérants. A l'effet de quoi, lesdits maîtres jurés et receveurs seront tenus prêter serment par devant Monsieur le Lieutenant-général de police, et d'y rendre compte de leur administration au cas de discussion en fin de gestion, en la présence de Monsieur le Procureur du Roy, et pour cet effet, toutes les sommes reçues provenant, tant des réceptions des maîtres et

jurandes d'apprentifs que des amendes jugées, seront enregistrées sur le livre par ledit receveur, jour par jour, et de suite.

Douzième article

Les jurés seront tenus de faire au moins quatre visites par an chez tous les maîtres et maîtresses dudit métier, ou plus souvent s'il y échoit, et, dans le cas où il se trouverait des contraventions aux présents statuts, en dresser par eux-mêmes procès-verbal, pour ensuite en poursuivre l'amende contre les délinquants, [aux] termes d'iceux.

Treizième article

Nul ne pourra vendre ni débiter aucunes viandes, soit rôtie, bouillie, en ragoût ou en pâtisserie, soit de boucherie, volaille, gibier ou de venaison, ni aucune espèce de poisson, ni biscuits, ni macarons, s'il n'est reçu maître dans ladite communauté, à peine de confiscation des biscuits et macarons, des chairs et poisson saisis, et des ustensiles servant à les apprêter et servir sur la table, et de cinquante livres d'amende contre les contrevenants, applicables, moitié au profit de Sa Majesté, et l'autre moitié au profit de ladite communauté. Pourront néanmoins les confiseurs faire et vendre des biscuits, des macarons, concurremment avec les maîtres de ladite communauté.

Quatorzième article

Ne pourront lesdits maîtres débiter et vendre au public que des chairs cuites, bonnes et capables d'entrer dans le corps humain, ainsi que du poisson, à peine [de] dix livres d'amende pour la première fois, du triple pour et aux cas de récidive, et d'être privés pendant un an de la maîtrise outre les amendes pour la troisième fois, lesdites amendes applicables comme dessus.

Quinzième article

Nul autre que les dits maîtres ne pourront recevoir des chevaux de qui que ce soit pour les tenir à l'attache, et leur fournir ni foin ni avoine à la dînée ou couchée, à peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention, applicables comme dessus, à quoi les dits jurés seront tenus de veiller et poursuivre les contrevenants pour en faire juger l'amende.

Seizième article

Et d'autant qu'il y a plusieurs particuliers sans qualité qui arrêtent ou louent des coulombiers ou fuies à l'année des propriétaires ou fermiers des terres sur lesquelles ils sont situés, et par ce moyen empêchent que les fermiers ou propriétaires n'apportent leurs pigeons aux marchés de cette ville, les jurés de ladite communauté pourront faire saisir tous les pigeons qui se trouveront à la possession des dits regrattiers ou loueurs de coulombiers, lesquels, en ce cas, seront condamnés à payer la somme de cinquante livres applicables comme dessus, et celle [de] cent livres en cas de récidive, outre la confiscation desdits pigeons. Et comme il se trouve encore d'autres particuliers qui achètent dans les rues et sur les avenues du marché toutes sortes de volailles et gibiers morts et vifs pour les revendre au public en détail, lesdits jurés pourront faire saisir lesdites volailles et gibiers, et en poursuivront la confiscation contre les contrevenants qui seront condamnés à payer la somme de cinquante livres par chaque contravention, applicables comme dessus. Ne pourront les maîtres de ladite communauté appeler ni aller au devant de ceux qui apportent à vendre, ni se servir à cet effet de personnes interposées, à peine de dix livres d'amende ; mais seront tenus d'attendre les marchands dans le marché sans pouvoir y acheter qu'aux heures réglées et permises. Ne pourront aussi les regrattiers et revendeurs vendre pendant les jours de marché ailleurs qu'audit marché seulement, à peine de confiscation et d'es[tre] condamnés à payer la somme de dix livres ; leur sera néanmoins permis pendant les autres jours de la semaine de vendre de la volaille et du gibier partout où bon [leur] semblera.

Fin des seize articles.

Les présents statuts faits et arrêtés à Bayeux en chambre du Conseil par l'avis de Paul Oger, Pierre Jehanne, gardes jurés, Thomas Jehanne, Pierre Hudebert, Jean Heuzebroc, Jean Le Picard, Pierre Nicolle, Michel Lepelley, Jean Gouville, Thomas Godard, Jacque Estienne, Jacque Ygouf, Jean Laurens, Philippe Gouville, Gabriel Duval, François Le François, Louis de la Fon-

taine et Vimons. Signés: Paul Oger, Jehanne, Heuzebroc, Nicolle, Hudebert, Jean Gouville, Pierre Jehanne, Estienne, Lorens, Gouville, Godard, Duval, Le François, Vimons, Jean Duval, La Fontaine et Ygouf, et deux mercs sous lesquels sont écrits: le merc dudit Michel Lepley, et l'autre, le merc de Jean Picard, et dessous est écrit:

Du mercredi vingt-huitième jour de février mil sept cent trente et un, à Bayeux, en la chambre du Conseil, l'audience séante devant nous, Marc-Antoine d'Hermerel, écuyer, sieur du Martel, seigneur et patron d'Aagy Saint-Léonard et de Saint-Germain de Noron, conseiller du Roi, lieutenant-général de Monsieur le bailli de Caen au siège royal de police audit Bayeux, lecture faite des présents articles, et ouï le procureur du Roi, nous avons ordonné qu'ils seront registrés en notre greffe pour estre exécutés provisoirement. Enjoint à la communauté de se retirer par devers Sa Majesté aux fins de l'homologation d'iceux dans trois mois, et acte au nommé Creveille de ce qu'il consent contribuer à sa cote-part aux fins d'être lesdits articles arrêtés au Conseil. Fait comme dessus, la minute signée du juge et Le Marois procureur du Roi, et a esté payé pour les droits rétablis, trente-quatre sols huit deniers. Signé: N. Champeaux, contrôlé et scellé par Besley.

Aujourd'huy, trentième jour de janvier mil sept cent trente-cinq, nous, maîtres cuisiniers, rôtisseurs, aubergistes de la ville, fauxbourgs et banlieux de Bayeux susdits et soussignés, en l'assemblée convoquée extraordinairement à cet effet, ayant pris communication des Statuts et réglements ci-dessus et des autres parts transcrits et rédigés en cette nouvelle forme, de l'avis de monseigneur l'Intendant et de nosseigneurs les commissaires du Bureau du commerce, nous soumettons, tant pour nous que pour nos successeurs, à l'exécution des dits statuts, suppliant très-humblement monseigneur le Garde des sceaux de nous accorder les lettres patentes sur ce nécessaires. Fait à Bayeux que dessus.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Nos bien aimés les maistres de la communauté des Cuisiniers, Rôtisseurs et Aubergistes de [la] ville, fauxbourgs et banlieux de Bayeux, nous ont fait représenter que,

pour établir entr'eux le bon ordre et la police nécessaires et prévenir les abus qui pourroient se commettre, ils ont dressé des statuts et règlements contenus en seize articles qui ont été approuvés [par] le lieutenant général de police de Bayeux, et dont l'exécution, en procurant à ladite communauté l'avantage et le bien particulier qu'elle y recherche, fera d'ailleurs trouver au public l'utilité qu'on doit en attendre, mais que, pour assurer l'exécution desdits statuts, les exposants avoient besoin de nos lettres de confirmation qu'ils nous ont très humblement fait supplier de leur accorder. A ces causes, voulant favorablement traiter les exposants et les mettre en état de retirer desdits statuts et règlements l'avantage et l'utilité qu'ils en attendent, Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de nostre main, aux exposants d'établir et de former un corps entre eux et [la] communauté et jurande des maîtres cuisiniers, rôtisseurs et aubergistes de la ville, fauxbourgs et banlieux de Bayeux, de nommer et élire en la forme prescrite par lesdits statuts et règlements, des jurés de la probité et capacité requises pour le service et la conservation des droits de ladite communauté, lesquels, après le serment par eux prêté en la matière accoutumée, feront les visites et autres fonctions nécessaires, et tiendront la main à l'exécution des dits statuts et règlements contenus en seize articles, et ci attachés sous le contre scel de notre chancellerie, lesquels statuts et règlements nous avons, des mêmes grâce, pouvoir et autorité que dessus, approuvés, confirmés et autorisés, approuvons, confirmons et autorisons par cesdites présentes, voulons et nous plaît [qu'ils soient] gardés, observés et exécutés selon leur forme et teneur par lesdits exposants, leurs successeurs et tous autres, sans qu'il y soit en aucune façon contrevenu, pourvu toutefois qu'en iceux il n'y ait rien de contraire à nos ordonnances et de préjudiciable à nos droits et à ceux d'autrui. Si donnons en mandement à nos amis et féaux Conseillers les gens tenant cour de Parlement à Rouen, au bailli de Bayeux ou son lieutenant général de police, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user lesdits exposants

et leurs successeurs pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent trente-cinq, et de notre règne le vingtième.

Signé : Louis.

Registré lesdites lettres patentes portant confirmation des statuts, et ont été registrées ès registres de la Cour pour être exécutées selon leur forme et teneur, et jouir par les impétrants de l'effet d'icelles suivant et aux restrictions portées en l'arrêt de la Cour. Donné, la grand'Chambre assemblée, le vingt-huitième juin mil sept cent trente-cinq. Signé : Auzannet.

Extrait des Registres de la cour de Parlement de Rouen

Vu par la Cour, la Grand'Chambre assemblée, les lettres patentes de Sa Majesté accordées à Versailles au mois d'avril dernier, aux maîtres de la communauté des cuisiniers, rôtisseurs et aubergistes de la ville et fauxbourgs et banlieux de Bayeux, portant confirmation des statuts et règlements des droits de leur Communauté, requête présentée à la Cour par lesdicts maîtres cuisiniers, rôtisseurs, aubergistes de Bayeux, tendant à ce qu'il lui plaise ordonner que lesdites lettres portant confirmation de leurs statuts seront registrées ès registres de la Cour pour être exécutées selon leur forme et teneur, et jouir par eux de l'effet et contenu en icelle ordonnance de la Cour étant au bas de ladite requête et datée du vingt-cinq de ce mois, portant : soit communiqué au procureur général lesdites lettres de confirmation et statuts ci-dessus datées, ensemble lesdits statuts attachés sous le contre scel d'icelles, au nombre de seize articles signés et arrêtés par ladite communauté, les conclusions du procureur général du même jour, et ouï le rapport du sieur Le Paysant de Bois Guillebert, commissaire, tout considéré, la Cour, la Grand'Chambre assemblée, a ordonné et

ordonne que lesdites [lettres] patentes portant confirmation des statuts seront registrées ès registres de la Cour pour être exécutées selon leur forme et teneur, et jouir par lesdits impétrants de l'effet d'icelles ; cependant, en interprétant l'article quinze des dits statuts, il sera permis à toutes personnes de recevoir des chevaux et de les tenir à l'attache pourvu qu'elles ne leur fournissent ni foin ni avoine. A Rouen, en Parlement, le vingt-huit juin mil sept cent trente-cinq. — Signé : Auzannet. Collationné : Heuzé.

Le présent arrêt de la Cour a été par moi, greffier soussigné, registré sur le registre du greffe de police de Bayeux en exécution de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant général de police, du consentement de Monsieur le Procureur du Roy en date de ce jour, ainsi que les statuts mentionnés au présent arrêt et lettres patentes accordées par Sa Majesté aux maîtres cuisiniers, rôtisseurs, aubergistes de Bayeux sur iceux datés dans ledit arrêt le vingt juillet mil sept cent trente-cinq, et les originaux rendus à Pierre Gehanne et François le François, maîtres cuisiniers, lesquels ont signé sur ledit registre, ce vingt juillet mil sept cent trente-cinq. Signé : N. Champeaux.

Ensuivent les noms des maistres cuisiniers, aubergistes de Bayeux, en tant que de ceux qui restent en l'année 1711.

Premièrement

Cette liste est restée en blanc.

Ensuivent les noms des maistres qui ont faict le pain bénist, commençant l'an de grâce mil six cents cinq.

Et premièrement :

Pierre Mazurre — 1605, et rendu 1606.
Baziret.
Gilles Le Sueur.
Denis Chippel.
Jacques du Val.
Guillaume Menard.
Jean Landa.

Michel Gouet.
Guillaume Le Cordier.
Pierre Delaye.
Simon Le Libois.
Richard Bunouf.
Clément Cousin, 1619.
Marc de Palmes.
Henry du Val.
Louis Le Gay.
André Regnauld.
Pierre Herouf.
Jacques Guerren.
Michel Gouet.
François Ménard, fils Nicollas.
Nicolas Richard.
Guillaume Le Vée.

Item, les nons et surnons de ceulx qui ont payé les droitz dudit mestier.

Pierre Masure, 1 livre de cire et VI livres.
Jacques du Val, pour luy et son filz, 2 livres de cire et LXII solz 6 deniers.
Robert du Jardin, poullailler, 1 livre de cire.
Simon Liboys, 1 livre de cire, cent solz.
Loys Le Gay, servitteur dudit Liboys, 2 livres de cire.
Clément Cousin, cent solz et une livre de cire.
François Richard, fils Nicollas.
Gilles Le Sueur.
Gille Le Grain, en LXI.
Denis Chippel.
Nicollas Richard, en soixante, 1660.
Richard Vée, en soixante et deux, 1662.
Jean Gallet, 1661.
Denis Rater en soixante et trois, 1663.
Guillaume Le Vée a rendu le peinmènie en l'année 1661, et a payé tous les droits.

Isaac Heuzebroc, quitte du pain bénie en l'année mil six cents soixante et neuf, 1669.
Nicollas Hudebert, quitte du pain bénie, 1670.
Jeachim Menard, quitte du pain bénie, 1671.
Anthoisne Douétil, quitte du pain bénye,
Robert Le Barbier et cest enfants, 1672, quitte du paymènie.

Enfin, sur le dernier feuillet de garde, on lit :

François Mauger, garde en 1668.
Isaac Heuzebrocq, garde en 1667.

Richard du Val a faict le bain bénye en 1684, et l'a donné à Jean Le Peton.
Paoul Le Harivel a faict le pain béni en 1687, et l'a donné à Michel Oger.

Lesdits du Val et Le Harivel ont esté gardes en l'année 1687, le neuf septembre.

(Statuts publiés par le Docteur LE PAULMIER.)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 Février 1896

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'arrondissement de Bayeux a tenu, le jeudi six février mil huit cent quatre-vingt-seize, au local de ses réunions, à l'Hôtel-de-Ville, sa séance trimestrielle statutaire.

Etaient présents : MM. Desclosières, président ; Pillet, vice-président ; Le Lièvre et Mabire, secrétaire et vice-secrétaire ; Garnier, de Courson, Le Duc, Lamy, Le Maître, Tavigny, Galliot, Pain, de Gomiecourt.

Après lecture et approbation du procès-verbal et dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire remet au Bureau le Manuscrit qui lui a été adressé pour le Prix Létot. Le délai de remise des manuscrits étant expiré, il y a lieu de nommer le Jury destiné à apprécier le travail envoyé : l'élection des Jurés suivra le vote pour l'admission des nouveaux membres.

Le scrutin est ouvert. MM. Dumans et de Laheudrie, présentés par M. Desclosières ; M. Mallard, présenté par M. Dédouit, et M. Paris, présenté par M. Le Maître, sont élus.

Les Membres proposés pour la Commission Létot, dont les noms suivent, sont élus à l'unanimité : MM. Pillet, Le Lièvre, Villers, Le Duc, Morlent et Guillot. M. Pillet recevra par écrit le rapport de chaque commissaire et convoquera la Commission qui constituera son bureau et arrêtera son jugement définitif. Le travail de la Commission devra être achevé afin d'être rendu public à la séance de mai.

M. le Secrétaire donne lecture des Statuts des Cuisiniers de

Bayeux, avec additions et listes des principaux membres de cette Confrérie. Cette Etude remarquable, adressée par le docteur Stéphen Le Paulmier, révèle un côté très curieux des mœurs de nos pères. Mettant en avant la dignité et la conservation du corps humain, les rédacteurs des Statuts veillent avec un soin jaloux sur tout ce qui entre dans l'alimentation publique : viande, poisson, épices, s'inquiètent de leur préparation convenable et semblent ne laisser qu'une bien chétive liberté aux maîtres d'hôtels et aux cuisiniers, que se donnent les bons habitants de Bayeux, qui seraient plus gourmets ou moins difficiles que les confrères, qui avaient pour patronne N.-D. de Septembre, faisaient leurs actes de piété dans la chapelle des SS. Innocents de la Cathédrale et résidaient dans la rue qui a gardé leur nom. Le texte, publié par notre docte compatriote, est tiré d'un manuscrit en parchemin, de 1473.

L'étude de M. Dédouit ayant ouvert la voie à des recherches sur la mendicité et le vagabondage, M. Pillet nous résume les renseignements de source anglaise sur la question. La mendicité trouve assistance en dedans et en dehors. Les communes s'unissent pour le soin de leurs pauvres, élisent un comité qui, par toute une série d'employés à sa nomination, réglemente l'assistance que les offrandes des communes permettent de donner. Les offrandes sont reçues par des collecteurs, les pauvres ont leur maison de refuge, avec distinction des sexes jusqu'à soixante ans, les enfants ont leurs maîtres d'école, leurs ministres des cultes, et sont logés à part : les pauvres assistés remettent aux gardiens des refuges leurs vêtements ; ils reçoivent, pour le temps de leur séjour, des habits d'étoffe uniforme et sont employés à casser des cailloux.

Séance du 18 Juin 1896

Le Jeudi dix-huit Juin, s'est tenue, au local ordinaire, la séance de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

MM. Desclosières, président; Pillet, vice-président; l'abbé Le Lièvre, secrétaire, ont pris place au bureau. Etaient présents : MM. Bazire, Delmas, de Maneville, Guisle, Levard, Valette, Villers. S'excusent par lettre de ne point assister à la séance : MM. Maurice Mabire, vice-secrétaire, et Angérard, membre.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Villers, M. Pillet et M. Le Lièvre, membres présents de la Commission du prix Létot, résument l'impression que leur a causé le Mémoire présenté, et M. Villers, en quelques mots, justifie la décision des Commissaires, unanimes à attribuer, au Mémoire qu'elle a reçu, le prix à décerner.

M. le Président et la Société, désirant donner à la proclamation du nom du lauréat de notre premier concours, tout l'éclat désirable, agitent la question d'une séance publique solennelle.

Comme les arts sont frères, il serait bon, pour l'honneur de notre Compagnie, de requérir leur appoint pour cette solennité; ce serait, d'ailleurs, affirmer notre vitalité, et justifier notre titre de *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*. C'est donc ne pas s'écarter des principes qui ont présidé à notre fondation, que d'organiser une séance publique, qui serait, à la fois, audition musicale et conférence. Il est donc arrêté qu'une Conférence de M. Ambroise Colin représentera l'élément des lettres, qu'une audition musicale, grâce au concours de M. Marchal, notre compatriote, sera la partie artistique de notre séance publique et qu'ainsi le rapport de la Commission Létot et la proclamation du lauréat auront un cadre tout naturel et attractif pour nos concitoyens. Un comité organisateur est ensuite élu et la séance, dont il préparera le succès, est fixée au 9 Juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

La Société passe ensuite aux lectures à l'ordre du jour.

M. le Secrétaire lit quelques pages des Statuts des Cuisiniers de

Bayeux, manuscrit du docteur Stéphen Le Paulmier. Des règlements de cette corporation, il résulte que les bourgeoirs et aubergistes avaient peu de coudées franches pour les satisfactions culinaires qu'ils pouvaient s'accorder.

M. le président Desclosières nous lit ensuite la légende de Jean Pinchon. Cet humble habitant de Longues, réveillé en sursaut par des contrebandiers, était loin de penser que ses courses nocturnes, mal interprétées par une veilleuse des morts, le feraient condamner, comme sorcier, à être exécuté en la bonne ville de Bayeux. Heureux fût-il que quelques lacunes dans la procédure, remarquées par les moines de Longues, eussent amené la revision du jugement. Mais ce bonheur, qui prolongea sa vie, fut un bonheur plein d'amertume, l'ordonnance de non-lieu ne justifia pas l'accusé dans l'esprit public : après mille avanies imméritées et des insultes secrètes, notre infortuné se vit proclamer sorcier par des enfants eux-mêmes, et ces clameurs enfantines amenèrent la mort subite de Jean Pinchon. Depuis cette catastrophe, sa maison fut inhabitée, elle devint, dans la contrée, une des demeures à renom terrible, une maison hantée, en un mot. M. Desclosières a habilement mis en scène l'entrevue de Jean Pinchon avec les chefs des sept maraudeurs, pilleurs et faussaires bretons qui, s'étant réfugiés dans la caverne de Fontenailles et n'y opérant que la nuit, passèrent pour être les complices de Jean Pinchon dans ses sorcelleries nocturnes.

M. Georges Villers nous communique ensuite une note sur une cartouche de vingt-sept pièces d'argent, monnaies fort minces de l'époque de Charles VI, trouvées en la terre de Fumichon, à Tour. Notre vénérable collègue a donné à cette communication tout l'intérêt qu'il attache aux moindres de ses travaux, quand il s'agit de l'histoire de notre vieux Bessin et des faits contemporains de la bataille de Formigny.

Ont été présentés et admis au début de la séance, comme Membres : M. l'abbé Deslandes (MM. Pillet et Le Lièvre, parrains), et M. Tubœuf (MM. Desclosières et Pillet, parrains).

Séance du 19 Novembre 1896

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a tenu séance le jeudi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à l'Hôtel-de-Ville, siège habituel de ses réunions.

Ont pris place au bureau : MM. Desclosières, président ; Pillet, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire ; Mabire, vice-secrétaire.

Etaient présents : MM. d'Auxais, Basley, Bazire, de Gomicourt, Desramé-Dubois, Garnier, Le Duc, Londet, Le Maître, Pain, Tavigny, Tranchand et Villers.

M. Le Lièvre, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et du compte-rendu de la solennité organisée pour la proclamation du lauréat du Concours Létot. Le procès-verbal et le compte-rendu du Secrétaire sont adoptés.

M. Le Lièvre, autorisé gracieusement par le Bureau, retrace, en quelques mots émus, la carrière des deux Collègues que nous avons perdus depuis notre dernière séance : l'affection pour un condisciple, le pieux souvenir dû à un maître vénéré sont l'excuse qu'il met en avant pour introduire à l'ordre du jour l'éloge de M. l'abbé Fierville et de M. Maynier.

M. Angérard s'excuse, par lettre, de ne pouvoir prendre part à la séance.

M. Le Duc, notre collègue, dépose, sur le Bureau, la maquette de la future statue d'Alain Chartier, cette gloire bayeusaine et française, à laquelle notre compagnie et l'édilité bayeusaine se préoccupent de rendre, enfin, l'honneur légitimement dû à ce littérateur si patriote et si original.

Le Comité d'études approuve l'expression donnée par M. Le Duc et M. Tony Noël, son collaborateur, à Alain Chartier. Son air méditatif, son geste inspiré dissimulent à merveille, tant est grande l'impression qu'il paraît ressentir, la laideur proverbiale de son visage. Le piédestal, dû à M. l'architecte Simil, a réuni aussi les suffrages de la Compagnie, et l'ensemble du monument projeté s'harmonise avec l'emplacement pittoresque qui lui paraît

réservé par la Municipalité. M. le Président traduit à merveille, dans sa réponse aux explications de M. Le Duc, sur son projet, la satisfaction et la gratitude de la Compagnie.

Les manuscrits de MM. Dédouit et de Brébisson sont remis au Comité d'impression, qui décidera au mieux des auteurs et de nos Mémoires, leur remise à l'imprimeur de la Société.

L'Assemblée accepte ensuite le projet d'une séance publique pour 1897. Réunion scientifique et littéraire, elle doit, autant que possible, mettre sous les yeux du public, quelques uns des travaux de notre Compagnie. Une question, celle d'Alain Chartier, pourrait être traitée ; M. Londet, de son côté, pourrait agrémenter une lecture scientifique de quelques expériences ou projections électriques. On accepte, en principe, ce plan de séance et l'on décide de la fixer au printemps, entre fin avril et les premières semaines de mai.

Sont élus membres de la Société : MM. Cauchard (parrains MM. Pain et Desclosières), Gautier, agréé (parrains MM. Thieulin et Pillet), Guillet (MM. Londet et Pillet), Le Pelley, négociant (MM. Thieulin et Pillet), Vialatte (MM. Tranchand et le Bureau), Guillemette, juge de Paix à Trévières, Hellot, lieutenant-colonel en retraite, Carré, capitaine de cavalerie en retraite, Sophronyme Loudier, homme de lettres, Bisson, instituteur à Longues, présentés par le Bureau.

M. le Secrétaire lit les dernières pages du Mémoire de M. le docteur Stéphen Le Paulmier, sur les Statuts des Cuisiniers de Bayeux. Le manuscrit, analysé par notre Collègue, se termine, comme presque tous les recueils de statuts corporatifs, par quelques décisions confirmant les statuts, par la liste des dignitaires et des membres de la Corporation. Ici la liste renferme aussi les noms des confrères à l'amende et des donneurs de pain bénit.

Le professeur Londet nous donne ensuite une brève note sur les coups de foudre globulaire et leur description par les savants. Le coup de tonnerre retentissant qui, le 27 août dernier, causa tant d'émotion à Bayeux, paraît être un de ces phénomènes, bien qu'on ait cru, un instant, à la chute d'un aérolithe détonnant à la hauteur d'un premier étage. Cet aérolithe, n'ayant laissé aucun fragment à

l'endroit de sa disparition et de son explosion, pourrait être un coup de foudre globulaire. La note de M. Londet a vivement intéressé l'auditoire.

Enfin, M. le Président clôt la séance par un aperçu du Rapport de M. Léon Say, sur un Mémoire de M. Jeanne, *La Mutualité dans les communes rurales*, couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Les lacunes, dans la mutualité, pour les communes rurales, signalées par M. Jeanne, donnent lieu à un échange d'observations sur le système d'assistance médicale et de secours à domicile pour les indigents, entre MM. Le Duc, Basley, Desramé-Dubois, Pain et Le Maître.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 5 heures.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES

depuis le 10 Octobre 1895

Membres reçus à la Séance du 6 Février 1896

MM. DUMANS, propriétaire, à Bayeux.
LETUAL DE LAHEUDRIE, statuaire, à Trévières.
MALLARD, propriétaire-éleveur, à Bayeux.
PARIS, avocat, à Bayeux.

Membres reçus à la Séance du 18 Juin 1896

MM. DESLANDES, chanoine, à Bayeux.
G. TUBŒUF, comptable à l'*Echo Bayeusain*, à Bayeux.

Membres reçus à la Séance du 19 Novembre 1896

MM. BISSON, instituteur, à Longues.
CARRÉ, capitaine de cavalerie en retraite, à Barbeville.
CAUCHARD, maire de Guéron.
GAUTIER, agréé, à Bayeux.
GUILLEMETTE, juge de paix, à Trévières.
GUILLET, docteur-médecin, à Bayeux.
HELLOT, lieutenant-colonel en retraite, à Paris.
SOPHRONYME LOUDIER, homme de lettres, à Levallois-Perret.
LÉON LE PELLEY, juge au Tribunal de Commerce, à Bayeux.
VIALATTE, clerc de notaire, à Bayeux.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Compte-Rendu de la Séance solennelle pour le Prix Létot 65

Mémoire qui a obtenu le Prix Létot. — Histoire de la Céramique, à Bayeux et dans sa région, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, par M. R. de Brébisson. 67

Rapport de M. G. Villers, sur le Concours du Prix Létot. 121

Note sur la Foudre Globulaire, par M. P. Londet. . . 130

Les Statuts des maitres Cuisiniers de la ville de Bayeux (1173-1731), publiés par le Docteur Le Paulmier . . 132

Procès-Verbaux des Séances :

Séance du 6 Février 1896 156

Séance du 18 Juin 1896. 158

Séance du 19 Novembre 1896. 160

Liste des nouveaux Membres, depuis le 6 Février 1896 . 163

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 3

VOLUME 4

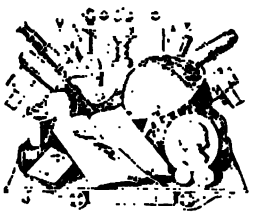

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAIRIE, 17

1870

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. GABRIEL DESCLOSIÈRES, Avocat à la Cour d'Appel d Paris, ✱, Chevalier de la Légion d'Honneur, *Président.*

GEORGES VILLERS, Président du Conseil d'Arrondissemen à Bayeux, *Président honoraire.*

LONDET, Professeur, ✱, Officier d'Académie, *Vice-Présiden*

LE LIÈVRE (Abbé), Curé de Saint-Laurent de Bayeux *Secrétaire.*

MABIRE (Maurice), Avocat, *Vice Secrétaire.*

VALETTE, Professeur, ✱, Officier d'Académie, *Archiviste*

THIEULIN, Receveur municipal, *Trésorier.*

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

N° 3

VOLUME 4

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1898

DES ANCIENNES PAROISSES DU DIOCÈSE

DE BAYEUX & LISIEUX

Dans le premier volume de ses Mémoires, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, a publié, dans le but de relier le présent au passé, plusieurs listes de personnes et de lieux illustres dans l'Histoire du Bessin. Le présent travail, inspiré par les mêmes motifs et utilisant des documents rarement réunis, résume, en un tableau alphabétique, les circonscriptions paroissiales du diocèse de Bayeux.

Les législateurs, qui divisèrent l'ancienne France en départements, voulurent aussi que chaque département ne renfermât qu'un diocèse, et voilà pourquoi le Pouillé de Lisieux et celui de Bayeux ont fourni une partie des noms ci-dessous. Cette délimitation des diocèses, faite en dehors des évêques, titulaires des sièges démembrés ou supprimés, donna lieu à de vives réclamations de leur part. Elles s'accentuèrent davantage quand l'Eglise constitutionnelle demanda aux votes des électeurs de désigner les nouveaux évêques.

Les évêques de Séez et de Lisieux virent une partie de leurs diocèses attachée au département du Calvados et Mgr de Cheylus, évêque-maire de Bayeux, apprit bientôt que les élections avaient désigné, pour le siège de saint Exupère, M. Gervais de la Prixe, curé de Saint-Pierre de Caen, et, sur la démission de ce premier, élu le fameux Claude Fauchet. Ce dernier, flatté du choix des électeurs, se regarda comme évêque légitime du Calvados et désormais considéra comme faisant partie de son diocèse les paroisses dont les noms suivent.

Quant à la belle protestation du vénérable Mgr de Cheylus, elle fut tenue comme lettre-morte par le prélat-élu. Nous l'insérons à la suite de notre liste des paroisses.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PAROISSES DU DIOCÈSE

AVEC LEURS NOMS ANCIENS ET LEURS PATRONS

Les noms anciens sont tirés :

1° Du « **Livre Pelut** » ou **Pouillé** du Diocèse de Bayeux (vers 1356). — Ce **Pouillé** ne sera désigné par aucune lettre à la suite des Noms des Paroisses.

2° Des **Pouillés** de l'ancien diocèse de Lisieux (XIV^e^ et XVI^e^ siècles). Ils seront désignés par la lettre (L).

3° De la **Statistique Monumentale du Calvados**, de M. de Caumont, qui sera désignée par la lettre (C).

Les Noms des Paroisses imprimés en petits caractères dépendent de la Paroisse qui précède.

NOM MODERNE	NOM ANCIEN	PATRON
Ablon.	Ecclesia de Abelon. (L).	S. Pierre-ès-Liens.
Acqueville.	— de Aquavilla.	S. Aubin.
Agy.	— de Ageyo.	S. Vigor.
Aigneville.	— de Angervilla.	S. Pierre.
Airan.	— de Aram.	S. Germain.
Allemagne.	— Alemania. (C.)	N.-D. (Assompt.)
Amayé-sur-Orne.	— de Maveo supra Oulnam.	N.-D. (Assompt.)
Amayé-sur-Seulles.	Amaeum supra Seulam. (C)	S. Vigor.
Amblie.	— de Amblia.	S Jean-Baptiste.
Amfréville.	— de Amfrevilla.	S. Martin.
Ammeville.	— de Aumevilla. (L.)	Ste Honorine.
Anctoville.	— de Coisneriis.	S. Nicolas.
Angerville.	— de Angervilla. (L.)	S. Léger.
Anguerny.	— de Aguerneyo.	S. Martin.
Anisy.	— de Aniseyo.	S. Pierre.
Annebault.	— de Onnebauco. (L)	S. Remy.
Annebecq.		S. Martin.
Arganchy.	— de Arguecheyo.	Ste Radegonde.
Argences.	— S. Joannis de Argentiis.	S. Jean-Baptiste.
Arromanches.	— de Arremanchia.	S. Pierre.
Asnelles.	— de Asnelis.	S. Martin.
Asnières.	— de Asneriis.	S. Sulpice.
Aubigny.		N.-D. (Visitation).
Audrieu.	— de Audreyo.	N.-D. (Nativité).
Aunay-sur-Odon.	— S. Samsonis de Alneto.	S. Samson.
Auquainville.	— de Auquainvilla. (L.)	N.-D. (Nativité.)
Authie.	— de Autie.	S. Vigor.
Authieux Pap. (Les)	— de Altaribus Papionis. (L.)	S. Philibert.
Ste-Marie aux-A. (1re p.)	— B. M. ad Anglicos. (L.)	N.-D.

Authieux-s-Cal. (Les)	Ecclesia de Altaribus. (L.)	S. Pierre.
Auvillars.	— de Auvillaribus. (L.)	S. Germain.
Repentigny.	— de Repentigneyo. (L.)	S. Martin.
Avenay.	— de Aveneyo.	N.-D. (Assompt.)
Balleroy.	— de Barlarreyo.	S. Martin.
Banneville-la-Camp.	— de Barnevilla.	N.-D. (Assompt.)
Banneville-sur-Ajon.	— de Barnevilla-s-Ajonem.	S. Melaine.
Banville.	— de Banvilla.	S. Lô.
Barbery.	— de Barbereyo.	S. Pierre.
Barbeville.	— de Barbevilla.	S. Martin.
Barneville.	— de Barnevilla-la-Bertr. (L.)	S. Jean-Baptiste.
Baron.	— de Barone.	N.-D. (Nativité).
Basly.	— de Balleyo.	S. Georges.
Bassenéville.	— de Barnevilla. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Bauquay.	— de Blanqueyo.	N.-D. (Assompt.)
Bavent.	— de Bavent.	S. Hilaire.
Bayeux.	Apud Bajocas.	
— CATHÉDRALE.	Ecclesia Bajocensis.	N.-D. (Assompt.)
— St-Exupère.	— S. Exuperii.	S. Exupère.
— St-Laurent.	— S. Laurentii.	S. Laurent.
— St-Loup.	— S. Lupi.	S. Loup.
— St-Patrice.	— S. Patricii.	S. Patrice.
Baynes.	— de Beniez.	S. Martin.
Bazenville.	— de Basenvilla.	S. Martin.
Bazoque. (La)	— de Basoqua.	S. Martin.
Beaufour.	— de Bellafago. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Druval.	— de Druvalle. (L.)	N.-D.
Beaulieu.	— de Bello Loco.	N.-D.
Beaumais.	Bella Mansio. (C.)	N.-D. (Nativité).
Beaumesnil.	Bellum Mesnillum. (C.)	S. Etienne.
Beaumont-en-Auge.	— de Bellomonte. (L.)	S. Sauveur.
Bellengreville.	— de Berengervilla.	N.-D. (Assompt.)
Bellou.	— de B. M. de Bellou. (L.)	S. Martin.
Bénerville.	— de Bernevilla. (L.)	S. Martin.
Bénouville.	— de Burnovilla.	N.-D. (Nativité).
Bény-Bocage.	— de Beneyo.	Ste Honorine.
Bény-sur-Mer.	— de Beneyo.	N.-D. (Assompt.)
Bernesq.	— de Bernesco.	S. Aignan.
Bernières-d'Ailly.	Berneriæ. (C.)	S. Pierre.
Ailly.	— Alleynn. (C.)	S. Gerbold.
Vieques.	— Vicus. (C.)	S. Gervais.
Bernières-le-Patry.	— de Berneriis.	S. Gerbold.
Bernières-sur-Mer.	— de Berneriis.	N.-D. (Assompt.)
Berville.		S. Jacques le Mineur.
Beuville.	— de Beuvilla.	S. Pierre.
Beuvillers.	— de Beuvillari. (L.)	Ste Cécile.
Beuvron.	— de Beurone. (L.)	S. Martin.
Beuzeval.	— de Beuseval. (L.)	N.-D. (Imm. Concept.)
Auberville.	— de Osbervilla. (L.)	N.-D.
Biéville (Douvres).	— de Buyvilla.	N.-D. (Assompt.)
Biéville (Mézidon).	— de Buyvilla. (L.)	S. Germain.
Bigne (La).	— de Bingua.	N.-D. (Assompt.)
Billy.	— de Billeyo.	S. Symphorien.
Poussy.	— de Poncio.	S. Vaast.
Bissières.	— de Bisseriis.	Ste Croix.
Blainville.	— de Blevilla.	N.-D.
Blangy-le-Château.	— B. M. de Blangeio. (L.)	N.-D. (Nativité).
Blay.	— de Bley.	S. Pierre.
Blonville.	— de Blonvilla. (L.)	N.-D. (Visitation).

Bô (Le).	Ecclesia du Bô.	S. Pierre.
Boëssey.	— de Bouxeio. (L.)	S. Julien.
Bonnebosq.	— de Bonebos. (L.)	S. Martin.
Le Fournet.	— de Forneto. (L.)	S. Pierre.
Bonnemaison.	— de Bona domo.	S. Martin.
Bonneville-la-Louvet.	— de Bonavilla Louveti. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Bonneville-s-Touques.	— de Bonavilla. (L.)	S. Germain.
Bonnœil.	— de Bonniollo.	N.-D. (Assompt.
Bons-Tassilly.	Bona. (C.)	S. Pierre.
Tassilly.	— Tassiliacum. (C.)	S. Roch.
Boulon.	— de Bolone.	S. Pierre.
Bourgeauville.	— de Bourgneauvilla. (L.)	S. Martin.
Bourguébus.	— de Bourguebu.	S. Vigor.
Hubert-Folie.	— de Foubert-Follie.	N.-D.
Tilly-la-Campagne.	— de Tellayo.	S. Denis.
Branville.	— de Branvilla. (L.)	S. Germain.
Heuland.	— de Houlanto. (L.)	N.-D.
Brémoy.	— de Bremoest.	N.-D. (Assompt.)
Bretteville-le-Rabet.	— de Brettevilla-le-Rabel.	S. Lô.
Bretteville-l'Orgueill.	— de Britavilla superba.	S. Germain.
Bretteville-s-Laize.	— de Britavilla-s-Leziam.	S. Vigor.
Bretteville-sur-Odon.	— de Britavilla-s-Odonem.	N.-D. (Assompt.)
Breuil (Le). (Trévières)	— de Brolio.	N.-D. (Assompt.)
Breuil (Le). (Blangy).	— de Brolio. (L.)	S. Germain.
Brèvedent (Le).	— de Brevident. (L.)	S. Michel.
Bréville.	— de Brevilla.	S. Pierre.
Bricqueville.	— de Briquevilla.	S. Pierre.
Brocotles.	— de Bricotes. (L.)	S. Ouen.
Brouay.	— de Broeyo.	N.-D. (Assompt.)
Brucourt.	— de Brucourt. (L.)	S. Vigor.
Bucéels.	— de Bucello.	S. Germain.
Burcy.	— de Burceyo.	N.-D. (Assompt.)
Bures (Bény).	— de Bures.	N.-D. (Assompt.)
Malloué.	Mallone.	N.-D.
Bures (Troarn).	— de Buris.	S. Ouen.
Cabourg.	— de Cabourt et Cabort.	S. Michel.
Caen.	Apud Cadomum.	
— Notre-Dame.		N.-D. (Assompt.)
— Saint-Etienne.	Ecclesia Stephani.	S. Etienne.
— Saint-Gilles.	— S. Egidii.	S. Gilles.
— Saint-Jean.	— S. Joannis de Cadomo.	S. Jean-Baptiste.
— Saint-Julien.	— S. Juliani.	S. Julien.
— Saint-Ouen.	— S. Audoeni.	S. Ouen.
— Saint-Pierre.	— S. Petri.	S. Pierre.
— Saint-Sauveur.	— S. Salvatoris.	S. Sauveur.
— Saint-Michel de V.	— S. Michaelis de Vaucellis.	S. Michel.
Cagny.	— de Caenigneyo.	S. Germain.
Cahagnes.	— de Cahengnes.	N.-D. (Nativité).
Cahagnolles.	— de Cahagnolles.	S. Pierre.
Cairon.	— de Caronc.	S. Hilaire.
Villons-les-B. (1re partie).	— de Bissons.	S. Pierre.
Cambe (La).	— de Camba.	N.-D. (Assompt.)
Cambes.	— de Cambis.	S. Martin.
Villons-les-B. (2e partie).	— de Bissons.	S. Pierre.
Cambremer.	— de Cambremer.	S. Denis.
Campagnolles.	Campignolæ. (C.)	S. Martin.
Campandré-Valcong.	— de Campo Andrée.	S. Pierre.
Valcongrain.	— de Valle Ongrin.	S. Jean-Baptiste.
Campeaux.	Campeaux.	S. Martin.

Campigny.	Ecclesia de Campigneyo.	N.-D. (Nativité.)
Canapville.	— de Canapevilla. (L.)	S. Sulpice.
Canchy.	— de Cancheyo.	N.-D. (Nativité.)
Canon.	— de Canum.	S. Gildard
Canteloup.	— de Cantulupi.	S. Jean-Baptiste.
Carcagny.	— de Carquegneyo.	S. Pierre.
Cardonville.	— de Cardonvilla.	S. Jean-Baptiste.
S. Clément.	— S. Clemens supra Vada.	S. Clément.
Carel.		S. Sulpice.
Grisy.	— Griseium. (C.)	S. Brice.
Morières.	— Moreriæ. (C.)	S. Jean-Baptiste.
Carpiquet.	— de Carpiquet.	S. Martin.
Cartigny-l'Epiney.	— de la Boinetière alias Carthigny.	S. Pierre.
Carville.	— de Carvilla.	N.-D. (Assompt.)
Castillon (Balleroy).	— de Castellione.	S. Gatien.
Castillon *(Mézidon)*.	— de Castellon. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Castilly.	— de Castilleyo.	N.-D. (Nativité).
Caumont-l'Eventé.	— de Calvo monte.	S. Martin.
Cauvicourt.	— de Calvicuria.	S. Germain.
Cauville.	— de Cauvilla.	N.-D. (Annonciat.)
Cernay.	Sarnayum (L.)	S. Aubin.
Cerqueux.	— de Sarcophagiis. (L.)	S. Pierre.
Cesny-aux-Vignes.	— de Cerneyo.	S. Pierre.
Cesny-Bois-Halbout.	— de Cerneyo.	N.-D. (Assompt.)
Champ-du-Boult.	Campus Beloy.	Ste Anne
Chapelle-Engerb. (La).	Capella de Engerbout.	S. Gerbold.
Chapelle-Yvon (La).	— de Capella Yvonis.	N.-D. (Assompt.)
Cheffreville-Tonnenc.	— de Esprevilla. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Tonnencourt.	— Tonnancourt. (L.)	S. Pierre.
Chênedollé.	— de Quercu dolata.	S. Georges.
Cheux.	— de Cheux.	S. Vigor.
Chicheboville.	— de Chinchebovilla.	S. Martin.
Chouain.	— de Chiconio.	S. Martin.
Cintheaux.	— de Saintellis.	S. Germain.
Clarbec.	— de Claro becco. (L.)	S. André.
Clécy.	— de Clesseyo.	S. Pierre.
Cléville.	— de Clevilla.	N.-D. (Assompt.)
Clinchamps-sur-Orne	— de Clinchampo.	SS. Anges.
Clinchamps (Vire).	Clincamps. (C.)	S. Martin.
Colleville-sur-Mer.	— de Collevilla.	N.-D. (Assompt.)
Colleville-sur-Orne.	— de Colvilla.	S. Vigor.
Colombelles.	— de Coulombelles.	S. Martin.
Colombières.	— de Coulomberiis.	S. Pierre.
Colombiers-s-Seulles.	— de Coulombiers.	S. Vigor.
Colomby-sur-Thaon.	— de Colombeyo.	S. Vigor.
Combray.	— de Cambrayo.	S. Martin.
Commes.	— de Commis.	N.-D. (Assompt.)
Condé-sur-Ifs.	Condetum-s-Leison.	S. Martin.
Condé-sur-Noireau.	— de Condeto-s-Nigr. aquam.	
— Saint-Martin.		S. Martin.
— Saint-Sauveur.		S. Sauveur.
Condé-sur-Seulles.	— de Condeto-s Seullam.	N.-D. (Assompt.)
Coquainvilliers.	— de Coquainvillari. (L.)	S. Martin.
Corbon.	— de Corbon. (L.)	S. Martin.
Cordebugle.	— de Cornubulali. (L.)	S. Pierre.
Cordey.	Cordaium.	S. André.
Cormelles.	— de Crourelles.	S. Martin.

Cormolain.	Ecclesia de Courmolain.	S. André.
Cossesseville.	— de Canthesevilla.	S. Barthélemy.
Cottun.	— de Cotuno.	S. André.
Cussy.	— de Cusseyo.	S. Symphorien.
Coulombs.	— de Coulomp.	S. Vigor.
Coulonces.	Coloncii. (C.)	S. Gilles.
Coulvain.	— de Courleirain.	S. Vigor.
Courcy.	Curceium. (C.)	SS. Gervais et Protais.
Courseulles.	— de Courcelle.	S. Germain.
Courson.	B. M. de Courchon. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Courtonne-la-Meurdrac.	— de Courthonna la Murdac. (L.)	S. Ouen.
Courtonne-la-Ville.	— de Couthonna Abbatis (L.)	S. Martin.
Courvaudon.	Saveneyo.	S. Martin.
Crépon.	— de Crepone.	S. Médard.
Cresserons.	Crisselon.	S. Jacques.
Cresseveulle.	— de Creseveulla. (L.)	N.-D. (Assomption).
Cressonnière (La)	— de Cressonnerya. (L.)	N.-D. (Nativité).
Creully.	— de Crolleyo.	S. Martin.
Cricqueville (Isigny).	— de Criqueville.	N.-D. (Assompt.)
Cricqueville (Dozulé).	— de Crequevilla (L.)	S. Germain.
Christot.	— de Cristot.	S. André.
Crocy.	Croceyum. (C.)	S. Hilaire.
Croisilles.	— de Croisilles.	S. Martin.
Croissanville.	— de Cressanvilla.	S. Aubin.
Crouay.	— de Croyeo.	S. Martin.
Croupte (La).	— de Crupta. (L.)	S. Martin.
Culey-le-Patry.	— de Culeyo Patricii.	N.-D. (Nativité).
Cully.	— de Culleyo.	S. Martin.
Curcy.	— de Curseyo.	S. Jean-Baptiste.
Damblainville.	Amblani villa. (C.)	S. Pierre et S. Paul.
Dampierre.	— de Damna petra.	S. Pierre.
Danestal.	— de Danestallo. (L.)	S. Germain.
Danvou.	— de Dono voto.	S. Vigor.
Deauville.	— de Deauvilla.	S. Augustin.
Démouville.	— de Monvilla.	N.-D. (Assompt.)
Cuverville.	— de Cuvervilla.	N.-D. (Assompt.)
Désert (Le).	— de Deserto.	N.-D. (Nativité).
Détroit Le).	Districtus. (C.)	S. Laurent.
Dives	— de Diva. (L.)	N.-D. (Nativité).
Donnay.	— de Donnayo.	S. Vigor.
Douville.	— de Douvilla. (L.)	N.-D. (Nativité).
Douvres.	— de Dovra.	S. Rémy.
Dozulé.	— de Dorso usto. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Drubec.	— de Drubecco. (L.)	S. Germain.
Ducy Ste-Marguerite.	— de Duceyo.	Ste Marguerite.
Ecajeul.	— de Escaiolio (L.)	S. Pierre.
Ste-Marie-aux-Anglais.	— B. M. ad Anglicos. (L.)	N.-D.
Ecots.	Escos. (C.)	S. Lubin.
Ecrammeville.	— de Escremevilla.	N.-D. (Assompt.)
Ellon.	— de Ellone. (L.)	S. Pierre.
Emiéville.	— de Esmevilla.	N.-D. (Nativité).
Englesqueville (Isigny)	— de Anglicavilla.	S. Vigor.
Englesquev^{lle} (P.-l'Ev)	— de Anglicavilla. (L.)	S. Taurin.
Epaney.	Spanaium. (C.)	S. Martin.
Epinay-sur-Odon.	— de Espineto-s-Odonem.	S. Martin.
Epron.	— de Esperone.	S. Ursin.
Equemauville.	de Equemeauvilla. (L.)	S. Pierre.
Eraines.	— Arenæ. (C.)	S. Rieul.

Ernes.	Ernæ. (C.)	S. Pair.
Escoville.	Ecclesia de Escovilla.	S. Laurent.
Escures-sur-Favières.	Escurium. (C.)	S. Pierre et S. Paul.
Espins.		S. Pierre.
Esquay-N.-D.	— de Escayo.	N.-D. (Assompt.)
Esquay-sur-Seulles.	— de Escayo.	S. Pantaléon.
Esson.	— de Esson.	N.-D. (Nativité.)
Caumont-sur-Orne.	— de Calvo monte.	S. Sulpice.
Estrées-la-Campagne.	Strata in Oximino. (C.)	N.-D. (Assompt.)
Estrées-N.-D.	— des Strez. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Estry.	— de Estreyo.	N.-D. (Nativité).
Eterville.	— de Estervilla.	S. Jean-Baptiste.
Etouvy.	Tuvium. (C.)	S. Martin.
Etréham.	— de Oestrehan.	S. Romain.
Evrecy.	— de Evrechio.	N.-D. (Assompt.)
Bougy.	— de Bougeyo.	S. Pierre.
Falaise.	Falesia.	
— Guibray.		N.-D. (Assompt.)
— Saint-Gervais.		SS. Gervais et Protais.
— Saint-Laurent.		S. Laurent.
— Sainte-Trinité.		Ste Trinité.
Familly.	— de Familleyo. (L.)	S. Jean-Baptiste.
Fauguernon.	— de Faguellon. (L.)	S. Regnobert.
Faulq (Le).	— de Fauco. (L.)	S. Martin.
Ferrière-au-Doyen (La)	Ferraria vetus.	N.-D. (Nativité).
Ferrière-du-Val (La)	— de Ferraria vallis	S. Sauveur.
Ferrière-Harang (La).	Ferraria Harenc.	S. Pierre.
Fervaques.	de Favanchis. (L.)	S. Germain.
Feuguerolles-s-Orne.	— de Feuguerolles.	N.-D. (Nativité)
Bully.	— de Bulleyo.	S. Martin.
Fierville-la-Campagne.	— de Fiervilla.	S. Pierre.
Bray-la-Campagne.	— de Bray.	S. Jean-Baptiste.
Firfol.	— de Firfol. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Folie (La).	— de Folia.	S. Pierre
Folletière-Abenon (La).	— de Folleteria. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Abenon.	— de Abernone. (L.)	S. Barthélemy.
Fontaine-Etoupefour.	— de Estoupefour.	S. Martin
Fontaine-Henry.	— de Fontibus Henrici.	N. D. (Nativité).
Fontaine-le-Pin.	— de Fontibus le Pin.	S. Pierre.
Fontenay-le-Marm.	— de Fonteneto le Marmion.	S. Hermes.
Fontenay-le-Pesnel.	— S. Martini de Fonteneto Paganelli.	S. Aubin.
Fontenermont.	Fons Hermandi. (C.)	S. Martin.
Formentin.	— de Fourmentino. (L.)	S. Martin.
Formigny.	— de Fourmigneyo.	S. Martin.
Foulognes.	— de Foulonia.	S. Sébastien.
Fourches.	Furcæ (C.)	S. Germain.
Fourneaux.	Fourneaulx.	S. Pierre
Fourneville.	— de Fourmevilla. (L.)	S. Pierre.
Frénouville.	— de Fournonvilla.	S. Martin.
Fresne-Camilly (Le).	Fresnetum, Camilleium. (C)	N. D. (Assompt.)
Fresné-la-Mère.	Fresneium matris. (C.)	N. D. (Nativité).
Fresney-le-Puceux.	— de Fresneto-s-Lesiam.	S. Martin.
Fresney-le-Vieux.	— de Fresneto veteri.	S. Jean-Baptiste.
Friardel.	S. Martinus de Friardello (L.)	S. Martin.
Fumichon.	— de Fomuchon. (L.)	S. Germain.
Garcelles-Secqueville.	— de Garsallia.	S. Martin.
Secqueville-la-Campagne	— de Siccavilla in Campania.	S. Gerbold.

Gast (Le).	Gastum. (C.)	S. Jean-Baptiste.
Gavrus.	Ecclesia de Gavris.	S. Aubin.
Geflosses-Fontenay.	— de Ginnofossa.	S. Pierre et S. Paul.
Fontenay-s-le-Vey.	— de Fonteneto-s-Vada.	S. Pierre.
Genneville.	— de Guynevilla. (L.)	S. Ouen.
Giberville.	— de Guibervilla.	S Martin.
Glanville.	— de Glanvilla. (L)	N.-D. (Nativité)
Glos.	— de Gloz. (L.)	S. Sylvain.
Gonneville-s-Dives.	— de Gonnevilla. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Gonneville-s-Honfleur.	— de Gonevilla (L.)	S. Martin.
Gonneville-s-Merville.	Eschenevilla. (C)	Ste Croix.
Goupillières.	— de Goupillières.	S. Eustache.
Goustranville.	— de Gotranvilla (L)	N.-D. (Assompt.)
Gouvix.	— de Gouvez.	N.-D. (Assompt.)
Grainville-Langan.	— de Granvilla.	S Etienne.
Grainville-sur-Odon.	— de Grainvilla.	S. Pierre.
Grandcamp-l'Etanville.	— de Grant Camp.	S. Nicolas.
L'Etanville.	— de Lestanville.	S. Malo.
Grandmesnil.	Grantonis Mansio. (C)	S. Paterne.
Garnetot.	— de Garnetot. (L.)	S. Denis.
Grangues.	— de Granguez. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Périers.	— de Piris. (L.)	N.-D.
Graverie (La).	— de Graveria.	N.-D. (Assompt.)
Graye.	— de Graeyo.	S. Martin.
Grimbosq.	— de Grimbost.	S. Pierre.
Gueron.	— de Guerone.	S. Germain.
Ham (Le).	— de Hayno. (L.)	S. Martin.
Hamars.	— de Hamars.	N.-D. (Assompt.)
Hermanville.	— de Hermanvilla.	S. Pierre.
Hermival-les-Vaux.	— de Hermevalle. (L.)	S. Germain.
Les Vaux.	— Valles. (L.)	N.-D.
Hérouville.	— S. Clari de Herouvilla.	S. Clair.
Hérouvillette.	— de Herouvilletta.	N.-D. (Nativité).
Heurtevent.	— de Hurtevent. (L)	S. Jacques.
Hoguette (La).		S. Barthélemy.
Honfleur.	Honnefleu.	
— Sainte-Catherine.	S. Stephani de Honnefleuc-tu (*sic*) (L.)	Ste Catherine.
— Saint-Léonard.	S. Leonardi de Honnefleuc-tu. (L.)	S. Léonard.
Hôtellerie (L').	— de Hospitalaria. (L.)	S. Nicolas.
Hottot-en-Auge.	— de Hotot.	S. Georges.
Hottot-les-Bagues.	— de Hotot.	N. D. (Assompt.)
Houblonnière (La).	— de Houblomna (L)	N.-D. (Assompt.)
Boissière (La).	— de Buxeria. (L.)	N.-D.
Les Monceaux.	— S. Mich. des Monceaulx. (L.)	S. Michel.
Huppain.	— de Huppain.	S. Pierre.
Ifs.	— de Ys.	S. André.
Isigny.	— de Ysigneyo.	S. Georges.
Isles Bardel (Les).		S. Ouen.
Janville.	de Johannavilla.	N.-D. (Nativité.)
Jort.	Jorra. (C.)	SS. Gervais et Protais.
Juaye-Mondaye.	— de Joues (L.), Juez, Juetum.	S. Vigor.
Jurques.	— de Jurquis.	N.-D. (Assompt.)
Laize-la-Ville.	Laisia. (C.)	N.-D. (Assompt.)
Landelles.	Landellæ. (C)	S. Pierre.
Landes.	— de Landis.	N. D (Assompt.)
Lande-s-Drôme (La).	— de Landa.	S. Sauveur.
Lande-Vaumont (La).	Landa-Vaiman (C.)	S. Pierre.

Langrune.	Ecclesia de Ingronia.	S. Martin.
Tailleville.		S. Martin.
Lantheuil.	— de Lantolio.	S. Silvestre.
Lasson.	— de Lechone.	S. Pierre
Lassy.	de Laceyo.	S. Remy.
Lécaude.	— de Calida. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Leffard.	Leffartum. (C.)	N.-D. (Nativité).
Lénault.	S. Mariæ Ernauldi.	N.-D. Assompt.)
Lessard-et-le-Chêne.	— des Essartis Evrardi. (L)	N.-D. (Assompt)
Le Chêne.	— de Quercu. (L.)	S. Pierre.
Lieury.	— de Lurreyo. (L.)	S. Paterne.
Lingèvres.	— de Linguebra.	S. Martin.
Lion.	— de Leone.	S. Pierre.
Lisieux.		
— CATHÉDRALE.	— S. Petri Lexoviens. (L.)	S. Pierre
— Saint-Désir.	— S. Desiderii. (L.)	S. Désir.
— Saint-Jacques.	— S. Jacobi Lexoviens. (L.)	S. Jacques.
Lison.	— S. Georgii de Bosco de Nulleyo.	S. Georges.
Lisores.	— de Lisoriis. (L.)	S Vigor.
Litteau.	— de Listeya.	N. D. (Assompt.)
Littry.	— de Listreyo.	S. Germain.
Livarot.	— Lyvarot. (L.)	S. Ouen.
Le Mesnil-Bacley.	— de Mesnillo Baccalerii. (L.)	S. Pierre.
Livry.	— de Livreyo	N.-D. (Visitation).
Locheur (Le).	— de Lochour.	S. Jacques.
Loges (Les).	— de Logiis.	S. Martin.
Loges-Saulces (Les).	Logiæ. (C.)	S. Maurice.
Longraye.	— de Longa Rea.	S. Pierre.
Longues.	— de Longis.	S. Laurent.
Longueville.	— de Longavilla.	S. Manvieu.
Deux-Jumeaux.	— de Duobus-Jumellis.	S. Sauveur.
Longvillers.	— de Longovillari.	S. Vigor.
Loucelles.	— de Loucellis.	N.-D (Nativité).
Louvagny.	Lovineium. (C.)	S. Germain.
Barou.	Barou. (C.)	S. Martin.
Louvières.	— de Luperiis.	N.-D. (Assompt.)
Louvigny.	— de Louvengneyo.	S. Vigor.
Luc.	— de Luc.	S. Quentin.
Magny.	— de Maegneyo.	S. Malo.
Magny-la-Campagne.	Meigneium in Campania.	N.-D.
Magny-le-Freule.	— de Maegneyo-le-Freule.	S. Germain.
Maisoncelles la-Jourd.	— de Mesoncelles Jordani.	S. Amand.
Maisoncelles-Pelvey.	Maisoncelles Poillières.	S. Georges
Maisoncelles-s-Ajon.	— de Maisoncelles-s-Ajonem.	N.-D. (Visitation).
Montigny.	— de Montigny.	S. Jacques.
Maisons.	— de Domibus.	S Martin.
Maisy.	— de Maeseyo.	S. Germain.
Maizet.	— de Maeselo.	S Vigor.
Maizières.	Maceriæ (C.)	S. Pierre.
Maltot.	— de Maletoto.	S. Pierre.
Mandevillle.	— de Magnavilla.	N -D. (Assompt).
Manerbe.	— de Manerbia.	S. Jean-Baptiste.
Manneville-la-Pipard.	— de Magnavilla-Pipardæ (L.)	S. Pierre.
Manoir (Le).	— de Manerio.	S. Pierre.
Marais-la-Chapelle (Le)	Paludes. (C.)	S. Germain.
La Chapelle.	Capella Souquet. (C.)	Ste Madeleine.
Marolles.	— de Maeroliis. (L.)	S. Martin.
Martainville.	— de Martinvilla.	S. Sylvain.
Angerville.	— de Angovilla.	Ste Anne.

Martigny.	Martineium.	S. Martin.
Martragny.	Ecclesia de Martrigneyo.	N. D. (Nativité).
Rucqueville.	— de Ruscavilla.	S. Pierre.
Mathieu.	— de Mathone.	N.-D
Périers-sur-le-Dan.	— de Piris.	S. Ouen.
May-sur-Orne.	— de Maeyo.	S. Firmin.
Merville.	— de Merrevilla.	S. Germain.
Méry-Corbon.	— de Mereyo.	S. Martin.
Meslay.	— de Mellayo.	S. Cenerin.
Mesnil-au-Grain (Le).	— de Mesnillo-Ongrin.	S. Ouen.
Mesnil-Auzouf (Le).	— de Mesnillo-Osouf.	S Cyr.
Mesnil-Benoist (Le).	Mesnillum-Benedictum. (C)	N.-D.
Mesnil-Caussois (Le).	Mesnillum-Chausseis. (C.)	S. Pierre.
Mesnil-Durand (Le).	— de Mesnillo-Durandi. (L.)	S. André.
Mesnil-Eudes (Le).	— de Mesnillo-Odonis. (L.)	S. Sébastien.
Mesnil-Germain (Le).	— de Mesnillo Germani (L.)	S. Jean Baptiste.
Mesnil-Guillaume (Le).	— de Mesnillo-Guillelmi (L.)	N.-D. (Assompt.)
Mesnil-Mauger (Le).	— de Mesnillo-Maugerii. (L.)	S. Crespin.
S. Crespin.	— S. Crespinus. (L.)	S. Crespin.
Mesnil-Patry (Le).	— de Mesnillo Patricii.	S. Julien.
Mesnil Robert (Le).	Mesnillum Roberti. (C.)	S. Pierre.
Mesnil Simon (Le).	— de Mesnillo Symonis (L.)	S. Laurent.
Mesnil-s-Blangy (Le).	— de Mesnilo-s-Blangeium. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Mesnil-Villement (Le).	— Mesnillum Vilmani. (C.)	S. Martin.
Mestry.	— de Maestreyo.	N.-D. (Assompt.)
Meulles.	— de Molis (L.)	S. Pierre.
Préaux.	— de Pratellis. (L.)	S. Sébastien.
Meuvaines.	— de Mevena.	S. Manvieu.
Mézidon.	— de Mesodon. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Missy.	— de Misseyo.	S. Jean.
Mittois.	— de Antois. (L.)	SS. Gervais et Protais.
Molay (Le).	— de Moleto.	S. Clair.
Monceaux.	Monticelli. (C.)	S. Nicolas.
Mondaye.	Abbatia de Monte Dei. (L.)	S. Martin.
Mondeville.	Amondevilla.	N.-D. (Assompt.)
Mondrainville.	Ecclesia de Mondrevilla.	S. Denis.
Monfréville.	— de Monnefrevilla.	S. Martin.
Montamy.	— de Monte amicorum.	S. Martin.
Arclais.	— de Arcleis.	S. Samson.
Montbertrand.	Mons Berton.	S. Martin.
Montchamps-le-Grand.	— de Mollibus campis.	S. Martin.
Montchauvet.	— de Monte caveto.	S. Samson.
Montfiquet.	— de Montefiqueti, Montfichet.	S. Thomas.
Montpinçon.	— de Monte Pinchon. (L.)	Ste Croix.
Montreuil.	— de Monstereul.	N.-D (Annonciat.)
Grandouet.	— de Grandi Douton.	S. Martin.
Leaupartie.	— de Aqua pertica. (L.)	S. Germain.
Monts.	— de Montibus.	S. Martin.
Montviette.	— Montis Vietæ (L.)	S. Jean-Baptiste.
Morteaux-Coulibœuf	Mortuæ aquæ (C.)	S. Georges.
Coulibœuf.	Corlibrof (C.)	S. Martin.
Mosles.	— de Mollis.	S. Eustache.
Mouen.	— de Moamo.	S. Malo.
Moulines.	— de Molines.	S. Georges.
Moult.	— de Mool.	Ste Anne.
Mouteille.	Moncelliæ (L.)	S. Ouen.
N.-D. de Livaye.	Livaya (C.)	N.-D.
Moutiers-en-Aug. (Les)	Monasteria (C.)	S. Martin.
Moutiers en-Cing. (Les).	— de Monasterlis.	N.-D. (Nativité).

Moyaux.	Moyad. (L)	S. Germain.
Mutrécy.	Ecclesia de Mutrecie.	Ste Honorine.
Neuilly-l'Evêque.	— de Nulleyo.	N.-D. (Assompt.)
Neuilly-le-Malherbe.	— de Nulleyo-le-Malherbe.	S. Martin.
Neuville.	— de Novavilla.	N.-D. (Assompt.)
Nonant.	— de Nonnanto. (L.)	S. Martin.
Norolles.	— de Noeroliis. (L.)	S. Denis.
Noron (Balleroy).	— de Noron, Nogrundum.	S. Germain.
Noron (Falaise).	Norum. (C.)	S. Cyr et Ste Julitte.
Norrey (Tilly).	Noereium. (C)	N.-D. (Assompt.)
Norrey (Falaise).	Nuceretum (C.)	Ste Anne.
N.-D. de Courson.	— B. M. de Courchon. (L.)	N.-D. (Nativité).
Les Moutiers-Hubert.	— de Monasterio Huberti. (L.)	S. Martin.
N.-D.-de-Fresnay.	— B. M. de Fraxino (C.)	N.-D (Assompt.)
N.-D. d'Estrées.	— des Strez (L.)	N.-D. (Nativité).
Noyers.	Noiers.	N.-D. (Assompt.)
Olendon.	Olendona. (C.)	S. Jean Baptiste.
Ondefontaine.	— de Unda fonte.	S. Germain.
Orbec.	— de Auribecco. (L.)	N.-D. (Assompt)
La Vespières.	— de Vesperia (L.)	S. Ouen.
Orbois.	— de Orboys.	S. Pierre.
Osmanville.	— de Amanvilla.	S. Martin.
Oubeaux (Les)	— de Aubellis.	S. Eloi.
Ouézy.		S. Aubin.
Oufflères.	— de Ouferiis.	S. Lô.
Ouilly-du-Houley.	Oullaya Ribaldi. (C.)	S. Martin.
Ouilly-le-Basset.		S. Jean-Baptiste.
Ouilly-le-Tesson	Olleium Taxonis. (C.)	S. Aubin.
Ouilly-le-Vicomte.	Ouilleya. (L.)	N.-D. (Assompt)
Ouistreham.	— S. Samsonis d'Estreham.	S. Samson.
Ouville-la-Bien-Tourn.	— de Ouvilla (L.)	N.-D. (Assompt.)
Parcs-Fontaine (Les).	— de Sparsis fontibus. (L.)	S. André.
Parfouru-l'Eclin.	— de Profundo rivo Lesquelin.	S. Martin.
Parfouru-sur-Odon.	— de Profundo-rivo s-Odonem.	S. Laurent.
Pennedepie.	— de Penapisce. (L.)	S. Georges.
Vasouy.	— de Vasoico. (L.)	N.-D.
Percy.	Perceium (C.)	S. Gervais.
Périgny.	— de Perignevo.	S. Julien.
Perrières.	Petrariæ. (C.)	N.-D. (T.-S. Rosaire).
Pertheville-Ners.	Perdita villa. (C.)	S. Pierre.
Ners.	Neræ. (C.)	S. Aubin.
Petiville.	— de Parva villa.	N.-D. (Purification).
Pierrefitte (Falaise).	— de Petra ficta.	S. Pierre et S. Paul.
Pierrefitte (Pont-l'Ev.)	— de Petra ficta. (L.)	S. Denis.
Pierres.	— de Petris.	S. Pierre.
Pin (Le).	Pynus. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Placy.	— de Placeyo.	S. Firmin.
Planquery.	— de Planquereyo.	S. Jean.
Pleines-Œuvres.	— de Plena Silva.	S. Pierre.
Plessis-Grimoult (Le).	— de Plesseyo.	S. Etienne.
Plumetot.	— de Plumetot.	S. Samson.
Pommeraye (La).	— de Pommeria.	N.-D.
Pont-Bellenger.	Pons Bellangerii. (C.)	S. Michel,
Pontécoulant.	— de Ponte escoulant.	S. Michel.
Pontfarcy.	Pons falci (C.	S. Jean-Baptiste.
Pont-l'Évêque.	— de Ponte Episcopi. (L.)	S. Michel.
Coudray-Rabut.	— de Coudreyo. (L.)	S. Pierre.
Rabut.	— de Rabuto. (L.)	S. Germain.

Port-en-Bessin.	Ecclesia de Portu.	S. André.
Potigny.	Potigneium. (C.)	N.-D. (T.-S. Rosaire).
Préaux (Evrecy).	— de Pratellis.	S. Sever.
La Caine.	— de Cathena.	N.-D.
Pré-d'Auge (Le).	— de Prato Algiæ.	S. Ouen.
Presles	— de Praeriis.	N.-D. (Assompt.)
Prêtreville.	— de Prestreville. (L.)	S. Pierre.
Proussy.	— de Prouceyo.	N.-D. (Assompt.)
Putot (Dozulé).	— de Putot. (L.)	S. Pierrre.
Putot (Tilly).	Puteus. (C.)	N.-D. (Nativité).
Quesnay-Guesnon.	— de Querneto-Guernon.	N.-D. (Nativité).
Quiétiéville.	— de Quetevilla. (L.)	S. Martin.
Quetteville.	— de Quetuviila. (L.)	S. Laurent.
Ranchy.	— de Rencheyo.	N.-D. (Nativité).
Ranville.	— de Ranvilla.	N.-D. (Assompt.)
Rapilly.		S. Quentin.
Reculey (Le).	— de Reculeyo.	S. Ouen.
Reux.	— de Rotis.	S. Etienne.
Reviers.	— de Reveriis, Redevero.	S. Vigor.
Rivière-St-Sauv. (La).	Capella S. Salvatoris de [Vasis. (L.)	S. Sauveur.
Robehomme.	— de Rebehomme.	N.-D. (Nativité).
Rocquancourt.	Roquencort. (C.)	S. Martin.
Rocque (La).	— de Roqua.	S. Etienne.
Rocques.	— de Roquiis. (L.)	S. Ouen.
Roque-Baignard (La).	- du Roqua. (L.)	S. Martin.
Rosel.	— du Rosel.	S. Martin.
Rots.	— de Ros.	S. Ouen.
Roucamps.	— de Rufocampo.	S. Laurent.
Roullours.	— de Roulles.	S. Martin.
Rouvres.	Rovræ. (C.)	N.-D. (Assompt.)
Rubercy	— de Rubercil	S. Laurent.
Rucqueville.	— de Ruscavilla.	S. Pierre.
Rully.	— de Roulleyo.	S. Martin.
Rumesnil.	— de Roemesnillo. (L.)	S. Pierre.
Russy.	— de Russeyo.	S. Eloi.
Ryes.	— de Ria.	S. Martin.
Sallen.	— de Salone.	S. Mathieu.
Sallenelles.	— de Salinellis.	N.-D. (Assompt.)
Sannerville	— de Sannervilla.	N.-D. (Nativité).
Touffréville.	— de Touffrevilla.	S. Pierre.
Saon.	— de Saonne.	S. Aubin.
Saonnet.	— de Saonnet.	S. Germain.
Sassy.	Saceium. (C.)	SS. Gervais et Protais.
Secqueville en-Bessin.	— de Siccavilla.	S. Sulpice.
Sept-Frères.	Septem Fratres. (C.)	S. Martin.
Sept-Vents.	— de Septem vancis.	N.-D. (Assompt.)
Sermentot.	— de Sermentot.	S. Aubin.
Feuguerolles-sur-Seulles.	— de Feuguerolis.	S. Pierre.
Soignolles.	Ciconiculæ.	S. Denis.
Le Bû-sur-Rouvres.		S. Marcouf.
Soliers.	— de Solliers.	S. Vigor.
Grentheville.	— de Grentevilla.	S. Rémy.
Sommervieu.	— de Sommerveyo.	S. Pierre.
Soulangy.	Soulangiacum. (C.)	N.-D. (Nativité).
Soumont-St-Quentin.	Sub montibus. (C.)	S. Quentin.
Saint-Quentin.	S. Quintinus de Roca. (C.)	S. Quentin.
Subles.	— de Subles.	S. Martin.
Sully.	— de Sulleyo.	N.-D. (Nativité).
Surrain.	— de Surhanno.	S. Martin.

Surville.	Ecclesia de Survilla. (L.)	S. Martin.
St-Aignan-de-Cram.	— de Crasmesnil.	S. Aignan.
Conteville.	— de Contevilla.	SS. Innocents.
St-Aignan-le-Malherbe	— S. Aniani le Malherbe.	S. Aignan.
St-André-de-Fonten.	— S. Andree.	S. André.
St André-d'Hébertot.	S. Andreas de Hebertot (C.)	S. André.
St-Aubin-d'Arquenay.	— S. Albini de Arquene.	S. Aubin.
St-Aubin-des-Bois.	S. Albinus. (C.)	S. Aubin.
St-Aubin Lébizay.	— S Albini Lesbisey. (L.)	S. Aubin.
Gerrots.	— de Guiroz (L.)	S. Martin.
St-Aubin sur-Algot.	— S. Albini-s-Algot. (L.)	S. Aubin.
St Aubin-sur-Mer.		S. Aubin.
St Benoît d'Hébertot.	— S. Benedicti-de-Hebertot. (L.)	S. Benoît.
St Charles-de-Percy.	— de Mollibus campis.	S. Charles.
St-Contest.	— S. Contesti.	S. Contest.
St-Cosme-de Fresné.	— de Fresneto-s-Mare.	S. Cosme et S. Damien.
Ste-Croix-Grand'Tonn.	— de Grentonna.	Ste Croix.
Ste Croix-sur-Mer.	— Sanctæ Crucis.	Ste Croix.
St Cyr-du-Ronceray.	— de Ronchereyo. (L.)	S. Cyr et Ste Julitte.
St-Denis-de-Mailloc.	— S. Dionisii de Maillot. (L.	S. Denis.
St-Denis de-Méré.	- de Merayo.	S. Denis.
St Denis-Maisoncelles.	- S. Dyonisii de Mesoncellis	S. Denis.
St Etienne-la-Thillaye.	— de Tilleya. (L.)	S. Etienne.
Ste-Foy-de-Montgommery.	— S. Fidis de Monte Gommerici. (L.)	Ste Foy.
St-Gabriel.	— S. Gabrielis.	S. Thomas de Cant.
Breey.	— de Brecheyo.	N.-D.
St-Gatien-des-Bois.	— S. Ursini seu Gaciani. (L.)	S. Gatien.
St-Georges d'Aunay.	S Georgius de Alneto.	S. Georges.
St-Georges en Auge.	— S. Georgii in Algia. (L.)	S. Firmin.
St-Germain-d'Ectot.	— S. Germani d'Esquetot.	S. Germain.
St Germain de-Livet.	— S. Germani de Liveto. (L.)	S. Germain.
St Germain de-Montgommery.	— S. Germani de Monte Gommerici (L.)	S. Germain.
St Germ.-de Talley.		S. Germain.
St-Germain-du Crioult.	— S. Germani de Criolo.	S. Germain.
St-Germain du-Pert.	— de Perto.	S. Germain.
St-Germain la Blanche Herbe.	— S. Johannis *(sic)* de planqua herba	S. Germain.
St Germain Langot.	— S. Germani Langot.	S. Germain.
St Germain le Vasson.	- S. Germani Vathon.	S. Germain.
Ste Honorine de Ducy	- S. Honorinæ de Duceyo.	Ste Honorine.
Ste-Honorine-des Pert	- S. Honorine.	Ste Honorine.
Ste Honorine-du-Fay.	— S. Honorine de Fayaco.	Ste Honorine.
St-Hymer.	- S. Ymerii. (L.)	S. Hymer.
St-Jean de Livet.	S. Jaonnes de Liveto. (L.	S. Jean.
St-Jean des Essartiers	— de Assarteriis.	S. Jean.
St Jean le-Blanc.	— S. Joannis albi.	S. Jean-Baptiste.
St-Jouin.	S. Jouvinus (L.)	S. Jouin.
St-Julien de-Mailloc.	— S. Juliani de Maillot. (L.)	S. Julien.
St-Julien le Faucon.	S. Juliani de Foucon. (L.)	S. Julien.
Coupesarte.	— de Cuvarsata. (L.)	S. Cyr.
Grandchamp.	— de Grandicampo. (L.)	S. André.
St-Julien sur Calonne.	— S. Juliani super Calumpnam. (L.)	S. Julien.
St-Lambert.	— S Lamberti.	S. Lambert.
St-Laurent de-Condel.	- S Laurentii de Condello.	S. Laurent.
St-Laurent-sur Mer.	S. Laurentius supra Mare.	S. Laurent.

St-Léger-du-Bosq.	Ecclesia S Leodeg. de Bosco (L.)	S. Léger.
St-Louet sur-Seulles.	— S. Lauduli.	S. Lô.
St-Loup-de-Fribois.	— S. Lupi de Fribois. (L.)	S. Loup.
Crèvecœur.	— de Crievecueur.	S. Vigor.
St-Manvieu (Tilly).	— de S. Manveyo.	S. Manvieu.
St-Manvieu (Vire).	S. Manveius.	S. Pierre.
St-Marc-d'Ouilly.	— S. Medardi d'Ouilly.	S. Médard
St-Marcouf.	— S. Marculphi.	S. Marcouf.
Ste-Marguerite-d'Elle.	— de Espineto Tessonis.	Ste Marguerite.
Ste-Marguerite-des-L.	— S. Margaritæ de Logiis (L.)	Ste Marguerite.
Ste-Marguerite-de-V.	— S. Margaritæ de Vieta. (L.)	Ste Marguerite.
Ste-Marie-Laumont.	S. Maria Losmont.	N.-D. (Assompt.)
Ste-Marie-outre-l'Eau.		N.-D (Assompt.)
St-Martin-aux-Chartrains.	— S. Martini ad Carnotenses (L.)	S. Martin.
St-Martin-de-Bienfaite	— de Benefacta. (L.)	S. Martin.
St-Martin de-Blàgny.	— S. Martini de Blaigneyo.	S. Martin.
St-Martin-de-Fontenay	— S. Martini de Fonteneto [Abbatie.	S Martin.
St-Martin-de-Fresnay.	— S. Martini de Fresneyo (L.)	S. Martin.
St-Martin-de-la-Lieue.	- S. Martini de Leuca. (L.)	S. Martin.
St-Martin-de-Mailloc.	— S. Martini veteris. (L.)	S. Martin.
St-Martin-de-Mieux.		S. Martin.
St-Martin-de-Sallen.	— de Salone.	S. Martin.
St-Martin-des-Besaces.	- S. Martini de Bisachia.	S. Martin.
St-Martin-des-Entrées.	— S. Martini de introitibus.	S. Martin.
St-Martin de-Tallev.	Taleventum. (C.)	S. Martin.
St-Martin-Don.		S. Martin.
St-Michel-de Livet.	— S. Michaelis de Lyveto (L.)	S. Michel.
St-Mart.-du-Mesn.-Oury.	— S. Martin. de Nucibus. (L.)	S. Martin.
Le Mesnil-Oury.	— de Mesnillo Orrici. (L.)	Ste Trinité.
St-Omer.	— S. Osmeri.	S. Omer.
St-Ouen-des-Besaces.	S. Audoenus de Bisachia.	S. Ouen.
St-Ouen-du-Mesn.-O.	- de Mesnillo Engier.	S. Ouen.
St-Ouen-le-Houx.	- S. Audoeni le Lohour (L.)	S. Ouen.
La Brévière.	— de Breveria. (L.)	S. Pardoul.
St-Ouen-le-Pin.	— S. Audoeni pagani.	S. Ouen.
St-Pair du-Mont.	— S. Paterni.	S. Pair.
St-Laurent-du-Mont.	— S Laurentii de Montibus.	S. Laurent.
St-Paul-de-Courtonne.	— S. Pauli de Courthona (L.)	S. Paul.
St-Paul-du-Vernay.		S. Paul. (Convers.)
St-Philbert-des Ch.	— S. Philiberti de Campis. (L.)	S. Philibert.
St-Pierre-Azif.	- S. Petri des Id. (L.)	S. Pierre.
St-Pierre-Canivet.		S. Pierre.
St-Pierre-de-Mailloc.	— S. Petri de Colle. (L.)	S. Pierre.
St-Pierre-des-Ifs.	S. Petrus ad Ifs. (L.)	S. Pierre.
St-Pierre-du-Bû.		S. Pierre.
St-Pierre-du-Fresne.	— de Fraxino.	S. Pierre.
St-Pierre-du-Jonq.	— S. Petri de Jonqueto.	S. Pierre.
St-Pierre-du-Mont.	— S. Petri in Monte.	S. Pierre.
St-Pierre la-Vieille.	— de Vetula.	S. Pierre.
St-Pierre-sur-Dives.	Espinetum (C.)	S. Pierre.
Hiéville.		S. Pierre.
St Pierre-Tarentaine.	— de Tarentaygnoyo.	S. Pierre.
St-Rémy.	— S. Remigii.	S. Rémy.
St-Samson.	— S. Sansonis (L.)	S. Samson.
St Sever	— S. Severi.	N.-D. (Nativité).
St-Silvain.	— S. Silvini.	S. Sylvain.
St-Vaast (Tilly).	— S. Vedasti.	S. Vaast.
Juvigny.	— de Juvegnoyo.	S. Clément.

St-Vigor-des-Mézerets	Ecclesia S. Vigoris de Mass.	S. Vigor.
St-Vigor-le Grand.	— S Vigoris Magni.	S. Vigor.
Tessel Bretteville.	— de Tessello.	S. Germain.
Thaon.	— de Thaone.	S. Pierre.
Theil (Le). — (Honfl.)	S. Petri de Tillia. (L.)	S. Pierre.
Theil (Le). — (Vassy.)	— de Tillia.	S. Martin.
Thiéville.	Teuvilla.	S. Martin.
Bretteville-sur-Dives.	— de Britavilla-s-Divam.	S. Martin.
THURY HARCOURT.	— de Turreyo.	S. Aubin.
Tierceville.	— de Terciavilla	S. Martin.
TILLY-SUR SEULLES.	— de Telleyo seu Verrolis.	S. Pierre.
Tordouet.	— de Torto ductu. (L.)	S. Michel.
Torquesne (Le).	— de Torta quercu. (L.)	N.-D. (Nativité).
Torteval.	— de Torta valle.	N.-D. (Assompt.)
Tortisambert	— de Tort Isembert. (L.)	Ste Trinité.
Les Autels Saint-Basile.		S. Bazile.
La Chapelle-Haute-Grue.	— de Capella Hastegou. (L.)	S. Pierre.
Tôtes.		Ste Marguerite.
Touques.	— S. Thomæ de Touqua. (L.)	S. Thomas.
TOUR.	— de Tour	S Pierre.
Tourgéville.	— de Tourgievilla. (L.)	S. Pierre.
Saint-Arnoult.	— S. Arnulphi (L.)	S. Arnoult.
Tournay.	— de Tornayo.	S. Pierre.
Tournebu.	— de Tournebu.	S. Hilaire.
TOURNEUR (LE).	— de Tournour.	S. Martin.
Tournières.	— de Tourneriis.	S. Martin.
Tourville (Evrecy).	— de Tourvilla	Ste Trinité.
Tourville (Pont l'Ev.).	— de Tourovilla. (L.)	N.-D. (Nativité).
Tracy-Bocage.	— de Tracheyo.	SS. Raven et Rasiphe.
Tracy-sur-Mer.	— de Tracheyo.	S. Martin.
Manvieux.	— de Manvieux.	S. Remy.
Tréprel.	— de Treprel.	S. Aubin.
Pierrepont.	— Pons petrosus (C.)	S. Julien.
TRÉVIÈRES.	— de Treveriis.	S. Aignan.
TROARN.	— S. Crucis de Troarno.	Ste Croix.
Saint-Pair.	— S. Paterni.	S. Pair.
Troismonts.	— de Tribus montibus.	N.-D. (Assompt.)
Tronquay (Le).		S. Jacques.
Trouville.	— Tourvilla (L.)	
— Hennequeville.	— de Hennequevilla. (L.)	S. Michel.
— N. D.-de-Bon-Sec.		N.-D.-de-Bon-Secours.
— N. D.-DES-VICTOIRES	— de Tourvilla (L.)	S. Jean-Baptiste.
Trungy.	— de Trungeyo.	S. Vigor.
Truttemer-le-Grand.	— de Troitemer.	S. Martin.
Truttemer-le Petit.		S. Martin
Urville.	— de Urvilla.	N.-D. (Nativité.)
Ussy.		S. Martin.
Vacognes.	— de Vasconia.	S. Martin.
Vacquerie (La).	— de Vicaria.	S. Sulpice.
Valsemé.	— de Valle seminata. (L.)	S. Gabriel.
Varaville.	— de Varenvilla.	S. Germain
VASSY.	— de Vasceyo.	N.-D. (Assompt.)
VAUBADON.	— de Valle Badonis.	Ste Anne.
Vaucelles (Bayeux).	— de Vaucellis	S. Cyr et Ste Julitte.
Vaudeloges.	Valles Logiæ. (C.)	N.-D. (Nativité.)
Vaudry.	— de Valledarii.	S. Martin.
Vauville.	— de Vauvilla. (L.)	S. Martin.
Vaux-sur-Aure.	— de Vallibus-s-Auream.	S. Aubin.
Vaux sur Seulles.	— de Vallibus-s-Seullam.	S. Pierre

Vendes.	Ecclesia de Vennes.	S. Martin.
Vendœuvre.	Vendopera (C.)	S. André.
Venoix.	- de Venois.	S. Gerbold.
Ver.	— de Ver.	S. Martin.
Versainville.	Versainvilla. (C.	S. Pierre.
Verson.	— de Versone (L)	S. Germain.
Vey (Le).	— de Vado	S. Laurent.
Victot Pontfol.	— de Viquetot (L)	S. Denis
Pontfol.	— de Ponte Foli. (L.)	S. Martin.
Vienne.	— de Vienna.	S. Pierre.
Vierville.	— de Viervilla.	S. André.
Viessoix.	— de Veteribus Ariis.	S. André.
Vieux.	— de Veiocis.	N.-D. (Assompt.)
Vieux Bourg (Le).	— de Veteri Burgo.	N.-D. (Nativité.)
Vieux Fumé.	Vadum fumatum (C.)	S. Germain.
Vieux Pont.	— de Veteri Ponte. (L.)	S. Aubin.
Vignats.	Vignatiæ. (C.)	N.-D. (Nativité)
Villers-Bocage.	— S. Martini de Villaribus.	S. Martin.
Villers Canivet.	Villare. (C)	S. Vigor.
Villers sur-Mer.	— de Villaribus (L.)	S. Martin.
St-Vaast.	— S. Vedasti. (L.)	S. Vaast.
Villerville.	— de Villervilla. (L.)	N.-D. (Assompt.)
Cricquebœuf.	— de Criquebœuf. (L.)	S. Martin.
Villette (La).	— S. Salvatoris de Villeta.	S. Sauveur.
Villiers le Sec.	— de Villari Sicco.	S. Laurent.
Villy.	Villeyum.	N.-D. (Nativité).
Villy Bocage.	— de Villeyo	S. Hilaire.
Vimont.	— de Vimont	N.-D. (Présentation.)
Vire.	Castrum Viriæ.	
— Notre Dame.	— de Castro Viriæ.	N.-D. (Nativité.)
— Ste Anne.		Ste Anne.
Vouilly.	— de Vouleyo	N.-D. (Assompt.)

ORDONNANCE DE M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX

Au sujet de l'élection faite, le 18 Avril 1791, de M. FAUCHET, par MM. les Electeurs du Département du Calvados, en qualité d'Evêque dudit Département.

Joseph-Dom. de Cheylus, par la miséricode divine et l'autorité du saint siège apostolique, évêque de Bayeux, etc., etc.

Au clergé séculier, régulier, et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur.

Deux élections, N. T. C. F., toutes deux réprouvées par l'église, ont porté successivement sur notre siège, que nous sommes dans la ferme résolution de ne jamais abandonner, deux pasteurs choisis,

non par J. C., comme les apôtres, non par le souverain pontife ; comme les évêques de l'église catholique ; mais par une assemblée politique, qui n'a reçu du ciel aucune puissance sur l'église de la terre.

Nous vous avons exposé dans la lettre que, pour votre instruction, nous venons de publier les règles qui doivent fixer votre conduite à l'égard de l'évêque, que la force et le scandale tenteroient d'y faire asseoir ; nous vous ferons parvenir incessamment, par la voie de vos pasteurs, les avis qui doivent, dans les temps difficiles qui se préparent pour vous, vous faciliter la pratique des devoirs de la religion, qu'une persécution plus dangereuse encore par la combinaison réfléchie de ses moyens, que celle des anciens tyrans par leurs glaives, semble, sous l'empire de la liberté, vouloir seule proscrire.

Nous ne vous ferons entendre aujourd'hui notre voix que pour vous confirmer dans la foi que nous vous avons enseignée, et d'après les oracles de l'évangile, et d'après le témoignage de la tradition, et d'après l'exposition des principes de l'église de France, et d'après le bref du saint père Pie VI, dans lequel il déclare que la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée nationale, *est un amas et comme un extrait de plusieurs hérésies,* et à laquelle on ne peut, sans apostasie, se soumettre par serment. Nous nous bornerons, en ce moment, à nous adresser, en votre présence, à M. François-Claude Fauchet, se prétendant, en vertu d'une élection illégale et d'une ordination sacrilège, évêque de Bayeux ; et en parlant à sa personne, nous lui disons : vous, Monsieur, à qui l'esprit et des talents ouvroient une carrière si brillante dans le sanctuaire, et qui pouvant en obtenir les honneurs par le mérite, n'y parvenez aujourd'hui que par une usurpation, permettez-nous de vous arrêter un instant au milieu d'une course dont chaque pas hâte celui du schisme ; d'interrompre un moment les accclamations d'un peuple, dont l'allégresse, peut être achetée, insulte au deuil de l'église, d'imposer silence à ces cloches, dont depuis longtemps le bruit n'est plus le signal du recueillement et de la prière, et de vous demander, comme Tertullien, au nom de l'église, demandoit autrefois aux novateurs de son

temps : Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? Si c'est au nom de l'église, nous sommes prêts à vous céder notre place ; mais montrez-nous vos titres ; montrez-nous le mandat apostolique qui vous institue ; montrez-nous la sentence qui nous dépose. Si c'est au nom de l'assemblée nationale, nous oserons réclamer nos droits méconnus, et sans manquer au respect que nous lui devons, nous aurons non-seulement le courage de les défendre contr'elle, malgré notre peu de confiance au succès de nos efforts ; mais encore, au péril même de sa disgrâce, celui de lui reprocher son attentat contre ceux de l'église, en nous destituant, sans son concours, d'une juridiction dont elle seule a le pouvoir de nous dépouiller.

Si l'abime dans lequel vous allez entraîner ce peuple, jusqu'à ce jour si fidèle, ne vous effraie pas ; si la pudeur ne vous empêche pas de franchir les marches de ce siége, dont la violence peut bien m'arracher, mais où le crime seul peut vous élever, nous vous disons, au nom de l'église, que vous ne serez dans la chaire de vérité qu'un apôtre du mensonge ; à l'autel qu'un prêtre sacrilége ; au tribunal de la pénitence qu'un guide infidèle et trompeur ; dans ce diocèse, qu'un intrus, et pour le troupeau que vous nous avez envahi, qu'un loup ravisseur. La pompe et l'appareil qui vous environnent, l'empressement d'un peuple séduit et trompé, des cérémonies augustes profanées en votre faveur, auront beau vous annoncer comme le pasteur de ce diocèse, vous n'y serez jamais qu'une pierre de scandale. Votre ministère n'ayant pas commencé par J. C., qui en est la seule et véritable source, ne sera pour lui qu'un ministère d'égarement, de réprobation et de mort ; et tandis qu'à l'aide d'une faveur irréligieuse, vous en ferez, sans droit et sans pouvoir, les fonctions, tout proscrit que nous sommes, tout cachés que nous serons, non par la crainte des maux qui n'ont jamais effrayé notre cœur, mais par l'appréhension d'exciter par notre présence, au milieu d'un peuple que nous chérissons et qui nous chérit, des troubles qui nous affligeroient encore plus que nos propres disgrâces, nous n'en serons pas moins pour lui son unique pontife, et le seul par lequel il pourra tenir à l'église, hors de laquelle il n'y a point de salut. Ceux que la défection rangeroient sous votre houlette se retrancheroient eux-mêmes par cette démar-

che, et de sa communion, et de ses secours. Ils ne seroient plus du bercail de J. C. Tous les canaux de la grâce que vous ne pourriez leur ouvrir se fermeroient pour eux, et au moment terrible de la mort il ne leur resteroit que le regret de vous avoir suivi et le désespoir de nous avoir abandonnés.

Nous considérant cependant toujours comme seul légitime évêque de Bayeux, comme seul chargé des intérêts et des grâces de l'église auprès de son peuple, après avoir arrosé de nos larmes les pieds de J. C. sur la Croix, après avoir imploré les lumières de l'Esprit saint, après avoir invoqué l'intercession de la sainte Vierge, la patronne de notre église et de notre diocèse,

Nous déclarons, 1° que l'élection de M. François-Claude Fauchet prêtre, à l'évêché du département du Calvados, est radicalement nulle et incapable de lui donner aucun droit dans l'administration de notre diocèse, qui reste tout entière entre nos mains. En conséquence, appuyé sur les principes de l'église et sur l'autorité de la tradition, nous défendons à M. Fauchet, sous la peine d'excommunication portée par les saints canons contre les schismatiques et les intrus, de prendre possession de notre siége, de s'ingérer dans le gouvernement de notre diocèse, d'y exercer aucune fonction épiscopale, dont chacune seroit une profanation et un crime. Déclarons que tous actes qui émaneroient de lui en vertu de la juridiction qu'il auroit usurpée, seroient nuls et de nul effet; que les prêtres qui recevroient de lui l'institution seroient, comme lui, des intrus, des faux pasteurs, et n'ayant aucune autorité, n'ayant pu la recevoir d'un évêque qui n'en a pas lui-même. Déclarons que les absolutions données par M. Fauchet, et par tout prêtre qui n'auroit reçu son approbation ou son institution que de lui, sont incapables de produire le bienfait de la réconciliation dans tous les cas, celui de la mort excepté; l'église mue par sa charité, lui en donnant alors le pouvoir.

2° Défendons, sous les mêmes peines, à tous prêtres, curés, vicaires, supérieurs et supérieures, et membres des communautés séculières et régulières, de reconnoître M. Fauchet pour leur évêque, et de lui obéir en cette qualité.

3° Défendons pareillement à tout fidèle de notre diocèse de recon-

nôtre M. Fauchet pour son évêque, de lui obéir en cette qualité, et de communiquer avec lui dans tout ce qui peut avoir rapport à l'administration des sacrements.

4° Comme par le fait de la nouvelle division des diocèses, quelques portions du nôtre en ont été distraites et réunies à d'autres diocèses sans notre agrément, et sans nous avoir au préalable appelé et entendu, nous défendons aux évêques aux diocèses desquels elles se trouveroient attachées, de s'ingérer dans le gouvernement spirituel de ces portions irrégulièrement enlevées à notre autorité, renouvelant à leur égard les peines portées contre M. Fauchet.

A ces causes, nous vous citons, vous, M. Fauchet, par notre présente ordonnance, au tribunal du Souverain Pontife, devant lequel nous vous déclarons que nous allons vous poursuivre pour faire prononcer solennellement contre vous votre déposition, et les peines canoniques que vous avez encourues.

Donné à Bayeux le 27 avril 1791.

† Jos. Dom., *évêque de Bayeux.*

Les Chevaux de Cologne

(LÉGENDE ALLEMANDE)

SOUVENIR DES BORDS DU RHIN

(JUIN 1845)

..... Il y avait trois jours que nous avions franchi la frontière prussienne. Disant adieu au sol hospitalier de la Belgique, jetant un dernier coup d'œil sur ses champs fertiles, sur ses glorieux beffrois, minarets aériens qui s'élèvent dans les airs comme un dernier souvenir des grands jours d'Artewelde, sur ses vieilles cathédrales, laborieux travaux de tant de siècles, et aujourd'hui l'asile des beaux arts, nous avions redemandé au chemin de fer sa vitesse, et, saluant sur notre passage le tombeau de Charlemagne, nous étions arrivés à Cologne.

. . . . . .

Lorsque, laissant derrière soi son pays et les souvenirs de son enfance, on vient pour la première fois porter ses pas sur une terre étrangère, il est une émotion contre laquelle l'âme la plus fortement trempée ne saurait se défendre. Dans cet exil momentané, si, parfois, les distractions du voyage, la beauté des sites parcourus, la contemplation de merveilles inconnues, l'étude de mœurs étrangères, ont le pouvoir de captiver l'attention en devenant la source de mille impressions variées, le soir surtout, quand, subissant la loi commune à la nature, l'esprit, fatigué, se replie sur lui-même, la pensée se reporte vers la patrie absente ; une profonde mélancolie saisit le cœur, et avec elle se développent les inspirations d'un vif sentiment de nationalité.

A l'ombre d'arbres élevés, assis sur un banc du Marché-Neuf, nous subissions involontairement cette secrète influence.

La nuit commençait à tomber, et avec elle venait sur la terre la fraîcheur du soir, manne céleste pour les pauvres voyageurs épuisés par les chaleurs dévorantes de juin.

En ce jour, notre course avait été bien longue. La cathédrale, ce Saint-Pierre de l'architecture gothique, avait reçu nos premiers hommages, et à la vue de sa masse gigantesque de pierre, de sa forêt de contreforts, de son peuple de statues, de son luxe de peintures, nous nous étions demandés, nous l'avouons, si, malgré ses patriotiques efforts, il serait jamais donné à la civilisation moderne de mener à fin cette colossale entreprise, dont les légendes populaires ne peuvent même expliquer la conception sans y placer *la part du Diable*.

Après ce pieux pèlerinage, nous avions été visiter Sainte-Marie-du-Capitole, fondée par Plectrude, mère de notre glorieux Charles-Martel ; et, sous l'énorme élévation de sa coupole bysantine, nous nous étions rappelés que le vainqueur de Poitiers avait sauvé l'Europe des fureurs de l'islamisme.

L'Hôtel-de-Ville avec sa cour d'architecture romane, la salle de la Hanse, vieux sanctuaire des libertés germaniques, la vaste enceinte de la cité avec ses tours rondes et crénelées, jadis surmontées de la bannière électorale, que remplace aujourd'hui le drapeau de la dynastie de Frédéric, avaient, en absorbant notre journée, éveillé dans nos cœurs une foule d'indicibles souvenirs.

Arrêtés pour un instant au milieu même de cette grande ville jadis si populeuse, aujourd'hui triste et monotone sous l'étreinte de la domination prussienne, la vue des monuments que nous venions de parcourir, nous rappelait pour elle un passé plus heureux. Les grands noms d'Agrippine, de Charlemagne, d'Othon, de Frédéric Barberousse, de Charles-Quint, de Napoléon, se présentaient sans cesse à notre pensée ; nous nous souvenions que, dans des jours de gloire, Cologne avait été française, et nous sentions qu'elle le savait aussi...

Nulle part, elle n'avait retenti à nos oreilles, l'insolente chanson de Becker : *Non, ils n'auront pas le Rhin-Allemand, les Français...*

Comme le roi de Thulé, le poète avait déjà laissé tomber dans le fleuve sa coupe fatale (1), et son hymne de discorde ne trouvait pas alors d'écho. Partout, nous n'avions rencontré que des marques de sympathies ; plus d'une main amie avait serré la nôtre.

L'esprit rempli de pacifiques idées, nous nous abandonnions donc à de douces rêveries, où nous maintenaient le double attrait du culte des souvenirs et des sensations pittoresques que nous éprouvions.

Agités au-dessus de nos têtes par le souffle de la brise, des massifs de verdure nous rappelaient la végétation de la Normandie ; devant nous, dans un ciel pur, mais déjà voilé par le crépuscule, se dressait, comme un fantastique défi jeté à l'architecture moderne, le monument colossal inachevé ; à peu de distance de nous, rapide comme la vie et tumultueux comme elle, coulait le Rhin, symbole de la nationalité allemande ; et, appelant les fidèles à la prière, les cloches faisaient retentir les sons sacrés de l'Angelus, tandis qu'apportés sur l'aile des vents, venaient mourir à nos oreilles, comme les soupirs de harpes éoliennes, les chants joyeux des soldats, saluant l'heure du repos par de douces mélodies. « Coule en paix, mon beau fleuve, disaient-ils, tes enfants veillent sur toi ! »

Tout à coup, notre attention fut attirée par la vue d'un objet étrange qui frappait nos regards. En face de nous, à l'étage supérieur d'une maison de riche apparence, nous venions d'apercevoir, non sans étonnement, les têtes de deux chevaux de bois qui semblaient regarder dans la rue.

Notre première impression fut que ce pouvait être la demeure d'un marchand de chevaux, annonçant ainsi aux passants la profession qu'il exerçait ; nous fîmes part de notre supposition à un vieillard qui se trouvait à nos côtés ; mais lui, hochant la tête, nous dit que c'étaient les *Chevaux de Cologne*, et, pour dissiper notre ignorance, fit le récit suivant :

« A l'époque où Cologne était soumise au gouvernement de ses électeurs, sage et paternelle combinaison du pouvoir féodal et de

(1) Dans un moment d'ivresse, Becker laissa tomber dans le Rhin la coupe que le roi de Prusse lui avait donnée ; on l'y a retrouvée quelque temps après sa mort, arrivée en 1845.

la puissance de la Commune, l'importance politique et commerciale de cette cité étaient bien autres qu'elles sont aujourd'hui.

» Placé comme une sage limite entre le génie toujours ambitieux de la maison d'Autriche, les fiers et indomptables Etats de la Flandre et la royauté française, au milieu des luttes politiques qui agitaient l'Europe, son territoire toujours neutre était comme une espèce de champ de trève, où tous les intérêts trouvaient un libre accès. Assis sur le Rhin, la grande voie de communication d'alors, son port présentait un aspect animé ; c'était un des importants centres de commerce du temps.

» Au nombre des négociants que la fortune avait placés au premier rang de cette Venise allemande, on citait à juste titre le riche Nicolas de Büren. Fils lui-même d'un marchand originaire de la Brême, il avait su imprimer, au commerce de son père, une impulsion immense. Portant fièrement à la poupe le chiffre de leur maître, ses nombreux vaisseaux sillonnaient en tous sens les eaux de ce fleuve, et, quand ils revenaient au port, chargés d'épiceries odoriférantes, de barils de poudre d'or, de tapis de Perse et d'Erivan, de lourds ballots de soieries de Lyon, il fallait voir avec quel orgueil présidait à l'arrivage de ces richesses maître Nicolas de Büren, vêtu, comme dans un jour de fête, de son pourpoint de drap bleu à brandebourgs éclatants, avec ses hauts-de-chausses de velours noir à aiguillettes d'argent.

» Le zèle infatigable que déployait sans cesse ce riche trafiquant ne venait pas tant de la soif de l'or que du désir qu'il avait de laisser à sa fille une existence brillante. En effet, elle possédait toute l'affection de son père, Minna, la belle et gracieuse jeune fille ; il n'était bruit bien loin que de sa beauté. Quand, les jours de dimanche, accompagnant son père, elle allait avec lui sous les voûtes du temple, commencé par Cronstad de Hoschstedten, adresser ses prières à la patronne des matelots, malgré la teinte de mélancolie que reflétait son visage, on l'eût prise pour une de ces madones dont, plus tard, le pinceau de Raphaël devait embellir l'Italie.

» Aussi, la main de Minna avait-elle été recherchée par de nombreux prétendants. Fils de burgraves, aux châteaux escarpés,

semblables à des nids d'aigles, de puissants seigneurs avaient offert à la fille du marchand leur cœur et leur blason.

» De riches négociants avaient aussi déposé à ses pieds leur considération et leurs trésors.

» — Qu'ai-je besoin de vos titres, de vos blasons, de vos couronnes ? avait dit aux premiers la jeune fille ; la dot de mon père n'est-elle pas pour moi suffisante : avec elle ne pourrais-je donc soulager l'infortune, sécher les pleurs de la détresse ? La bienfaisance n'est-elle pas l'élément de la vraie noblesse ? Je n'ai pas besoin de la vôtre.

» — A ceux qui vantaient leur fortune : que m'importe votre or ! répondait-elle ; ne suis-je pas aussi riche que vous ? Deux fleuves ne doivent pas couler dans le même lit pour féconder la terre.

» Mais, si la jeune fille s'exprimait ainsi, c'est que son cœur avait déjà parlé ; c'est que depuis longtemps elle aimait le fils d'un des amis de son père, riche jadis comme lui, mais que des revers de fortune avaient réduit à un état voisin de la détresse. Leur union avait été longtemps l'espoir des deux familles ; mais, au jour de l'infortune, quand Maurice Müller, lui rappelant sa promesse, était venu réclamer au père de Minna la réalisation de ses plus chères espérances, à cette demande légitime, le négociant avait répondu par le refus le plus formel ; l'un était riche, l'autre n'avait plus que la pauvreté en partage. . . .

» La jeune fille était restée fidèle.

. . . . . .

» Cependant, les jours s'étaient rapidement écoulés : Minna touchait à sa vingtième année, et la couronne nuptiale n'avait pas encore décoré sa tête. Quant à Maurice, depuis longtemps, il avait disparu du pays.

» Un soir que Nicolas de Büren, après avoir quitté ses vastes magasins, se délassait des fatigues de la journée, en humant à sa porte tout à la fois la fraîcheur du soir et le parfum d'une chope de bière de Strasbourg, un étranger richement vêtu, mais bruni par le soleil, se présenta devant lui. Etant descendu du magnifique cheval andalou qu'il montait avec grâce : — Je suis Maurice

Müller, dit-il; parti de Cologne, n'ayant pour tout bien que l'espérance; le Tout-Puissant m'a protégé; aujourd'hui, je suis riche, tiendrez-vous votre promesse ?

» Quelques jours après, le vaste et magnifique hôtel de maître Nicolas de Büren était splendidement décoré; tout y respirait un air de fête et de bonheur; c'est que l'opulent négociant venait de marier Minna, sa fille unique, au riche marchand de chevaux, Maurice Müller.

» Mais, hélas ! cette félicité ne fut pas de longue durée ! Six mois à peine avaient passé que Minna, atteinte d'un mal inconnu, s'acheminait vers le tombeau. Ni les secrets de la science invoqués de toutes parts, ni l'affection de son mari, ni les larmes de son père, ni les prières des monastères qu'elle avait comblés de ses largesses, ni les supplications des malheureux dont elle était l'espoir, ne purent faire fléchir sa destinée; elle mourut, et les flambeaux de l'hyménée devinrent les torches des funérailles !

» Par une de ces bizarreries fréquentes chez les malades, elle avait demandé à être inhumée revêtue de sa robe nuptiale et de ses pierreries, gages précieux de l'amour de son époux.

» Ce vœu fut religieusement accompli.

» Minuit venait de sonner lentement à Sainte-Marie-du-Capitole. La nuit était sombre et glaciale; la lune sans clarté; la neige tombait en épais flocons. Depuis longtemps, avaient cessé de retentir dans les rues les pas mal affermis des bourgeois attardés. Le plus profond silence planait sur la ville de Cologne. Seulement, par intervalles, on entendait bruire le sifflement du vent, le cri sinistre du hibou et le gémissement du fleuve heurtant son cours contre les arches du pont de bateaux. De temps en temps aussi, la voix des gardes de nuit agitant leur crécelle, répétait ces lugubres paroles: Réveillez-vous, gens qui dormez ! Priez Dieu pour les trépassés !

» Enveloppé d'un long manteau, un homme se dirigeait à pas lents vers l'église voisine. Parvenu en ce lieu qui paraissait être le but de sa course, il s'arrêta, prêtant de temps en temps une oreille attentive. Sûr que personne ne le suivait dans sa course nocturne, il pénétra dans l'enceinte sacrée; puis, s'aidant d'une lanterne sourde qu'il avait jusqu'alors tenue cachée sous ses vêtements, il

marcha droit vers un caveau dont l'entrée venait d'être récemment fermée, et ne craignit point de porter une main sacrilège sur la bière qu'il renfermait.

» Mais lorsque, après avoir déchiré le suaire qui recouvrait le cadavre, il eut voulu joindre la spoliation au sacrilège, quel ne fut pas son effroi quand, par un mouvement convulsif, il vit le corps se levant dans son cercueil, se dresser sur lui, spectre vengeur qui venait pour le punir de sa cupidité ! Le malheureux fossoyeur tomba comme foudroyé ; et bientôt, à demi revêtu de son linceul, l'objet de son effroi, poussant de longs gémissements, sortit de l'église.

» Après avoir erré quelque temps à l'aventure, la terrible apparition s'achemina vers une maison où, malgré l'injonction formelle du couvre-feu, une lumière annonçait que le sommeil n'y répandait pas ses douceurs sur tous les habitants.

» Ayant soulevé d'une main faible le lourd marteau qui en ornait la porte, elle le laissa retomber avec bruit. Personne ne répondit à cet appel ; une nouvelle tentative ayant été plus heureuse, le guichet s'ouvrit avec précaution, et une voix se fit entendre, demandant qui frappait à cette heure indue : *âme en peine ou larron?*

» — Hélas ! reprit l'inconnue, ce n'est ni l'un ni l'autre ; mais, au nom de Dieu ! ouvrez, je péris de froid !

» A l'accent de cette voix, le serviteur se signa et, frappé d'épouvante, remplissant la maison de ses cris, il se précipita dans l'appartement de son maître qui veillait, en proie à sa douleur.

» Insensé, dit Müller, à d'autres vos étranges récits ! Quant à moi, pour que je crusse à un tel prodige, il faudrait que, cédant à un ordre divin, deux de mes chevaux montassent dans les combles pour annoncer eux-mêmes leur maîtresse bien-aimée...

» A peine avait-il prononcé ces paroles, qu'un grand bruit se fit entendre : brisant les liens qui les retenaient, deux chevaux s'étaient échappés de l'écurie. S'élançant dans les étages supérieurs, ils avaient passé leur tête par les ouvertures, et saluaient, par des hennissements prolongés, leur maîtresse qu'ils avaient reconnue.

» Le miracle s'était accompli !

» Quelques minutes après, Müller pressait dans ses bras sa femme revenue pour toujours d'un sommeil léthargique...

» Pour perpétuer le souvenir de cet événement surnaturel, il fit placer aux deux fenêtres la représentation des fidèles animaux qui en avaient été les principaux acteurs.

» Depuis ce temps, l'intention de Müller a été respectée. Cinq siècles ont passé sur Cologne ; la maison elle-même a été renouvelée, mais les chevaux de bois sont restés intacts, religieusement placés sous la sauvegarde de la vénération populaire. »

Tel fut le récit du vieillard.

Quand sa narration fut finie, le silence qui régnait déjà dans les rues, et le cri d'alarme : *Warda !* des sentinelles prussiennes nous apprirent que l'heure était venue de regagner le gite que nous avions choisi pour passer la nuit.

Depuis l'époque où nous écrivîmes ces lignes, bien des événements se sont succédés ; et, il y a quelques années, nous trouvant en Belgique, nous eûmes la fantaisie de retourner à Cologne.

Les chevaux de la légende, dont nous venons de raconter l'histoire, eurent notre première visite. Mais, hélas ! à côté de ce souvenir joyeux de notre jeunesse, surgit, tout à coup, à nos yeux, une terrible apparition.

Sur une inscription lapidaire, placée depuis notre premier voyage, se trouvaient deux noms qui foudroyèrent notre cœur : *Reischoffen* et *Sedan* se détachaient, sur la pierre, écrits en lettres couleur de sang !

A cette vision douloureuse, nous nous rappelâmes, mon vieil ami Bertot et moi, que nous étions Français ; et, les larmes aux yeux, nous nous serrâmes convulsivement la main. Quelques heures après, nous reprenions tristement le chemin de notre Patrie.

Le Rhin, hélas ! n'était plus un fleuve français !

G. VILLERS.

L'ENTRÉE DE SAINT MARTIN, A PARIS

L'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, durant laquelle s'imprime ce volume, a été marquée par les solennités du quinzième centenaire de la mort de saint Martin. Bayeux possédait, autrefois, vers la plus belle porte de ses vieux remparts, une église consacrée au saint Apôtre des Gaules.

La situation de ce vieil édifice, aux portes de notre cité, nous rappelle cette Porte de Paris, où saint Martin fit, par sa charité, un miracle presque aussi célèbre que la division de son manteau au pauvre d'Amiens.

C'est donc, avec plaisir, que nous rapportons ici l'entrée de saint Martin, à Paris. Sulpice Sévère, toujours si exact, a été notre inspirateur, c'est au naïf Grégoire de Tours que nous empruntons l'épisode de la conservation de l'église commémorative du miracle opéré par le saint Evêque.

Dans le récit de ces deux vieux auteurs, on voit combien nos pères révéraient les évêques et comment ceux-ci formaient les Gaulois à demi-barbares à la charité et aux vertus chrétiennes. La société, qui se transformait sous l'influence épiscopale, est ici peinte sous son vrai jour :

ENTRÉE DE SAINCT MARTIN A PARIS

ET COMMENT IL Y BAISA UN MEZEAU

Ce qu'il advint de l'église de bois élevée le jour du miracle du mezeau guéri

Au pied des vieux remparts, le peuple de Lutèce
Accourt à flots pressés, tout rempli d'allégresse.
L'archer, du haut des tours, a vu dès le matin
Vers la noble cité s'avancer Saint-Martin,
Ce Martin dont le nom remplit la Gaule entière,
Martin dont le Seigneur exauce la prière.

ortège attendant Saint-Martin.

Les clercs en son honneur portent croix et reliques,
Les vierges du saint lieu préparent leurs cantiques,
Sous ses pas les enfants jettent de verts rameaux,
Tous attendent de lui des miracles nouveaux,
Son cœur compatissant a calmé tant d'alarmes,
Sa visite aujourd'hui sèchera bien des larmes :
Prêtres, pauvres, guerriers, n'ont tous qu'un seul désir,
Le contempler de près et s'en faire bénir.

pérance de la ule; son horreur du lépreux

« Voici l'homme de Dieu, marchez paralytiques,
« Et vous muets, parlez. Entonnez des cantiques
« Martin va vous guérir... on l'espère, on le dit...
« Non, pas encore, hélas ! et c'est vers un maudit,
« Vers un maudit lépreux, l'opprobre de la terre,
« Qu'il s'en va méprisant vos cris, votre misère,
« Pour l'attirer à lui, quel est donc ce mezeau ?
« Il paraît à nos yeux un Lazare nouveau !
« Fi soit donc fait de lui, fi de sa pourriture !
« Il est vraiment l'horreur de toute la nature. »
Ainsi, pensait chacun et d'un œil curieux
Observait à l'écart l'infortuné lépreux...
Plus d'un cœur bondissait de dégoût et de crainte
Et Martin souriant, dans une douce étreinte
Embrasse le mezeau... Ce baiser l'a guéri
Et Martin tout confus pénètre dans Paris.
Les rameaux verdoyants répandus sur la route,
Sur le lieu du baiser forment comme une voûte,
Une voûte rustique et d'un art tout nouveau
Qui témoigna longtemps d'un prodige si beau.
C'est un fait avéré dans l'authentique histoire
Qu'écrivit autrefois l'évêque saint Grégoire
Que plus d'un siècle après le trépas de Martin
Ce monument brava les hommes et le destin.
Sur ce fait nouveau qu'il énonce
Que chacun de vous se prononce.

La flamme, nous apprend saint Grégoire de Tours,
La flamme dévorante attaquait à l'entour
Maint logis fort solide ou de bois ou de pierre,
C'en était fait aussi de l'humble sanctuaire.

Mais un homme y priait, tout seul, et malgré tous,
Espérant désarmer le céleste courroux.
« Sortez, lui criait-on, sortez, sur votre tête
« Ce vieux temple de bois à s'écrouler s'apprête...
« Sortez, il se noircit sous des langues de feu,
« Espérer un miracle, hélas ! c'est tenter Dieu. »
« Non, non, se disait-il, rempli de confiance,
« Martin ne peut laisser sa maison sans défense.
« Où donc irait prier chacun des malheureux
« Dont il présente au ciel la misère et les vœux.
« Les tableaux appendus à ces faibles murailles
« Doivent toujours crier aux âmes sans entrailles
« Que Martin secourable autrefois au lépreux
« Protège encore ici nos frères miséreux. »
De ce croyant le ciel exauça la prière,
Le feu vers d'autres lieux détourna sa colère,
Et dans Paris, Martin protégé de Jésus,
Opéra de la sorte un miracle de plus.

Abbé A. LE LIÈVRE,
Secrétaire.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 25 Février 1897

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'arrondissement de Bayeux a tenu, le Jeudi vingt-cinq Février, sa réunion statutaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Étaient présents et siégeaient au Bureau : MM. Desclosières, président ; Pillet, vice-président ; Abbé Lelièvre, secrétaire.

MM. Bazire, Cauchard, Dédouit, Delmas, Desmant, d'Auxais, de Juvigny, de Vaulogé, Duvant, Garnier, Gautier, Guisle, Le Duc, Le Maître, Lesieur, Levard, Hamel, Londet, Portalis, Tavigny, Tranchand, Tuboeuf, Valette, Villers.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présentés, comme demandant à faire partie de la Société : MM. Bertaux, professeur au lycée Condorcet ; abbé Delarue, curé du Tronquay ; Dupuis, agent voyer honoraire à Arromanches ; Henri Etienne, avocat à Bayeux ; Ambroise Lahaye, peintre décorateur ; Le Mière, entrepreneur de menuiserie ; Le Pellerin, négociant en vins ; Marie fils, mécanicien ; Mahieu, greffier de paix à Trévières ; Tranchefort fils, architecte à Putot-en-Bessin ; Joseph Hergast, à Bayeux ; Vallée, juge suppléant, à Bayeux.

Il est ensuite procédé à la réélection du Bureau, pour trois années. Les membres en exercice sont rééligibles. M. Villers, doyen d'âge, assisté de MM. Duvant, Tranchand et Garnier, a présidé le Bureau de vote. Au dépouillement des bulletins (27 votants), ont été proclamés : Président, M. Desclosières (25 voix) ; Vice-Président, M. Pillet (22 voix) ; Secrétaire, M. l'abbé Le Lièvre (20 voix) ; Vice-Secrétaire, M. Mabire (17 voix) ; Trésorier,

M. Thieulin (18 voix). Les dignitaires réélus prennent place au Bureau et demandent aux Sociétaires de nommer un Archiviste, en remplacement de M. Maynier, décédé. Après dépouillement du scrutin, M. Valette est proclamé Archiviste.

La séance publique est ensuite fixée, en principe, à la dernière quinzaine de Juin, et le Bureau reçoit pleins pouvoirs pour préciser la date définitive.

M. Le Duc nous lit ensuite une remarquable Etude sur le Bronze modelé et coulé à cire perdue. Grâce à la compétence de cet honorable Collègue qui, par sa comparaison aussi poétique qu'exacte, des moules et d'un fruit à noyaux (la pêche), les procédés mis en œuvre pour que la maquette d'un artiste devienne statue, ont été facilement saisis par l'assistance. Nous avons, dans cette communication intéressante, reconnu, avec plaisir, que M. Le Duc et son collaborateur, M. Tony Noël, vulgariseraient aussi bien, par leurs notices pleines de clarté que par leur étude incessante, de ses progrès artistiques et matériels, de l'art statuaire où ils sont passés maîtres.

Le professeur Londet, désirant faire connaître aux invités de notre prochaine séance publique la nature, la préparation et les applications du gaz acétylène et de l'hydrogène à l'éclairage public et aux projections, a bien voulu, dans l'ancien Tribunal de Commerce, mis, par M. le Maire, à notre disposition, opérer toute une série d'expériences et de projections qui nous ont vivement intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à cinq heures un quart.

Séance du 10 Juin 1897

Le Jeudi dix Juin, se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Etaient présents au Bureau : MM. Deslosières, président; Pillet, vice-président; Le Lièvre, secrétaire, et M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux.

MM. Aubrée, professeur honoraire, Bazire, Dédouit, de Courson Georges, Guisle, Levard, Tranchand, Villers, abbé Yvonnet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

S'excuse, par lettre, M. Hellot.

La Société Havraise d'Etudes diverses, l'une de nos Sociétés correspondantes, nous envoie le programme du Concours poétique Follope.

M. le Président donne ensuite quelques détails complémentaires sur l'organisation de la séance publique du 14 de ce mois. A l'appui du compte-rendu de la situation financière de la Société, M. le Trésorier sollicite une délibération facilitant la retraite, à bref délai, sur ordonnancement du Président ou du Vice-Président, des fonds sociaux versés à la Caisse d'Epargne. Les Sociétaires adoptent, en conséquence, la délibération suivante, à insérer au registre du Secrétaire et aux Mémoires de la Société :

« Le Président de la Société ou, en son absence, le Vice-Prési-
« dent, déterminera, dans une déclaration écrite, la somme qu'il
« convient de retirer de la Caisse d'Epargne. M. le Caissier de
« l'Etablissement, sur le vu de cette déclaration, versera au Tré-
« sorier la somme qui y sera énoncée. Le Trésorier donnera quit-
« tance à la Caisse et cette quittance vaudra bonne et valable
« décharge à M. le Caissier de la Caisse d'Epargne, à concurrence
« de la somme portée à ladite délibération. »

Sont élues Membres de la Société, les personnes présentées à la dernière séance : MM. Bertauld (présenté par MM. Pillet et le Bureau), de La Rue, curé du Tronquay (présenté par MM. Le Lièvre et Pillet), Henri Etienne, Emile Vallée, Joseph Hergast (présentés

par M. Pain, maire de Bayeux), Tranchefort, Le Mière, Lahaye (présentés par M. Guillot), Dupuis, Le Pellerin, Mahieu, greffier (présentés par le Bureau), Marie fils, mécanicien (présenté par M. Pillet).

Le Comité d'Etudes d'Alain Chartier, après s'être déclaré en faveur de la maquette proposée par M. Le Duc, doit ouvrir incessamment la souscription pour l'exécution de l'œuvre de notre collègue. MM. Bazire, Dédouit, Levard, Yvonnet, Pillet et Le Lièvre échangent une série d'observations, qui peuvent se ramener à ces points :

A. — A la souscription à domicile : 1° par un Commissaire désigné par quartier ou paroisse paraît très aléatoire, quant au résultat comparé à la charge qu'elle impose au Commissaire délégué ; 2° par rue et non par quartier, elle présente plus d'espérances ; 3° laissée à l'initiative privée qui se partagerait les groupes de maisons amies et utiliserait les relations de parenté, de voisinage ou d'affaires, paraît plus praticable.

B. — Un trésorier unique recevrait les souscriptions, au fur et à mesure qu'elles se produisent. ou les réaliserait, au moment opportun, auprès des souscripteurs, qui n'auraient qu'apposé leur signature à côté du montant promis de leur souscription. — La liste générale des souscripteurs, le montant de leurs offrandes, seraient officiellement imprimés après l'érection du monument. Le Trésorier du Comité d'Etudes devenu, par l'ouverture de la souscription, un Comité d'exécution, devrait être le Trésorier tout naturel, centralisant les offrandes. (L'emplacement devrait être, dès maintenant, officiellement désigné. Les souscripteurs peuvent mesurer leurs offrandes sur l'importance du monument en lui-même et aussi sur l'élément décoratif qu'il apportera, de plus, à notre cité.

M. le Vice-Président marque ensuite, comme digne des études de la Compagnie, en 1897-1898, les recherches sur la Fosse du Soucy, la direction exacte de ses eaux vers la Boucle de Port. Il rappelle qu'on avait, autrefois, proposé de mêler, à ces eaux souterraines, des matières chimiques colorantes, dont on aurait retrouvé trace à leur arrivée dans la mer.

M. Desclosières signale, de son côté, des recherches statistiques

sur le progrès de la population et sur les propriétés bâties dans nos stations balnéaires, aujourd'hui à la mode : Arromanches, Grandcamp, Saint-Laurent, Port, Vierville.

L'honorable M. Georges Villers nous lit ensuite ses impressions de voyage à Cologne, en 1815 ; il nous donne, avec un style poétique et plein de jeunesse, une version de la *Légende des Chevaux de Bois de Cologne*. Ces chevaux sont une curieuse sculpture occupant la lucarne d'escalier d'une vieille demeure de la cité rhénane, rappelant la sacrilège profanation de la tombe d'une jeune dame, inhumée en léthargie, et dont la rentrée au logis de famille avait été confirmée, au concierge et aux habitants incrédules, par l'ascension des chevaux à l'étage où ils sont encore sculptés. Cette étude de M. Villers, qui semble une rivale des Légendes du Rhin, de Victor Hugo, se termine par le patriotique souvenir d'une visite à Cologne, après nos désastres de 1870, avec notre regretté Président Bertot. Notre infatigable et érudit collègue a pleinement charmé, par cette légende, son auditoire captivé et, ainsi, a été dignement couronnée une des plus intéressantes réunions de notre Compagnie : c'est un heureux début pour la session qui commence.

Séance du 7 Octobre 1897

La séance du jeudi sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept a eu lieu, avec une affluence exceptionnelle, à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, dans la salle ordinaire de nos réunions.

Siégeaient au Bureau : MM. Desclosières, président ; Le Lièvre, secrétaire ; Valette, archiviste.

Etaient présents : MM. Pain, maire de Bayeux ; Nassaud, sous-préfet ; Basley, Bazire, Carré, de Courson, Dédouit, Dumans, Aubrée, Eudelin, Le Duc, Le Maitre, Levard, Gautier, Marie, Vte Portalis, R. de Gomiecourt, Lamy, Villers, Tony Noël.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Président exprime, en quelques mots, les regrets de notre Compagnie privée du concours si éclairé, si dévoué et si actif de son vice-président, M. le professeur Pillet, appelé au principalat du collège de Verneuil. Dans sa gratitude pour les longs services de notre dévoué compatriote et confrère, la Société, à l'unanimité, lui adresse, à la fois, l'expression de ses remerciements et de ses sympathies, et l'inscrit au nombre de ses membres les plus méritants, et tient à le considérer toujours comme l'un de ses collaborateurs les plus dévoués.

M. Tavigny est élu délégué de la Société, en remplacement de M. Pillet, pour le Comité d'érection de la statue Alain Chartier.

M. Villers traite ensuite cette importante question, controversée parmi les érudits archéologues de notre région : Le clocheton de la rue des Chanoines est-il une cheminée du Moyen-Age ou une lanterne des Morts ? Avec une loyauté qui l'honore, notre vénérable Collègue rétracte les erreurs involontaires auxquelles il a été entraîné par ses devanciers et ses maîtres, et restitue, à ce curieux monument, son vrai caractère.

M. le Secrétaire, sous ce titre : Les suites d'une rixe à l'Abreuvoir-l'Evêque, condense des documents inédits sur les diverses classes sociales en 1766. C'est, d'abord, le bagage d'un soldat expatrié ; puis, les revenus, les terres et le mobilier d'un bénéfice ecclésiastique de notre contrée ; un aperçu de la toilette, du mobilier et de la bibliothèque d'une grande dame châtelaine, qui sont extraits de vieux papiers d'origine et d'importance diverses, qui donnent un tableau, sans prétention, des goûts et des usages de nos aïeux, il y a cent ans.

Avant ces deux lectures, M. le Président a fait connaître l'état d'avancement de la souscription Alain Chartier et indiqué les voies et moyens pour la compléter.

LISTE DES MEMBRES

BUREAU

MM.

JORET-DESCLOSIÈRES, ✱, Avocat à la Cour d'Appel, 6, rue Garancière, à Paris, *Président.*

G. VILLERS, Président du Conseil d'Arrondissement, à Bayeux, *Président honoraire.*

LONDET, ✪, O. A, Professeur de Physique, rue Saint-Martin, à Bayeux, *Vice-Président.*

Abbé LE LIÈVRE, Curé de Saint-Laurent, à Bayeux, *Secrétaire.*

MABIRE, Maurice, Avocat, rue Bourbesneur, à Bayeux, *Vice-Secrétaire.*

VALETTE, ✪, O. A., Professeur, rue Saint-Malo, à Bayeux, *Archiviste.*

THIEULIN, Receveur Municipal, à Bayeux, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, Avocat, rue Tardif, à Bayeux.

ANGÉRARD, Notaire, à Louviers (Eure).

AUBRÉE, ancien Professeur, rue de l'Abreuvoir, à Bayeux.

AUBRÉE, Notaire, à Tour.

AUVRAY, Libraire, rue Saint-Jean, à Bayeux.

Cte d'AUXAIS, rue Saint-Loup, à Bayeux.

BASLEY, ✱, Docteur en Médecine, rue de la Poterie, à Bayeux.

BAZIRE, Marchand de Blancs, rue Saint-Martin, à Bayeux.

BERTOT, Jean, ✪, O. A., Architecte, 54, avenue de Breteuil, à Paris.

BUNEL, Bibliothécaire, à Bayeux.

BISSON, Instituteur, à Longues.

Bon du CHARMEL, ✱, O., à Vaux-sur-Seulles.

de COURSON, Georges, rue Montfiquet, à Bayeux.

Cte de CUSSY-MANDEVILLE, rue Général de Dais, à Bayeux.

MM.

CARRÉ, ✱, Capitaine de Cavalerie en retraite, à Barbeville.
CAUCHARD, Maire, à Guéron.
Abbé DE LA RUE, Curé, au Tronquay.
Abbé DESLANDES, ✪, O. I., Chanoine, à Bayeux.
DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.
DELMAS, rue des Ursulines, à Bayeux.
DESNOYERS, rue des Ursulines, à Bayeux.
DESMANS, Emailleur-Céramiste, à Subles.
DESRAMÉ-DUBOIS, ✪, O. A., Juge de Paix, à Bayeux.
DEVILLERS, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.
DUMANS, rue Saint-Loup, à Bayeux.
DUPOST, Notaire, rue Franche, à Bayeux.
DUPUIS, Agent-Voyer retraité, à Arromanches.
ETIENNE, Avocat, rue du Marché, à Bayeux.
EUDELIN, 15, rue de Rome, à Paris.
FABRE, Avocat, rue Dieu, près de la Place de la République, à Paris.
FERMAL, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.
Abbé FOSSEY, Chanoine, à Bayeux.
Abbé FEUGUET, Chanoine, à Bayeux.
GAUTIER, Agréé, rue Saint-Laurent, à Bayeux.
GALLIOT, Président du Tribunal civil, à Bayeux.
GARNIER, Avocat, rue des Bouchers, à Bayeux.
B^on GÉRARD, Député, à Barbeville.
B^on MAURICE GÉRARD, Conseiller général, à Maisons.
DE GOMIECOURT, ROGER, à Bayeux.
GUILLOT, EMILE, Sculpteur, à Paris.
GUISLE, Propriétaire, rue Saint-Martin, à Bayeux.
GUILLEMETTE, Juge de Paix, à Bayeux.
GUILLET, Docteur en Médecine, à Bayeux.
HAMEL, Entrepreneur de Menuiserie, rue de la Juridiction, à Bayeux.
HELLOT, ✱, Lieutenant-Colonel en retraite, 80, boulevard Malesherbes, à Paris.
HERGAST, Négociant, rue Saint-Martin, à Bayeux.
JAMES, Négociant, à Isigny.
JORET, ✱, Professeur de Faculté, à Aix (Bouches-du-Rhône).
JOURDAIN, SYLVAIN, Professeur de Faculté, à Portbail (Manche).
DE JUVIGNY, rue des Terres, à Bayeux.
LAHAYE, AMBROISE, Peintre, rue des Cuisiniers, à Bayeux.

MM.

LAMY, Avocat, rue de la Juridiction, à Bayeux.
LAURENT, à Saint-Martin-des-Entrées.
LECOINTE, Avoué, rue des Terres, à Bayeux.
LE DUC, Statuaire, au château d'Asnières, par Vierville.
LEFÈVRE, Notaire, rue des Bouchers, à Bayeux.
LELU, Emile, rue Montfiquet, à Bayeux.
LEMAITRE, Percepteur, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LEMOIGNE, Avocat, rue Pémagnie, à Caen.
LENORMAND, Avoué, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
LE PAULMIER, Stéphen, Docteur en médecine, 48, rue Taitbout, à Paris.
LESIEUR, rue de la Cambette, à Bayeux.
LE TUAL de LA HEUDERIE, Sculpteur, à Trévières.
LEVARD, ✱, Capitaine en retraite, rue de la Cave, à Bayeux.
de LIÉNARD, rue du Marché, à Bayeux.
LOUDIER, ✪, O. I., Homme de Lettres, 69, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).
LE PELLEY, Juge au Tribunal de Commerce, route de Port, à Bayeux.
LEPELLERIN, Négociant, rue Saint-Malo, à Bayeux.
LEMIÈRE, Menuisier, rue des Bouchers, à Bayeux.
MAHIEU, Greffier de Paix, à Trévières.
MALLARD, Eleveur, rue des Terres, à Bayeux.
de MANNEVILLE, rue du Marché, à Bayeux.
Vte Paul du MANOIR, à Saint-Côme-de-Fresnay.
MANOURY, Pharmacien, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
MARIE, Mécanicien, rue Saint-Malo, à Bayeux.
MORICE, Avocat, rue de Geôle, à Caen.
MOUTIER, Architecte, rue Laitière, à Bayeux.
PAGNY, ✱, Conseiller d'Arrondissement, à Cartigny-l'Epiney.
PAIN, ✪, O. A., Avocat, rue de la Poterie, à Bayeux.
PAYAN, Imprimeur, rue Saint-Loup, à Bayeux.
PERRÉE, Huissier, rue Genas-Duhomme, à Bayeux.
PFISTRE-DUVANT, Saint-Ange, Imprimeur, rue Général de Dais, à Bayeux.
PILLET, ✪, O. A., Principal du Collège, à Verneuil (Eure).
PIPEREL, à Noron.
POMEYRAT, Principal du Collège de Bayeux.
POITEVIN, Auguste, à Formigny.
Vte PORTALIS, ✱, rue de Cremel, à Bayeux.

MM.

DE RAMPAN, à Ecrammeville.
TALLEVAST, rue des Terres, à Bayeux.
TAVIGNY, ancien Magistrat, rue Bourbesneur, à Bayeux.
THOMAS, Professeur de Mathématiques au Collège de Bayeux.
TRANCHAND, Commissaire-Priseur, rue Saint-Martin, à Bayeux.
TRANCHEFORT, Fils, Architecte, à Putot.
TUBŒUF, comptable, rue de la Maîtrise, à Bayeux.
VALLÉE, Juge suppléant, à Bernesq.
Vte DE VAULOGÉ, à Tour.
VIALATTE, Clerc de Notaire, rue Saint-Jean, à Bayeux.
YOUF, PIERRE-JACQUES, à Cormolain.
Abbé YVONNET, Curé, à Arganchy.

MEMBRES HONORAIRES

Mgr HUGONIN, ✱, Evêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.
NASSAUD, ✪, O. A., Sous-Préfet de l'arrondissement, à Bayeux.

MEMBRE CORRESPONDANT

ROLLET, Conservateur des Eaux et Forêts, à Tours (Indre-et-Loire).

MEMBRES DÉCÉDÉS DANS L'ANNÉE 1897

MM.

BERTAULD, ancien Professeur, à Asnières (Seine).
YVRAY, CHARLES, à Ranchy.

TABLES DU IV^ME VOLUME

TABLE PAR ORDRE DE PAGINATION

	PAGES
Le Comte Jean-Louis Le Chanoine du Manoir et la Cour de Weimar, par M. Charles JORET, Professeur à la Faculté d'Aix. . .	5
Alain Chartier, par M. Gabriel DESCLOSIÈRES, Président de la Société	43
Séance du 17 Octobre 1894	47
Séance du 28 Février 1895	49
Séance du 6 Juin 1895	50
Séance du 11 Juillet 1895.	52
Séance du 10 Août 1895	53
Séance du 10 Octobre 1895	56
Séance du 14 Novembre 1895	59
Nouveaux Membres depuis le 17 Octobre 1894	63
Compte-Rendu de la Séance solennelle pour le Prix Létot . .	65
Mémoire qui a obtenu le PRIX LÉTOT: *Histoire de la Céramique à Bayeux et dans sa Région, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours*, par M. R. DE BRÉBISSON.	67
Rapport de M. VILLERS, sur le Concours du Prix Létot . . .	124
Note sur la Foudre Globulaire, par M. P. LONDET	130
Les Statuts des Maitres Cuisiniers de la Ville de Bayeux (1473-1731), publiés par le Docteur LE PAULMIER	132
Séance du 6 Février 1896	156
Séance du 18 Juin 1896	158
Séance du 19 Novembre 1896	160

Nouveaux Membres depuis le 6 Février 1896 163

Les Anciennes Paroisses du Diocèse de Bayeux et Lisieux, Documents sur leurs noms latins et sur leur rattachement à l'église de Bayeux, mis en ordre par le Secrétaire de la Société . . 165

Les Chevaux de Cologne (Légende allemande). — Souvenir des bords du Rhin, par M. Georges Villiers 185

L'Entrée de Saint Martin, à Paris, Poésie, par l'Abbé Le Lièvre . 193

Séance du 25 Février 1897. — Réélection du Bureau. . . . 196

Séance du 10 Juin 1897 198

Séance du 7 Octobre 1897 200

Liste des Membres au 1er Mars 1898. 202

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES

A

		PAGES
Archéologie et Architecture	Le Clocheton de la rue des Chanoines, par M. G. VILLERS	201

B

Bronze modelé et coulé à Cire perdue :	Lecture de M. LE DUC, statuaire	197

C

Céramique	Histoire de la Céramique à Bayeux et sa Région, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, par M. DE BRÉBISSON.	67

H

Histoire Ecclésiastique . .	Anciennes Paroisses du Diocèse de Bayeux et Lisieux	165
	Ordonnance de Mg^r^ de Cheylus au sujet de l'Election de M. Fauchet.	180
Histoire Militaire	Le Serment de Harold, par l'Abbé LE LIÈVRE	48
	Le Combat Naval d'Arromanches, par M. VILLERS	49
	Une Rixe à l'Abreuvoir-l'Evêque, en 1766, par l'Abbé LE LIÈVRE . .	201

L

Légendes	Jean Pinchon, par M. DESCLOSIÈRES .	159
	Les Chevaux de Cologne, M. VILLERS.	185
Littérature	Alain Chartier, par M. DESCLOSIÈRES .	43

M

Miscellanées	Les Livres de Raison, par M. DESCLOSIÈRES.	50
	La Mendicité et l'Assistance à Bayeux, depuis Louis XIV, par M. DÉDOUIT.	51-55
	La Mendicité chez les Anglais, par M. PILLET	157

Monographie. . . . . Notes sur la paroisse de Sables, par l'Abbé Le Lièvre 51

N

Nécrologie. . . . . MM. Fierville et Maynier. . . . 160

Notice. . . . . Notice sur M. le comte Jean-Louis du Manoir à la Cour de Weimar, par M. Ch. Jorit 5

Numismatique . . . . . Pièces de Charles IV, trouvées en la ferme de Fumichon, à Tour, par M. Villers 159

P

Poésie. . . . . Entrée de Saint Martin, à Paris, par M. Le Lièvre 193

S

Séances de la Société. . . . Voir pages 47, 49, 50, 52, 53, 56, 59, 65, 156 à 160 et 196 à 201

Sciences . . . . . Notice sur la Foudre Globulaire, par M. Loxdet. 130

Sociales (Etudes) . . . . . La Mutualité dans les communes rurales, par M. Jeanne 162

Statuts des Cuisiniers de Bayeux, par le Docteur Le Paulmier . . . 132

Statistique des Progrès de notre Compagnie :

Admissions de nouveaux Membres pages 63, 163, 198

Liste des Membres actuels. . . 202

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Les Anciennes Paroisses du Diocèse de Bayeux et Lisieux. Documents sur leurs noms latins et sur leur rattachement à l'église de Bayeux, mis en ordre par le Secrétaire de la Société 165

Les Chevaux de Cologne (Légende allemande). — Souvenir des bords du Rhin, par M. Georges VILLERS . . . 185

L'Entrée de Saint Martin, à Paris, par l'Abbé LE LIÈVRE . 193

Séance du 25 Février 1897. — Réélection du Bureau . . 196

Séance du 10 Juin 1897 198

Séance du 7 Octobre 1897 200

Liste des Membres au 1er Mars 1898 203

Table du IVme Volume par ordre de pagination 207

Table par ordre des Matières 209

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

5e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17

1900

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Nouveaux Membres depuis le 6 Février 1896 163

Les Anciennes Paroisses du Diocèse de Bayeux et Lisieux, Documents sur leurs noms latins et sur leur rattachement à l'église de Bayeux, mis en ordre par le Secrétaire de la Société . . 165

Les Chevaux de Cologne (Légende allemande). — Souvenir des bords du Rhin, par M. Georges Villers 185

L'Entrée de Saint Martin, à Paris, Poésie, par l'Abbé Le Lièvre . 193

Séance du 25 Février 1897. — Réélection du Bureau. . . . 196

Séance du 10 Juin 1897 198

Séance du 7 Octobre 1897 200

Liste des Membres au 1er Mars 1898. 202

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES

A

		PAGES
Archéologie et Architecture	Le Clocheton de la rue des Chanoines, par M. G. VILLERS	201

B

Bronze modelé et coulé à Cire perdue :	Lecture de M. LE DUC, statuaire	197

C

Céramique.	Histoire de la Céramique à Bayeux et sa Région, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, par M. DE BRÉBISSON.	67

H

Histoire Ecclésiastique . .	Anciennes Paroisses du Diocèse de Bayeux et Lisieux	165
	Ordonnance de Mg^r^ de Cheylus au sujet de l'Election de M. Fauchet.	180
Histoire Militaire.	Le Serment de Harold, par l'Abbé LE LIÈVRE	48
	Le Combat Naval d'Arromanches, par M. VILLERS	49
	Une Rixe à l'Abreuvoir-l'Evêque, en 1766, par l'Abbé LE LIÈVRE . .	201

L

Légendes.	Jean Pinchon, par M. DESCLOSIÈRES .	159
	Les Chevaux de Cologne, M. VILLERS.	185
Littérature.	Alain Chartier, par M. DESCLOSIÈRES .	43

M

Miscellanées	Les Livres de Raison, par M. DESCLOSIÈRES.	50
	La Mendicité et l'Assistance à Bayeux, depuis Louis XIV, par M. DÉDOUIT.	51-55
	La Mendicité chez les Anglais, par M. PILLET	157

Monographie. . . . . Notes sur la paroisse de Sables, par l'Abbé Le Lièvre 51

N

Nécrologie. . . . . MM. Fierville et Maynier. . . . 160

Notice. . . . . Notice sur M. le comte Jean-Louis du Manoir à la Cour de Weimar, par M. Ch. Jorlt 5

Numismatique . . . . . Pièces de Charles IV, trouvées en la ferme de Fumichon, à Tour, par M. Villers 159

P

Poésie. . . . . Entrée de Saint Martin, à Paris, par M. Le Lièvre 193

S

Séances de la Société. . . . Voir pages 47, 49, 50, 52, 53, 56, 59, 65, 156 à 160 et 196 à 201

Sciences . . . . . Notice sur la Foudre Globulaire, par M. Londet. 130

Sociales (Etudes) . . . . . La Mutualité dans les communes rurales, par M. Jeanne . . . 162

Statuts des Cuisiniers de Bayeux, par le Docteur Le Paulmier . . . 132

Statistique des Progrès de notre Compagnie :

Admissions de nouveaux Membres pages 63, 163, 198

Liste des Membres actuels. . . 202

LA MENDICITÉ, L'ASSISTANCE

ET L'ASSOCIATION DES MARMITES

A BAYEUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

par Alfred DEDOUIT

Pauvreté n'est pas vice, dit un adage bien connu, et cependant la mendicité, cette dernière ressource du malheureux pressé par la faim, est interdite et punie par la loi.

S'il en est encore ainsi à la fin d'un siècle où, contraste frappant, la moralité baisse tandis que la science progresse, c'est que, parmi ceux qui mendient, peu sont vraiment dignes de pitié.

En effet, chose malheureusement trop fréquente, de jeunes hommes et même des travailleurs dans la force de l'âge, abandonnent l'atelier pour mendier. Beaucoup, parmi ces vagabonds, abusant de la crainte qu'ils inspirent, proférent des menaces en réclamant impérieusement la charité. Les crimes qui s'en suivent, dans les campagnes désertes, alarment les populations insuffisamment protégées par la loi.

Jadis, le fouet, le pilori, la marque, les galères et aussi la hart, cette dernière dans certains cas, punissaient le vagabondage et la mendicité. Aujourd'hui ces peines, par trop sévères, sont remplacées par une courte détention.

Si les anciennes punitions, dont l'humanité réprouve la barbarie, ne sont plus en rapport avec nos mœurs, la prison qui les remplace est sans effet et grève lourdement les finances de l'Etat.

Entre ces deux extrêmes, laissant une tache indélébile sur le passé du mendiant, il est un moyen terme dont l'emploi serait fécond en excellents résultats, s'il était appliqué. Les vagabonds

parvenir. Déjà, en 1656, l'édit de fondation de l'Hôpital-Général de Paris, en conférant des pouvoirs très étendus aux directeurs de cet hospice, avait encore mis à leur disposition une force armée nouvelle désignée sous le nom d'*Archers des pauvres.*

Les Hôpitaux-Généraux, alors récemment établis en province, devaient aussi posséder des archers.

Les devoirs de ces agents, le respect qui leur était dû, et l'assistance qu'ils pouvaient requérir dans l'exercice de leurs fonctions, qui s'étendaient encore, pour Bayeux, à la surveillance des femmes de mauvaise vie, étaient ainsi déterminés au nom du Roi :

« Enjoignons auxdicts archers de faire exacte perquisition de « tous les pauvres mendiants dans la dicte ville et fauxbourgs, à « peine d'estre chassés et punis, sans qu'ils puissent prétendre « aucune chose des pauvres, ni les souffrir et favoriser, ni aussi « les maltraiter en quelque manière que ce soit.

« Les dicts archers auront des casaques avec croix ou autres « marques particulières, et leur permettons de porter épée et « hallebarde, nonobstant les deffenses portées par nos ordonnances.

« Deffendons à touttes sortes de personnes, de quelque condition « et qualitez qu'elles soient, de maltraiter et injurier les dicts « archers, à peine de 24 livres d'amende pour les pauvres, et « d'estre emprisonnées et procédé contre elles extraordinairement.

« Enjoignons aussi aux habitants, de quelque qualitez et condi- « tion qu'ils soient, de contenir leurs enfants, compagnons et « domestiques, à peine de répondre et payer, en leur propre et « privé nom, les dommages-intérêts, amendes et dépens qui seront « jugés, à cause des injures et des maltraitements faicts aux « archers par leurs enfants, compagnons ou domestiques.

« Enjoignons pareillement auxdicts habitants de prester main- « forte lorsque les pauvres feront résistance, ou que les archers « seront empeschés de les conduire par quelque personne que ce « soit.

« Deffendons aux dicts pauvres de faire résistance aux archers, « sous peine de punition. »

Ceux qui intervenaient en faveur des mendiants, encouraient des peines sévères. A Paris, un soldat au Régiment des Gardes,

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

5e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17

1900

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

5e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17
—
1900

Saint-Michel, au haut du Marché Saint-Patrice, où elle se continua jusqu'à la démolition de cet oratoire, en 1737.

Les pauvres recevaient encore ce pain devant la tour crénelée, lorsque Louis XIV ordonna, par édit, de construire des Hôpitaux-Généraux dans les villes et les bourgs, afin de faire cesser la mendicité dans l'étendue de son royaume.

Déjà, à ce moment, plusieurs généralités possédaient des établissements similaires. Lyon, dont le bureau de charité secourait 18,000 pauvres, donna l'exemple à la province. Chartres, Beauvais et Senlis l'avaient suivi, lorsque Caen fonda l'Hôpital Saint-Louis pour recueillir les mendiants. Les décisions prises à ce sujet par les bourgeois, les 8 et 11 Mars 1655, portaient entre autres ce qui suit : « A mesure que la charité se trouve grande dans les villes, « on y voit croistre le nombre des mendiants ; la facilité de trouver « de quoy y vivre ostant aux fainéants le soin aussi bien que la « nécessité de travailler ; de quoy on a reconnu qu'il arrive tant « d'inconvénients que plusieurs villes du royaume se sont résolues, « depuis quelque temps, de convertir en un ordre général les « aumosnes des particuliers, les quelles estant bien dirigées sont « plus que suffisantes pour subvenir aux véritables et pressantes « nécessitez, et pour prévenir les futures, en diminuant le nombre « des fainéants et en augmentant le nombre des ouvriers, au grand « avantage de ces particuliers et du public. »

Malgré l'urgence de renfermer les mendiants pour les soustraire aux atteintes de la misère et les avantages présentés « par la conversion en un ordre général des aumônes des particuliers », la mise à exécution de l'édit de 1662, en ce qui concernait la construction des nouveaux hospices aux frais des villes rencontra de sérieuses difficultés ; la plupart manquaient de ressources, Bayeux était de ce nombre.

Mgr de Nesmond — au courant de cette situation et de l'extrême détresse des pauvres de sa ville épiscopale, en faveur desquels il avait porté de 12 à 18 le nombre des boisseaux de blé distribués par l'évêché, chaque semaine — crut devoir abréger d'inévitables retards en devançant la mise à exécution de l'édit. Pressé par son ardent désir de venir au secours de ses ouailles dans la misère, il

LA MENDICITÉ, L'ASSISTANCE

ET L'ASSOCIATION DES MARMITES

A BAYEUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

par Alfred DEDOUIT

Pauvreté n'est pas vice, dit un adage bien connu, et cependant la mendicité, cette dernière ressource du malheureux pressé par la faim, est interdite et punie par la loi.

S'il en est encore ainsi à la fin d'un siècle où, contraste frappant, la moralité baisse tandis que la science progresse, c'est que, parmi ceux qui mendient, peu sont vraiment dignes de pitié.

En effet, chose malheureusement trop fréquente, de jeunes hommes et même des travailleurs dans la force de l'âge, abandonnent l'atelier pour mendier. Beaucoup, parmi ces vagabonds, abusant de la crainte qu'ils inspirent, profèrent des menaces en réclamant impérieusement la charité. Les crimes qui s'en suivent, dans les campagnes désertes, alarment les populations insuffisamment protégées par la loi.

Jadis, le fouet, le pilori, la marque, les galères et aussi la hart, cette dernière dans certains cas, punissaient le vagabondage et la mendicité. Aujourd'hui ces peines, par trop sévères, sont remplacées par une courte détention.

Si les anciennes punitions, dont l'humanité réprouve la barbarie, ne sont plus en rapport avec nos mœurs, la prison qui les remplace est sans effet et grève lourdement les finances de l'Etat.

Entre ces deux extrêmes, laissant une tache indélébile sur le passé du mendiant, il est un moyen terme dont l'emploi serait fécond en excellents résultats, s'il était appliqué. Les vagabonds

valides, sans être à charge au pays, pourraient trouver, avec l'aide de l'autorité, un travail certain et même la fortune dans nos nouvelles colonies et se rendre utiles à la société. Les vieillards et les infirmes seraient recueillis d'office dans les dépôts de mendicité, comme cela se pratiquait encore il y a peu d'années, depuis le règne de Louis XV, où ces dépôts furent créés.

Quoi qu'il advienne de cette question, dont la solution à bref délai s'impose de plus en plus, si l'on considère les abus du vagabondage et de la mendicité à notre époque, on reconnaîtra que ces plaies toujours vives de la société, présentent des dangers comme au dix-septième siècle, où elles devinrent un péril social contre lequel Louis XIV prit d'énergiques mesures.

Justement alarmé par la progression du nombre des Bohémiens et des truands répandus dans son royaume, ce Roi augmenta la sévérité des pénalités portées dans les ordonnances de ses prédécesseurs, notamment par Charles IX, à Moulins, en 1566, et par Henri III, à Fontainebleau, en 1586.

Louis XIV, qui prescrivait, par son édit de 1662, l'établissement, à bref délai, des Hôpitaux-Généraux dans toutes les villes et bourgs de province : « Pour loger, enfermer et nourrir les pauvres men-« diants invalides des lieux, ou qui y auraient demeuré pendant un « an, comme aussi les orphelins de parents pauvres », ordonnait encore, en 1663, que les vagabonds, — auxquels il était interdit: de porter les armes, de s'attrouper, d'user de violences et de voies de fait, « sous peine de mort » — sortiraient du Royaume dans le délai d'un mois, au plus tard. En cas de désobéissance, ils devaient subir des peines corporelles, et même celle du bagne, « où ils « seront conduits par la chaisne, sans forme ni figure de procès, « pour servir comme forçats sur les galères du Roi ».

Les peines prévues contre les mendiants, en général, n'étaient pas moins rigoureuses. Un édit de 1661 portait : « Tout mendiant valide pris trois fois à Paris et chastié, sera condamné aux galères. » Les femmes devaient être bannies et avoir la tête rasée.

L'habitude de mendier ou de *gueuser*, comme on disait alors, très invétérée chez les pauvres, était des plus difficiles à faire disparaître. Des agents ad-hoc devenaient nécessaires pour y

parvenir. Déjà, en 1656, l'édit de fondation de l'Hôpital-Général de Paris, en conférant des pouvoirs très étendus aux directeurs de cet hospice, avait encore mis à leur disposition une force armée nouvelle désignée sous le nom d'*Archers des pauvres*.

Les Hôpitaux-Généraux, alors récemment établis en province, devaient aussi posséder des archers.

Les devoirs de ces agents, le respect qui leur était dû, et l'assistance qu'ils pouvaient requérir dans l'exercice de leurs fonctions, qui s'étendaient encore, pour Bayeux, à la surveillance des femmes de mauvaise vie, étaient ainsi déterminés au nom du Roi :

« Enjoignons auxdicts archers de faire exacte perquisition de « tous les pauvres mendiants dans la dicte ville et fauxbourgs, à « peine d'estre chassés et punis, sans qu'ils puissent prétendre « aucune chose des pauvres, ni les souffrir et favoriser, ni aussi « les maltraiter en quelque manière que ce soit.

« Les dicts archers auront des casaques avec croix ou autres « marques particulières, et leur permettons de porter épée et « hallebarde, nonobstant les deffenses portées par nos ordonnances.

« Deffendons à touttes sortes de personnes, de quelque condition « et qualitez qu'elles soient, de maltraiter et injurier les dicts « archers, à peine de 24 livres d'amende pour les pauvres, et « d'estre emprisonnées et procédé contre elles extraordinairement.

« Enjoignons aussi aux habitants, de quelque qualitez et condi- « tion qu'ils soient, de contenir leurs enfants, compagnons et « domestiques, à peine de répondre et payer, en leur propre et « privé nom, les dommages-intérêts, amendes et dépens qui seront « jugés, à cause des injures et des maltraitements faicts aux « archers par leurs enfants, compagnons ou domestiques.

« Enjoignons pareillement auxdicts habitants de prester main- « forte lorsque les pauvres feront résistance, ou que les archers « seront empeschés de les conduire par quelque personne que ce « soit.

« Deffendons aux dicts pauvres de faire résistance aux archers, « sous peine de punition. »

Ceux qui intervenaient en faveur des mendiants, encouraient des peines sévères. A Paris, un soldat au Régiment des Gardes,

nommé Jean Rouvroy, fut condamné, dans ce cas, à être fustigé ; c'est-à-dire à recevoir le Fouet sur les places publiques, étant demi-nu jusqu'à la ceinture. Il fut encore exposé au carcan, pendant trois heures, avec cette inscription en grosses lettres : « Soldat séditieux contre l'archer des pauvres ». Il fut même banni, avec menace de la hart, s'il reparaissait sur le territoire de la Juridiction.

Ce malheureux soldat, marqué au fer chaud d'une fleur de Lys sur l'épaule, était ainsi châtié parce qu'il avait attroupé huit soldats dans le but d'enlever des mendiants pris en flagrant délit par l'archer des pauvres.

Après ce court préambule, destiné à faire ressortir l'importance de la mendicité dans ces temps, nous rappellerons ce qu'elle fut à Bayeux, sous le règne de Louis XIV. Souvenirs inédits complétés par de curieux incidents auxquels l'assistance donna lieu à cette époque, *pendant l'épiscopat de Mgr de Nesmond.*

CHAPITRE I

Lorsque *Monseigneur de Nesmond*, de vénérable mémoire, fut nommé Evêque de Bayeux, en 1659, la situation des pauvres de cette ville, généralement reléguès dans les faubourgs, était loin d'être prospère. Rongès par la vermine, privés de linge, et n'ayant que des guenilles pour se vêtir, ces infortunés manquaient, le plus souvent, du strict nécessaire.

Beaucoup, parmi ces victimes du destin, n'avaient pas d'abri. Ceux qui habitaient un infect galetas ou un humide taudis, parfois sans porte ou sans fenêtres, ne possédaient généralement, pour tout mobilier, qu'une mauvaise bancelle et une table boiteuse, plus ou moins vermoulue. Quelques débris de poterie leur servaient d'ustensiles. Couchant sur la dure, ils dormaient sur la paille, quand ils en avaient, et quelle paille !... Aussi, la malpropreté et les privations devenaient-elles, pour ces infortunés, des causes permanentes d'infirmités, dont la cécité était la plus commune.

Quand les hommes consentaient à se livrer au travail, chose rare, ceux qui connaissaient un état (ils étaient peu nombreux) gagnaient

dix sols par jour et les manœuvres cinq sols, comme les ouvriers qu'on employa depuis aux constructions de l'Hôpital-Général. Ces prix, si minimes qu'ils paraissent, étaient cependant aussi rémunérateurs qu'à notre époque, où les dépenses en superflu sont plus élevées qu'au XVII[e] siècle.

En effet, si en 1895 le salaire moyen peut être estimé à 3 francs 50 centimes par jour, tandis que le travailleur gagnait 10 sols en 1659 et années suivantes, ce dernier dépensait sept fois moins, comme on va le voir. Par suite la proportion reste la même.

En 1667, les plus pauvres à Bayeux pouvaient se procurer le pain de dernière qualité à 6 deniers ou 2 liards la livre. La viande, dans les morceaux inférieurs, à moins de 20 deniers, comme le Grand Bureau (1) pour toutes les parties de l'animal, quelque soit sa nature. Quant au cidre, coûtant environ 25 livres la pipe, il se vendait depuis un sol le pot.

Ces prix devaient être accessibles pour les ressources que l'aumône procurait aux mendiants.

Du reste, d'après le règlement de police du 27 décembre 1667, voici les prix que les boulangers et les bouchers ne pouvaient dépasser sous peine d'amende :

Lorsque le boisseau de froment coûtait	LA LIVRE DE PAIN DEVAIT SE VENDRE AU PLUS			
	blanc fine fleur.	blanc bizette.	pain dit de four.	pain bis.
de 30 à 35 sols.	10 deniers.	9 deniers.	6 deniers.	6 deniers.
35 40	12	10	9	8
40 45	14	12	10	9
45 50	16	14	12	10
50 55	18	16	13	11
55 60	20	18	14	12
60 65	22	20	15	13

Au-dessous de 30 sols et au-dessus de 65 sols on revisait la taxe.

Le prix de la livre devait être au plus *pour la viande :*

Meilleur bœuf, sans gros os . . 2 sols 3 deniers

(1) Ce nom était donné journellement à l'Hôpital-Général.

Mouton gras	2 sols	6 deniers
Meilleur veau	3	»
Lard frais	3	»
Lard salé, à cause du sel . .	3	6
Lard à larder	6	»
Suif de veau et mouton . . .	5	»
Suif de bœuf	4	»

La vente par les bouchers ne pouvait avoir lieu qu'aux halles : « à charge d'avoir des poids en fer forgé et des balances avec « brancard pour peser la chair et le suif dont ils feront la vente et « distribution, le tout estant à peine de confiscation et de soixante « livres d'amende ».

Une contravention à cet article du règlement donna lieu à une sentence du Maire. « *Juge pollitique de la ville et vicomte « de Bayeux* ». Elle était ainsi conçue : « Le Vendredi 3 No- « vembre 1684, les gardes du mestier de boucher donneront cha- « cun 20 sols d'amende et d'aumosne à l'Hospital-Général, pour « avoir souffert d'avoir ouvert la boucherie le jour de la feste « Toussaint, de midy après midy, suivant le procès-verbal de Louis « Le Pleux, sergent en ce bureau, et de payer 15 sols au dit « Le Pleux pour les frais du procès-verbal ».

En Carême, le débit de la viande ne pouvait être fait que par l'adjudicataire de « *la boucherie de Caresme* », aux jours fixés et en payant une redevance à l'Hôpital-Général.

Il convient d'ajouter qu'au marché les œufs se vendaient depuis 3 sols la douzaine, le beurre 5 sols la livre et au-dessus, et que tout bon bayeusain pouvait se payer pour 4 ou 5 sols la légendaire poule au pot, rendue célèbre par Henri IV.

Mais, hélas ! ces bas prix étaient encore parfois trop élevés pour des malheureux ne vivant que d'aumônes. Aussi les hommes, qui préféraient l'oisiveté au travail, les femmes, ignorant l'art encore nouveau à Bayeux de faire la dentelle, les vieillards et aussi les enfants, ces derniers occupés depuis en grand nombre au tricot, n'avaient-ils que la mendicité pour ressources.

Abandonnant leur grabat dès le petit jour, ces misèreux ne tardaient pas à franchir les portes de la ville. Les impotents se

rangeaient de chaque côté de l'entrée des églises pour attendre les fidèles en égrenant le chapelet, comme s'ils eussent marmotté des prières. Pendant ce temps, les plus ingambes, formant des groupes bizarres, battaient le pavé en exhibant leur misère. Les femmes, plus nombreuses que les hommes, portaient parfois un nouveau-né dans les bras ou sur le dos, afin de mieux exciter la pitié. La marmaille faisait aussi partie du cortège. Les plus petits, souvent pleurnichant, suivaient en s'accrochant aux jupes de leurs mères. Tout ce triste monde, grouillant et sabotant dans les rues, se précipitait au-devant des passants ou aux portes des maisons, en répétant d'un ton dolent et nasillard la rengaine habituelle : « *Cha-ri-té si vous plait.* »

Ces pauvres, au nombre de deux mille environ, répandus chaque jour dans les rues par centaines, faisaient peine à voir. Beaucoup étaient nu-pieds et pour ainsi dire sans vêtements, même par les temps les plus durs.

Les dimanches et jours fériés, ces désœuvrés de la misère, toujours en quête d'aumônes, envahissaient les églises. Cet abus, très ancien, durait encore en 1738, malgré la surveillance des bedeaux et de l'archer des pauvres, pour empêcher leur trafic habituel. En cette année, les chanoines, afin de faire cesser ces scandaleuses importunités, prirent la décision suivante : « *Les individus trouvés mendiant dans la Cathédrale seront renfermés à l'hospital général aux frais du Chapistre* ». Peu après, une nommée Taillis, prise en flagrant délit, pendant la grand'messe, était condamnée à deux mois de détention dans cet hospice.

Sous l'épiscopat de l'Evêque Servien, prédécesseur de Mgr de Nesmond, il y avait bien, à Bayeux, un procureur du Roi de police, mais les moyens de répression dont il disposait contre les mendiants étaient inefficaces. Les pauvres abusaient de cette situation pour trucher, comme s'ils avaient eu carte-blanche. En effet, à ce moment, cette ville, encore sans archers et sans hospice, ne possédait aucun lieu spécialement affecté au séjour des mendiants, comme l'était la Salpêtrière, à Paris. D'un autre côté, bien qu'il y eût des prisons à l'Evêché, au Doyenné, et même celle de l'officialité pour la juridiction du Chapitre, où un ermite vagabond fut en-

fermé en 1663, ces prisons ne recevaient pas de justiciables des tribunaux laïques. Restait la geôle attenant à la cohue, mais son insuffisance pour les condamnés de droit commun n'eût pas permis d'y incarcérer les mendiants pris en flagrant délit.

D'ailleurs, la municipalité d'alors n'intervenait que rarement dans les questions de bienfaisance. Elles étaient du domaine de l'Eglise. C'était à elle qu'incombait la charge de secourir les pauvres, d'après les Conciles. Celui de Tibur, statuant sur ce cas, avait divisé les biens ecclésiastiques en quatre parts attribuées : la première à l'évêque ; la deuxième au clergé ; la troisième aux pauvres, et la quatrième aux édifices religieux et à l'entretien de leurs dépendances.

Telle était la situation du paupérisme à Bayeux lors de l'entrée solennelle de Mgr de Nesmond dans cette ville, le 8 mai 1662. Après un respectueux et sympathique accueil par les habitants, et une brillante réception au Palais épiscopal — où le Gouverneur du Château, Messieurs de Ville, les différents corps et diverses notabilités, parmi lesquelles on remarqua le Ministre de la Religion Protestante, lui présentèrent leurs compliments de bienvenue. — Le nouveau Prélat voulut servir lui-même les pauvres venus pour recevoir sa bénédiction ; il leur distribua une somme de quatre cents livres, équivalant à 2,000 francs de notre époque.

Ce généreux évêque, dont le nom est inséparable de l'assistance à Bayeux depuis le règne de Louis XIV, devint bientôt la providence et l'espoir des nombreux déshérités de la fortune dans cette ville, où il devait laisser d'inoubliables souvenirs.

Avant l'arrivée de Mgr de Nesmond, les seules ressources affectées à l'assistance des indigents consistaient dans les quêtes des paroisses, distribuées par les curés, et aussi en de rares fondations, sans parler des secours qu'ils recevaient des communautés religieuses. L'un de ces bienfaits, resté ignoré, concernait la distribution de *cent pains de la valeur de cinq sols*, et, croyons-nous, *du poids de six livres l'un.* Elle devait être *faite par les Augustins à cent pauvres de la ville et des faubourgs, le jour du service anniversaire de Pierre Marguerye, escuyer, sieur d'Hérouville.* Cette fondation résultait d'un contrat du 27 novembre 1659,

portant création d'une rente de trente livres, payable à ces Révérends Pères, pour l'acquit de ce legs, qui comprenait encore la fourniture d'une chandelle de cire coûtant un sol, pour chaque pauvre présent à ce service.

Cette rente fut attribuée à l'Hôpital-Général, lors de sa fondation. Les RR. PP. Augustins : Zacharie Onfroy, *Prieur ;* François de Brix, *Sous-Prieur ;* Jean Buault, *Procureur ;* Guillaume Le Sage, Pierre Manoury, Jacques de Cingal et François Chambert, *Sacristain*, en ratifièrent la cession le 31 mars 1699 (1).

Mais la principale ressource du nouvel hospice consistait dans la redevance de l'Evêché. La mense des successeurs de saint Exupère, l'une des plus importantes du royaume, et dont l'origine datait du Concile d'Orléans, en 507, sous le règne de Clovis, premier roi chrétien, rapportait cent mille livres par an, tant en espèces qu'en nature (2). Sur ce revenu, les évêques aumônaient 624 boisseaux de blé aux pauvres de Bayeux, chaque année. Après sa mouture *au moulin de l'Evêché, proche la Porte Saint-Martin*, ce blé, converti en pain *au four du Palais épiscopal, situé sous la chapelle des Evêques, actuellement salle d'audience du Tribunal civil,* était distribué les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine, par les soins du chapelain de la chapelle Saint-Pierre, auquel Mgr de Nesmond avait concédé le bénéfice du moulin de l'Evêché pour lui tenir lieu de salaire. Cette distribution se faisait alors devant *la Tour crénelée, à l'entrée du Palais des évêques.* Cette tour fut détruite par ordre de Mgr Rochechouart, lorsque ce Prélat fit construire la Grande Porte Monumentale, vis-à-vis la rue Laitière, en 1768.

Antérieurement, Mgr de Nesmond avait ordonné la suppression du four sous sa chapelle. Par suite, les boulangers en ville firent chez eux le pain des pauvres jusqu'au moment où on installa la manutention de l'Hôpital-Général. La distribution du pain fut également déplacée. Après avoir eu lieu provisoirement *à la Chapelle Saint-Yves, dans la rue Bienvenue*, on la transféra *à la Chapelle*

(1) Archives hospitalières.

(2) Histoire du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay.

Saint-Michel, au haut du Marché Saint-Patrice, où elle se continua jusqu'à la démolition de cet oratoire, en 1737.

Les pauvres recevaient encore ce pain devant la tour crénelée, lorsque Louis XIV ordonna, par édit, de construire des Hôpitaux-Généraux dans les villes et les bourgs, afin de faire cesser la mendicité dans l'étendue de son royaume.

Déjà, à ce moment, plusieurs généralités possédaient des établissements similaires. Lyon, dont le bureau de charité secourait 18,000 pauvres, donna l'exemple à la province. Chartres, Beauvais et Senlis l'avaient suivi, lorsque Caen fonda l'Hôpital Saint-Louis pour recueillir les mendiants. Les décisions prises à ce sujet par les bourgeois, les 8 et 11 Mars 1655, portaient entre autres ce qui suit : « A mesure que la charité se trouve grande dans les villes, « on y voit croistre le nombre des mendiants ; la facilité de trouver « de quoy y vivre ostant aux fainéants le soin aussi bien que la « nécessité de travailler ; de quoy on a reconnu qu'il arrive tant « d'inconvénients que plusieurs villes du royaume se sont résolues, « depuis quelque temps, de convertir en un ordre général les « aumosnes des particuliers, les quelles estant bien dirigées sont « plus que suffisantes pour subvenir aux véritables et pressantes « nécessitez, et pour prévenir les futures, en diminuant le nombre « des fainéants et en augmentant le nombre des ouvriers, au grand « avantage de ces particuliers et du public. »

Malgré l'urgence de renfermer les mendiants pour les soustraire aux atteintes de la misère et les avantages présentés « par la conversion en un ordre général des aumônes des particuliers », la mise à exécution de l'édit de 1662, en ce qui concernait la construction des nouveaux hospices aux frais des villes rencontra de sérieuses difficultés ; la plupart manquaient de ressources, Bayeux était de ce nombre.

Mgr de Nesmond — au courant de cette situation et de l'extrême détresse des pauvres de sa ville épiscopale, en faveur desquels il avait porté de 12 à 18 le nombre des boisseaux de blé distribués par l'évêché, chaque semaine — crut devoir abréger d'inévitables retards en devançant la mise à exécution de l'édit. Pressé par son ardent désir de venir au secours de ses ouailles dans la misère, il

obtenait de messieurs de ville l'autorisation de disposer du petit Hôpital Saint-Gratien, alors habité par un seul aveugle. Cet infortuné, nommé Laurent Vasnier, reçut une rente viagère de six livres dix sols, pour sa renonciation à ses droits sur cet asile.

Après quelques réparations urgentes et l'achat des objets les plus indispensables, douze pauvres grabataires furent installés en ce lieu, sous la direction d'une pieuse fille, nommée Michelle La « Voille » ou Lavoine, le 31 Juillet 1666. Ce modeste début fut l'origine de notre important Hôpital-Général.

Le petit Hospice affecté à cette nouvelle destination, construit pour vingt-cinq aveugles, probablement sous le règne du roi saint Louis, au retour d'une croisade, devint bientôt insuffisant. Ce fut alors que le philantropique successeur de l'évêque Servien prit à loyer deux importantes demeures avec jardins et dépendances, *près de la fontaine Cantepie, entre la rue des Teinturiers et la rivière.* La plus considérable, la première louée, comprenait un hôtel style Louis XIII, là où se trouve le n° 43 ; on en voit encore un vestige, au septentrion, au bord de la rue. Cet hôtel appartenait à messire Le Bachelet, escuyer, sieur du Breuil. L'autre location, plus récente, avait été consentie par un notable bourgeois de la Madeleine, nommé Le Breton, dit La Guestrie. Sa famille possédait une sépulture en l'église de cette paroisse. Les pauvres prirent possession de l'habitation Du Breuil à Noël 1666.

La prospérité de ce nouvel hospice — où les pauvres vivaient des bienfaits de Mgr de Nesmond et de la desserte de la table de personnes charitables — attira l'attention de M. Chamillart, intendant de la généralité de Caen, résidant alors à Bayeux. Ce haut fonctionnaire, reconnaissant les avantages que procurerait à la ville la conversion de cet établissement en Hôpital-Général, sans grever ses finances, fit des démarches pour réaliser ce projet, afin de donner satisfaction à l'édit de 1663, sans imposer de nouvelles charges aux habitants, en ce qui concernait les constructions.

Par suite, le 19 janvier 1667, dans une réunion des différents corps, en présence de M. Chamillart, et à laquelle assistait M. l'Evêque, on décida, avec le consentement de Sa Grandeur, que *l'établissement de la rue des Teinturiers, porterait, à l'avenir, le*

titre d' « Hospital-Général des pauvres renfermés ». Les aveugles continuèrent d'y être reçus. Le dernier admis, en 1788, se nommait Pierre Le Breton, originaire de Trévières. Cet infortuné, caporal au Régiment des Forêts, avait reçu un coup de fusil dans les yeux, pendant un exercice à feu, à Sedan. Louis XVI payait pour lui.

Les statuts, adoptés le 19 janvier 1667, commençaient ainsi : « Monsieur l'Evêque, ou son grand-vicaire en son absence, et « Monsieur l'Intendant seront directeurs perpétuels dudict Hospital-« Général. »

Des directeurs étaient élus pour trois ans par chacun des corps du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. Ils choisissaient parmi eux le syndic et le secrétaire de leurs assemblées. Les réunions devaient avoir lieu à l'Evêché, tous les dimanches, après les Vêpres.

Trois trésoriers, désignés par ces corps, percevaient les recettes. Celui de la noblesse devait faire profession des armes, ils pouvaient être pris en dehors des directeurs et jouir des mêmes pouvoirs.

Le Trésorier du Chapitre recevait les aumônes et bienfaits des communautés et des ecclésiastiques. Il en était ainsi pour le produit des troncs, quêtes des églises et amendes prononcées par l'officialité.

Le Trésorier de la noblesse touchait l'aumône des gentilshommes, des officiers de justice, ainsi que les amendes, confiscations et aumônes procédant des actes judiciaires.

Le Trésorier des bourgeois faisait rentrer le produit « de la « vente des bas, mitaines et camisoles » confectionnés par les pauvres. De même, les bienfaits des bourgeois et manants et ce qui provenait de la réception des maîtres dans chaque corps de métier.

Il était encore dit : « Les personnes dénommées dans les rolles « qui sont entre les mains desdicts trésoriers, seront commises par « les dicts trésoriers, de payer, de quartier en quartier, les sommes « auxquelles elles se seront volontairement cotisées pour l'establis-« sement et entretiennement dudict Hospital-Général ; et, en cas de « non-paiement après le quartier échu, sera dressé un rolle par « chacun des dicts trésoriers, contenant les noms de ceux qui sont

« refusants de payer la somme qu'ils doivent de reste, attendu « l'ordre du Roi d'establir un Hospital-Général en cette ville.

« M. l'Intendant sera prié de réviser les dicts rolles, pour estre, « les refusants, contraints au paiement par les voies ordinaires, et « pourront, en son absence, les directeurs les rendre exécutoires, « attendu l'ordre de Sa Majesté. »

Des quêtes devaient être faites dans les églises, chapelles et communautés religieuses, et des troncs, posés à leurs entrées, et en tout lieu où cela était possible, même sur les comptoirs des marchands.

On décida également que des gratifications seraient perçues lors des installations des chanoines, curés et autres ecclésiastiques ; de même qu'aux réceptions d'échevins, officiers de justice et finances, des avocats, tabellions, procureurs, sergents et autres.

Que les amendes et confiscations résultant de jugements, ordonnances de justice et même de sentences arbitrales, seraient également encaissées ainsi que les aumônes ; le tout pour contribuer aux dépenses de l'Hôpital-Général.

Les pauvres qui demandaient à être admis dans cet hospice, devaient avoir 70 ans révolus ou des infirmités graves, et justifier de trois ans de domicile. Les protestants indigents étaient reçus aux mêmes conditions, en se conformant au règlement, leur interdisant de pratiquer leur culte dans cet asile. Néanmoins, un cimetière, dans le Jardin de l'Ouest, leur était accordé derrière l'abside de la Chapelle, ainsi que l'ordonnait l'édit de Nantes.

Les orphelins pauvres étaient reçus sans distinction de culte.

Ces dispositions en faveur d'intéressantes misères ne pouvaient profiter aux fainéants qui exploitaient la charité publique.

Indépendamment des châtiments édictés par la royauté, la municipalité bayeusaine réservait de sévères punitions à ceux qui se livraient journellement à la mendicité et au vagabondage.

Ces pénalités, parmi lesquelles on remarque celle du fouet, alors fréquemment usitée, comme dans l'antiquité, étaient ainsi déterminées dans le règlement de police adopté pour la Ville de Bayeux, le 27 décembre 1667 : « *Chargé à tous vagabonds et gens « sans adveu ni mestier, de sortir de cette ville et fauxbourgs dans*

« *vingt-quatre heures de la publication de la presente, à peine du* « *fouët pour la première fois et des galères pour la seconde.* « *Permis à touttes personnes de les arrester et constituer prison-* « *niers, pour leur procès estre faict et parfaict, suivant la rigueur* « *des ordonnances.*

« *Sera le règlement par nous faict contre les mendiants dans les* « *églises et dans la ville et fauxbourgs, exécuté suivant la forme* « *et teneur.*

« *Deffense à touttes personnes de donner l'aumosne aux dicts* « *pauvres mendiants dans les églises, dans la ville et fauxbourgs, à* « *peine de 20 sols d'amende* ».

Ainsi que cela était obligatoire dans toutes les villes pourvues d'Hôpitaux-Généraux, depuis la fondation de celui de Paris, en 1656, celui de Bayeux devait avoir un *archer des pauvres*. Mgr de Nesmond avait satisfait à cette nécessité en conférant cet emploi à un certain *Gilles Collibert*, au mois d'octobre 1666. On lui adjoignit depuis un deuxième archer, nommé Jacques Cosin, sa surveillance étant trop étendue pour un seul.

Afin de rehausser l'autorité de Collibert, qui n'avait pour arme qu'un modeste, mais solide gourdin, et aussi de le faire reconnaître dans l'exercice de ses fonctions, on lui donna une tenue peut coûteuse. Elle consistait en un juste-au-corps en drap bleu de Valognes. Trente-six boutons de cuivre, soigneusement astiqués, brillaient sur les revers, les retroussis des manches et autres parties apparentes de cet uniforme ; tandis qu'un large écusson aux armes de la ville, brodé en soie sur le côté gauche de la poitrine, était son insigne.

Grâce à de précieuses indications, puisées à bonne source, nous dirons à combien s'éleva la dépense. Le 10 janvier 1667, M. Raymond Baucher, syndic de l'Hôpital-Général, payait 20 sols à Le Chevalier, tailleur, en vogue, pour la façon, et 30 sols au sieur Gabriel, brodeur, qui avait vendu l'écusson. En somme, le tout revenait à 17 livres 10 sols, y compris le drap et les fournitures. Quant au reste de l'habillement, sans omettre l'indispensable culotte, les directeurs, peut-être effrayés par le chiffre de la dépense déjà faite, laissèrent ces diverses pièces à la charge et au

bon goût du sus-dit Collibert. Le silence du document consulté sur la composition de ces accessoires permet de supposer qu'ils furent des plus fantaisistes.

Si le mirobolant juste-au-corps, dans lequel se pavanait notre archer, fit des jaloux, lorsqu'il le porta pour la première fois en public, il devait en être autrement pour sa paie. Elle était plus que modeste. Quarante sous par mois, sans pitance, avec la casaque officielle pour plusieurs années, étaient peu faits pour exciter l'envie. Il y avait à peine pour manger du pain sec. Et, cependant, Collibert était un mortel fortuné, si l'on compare son salaire avec celui du second archer.

Le subalterne de l'heureux Collibert, les registres en font foi, ne recevait que vingt sols par mois, sans autre indemnité; la différence était, on le voit, des plus sensibles. Néanmoins, l'ambitieux Cosin, très obsédé par le désir de porter le juste-au-corps, se fit nommer à cet emploi. Regretta-t-il d'avoir cédé à la tentation ? on pourrait le croire. Dans tous les cas, il se montra fort négligent dans son service. Aussi, après de vaines et fréquentes réprimandes, fut-il bientôt révoqué. Le 19 janvier 1670, il était remplacé en ces termes : « François Thouroude a été reçu archer aux lieu et place de « Jacques Cosin, aux mesmes conditions. Commission est donnée « au sieur Boscher *pour faire accommoder le juste-au-corps de « Cosin pour Thouroude* ».

Les modiques gages des archers des pauvres à Bayeux, qui gagnaient par jour l'équivalent : le premier de 6 centimes 66 dix-millièmes, et le second de 3 centimes 33 dix-millièmes, étaient loin de pouvoir assurer leur existence.

Comment ces agents s'y prenaient-ils pour suppléer à l'insuffisance de ces misérables salaires ?

A ce sujet, nos recherches nous ont appris ce qui suit :

Comme Charles Hettier, qui exposait, en 1701, que la pénurie résultant de ses gages, le forçait à se procurer du travail en plus de son emploi d'archer, l'auxiliaire de Collibert, auquel on reprochait, longtemps avant, de négliger son service, l'abandonnait fréquemment, et pour cause. Afin de ne pas mourir d'inanition il se créait d'autres ressources. Cet abus, bien excusable, motivé par

une impérieuse nécessité, depuis Jacques Cosin, se perpétua dans la suite. Il donna lieu à des révocations et même à des suppressions temporaires de l'emploi de deuxième archer des pauvres.

Pierre Le François, en faveur duquel les gages de l'archer auxiliaire avaient été portés à quarante-cinq sols par mois, avec participation dans le profit du mesurage d'un boisseau à la Halle aux Grains, les jours de foire et de marché, avait été nommé à cet emploi le 6 mars 1701, avec ordre d'empêcher que les pauvres assistés en ville ne recommençassent à mendier. Cet archer, sans vergogne, mieux rétribué que ses prédécesseurs, se montra néanmoins peu zélé. Le quidam, insouciant de son service, se contentait d'endosser la casaque officielle les jours où il exploitait son boisseau. Les administrateurs mirent le holà à ce sans-gêne. Le 22 mai 1701, ils révoquaient le négligent archer en ces termes : « Charles Hettier, archer, fera seul le service ; Pierre Le Fran- « çois, autre archer, ayant cessé, depuis longtemps, de vaquer à la « surveillance des pauvres ».

Son emploi fut provisoirement supprimé.

Le libertinage, cette vieille conséquence du péché originel, progressa à Bayeux dans les derniers ans du règne de Louis XIV. Afin d'en atténuer les effets, M. le Chanoine de Castilly, en 1698, et Madame de La Mothe Saint-Martin, en 1700, firent construire des cabanons à l'Hôpital-Général pour recevoir des prostituées. Le 12 juillet 1699, l'administration hospitalière en avait fait disposer un semblable destiné à une femme de mauvaise vie, demeurant à Saint-Patrice. Le 25 juillet 1701, la nommée Catherine Des Saux, de Saint-Loup, dans le même cas, était détenue à l'étage au-dessus de la Porte-Arborée. La paille et le pain sec à son usage étaient fournis par l'Hôpital-Général.

Sous la Régence, en 1720, alors que la débauche — mise à la la mode par le duc d'Orléans et les roués de sa Cour — s'affichait au grand jour, de nouveaux cabanons furent encore établis à l'Hôpital-Général. La dépravation dans Bayeux était alors à son comble, des mères donnaient l'exemple de l'inconduite aux enfants qu'elles entraînaient avec elles. Une décision du 2 août 1722 porte : « *La* « *musiquesse et sa fille* seront enfermées au bureau pour faire cesser

« le scandale qu'elles causent depuis longtemps. » Et encore, le même jour, « *Germaine* , femme de François Le Paulmier, *et son* « *fils*, seront enfermés au bureau pour correction de vie et mœurs « et enfermés dans les loges en cas de nécessité. » Des faits non moins scandaleux , sur lesquels nous gardons le silence, concernaient les hommes et les femmes, même dans les paroisses rurales.

L'archer des pauvres, chargé de faire observer les réglements relatifs à la police des mœurs, dans Bayeux , mal secondé par la maréchaussée, obligée de concourir à ce service, était sur les dents lorsque les directeurs de l'Hospice reconnurent la nécessité de lui rendre son ancien auxiliaire. Le 14 mars 1728 , Louis Hébert était nommé deuxième archer, sans traitement fixe. On lui accordait pour tout salaire quinze sols par arrestation de fille de mauvaise vie. Cet irrésistible stimulant excita l'ardeur du nouvel agent ; il devint bientôt la terreur des débauchées dans les faubourgs.

L'aspect de l'abord de la rue Saint-Laurent, dans la première moitié du XVIII^e^ siècle était loin d'être le même que de nos jours. Les dépravés, les gens sans aveu et les soldats s'y donnaient journellement rendez-vous, même après la construction de la caserne qui remplaça l'auberge à l'enseigne du Louvre. Les régiments de cavalerie , Royal-Allemand , arrivé à Bayeux en 1728 , et celui de Rosen, en 1729, — une partie des chevaux de ce dernier occupait les écuries du Louvre, et le surplus celles de différentes hôtelleries et même de quelques communautés religieuses, — avaient donné une animation inaccoutumée à la place aux Pommes , près de laquelle était installé le corps de garde des cavaliers, dans la *grosse tour*, à l'angle du mur d'enceinte. Le va-et-vient des militaires, logés dans des maisons en location, à proximité, et les bruyantes sonneries des trompettes , — le nom de l'un d'eux, celui du brave Antony, du régiment de Rosen , compagnie de Planta , figure sur les registres de l'Hôtel-Dieu, — apportaient l'animation et la gaîté dans ce quartier où Louis Hébert allait avoir fort à faire.

La présence de ces joyeux troupiers attira de nombreuses filles de joie. Quelques-unes s'établirent à une faible distance du presbytère. Ces mondaines et leurs gais compagnons troublaient parfois

les pieuses méditations du vénérable curé de Saint-Laurent et l'empêchaient de lire son bréviaire. Aussi, l'archer Louis Hébert, l'un de ses paroissiens, dut-il fréquemment intervenir, notamment dans les querelles entre soldats et civils, à cause de ces donzelles.

Sans relater les nombreux incidents causés par des captures, telles que celles de la nommée Bethon, à Saint-Laurent, et dans les autres faubourgs, lorsqu'il s'agissait des filles Marie Gueroult, dite *La Chopine*, Madeleine *La Grosse*, Marie Fauvel, Anne Chopin, Marie Tallevast, Marie Canu, les sœurs Richet et autres, ***mises en correction à l'Hôpital-Général***, nous rappellerons seulement les suivantes, par ordre des directeurs:

« Le 18 juin 1728, sur les plaintes qui ont été faites, que le nommé « Saint-Martin, de la paroisse Saint-Laurent, occasionne la débauche « *des cavaliers de la garnison*, l'assemblée a ordonné aux nommés « Dupont et Hébert d'arrester ledit Saint-Martin et de le conduire à « l'Hospital-Général, pour y estre renfermé et nourry au pain et à « l'eau. »

« A eux enjoint d'arrester la nommée Béatrix et la fille Delalande, « et de les conduire à l'Hospital-Général et de les renfermer et nour- « rir au pain et à l'eau. » — Dupont était alors premier archer.

Le second ordre d'arrestation était non moins intéressant et portait: « le 19 aoust 1731, il a esté arresté que Marie Besnard et Eli- « sabeth Beaujour, dénoncées *par M. le Curé de Saint-Laurent*, « pour estre des filles publiques et débauchées, allées et venues de « Rouen, dont elles ont esté chassées par l'authorité de M. le « premier Président, venues à Bayeux, où elles continuent de scan- « daliser sa paroisse, seront arrestées et conduites dans chacune « une loge à l'Hospital-Général, pour y estre retenue en correction « jusqu'à nouvel ordre. » En agissant ainsi, M. le Curé de Saint-Laurent n'outrepassait pas ses pouvoirs; il usait de l'*autorité morale* que les lois d'alors lui conféraient, ainsi qu'à ses confrères, d'après ce qui suit:

« A Paris, les curés et leurs vicaires faisaient, en 1789, « *la police* « *de leurs paroisses;* ils en chassaient les femmes de mauvaise vie « et les gens scandaleux! Il en résulte même de plusieurs faits que,

« sur leur demande, l'autorité faisait même mettre les coupables en « prison » (1).

La séquestration, à l'Hôpital-Général, était loin de plaire à tous les pauvres et encore moins à ces demoiselles. Aussi, pour ne pas leur donner de tentations, des grillages en fer les empêchaient-ils de passer par les fenêtres ; de plus, les murs avaient été exhaussés de quelques pieds, afin qu'ils ne pussent les franchir. Cependant, en 1731, malgré ces précautions, une nommée Bourdon escalada l'un de ces murs, de quinze à vingt pieds de hauteur.

Les pécheresses, enfermées à l'Hôpital-Général, ne suivirent pas toutes ce périlleux exemple. Plusieurs devinrent même des Madeleines repentantes. L'une d'elles, Elisabeth Delamare, brebis égarée, par un beau soir d'été, dans un verdoyant sentier, en compagnie d'un galant militaire, avait été cueillie par l'indiscret archer, en l'an de grâce 1725. Après dix-huit mois de détention, cette trop sensible fille d'Eve obtenait des directeurs, le 2 mars 1727, l'autorisation de se retirer dans le monastère de la Charité, à Caen, « pour se corriger et apprendre à vivre religieusement, suivant son « estat ». En plus de ses habits, on lui accorda une chemise et dix livres pour sa pension. Elle partit sur le cheval de la maison, « *en « croupe, derrière le domestique* ».

Après cet aperçu des mœurs bayeusaines au XVIII^e^ siécle, avant l'avènement de Louis XVI, citons encore cet extrait d'un monitoire, publié le 14 janvier 1727, pour faire appel, entre autres : « à ceux « ou celles qui ont connaissance des filles et femmes débauchées « et scandaleuses de ladite ville et fauxbourgs de Bayeux, et de « ceux ou celles qui protègent les lieux de débauche et corrompent « la jeunesse de l'un et l'autre sexe. »

Par décision du 27 juillet 1732, les femmes de mauvaise vie devaient sortir de l'hospice, sans pouvoir y être reçues à l'avenir.

Louis Hébert, devenu premier archer, après avoir maintes fois fait preuve d'énergie en empoignant ce vilain monde, quittait la casaque, en juin 1732, pour devenir soldat du Roi dans le Régiment Royal-Cravattes-Cavalerie, alors en quartier à Bayeux.

(1) Archives de la Bastille, Tome II, p. 437, et *Histoire de M^me^ du Barry*, Tome I, p. 34.

Aprés ces intéressants souvenirs, utiles à rappeler afin de faire ressortir l'incontestable utilité des fondations de l'Hôpital-Général pour protéger la jeunesse contre le mauvais exemple et la dépravation des mœurs, nous continuerons par quelques lignes concernant les archers, en commençant par Collibert.

Les incontestables mérites de cet archer modèle — si justement surnommé *Va-des-Gambes* par les pauvres, dont il était le vigilant Argus, et même *Chasse-Coquin* par les fidèles, pour son zèle à expulser des églises ceux qui s'obstinaient à mendier pendant les offices — étaient, comme on le sait, insuffisamment rétribués. Le désintéressement était-il une vertu de Collibert ou de justes compensations rétablissaient-elles la balance en sa faveur ?

En l'absence de contemporains de cet énigmatique archer, qui eussent pu éclaircir ce mystère, nous avons cru devoir consulter les archives bayeusaines. Celles des Hospices, passablement loquaces en ce qui concerne les seconds archers, le sont beaucoup moins sur le passé de Collibert. Plus heureux avec le chartrier de la Mairie, nous y avons trouvé d'intéressants renseignements sur la carrière administrative de ce modeste personnage.

Les vénérables registres, compulsés dans ce but, abondent en décisions, où l'on retrouve le nom de maître Gilles Collibert. Les pages jaunies de ces précieux manuscrits, jadis feuilletés par lui, alors qu'il devait mettre à exécution « les ordonnances et arrests de « l'Hostel-de-Ville » — soit qu'il fut question de publier à son de caisse l'ordonnance municipale du 16 septembre 1667, « aux fins d'appeler les bourgeois et manants à délibérer sur les moyens de prélever treize cents livres sur les denrées qui entreront, et ce pour anodier la Ville » ; ou bien encore d'assigner à comparoir devant M. le Vicomte-Maire et *Juge pollitique* de la ville et vicomté de Bayeux, les contrevenants à l'ordonnance de police faisant défense de jeter des ordures dans le fossé des fortifications, vis-à-vis du Couvent des RR. PP. Augustins ; ou, enfin, de servir de plumitif aux adjudications et autres cas semblables — ces pages nous apprennent que Collibert, ce type disparu de l'employé sous l'ancien régime, exerça concurremment, avec les modestes fonctions d'*archer des pauvres*, celles de : *porte-tambour ordinaire*, de *sergent*,

d'*huissier* et même de *greffier de l'Hostel-de-Ville*, d'après les registres de 1667 à 1671 et années suivantes.

Comme on le voit, cet intelligent bas-normand, l'un des utiles auxiliaires de la Mairie, sous Louis XIV, avait, on peut le dire, plus d'une corde à son arc. Le brave homme savait tirer parti de ses aptitudes. Cependant, parmi les multiples emplois confiés à l'activité de Collibert, on remarque, non sans surprise, que le moins rétribué n'était pas celui d'archer. Cela résulte d'une décision du 16 juin 1671, par le bureau de l'Hôtel-de-Ville, portant : « *Il a esté mandé à François Le Bas, Recepveur, de payer à Gilles Collibert, sergent en ce bureau, la somme de cent sols pour une année de ses gages.* » Il est vrai que cet emploi n'était pas sans casuel. Le titulaire recevait 15 sols par assignation.

A cette époque, l'année municipale commençait, à Bayeux, le 1er juillet. Les salaires se payaient à son expiration, c'est-à-dire à la fin du mois de juin de l'année en suivant.

En tant qu'archer des pauvres, Gilles Collibert eut aussi ses déboires, moins pour ses négligences personnelles que pour celles de ses subordonnés. Mais ce digne employé savait se consoler de ses peines passagères. Du reste, elles n'étaient pas sans compensation, comme on va le voir. Les témoignages de satisfaction qu'il reçut, entre temps, de ses directeurs, durent hanter agréablement son cerveau. Ces administrateurs de l'Hôpital-Général, qui n'étaient certes pas prodigues de son billon, loin s'en faut, prouvèrent leur contentement à Collibert, en 1684. Ils lui accordèrent, dans un élan de générosité, « une augmentation de... *deux sols par mois, pour le* « *récompenser de son zèle* à poursuivre les mendiants des cam- « pagnes, *et l'engager à continuer à bien faire* ». Il est bon de dire que semblable aubaine était rare dans le gousset de cet estimable archer.

Dix ans après, le 19 décembre 1694, les directeurs portaient les gages de Collibert à *soixante sols par mois*, à dater du 21 : « à charge de ne souffrir aucun vagabond ny pauvre à gueuser ». *Va-des-gambes* comptait alors vingt-huit ans de services.

Enfin, lorsque ce doyen des archers, accablé par la fatigue et par les ans, renonça à porter le juste-au-corps, après trente années

d'exercice, ses émoluments s'élevaient à quatre livres par mois, c'était son bâton de maréchal !

Après la démission de ce vieux serviteur, l'administration hospitalière dut changer fréquemment de premier archer. Si cet habile débrouillard sut trouver le moyen de se contenter de peu, parce qu'il savait mettre du pain sur la planche, en prouvant que les petits ruisseaux font les grandes rivières, il en fut autrement pour ses successeurs. Ces nouveaux agents ne possédaient pas les multiples aptitudes qui distinguaient Collibert. Aussi, se plaignaient-ils à tout propos de l'insuffisance de leur salaire.

Le 12 mars 1715, Charles Hettier, l'un d'eux, dont les gages venaient d'être augmentés de dix sols par mois, se présentait à la réunion des directeurs. Après avoir exposé qu'il ne gagnait que cinquante livres par an pour se loger, se vêtir et se nourrir ; cet archer, auquel on ne fournissait que la casaque, demandait que l'on augmentât sa paie. Mgr de Nesmond était absent et les directeurs désiraient avoir son avis ; ils ajournèrent leur décision jusqu'à son retour. « Cependant, (dit l'assemblée), pour entièrement « faire cesser la mendicité, lui enjoint d'arrester tous les mendiants « de la ville et des fauxbourgs et de les conduire à l'Hospital-Géné- « ral : parce qu'il lui sera payé dix sols par chacun de ceux que « M. le Théologal-Syndic y trouvera enfermés ». Etait-ce par pitié pour la misère de cet archer « *ou pour l'encourager à bien faire* » ? Les directeurs le gratifièrent d'une paire de souliers, dont il avait vraisemblablement un pressant besoin. M. le Syndic porta 3 livres 12 sols sur son compte pour cette dépense extraordinaire.

Il en était encore ainsi ou à peu près de la misérable position des archers, lorsque les directeurs, afin d'augmenter le prestige du titulaire, parfois allié ou ami des pauvres sous sa surveillance, nommèrent à cette fonction un pensionnaire des Invalides, en 1719. Ce brave, nommé Jean Duchemin et en « *sa seigneurie de Guerre* » — comme on disait à cette époque — Les Jardins, servait dans la Compagnie de Bégnicour. On lui accorda, en compensation des avantages de l'Hôtel auquel il renonçait, avec la permission de son capitaine, 50 livres par an, la nourriture, le logement, une tenue complète et, ce qui devait plaire avant tout à cet ancien soldat,

peut-être l'un des vainqueurs de Denain, le baudrier, l'épée et la hallebarde.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, alors que le salaire de l'unique archer s'élevait à cent livres par année, depuis 1722, avec un habillement tous les deux ans et une paire de souliers chaque année, le successeur des successeurs de Collibert était devenu, aux yeux des pauvres et des badauds, un important personnage. Déchargé de la surveillance des femmes de mœurs suspectes, depuis le 27 juillet 1732, où elles cessèrent d'être incarcérées à l'Hôpital-Général, ses fonctions se réduisaient à la police des pauvres, tant en ville que dans cet hospice. L'arrivée des religieuses, venues de Saint-Lazare, en 1732, contribua encore à son bien-être, surtout en en ce qui concernait sa tenue. L'Elbœuf remplaça le gros drap de Valognes, le reste fut à l'avenant, comme nous l'apprend le compte de 1756, où on lit : « Du 28 décembre, payé à Le Boulanger, mer-
« cier, pour drap, bougran, soie, fil, bas et jarretières de l'archer
« des pauvres. . . . . 87 livres
« A Neuville, tailleur, pour la façon 7
« A Hérils, chapelier, pour le chapeau. 4
« A Jacques Hérils, cordonnier, pour les souliers . 5
La dépense s'élevait à cent trois livres.

Comme on le voit, rien ne manquait, pas même les fines jarretières, faisant ressortir la rondeur du galbe des mollets du bel archer. Aussi, était-ce avec une certaine satisfaction qu'il endossait sa grande tenue, les jours de fête et de procession générale. Dans ce dernier cas, il marchait à pas comptés, en tête du personnel, avec la hallebarde sur l'épaule, comme un sergent d'infanterie sous le règne de Louis XIV.

Cet archer, favorisé par la fortune, était bien près de la Roche Tarpéienne, aux débuts de la Révolution française. Comme les archers du Roi, de La Porte, de la Prévôté, du Guet et autres agents de l'ancien régime, entraînés par le torrent des idées nouvelles qui submergea la monarchie Bourbonnienne, l'archer des pauvres disparut avec les édits royaux contre le vagabondage et la mendicité, remplacés par le décret de la Convention nationale, en date du 15 octobre 1793.

CHAPITRE II

Après les heureux débuts de l'Hôpital-Général, où quatre-vingt-sept pauvres habitaient en 1668, année en laquelle on y recevait déjà des pensionnaires à trois sols par jour, Mgr de Nesmond, prévoyant la nécessité d'une prochaine extension, impossible dans la rue des Teinturiers, à cause de la proximité de la rivière, se mit en quête d'un lieu plus facile à agrandir.

Le petit hôpital Saint-Gratien, dont il a été déjà parlé, sis en la paroisse Saint-Georges, se trouvait disponible. Des maisons et dépendances limitrophes, permettaient d'augmenter son étendue; mais il fallait passer des marchés et faire exécuter des travaux afin de les rendre logeables. En attendant qu'il en soit ainsi, de nombreux pauvres continuaient à mendier, malgré la surveillance des archers. Ces agents avaient beau jouer *des gambes* à leur poursuite, les mendiants, toujours sur le qui-vive, s'éclipsaient à leur approche, de sorte que, comme les carabiniers dans l'opéra d'Offenbach, ils arrivaient, hélas ! trop tard.

Ces déconvenues se renouvelaient fréquemment, non sans dépiter les archers. Aussi, dans ces circonstances, ces pauvres diables ne savaient-ils quelle contenance tenir. Exaspérés par l'obstination des mendiants, ahuris par les sarcasmes et la mauvaise humeur des cotisés, les taxant de mollesse, la situation de Collibert et de son auxiliaire était des plus perplexes, lorsque, pour comble de guignon, les directeurs s'en mêlèrent. Après de nombreuses réclamations, ils les firent comparaître en leur présence au Palais épiscopal, le 19 février 1668.

Honteux et confus, ils se présentèrent à la barre de l'assemblée. Après une sévère admonestation, dans laquelle M. le Syndic leur reprochait « *de laisser divaguer les pauvres dans les rues et dans les églises* », on les menaça de destitution en cas semblable dans l'avenir.

Réprimandés de nouveau, en 1669, on décida, cette fois, de faire des retenues sur le montant de leurs gages.

Ces apostrophes administratives, fréquemment renouvelées jusqu'en 1671, surtout à cause des négligences du second archer,

Jacques Cosin, étaient toujours suivies de captures plus ou moins incidentées. Quelques-unes motivèrent des menaces et même des corrections qui rappellent les peines encourues par les mendiants emprisonnés à la Tour de la Porte Notre-Dame et à l'Hôpital-Général.

Parmi les arrestations opérées à différentes dates, nous citerons, entre autres : celle de Simon Mesnil, de Saint-Patrice, mis au *cachot*. Puis, ce qui fit grand honneur au zélé Collibert et à son aide, le beau coup de filet où ils capturèrent plusieurs trucheux des campagnes. Au nombre de ces derniers, on remarquait les époux Fossey, de Tour, et leur famille. Après un assez long séjour à la *prison de l'Hôpital-Général*, ces tendres tourtereaux et leur intéressante couvée reprenaient la clef des champs, le 17 mai 1669, à condition, toutefois, de ne plus gueuser dans Bayeux, sous peine de *punitions corporelles*. Un autre parasite de ladite commune, Robert Le Gardien, coutumier du fait et dans le cas d'être mis aux *galères*, comme récidiviste, était condamné au *bannissement* avec défense de reparaître dans la Ville épiscopale.

Depuis 1667, la nouvelle organisation des milices rurales en bataillons composés d'hommes valides, de 16 à 40 ans, destinés à combler les vides des armées décimées sur les champs de bataille, avait dépeuplé les campagnes au détriment de la culture. Par suite, les indigents, chassés par la misère, refluaient vers les villes. Ils se proposaient, comme les Fossey, de grossir le nombre des pauvres des faubourgs de Bayeux.

Le *fouet* figurait encore parmi les moyens de correction, à la disposition des directeurs. Un nommé Le François, de Bayeux, fut condamné à le recevoir et à la *marque*. Cependant, le fouet était rarement appliqué dans l'hospice. La décision suivante, après une arrestation par Collibert, nous en donne un exemple : « *Du dimanche 18 novembre 1678, au bureau des pauvres de l'Hospital-Général, Collibert, archer, a faict comparoir Madeleine, femme de Richard Festu, de la paroisse de Saint-Loup, par lui trouvée gueusant ce jourd'hui, par les rues de cette ville, et a esté constituée prisonnière pour estre par nous poursuivie ; laquelle a dict avoir nom Madeleine ; ne sçait son surnom, n'ayant connu n'y père n'y mère. A dict demeurer à Saint-Loup, il y a quinze ans.*

« *Deffense à elle faicte et à ses enfants de gueuser, sous peine du fouet.* »

Depuis qu'il était rigoureusement interdit de mendier, les pauvres avaient vu augmenter leur misère. Le denier tournois à l'effigie des rois de France ou des princes battant monnaie, ne tombait plus que rarement dans leurs sébilles. La crainte du vigilant Collibert, par ces trucheux, et celle d'être mis à l'amende, pour les riches, en étaient la cause. Ces menues monnaies, transformées en cotisations, profitaient à l'Hôpital-Général. Il est vrai que cet hospice faisait distribuer à ces malheureux, devant sa grande porte, à certains jours de la semaine, quelques morceaux de pain, pour les aider à apaiser la faim qui les faisait souffrir.

Antérieurement à l'abandon de l'établissement de la rue des Teinturiers, pour revenir définitivement à Saint-Gratien, le jour de Noël 1673, un important corps de logis, au bord de la rue Saint-Jean, vendu par un sieur Castel, de Cartigny-l'Epinay, le 24 avril 1672, et une maison acquise de Pierre Agnest, bourgeois de Saint-Patrice, le 1er décembre suivant, avec leurs dépendances, avaient permis d'augmenter le nombre des pauvres de cet hospice. Mais, depuis 1674, par suite de nouvelles acquisitions suivies de travaux, les admissions furent suspendues. Il en était encore ainsi, ou à peu près, en 1677.

Aussi, la défense expresse de mendier et la quasi-impossibilité de se faire recevoir à l'hospice, pesaient-elles lourdement sur les pauvres en ville, depuis plusieurs années. La mine have de ces indigents, toujours affamés, excita la pitié du nouvel Intendant, successeur de M. Chamillart. Il réclama une subvention des différents ordres, pour leur venir en aide.

Dans une réunion, à l'Hôtel-de-Ville, le samedi 20 avril 1679. Les habitants, appelés à délibérer ce jour sur les moyens d'assurer la subsistance des pauvres, — en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat, du 7 juin 1678, et conformément à l'ordre de M. Molliand, conseiller du Roy en ses conseils et intendant en la Généralité de Caen — décidaient ce qui suit : « *Il a esté arresté que le dict arrest « du Conseil et ordre ci-dessus seront enregistrés, et que pour l'expé- « dition d'iceux il sera prélevé une somme de quatre mille livres sur*

« *tous les habitants exempts et non exempts, privilégiés et non pri-*
« *vilégiés, ecclésiastiques, nobles et aultres possédant biens en cette*
« *ville et fauxbourgs, selon leurs facultez et moyens, en présence*
« *de deux ecclésiastiques que le clergé députera, si faire le veut,*
« *auxquels il en sera donné advis en la personne de M. de Lon-*
« *gonnay, doyen de l'église Cathédrale et syndic du Clergé, par les*
« *sieurs Echevins, qu'il sera procédé au régalement en cet hostel,*
« *lundi prochain, à 8 heures du matin, en présence des sieurs*
« *Havard, lieutenant-général; Desmaires André, escuyer; Joachim*
« *Onfroy, advocat du Roy au bailliage; Thomas Dubosq, procureur*
« *du Roy en élection ordinaire; Thomas Cupercy, La Londe, Lau-*
« *rent et Le Coq, bourgeois de Bayeux.* »

La somme due par chacun, conformément à la décision des répartiteurs, devait être versée au Receveur désigné par l'évêque et au lieu indiqué par l'Intendant. Les sommes acquittées en blé étaient exigibles avant le 1er mai, et celles payées en argent pour le 1er septembre.

En faisant appel à la générosité de Mgr de Nesmond, les Bayeusains lui exprimaient ainsi leur gratitude : « *En ayant égard à la*
« *grande pitié et zèle de nostre Seigneur l'Evesque, dont il donne*
« *journellement tant de marques par les acquisitions et bastiments*
« *qu'il a faict faire pour le logement d'un nombre considérable de*
« *pauvres, auxquels il fournit depuis plusieurs années leurs subsis-*
« *tance, nourriture et aultres aides, il a esté arresté que nous susdits*
« *et aultres habitants de ladicte Ville, vont voir le Seigneur Evesque*
« *pour le supplier de continuer à la ville les effets de sa bonté pour*
« *fonder et soustenir le dict establissement, et faire cognestre quelle*
« *somme il désire payer des quatre mille livres.*

« *Pour la nomination des directeurs à ce faicte, il a esté différé*
« *jusqu'au retour du Seigneur Evesque.* »

Ce secours passager, dû à l'initiative du nouvel Intendant, ne fut qu'un palliatif à l'excessive misère des pauvres qui continuèrent à mendier. Aussi, le 10 avril 1684, une ordonnance de police faisait-elle savoir non-seulement, « *que ceux qui demanderont l'aumosne*
« *publiquement seront emprisonnés et ceux qui la feront condamnés*
« *à l'amende* », mais encore que les mendiants des campagnes

aient à sortir de la ville, sous trois jours, avec défense d'y rentrer.

Afin d'assurer l'exécution de cette ordonnance, M. de Colombières, l'un des directeurs, devait faire disposer de suite un nouveau lieu de détention. De nombreuses arrestations suivirent, et entre autres celles des nommés Noël Onfroy, Robert Eudelin et Jacques Bougourd. Traduits devant les directeurs, les deux premiers furent envoyés *en prison*, tandis que Bougourd était mis en liberté, avec défense de rester à Bayeux.

Pendant que les archers harcelaient les mendiants, les pauvres de l'Hôpital-Général, qui jouissaient d'un bien-être relatif, étaient l'objet des délicates attentions de Mgr de Nesmond. Le Réveillon, à Noël, et le Gâteau des Rois leur étaient offerts tous les ans par Sa Grandeur. Le laquais de l'Evêché, porteur du présent, recevait dix sols pour sa peine, par ordre des directeurs.

En cette année 1684, l'une des plus mémorables des annales des Hospices, leurs pensionnaires bénéficièrent du malheur des Protestants. Plusieurs, parmi ces religionnaires, qu'un arrêt du bureau de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, rendu le 26 mai 1649, obligeait à tendre devant leurs demeures pendant les processions de la Fête-Dieu, dans les rues de cette ville, crurent devoir abandonner leur patrie, comme tant d'autres, pour fuir la persécution. L'impolitique révocation de l'Edit de Nantes les avait réduits à cette extrémité.

Cette grave erreur de Louis XIV, si préjudiciable à la fortune de la France, fut suivie de la confiscation des biens des Consistoires. Un siècle plus tard, les législateurs de 1789 suivaient ce dangereux exemple, en s'emparant des biens du Clergé catholique.

Mais, longtemps avant, par suite d'une sentence rendue en vicomté, le 16 mars 1613, les Réformés avaient été maintenus en possession d'une pièce de terre, à l'est de la rue de la Cave, vers le milieu de son parcours. Elle devait leur servir de cimetière, en vertu de l'ordonnance du 20 février 1612, pour l'exécution de l'édit de Nantes. Cependant, par suite de l'abrogation de cet édit et de la confiscation des biens consistoriaux en faveur des Hospices, ce terrain et ceux des prêches de Trévières, de Vaucelles, et des cime-

tières protestants de différentes communes du bailliage furent attribués à l'Hôpital-Général.

L'emplacement du prêche de Vaucelles, d'abord réuni à la prébende de Cussy, fut ensuite fieffé à Jean *Poullain*, de Vaucelles, le 15 mai 1692, pour 5 livres de rente foncière et perpétuelle. Le titre de cette rente était remis à M. Aubert, l'un des directeurs de l'Hôpital-Général, le 29 mars 1699, comme concernant un bien des pauvres, auquel le Chanoine de Cussy renonçait.

Les rentes, mense du culte des Réformés, atteintes dans le bailliage de Bayeux, par les déclarations royales des 15 janvier 1683 et 24 avril 1684, revenaient à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général. Par suite de sentences de ce bailliage, rendues les 30 septembre et 7 octobre de ladite année, leur partage eut lieu les 19 et 26 du dernier de ces mois. L'Hôpital-Général bénéficia ainsi de 822 livres 3 sols de rentes foncières et perpétuelles.

Ces rentes, épaves des biens du culte professé par les sectaires de Calvin, provenaient de libéralités dues à de nobles fondateurs. L'une d'elles — faite au temple de Vaucelles, le 26 décembre 1616, par Martin de Pierrepont, sieur de Boissy ; Jean Philippe, escuyer, sieur du Val ; Jean et Jacques Lescalley, escuyers, avec le concours de quelques gens de roture — offrait cette particularité d'avoir été contresignée par une religieuse catholique, dite en religion sœur Marie Roberde de la Présentation.

Les ressources inespérées, ainsi obtenues, et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer — et cependant parmi lesquelles nous ne pouvons omettre le rachat de l'important privilège des offices de mesureurs de grains, à la halle de Bayeux (1), pour être exploité au profit des pauvres de l'Hôpital-Général, conformément à l'édit du 28 avril 1698, privilège qui rapportait annuellement 4750 livres, déduction faite des charges, lorsque les pauvres en furent dépossédés sous Louis XV, en 1771. Ils reçurent 1500 livres de rentes de l'Etat à la place — devaient contribuer à augmenter les ressources pour assister un plus grand nombre d'indigents.

(1) Voir une précédente Lecture à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, par A. Dédouit, intitulée : *Un Abus sous l'ancien Régime.*

L'inauguration de nombreux Hôpitaux-Généraux, pour faire disparaître la mendicité, en recueillant les plus pauvres parmi les déshérités de la fortune, ne réalisa pas complètement les espérances de Louis XIV. Afin d'atteindre ce but, ce Roi eût dû provoquer le concours de la charité privée, qu'une organisation prévoyante pouvait rendre plus efficace que les peines corporelles, la prison, le bagne et la potence dont il menaçait les truands dans son royaume.

Cependant, si de sévères ordonnances, publiées à l'issue des offices et proclamées à son de caisse par les carrefours, interdisaient de *gueuser* sur la voie, dans l'intérieur et aux portes des églises, comme aussi de faire ostensiblement l'aumône, sous peine d'amende, il n'était pas défendu de visiter l'indigent pour soulager sa misère. Déjà, en semblables cas, de dignes devanciers de nos modernes sociétés de bienfaisance avaient assisté des pauvres à domicile. Mais cette charité occulte, qu'ils pratiquaient avant 1684, ne pouvait atténuer les souffrances du plus grand nombre.

En cette année, Mgr de Nesmond, — dont la générosité contrastait, il faut bien le dire, avec la parcimonie de plusieurs évêques de Bayeux, tel que Mgr Molé, contraint judiciairement à faire l'aumône, par le Chapitre (1), — non content d'avoir fondé un important Hospice, pour y secourir les pauvres impotents de sa ville épiscopale, voulut encore assister à domicile ceux que l'insuffisance de cet établissement ne permettait pas d'y recevoir.

Afin de faire profiter les indigents de ce nouveau bienfait, ce gentilhomme mîtré, qui avait renoncé à un brillant avenir pour être un prêtre selon l'évangile, organisa l'assistance à domicile, jusqu'alors inconnue ou accidentellement pratiquée à Bayeux. Désirant rendre plus féconds les résultats de cette œuvre, qu'il appela *la Marmite*, Mgr de Nesmond, certain du concours du clergé, des communautés et des directeurs de l'Hôpital-Général, fit un pressant appel aux dames de la ville.

Non-seulement Sa Grandeur reçut l'adhésion immédiate d'une opulente bourgeoisie, mais encore celle d'une aristocratie bienfaisante et nombreuse, dont les noms, pour la plupart oubliés,

(1) Archives des Hospices.

se retrouvent sur les quelques feuillets, laconique memento de cet œuvre philanthropique. D'importants hôtels et même des rues portent encore les noms de quelques-unes de ces bienfaitrices des pauvres, qui abandonnaient leurs salons dorés pour les visiter sur leur lit de misère. Il en est ainsi pour les rues d'Eterville et d'Aprigny et pour l'hôtel de la Caillerie.

Ces patriciennes et ces riches bourgeoises, que les privilèges de la naissance pour les unes et les faveurs de la fortune pour les autres semblaient devoir éloigner des dégoûtantes misères qu'elles allaient secourir, furent d'abord, sans distinction de personnes, comme à la table de communion, aux termes du réglement, fixant leur nombre à quarante : *Mesdames de Coulons, de la Bigne, de Loucelles, de La Caillerie, de Bordeaux, d'Aprigny, du Vigney, d'Eterville, de Beauvallon, du Breuil, de Valory, de Terre, d'Héricy, de Cricqueville, de Cottun, de Franqueville, de Valderic, de Creully, de Saint-Germain, de Haut-Mesnil, de La Mothe-Saint-Martin, de Lan, Le Brethon, du Manoir, de Cachy, de Montmorin, du Val, de Landeville, de Clinchant, du Molé, de Golenon, de Grimouville, de Bonparc, de Lépinay, de Castel, de Bricqueville, de La Niepce, d'Aubry et Madame la Procureur du Roy.*

Les demoiselles « dans des positions élevées ou n'ayant plus de mère » pouvaient en faire partie. Sans rappeler celles dont les noms étaient les mêmes que ceux qui précèdent, nous citerons seulement *Mesdemoiselles du Pré, du Châtel, de Villiers, de Bussy, d'Egné, de La Morinière, Le Courtois* et *de Tracy-Salval*, admises dans ce cas.

Les statuts, arrêtés en assemblée générale, le 9 janvier 1684, portaient : « Les dames de charité s'assembleront tous les quinze « jours, le lundi, à une heure d'après-midy, à l'évesché. Il n'y aura « ni rang ni préséance entre elles, comme à la table de communion.

« En l'absence de Monseigneur, les dames s'assembleront au « Doyenné, où M. de Franqueville tiendra la place de Monseigneur « et présidera.

« M. de Launay, haut-pénitencier, et M. de Cartigny, chanoine, « assisteront aux assemblées et y présideront en l'absence de « Monseigneur et de M. de Franqueville. »

On procéda ensuite à la nomination des officières.

Madame de Coulons fut nommée trésorière et Madame de Loucelles suppléante. La première devait rendre un compte exact, tous les mois, des quêtes des paroisses et de la dépense pour les marmites et les malades en ville.

Les différents services comprenaient :

1° La visite de l'Hôpital-Général

Cet établissement, géré jusqu'en 1732 par des laïques, auxquelles on donnait la qualification de sœurs sans qu'elles eussent prononcé des vœux religieux, était visité chaque semaine par quatre dames, à tour de rôle. Elles prenaient les décisions nécessaires sans affaiblir ou changer les ordres des directeurs.

2° La Marmite

La ville et les faubourgs étaient divisés en quatre quartiers ou circonscriptions, ainsi désignées :

Marmite de Saint-Laurent ;
Marmite de Saint-Jean ;
Marmite de Saint-Loup ;
Marmite de Saint-Patrice.

3° Le Garde-Meuble

Cinq magasins, compléments des marmites, étaient établis en différents endroits. Placés sous la haute surveillance de Madame de Saint-Germin, le linge et les meubles délivrés aux pauvres en ville y étaient répostés. Chacun d'eux avait une directrice spéciale.

Non-seulement, les dames charitables s'occupaient de tout ce qui concernait l'intérieur de l'Hôpital-Général, mais encore du linge de la geôle, de la chapelle des prisonniers et de la distribution, tous les mois, de cinq cents livres d'étoupes pour le travail de certains pauvres de la ville.

L'Hospital d'en face, où se trouve le n° 38 de la rue de Nesmond, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu, était encore placé sous la surveillance des mêmes dames. Détérioré par les ans et par les rafales qui ébranlaient sa carcasse vermoulue, ce réceptacle des plus infimes misères — donné par Philippe-le-Bel à l'Hôtel-Dieu, en 1225, avec le moulin à la suite, récemment supprimé, au bord de la rivière — renfermait, sans distinction de sexe et pêle-mêle, les vagabonds et les rôdeuses

ramassés dans les rues par le guet des bourgeois, pendant la nuit. Le 3 mai 1711, les directeurs ordonnèrent la visite de ce lieu, « afin « de voir en quel estat il est et de faire en sorte que les femmes « soient séparées des hommes et couchent séparément les uns des « autres ; et qu'il y ait aussi une chambre pour y loger et retirer « les malades de l'Hostel-Dieu, en cas qu'ils fussent atteints de « maladies contagieuses. »

Enfin, l'instruction des Huguenots « pour les aider à se conver- « tir » ; l'administration des sacrements aux pauvres de la ville, le soin de leur parler de Dieu et celui de présider la cérémonie de la Cène, le Jeudi Saint, incombaient à ces dames. Chacune d'elles devait verser dix sols pour la célébration d'un service à la Chapelle, en mémoire de celles qui décéderaient pendant la durée de leurs fonctions.

Le dernier article du règlement portait : « *L'assemblée, pour « honorer Jésus-Christ en la personne des pauvres, s'est mise sous « la protection de la Sainte Vierge, sous le titre de l'Annonciation,* « et sous la protection de Saint Joseph, dont on fera solennelle- « ment la feste à l'Hospital-Général. »

Suivant ces statuts, les dames admises à faire partie de l'Œuvre, s'obligeaient à offrir un présent aux pauvres, aussitôt après qu'elles seraient informées de leur nomination.

Celles qui furent nommées ainsi étaient : Mesdames *Yon, de Rochefort, Blanlot, du Quesnay, du Parc, Molandain, de Maisons, Bouillon, La Richardière-Le Lorier, Girard, d'Ecrametot, de Camilly, du Martel, de Vidouville, de Planchon, de Barolles, de Longueville, de Surmont*, puis les demoiselles *Le Romain, Varin, de Chanteloup, de Canivet, du Breuil, du Jardin*, la contrôleuse *Philippe, de Vaux, de Fontenelles, du Manoir, de Moon, Plançon, de Montblanc, de Valois, des Marais, de Bréville, Gaucher* et de *de Launey*, dont les noms sont inscrits au registre des délibérations. Ce registre, fidèle miroir du passé, où l'on retrouve la naïve simplicité du langage encore usité dans la belle société bayeusaine, sous le règne de Louis XIV, était tenu par M. le chanoine de Cartigny, secrétaire de l'assemblée.

Les délibérations, inspirées par une ardente charité — sur le

rapport des personnes déléguées pour s'assurer des plus pressants besoins des pauvres — concernaient invariablement les secours de toutes sortes à donner à la vieillesse et aux infirmes, les médications et les soins nécessaires aux malades grabataires, le travail à procurer aux enfants et aux vieillards, enfin l'amélioration du sort des prisonniers.

La première de ces délibérations, desquelles nous extrairons plusieurs passages — intéressants spécimens du zèle des Membres de l'Association des Marmites pour l'Œuvre portant ce nom — eut lieu le 22 février 1684, sous la présidence de Mgr de Nesmond, en son Palais épiscopal, alors situé rue Laitière.

Ce jour, on commença par délibérer sur l'organisation des services pour la ville et les faubourgs, que l'on divisa en quatre parties ou quartiers.

Des femmes, recevant cinq livres de pain par semaine pour salaire, devaient porter chez les malades les bouillons auxquels on devait ajouter du pain, s'il en était besoin. Cette décision fut prise: « *afin que les pauvres ne perdent point de temps et n'aient aucun* « *prétexte pour mendier* ».

Les auxiliaires désignées pour ce service furent :

Anne Vaultier, pour Saint-Ouen, la Madeleine et Saint-Floxel ;

Anne Guilbert, pour Saint-Loup, la Potherie et Saint-Sauveur ;

La Servante à Mlle Roger, pour Saint-Laurent -- plus tard, le 4 décembre 1684, *la Hongreline* desservit la ville et Saint-Laurent ;

La bonne Olive pour Saint-Jean ;

La nommée Allain pour Saint-Exupère.

Madame de Valderic consentit à se charger de Saint-Malo.

Les sommes ci-après furent allouées, aux dames directrices des quartiers, à titre de première avance :

Pour Saint-Loup et la Potherie, 14 livres ;

Pour Saint-Jean, 22 livres ;

Pour Saint-Laurent et Saint-Ouen, 10 livres ;

Pour Saint-Patrice, 9 livres.

Ces différentes sommes et 21 livres, versées à Madame de Saint-Germain, *directrice générale des Garde-Meubles*, étaient prélevées sur celle de 155 livres 6 sols, provenant des collectes des jours gras.

Les ressources des Marmites, afin de secourir les pauvres en ville, résultaient des quêtes à domicile et dans les églises, par les dames et MM. les Curés. Le produit de la vente des dentelles et des bas, œuvre des manufactures, servait encore au paiement de ces dépenses, pour lesquelles des dons étaient reçus.

Les premières quêteuses désignées furent Mesdames du Molé, mère et filles, avec Mademoiselle de Bussy.

Les pauvres ne devaient recevoir aucun secours en argent, les sommes reçues étant destinées aux dépenses nécessitées par les Marmites.

Puis, on s'occupa du choix des *maîtresses de travail* et des lieux pour installer les ouvroirs.

Marie Anne, de la Ferté, *dite de Saint-Loup*, était désignée *pour Saint-Loup. L'atelier*, en location, devait être *au Grand-Turc.*

Germaine Delalonde, ayant déjà 10 élèves, fut nommée *pour Saint-Patrice, Saint-Laurent et Saint-Ouen. Une chambre chez M. Aubé*, ou autre, servirait pour les élèves.

L'introduction de l'industrie de la dentelle, alors de date récente à Bayeux, où elle prospérait déjà à l'Hôpital-Général, sous les *sœurs Fissel et Montanal*, directrices du travail, et la difficulté de trouver des maîtresses habiles, retardèrent les choix concernant les autres paroisses.

Il fut ensuite convenu que *la filasse*, à fournir par le Grand-Bureau, et *la laine* provenant de toisons quêtées par Mademoiselle de Valderic — elle en avait promis une — seraient distribuées aux pauvres, par les soins de la *sœur Bonal.*

Incidemment, on arrêta encore qu'au retour de Madame de Rochefort, Mademoiselle de Franqueville la verrait avec Mademoiselle de Launey, « pour les cent escus donnés par M. de Castillon à l'Hos-« pital-Général, et la prier de vouloir bien se donner aux assem-« blées ».

Ce long procès-verbal se terminait ainsi :

« Sur ce que M. l'abbé de Franqueville, qui a soin des *pauvres* « *honteux*, a proposé qu'il avait examiné deux personnes auxquelles « il croyait qu'il estait à propos de donner 30 sols à l'une et 15 sols « à l'autre, pendant trois mois, et, de plus, une avance de 25 livres

« pour establir un de ces pauvres honteux , Madame de Saint-Ger-
« main ayant promis de les rendre.

« Sur quoy, Madame de Coulons, trésorière, a esté priée de
« donner 45 sols pour le premier mois , et pour les 25 livres, Mon-
« seigneur les fera remettre entre les mains de Madame de Saint-
« Germain. »

L'Œuvre de la Marmite étendait, comme on le voit, ses bienfaits aux misères cachées. Les pauvres honteux prenaient part à ses aumônes. En ce temps , on trouvait de ces miséreux dans la bourgeoisie et même dans la noblesse. Parmi de nombreux exemples, à différentes époques, nous citerons les suivants : *Mademoiselle de Marconets*, de la famille du prieur de l'Hôtel-Dieu , sous François Ier, reçut, le 6 juin 1717 , un boisseau de froment pour l'aider à vivre. Des descendants d'anciens seigneurs furent même admis à l'Hôpital-Général. Il en fut ainsi pour *Etienne de Flambard*, « Pauvre gentilhomme » , le 8 juin 1708 , et pour *Mademoiselle de Pied-Levé*, le 15 mars 1716, et autres (1).

Les vilains, comme on le voit, n'étaient pas les seuls à souffrir de la misère ; ce fléau de l'humanité atteignait parfois les castes privilégiées, que la Marmite assistait avec la plus grande discrétion. En voici un exemple, entre autres :

Sur une somme de cent livres, M. de Brecy retenait, le 17 mars 1693, « *vingt-cinq livres pour plusieurs personnes qui lui ont esté* « *recommandées, et qu'on ne veut point nommer* ».

Parmi les décisions prises en 1684, celles concernant les ateliers encore à établir pour montrer à faire le tricot et la dentelle , ne sont pas les moins intéressantes. Elles rappellent les persévérants efforts des dames déléguées , afin de propager, parmi les enfants des pauvres , la dernière de ces industries , — à laquelle nombre de familles de Bayeux durent, pendant deux siècles environ, un travail assuré et lucratif, que rien, jusqu'à ce jour, n'a pu remplacer, chose des plus regrettables pour la partie féminine, de l'intéressante population ouvrière de notre ville.

Quelques unes de ces délibérations portent textuellement :

(1) Archives des Hospices.

« *Du 6 mars 1684.* — Madame de Saint-Germain verra, avec « Mademoiselle Mouton, *la fille de François Levard*, qui fait la den- « telle pour la ville ». Cette demoiselle Levard semble avoir été la directrice de la fabrique de la paroisse de Saint-Malo, la seule qui existât dans la cité ou la ville, désignations dont on se servait indistinctement, dans le passé.

« Mesdames de La Caillerie et d'Eterville sont priées de veiller « sur Germaine Lalonde, maîtresse de dentelle pour Saint-Patrice, « et d'en faire un rapport à l'Assemblée.

« *Du jeudy 23 mars.* — Mademoiselle de La Mothe a pro- « posé qu'il y avait, dans les paroisses de Saint-Loup et de La Pothe- « rie, plusieurs personnes qui demandaient d'apprendre à faire *des* « *bas* et de la dentelle, laquelle a esté priée de s'en informer plus « exactement et d'en faire son rapport le mardi de Pasques, où on « tiendra l'assemblée. — Les demandants étaient 18, d'après les « renseignements recueillis.

« *Du mardy 4 apvril.* — M. de Saint-Germain, chanoine, avec « Mesdames Yon, de Cartigny et Dubreuil, feront la visite pour « Saint-Jean, pour faire donner les moyens de faire travailler 21 « petites filles qui se présentent pour la dentelle.

« *Catherine Tostain* a promis de commencer lundy prochain à « montrer à 6 petites filles à faire la dentelle.

« *Du lundy 17 apvril.* — On a arresté qu'on donnera jusqu'au « nombre de 18 petites filles à la maîtresse de la paroisse de Saint- « Malo, qui pourront estre prises dans les autres paroisses de la « ville.

« Madame de Bordeaux a promis un mestier à dentelle.

« Madame d'Aprigny a promis de visiter la petite manufacture « de Saint-Patrice et d'y establir une autre maîtresse, si elle le « juge à propos.

Il y avait 8 élèves à cet ouvroir.

« Mesdemoiselles la Procureur du Roy et de Valderic ont esté « priées d'establir une manufacture de bas pour la ville, et d'ar- « rester la nommée Marie Alliot pour maîtresse.

On se plaignait que les élèves en dentelles eussent toujours le même dessin.

Le mardy 16 may 1684.— L'Assemblée arrêtait : « que si les maî-
« tresses de dentelle de la ville ne veulent pas changer de patron
« aux petites filles, on les changera.

« Madame d'Héricy est priée de voir les *niepces de la sœur*
« *Olinde*, pour savoir d'elles quand elles commenceront à montrer
« la dentelle aux petites filles de Saint-Jean.

« On a trouvé à propos de ne souffrir point dans la suite que les
« maîtresses de la dentelle reçoivent d'autres petites filles que
« celles qui leur sont données par l'Assemblée, parce qu'on trouve,
« par expérience, qu'elles s'attachent plus à elles.

Cette préférence des maîtresses pouvait être motivée par la mauvaise volonté des élèves indigentes, d'après ce qui suit :

« *Du mardi 30 may.* — Madame d'Héricy aura la bonté de
« veiller à la manufacture de Saint-Loup et d'obliger les petites filles
« d'estre assidues à leur travail ; que si elle ne peut pas les y obli-
« ger, on finira cette manufacture et on donnera les filles qui tra-
« vaillent bien à la maîtresse de Saint-Malo.

« *Monseigneur a promis les mestiers* pour la manufacture St-Jean.

« *Du lundy 12 juin* — On cherchera un maître, pour commencer
« *une manufacture de bas pour les garçons.* On a donné un escu à
« Mademoiselle de Landeville pour payer un demi-mois de la maî-
« tresse de dentelle de Saint-Patrice, et cela pour le mois de may.

« *Du lundy 26 juin.* — On finira samedy prochain la manufac-
« ture de dentelle de Saint-Patrice et on donnera les petites filles à
« la manufacture de Saint-Malo. Mesdames de La Caillerie et d'Eter-
« ville sont priées d'y veiller.

« *On a arresté qu'il n'y aura plus désormais que trois manufac-*
« *tures de dentelle*, sçavoir : *Celles de Saint-Malo, de l'Hospital-*
« *Général et de la Charité.*

Afin de terminer l'apprentissage des élèves des manufactures supprimées, il était dit, dans la délibération du *lundy 24 juillet 1684 :* « Madame de Saint-Germain et Mademoiselle de Bordeaux
« sont priées de voir les Religieuses de la Charité pour savoir d'elles
« si elles ne peuvent pas recepvoir les petites filles qui font de la
« dentelle : tant celles qui savent que celles qui ne savent encore
« point. » Le travail de celles qui *savaient* leur était payé.

Malgré la réduction du nombre des Manufactures à trois, un nouvel atelier fut ouvert peu après.

A ce sujet, on lit dans la délibération du lundy 12 mars 1685 :

« La Sœur Catherine est venue devant l'Assemblée commune, « sur une proposition faicte de faire travailler les petites filles à la « dentelle, dans la maison de M. le Curé de Saint-Exupère, dans « une chambre destinée pour la faire.

« Sur quoy on a arresté qu'on commencera jeudy prochain, sur « les 9 heures du matin, à y faire travailler 24 filles.

Des manufactures de bas, pour apprendre à tricoter aux enfants, furent également installées dans les paroisses.

Les maîtresses, pour les filles, gagnaient 50 sols par mois.

Un maître enseignait aux garçons.

Le nommé Migradot, tisserand, leur montrait à faire *la toile.*

Supprimer la mendicité, en faisant apprendre des métiers aux adolescents n'ayant eu, jusqu'alors, que la triste perspective de trucher dans les rues, n'était qu'un des côtés charitables de l'œuvre moralisatrice fondée par Mgr de Nesmond. En effet, ce digne évêque entendait secourir ses ouailles, dans la misère, même dès leur début dans la vie.

En voici de touchants exemples, d'après le même registre:

« *Du 9 apvril 1685.* — La femme Delamare, chargée de 4 en- « fants, sera visitée.

« *Du 23 novembre.*— M. de Moon a donné 40 sols sur la queste « de Saint-Martin, à M. Le François *pour le petit enfant pauvre « qu'on faict nourrir*, et 10 sols 1/2 pour *l'enfant de la Martragny.*

« *Du 27 apvril 1686.* — On donnera 15 sols par mois, à com- « mencer du 1 may, à une pauvre femme de Saint-Ouen, pour avoir « du lait pour son petit enfant.

Du 18 novembre. — On donnera un escu par mois pour avoir du lait pour quatre petits enfants de Saint-Laurent et de la Madeleine.

« *Du 28 apvril 1687.* — On commencera à donner du lait aux « 3 enfants de *la Pitarde*, de *la Poirier* et de *la Héberde.* M. de « Saint-Jean a donné 4 livres 10 sols pour celui qui a esté donné « jusqu'à présent.

« *Du 3 décembre.* — Madame la comtesse de Canisy a promis

« quatre chemises pour quatre petits enfants de Saint-Laurent, « et Madame la marquise de Canisy, une chemise pour une femme « de ladicte paroisse, un tablier pour *la Gaillarde* et une paire de « sabots pour *la Pitarde.*

« *Du 28 août 1690.* — Madame d'Hèricy a rapporté qu'il y avait « à Saint-Sauveur, six personnes incapables de travailler, sçavoir : « *la Colliberde* et *la Monnier*, qui a du pain ; *la femme à Moisson*, « que Langlois a blessée ci-devant, est encore assez mal ; que *la* « *nommée Scelles* est en couches ».

On occupait aussi les femmes sans travail, d'après la délibération du 20 janvier 1687, portant : « *la Cadette*, de Saint-Jean, « demande du fil pour travailler et elle s'adressera à M. Folliot. »

Sans multiplier ces preuves journalières de l'humanité fréquemment contestée de l'ancienne noblesse envers les pauvres, et dans lesquelles on verrait Mgr de Nesmond intervenir en personne dans un grand nombre de cas, comme lorsqu'il remettait lui-même des remèdes à *la Vernue*, de Saint-Floxel, et à *la nommée Yon, pour le mal d'yeux.* Ajoutons que les indigents, ainsi secourus, devaient remplir exactement leurs devoirs religieux.

Une délégation *ad hoc* devait s'en assurer.

A propos de l'un de ces cas, la délibération du 20 janvier 1687 porte : « les dames qui ont visité les quartiers de la ville, ont rap- « porté que tous les pauvres se sont approchés des sacrements « pendant les festes. »

Tandis que Mgr de Nesmond élargissait ainsi le cercle de ses charités, de généreux donateurs, parmi lesquels on voit figurer son nom, aumônaient plusieurs rentes aux Marmites.

La première, de 28 livres 10 sols 4 deniers, constituée sur Bernard Baudin, advocat en l'Election de Bayeux, le 17 avril 1663, résultait d'une libéralité de Madame la Marquise de Briqueville.

La deuxième, de 20 livres, due par Gédéon d'Espinos, sieur de Courtenay, avait été acquise, en 1686, avec des dons par Mgr de Nesmond et le chanoine de Pézerolles.

La troisième, de 50 livres, créée le 7 août 1693, provenait d'une somme de 900 livres, léguée par M. de Castillon. Cette rente fut amortie par M. Le Rouge, apothicaire, à Bayeux, le 1er mars 1713.

La quatrième, également de 50 livres, avait été prélevée sur celle de 200 livres, constituée avec le produit d'un don de l'abbé Rattier, sur M. Philippe Duruel, bourgeois de Saint-Jean.

Enfin, la cinquième, de 45 livres, représentait l'intérêt d'un prêt au Clergé, par l'Hôpital-Général.

Antérieurement à ces différentes libéralités, *Mgr le duc de Montauzier, gouverneur de la province de Normandie*, avait donné l'ordre de convoquer les habitants de Bayeux, pour délibérer sur les modifications à faire aux statuts de l'Hôpital-Général, conformément à une lettre de cachet, signée du Roi, en 1676.

Par suite, les bourgeois, manants et autres personnes de cette ville, réunis le 16 janvier 1684, sous la présidence de Mgr l'Evêque, décidèrent : « Que le bureau des directeurs de l'Hospital-Général devant « se composer, non-seulement des personnes appelées à en faire « partie par les debvoirs de leurs charges, mais encore de quelques « messieurs de la ville, choisis pour ce dessein, il serait procédé à « son renouvellement. »

Les nouveaux élus furent : *MM. Pasturel*, *Le Cœur*, *Tostain*, *Yvon*, *Lavalley*, prêtres, *Buhot*, *Bethon*, advocat en l'Election, *de La Haizerie*, *Le Filastre*, *Poligny*, *Folliot*, *Després-Scelles*, *Lavalley*, *Le Croq*, *Duclos-Guérin*, *La Richardière-Le Laurier*, *Bonnemie*, *Gaucher*, *Bougourd*, advocat, *L'Honoré*, apothicaire, et *des Longs Champs*.

L'administration hospitalière, ainsi complétée, prêta son utile concours à l'Association des Marmites. L'entrée de l'Hôpital-Général fut rigoureusement interdite aux pauvres étrangers à la localité. Non-seulement, ceux qui s'y étaient introduits sans droits furent expulsés, mais encore on enjoignit aux mendiants des campagnes d'avoir à se retirer dans leurs paroisses.

Cependant, malgré l'éviction de ces intrus, les charges des contribuables ne cessaient d'augmenter. Par suite, le paiement des cotisations éprouva des retards. En 1692, cette situation, non sans précédent, avait encore empiré. En cette année, le froment coûtait 42 sols le boisseau. Les fonds manquèrent à M. le Syndic pour solder les achats en viande et en blé. 1693 vint mettre le comble à cette détresse. A Noël, le prix du boisseau s'élevait à 3 livres 10

sols. C'était la disette. Et cependant il fallait pourvoir à la subsistance des pauvres, quoique les cotisés fussent *morosifs* de payer.

Après de vaines instances, afin d'obtenir le paiement des sommes arriérées, les trésoriers durent employer d'autres moyens. Le 3 mars 1693, le sergent Le Breton recevait l'ordre de faire arriver les débiteurs, il devait saisir leurs meubles et les vendre au besoin. Afin d'exciter son zèle, on lui abandonna 30 sols qu'il restait devoir sur la cotisation de sa maison, en la paroisse Saint-Sauveur.

Les actives démarches de cet huissier obtinrent un plein succès. Chacun se libéra au plus vite. Les tisserands, auxquels on fit remise de leur contribution, durent s'obliger, en compensation, à fabriquer gratuitement des étoffes pour les pauvres, quand ils en seraient requis.

Vers cette époque, l'acquisition de l'hôtel du Luxembourg, à Bayeux, et autres biens, sis à Commes, permirent d'augmenter les revenus de l'Hôpital-Général. Par suite, le 12 décembre 1694, le nombre de ses pensionnaires était augmenté. Néanmoins, les quêtes chez les particuliers, complètement perçues cette fois, le furent. à partir de cette année, au seul profit des pauvres, habitant la ville et les faubourgs.

De plus, trois nouvelles Marmites furent installées, à Saint-Loup, à Saint-Patrice et à Saint-Jean, où les misèreux se trouvaient en plus grand nombre.

D'après les listes des indigents à secourir, non compris celle de Saint-Floxel, — en retard — leur chiffre s'éleva à 1341, ainsi répartis entre les différentes paroisses :

Saint-Sauveur et Saint-Ouen du Château .	151
Saint-André.	10
Saint-Malo	73
Saint-Martin.	77
Saint-Symphorien ou Saint-Jean. . . .	238
Sainte-Madeleine	75
Saint-Laurent et Saint-Ouen des Faubourgs	85
Saint-Exupère	51
Saint-Georges	38
Saint-Vigor-le-Petit ou Saint-Vigoret . .	25

La Potherie.	30
Saint-Patrice	250
Saint-Loup-Sur.	198
Saint-Loup-Hors	40

Cette commune, confondue avec Saint-Loup-Sur, pour le culte, ne possédait aucun droit aux secours des Marmites. Quelques années après, le 27 janvier 1701, ses habitants s'obligèrent à payer 27 livres par année, pour la continuation de cette assistance à leurs pauvres.

Parmi les indigents portés sur les listes, 800 reçurent les secours des Marmites, tandis que 541 étaient directement assistés aux frais de l'Evêché.

Les cotisations, souscrites par les particuliers, pour un temps toujours limité, furent renouvelées pour l'année 1695 :

Mgr de Nesmond s'engage pour	3,000 livres
MM. du Chapitre pour . . .	1,000 —
Les paroisses pour	3,222 —

Le tout payable en six mois, par sixièmes.

Sur ces sommes, celle de 5,110 livres était répartie entre les différentes paroisses et le surplus employé en achats de pain à distribuer aux indigents de chacunes d'elles. Les pauvres recevaient encore un supplément de nourriture. Cette dernière dépense était avancée par les dames de chaque Marmite. Le Syndic les remboursait sur la production de mémoires justificatifs. Mais, par suite d'abus fréquents, la somme accordée fut réduite à 60 livres par mois, pour la ville et les faubourgs.

Après ces sacrifices, les pauvres, en ville, efficacement assistés, les rues et les églises, débarrassées ou à peu près de l'importunité des mendiants, prouvaient l'incontestable utilité de l'Œuvre des Marmites. Ceux qu'elle secourait ne devaient plus gueuser à l'avenir. Aussi, notre ancienne connaissance, Gilles Collibert, depuis longtemps aux trousses des mendiants de profession, pouvait-il accorder, parfois, à *ses gambes*, un répit vraiment bien mérité. Mais, hélas ! sa durée était des plus éphémères. Les dames de la Marmite, sans égards pour le vieil archer, en faisaient leur factotum ; suivant une expression vulgaire, elles s'ingéniaient à le mettre à toutes sauces.

En un mot, il était leur valet à tout faire. La délibération du 9 juillet 1684, en donne un frappant exemple. « *Va-des-Gambes* — y est-il dit — *reprendra le drap porté chez la Mongardon* ».

Ainsi que cela arrive fréquemment pour toute idée nouvelle, lors même que son but est d'assister l'humanité, *l'Œuvre des Marmites, la première qui donna le linge aux pauvres, à Bayeux*, eut aussi ses détracteurs. A défaut d'une publicité malveillante, les paroissiens de Saint-Jean manifestèrent hostilement contre cette œuvre, dans leur église. Ces faubouriens, qui comptaient parmi eux *deux cent quarante indigents* environ, refusèrent de donner à la quête pour ses malades, le 9 juillet 1684. Plus tard, en 1687, à la réunion du 21 avril, on se plaignait, non sans raison, de la difficulté de trouver dans les paroisses, des personnes qui voulussent bien permettre de faire le potage des pauvres dans leurs demeures. On appelait cela *pendre la marmite*.

Cependant, Mgr de Nesmond donnait l'exemple. La Marmite charitable occupait, plus souvent qu'à son tour, la place qui lui était réservée au foyer de la cuisine épiscopale.

Les Membres de cette Association, M. le Gouverneur de la ville, — qui donnait plusieurs tonneaux de cidre par an, — le Grand-Séminaire et les Communautés religieuses, s'empressaient de suivre le charitable exemple de Sa Grandeur.

D'un autre côté, les contribuables, las d'entendre parler de cotisations pour les miséreux, qu'ils voyaient encore tendre la main à leurs portes, continuaient à mettre de longs retards dans leurs paiements. Par suite, l'Œuvre des Marmites, jadis favorablement accueillie, languissait comme si elle eût été menacée d'une fin prochaine. Les réunions devenaient de moins en moins fréquentes ; ses associées se retiraient ou montraient moins de zèle. Aussi, afin de remplir les vides et de neutraliser les effets d'une désorganisation funeste, Mgr de Nesmond crut-il devoir, à la réunion du 5 octobre 1693, augmenter le nombre des ecclésiastiques qui en faisaient déjà partie.

Malgré cette sage mesure, l'Association, on ne sait pourquoi, cessa ses assemblées. La seule réunion, après la précédente, porte la date du 17 mai 1698. Cependant, à ce moment, l'Œuvre des Mar-

mites affirmait encore sa vitalité. En effet, ce jour, *M. le Doyen et Messieurs les Chanoines d'Amayé, de Choisy, de Camilly, de Saint-Laurent et de Longonay* étaient désignés avec *Mesdames de Coulons, de Castel, de Cussy, du Martel, d'Aprigny, de Saint-Germain, de Lan, de Barolles, de Clinchant, de Longueville* et *de Bonparc*, afin de prendre soin de différentes paroisses pour lesquelles les secours manquèrent, ou à peu près, en 1702, comme il sera dit dans la suite.

Sous l'influence de ces complications, et peut-être aussi à cause des dépenses considérables qu'il dut faire pour la construction du Grand-Séminaire, Mgr de Nesmond, vieilli avant l'âge, par 35 années de labeurs continuels — soit qu'il s'agisse du protestantisme ou du jansénisme, ou de faire prévaloir les droits des évêques compromis par les empiétements d'un Chapitre indocile, contre lequel il eut à soutenir une procédure opiniâtre ; ou bien encore d'arracher les pauvres de Bayeux à la misère — Mgr de Nesmond prit une importante résolution, le 27 décembre 1697.

Ce jour, Sa Grandeur annonçait aux Membres de l'Administration hospitalière, sa ferme volonté de ne conserver que la présidence des assemblées de leur bureau, « *pour affirmer l'establisse-* « *ment de l'Hospital-Général par une administration publique et* « *régulière, dans la forme ordonnée par le réglement du 18 décem-* « *bre 1667, afin d'exciter la charité de la ville et de porter un* « *chacun à travailler à l'exécution de cet ouvrage si vigoureusement* « *commencé, lequel il a continué jusqu'à ce jour* (1). »

Les revenus de l'Hôpital-Général, par suite d'acquisitions d'immeubles à Airel et à Neuilly, en 1696, s'élevaient alors à 3,667 livres par an, plus les rentes en nature, blé et autres. Le tout équivalant à 20,000 francs environ de l'époque actuelle.

A ce moment où des achats, tels que ceux des maisons Maloysel, Le Gras, et bientôt celui du domaine de La Rémondière, allaient permettre de compléter les bâtiments et dépendances du nouvel Hospice ; sa façade, à partir du côté ouest de la principale entrée, et les vastes logements contigus à la chapelle, construite en 1684

(1) Archives hospitalières.

— chapelle dont les ouvertures latérales et les tribunes au-dessus ont été agencées depuis sur les plans et sous la direction de l'architecte Moussard — n'étaient pas encore terminés. La façade, sur la rue Saint-Jean, continuée, en 1717, avec un don de 6,000 livres, dernière libéralité de Mgr de Nesmond, fut définitivement achevée par suite de la prolongation, aux frais de Mgr de Rochechouart, de 1766 à 1768, du bâtiment au nord de la chapelle, jusqu'à cette rue. Le bâtiment, du côté sud, avait été allongé vers la rue Saint-Exupère, de 1729 à 1731.

La désorganisation des Marmites, et peut-être aussi la résolution prise par Mgr de Nesmond, donnèrent lieu à une nouvelle recrudescence de la misère et, par suite, de la mendicité. Afin de la réfréner, une ordonnance de police fut publiée. Relativement à ceux qui refusaient de travailler, les directeurs convinrent avec le Procureur du Roy, le 27 avril 1698, qu'ils seraient renfermés à *la Tour Saint-Vigor-le-Petit*, où ils recevraient pour toute nourriture le pain des pauvres du Grand-Bureau.

L'ordonnance de police, sus-dite, type des plus remarquables dans son genre, sous le règne de Louis XIV, nous a paru assez intéressante pour reproduire intégralement son contenu : « Il est chargé à « tous les pauvres mandiants de la campagne, de l'un et l'autre sexe, « de quelque âge qu'ils soient, et à tous les vagabonds, de se retirer « incessamment et sans délay de la ville et fauxbourgs de Bayeux ; « et deffense faicte aux uns et aux autres d'y plus rester ni gueuser « et mandier à l'advenir, en aucun endroit de la dicte ville et faux- « bourgs, pour quelque subjet et occasion que ce soit, *à paine « contre les dicts mandiants d'estre renfermés pour la première foix « au cachot pour y estre nourri au pain et à l'eau ; et du carcan « pour la seconde foix, et authres plus grandes paines en cas de « récidive ; et à paine contre les vagabonds d'estre procédé contre « eulx extraordinairement, dans la rigueur des ordonnances.*

« *Et afin que les dicts mandiants et vagabonds n'ayent point lieu « de reffuge ni aucune retraicte en ladicte ville et fauxbourgs, il est « pareillement faict deffense, conformément à l'édit du Roy, du « mois de may 1681, à toux propriétaires et locataires de maisonx, « de les loger ni retenir chez eux après la publication, sous quelque*

« *prétexte que ce puisse estre, à paine de 20 livres d'amende, au* « *proffit général de la dicte ville, et d'estre, en outre, obligez de les* « *nourrir à leurs fraix et respondre en leur propre et privé nom de* « *tous les inconvénients qui en pourraient arriver.* Et affin que la « présente soit notoire et que personne n'en prétende cause d'igno- « rance, elle sera lue, publiée et affichée aux carrefours et places « publiques, aux prosnes des messes paroissiales de la dicte ville « et fauxbourgs, par trois dimanches consécutifs.

« Faict à Bayeux, au Bureau, dimanche 27 apvril 1698. »

Le jour précédent, un généreux anonyme avait offert six cents livres. Le sixième de cette somme fut employé à vêtir dix pauvres et le surplus pour en faire entrer dix autres à l'Hôpital-Général.

Une ordonnance publiée peu après, portait en substance : « *Les* « *habitants qui logeront des pauvres étrangers devront les nourrir* « *et les loger, afin de n'en pas charger la ville.* »

Ces menaces firent réfléchir les bayeusains et effrayèrent les trimardeurs, qui s'empressèrent de déguerpir.

CHAPITRE III.

En 1700, la mendicité toujours vivace, que Louis XIV entendait faire disparaître, bravait encore ses édits. Le 25 juillet, un arrêt du conseil, sous la présidence de Sa Majesté, prescrivait d'y mettre fin, en assistant les pauvres.

Le 17 octobre, lecture était faite à l'assemblée des directeurs de l'Hôpital-Général d'une ampliation du susdit arrêt et d'une lettre de Mgr Chamillart, contrôleur-général des finances du royaume. Après avoir rappelé que chaque ville devait assister ses indigents, tant par contributions volontaires qu'autrement et que les intendants de province feraient exécuter la volonté du Roi, Son Excellence annonçait l'arrivée très prochaine, à Bayeux, de l'Intendant de la généralité de Caen. Ce fonctionnaire devait se concerter avec la communauté des bourgeois sur les meilleurs moyens à employer, afin d'assurer les secours.

Préalablement, on dressa un état des habitants appelés à contribuer, et une liste des pauvres dans le cas d'être assistés. Cette

liste fût établie par les soins de Messieurs les Curés des paroisses et des personnes ci-après délégnées par les directeurs de l'hospice :

MM. *de Saint-Vaast* et *Bethon*, advocat, pour Saint-André ;
de Haut-Mesnil et *Aubert*, advocat, pour Saint-Mâlo ;
du Quesnay et *des Longs-Champs*, pour Saint-Exupère ;
de Vaux et *Le Fort*, pour la Madeleine et S-Vigor-le-Petit ;
Le Fort, chanoine, et *Roger*, pour St-Laurent et St-Ouen ;
Le Brun et *Varin*, pour Saint-Martin ;
Castel-des-Isles, pour Saint-Loup-Hors et la Poterie.

Dépôt fait de ces listes, les bourgeois se réunirent le 10 décembre 1700, au Palais épiscopal, sous la présidence de l'Evêque.

M. l'intendant Foucault assista à cette assemblée. Il dit : « Que « le Roy ayant formé le dessein de bannir la fainéantise et la men- « dicité de son royaume, Sa Majesté avait envoyé sa déclaration « du 25 juillet dernier, portant ses intentions sur ce sujet à tous « Messieurs les Evêques et Intendants, pour la faire exécuter. Que « M. le Contrôleur général, qui a pris cet ouvrage fort à cœur, lui « avait souvent écrit de donner tous ses soins à le porter à sa per- « fection, et qu'honorant la ville de Bayeux d'une protection parti- « culière, ses habitants ne pourraient rien faire qui lui fust plus « agréable que de la purger des mendiants. Qu'ayant visité l'Hos- « pital-Général, construit aux dépens de Mgr l'Evesque, il avait « trouvé les bastiments en très bon estat et capables de contenir « deux cents pauvres ; que le nombre y estait de cent cinquante, et « qu'il ne croyait pas qu'il restât dans la ville plus de cinquante « pauvres de l'âge et de la qualité requis pour estre enfermés dans « le dict Hospital. En sorte qu'il s'agissait présentement de pourvoir « à leur subsistance ; et c'est à quoi il exhorte tous les corps de « ville, estant persuadé que si chacun voulait contribuer d'après « ses facultés, les hommes et les femmes que l'âge a mis hors « d'estat de gagner leur vie seraient nourris ; les enfants aban- « donnés à la fainéantise et au libertinage seraient instruits et occu- « pés. Et qu'enfin, les habitants auxquels la fortune a donné les « moyens de soulager les pauvres, retireraient le fruit de leurs « charités, par la cessation des importunités qu'ils reçoivent des « mendiants dans les églises et aux portes des maisons. »

Les habitants de Bayeux, favorablement disposés par le langage persuasif de Mgr Foucault, et désirant, d'ailleurs, se montrer dignes de la protection particulière que Mgr le Contrôleur-Général des finances voulait bien accorder à leur ville, s'empressèrent de souscrire.

Après une réponse des plus courtoises, par Mgr de Nesmond, tant en son nom qu'en celui de l'assemblée, les différents ordres s'engagèrent à payer :

Le Chapitre	800 livres
La Noblesse	400 —
Le Bailliage et Vicomté	400 —
L'Election et Grenier à sel. . . .	200 —
La Ville et les Bourgeois. . . .	700 —

De son côté, Sa Grandeur promettait de continuer son aumône de douze cents livres, sur laquelle moitié était déjà versée.

Ces résultats permettaient de recommencer les Marmites, qu'il était indispensable de réorganiser sans délai.

Le 17 décembre 1700, une réunion extraordinaire avait lieu, dans ce but, à l'Evêché. Les dames de la ville, convoquées par Mgr l'Evêque, y assistaient. Sa Grandeur présidait.

Comme précédemment, en 1684, la ville et les faubourgs furent divisés de nouveau en quatre quartiers, en réunissant les petites paroisses aux plus grandes. Le nom de l'une de ces dernières servait à désigner la circonscription dont elle faisait partie.

La *première circonscription* comprenait : *Saint-Patrice*, Saint-Laurent et Saint-Ouen-des-Faubourgs.

La *deuxième*, *Saint-Sauveur* et les autres paroisses de la Cité.

La *troisième*, *Saint-Symphorien*, Saint-Exupère, Saint-Georges, Saint-Floxel et La Madeleine.

La *quatrième*, *Saint-Loup*, la Potherie et Saint-Vigor-le-Petit.

Parmi les dames présentes, quelques-unes avaient collaboré à l'administration des anciennes Marmites, plusieurs furent désignées pour occuper les emplois de *Trésorière*, de *Garde-Meubles*, de *Dépositaire* de matières premières pour le travail, et de *Visiteuses*. Ces dernières devaient s'assurer des besoins des pauvres, afin d'éviter les abus.

Les nouvelles élues étaient :

liste fût établie par les soins de Messieurs les Curés des paroisses et des personnes ci-après délèguées par les directeurs de l'hospice :

MM. *de Saint-Vaast* et *Bethon*, advocat, pour Saint-André ;
de Haut-Mesnil et *Aubert*, advocat, pour Saint-Mâlo ;
du Quesnay et *des Longs-Champs*, pour Saint-Exupère ;
de Vaux et *Le Fort*, pour la Madeleine et S-Vigor-le-Petit ;
Le Fort, chanoine, et *Roger*, pour St-Laurent et St-Ouen ;
Le Brun et *Varin*, pour Saint-Martin ;
Castel-des-Isles, pour Saint-Loup-Hors et la Poterie.

Dépôt fait de ces listes, les bourgeois se réunirent le 10 décembre 1700, au Palais épiscopal, sous la présidence de l'Evêque.

M. l'intendant Foucault assista à cette assemblée. Il dit : « Que « le Roy ayant formé le dessein de bannir la fainéantise et la men- « dicité de son royaume, Sa Majesté avait envoyé sa déclaration « du 25 juillet dernier, portant ses intentions sur ce sujet à tous « Messieurs les Evêques et Intendants, pour la faire exécuter. Que « M. le Contrôleur général, qui a pris cet ouvrage fort à cœur, lui « avait souvent écrit de donner tous ses soins à le porter à sa per- « fection, et qu'honorant la ville de Bayeux d'une protection parti- « culière, ses habitants ne pourraient rien faire qui lui fust plus « agréable que de la purger des mendiants. Qu'ayant visité l'Hos- « pital-Général, construit aux dépens de Mgr l'Evesque, il avait « trouvé les bastiments en très bon estat et capables de contenir « deux cents pauvres ; que le nombre y estait de cent cinquante, et « qu'il ne croyait pas qu'il restât dans la ville plus de cinquante « pauvres de l'âge et de la qualité requis pour estre enfermés dans « le dict Hospital. En sorte qu'il s'agissait présentement de pourvoir « à leur subsistance ; et c'est à quoi il exhorte tous les corps de « ville, estant persuadé que si chacun voulait contribuer d'après « ses facultés, les hommes et les femmes que l'âge a mis hors « d'estat de gagner leur vie seraient nourris ; les enfants aban- « donnés à la fainéantise et au libertinage seraient instruits et occu- « pés. Et qu'enfin, les habitants auxquels la fortune a donné les « moyens de soulager les pauvres, retireraient le fruit de leurs « charités, par la cessation des importunités qu'ils reçoivent des « mendiants dans les églises et aux portes des maisons. »

Les habitants de Bayeux, favorablement disposés par le langage persuasif de Mgr Foucault, et désirant, d'ailleurs, se montrer dignes de la protection particulière que Mgr le Contrôleur-Général des finances voulait bien accorder à leur ville, s'empressèrent de souscrire.

Après une réponse des plus courtoises, par Mgr de Nesmond, tant en son nom qu'en celui de l'assemblée, les différents ordres s'engagèrent à payer :

Le Chapitre	800 livres
La Noblesse	400 —
Le Bailliage et Vicomté	400 —
L'Election et Grenier à sel. . . .	200 —
La Ville et les Bourgeois. . . .	700 —

De son côté, Sa Grandeur promettait de continuer son aumône de douze cents livres, sur laquelle moitié était déjà versée.

Ces résultats permettaient de recommencer les Marmites, qu'il était indispensable de réorganiser sans délai.

Le 17 décembre 1700, une réunion extraordinaire avait lieu, dans ce but, à l'Evêché. Les dames de la ville, convoquées par Mgr l'Evêque, y assistaient. Sa Grandeur présidait.

Comme précédemment, en 1684, la ville et les faubourgs furent divisés de nouveau en quatre quartiers, en réunissant les petites paroisses aux plus grandes. Le nom de l'une de ces dernières servait à désigner la circonscription dont elle faisait partie.

La *première circonscription* comprenait : *Saint-Patrice*, Saint-Laurent et Saint-Ouen-des-Faubourgs.

La *deuxième*, *Saint-Sauveur* et les autres paroisses de la Cité.

La *troisième*, *Saint-Symphorien*, Saint-Exupère, Saint-Georges, Saint-Floxel et La Madeleine.

La *quatrième*, *Saint-Loup*, la Potherie et Saint-Vigor-le-Petit.

Parmi les dames présentes, quelques-unes avaient collaboré à l'administration des anciennes Marmites, plusieurs furent désignées pour occuper les emplois de *Trésorière*, de *Garde-Meubles*, de *Dépositaire* de matières premières pour le travail, et de *Visiteuses*. Ces dernières devaient s'assurer des besoins des pauvres, afin d'éviter les abus.

Les nouvelles élues étaient :

Pour Saint-Patrice : Mesdames et Mesdemoiselles *Desprès-Scelles*, trésorière ; *de Grand-Champs*, Philippe, garde-meubles et dépositaire des matières premières pour le travail ; *d'Aprigny*, *de Saint-Simon*, *de Valory*, *Duval* et *Aubert*, visiteuses.

Pour Saint-Sauveur : Mesdames et Mesdemoiselles *de Surmont*, trésorière et garde-meubles ; *Le Romain*, dépositaire ; *de Barolles*, *de Bompart*, *de Bretteville*, *de La Cour*, *de Vaucelles* et *de Baussy*, visiteuses.

Pour Saint-Loup : Mesdames et Mesdemoiselles *Vitard*, trésorière et garde-meubles : *Le Romain*, dépositaire ; *du Castel*, *de Canville* et *de La Croix*, visiteuses.

Il n'est rien dit pour Saint-Symphorien ou Saint-Jean. La visite dans ce quartier, où la Marmite était à l'Hôpital-Général, devait être dans les attributions des dames laïques préposées, chaque semaine, à la surveillance des services de cet établissement.

Les distributions de pain, d'après des états en forme, avaient lieu chaque semaine, par quartier :

1° Pour *Saint-Patrice*, devant le portail de la Chapelle de la Charité, par *MM. Le Courtois* ou *Maufras*, vicaires, et M. *de La Richardière-Le Laurier*.

2° Pour *Saint-Sauveur*, à l'église Saint-Malo, par MM. *Dubosq*, vicaire, et *Bethon*, advocat.

3° Pour *Saint-Symphorien*, à l'église Saint-Jean, par MM. *Tillard*, prêtre, et *Le Maigre*, fils.

4° Pour *Saint-Loup*, à l'église de La Potherie, par MM. *Le Cœur*, prêtre, *Danjou* et *André*.

Pour les trois dernières circonscriptions, le pain se distribuait à l'entrée de chacune de ces églises.

Le rétablissement des Marmites s'était imposé. Mais la lassitude avait remplacé le généreux enthousiasme, qui fut l'une des causes du succès de cette œuvre, à ses débuts, en 1684. Les habitants montraient moins d'empressement qu'à cette époque. Les dames, dont on avait sollicité le concours, acceptèrent en petit nombre.

Par suite, pour ces différents motifs, la nouvelle organisation dut être modifiée. Les brillantes assemblées, de quinzaine en quinzaine, à l'évêché, — où les grandes dames de l'aristocratie,

en toilette d'apparat, se rendaient en carrosse et même en vinaigrette (chaise fermée), portée à bras par leurs laquais, — furent remplacées par de modestes réunions de quartier. Elles avaient lieu une fois par mois, au domicile du dignitaire, chanoine ou autre, exerçant la présidence pour chaque circonscription.

Les choses s'y passaient avec une extrême simplicité. Les dames, chargées des différents services, assistaient à ces réunions. Celles qui visitaient les pauvres rendaient un compte exact du résultat de leurs démarches. Il en était de même pour les personnes prenant part aux délibérations.

Après l'audition des rapports, on statuait sur les demandes de secours. Les noms des pauvres, qu'elles concernaient, devaient figurer sur les listes présentées par les curés des paroisses. Le résultat de la séance était ensuite soumis à l'approbation des directeurs de l'hospice.

Cette seconde organisation des Marmites, approuvée le 26 octobre 1700, fut encore simplifiée par Mgr de Nesmond, en 1704.

Une grave contestation entrava ses débuts.

M. du Vigney, l'un des directeurs de l'Hôpital-Général et son syndic, centralisait, en cette dernière qualité, les opérations de recettes et dépenses effectuées par les trésorières qui devaient en rendre compte tous les mois.

Cet excellent administrateur, reconnaissant la nécessité de fixer définitivement le chiffre des recettes à percevoir, afin d'assurer le paiement des dépenses pour cette œuvre, en 1702, proposa aux habitants, réunis le 18 décembre 1701, de délibérer à ce sujet.

« Sur quoy, les différents corps considérant : que les pauvres « s'estant occupés au travail depuis qu'ils ont cessé de mendier, ce « qui serait d'une dangereuse conséquence, tant pour le bien des « dicts pauvres que pour le repos public, de discontinuer de les « assister à l'advenir, comme ils l'ont esté l'année dernière, et par « la difficulté de remettre les choses en l'estat qu'elles sont, la « mendicité recommençant..... »

Après cette affirmation des heureux résultats dus au rétablissement des Marmites, affirmation suivie d'une invitation pour sous-

crire, les divers corps s'engagèrent, séance tenante, à verser, pour 1702, les mêmes sommes qu'en 1701.

Seul, le Chapitre se refusa à prendre un semblable engagement !

Ce refus, des plus compromettants pour l'avenir, qu'il mettait en péril et dont les pauvres allaient bientôt avoir à pâtir, eut lieu dans ces circonstances :

En l'absence de Mgr de Nesmond, — momentanément à Paris, en son hôtel, quai de la Tournelle, *paroisse du Chardonneret*, — M. de Saint-Germain-Suhard, lieutenant-général de M. le Bailly de Caen, à Bayeux, se crut fondé, d'après l'ordonnance de 1698, à présider l'assemblée des Directeurs de l'Hôpital-Général, le 20 novembre 1701.

Cet acte d'autorité parut arbitraire aux délégués du Chapitre. Ces membres de l'Administration hospitalière le considéraient comme attentatoire aux droits des grands-vicaires, pour exercer la présidence des assemblées, en cas de non-présence de l'Evêque.

Profondément irrités, ils se retirèrent, incontinent, en protestant.

Une plainte virulente fut ensuite adressée, en leur nom, à M. de Missy, archidiacre de la chrétienté de Caen. Ce haut dignitaire, prenant fait et cause pour ses inférieurs, se présenta à l'assemblée du 21 décembre, afin d'y présider. Mais ce fut en vain. M. de Saint-Germain refusa d'entendre ses raisons et soutint mordicus qu'il était dans son droit. Il continua à diriger la séance.

Ce nouvel incident aggrava encore la situation. Une rupture définitive s'en suivit. M. l'Archidiacre se retira avec les ecclésiastiques séants, ce jour, à l'assemblée des directeurs.

Cette complication inattendue consterna les partisans de M. de Saint-Germain. Ces Messieurs crurent devoir intervenir. Afin d'en arrêter les effets, ils proposèrent au Chapitre d'attendre le retour de l'Evêque, pour inscrire le nom du Président sur le registre. Cette offre conciliatrice était formellement repoussée.

Effrayés par les conséquences possibles de ce conflit, ces directeurs, envisageant la question au point de vue humanitaire, tentèrent un nouvel effort, en s'adressant aux bons sentiments du clergé. Messieurs du Vigney et du Manoir furent députés vers

M. de Brécy, promoteur du Chapitre, pour le prier de porter des paroles de paix à Messieurs les dignitaires et chanoines, et les engager à vouloir bien verser leur offrande pour 1702.

A cette démarche courtoise, les Membres du Chapitre — qui, par représailles, s'étaient déjà abstenus de continuer la visite des miséreux, en compagnie des délégués et des curés, et même avaient refusé, de plus, que les assemblées de quartier se continuassent, comme précédemment, en leurs demeures. — répondirent à ces avances par la signification de leurs conclusions, le 24 décembre 1701, par exploit de « *Le Clerc, sergent-royal à Bayeux, y résidant, paroisse Saint-Symphorien* ».

Dans cet acte verbeux, Messieurs du Chapitre, — après avoir rappelé les droits revendiqués par les grands-vicaires, aux fins d'exercer la présidence des assemblées des directeurs de l'Hôpital-Général, et présenté, à l'appui, une réfutation des prétentions de M. de Saint-Germain à cet intérim — disaient : « Cette manière « d'agir a pour but d'enlever à Monseigneur, obligé à de fréquentes « absences, et au Chapistre, la connaissance des aumosnes qui, « selon l'ordre establi par les apostres, leur appartient par privi- « lège : *puisque c'est spécialement à l'Eglise d'avoir soin des pauvres « de Jésus-Christ* ».

Puis, se basant sur l'article 45 de l'Ordonnance du mois d'avril 1695, portant que les Chapitres et leurs dignitaires précéderaient en tout lieu les tribunaux, les membres du bailliage et des siéges présidiaux, ils ajoutaient: « que les Membres du Chapistre *aimaient « mieux se retirer que de se voir ainsi avilis* ».

» Pourquoy les dicts sieurs du Chapistre protestent contre l'usur- « pation que les dicts sieurs Lieutenants-généraux y veulent faire. « Ils déclarent que, jusqu'à ce que le Clergé appelé, il en ait esté « autrement ordonné, ou que les dicts sieurs Lieutenants se soyent « désistés de leur entreprise, ils commettront un d'entre eux à qui « ils confieront leur aumosne, qui leur rendra compte de l'admi- « nistration et dépensation d'ycelle.

« Et d'autant plus que par le dict acte de l'assemblée du bureau, « les dicts sieurs du Chapistre voient bien que les dicts sieurs Lieu- « tenants veulent déjà oster au Clergé la connaissance de ce que

« chaque corps donne ; mettant des sommes indécises pour les « corps d'Election et Grenier à sel, pour la noblesse et les bour- « geois, afin de faire payer presque tout au Clergé, les dicts sieurs « du Chapistre déclarent : Que nonobstant la nouvelle augmenta- « tation des charges proposées sur leurs bénéfices, à cause du « dernier don gratuit (1) et de la subvention, ils feront néanmoins « en sorte que l'aumosne du Clergé pour l'année prochaine, 1702, y « compris celle de Monseigneur et des autres ecclésiastiques de la « ville, se montera, à tout le moins, au tiers de ce qui sera donné « par les voies ordinaires. En sorte que les deux tiers estant donnés « par les corps de la juridiction ordinaire de l'Election et du Gre- « nier à sel, les nobles et les bourgeois de la ville, le Clergé four- « nira l'autre tiers, et ce, non compris ce qui pourra estre donné « par legs pieux, ou autres voies extraordinaires.

« Et pour obvier aux surprises que Messieurs du Chapistre voient « qu'on leur veut faire, ils déclarent qu'ils feront mettre, de quar- « tier en quartier, la part du Clergé entre les mains de leur député, « sitôt que leur syndic dudict bureau leur aura mis ès-mains, par « chaque quartier aussy, un certificat de ce qu'il aura reçu pour « ledict quartier, des nobles, juridictions et bourgeois de Bayeux ; « à quoi le Clergé obéit sans attribution de droit, mais par forme « de provision, pour tâcher d'entretenir la continuation du soula- « gement des pauvres, que les dicts Sieurs Lieutenants veulent « interrompre, par le mépris qu'ils font du Clergé, avec d'autant « plus d'injustice que le bureau, dont ils veulent avoir l'administra- « tion, a esté basti aux dépens de l'église de Bayeux : Mgr l'Evesque « ayant fourni les fonds des bastiments et la plus grosse partie des « fonds ; et le sieur de La Vieille, qui est du corps du Chapistre, y « ayant donné ses soins pendant plus de trente ans, *sans que le dict « sieur de Saint-Germain*, lieutenant-général, qui veut usurper la « présidence, *y ait contribué d'un seul sol !* »

Les termes réellement blessants de ces longues conclusions, où l'on mettait en suspicion la loyauté des directeurs laïques et la générosité de M. de Saint-Germain, lequel n'aurait pas contribué

(1) Cet impôt était prélevé sur le Clergé en cas de guerre.

« d'un seul sol » n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Aussi, les directeurs incriminés, repoussant les allégations du Chapitre et l'étrange prétention qu'il lui soit justifié du paiement de l'aumône des autres corps, avant de verser la sienne, ordonnèrent-ils le dépôt de ce document aux archives. Puis, ils chargèrent M. Aubert, avocat, leur collègue et leur conseil, de rédiger une réponse *ad hoc* et de la faire signifier aux Chanoines.

Une copie de l'exploit du Chapitre fut remise à M. de Saint-Germain, sur sa demande, pour y répondre en son nom.

Par suite de la position expectante des parties, les rapports devinrent de plus en plus acerbes. Le Clergé, se basant sur l'édit du Roi, le reconnaissant comme premier corps de l'Etat, n'admettait pas, alors, qu'on lui contestât ses prérogatives ; tandis que les autres corps, qui avaient payé leur part dans l'aumône de 1701, à laquelle, comme nous l'avons vu, le Chapitre s'était engagé pour huit cents livres, irrités du refus des Chanoines, déclarèrent, d'une voix unanime, qu'ils s'abstiendraient de concourir à celle de 1702, dans le cas où ces ecclésiastiques persévéreraient à n'y point vouloir contribuer. Pendant ces contestations, les ressources manquant, les bouchers refusèrent de continuer à fournir ; par suite, les distributions de bouillon, en ville, furent interrompues. Elles recommencèrent le 14 mai 1702, lorsqu'il y eut des fonds disponibles.

En ces circonstances, Mgr de Nesmond, quoique absent, se trouva dans un grave embarras. En effet, malgré son extrême affection pour les pauvres, Sa Grandeur ne pouvait abandonner son Clergé. Aussi ce Prélat, sans doute à l'instigation du Chapitre, ordonna-t-il à Messieurs de Granval et Baucher, chanoines, de refuser l'entrée du Palais épiscopal aux directeurs de l'Hospice, s'ils se présentaient pour délibérer, sous la présidence du Lieutenant-Général du Bailliage.

A cette époque, où l'on était loin de prévoir les terribles drames d'une Révolution encore lointaine, les bourgeois de Bayeux, profondément attachés à leurs droits et franchises, allaient voir leur représentation hospitalière humiliée et méconnue. Lorsque Messieurs de Saint-Germain-Suhard, du Vigney, syndic, André, Philippe et Aubert, directeurs, accompagnés du sieur Marais, leur

receveur, se présentèrent, le 8 janvier 1702, pour se rendre dans *la Salle des Vertus*, lieu ordinaire des assemblées, ils ne purent franchir le seuil de l'Evêché, l'entrée leur en était interdite, par ordre de Monseigneur. L'extrême rigueur de la saison ne leur permettant pas de s'aventurer dans la basse-ville, pour gagner la salle des séances à l'Hôpital- Général, maintenant réfectoire des dames Religieuses, ils durent s'enquérir d'un local plus proche, où ils pourraient délibérer.

Ce manque de convenance envers le premier magistrat du Bailliage et des directeurs de l'Hospice, se présentant à l'Evêché, lieu ordinaire de leurs réunions, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, n'eut certes pas le même retentissement que le refus d'ouvrir aux députés de la Nation la salle des Etats à Versailles. Cette tempête bayeusaine, dans un verre d'eau, resta sans écho au dehors. Cependant, les modestes représentants de l'Hôpital-Général, en 1702, non moins soucieux de leur mandat que les législateurs qui donnèrent depuis une Constitution à la France, ne crurent pas devoir se séparer sans l'avoir rempli.

En quel lieu allaient-ils tenir la séance ?

La Salle du Jeu de Paume était proche.

Peut-être eussent-ils pu obtenir de Mgr le Gouverneur du Château qu'il voulût bien la mettre à leur disposition. Mais ils ne firent point cette démarche qui, dans le cas d'une réponse favorable, eût complété l'analogie de leur étrange situation avec celle des élus du peuple, en semblable circonstance, lorsqu'ils s'installèrent provisoirement, le 17 juin 1789, dans la Salle du Jeu de Paume, à Versailles.

Les modestes directeurs de l'Hospice de Bayeux, que n'inspiraient pas des idées de liberté, alors encore inconnues, renfermant en eux leur juste courroux, se contentèrent du Prétoire de la Juridiction, où ils tinrent incontinent leur séance. Mus par le même sentiment que l'impassible abbé Syès, lorsqu'il dit à ses collègues de l'Assemblée Constituante, le 23 juin 1789, après leur refus de se séparer sur l'ordre du Roi, intimé par le grand maître des cérémonies, M. de Dreux-Brezé : « *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons* », Messieurs de Saint-Germain-Suhard

et les directeurs qui le reconnaissaient comme président, en l'absence de l'Evêque, délibérèrent sans plus tarder.

La question à l'ordre du jour, encore aggravée par l'outrage fait à ces directeurs, était des plus irritantes. Il s'agissait toujours de la lutte avec une partie du Clergé. Après avoir énergiquement protesté entre eux contre l'inqualifiable procédé dont on venait d'user à leur égard, M. de Saint-Germain annonça qu'il avait fait signifier sa réponse au Chapitre, et en donna lecture. Il exposait, dans ce document, qu'il ne s'agissait point de la préséance du Clergé sur les autres ordres, mais de la présidence des assemblées du bureau des pauvres-valides, en l'absence de Mgr de Bayeux. Puis, M. de Saint-Germain faisait ressortir que l'édit d'avril 1695, cité par le Chapitre comme étant en faveur de ses membres, avait été abrogé par la déclaration royale du 12 décembre 1698. Que cette déclaration conférait la présidence par intérim au premier officier de Justice, lequel était, pour Bayeux, le représentant de M. le Bailly de Caen, à l'exclusion des vicaires-généraux, admis aux séances avec voix délibérative, en prenant rang après le Lieutenant-général du bailliage.

M. de Saint-Germain invoquait encore, comme exemple à l'appui de son droit, une récente décision du Conseil d'Etat, où le Roi présidait. Il s'agissait d'un conflit de même nature, jugé en faveur de M. des Monts, lieutenant-général du bailliage de Coutances, appelé par cet arrêt à la présidence du bureau des pauvres de cette ville, à l'exclusion des vicaires-généraux, en l'absence de l'Evêque.

Enfin, le premier Magistrat du Bailliage de Bayeux terminait en concluant que les sieurs du Chapitre étant justiciables de sa juridiction, à laquelle ils se soumettaient journellement pour le réglement de leurs affaires, ils n'avaient nulle autorité pour dire qu'ils ne se trouveraient plus aux réunions des directeurs, et qu'ils ne doivent verser, Monseigneur et eux, que la tierce partie des sommes que les gentilshommes, officiers et bourgeois, entièrement opposés à cette prétention des Chanoines, paieront comme en 1701, s'en rapportant aux directeurs pour défendre l'intérêt des pauvres.

Ces conclusions furent signifiées à M. Granville-Durand, grand-

chantre, par Le Pleux, *huissier-priseur, vendeur des biens-meubles de la ville et vicomté de Bayeux*, y demeurant place Saint-Sauveur.

De son côté, M. du Vigney, syndic, avait transmis de la même manière, à Messieurs du Chapitre, la réponse des directeurs, rédigée par M. Aubert. On y lisait que c'était par erreur et injustement, que Messieurs les Chanoines prétendaient que les aumônes indiquées pour les différents corps, auraient été portées pour les surprendre et les engager à faire seuls l'aumône dans la suite, les chiffres à payer par ces corps, en 1702, n'étant pas précisés ; ce qui n'avait pas été fait, les directeurs ayant trouvé suffisant de dire qu'ils y contribueraient comme pour l'année précédente; que c'était encore sans raisons valables, qu'après avoir fixé le chiffre de leur aumône, par délibération du 11 décembre 1700, les Chanoines prétendaient la fusionner avec celle de Monseigneur, afin d'éviter le piège qu'on leur voulait tendre. En agissant ainsi, ils se proposaient de ne payer, avec Sa Grandeur, que le tiers des aumônes, dont les deux tiers resteraient à la charge des autres compagnies.

Que la prétention de s'associer l'Evêque pour payer cette aumône était sans précédent ; que, depuis plus de deux siècles, les Chanoines ont, à divers intervalles, exercé des poursuites contre d'autres évêques, pour les obliger à faire l'aumône aux pauvres de la ville. Qu'en 1650, un arrêt du Parlement fut obtenu à cet effet, sur leur requête, contre Mgr Molé, pour lors évêque de Bayeux. Qu'en 1693, Mgr de Nesmond paya une aumône extraordinaire de trois mille livres, et Messieurs du Chapitre mille livres, par suite de la disette. « Ce qui prouve invinciblement — disait textuellement « M. Aubert — que l'union prétendue des dicts sieurs du Chapistre « avec Mgr l'Evesque est une nouveauté qu'ils veulent introduire en « vue de diminuer leur aumosne : ce qui arriverait, ne contribuant, « avec Monseigneur et les autres ecclésiastiques, que d'un tiers, « puisque du nombre de la somme de deux mille cinq cents livres, « faisant le total des aumosnes convenues estre payées pour faire « cesser la mendicité, dont les dicts sieurs du Chapistre doivent « payer 800 livres qui composent à peu près le tiers de la dicte « somme de 2,500 livres, il se trouverait qu'en y faisant entrer « Mgr l'Evesque et les autres ecclésiastiques, les dicts sieurs du

« Chapistre en seraient quittes pour le quart, revenant à deux cents « livres.

« Voilà, apparemment, — continuait M. Aubert — le dict Cha- « pistre, composé de plus de soixante dignitaires et chanoines, les « bas chœurs de trente ou quarante chapelains, vicaires et habi- « tués, non compris les autres ecclésiastiques, possédant deux fois « plus de biens que les autres habitants de la ville qui, d'ailleurs, « ont leurs familles à faire subsister et partant plus de charges de « l'Etat que les dicts sieurs du Chapistre, que l'on sait encore avoir « des privilèges très avantageux ; ce qui serait très éloigné de la « pratique des apostres qu'ils ont proposée au commencement de « leurs dictes conclusions, pour appuyer leur prétendu droit de « présider aux assemblées, puisqu'en suivant leurs saintes maxi- « mes, ils ne garderaient que le plus nécessaire, et en donnant « le surplus aux pauvres, il suffirait pour faire cesser la men- « dicité. »

Cette habile et malicieuse consultation, où l'on retrouve des traces de l'indépendance traditionnelle du vieux barreau bayeusain, était d'autant plus intéressante à rappeler, qu'elle joint, au mérite de la nouveauté du motif, certaines données sur la composition du Clergé de la Cathédrale, à cette époque.

Ce document, daté du 7 janvier 1702, portait les signatures de Messieurs de Saint-Germain-Suhard, André, Philippe, Le Noël et Aubert. Il fut signifié, le même jour, à M. Hamel, chanoine, président du Chapitre, par François Delauney, huissier-audiencier en la ville et vicomté de Bayeux, place Saint-Sauveur.

Cet exploit resta sans réponse.

La prolongation de ce conflit, dont on ne pouvait prévoir la fin, était pleine de dangers pour l'avenir ; la mendicité, réfrénée par de multiples secours, depuis 1701, paraissait prête à renaître. Aussi, Messieurs les directeurs, réunis le 8 janvier 1702, sous la présidence de M. de Saint-Germain, désirant dégager leur responsabilité, ordonnèrent-ils le dépôt, au Chartrier de l'Hôpital-Général, de toutes les pièces relatives à cette affaire. Cette sage précaution fut bientôt suivie de la mort prématurée de l'honorable M. Aubert. Ce dévoué défenseur de la cause des pauvres était remplacé, dans ses

fonctions de légiste de l'hospice, par *Me Le Laurier, advocat*, le 30 avril suivant.

La déplorable contestation, qui divisait alors les directeurs de l'Hôpital-Général, était aussi préjudiciable à l'intérêt des pauvres assistés à domicile, qu'à la considération des Chanoines. Ces ecclésiastiques, on l'a dit précédemment, avaient eu le tort de refuser leurs demeures pour la continuation des assemblées mensuelles des Dames de Charité, comme précédemment. Cette attitude regrettable indisposa le public. Elle dut impressionner douloureusement le seigneur-évêque.

Désireux de voir renaître la concorde parmi tous les membres du bureau des pauvres, Mgr de Nesmond les convoqua, à l'évêché, pour le 22 janvier 1702. M. de Saint-Germain-Suhard et M. de Launay, grand-vicaire, son compétiteur à la présidence en litige, se trouvèrent à cette réunion, à laquelle ne put assister Sa Grandeur. Son siège resta vacant, personne n'émit la prétention de présider en son absence. On s'observait de part et d'autre. La nécessité de pourvoir aux pressants besoins des pauvres fut la seule question traitée ce jour. L'assemblée, après avoir déclaré, à propos de l'extinction de la mendicité, « *qu'elle avait à cœur de soustenir une aussi bonne œuvre* », autorisait M. le Syndic à disposer des fonds de l'Hôpital-Général pour la subsistance des pauvres en ville, jusqu'au recouvrement des aumônes en retard.

La présence du Lieutenant-Général du Bailliage à cette réunion, la première tenue au Palais épiscopal depuis le jour où il s'en était vu refuser l'entrée avec plusieurs des directeurs, aurait dû mettre fin au ressentiment du Chapitre ; mais il n'en fut malheureusement pas ainsi. En effet, peu après, M. du Vigney apprenait, ce dont il avisait aussitôt ses collègues, que la mention au registre des délibérations de l'arrêt du Conseil d'Etat déférant la présidence des assemblées des Directeurs de l'Hôpital-Général de Coutances au Lieutenant-Général du Bailly, en l'absence de l'Evêque, était un motif d'éloignement pour les Chanoines directeurs, et même de refus de paiement de ce qu'ils restaient devoir sur leur aumône de 1701. « Cette transcription — disaient-ils — avait pour but de favo-« riser les prétentions de M. de Saint-Germain-Suhard à la prési-

« dence des assemblées, toujours exercée par les Grands-Vicaires « en l'absence de l'Evesque, conformément aux statuts de 1667 », dont l'effet, ce qu'ils paraissaient ignorer, était nul sur ce point, depuis l'Ordonnance Royale du 12 Décembre 1698.

A la réunion suivante, la majorité des membres présents, presque tous ecclésiastiques, favorisée par l'absence de Messieurs de Saint-Germain, Noël et André, en profita pour faire triompher les réclamations du Chapître. Sans tenir compte des précédents, interdiction était faite au Secrétaire de transcrire, désormais, les délibérations sur les registres, sans y avoir été autorisé par un vote de l'assemblée.

Les mêmes directeurs déclarèrent, de plus, chose non moins grave, que loin d'appuyer les prétentions de M. le Lieutenant-Général du Bailliage à la présidence par intérim, ils n'y consentiraient que sur la production d'un arrêté en forme.

Après ce facile triomphe, le Grand-Vicaire qui présidait en l'absence de l'Evêque, sans avoir de contradicteur, autorisa le sieur Debonnaire, secrétaire, à recevoir les cotisations encore dues par les Chanoines, pour 1701.

La mort, quasiment subite, de M. Aubert, en l'honneur duquel on célébra un service solennel à la Chapelle de l'Hôpital-Général, le 22 janvier 1702, hâta la solution du conflit, cause de division entre les directeurs.

M. de Saint-Germain, privé des conseils de cet avocat et abandonné par ses anciens partisans, paraît, d'après le silence des registres de cette époque, avoir volontairement renoncé à la continuation de ce débat. Du reste, le décès de ce personnage, à Bayeux, en mars 1706, fut peut-être, réellement, pour quelque chose dans l'abandon de cette émouvante contestation.

Cependant, malgré cela, le dernier mot n'était pas encore dit à ce sujet. Un cas nouveau surgit, en 1730, mais ce fut le dernier. Le 26 mai de la dite année, un arrêt royal trancha définitivement la question. Cette décision, prise en semblable circonstance, contre M. Godard d'Isigny, sur l'instance portée devant sa Majesté Louis XV, par Mgr Paul d'Albert de Luynes, alors évêque de Bayeux, ordonnait : « que *les grands-vicaires présideront* les as-

« semblées des Directeurs de l'Hospital-Général de Bayeux, *en « l'absence du Seigneur évesque.* »

Tel fut l'épilogue des luttes entre laïques et ecclésiastiques, à propos de cette éphémère présidence par intérim.

Durant le conflit rappelé dans cette étude historique, conflit qui passionna nos concitoyens dans les premiers ans du XVIIIe siècle, le recouvrement des cotisations — était-ce une des conséquences d'une lutte motivée par l'exercice de futiles prérogatives ? — subit de nouveaux retards. Quoi qu'il en soit, les directeurs, pressés d'en finir avec la perception du reliquat restant à payer par les cotisés, sur 1702, décidèrent, le 11 janvier 1703 : « Que *les pauvres* seraient « *envoyés en billet de logement* chez les retardataires, jusqu'à par- « fait paiement. »

Devant cette menace, chacun s'empressa de payer.

De charitables et fréquentes libéralités aidaient à secourir les indigents. En plus de celles précédemment citées, nous rappellerons encore : un don intéressant de 300 livres par M. Dubreuil-Minet, ancien commissaire des saisies réelles à Bayeux, où il avait demeuré, paroisse Saint-André. Cette somme, suivant un acte passé depuis à Paris, le 17 septembre 1699, devait être dépensée par Madame de La Rousselière, sa nièce et exécutrice testamentaire, en achats pour vêtir des pauvres de Bayeux, à son choix.

Un autre don, plus important, fait en 1706, concernait un capital de 1500 livres. Son auteur, M. de Valderic, l'avait légué aux Marmites, en mémoire de la dame son épouse, l'une des dévouées collaboratrices de cette œuvre, depuis sa fondation, en 1684. Cette personne étant décédée pendant ses fonctions, un service, dont les frais furent prélevés sur les cotisations annuelles des autres dames, avait été célébré pour elle à l'Hôpital-Général.

Nonobstant l'assistance des Marmites, rendue plus féconde par de nombreuses libéralités tous les ans, l'habitude de gueuser continuait d'avoir un irrésistible attrait pour le plus grand nombre des pauvres. Sans rechercher les causes psychologiques de cette tendance des miséreux à la fainéantise, on peut dire qu'elles provenaient plutôt du vice que d'un impérieux besoin de mendier.

Lorsque les chineurs, qui faisaient profession d'exploiter la

charité publique dans Bayeux, avaient réussi à empocher une abondante recette, en simulant des infirmités ou en usant de certaines supercheries, ils dépensaient le produit de ces illicites aumônes en bombances ou en libations.

Profitant des ombres de la nuit, ces tristes émules des héros de la Cour des Miracles, rendus légendaires par les récits de Victor Hugo, dans son roman fantasque intitulé *Notre-Dame de Paris*, se glissaient furtivement dans des bouges suspects, que n'eut pas dédaigné Clopin-Trouillefou.

Les plus connus parmi ces cabarets borgnes, au temps où la mendicité prospérait, étaient, entre autres, ceux où *pendaient* les enseignes des nommés Cauvin, à Saint-Loup, et Le Marchand, à Nihault. D'après les archives hospitalières de cette époque, où leurs noms sont indiqués.

Comme on le voit, les pauvres toujours insouciants et même prodigues, malgré les vives étreintes de la misère, vivaient au jour le jour, sans songer au pain du lendemain. Cette imprévoyance, inhérente à leur nature, aggravait encore leur détresse, lorsque la disette sévissait.

Le terrible hiver de 1709 — qui détruisit les récoltes en terre et durant lequel Louis XIV vendait pour quatre cent mille livres de son admirable vaisselle d'or, afin de secourir ses sujets, — noble exemple suivi par les seigneurs de sa cour, lorsqu'ils portaient leur argenterie à la monnaie pour donner du pain aux affamés de leurs domaines — fut encore supportable pour les pauvres renfermés à l'Hôpital-Général de Bayeux.

Malgré l'excessive cherté du froment, qui coûta 6 livres le boisseau pendant dix-huit mois, à partir de Janvier 1709, tandis que son prix, pour la même mesure, était de 32 sols à Noël 1708, ces *buriotins* — terme inconvenant longtemps usité à Bayeux en parlant des malheureux admis à l'hospice — plus favorisés que les riches, qui vivaient, pour la plupart, de pain d'orge, comme Madame de Maintenon, à Versailles, d'après Voltaire, mangèrent du pain de blé, luxe à peu près inusité parmi leurs concitoyens, pendant cette calamité.

Ces heureux pauvres durent ce bien-être aux sacrifices hors ligne

que s'imposait Mgr de Nesmond, avec l'aide de quelques-uns. Afin d'augmenter ces ressources, des ventes et des loteries de bienfaisance, étaient organisées dans l'intérieur de l'Hôpital-Général. On employait tous les moyens possibles pour exciter la charité.

La disette de 1709, l'une des plus épouvantables pendant le règne du Grand Roi, fut aggravée par la guerre. Le blocus de nos ports, autre calamité, augmenta encore ses horreurs. Les grains, attendus du Levant, étaient impitoyablement capturés par l'ennemi.

Les effets de la famine se faisaient encore sentir à Bayeux, en 1710. On payait alors le boisseau de froment 6 livres à la Saint-Jean. Le 13 juillet, Mgr de Nesmond, à bout de ressources pour donner du pain aux pauvres, pendant ces longues disettes, et ne sachant plus quels moyens employer, déclarait aux directeurs, émus comme lui par cette affreuse situation, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir continuer à secourir l'Hôpital-Général.

Cet établissement se trouvait alors dans une complète détresse, non-seulement ses greniers étaient vides, mais encore la caisse était à sec, ses ressources avaient été dépensées jusqu'au dernier sou, comme celles de son généreux fondateur.

La ruine était universelle. La situation paraissait désespérée. On chercha en vain, on ne savait quel parti prendre, lorsque le bon évêque, *dont le cœur était brûlant d'amour pour les pauvres*, comme l'a dit le vertueux Bisson, l'un des évêques constitutionnels du Calvados (1) — ne pouvant se résigner à laisser mourir de faim ceux auxquels il devait léguer ses entrailles (2), eut une providentielle inspiration.

Se rappelant que l'abbé Raymond Baucher, près de mourir, lui avait remis une somme de deux mille livres aux fins de fonder un lieu de retraite pour les femmes de la ville et des faubourgs, dans la ci-devant église Saint-Georges, et un ouvroir destiné aux jeunes filles apprenant à faire la dentelle, Sa Grandeur proposa de disposer de ladite somme pour sauver la situation, sous réserve de rembourser cette avance afin d'accomplir la volonté du dona-

(1) Voir son manuscrit conservé à la Bibliothèque Publique.

(2) Ces précieux restes sont déposés sous la marche de l'autel de la chapelle de l'Hospice.

Ces mesures de précaution s'imposaient d'autant plus impérieusement pour faire disparaître l'abus de la mendicité, que le prix du froment, par suite de diminutions successives, était de 30 sols le boisseau, à la halle de Noël 1715.

En cette année, la famille royale et l'Hôpital-Général étaient cruellement éprouvés par la mortalité.

EPILOGUE

Ainsi qu'il en est de toutes choses en ce bas monde, où tout passe, l'Œuvre des Marmites, si chère à Mgr de Nesmond, son fondateur, lui survécut peu d'années. Le fonctionnement de cette élucubration de sa bienfaisance, simplifié au cours des années 1700 et 1704, était subitement interrompu à son décès. La perte de ce Prélat fut un véritable malheur, non-seulement pour le diocèse, mais encore pour les pauvres, qu'elle replongeait dans la misère.

La mise sous séquestre de l'aumône de 1200 livres, versée annuellement par le défunt évêque, priva momentanément les indigents du bénéfice de cette ressource. Il en fut ainsi jusqu'au 9 août 1715, où une sentence de justice obligea M. du Manoir, chanoine, économe séquestre durant la vacance de l'évêché, à verser l'arriéré.

Pendant les formalités, et même depuis, la situation de l'Œuvre, encore dite des Marmites, empira. Les dépenses excédèrent les recettes. D'un autre côté, les premiers successeurs de Mgr de Nesmond, plus assidus à la Cour qu'à leur Evêché, étaient moins généreux que ce Prélat. Dans ces conditions, cette œuvre, qui tendait à péricliter, devait fatalement disparaître. Elle était déjà en décadence, le 14 février 1723, au moment où M. le Supérieur du Grand-Séminaire fut prié : « de faire continuer *la Marmite* aux « Sœurs de charité, pour le bien des malades qui ont manqué « aujourd'hui, par la cessation qu'en ont faite les dites Sœurs, « jusqu'au retour de Monseigneur. »

Ces religieuses, connues sous les désignations de Sœurs grises, dues à la couleur de leur vêtement, et de Sœurs du pot, à cause de cet ustensile qui leur servait à porter le bouillon aux malades

Le froment avait considérablement augmenté. Le boisseau, qui coûtait 27 sous, en 1711, se vendait 3 livres, en 1712. Son prix était plus que doublé !

L'année 1713, mémorable par la signature du traité d'Utrecht, vit encore la famine s'aggraver. Pendant sa durée, on payait le froment 3 livres 15 sous le boisseau.

A propos des disettes qui affamèrent la France, vers la fin du règne du grand Roi, avant le décès du maréchal de Vauban, le 30 mars 1707, cet illustre ingénieur, dont les imprenables fortifications ne pouvaient arrêter la famine, cette cruelle ennemie de son pays, avait ainsi résumé la situation : « *Près de la dixième partie du peuple est réduite à mendier ; des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire l'aumosne à celles qui n'en diffèrent guère* » (1).

En butte à l'excessive misère des années 1712 et 1713, pendant la première desquelles Mgr de Nesmond accordait une aumône supplémentaire de 3,000 livres à l'Hôpital-Général, pour donner du pain à ses pauvres, les mendiants, bravant les édits et peu soucieux des algarades des successeurs de feu Collibert, avaient repris possession du pavé dans Bayeux, en compagnie de nombreuses recrues. Vainement proposa-t-on aux impotents de les admettre à l'Hôpital-Général, ces trucheux préféraient la mendicité au séjour de cet hospice, où ils eussent été à l'abri du besoin. En présence de cette obstination intempestive, les directeurs rétablirent, de nouveau, l'emploi de deuxième archer des pauvres. On lui accorda 10 sols par arrestation, sans traitement fixe.

La répression, plus difficultueuse en 1715, nécessita un surcroît de sévérité. Afin de suppléer à l'insuffisance de la prison habituelle, on répara la *Porte Notre-Dame*. Son violon, pour les mendiants pris en flagrant délit par les archers, et le dépôt des poudres, situé à l'étage de cette porte, furent réparés. Ces explosifs, sous la garde d'un préposé, étaient transportés dans la *Tour Louise*, en présence de M. Le Chesne, alors commissaire de police. Cette tour occupait, avec une partie du fossé de la ville, l'angle de la rue Tardif, vis-à-vis le boulevard Carnot.

(1) Histoire de France, par Duruy.

finir avec l'extinction de la mendicité, dans toute l'étendue du Royaume.

Les vieillards et les infirmes avaient droit à l'Hospice.

Les mendiants valides étaient sommés de s'assurer des moyens d'existence dans la quinzaine. Passé ce délai, ils devaient s'engager au service des hôpitaux, chargés de pourvoir à leurs besoins, en échange de leur travail. Ces individus, organisés en compagnies de vingt hommes, commandées chacune par un sergent, travaillaient à la construction des routes et autres travaux, au profit de l'établissement. Un sixième du salaire leur était accordé, à titre de gratification.

L'engagé pouvait toujours obtenir son congé définitif, soit pour devenir soldat du Roi ou pour entrer en condition, si l'emploi proposé était à sa convenance.

Dans tous les cas, les déserteurs encouraient la peine des galères, pendant cinq années.

La réalisation de cet onéreux projet, dont la dépense eût pu faire hésiter Louis XIV, ne pouvait avoir lieu qu'au prix des plus grands sacrifices, que ne permettait pas le déplorable état des finances sous Louis XV.

Mais les faiseurs de cette époque, qu'on avait vus lancer la France dans les chimériques entreprises de l'Ecossais Law, au Mississipi — ce Panama du XVIII^e^ siècle, qui fit perdre 20,000 livres à l'Hôpital-Général, sur des amortissements de rentes effectués en billets de banque, émis par cet aventurier — n'y regardaient pas de si près, avec l'argent des taillables.

La bienfaisance publique répara en partie ce malheur.

Dans ce but, les personnes dont les noms suivent donnèrent:

M^lle^ Ygouf, de la paroisse St-Malo, 500 livres, le 13 août 1730;
M. Philippe, curé de Saint-Ouen . 3,000 livres, le 28 mai 1728;
Et une autre somme de. . . . 2,000 liv., le 27 mars 1732;
M^me^ Elisabeth Brachet. . . . 1,000 liv., le 7 juillet 1737:
M^lle^ Scelles de Létenville . . . 2,400 livres, le 18 mai 1738;
M. Cécille, bourgeois de la ville . 2,000 livres, le 15 juin 1738.

Ces dons, pour être placés au profit des pauvres, étaient faits avec ou sans conditions.

avaient été appelées par Mgr de Nesmond, en 1701, pour simplifier le service des Marmites. Elles habitaient la maison Agnest. Cette dépendance de l'Hôpital-Général, acquise le 1er décembre 1672, devait être ajoutée à sa façade sur la rue Saint-Jean.

Les Marmites des différentes circonscriptions étaient concentrées en une seule, chez les Sœurs du Pot, pour la ville et les faubourgs, depuis 1704, quand, le *dernier des Garde-Meubles*, sis à Saint-Patrice, fut fermé en 1735. Le 27 novembre, Mademoiselle Philippe, sa directrice, remettait ses linges et son nantissement à ces religieuses, déjà dépositaires de ceux qui avaient été supprimés précédemment dans les autres quartiers.

Malgré ce changement, les secours habituels furent continués aux miséreux, par les soins de ces bonnes sœurs.

Au moment où la *fin des garde-meubles* était proche, l'Hôpital-Général subissait, de son côté, un important changement. Sa surveillance, confiée aux dames de la ville à partir de 1684, passait en d'autres mains. L'élément religieux devait être substitué à l'élément laïque. Par suite d'un traité passé devant les notaires du Châtelet du Roi, à Paris, le 20 août 1732, six professes de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, allaient remplacer les Dames de la ville dans les services.

Une des conditions portait : « Il ne sera associé à ces sœurs « aucune autre femme ou fille, pour gouverner l'Hospital-Général. »

Ces congréganistes arrivèrent à Bayeux le 15 janvier 1733.

Antérieurement, alors que le relâchement des mœurs, qui succéda à l'austérité des dernières années de la Cour de Louis XIV, avait encouragé l'insoumission aux lois, le duc d'Orléans, régent du Royaume, signait, le 7 février 1719, une Ordonnance portant que les mendiants valides seraient déportés, aux frais de l'Etat, pour peupler les colonies.

Cette loi reçut un commencement d'exécution, mais l'insubordination des transportés et l'opposition du Parlement, la firent bientôt abandonner.

Une nouvelle Ordonnance du Régent, prise par suite de l'impossibilité d'employer ce moyen de correction, autorisait à prélever, sur le Trésor public, les sommes nécessaires, afin d'en

chambres élevées sur d'antiques demeures, dans la *Cour de l'ancien Testament*, où l'on construisait le grand bâtiment des hommes, commencé en 1728, entre la Chapelle édifiée en 1684, et la rue sus-dite. Ces travaux étaient complétés par les longues et vastes voûtes des cabinets d'aisances, dans le Jardin de l'Ouest. Elles mesuraient 18 pieds de large et 12 de hauteur.

On nomma un économe spécial, payé 200 livres par an. Il reçut des instructions pour ce nouveau service et des modèles d'engagement pour les vagabonds.

Les dépenses en mobilier et ustensiles destinés à l'usage de ces mendiants, s'élevèrent à 4,000 livres. Les plus importantes concernaient le coucher. L'acquisition de 70 bois de lits et la réparation de 30 couches coûtèrent 500 livres. Un marchand, nommé Collin, vendait pour 2,600 livres de toile. On acheta les coutils en fabrique, et des tissus pour la vêture. Parmi les ustensiles figuraient :

80 pots en terre, à 18 deniers ;

80 écuelles en bois, au même prix ;

80 cuillères, également en bois, à 3 deniers.

La présence des pauvres du Roi, dont la moyenne ne dépassa pas quatre-vingts, fit augmenter les dépenses. Des rescriptions ou mandats à prélever sur l'Intendant, facilitaient les paiements. Les sommes, ainsi reçues par l'Hospice de Bayeux, avant 1735, dépassèrent 72,000 livres. Les versements, pour la première année, en 1725, s'étaient élevés à 15,000 livres. Cette grosse somme fut absorbée par les frais d'installation. Peu à peu, les recettes de cette nature éprouvèrent de longs retards. Le malaise, résultant de cet état de choses et aussi de la modicité des sommes accordées — elles furent, plusieurs fois, inférieures à 1,000 livres — mirent fréquemment l'Hôpital-Général dans un pénible embarras.

En 1725, — malgré l'importance des versements pour les frais de séjour des *pauvres du Roi*, dont la présence était onéreuse quand ils n'appartenaient pas à la catégorie des engagés — la famine, qui désolait la France, se faisait cruellement sentir à Bayeux. L'Hôpital-Général cessa ses distributions aux indigents de la ville, afin de pouvoir donner le strict nécessaire à ses pauvres renfermés.

La générosité des habitants, déjà mise maintes fois à contribu-

Le Roi accorda aussi une rente de 267 livres, à prélever sur les recettes des tailles de Bayeux.

Les *Roués*, comme on appelait les courtisans du duc d'Orléans, se prêtaient d'un cœur léger aux folies des gouvernants, ils gaspillaient les ressources du pays sans compter.

Aussi, une déclaration royale du 18 juillet 1724, confirmant les décisions du Régent, était-elle notifiée aux directeurs, le 20 août suivant, pour qu'ils eussent à s'y conformer sans délai.

Parmi les vagabonds engagés, en rechignant, au service de l'Hôpital-Général de Bayeux, on remarquait un ancien soldat. Cet infortuné, ex-dragon au régiment de Villegagnon, était amputé du poignet droit. Cette conséquence d'une grave blessure et de nombreuses cicatrices attestaient sa bravoure. Cependant, malgré 30 ans de services, ce vétéran des armées de Louis XIV, peut-être amputé après une action d'éclat, ne figurait pas parmi les pensionnaires de l'Hôtel des Invalides.

Privé de la pension de retraite, encore à créer en ce temps-là, Pierre Le Conte (natif de Quettehou), auquel il ne restait que la besace du gueux comme ressource, s'était fait vagabond pour mendier.

L'Ordonnance qui concernait ces nomades s'appliquait également aux pauvres des villes du Royaume.

Mgr d'Armagnac, de Lorraine, était alors évêque de Bayeux.

Ce Prélat, grand seigneur, très bien en Cour auprès du Régent, avait sollicité Son Altesse, dans le but d'obtenir l'admission de 200 pauvres à l'Hôpital-Général, aux frais du Roi, sur les 1200 mendiants que l'on comptait alors dans Bayeux.

Cette demande, avec plans et devis à l'appui, par les sieurs Moussard et La Douceur, architectes, fut d'abord favorablement accueillie. Mais, après examen, Mgr le Garde des Sceaux trouva la dépense trop élevée. Il renvoya le dossier en réclamant les modifications nécessaires, la situation des finances ne permettant pas de recevoir plus de 100 pauvres à la charge de Sa Majesté.

Par suite de cette réclamation, transmise aux Directeurs le 26 mai 1720, les projets furent changés. Les importants travaux, qu'ils concernaient, le long de la rue Saint-Exupère, se réduisirent à des

chambres élevées sur d'antiques demeures, dans la *Cour de l'ancien Testament*, où l'on construisait le grand bâtiment des hommes, commencé en 1728, entre la Chapelle édifiée en 1684, et la rue sus-dite. Ces travaux étaient complétés par les longues et vastes voûtes des cabinets d'aisances, dans le Jardin de l'Ouest. Elles mesuraient 18 pieds de large et 12 de hauteur.

On nomma un économe spécial, payé 200 livres par an. Il reçut des instructions pour ce nouveau service et des modèles d'engagement pour les vagabonds.

Les dépenses en mobilier et ustensiles destinés à l'usage de ces mendiants, s'élevèrent à 4,000 livres. Les plus importantes concernaient le coucher. L'acquisition de 70 bois de lits et la réparation de 30 couches coûtèrent 500 livres. Un marchand, nommé Collin, vendait pour 2,600 livres de toile. On acheta les coutils en fabrique, et des tissus pour la vêture. Parmi les ustensiles figuraient :

80 pots en terre, à 18 deniers ;

80 écuelles en bois, au même prix ;

80 cuillères, également en bois, à 3 deniers.

La présence des pauvres du Roi, dont la moyenne ne dépassa pas quatre-vingts, fit augmenter les dépenses. Des rescriptions ou mandats à prélever sur l'Intendant, facilitaient les paiements. Les sommes, ainsi reçues par l'Hospice de Bayeux, avant 1735, dépassèrent 72,000 livres. Les versements, pour la première année, en 1725, s'étaient élevés à 15,000 livres. Cette grosse somme fut absorbée par les frais d'installation. Peu à peu, les recettes de cette nature éprouvèrent de longs retards. Le malaise, résultant de cet état de choses et aussi de la modicité des sommes accordées — elles furent, plusieurs fois, inférieures à 1,000 livres — mirent fréquemment l'Hôpital-Général dans un pénible embarras.

En 1725, — malgré l'importance des versements pour les frais de séjour des *pauvres du Roi*, dont la présence était onéreuse quand ils n'appartenaient pas à la catégorie des engagés — la famine, qui désolait la France, se faisait cruellement sentir à Bayeux. L'Hôpital-Général cessa ses distributions aux indigents de la ville, afin de pouvoir donner le strict nécessaire à ses pauvres renfermés.

La générosité des habitants, déjà mise maintes fois à contribu-

tion antérieurement à cette crise et même depuis, fut impuissante à conjurer la disette. Aussi, dans cette pénible occurrence, dut-on s'adresser aux RR. PP. abbés des cloîtres, aux abords de Bayeux. Le but de cette démarche n'était pas de solliciter des faveurs, mais bien de rappeler à ces moines, sans doute absorbés par les béatitudes de la vie contemplative, qu'ils avaient des obligations terrestres envers les pauvres de cette ville. Elles résultaient de décisions prises par le Concile d'Orléans. D'après ce célèbre synode, le tiers de la mense conventuelle de leurs communautés devait être employé à secourir les malheureux.

Cette importante décision avait été ratifiée par les rois Charlemagne et Louis le débonnaire.

Le silence prolongé de ces vertueux cénobites leur attira une malencontreuse intimation, à comparoir, afin de paiement, devant Mgr l'Intendant de la Généralité.

Après de très rares alternatives de prospérité, comme en 1730, où les recettes excédèrent les dépenses, la situation financière de plus en plus mauvaise de l'Hopital-Général, donna lieu à un dénouement des plus imprévus.

L'onéreuse guerre entreprise en 1734, pour soutenir les prétentions de Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, au trône de Pologne, se termina à l'avantage de la France, à laquelle la paix de Vienne assura la possession de la *regrettée Lorraine* et du Barrois. Louis XV, désirant augmenter ses moyens pour faire cette guerre, avait jugé à propos de cesser ses paiements à l'Hopital-Général. Cette façon d'agir parut inadmissible aux Directeurs. Ils pensèrent, avec raison, que cet établissement, déjà sans ressources, ne pouvait se payer de gloire. Aussi, décidèrent-ils, le 29 mai 1734 : « Que les pauvres seraient visités, afin de congédier ceux « qui estaient autrefois à la solde du Roy et de mettre ceux qui « restent en estat de subsister, le Roi ayant cessé de rien accorder « aux hospitaux, depuis le commencement de la guerre. »

Le nombre des pauvres de Sa Majesté s'éleva à 662, du 17 septembre 1724 au 11 Mai 1732. Des mutations par suite de décès ou sorties eurent lieu parmi ces indigents.

La présence de ces misèreux, bientôt suivie d'évasions, malgré

l'exhaussement des murs, et la nécessité d'une surveillance plus ferme et plus active, avaient fini par inciter les Directeurs, d'accord avec les autorités ecclésiastiques et municipales, à remplacer les Dames de charité par des religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, comme il a été dit précédemment.

Les décisions hospitalières depuis la fin de la Régence jusqu'en 1764, offrent peu d'intérêt, relativement à la mendicité. Elles avaient plutôt trait, en général, à la triture des affaires de l'hospice, à des libéralités à son profit et à de nouvelles mesures tendant à l'extension du travail à faire par les pauvres. Elles comprenaient encore plusieurs longues procédures, conséquences de graves contestations concernant, entre autres : la nomination, sur la présentation des aveugles de Saint-Gratien, d'un chapelain janséniste à l'Hôpital-Général ; la défense des droits de cet hospice à Commes, et l'interminable débat soulevé par Mgr de Rochechouart, à propos de l'aumône de 18 boisseaux de blé par semaine. Cette affaire, portée devant le Parlement de Rouen, durait encore en 1764 ; elle fut reprise après la Terreur.

Cette année fut des meilleures pour l'Hôpital-Général. Sa prospérité contrasta heureusement avec ses misères habituelles. Les recettes, augmentées par de nombreux dons, s'élevèrent à 23.461 livres, tandis que les dépenses, sensiblement réduites par l'abondance et le bas prix des récoltes, furent de 23.611 livres, y compris une somme de 4,637 livres employée à faire des achats de blé, en prévision des besoins futurs.

Cette prospérité dura peu.

En 1767, les injustes prétentions, émises par Louis XV, sur les offices de mesureurs de grains à la Halle, qui produisaient environ 5.000 livres par an aux Hospices, consternèrent les Directeurs. Leur découragement devint tel qu'ils proposèrent de renvoyer les pauvres de l'Hôpital-Général.

Les conséquences, faciles à prévoir, des revendications du Roi excitèrent la pitié des habitants, surtout lorsqu'il fut question du renvoi. Des personnes compatissantes intervinrent. D'autres proposèrent des secours. Le 11 janvier 1767, un don anonyme était offert aux Directeurs. Les auteurs de ce bienfait s'en cachaient comme

d'une mauvaise action. Cet excès de modestie détermina le Syndic, leur confident, à faire connaître leurs noms.

Ces vertueux artisans, qui prélevaient cette aumône, sou à sou, sur leur labeur, étaient des habitants de la rue de la Cave. Le mari, menuisier de son état, se nommait Pierre Vauquelin et sa femme Marguerite Brunet.

Précédemment, ils avaient déjà versé 300 livres, à condition d'être inhumés dans le cimetière des pauvres de l'Hôpital-Général. Cette faveur, des plus modestes, leur avait été accordée, quand on ordonna qu'un service, en leur mémoire, serait célébré, tous les ans, à la Chapelle, après leur décès.

A partir de cette année néfaste, la lutte devint incessante contre les surprises de l'avenir, et pour conserver aux misèreux les bienfaits de la charité. Les rapports des Syndics furent, pendant longtemps, un cri de détresse, fréquemment renouvelé.

Le 7 juin 1768, le Syndic constatait : « que les pauvres man-« quent absolument de subsistance ; qu'il n'a, quant à présent, « aucun fonds pour la leur procurer, eu égard à leur nombre, à « leurs besoins et à la cherté des denrées ; en sorte qu'il s'est trouvé « obligé d'assembler un bureau extraordinaire, pour qu'il y soit « pourvu incessamment, faute de quoi, il serait obligé de faire « ouvrir les portes à plus de 300 pauvres, enfermés dans le dit « Hôpital-Général, n'ayant pas un sou d'argent ni aucun boisseau « de blé, excepté ce qui reste de pain cuit de la dernière fournée. »

Cette fois, l'intervention de M. Folliot, de Sainte-Honorine, premier échevin, et un don anonyme sauvèrent la situation.

En 1769, où la détresse n'était pas moindre, les admissions à l'Hôpital-Général durent être provisoirement suspendues et les distributions aux pauvres, en ville, complétement supprimées. Des dons et des quêtes à domicile vinrent heureusement atténuer la misère des indigents de cet Hospice.

En 1770, année en laquelle l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu percevaient le produit des offices de mesureurs de grains pour la dernière fois, on désespérait encore de la situation, lorsque la ville accorda un secours de 600 livres à l'Hôpital-Général, qui commençait, cependant, à recevoir sa part dans l'abandon du don gratuit,

L'année 1771 donna lieu à de vives appréhensions. Néanmoins, une somme de 2.000 livres, attribuée à la ville sur la partie du Don gratuit, concédée à la Communauté des habitants par le Roi, en 1763, et une aumône de 600 livres, par les époux Bourges dits La Roche, boulangers, paroisse Saint-Sauveur, pour donner du pain aux pauvres, aidèrent à tirer l'Hospice d'un mauvais pas.

En 1772, malgré l'encaissement d'une annuité du secours de 1500 livres par an, accordé par le Roi, en 1770, pendant quatre années, jusqu'au 31 décembre 1774, — ce secours fut continué par Louis XVI — la situation présentait une certaine gravité. Les dettes de l'Hôpital-Général s'élevaient à un chiffre inaccoutumé. La plus importante concernait une somme de 17.200 livres, pour des achats de blé à payer sans délai. L'horizon de cet Hospice s'assombrissait de plus en plus.

Cependant, le généreux évêque de Rochechouart, digne émule de Mgr de Nesmond, obtenait des délais en versant un à-compte de 4,000 livres. Cette somme, qu'il avait empruntée, fut aumônée depuis à l'Hôpital-Général par ce Prélat.

Le *Conseil Supérieur* versait aussi son obole. M. Tenneguy du Châtel, son président, faisait remettre 180 livres « provenant de ce « qui est perçu au Conseil Supérieur pour l'Hospital-Général ».

Les débuts de la royauté de Louis XVI, témoins de l'installation des dépôts de mendicité pour les vagabonds, virent encore notre Hospice dans la misère. Les comptes soumis, en 1775, présentaient un déficit de 7.617 livres. Il en fut ainsi, avec des variations, jusqu'à la fin du règne de cet infortuné souverain.

La situation financière de l'Hôpital-Général, toujours subordonnée, antérieurement au XIXe siècle, aux capricieuses volontés de la royauté, à l'abondance très aléatoire des récoltes en froment et aux disettes, en temps de guerre, était encore des plus précaires le 17 mars 1777, lors de l'arrivée de Mgr de Cheylus à Bayeux.

En cette année, la progression de la mendicité, subrepticement reparue, devint telle, malgré le travail rémunérateur qui était assuré aux pauvres, en s'employant aux démolitions du Château, que Sa Grandeur crut devoir intervenir.

Pour faire disparaître cet abus, qui se perpétuait malgré les dis-

tributions à domicile par les Sœurs du Pot, cet énergique et bienfaisant Prélat eut recours à la *tâche obligatoire*, imposée aux mendiants en état de travailler.

Afin d'assurer la réussite de ce nouveau moyen, Mgr de Cheylus obtint le concours des Dames de la ville. Elles se réunissaient une fois par mois, à l'Evêché, sous la présidence de Sa Grandeur. Les Religieuses de l'Hôpital-Général, déléguées pour donner les tâches et pour en recevoir le produit, assistaient à ces assemblées.

Dès la première réunion, on décida que des tâches seraient imposées, chaque semaine, aux indigents. Par suite, le prix du travail de chacun d'eux appartenait à l'Hospice. Ils recevaient l'entretien et la subsistance en échange. Les ressources consistaient dans les sommes provenant de leur labeur et dans le résultat des quêtes par les Dames, accompagnées des Directeurs.

Les secours, concentrés à l'Hôpital-Général, étaient accordés, après renseignements, sur la proposition des Directeurs, membres nés des assemblées ; ils les faisaient remettre aux intéressés.

Les indigents, qui refusaient la tâche, étaient signalés au Procureur du Roi et poursuivis s'ils recommençaient à mendier.

La dépouille mortelle du dernier titulaire de cette charge, à Bayeux, à la fin du règne de Louis XVI, repose dans le grand cimetière de l'Ouest. On lit sur sa tombe, peu distante de la nouvelle entrée principale, ouverte en 1898 :

« Ici repose le corps de François-Honoré-Philippe Guérin de La « Houssaye, ancien Lieutenant-général de Police et *Syndic de l'Hô-* « *pital-Général*, décédé le lundi 25 avril 1825, à l'âge de 82 ans et « 5 mois. »

On sait comment finit l'épiscopat de Mgr de Cheylus, obligé de s'expatrier pour rester fidèle à ses convictions religieuses.

Après ce Prélat, la Révolution, qui avait commencé par le cri de : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières », consomma la ruine des hôpitaux, par le décret du 19 mars 1793, mais elle laissa le champ libre aux trucheux ; il en fut ainsi jusqu'aux événements de Thermidor An II. Après ce mois, l'un des plus dramatiques de cette sanglante époque, la Convention nationale, affranchie du despotisme

de Robespierre, votait la loi du 24 Vendémiaire de la même année, visant l'extinction de la mendicité.

En l'An II, les quatorze armées mises sur pied par la République avaient facilité l'application de cette loi, en diminuant de beaucoup le nombre des mendiants ; tandis que les vagabonds, toujours en rébellion, prenaient les armes, non pour défendre la Patrie, mais pour grossir les rangs des Chouans.

L'avènement de l'Empire, en 1804, mit fin à leurs sinistres exploits.

Pour terminer cet épilogue, complément indispensable de cette étude sur le passé de la Mendicité et des Marmites, *trop superficiellement connu*, jusqu'à l'époque de la Révolution, si désastreuse pour nos Hospices, comme nous l'avons dit ailleurs (1), nous rappellerons quelques-uns des bienfaits qui honorèrent la longue existence de Mgr de Nesmond.

La remarquable année 1715, durant laquelle la France devait perdre son vieux Roi et le diocèse de Bayeux le plus bienfaisant de ses Evêques, occupait, à son tour, la place qui lui était dévolue dans l'éternel ordre des ans.

Le 1er septembre, le plus puissant des monarques de cette époque, Louis XIV, dit le Grand, néanmoins mortel comme le plus humble de ses sujets, payait à l'impitoyable mort ce fatal tribut, dont le célèbre caennais Malherbe, honoré du titre de « Père de la *Poësie Française* », par Boileau, a dit :

« Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
« N'en défend point nos Rois. »

Quelques mois avant, le 16 juin, Mgr de Nesmond, précédant son illustre Souverain dans la tombe, avait rendu sa belle âme à son divin Créateur.

Cette mort consterna les habitants de Bayeux. Le deuil fut universel dans cette ville. La population entière manifesta sa douleur et ses regrets. Cet événement fut considéré comme un malheur public.

Des obsèques grandioses de cet illustre évêque — déjà racontées

(1) Voir le volume intitulé : *Bayeux, Souvenirs inédits sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, par Alfred Dénouit.

par nos historiens, d'après le manuscrit du chanoine Guillaume Moussard — nous ne retiendrons que ce qui concerne les hommages rendus à sa bienfaisance.

Les pauvres de l'Hôpital-Général, *pour lesquels il avait tant fait*, commençaient le cortège. Les indigents de la ville et des faubourgs, qu'il visitait journellement pour les secourir pendant les disettes, notamment en 1709, venaient ensuite. Parmi ces misèreux, assistés par les Marmites, quarante, habillés en drap gris, tenant un cierge à la main et portant un pain sous le bras, rappelaient son inépuisable charité.

Tous ces malheureux et un grand nombre d'assistants versaient d'abondantes larmes.

Mgr de Nesmond, issu de nobles familles, recommandables par de signalés services dans la magistrature et dans l'armée (1), naquit à Paris, le 1er septembre 1629 (2). Nommé évêque de Bayeux, le 2 avril 1659, il pratiqua toutes les vertus pendant la durée de son long épiscopat.

La personne de ce nouveau successeur d'Exupère, n'annonçait pas, paraît-il, un des principaux dignitaires de l'église, loin s'en faut. Sa taille médiocre, son visage et ses manières sans distinction, lui donnaient un air vulgaire. Son extérieur, qui avait fait sourire les courtisans, à la Cour de Versailles, ne présentait pas cet aspect généralement bienveillant, et même parfois imposant, qui distingue les nouveaux évêques et leur mérite, de prime abord, la sympathie des foules, quand ils prennent possession de leur Diocèse.

Cependant, si la nature s'était montrée parcimonieuse, à l'excès, des avantages physiques envers Mgr de Nesmond, par contre, elle lui avait généreusement prodigué les plus belles qualités du cœur. Ce Prélat, chez lequel la bienfaisance était inhérente à sa nature, devait consacrer sa vie et ses ressources à secourir ses semblables.

(1) Il était neveu, par sa mère, du célèbre Guillaume de La Moignon, premier Président du Parlement de Paris.

Un de Nesmond, son parent, officier de la Marine royale, se fit remarquer, le 20 avril 1697, en s'emparant, dans un terrible combat, de trois gros navires anglais, chargés d'or. Cette prise représentait plusieurs millions.

(2) *Essai Historique sur Bayeux*, par Frédéric Pluquet, page 222.

Apôtre dévoué de l'humanité, très délaissée à son époque, où les prosélytes de Saint-Vincent de Paul, son contemporain, étaient encore rares, il s'appliqua, sans relâche, à régénérer les nombreux pauvres de sa ville épiscopale, qu'il soutint par une assistance morale et physique, jusqu'à la fin de ses jours.

Les innombrables bienfaits de Mgr de Nesmond ont laissé de précieux souvenirs. La vue de plusieurs le rappelle journellement aux bayeusains. Il en est ainsi pour notre vaste Hôpital-Général, en partie construit et doté à ses frais. Indépendamment des dons de la main à la main, non mentionnés sur les registres, ce généreux évêque payait des sommes importantes pour les déficits (1) de cet établissement.

Le grand Seminaire et la Chapelle des malades de l'Hôtel-Dieu, — hôpital où des travaux considérables furent encore exécutés à ses dépens, — perpétueront également son souvenir pendant de nombreux siècles. Ces œuvres importantes, qui méritèrent à leur auteur le populaire sobriquet d'*évêque de la Truelle*, ne sont pas les seules qui témoignent de sa générosité dans son diocèse. La Chapelle des Eudistes (2), à Caen, et d'autres édifices religieux, dans des centres moins importants, sont dans le même cas.

Les derniers sacrifices de sa Grandeur pour sa Cathédrale, vers la fin de son épiscopat, suffiraient pour perpétuer son souvenir. En effet, chacun sait, dans Bayeux, que c'est par ses ordres et à ses frais que Jacques Moussard fit exécuter, d'après un plan conçu par cet habile bayeusain, le dôme en pierre, de forme parabolyque, qui surmonta, jusqu'en 1855, l'admirable partie octogonale de la tour centrale de ce magnifique édifice (3).

L'œuvre remarquable de notre concitoyen, dans le passé, qui lui mérita le titre d'architecte du Roi, avait été commencée en 1713.

(1) D'après une défalcation des comptes de l'Hôpital-Général, depuis le jour Saint-Jean-Baptiste 1667 jusqu'au 31 décembre 1697, les dépenses de l'Hôpital-Général s'élevèrent, en chiffres ronds, à 110,268 livres et les dépenses à 181,443 livres, par suite les déficits furent de 72,175 livres, equivalant à 360,875 francs de notre époque.

(2) Cette chapelle a été transformée en Hôtel-de-Ville.

(3) Cette partie octogonale, commencée le 1er octobre 1477, fut terminée le 1er août 1479. Elle coûta 4,902 livres 12 sols 6 deniers.

La lanterne de son sommet fut terminée pour les fêtes de Noël de l'année 1714. Mgr de Nesmond paya 23.000 livres pour la dépense.

Il ne suffisait pas à ce protecteur des misèreux et du progrès, d'avoir régénéré ceux qui paraissaient irrévocablement voués aux tortures de la misère, quand il prit possession de son siège épiscopal. Saisissant avec empressement les occasions à sa portée de venir en aide aux pauvres honteux et aux infortunes non méritées, ce philanthrope, qu'on avait vu vendre ses meubles pour faire l'aumône, secourait même les grands, victimes de l'adversité. Il fit une pension à Jacques II, roi d'Ecosse, quand il eut perdu sa couronne.

Le culte de son Dieu et l'assistance de ses semblables, n'étaient pas les seules préoccupations qui absorbassent le *Saint Evêque*, comme disait Louis XIV, en parlant de Mgr de Nesmond ; ce Prélat était encore un propagateur non moins zélé de l'instruction gratuite parmi les enfants des pauvres.

Le Grand Roi le félicita pour avoir fondé des écoles.

Sous la Monarchie absolue, alors que le soldat, mortellement blessé dans le combat, expirait en criant : Vive le Roi ! comme le fit, peut-être, le bayeusain de Bailleul, capitaine au régiment de Bourgogne, tué glorieusement à *Malplaquet*, Mgr de Nesmond, auquel son culte interdisait de porter les armes, sans lui défendre, néanmoins, de prouver son amour pour la France, contribua à la défendre contre ses ennemis.

Après la perte de cette bataille, ce Prélat patriote vendait son argenterie pour lever un régiment qu'il offrait à Louis XIV. Sa Majesté le remerciait par une lettre autographe, où elle lui faisait l'insigne honneur de l'appeler *mon ami*.

Aussi, en terminant cette nouvelle page inédite de notre histoire locale, d'après les archives municipales, hospitalières et autres documents véridiques, croyons-nous devoir rendre un respectueux et reconnaissant hommage à la mémoire du vénérable évêque François de Nesmond, parfait modèle de toutes les vertus religieuses et civiques, qui vécut pour son Dieu, pour les pauvres et pour son pays.

A. DÉDOUIT.

NOTES SUR LES ÉDIFICES ROMAINS

DÉCOUVERTS DANS LA RUE SAINT-LAURENT, A BAYEUX

par l'Abbé A. LE LIEVRE

INTRODUCTION

Au risque d'être paradoxal, un écrivain a dit : « Heureux les peuples qui n'ont point d'histoire ». Nos ancêtres n'ont pas connu ce bonheur-là, mais leur histoire nous dit qu'ils en ont eu d'autres. Si l'importance de leur cité les exposa, parfois, aux guerres, aux invasions et aux autres calamités de nations plus importantes que le clan des Bajocasses, il faut avouer que les douceurs des civilisations gauloise et romaine, ne leur ont pas manqué. Quelque indolents qu'on les suppose et si peu éloignés de ces insulaires de la Grande-Bretagne, réfractaires aux civilisations continentales, nos aïeux ont su profiter des ressources de leur pays et s'isoler du bien-être du vieux monde le moins possible. On en a pour preuve ces vieux monuments publics que les travaux de voirie, exécutés dans le quartier Saint-Laurent, ont, en partie, remis à jour : ces monuments, d'un autre âge, témoignent aussi de l'importance et de la richesse de notre Cité.

I

Notre ville, à l'époque où s'élevèrent ces vénérables vestiges de sa grandeur passée, était loin de s'étendre aussi également qu'elle le fait aujourd'hui, sur les deux rives de l'*Aure*. Les chenaies fameuses du Mont-Phaunus contenaient la population besogneuse : tanneurs, charrons et ouvriers en bois, aux pieds de ce Mont-Phaunus, sans leur laisser dépasser la rivière. Les bois, entre la

ville et la *Drôme*, cantonnaient d'autre part les potiers le long des fossés de la citadelle et l'enceinte des murs, resserrant dans un quadrilatère à peu près parfait, la population sédentaire de la ville, les deux grands centres de réunion se trouvaient naturellement reportés en dehors des murs. L'un était l'*emporium* ou marché de la contrée : son site naturel était la place Saint-Patrice. Les populations rurales du *pagus*, les pêcheurs du littoral, ces populations flottantes, qu'attiraient, dans la cité, les affaires ou le plaisir, s'y donnaient, naturellement, rendez-vous. Mais, à côté de la vie commerciale, il faut voir la vie municipale.

La vie municipale était une grande chose dans les cités antiques et, pour elle, il fallait de vastes lieux de réunion. Les citoyens de la moindre ville affirmaient leur force dans leurs édifices publics et surtout dans leur *forum*. Pour eux, ce n'était pas assez de voir leur nom allié à celui de leurs magistrats, au frontispice des monuments et dans le préambule des lois, à d'autres heures que celle des comices ils se disaient et voulaient être les maîtres.

Bien piètres leur eussent paru les donjons et les beffrois municipaux, les maisons de ville et parloirs aux bourgeois, sièges, symboles et centres de la vie municipale ou seigneuriale du moyen-âge. Les édifices communaux, dus aux municipalités et corporations des Flandres et de la Belgique, si vastes et si admirés, leur eussent paru insuffisants. Pas un édile n'eût résigné ses fonctions, pas un magistrat n'eût quitté sa charge sans avoir signalé son passage au pouvoir par quelque monument nouveau, pour les plaisirs ou les affaires de ses concitoyens, habitués du forum local. Pas un patricien pouvant, dans sa maison urbaine, réunir vivier, thermes ou théâtre qui, pour l'honneur de sa famille ou de son nom, pour se conserver des clients ou des électeurs, n'eût songé à donner à sa ville un théâtre de plus, un vivier plus somptueux ou des thermes nouveaux.

Aussi, la place publique des premiers temps voyait-elle toujours s'agrandir ses palais et ses basiliques quand, à ses côtés, ne se développait pas un forum nouveau avec ses temples, ses tribunaux et ses lieux de plaisirs. Et les corporations et collèges imitaient, à leur tour, patriciens et magistrats; ainsi, les monuments publics

des cités antiques revêtaient un caractère de variété et de richesse qui épouvanteraient aujourd'hui les plus hardies municipalités et grèveraient lourdement le budget de nos villes.

Voilà ce que nous révèle l'histoire du moindre municipe un peu important, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous ; et dans tous les coins de l'ancien Empire romain, dans notre vieille Gaule, sur cette terre de l'ancienne Confédération armoricaine, qui forme notre département, plus d'une découverte a justifié cette importance donnée aux forums urbains par l'histoire.

II

A Bayeux, les choses ne se sont pas passées autrement. Oppidum, c'est-à-dire centre militaire et refuge des populations voisines, entourée de postes défensifs et de camps retranchés, d'importances différentes (1), centre de voies militaires de premier ordre (2),

(1) Les postes défensifs et les camps retranchés sont indiqués par les noms de lieux et les présomptions établies par ces noms, sont vérifiées par les documents de l'histoire et les trouvailles archéologiques. Le pagus des Bajocasses s'étendant sur le littoral, entre l'estuaire de la Vire et de l'Aure Inférieure, autrement dit les Veys et l'embouchure de la Seulles. Les camps retranchés devaient être à proximité des voies rapprochant de ces estuaires. La grande voie, appelée chemin des Veys à la Délivrande, avait, entre elle, la mer et la Seulles, les camps ou stations du Manoir, de Banville, de Graye et, entre la Seulles et l'Orne, les stations de Saint-Ursin et de Bernières, pour aboutir à Bac du Port, gué de l'Orne, aujourd'hui appelé bastillon de Benouville (Sancta Maria de Portu) ; id. est Benouville, dit le Livre Pelut. L'emplacement du camp du Manoir est bien connu. Là, se trouvait la deuxième milliaire, mentionnant Augustodurum, capitale des Bajocasses. Le second camp retranché, avec les marins en station à Port-en-Bessin, était entre Bayeux et la mer. C'était le camp d'Escures se reliant aux postes établis sur le Mont Chauvin. La boucle de Port, le goulet de Vari étaient ainsi à l'abri d'un coup de main. La route des Veys à Bayeux était protégée par les retranchements de Surrain. Enfin, au midi de la ville, vers le pays des Unelli et le vieux Saint-Lo (Semilly), nous trouvons le *speculum* de la Haute-Maison, à Saint-Loup, le *Dunum* de Noron, les fossés en Château-Goubian et les circonvallations de Castillon couvraient, avec les bois de la Porte-Arborée du Loup-Pendu, du Tronquay et du Vernay, les rives de la Drôme. Nous taisons les postes de moindre importance, désignés par les vieux noms de Meis ou Mas et de Plessis. Meis, Mas ou Mezi, retranchements de terre et de fascines, Plessis ou Plassiées, abattis d'arbres ou de branchages, en usage chez les Gaulois et utilisés par la stratégie romaine.

(2) Les chaussées romaines, qui partaient de Bayeux, étaient : 1° la voie allant à Bac du Port ou Bénouville, pour passer l'Orne et se diriger sur Dives et Cabourg ; 2° la voie allant à Vieux (Aragenus), capitale des Viducasses ; 3° la voie allant sur Saint-Lo et, de là, au Cotentin ; 4° la voie allant au-delà de la Vire jusqu'à *Crociatonum* (Beuzeville-au-Plein ou Saint-Cosme, près Carentan), et de là à Valognes.

première cité notable de ce côté de l'Océan Britannique, notre ville, quelque fût son nom : *Bakaï* ou *Néomagus*, *Augustodurum* ou *Juliobona Biducassium et Cadetorum*, *Baïa* ou *Bajoca* eut son centre et son forum au quartier Saint-Laurent. Le voisinage de l'*Aure*, les deux ponts (le pont Isbert et le Grand Pont) qui réunissaient la base du Mont-Phaunus à ce côté de la ville, avaient naturellement désigné toute la partie comprise entre les rues des Bouchers, Saint-Laurent et Saint-Quentin, pour l'emplacement des édifices civils de la capitale des Bajocasses.

La rue des Bouchers, communiquant avec le Grand Pont et le Pont Isbert, amenait les marchandises de l'Emporium jusqu'aux voies conduisant aux gués de la Seulles et de l'Orne, et par ces deux ponts encore, les érudits et la jeunesse des écoles du Mont-Phaunus venaient se mêler aux plaisirs de nos pères. Rapprochez, maintenant, de ces éléments divers, les soldats de la garnison et du castrum, les détachements du camp d'Escures et de Maisons, les légionnaires obéissant au préfet de la flotte, qui surveillait l'estuaire de la Seulles et celui de la Vire, les patriciens de la cité, les riches possesseurs des villas de la région, les colons du Bessin et généralement les habitants de ces localités rurales qui se disaient *oppidani de Bakaï* (1) de *Baiocata civitate*, comme on le répétait encore au IX^e^ siècle, vous comprendrez que le lieu de réunion d'une telle foule n'a pu être mis en oubli et a dû conserver des traces de sa splendeur : c'est lui-même sur lequel, aux heures malheureuses, les ennemis des possesseurs de Bayeux, quels qu'ils fussent, ont tenu à laisser marquer leur puissance quand ils n'ont pas satisfait leur rage de détruire. Ici, on me demandera des preuves.

La première, sera la persistance jusqu'au Moyen-Age du nom de *forum judiciaire*, donné à notre Place aux Pommes. Nous la trouvons désignée dans les vieux titres sous le nom de *Forum Judicis*, en Français *Four au Bailli*, et c'est peut-être à ce nom

(1) Les traditions, tenaces et séculaires, désignent, comme faisant partie des populations confédérées, ayant droit de refuge à Bakaï oppidum des Bajocasses, les colons et habitants des communes qui suivent : Saint-Vigor-le-Grand, Monceaux, Blary, Juaye, Couvert, Chouain, Audrieu-Hervieu, Condé-sur-Seulles, Ducy-Sainte-Honorine, Carcagny, Saint-Léger et Nonant.

fatidique et séculaire qu'elle doit encore son prétoire de la Justice de Paix. La seconde preuve se tire de ces anciennes tours de la porte Saint-Martin, la principale du Bayeux militaire, précédées en dehors du vallum des fossés d'un barrage ou clôture de pieux appelée Barrière, placée entre elles et le grand pont franchissant l'Aure. Ces tours d'ancienne structure devaient, sans doute, mettre à proximité du juge le cachot des prévenus. La réunion du tribunal et des prisons en cet endroit est tout à fait conforme aux législations antiques : c'était aux portes de la cité que le magistrat rendait ses sentences, c'était en dehors de l'enceinte, dans un lieu accessible aux foules, qu'on interrogeait l'accusé. Les murs d'une cité, renfermant dans la ville la divinité locale, faisaient du territoire qu'ils enserraient une enceinte sacrée, que le châtiment d'un scélérat ou le cadavre d'un supplicié ou d'un défunt quelconque, auraient profanée. Nos tours étaient comme une espèce de terrain réservé, ne paraissant pas se relier (1) aux agglomérations urbaines, ni former corps avec les remparts romains longeant le quartier de la Poterie et le chevet actuel de la Cathédrale. Aussi dans les actes qui nous restent du martyre de saint Floxel, mis à mort à Bayeux, entre Antonin et Constance Chlore (la date est encore assez obscure), le jeune cotentinais est représenté seul, sans garde et sans surveillant dans sa prison et assez rapproché des basses fosses où les fauves des jeux publics étaient conservés à Augustodurum. Et la répulsion qui s'attachait à un lieu infame ou destiné aux criminels, était telle qu'il ne fallut rien moins que les miracles qui accompagnèrent sa détention pour que le saint prisonnier fût visité dans son cachot. Le bourreau lui-même, qui l'avait enfermé avec un lion, ne s'y rendit que sur l'ordre exprès du juge.

(1) La Porte Saint-Martin, disons-nous, ne paraît pas se relier aux autres remparts romains de la ville. On n'a pas trouvé, jusqu'aux monuments que nous étudions, des restes de remparts, évidemment romains, reliant les tours de la Porte Saint-Martin, aux fortifications anciennes de la cité. Dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, vers la place au Bois et la maison dite du Gouverneur, des remparts romains existent encore ; l'autre mur d'enceinte occuperait l'espace entre la rue de Bretagne et la rue Saint-Quentin, puisqu'un côté de cette rue, dans le voisinage de la rivière, et une partie de la rue Saint-Laurent, formaient Saint-Ouen-des-Faux-bourgs. La trace d'anciens débris, dans cette étendue de terrain, le surnom de l'ancienne paroisse Saint-Ouen, ne sont que des inductions.

Tous ces souvenirs traditionnels, si acceptables à ceux qui connaissent l'antiquité, par leur accord parfait entre eux, sont nos deux premières preuves, et pour les soutenir jusqu'à présent, aucune fouille archéologique n'est venue à notre secours ; aucune non plus, nous devons le dire ici, n'est venue les combattre. Mais nos plus fortes preuves du site et de l'importance du forum bayeusain sont les substructions de toutes sortes retrouvées dans le sous-sol de l'église Saint-Laurent et des maisons voisines. Les érudits qui les ont étudiées jusqu'à présent (1), les ont appelées ruines d'un temple et des thermes publics. Nous disons thermes publics, car en d'autres quartiers de la ville, sous des maisons occupées autrefois par des familles gallo-romaines du pays, on a retrouvé des fragments d'étuves et de bains trop exigus pour servir à la population tout entière. Qu'on se rappelle ici les bains à l'angle des rues Laitière et de la Chaîne, sous l'Hôtel de la Poste, découverts et décrits en 1888, par les membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Ces vestiges de l'ancienne ville gallo-romaine, mis à jour assez récemment, sont aujourd'hui aussi oubliés que les restes du temple et des thermes du quartier Saint-Laurent.

Du temple, il y a peu de choses à dire : les corniches de marbre blanc, la Minerve salutaire que l'on peut voir à la Bibliothèque, dans la salle de la Tapisserie, justifie l'idée émise par l'abbé Beziers que les placages bleus et blancs, les corniches et une espèce de voûte, indiquaient un temple. L'idée ne pouvait venir d'une étuve ou de bains, puisqu'alors aucune trace de fumée ou d'aqueduc ne fut reconnue. Tout l'ensemble décrit par Beziers et les mémoires manuscrits du temps, fut découvert, lorsqu'en 1759, M. d'Amours, seigneur de Villiers, fit allonger de 16 pieds le chœur de l'église Saint-Laurent de Bayeux, dont il était patron. Malgré l'intérêt que devaient exciter de semblables découvertes, les fouilles ne furent poussées que selon les besoins du nouvel édifice, et l'état même des substructions mises à jour prouva, une fois de plus, qu'il ne faut admettre, qu'avec de *très expresses*

1) Beziers, Surville, Lambert, Pluquet.

réserves, l'opinion parfois émise et qu'on semble ériger en axiome, que les premiers évêques et les premiers empereurs chrétiens se firent démolisseurs de temples et d'idoles, pour élever des idoles et des temples au vrai Dieu.

Avec un peu de réflexion, les tenants de cette opinion auraient pu remarquer qu'en agissant ainsi, les évêques se seraient aliénés la plus grande partie de ceux qu'ils avaient à convertir, et qu'au lieu d'être des agneaux au milieu des loups et des messagers de paix dans les cités qu'ils visitaient, ils s'établiraient par la violence au risque de rendre leur venue et leur séjour impossibles partout où serait connue leur manie destructive. Quant aux empereurs qui n'étaient pas tenus aux mêmes ménagements, n'auraient-ils pas, par une telle conduite, multiplié les élèments de discorde que les évènements politiques avant Constantin n'avaient que trop fait connaître. Il est donc plus vrai dans la logique et dans les faits de dire que, comme tant d'autres édifices similaires, l'église Saint-Laurent de Bayeux avait été élevée sur un édifice païen resté debout, mais oublié longtemps dans les décombres, comme le fut, à une époque plus rapprochée de nous, la crypte élevée sous le chœur de la Cathédrale, mais retrouvée à peu près intacte à plusieurs siècles de distance.

La présence de nombreuses médailles impériales, dont la première est de Trajan, 98, et la dernière de Gratien, 383, dans le cimetière, côté sud, et dans tout l'emplacement présumé du forum, la quantité de cendres, d'oxides métalliques, de plaques de cuivre et de restes d'outils de fer, sans aucun rapport avec un établissement balnéraire, ont fait présumer qu'un Hôtel de Monnaies avait été adjoint au temple cité par Béziers. Toute la conclusion acceptable, c'est que la présence de médailles de Constantin-le-Grand, de Crispus, de Constantin-le-Jeune, de Valentinien et de Gratien, à un niveau supérieur à celui des maçonneries antiques, prouve suffisamment que des chrétiens n'auraient pas ainsi détruit les seules traces, qui demeuraient dans la cité épiscopale de leur contrée, des premiers Césars, adorateurs du Crucifié.

Le site et la configuration des Thermes publics, beaucoup plus importants que le temple signalé par Beziers, sont établis par une

série de fouilles successives, de 1760 aux derniers jours d'août dernier (1898). Les travaux de 1760 portèrent le chevet de l'église jusque sur le bord de la rue ; la nef fut fouillée en 1794, pour avoir du salpêtre ; les côtés du cimetière nord et sud furent explorés en 1821. Le nivellement et la clôture du cimetière, à la même époque, amenèrent de nouvelles fouilles. Ce fut au mois de juin 1825, que le pavage de la rue permit d'étudier les annexes de l'édifice principal. La construction des chapelles, en 1832, les projets d'allongement de la nef et de construction de clocher et de sacristie, en 1865, rappelèrent le temple et les thermes, et cette année, les substructures nouvelles des immeubles Lebreton, Silas et héritiers Hodierne ont révélé un mur en hémicycle, accoudé de deux contreforts et paraissant adossé à l'angle sud-est de la piscine d'eau froide ou bassin de natation indiqué par les fouilles précédentes. Les thermes peuvent être maintenant plus facilement décrits, l'historique de leur découverte, par partie, étant suffisamment rappelé.

Pour plus de clarté et de brièveté, divisons notre description en trois groupes :

GROUPE A.— *Bains proprement dits et salles situées sous l'église ;*

GROUPE B. — *Atrium, pièces de dégagement et d'accès, annexes dans le cimetière, côté du Midi ;*

GROUPE C. — *Bassin et piscine de natation, fragments d'édifices dans la rue, au sud-est du sanctuaire et du cimetière.*

ÉDIFICES ROMAINS DU QUARTIER SAINT-LAURENT

Groupe A. — Bains proprement dits et salles situées sous l'Eglise.

Les substructures, comprises dans ce groupe, se composent de :

1° De deux grandes salles, plus larges que longues, occupant, la première, les deux tiers de la nef actuelle et un tiers des chapelles ; la seconde, aussi rectangulaire, plus large que longue, comme la précédente, occupant le tiers des chapelles et la moitié du chœur ;

2° D'une salle circulaire reliée, par un porche étroit, aux deux précédentes, elle est munie d'une galerie annulaire et, dans l'annexe

qui lui est accolé au sud, des débris de colonnes ont fait supposer que seize colonnettes, également espacées, dessinaient cette galerie et aidaient à supporter la voûte ou coupole, tandis que seize pilastres carrés, six sur chacun des grands côtés, quatre dans le sens de la longueur, forment aussi un pourtour voûté, encadrant la seconde salle rectangulaire ci-dessus.

Chacune des arcades, ainsi formées par les pilastres et colonnes de la rotonde et de la salle carrée, se termine dans l'épaisseur des murs de séparation de chaque salle, par une absidiole semi-circulaire et voûtée en cul de four. Ce fut probablement sur une des absidioles de la galerie annulaire de la grande rotonde que les ouvriers aux gages de M. d'Amours, en 1759 et 1760, donnèrent des coups de pioche qui firent croire à la découverte du temple de Belenus, comme le dit Beziers, le centre de cette salle circulaire se trouvant précisément sous l'autel majeur de l'église, dans les nouvelles constructions dues à M. d'Amours (1).

Notons que la grande salle carrée était entièrement construite en briques. Les murs se dirigeant sous l'église sont à plomb (2), celui qui les réunit dans le sens de la largeur porte un ou deux degrés aussi en brique. Toute cette salle dissimulait ses murs de briques sous un placage en marbre blanc. L'aire portait trace d'un dallage.

Aucune partie des maçonneries, découvertes depuis 1821, n'a montré la naissance, l'arrachement d'autres voûtes que celles des galeries carrées et circulaires, dont nous venons de parler. Il faut, cependant, en admettre au moins une dans la première salle de notre groupe A, puisque son sous-sol, par les foyers et les charbons qui y ont été retrouvés, l'a fait appeler, à bon droit, l'*Hypocaustum* ou chauffoir principal. Nous disons principal, parce que le chauffoir voisin de la conduite des eaux, qui arrivait au portail actuel de l'église, est en communication avec l'hypocaustum. Ce chauffoir et la conduite d'eau occupent le premier tiers de la nef, entre l'hypocaustum et le portail. Les hypocaustes étant générale-

(1) M. Olivier d'Amours, seigneur de Villiers-le-Sec, avait fait reconstruire la nef de Villiers-le-Sec : il fut le bienfaiteur de la paroisse Saint-Laurent. Sa tombe était au Nord de l'Eglise, dans la partie du cimetière Saint-Laurent, regardant la mer.

(2) C'est-à-dire perpendiculaires, sans aucun renflement, ou stylobate à ras de terre.

ment en sous-œuvre, notre première grande salle rectangulaire devait être au-dessus. Nous le croyons d'autant plus, qu'un petit arceau, ayant 0 m 70 de hauteur de pied droit, servait d'ouverture dans la muraille sud de l'église, ou plutôt de l'hypocauste, et conduisait sous une voûte de briques creuses à demi écrasées, affectant la forme d'un grand four.

Groupe B. — Pièces d'accès ou de sortie, annexes des bains proprement dits

Dans le cimetière, du côté du midi, et sous l'ancien presbytère (1), avec empiètement sur la rue, nous trouvons la piscine ou réservoir pour les bains froids. *Piscina*, *natatio*, *frigida lavabo*, découverte en 1821 et 1825. Les murs sont entièrement construits en briques : un passage voûté la faisait correspondre, vers son côté nord, avec la grande salle circulaire que nous réputons lieu d'assemblée des élégants bajocasses, des badauds oisifs et des parleurs de notre cité.

Je m'imagine qu'il était select pour nos patriciens, comme nos Lupus (2), qui avaient, chez eux ces thermes, aussi romains, découverts en 1888, sous l'Hôtel des Postes, de se mêler à leurs pairs, sous la riche galerie des seize colonnes. Aux beaux temps du paganisme, on montrait avec orgueil la distinction avec laquelle on alliait le culte de la Vénus du lieu Philippe, à Saint-Patrice, à celui de la Minerve (salutaire du nom), qui avait une si belle statue dans nos Thermes. J'oserais même dire qu'on y entendit plusieurs fois vanter l'astuce et la faconde ingénieuse de Mercure, le dieu du Commerce, les faiblesses voulues de Thémis, boiteuse et lente en plus d'un cas : de quels commentaires y assaisonnait-on les leçons éloquentes du collège des savants du Mont-Phaunus (3), avec quelle

(1) Aujourd'hui immeuble Duval.

(2) Les Lupus étaient les ancêtres de notre évêque saint Loup : l'origine patricienne et l'indigenat de ce Prélat sont affirmés par ses biographes.

(3) Le Mont-Phaunus est à l'orient de l'ancienne Augustodurum. Son nom a été diversement orthographié. On trouve, en effet, le mont Fas, Fhanus, Faneum, Phœnum, Fanum, Phanum et Phaunus. Ce nom lui vient, avec ces formes diverses, parce que le Dieu du pays Belenus, qui n'est autre que le Soleil ou Apollon, y était depuis un temps immémorial universellement révéré. Il y rendait des oracles et ses Druides le faisaient connaître, *phaô* (je parle), les chenaies antiques, au sommet du monticule, recevaient les

joie maligne on décrivait les longues théories sacrées qui gravissaient les pentes voisines, en célébrant les divinités du vieux temple de Belenus.

Plus tard. s'y retrouvèrent, sans doute, l'ancien gardien du temple, *Phœbitius*, et le sacrificateur, *Attius Patera*, amis et élèves d'Ausone, ce maître de l'empereur Gratien et de saint Paulin de Nole. On y relisait donc les vers du poëte bordelais, en l'honneur de ces deux bayeusains, trouvant une clientèle plus occupante dans les fonctions de rhéteur que dans leur ministère sacré, quand il les retenait au Mont-Phaunus :

Ætate quamquam viceris doctes prias,
Patera faudi nobilis
Tamen quod ævo floruisse proximo,
Juvenisque te vidi senem,
Honore mœstæ non carebis nœniæ
Doctor potentum Rhetorum.
Tu Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis Templo genus :
Eu inde vobis nomina :
Tibi Paterœ : sic ministros nuncupant
Appolinaris mystici :
Fratri, patrique nomen à Phœbodatum
Natoque de Delphis tuo.
Doctrina nulli tanta in illo tempore
Cursusque tot fardi et rotæ,
Memor, disertus, lucida facundia
Carere cultu prœditus.
Salibus modestus, felle nullo perlitus,
Vini cibique abstemius,
Lætus, pudicus, pulcher, in senio quoque ut
Aquilæ senectus aut equi.

AUSONE.

A côté de ces illustres rhéteurs, il faut placer la pieuse dame Hédibie, correspondante de saint Jérôme.

Je ne cite ici que des notabilités bayeusaines, contemporaines de nos thermes; car, une ligne noirâtre de terre et de débris, calcinés par le feu, établit une séparation très visible entre les premières assises, qui s'élèvent à 1 m 50 environ des débris de fûts de colonnes employés dans les fondations et les murs plus solides qui ont permis de dresser le plan et de reconstituer les différentes parties de

premiers rayons de l'Astre-Dieu, et entre toutes les forêts du pays, elles étaient le bois sacré le plus renommé, le plus illustre, *phaino* (je brille) ; enfin, ce mont tirait son nom du temple de Belenus (Mons Fani, Mons Phani). Qu'était ce temple? Lors de la destruction du paganisme, saint Vigor eut à renverser, en ce lieu, une idole de pierre. très ancienne, représentant une femme. Cette idole était, a-t-on dit, une ancienne pierre levée, consacrée au Soleil ou à Belenus, par les Gaulois et les Druides, grossièrement taillée, comme effigies des divinités orientales primitives, dont les migrations des riverains de la Méditerranée et du Pont-Euxin avaient transplanté le culte dans nos contrées. Les pierres druidiques de Pierre-Solein (Petra solemnis ou Petra Solis), de Reviers et de Colombiers-sur-Seulles (ces dernières ayant servi, selon la tradition, aux crioboles et aux purifications sanglantes des païens), justifieraient assez les on-dit des critiques que nous venons de rappeler.

nos thermes. Il serait difficile de nommer les habitués que l'on rencontrait dans l'atrium réservé, qui occupait tout le côté méridional du cimetière, depuis la chapelle jusqu'au sanctuaire. Cet atrium était dallé de pierres de taille. Autour de ces pierres, régnait un caniveau, qui conduisait les eaux dans un aqueduc situé au-dessous du dallage : les raffinés avaient, derrière cet atrium, leur salle réservée, munie de ce beau pavage bleu en losange, signalé par Beziers.

Armés de strigiles ou peignes de fin ivoire ou d'argent, avec de gracieux miroirs à main, de métal précieux ou de pierres polies, massant avec leurs mains ointes d'huiles aromatiques ou de parfums orientaux, les baigneurs sortis de la grande salle occupant le chœur de l'église, les serveurs des thermes mêlés à la foule, attendaient leurs clients dans la galerie de l'Atrium réservé. N'allez pas croire que bains chauds et bains froids, piscine réservée ou bassin de natation, suffisaient à nos élégants ancêtres. On avait prévu tous les caprices d'une civilisation raffinée et sensuelle, et rêvant pour l'idolâtrie du corps et des sens. une durée éternelle, les reconstructeurs de nos thermes, au-dessus de la ligne de cendres et de débris noirâtres, dessinant les thermes primitifs, avaient tout disposé en maçonnerie solide et soignée, comme pour défier le temps et les hommes.

Nous devons avouer qu'ils avaient presque réussi, s'il faut compter les efforts que les explorateurs, aux gages de l'ingénieur Surville et de M. de Montlivant, préfet du Calvados, durent faire pour isoler et découvrir les parties principales que nous venons de décrire. Nous n'avons donc éprouvé aucune surprise des difficultés rencontrées par les reconstructeurs des immeubles Hodierne et Sillas, pour enlever quelques-unes de ces vieilles assises romaines du terrain de remblai qui les recouvrait et asseoir sur ces assises, bien des fois séculaires, leurs maisons modernes. Il fallait des bains de vapeur, des étuves ou séchoirs, une salle d'attente, des cours d'accès et de dégagement ; or, tout cet ensemble se retrouve pour nous dans notre groupe B, et nous pouvons déjà affirmer que chaque tempérament trouvait en nos thermes, ce qui était à sa convenance, et à peu près conclure que notre confort moderne

apporterait bien peu d'agréments nouveaux à nos vieux bajocasses de l'ancien Forum gallo-romain.

Notre groupe B comprenait donc : 1° une salle de bains réservée; 2° une salle centrale entre deux cours ; 3e en arrière de cette salle et de ses cours annexes, un long couloir menant aux bains chauds et accessible par les deux cours et la salle dont nous venons de parler. Du même couloir, deux portes donnaient entrée dans la grande Etuve ou *Vasarium*, l'étuve ordinaire plus étroite ou Laconicum. Ces deux étuves ont été reconnues pour étuves par l'existence de piliers en briques, élevés sur leurs aires. A 0 m 50 au-dessus de l'aire, ces piliers supportaient un plancher supérieur. Ce plancher lui-même n'était autre que des briques posées à plat, de 0 m 58 de côté ; ces briques portaient, par leurs coins, sur quatre piliers et couvraient le quart de la surface de chacun d'eux. Sur ce plancher en briques, était exécuté une aire en briques de 0 m 20 d'épaisseur. Ces briques portaient trace de fumée. La direction, indiquée par ces traces, établissait la position du four et de l'orifice par où la fumée se rendait au-dehors.

Les piliers de briques *du Vasarium* étaient maçonnés en terre, l'aire était établie sur une couche de maçonnerie en blocage de moëllon, avec mortier de chaux et sable de 0 m 25 d'épaisseur, au-dessus une couche de mortier de chaux et de ciment fin et gros de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, forme le sol. L'aire du Laconicum est élevée de 0 m 80 au-dessus de celle du Vasarium. La destination, attribuée à chacune de ces parties du Groupe B, se tire, on le voit aisément, de ce que les fouilles y ont fait connaître. Quant à leur nom, c'est à leur ressemblance avec d'autres bains d'agencement à peu près identiques, décrits par Vitruve, qu'ils le doivent (1).

Groupe C. — Vestiges trouvés en 1825. — Bassin et Piscine de Natation Découverte de cette année même dans la rue Saint-Laurent

Dans le groupe C, nous plaçons, au premier rang, les trouvailles de 1825 et celle de cette année même (1898), dans la rue Saint-

(1) Voir sur ces noms le Mémoire de M. Surville, sur les thermes publics de Bayeux et les Mémoires des Antiquaires de Normandie.

Laurent. Nous avons ainsi l'ensemble à peu près complet de la partie principale de nos thermes, il nous manque, en effet, tout ce qui s'étendait au nord, vers la rue de Bretagne. De ce côté, les constructions modernes sont rares : la plus grande partie des terrains est convertie en jardins. Ce sont donc presque toutes terres de remblai qui recouvrent cette partie de la ville romaine. Conformément aux plans consacrés par ces habiles constructeurs, des édifices parallèles à ceux que nous avons exhumés, devaient compléter notre forum ; nous décrirons quelques fouilles peu connues dans cette partie de Bayeux et nous les rattacherons au gisement principal qui doit avoir ici la première place. Le *bassin de natation* n'a été découvert que par partie : il s'étend, en effet, dans la rue et, par une toute petite portion, se relie au groupe A.

D'après la direction de ses murs, entièrement construits en briques, avec traces de placage de marbre blanc à l'intérieur, il aurait été un dodécagone régulier de 32 pieds de long sur 34 de large, avec un corridor l'entourant : les murs et l'aire étaient reliés dans toutes leurs parties par un ciment très dur. L'aire de ce dodécagone, faite en ciment, ne présenta aucune trace de dallage.

En 1898, sous les immeubles Silas et héritiers Hodierne, une maçonnerie recourbée, à assises régulières de très petit appareil (0 m 10 sur 0 m 05 de large), fut trouvée à environ 0 m 70 cent. au-dessous de l'aire des immeubles détruits pour l'élargissement de la rue. Cette maçonnerie était noyée dans des débris de poteries, tuiles, briques, ciments et fragments de mosaïque : elle reposait sur une couche d'argile vierge. On arrive alors sur le terrain spécial à tout le quartier Saint-Laurent. La maçonnerie découverte, partant de fond, ne s'élevait pas d'un seul jet. Les premières assises, jusqu'à 0 m 30 cent. du sol, étaient de 0 m 03 centimètres plus épaisses que les assises supérieures. Ces dernières, en effet, au lieu de s'élever perpendiculairement à 0 m 03 cent. en arrière de la maçonnerie, qui leur servait de base, faisaient retrait insensiblement les unes sur les autres, comme serait la pente d'un cône tronqué très élancé : elles décrivaient une courbe qui indiquait une section de cercle assez vaste.

Cette maçonnerie circulaire, dont on n'a pu suivre le développe-

ment, amène naturellement à conclure à l'existence d'une salle circulaire, analogue à celle qui est de l'autre côté de la rue, sous le sanctuaire de l'église, à moins que ce ne soit là un des égouts de la piscine de natation de nos thermes (1). Il est évident que les eaux, renfermées dans le grand bassin de marbre, ne devaient pas y séjourner indéfiniment. *La différence* de niveau entre *les salles d'étuve* et *l'aqueduc*, qui passait vers l'hypocauste, la grande salle carrée du groupe A et *les rigoles de l'atrium* réservé, qui occupait tout le côté méridional du cimetière, vers les degrés de l'entrée actuelle, entre l'église et l'ancien presbytère, *donnait aux eaux de l'aqueduc la pente nécessaire* pour remplir *le bassin et la piscine de natation, à hauteur raisonnable* et avoir un écoulement *facile, soit à ciel ouvert, soit sous maçonnerie*, vers la rivière d'Aure. Mais nous ne devons pas oublier que l'eau de l'aqueduc de nos thermes ne paraît pas venir de la rivière.

Plusieurs immeubles de la rue des Bouchers (immeubles Chauvin, Balagent, etc.), précisément dans l'axe de l'aqueduc, ont présenté, dans leur sous-sol ou dans leurs jardins, continuation des murs de l'aqueduc et aussi d'autres débris de maçonneries antiques, qui ont été désignés par le nom de basses-fosses, de caves et de vieilles citernes ; ils sont plus généralement appelés du nom de souterrains et d'oubliettes. Nous n'avons pu avoir de données précises sur l'étendue, la forme et la vraie destination de ces séculaires maçonneries. Plus heureux nous avons été en nous informant des substructions antiques de la partie de la rue de Bretagne, correspondant aux édifices situés au sud de l'Eglise.

Dans un jardin, dans l'axe de l'aqueduc, le terrain fut sondé pour la confection d'une citerne jusqu'à $2^{m}64$. Comme le jardin est à $0^{m}70$ centimètres au-dessus du sol de la rue, on trouva une forte couche de remblais, renfermant des écailles d'huîtres et des cornes de vache. Au bord de la rue, un édifice voûté fut mis à jour, un mur le séparait en deux parties. Dans la partie en arrière, vers les terres où l'on avait trouvé les écailles d'huîtres et les cornes de

(1) Les plus durs instruments de fer s'émoussaient sur ces vieilles maçonneries: nous avons trouvé, dans les déblais, deux fragments de poterie rouge, section d'un vase circulaire à rebord.

vaches, un fourneau de briques de hauteur moyenne avec un dessus creux pour recevoir le fond d'un vase. Les éboulis de terre et de débris avaient permis que les contours du fond du vase fussent encore marqués sur le fourneau. Serions-nous ici en présence de l'autel de la Minerve salutaire ou dans une partie des Thermes destinée à l'immolation des victimes ? Pour l'affirmer, il faudrait avoir établi à quelle époque remontait la médaille romaine trouvée dans les éboulis de ces substructions, qui jusqu'à présent n'ont été signalées par personne, et dont il n'existe pas même un croquis grossier.

De l'ensemble de ces découvertes et fouilles successives, se dégage, une fois de plus, l'importance du Bayeux romain et la civilisation avancée de nos ancêtres. La rue des Bouchers était donc, à vrai dire, l'artère principale de notre vieille cité ; la Place aux Pommes, le presbytère, le cimetière, l'église et quelques immeubles voisins, nous représentent le site de la place principale et des plus splendides monuments à cette époque reculée. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les thermes , le forum , si splendides que les fassent supposer les fouilles de 1759 à 1898, ne sont que des constructions élevées sur les restes d'édifices antérieurs et de proportions pour le moins égales.

Bien qu'appartenant à une période de l'art romain, déjà en décadence, les objets d'art, colonnes, médailles, moulures, statues, exhumés de nos thermes, ont un cachet de perfection surprenant, plus précieux et plus admirables devaient être les ornements et le mobilier de nos premiers thermes. Il nous semble aussi que les substructures diverses de l'ancien forum bayeusain aident à fixer plusieurs points de notre histoire locale.

La ligne d'humus et de scories, séparant nettement les premières assises (elles s'élèvent à un mètre cinquante environ), des débris de fûts et de colonnes employés dans les fondations et des murs plus solides qui ont permis de dresser le plan et de reconstituer les différentes parties de nos thermes, indique un premier bouleversement de la ville romaine. A quelle époque eut-il lieu ? Une des médailles, trouvée dans les fouilles, remonte à Trajan (98), nous sommes donc sûrs que sous cet empereur tout était encore en

ordre dans le Bayeux romain. Nos destructeurs, dont nous ne pouvons réellement fixer le nom, firent partie, sans doute, de cette invasion, que les *Actes de saint Taurin* et *Orderic Vital* appellent « *une plaie orientale, l'ennemi d'Orient* » *Orientalem plagam... ab oriente*, invasion où les Cauques, les Suiones, poussés par d'autres émigrations, arrivèrent jusqu'aux rives de la Baltique et de l'Escaut et occupèrent plus ou moins transitoirement tout le littoral entre Calais et Cherbourg. Ce serait à ces premiers envahisseurs que les églises d'Evreux, de Bayeux et de Séez devraient, d'après la prédiction de Saint Taurin mourant, la longue interruption inexpliquée entre *saint Taurin* et *saint Gaud*, *saint Regnobert* et *saint Ruffinien*, saint Latuin et Sigisbold.

J'ai nommé, quelques lignes plus haut, Attius Patera, le Druide bayeusain, devenu professeur d'éloquence à Bordeaux et loué par Ausone, le précepteur de cet empereur romain Gratien, dont une médaille a été retrouvée en 1822, dans le sous-sol de nos thermes, Saint Jérôme, le correspondant de la bayeusaine Hédibie, nous dit que, de son temps, les Gaules septentrionales eurent à subir de cruelles invasions. C'est vers 407 que Bayeux passe pour avoir été ravagée par les barbares, c'est donc vers cette époque qu'il faut admettre une seconde destruction des thermes et du forum bayeusains. Quels furent les destructeurs? On a parlé des Sesnes ou Saxons du Bessin, mais puisque nous trouvons ces Sesnes du Bessin, comme corps de nation, envoyant leur contingent aux troupes réunies dans les champs catalauniques, contre Attila, ils s'étaient donc organisés à demeure dans notre pays, abandonnant leur humeur destructive et vagabonde. Frédégonde les arma un peu plus tard contre les Bretons, dans les querelles de Malo et Warroch. J'aime mieux attribuer à d'autres barbares qu'à ces Sesnes la destruction de notre forum. Il y avait, parmi tous ces peuples envahisseurs, venus par la Baltique et la mer du Nord, les Cattes ou Cadètes, qui, par l'embouchure de la Dives et de l'Orne, vinrent jusqu'à Caen.

D'eux, Cabourg prit son nom, le faubourg de Calix semble avoir été, par un bras de la vieille rivière aboutissant à l'Orne, le rivage où ils abordèrent avant de se fixer aux lieux où fut Caen :

Cattorum ou *Cadetorum burg*, Cabourg (bourg des Cattes ou Cadètes), à l'embouchure de la Dives ;

Cottorum littus... Calix (rivages des Cattes) :

Cattorum littoris burgum (villages des Cattes du rivage), rue Calibourg ;

Rue de Catt-hol, rue de Geôle (porte ou passage des Cattes),

Cat-home (ville, sèjour des Cattes), *Cadomus*, Caen,

et, de fait, leurs barques plates, ont été retrouvées dans l'Orne, le long du village de Mondeville. Le littoral du Bessin était assez abordable à la boucle de Port, à la fosse Saint-Gerbold à Ver, à l'anse d'Arromanches, pour qu'au temps d'Antonin ou de Constance Chlore, les Cotentinais vinssent chercher à Augustodurum le corps de leur compatriote Floxel (1). L'Aure, elle-même, accessible par la baie des Veys, n'a-t-elle pu, comme les ports du littoral, indiquer à ces Cattes la route à suivre pour arriver au cœur du pays et exposer, à leur première fureur destructive, la capitale des Bajocasses, son forum et ses thermes ? Il faut bien qu'ils aient passé par nos murs : n'avons-nous pas aussi notre quartier de Cabourg. *Cadetorum vicus*, précisément aux abords de notre emporium ou marché ? Que les Saxons, fixés à Saon et Saonnet, que les Bretons de Malo et Warroch aient achevé l'œuvre destructive des Cattes et se soient fixés dans notre rue de Bretagne ; la chose est fort possible ; mais, dans tous les cas, ils n'eurent pas, ces envahisseurs, à démolir, sur nos thermes, un édifice chrétien : l'église Saint-Laurent n'existait pas. Saint Manvieu qui avait vu Attila, Lupus qui l'avait précédé, ne semblent pas avoir été des constructeurs d'églises.

Après les premiers édifices chrétiens attribués à Exupère et à Regnobert, l'histoire ne mentionne que l'église élevée 70 ans après la mort de saint Loup, au lieu où il était allé au-devant du loup qui semait la terreur et la mort dans son troupeau, et aussi l'oratoire qui remplaça la maison natale du généreux Patrice. Mais comme

(1) Entre Port et Colleville-sur-Mer, plusieurs delles portent le nom de Cabourg.

l'église Saint-Laurent passe pour une des plus anciennes paroisses dont la fondation se perd dans la nuit des temps, c'est probablement entre l'empereur Gratien et saint Patrice que le temple de la Minerve salutaire, les thermes et le forum Judiciaire de Bayeux ont vu s'élever sur leurs ruines, l'église d'un martyr éprouvé comme eux par le feu. Ce qui justifie pour nous cette hypothèse, c'est l'exiguité primitive de l'église.

La simplicité du culte chrétien, la cessation des hécatombes, les temps de trouble qui avaient précédé la destruction des thermes, les nécessités de toute sorte qui pesaient sur la chrétienté de Bayeux, la vie paroissiale à l'état rudimentaire, et disons-le aussi, la résidence de l'évêque dans la cité, dont la population était encore en partie flottante et en partie païenne, ne permettaient pas d'ériger en ce quartier un édifice religieux de grandes dimensions et de grande splendeur. Cette exiguité originelle a pu fort bien se maintenir jusqu'aux travaux exécutés grâce à M. d'Amours, bien que la fenêtre du portail soit de la fin du XVI[e] siècle.

Résumons, maintenant, à défaut d'un plan précis, l'ensemble des substructions de l'église, du cimetière et de l'ancien presbytère de Saint-Laurent.

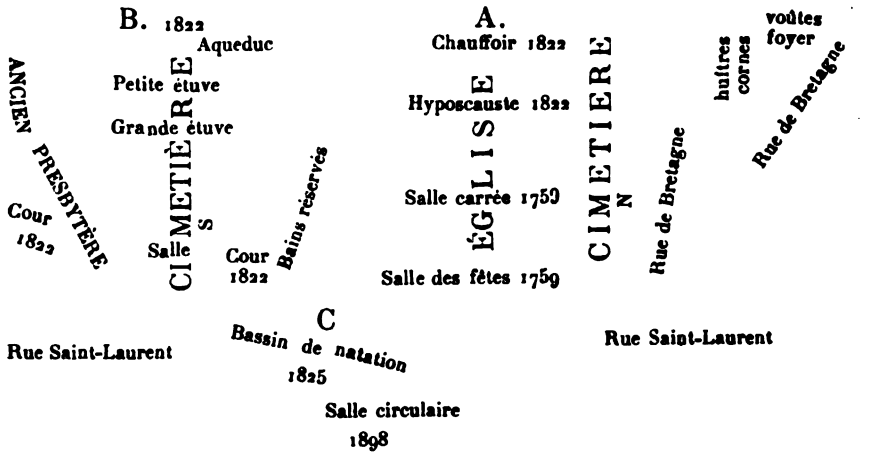

UNE EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

A BAYEUX

Notre Patrie compte un très grand nombre de peintres, sculpteurs, artistes en tous genres.

Cependant le peuple de France est très peu esthétique, pour employer un mot à la mode.

Il est incontestable que les Hellènes de l'Attique au temps de Périclès et les Cités italiennes au temps de la Renaissance eurent un goût plus éclairé des arts. Cela tient-il à ce que, chez les Grecs, il se mêla à l'amour des belles choses le sentiment patriotique du trophée élevé en souvenir d'une victoire ou une idée religieuse qui faisait accorder à une statue le culte dû à une idole ? à ce que chez les Florentins, les Romains et les Toscans, contemporains de Brunelleschi, de Michel Ange et de Cellini, la passion du peuple pour ses artistes était grandie par la rivalité qui divisait les cités des petites villes italiennes ?... C'est possible. Néanmoins une notion instinctive et très élevée de l'art était dans l'esprit des Grecs et le peuple italien de la Renaissance posséda, naïf et raffiné à la fois, un sens très sûr et très passionné du beau.

Chez nous, l'intellectualité de la race emportée par les luttes politiques, absorbée par le souci journalier et toujours grandissant des affaires d'intérêt et d'argent, semble ne pas avoir de loisirs pour l'éducation et la joie de l'art. Au XVIII[e] siècle encore, quelques grands seigneurs purent réagir contre ces dispositions ; plusieurs y réussirent par goût, mode ou gloriole et c'est pourquoi ce temps est l'époque de notre histoire la plus florissante peut-être dans tous les arts, celle où l'esprit français se développa le plus librement dans les ouvrages de sculpture, de peinture, de décoration et d'ameublement.

Aujourd'hui, les grands seigneurs n'existent plus ou sont rares ; c'est la démocratie qui règne en maîtresse et il serait nécessaire, utile et salutaire à tous points de vue qu'on lui enseignât l'admiration et le goût du beau. Cette admiration, ce goût, ne sont point choses naturelles et spontanées, croyez-le-bien. C'est moins le résultat de l'instruction telle qu'on la reçoit chez nous ou des facilités que procurent la naissance, la position sociale et la fortune, que des occasions de voir et d'admirer fournies aux habitants des grands centres dans les musées, les expositions, la rue même où l'œil est souvent attiré et charmé par les devantures des marchands d'objets d'art, de tableaux, de livres et de gravures. Cette situation privilégiée n'existe évidemment que pour les grandes villes et les petits centres ne peuvent y prétendre que dans une proportion modeste.

Tout être humain, cependant, a le droit de jouir du beau : il a le devoir d'y aspirer parce que l'art est essentiellement moralisateur. « La parenté de l'art avec la morale, a dit Taine, est très étroite. » — « La beauté morale est le fond de toute vraie beauté, a écrit « Victor Cousin ; la fin, le but de l'art est la beauté morale à l'aide « de la beauté physique. »

Les objets, les idées ou les actes qui provoquent en nous l'émotion esthétique mettent également en jeu nos sentiments les plus désintéressés et les meilleurs ; les valeurs esthétiques sont donc liées aux valeurs morales d'après lesquelles se classent les sentiments humains et c'est, par suite, à la gradation de ces sentiments que l'échelle du beau correspond. Par la nécessité qui l'oblige à choisir en tout l'essentiel et à l'idéaliser, l'art est un organe des croyances régnantes et, à son tour, il échauffera les cœurs, il agira sur les intelligences. Double effet, par conséquent : reproduction, fixation idéale et synthétique d'une époque, développement des sentiments du vrai, du beau et du bien.

Les artistes français sont nombreux : on en compte environ 20,000. Tous sont habiles et c'est chez nous encore, malgré notre fâcheuse habitude de trouver mieux tout ce qui se fait ailleurs, que se rencontrent le plus de science et de conscience artistiques. Ils reflètent dans leurs œuvres leur époque, et, pour quelques exceptions

attardées à habiller en personnages d'autrefois leurs modèles d'atelier, beaucoup s'étudient à reproduire la vie de leur temps dans ses manifestations les plus humbles. Mais, il faut l'avouer, la peinture se vend mal ; l'étranger a ses artistes nationaux et n'achète plus beaucoup ; la sculpture n'a que le gouvernement ou les villes pour acheter : cet état particulier explique ce qui suit.

Longtemps nos peintres et nos sculpteurs pensèrent ne devoir pratiquer que ce que les hommes graves appelaient le grand art ; à se lancer si haut dans l'idéal, alors qu'ils ne l'atteignaient que rarement, ils perdirent l'habitude du réel, du vrai, qui est bien une portion du beau et ne surent que dédaigner ce qu'il est convenu d'appeler les arts appliqués. Ces arts restèrent donc un objet d'indifférence et de mépris ; les cultiver entraînait la déchéance, l'avilissement de soi-même ; n'étaient artistes que le peintre couvrant des mètres de toile, le sculpteur de nymphes, de symbolismes, de personnages historiques : l'ouvrier d'art devint de plus en plus un industriel, un artisan ; les belles formes s'altérèrent dans des copies inhabiles ou mal comprises de l'ancien, lorsque soudain les critiques chagrins et moroses s'aperçurent que le XIX^e^ siècle n'avait pas de style à lui, qu'il était inférieur, par conséquent, aux siècles passés...

La révolution, c'en était une, fut ardente et rapide. Un ministre affirma dans une distribution solennelle que « l'art, loin de se rabaisser, agrandit son domaine en s'étendant à l'industrie humaine » ; la question fut portée devant le Parlement et M. Merlou, rapporteur des beaux-arts au budget de 1893, obtint que l'Etat s'intéresserait désormais aux décorateurs et aux artisans de toutes matières aussi bien qu'aux peintres et aux sculpteurs par ses commandes et ses acquisitions. On avait enfin compris qu'il n'y a ni art majeur ni art mineur, que l'art est *un* et que le plus grand artiste peut, sans déchoir, relever du prestige de son talent le plus usuel objet. La ferronnerie, la céramique, les verreries, les dentelles, le fer, l'étain, les reliures, on s'empara de tout. L'étranger suivit notre exemple : il rechercha nos artistes nouveaux à Chicago, à Anvers, à Bruxelles, à Londres où ils furent acclamés ; il ne tarda pas à les imiter, à s'efforcer de les dépasser ensuite. La révo-

lution artistique de ces dernières années nous créa de redoutables concurrences contre lesquelles il nous faut lutter déjà.

Aujourd'hui donc, il existe à côté des peintres et des sculpteurs proprement dits une phalange d'artistes qui n'ont pas hésité à prêter l'appui de leur talent varié à la décoration de nos maisons, de nos meubles, des objets usuels de table et de ménage, de nos livres, de nos toilettes. Voilà un champ nouveau ouvert à notre activité, où nous pouvons par notre habileté coutumière, l'originalité de nos conceptions, la diversité de notre génie, longtemps briller du plus vif éclat. Il serait très utile que chacun pût, dans son propre pays, se rendre compte de la situation de l'art et des industries artistiques ; mais, nous sommes trop privés en province de manifestations intellectuelles. C'est donc dans ces idées de décentralisation et d'éducation artistique et morale que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a organisé son exposition d'art ancien et moderne ; elle a voulu lui donner, en outre, dans la mesure du possible, un caractère régional et normand.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques réflexions historiques sont nécessaires. Dans le but de dominer toute l'administration du centre aux extrémités, la monarchie absolue dut étouffer l'autonomie provinciale qui, malgré l'unité monarchique achevée au XVI^e^ siècle, subsistait encore et pendant trois cents ans elle s'employa à organiser la centralisation avec les gouverneurs ou « lieutenants-généraux pour le roi » d'abord, avec les intendants de Richelieu ensuite. Mazarin et Louis XIV continuèrent l'œuvre du grand ministre par la suppression des Etats Généraux et des Assemblées provinciales. Le despotisme centralisateur des bureaux devint même bientôt si violent que Fénelon, dans ses « plans de gouvernement » dédiés au duc de Bourgogne, réclamait le rétablissement des Etats par tout le Royaume, que Necker décida l'organisation d'une administration provinciale dans les généralités de Bourges, de Montauban, de Moulins (1778-1780) ; que l'édit de 1787 enfin rétablit dans toutes les provinces où n'existaient plus d'Etats des assemblées provinciales et même des assemblées particulières de districts et de communautés.

Ainsi, l'ancien régime vit au moment de sombrer une intéressante

tentative décentralisatrice. Nul n'ignore que les cahiers de 1789 furent unanimes à demander l'établissement sur tout le territoire d'assemblées régionales ; mais, par les circonstances, les guerres extérieures, les insurrections de Lyon, de Toulon, de Vendée, les hommes de la Révolution furent conduits à gouverner avec une autorité absolue et à grouper en un faisceau compact tous les éléments de la nation. Vinrent le Consulat, puis l'Empire, c'est-à-dire le retour à l'absolue centralisation qui nous régit encore.

De nos jours cependant, comme en 1787 et en 1789, une révolution se fait dans les idées contre la centralisation à outrance ; dans les milieux parlementaires même on s'en émeut (1) et c'est de cet esprit nouveau qu'est sorti le mouvement provincial actuel. Il ne saurait être question évidemment de revenir à la vie provinciale d'autrefois, de supprimer les départements, de rétablir les barrières qui avaient, sous la féodalité, fait de nos provinces autant de petits états ennemis les uns des autres ; les régionalistes demandent simplement à redonner la vie à la province anémiée par l'attraction centralisatrice de Paris, à lui rendre le mouvement intellectuel, artistique, industriel et commercial, pas autre chose.

L'unité de notre pays est faite et ce n'est point le moment de l'amoindrir ; le Provençal, le Breton, le Normand, le Lorrain, le Flamand sont Français et pour toujours ; les cœurs de tous ces provinciaux-là battent à l'unisson pour les gloires comme pour les deuils de la grande Patrie !

Nous n'examinerons ici qu'un côté de la question : La centralisation artistique ; elle s'est accomplie, en effet, comme la centralisation administrative. Depuis le XV^e^ siècle, le roi et à son exemple, les grands seigneurs vivant à la Cour, aimaient à s'entourer de savants, d'artistes, d'écrivains. Au XVII^e^ siècle, on pensait qu'il était indispensable pour un artiste, peintre ou sculpteur, de séjourner d'abord à Rome, que là seulement. il pouvait acquérir le style du grand art, qu'il devait vivre ensuite à Paris auprès de la Cour, pour en représenter les figures augustes et les éclatants spectacles.

Aussi, à cette époque, les artistes qui demeurent dans leur pays

(1) Commission de Décentralisation présidée par M. Ribot.

natal ou y reviennent, se confinent le plus ordinairement dans le portrait et la sculpture ornementale ; les exceptions sont fort rares. Depuis, la centralisation s'est affirmée encore par les prix de Rome, les salons annuels parisiens, les bourses accordées par les villes et les départements aux jeunes artistes, pour leur permettre d'aller étudier à Paris, où ils fixent presque tous leur établissement définitif.

Il y a peu de temps que les musées de province existent réellement. Un Normand de Falaise, M. de Chennevières, a contribué sérieusement à leur résurrection ou à leur création. L'Etat lui-même a compris le danger et l'inutilité de centraliser tous les chefs-d'œuvre à Paris, au Louvre, à Cluny, au Luxembourg et ailleurs et la nécessité de mettre sous les yeux de ceux qui ne peuvent aborder la capitale ou y longtemps séjourner les spécimens les plus caractéristiques, les plus intéressants qu'elle possède.

Dans ce but, depuis peu on a essayé du prêt des œuvres d'art aux musées de province ; mais encore faut-il que les villes possèdent un musée et un musée ouvert au public, Ce n'est pas encore le cas à Bayeux bien que notre Conseil municipal pris d'une soudaine et touchante sollicitude pour les œuvres d'art dont il a la garde vienne de décider la création ou l'aménagement d'un musée local et de voter un crédit de 15,000 francs à cet effet. Ce crédit sera employé suivant des décisions ultérieures sur lesquelles le public n'est pas encore officiellement renseigné ; sans nous étendre davantage aujourd'hui sur cette question qu'il nous soit permis de dire qu'actuellement, beaucoup de nos compatriotes ignorent jusqu'à l'existence de la collection Doucet ; on en parle bien comme d'une chose mystérieuse, sans aucun doute fort intéressante, mais la plupart des Bayeusains ne l'ont jamais visitée, les étrangers encore moins. Quant à la collection cachée dans l'ombre de la Galerie Mathilde, quant aux tableaux qui tapissent les murs de l'escalier de la bibliothèque et dont l'état dénonce suffisamment l'oubli où ils ont vécu, moisi et souffert..... mieux vaut n'en pas parler !

Les expositions périodiques procurent un autre moyen de décentraliser. Toutefois, pour que l'effet en soit sérieux, surtout durable, il importe qu'elles revêtent un caractère régional par leur objet, les œuvres qui y figurent, par l'origine aussi des artistes qui y prennent part.

Malgré les habitudes modernes, l'exode de la Province vers Paris où les talents recherchent la consécration du grand public ou reconnu tel, malgré les communications fréquentes et rapides d'un département avec l'autre et de tous les départements avec la Capitale, l'esprit provincial n'a point disparu. Depuis quelque temps il se réveille et tout à coup l'on s'aperçoit « que beaucoup de choses se font à Paris qui pourraient se faire en Province mieux et plus vite » (Emile Faguet), « qu'il y a hors de Paris des pays dignes d'être regardés et des personnages dignes d'être dépeints » (Gaston Boissier). Sans trop longuement parler du mouvement Provençal qui, ancien déjà, s'accentue chaque jour avec Mistral, les Félibres, les Cadets de Gascogne, sans insister sur les travaux des Rosati du Nord, les efforts des régionalistes Bretons méritent qu'on s'y arrête. Au banquet populaire de septembre 1898 qui réunit après la représentation du mystère de Saint-Guenolé, près de Lannion, plus de 200 convives, M. Gaston Paris, dans un magnifique discours, posa en fait que le grand art jaillit du cœur même du peuple, émettant le souhait et l'espoir de l'avènement d'une vie provinciale renouvelée : enfin, tout près d'ici, à Honfleur, la Société d'ethnographie a manifesté de nouveau ce réveil de la Province française par une Exposition importante des spécimens de la vieille Normandie et des œuvres normandes modernes et de la comparaison qu'on y a pu faire entre le passé et le présent ressortira à coup sûr la démonstration de cette vérité : que le talent des artistes tient au sol natal par mille liens mystérieux. Si le Méridional a conservé sa poétique imagination, sa littérature éclatante et vibrante, parfois aussi un peu grêle et stridente comme le chant des cigales, si le Breton a gardé sa mélancolique tristesse qu'il traîne depuis des siècles le long des grèves à travers ses landes de bruyère, le Normand n'a abandonné ni son remarquable esprit d'investigation, ni sa finesse réfléchie, ni sa lenteur calculée, ni sa raison prudente. Si espagnols qu'ils soient, les héros du vieux Corneille sont de vrais raisonneurs qui sans traîner au ras du sol s'égarent rarement dans la nue. Voyez Auber: laissant aux autres la poésie de l'imagination, il se contente d'être le musicien de l'esprit ; chez lui point d'envolées ou rarement ; aucun sentiment de l'infini, mais une gaieté facile, une

grâce douce et distinguée. Prenez Nicolas Poussin chez les peintres : on a dit de lui qu'il était le peintre des gens d'esprit : Le mot est juste ; ses œuvres s'adressent, en effet, aux intelligences cultivées et même un peu hautes et s'il n'a point la fougue de certains, il a la grandeur calme, réfléchie et, quand le sujet le comporte, la grâce badine et rieuse. Parmi les peintres de ce temps, prenez Jean-François Millet. Dès que la renommée lui vient, il quitte les rudes et pauvres rivages du Cotentin et se fixe dans les environs de Paris ; mais à Barbizon, il reste le Normand convaincu, il conserve ses silhouettes rudes et hardies, sa couleur sobre jusqu'à la monotonie, son exécution solide, un peu lourde. Sorti des entrailles même du peuple, il continue à glorifier dans ses tableaux, ses dessins, ses pastels, le travail de la terre, les labeurs du paysan, atteignant dans un art où tout s'adresse à la pensée sans grande imagination, la poésie par la vérité. Si le développement déjà trop important de cette étude n'interdisait de prolonger davantage la démonstration on pourrait multiplier les exemples.

Dans cet ordre d'idées, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a poursuivi en organisant son Exposition des Beaux-Arts un double objet : Elle a voulu d'abord intéresser le public et l'instruire, donner à ceux en mesure d'encourager les Arts et dont le goût et les connaissances ne sont pas toujours, malheureusement, en rapport avec la fortune et la situation, l'occasion de voir et d'admirer à la fois les belles choses anciennes et les belles choses modernes, leur permettre de se rendre compte que dans un logis confortable la beauté de la décoration et de l'ameublement est presque aussi utile que la solidité et la sage distribution des pièces : elle a aussi et surtout voulu développer chez les artisans, chez les ouvriers dont l'industrie et le métier manquent trop souvent d'art et d'invention le moyen de combler une lacune regrettable et leur montrer combien il est urgent qu'ils apprennent à ennoblir leur travail manuel par la recherche de formes originales afin de soutenir devant la concurrence étrangère menaçante le bon renom de l'art Français et de l'art Normand.

EMILE CLOUARD.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE BAYEUX

(28 JUILLET 1898)

Conformément à l'heureuse innovation des deux années précédentes, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait convoqué nos concitoyens et tous les amis des arts et des lettres de notre région à sa séance publique. Il a été très largement et très aimablement répondu à son appel. Bien que la pluie eût empêché bon nombre de personnes de se rendre à la salle Saint-Laurent, cependant une assistance choisie, composée de près de trois cents personnes, s'y trouvait réunie : les dames, avec de très élégantes toilettes, étaient en majorité.

Sur l'estrade, étaient assis, à côté du Président de la Société M. Gabriel Desclosières, MM. Nassaud, sous-préfet de l'arrondissement, M. Pain, maire de Bayeux, MM. Tony Noël et Le Duc, auteurs de la statue Alain Chartier, MM. G. Villers, président honoraire de la Société, Londet, vice-président, l'Abbé Le Lièvre et Mabire, secrétaire et vice-secrétaire, Thieulin, trésorier, Valette, archiviste. Tavigny, président de la Corporation des Jardiniers, Promeyrat, principal du Collège, etc.

Après l'exécution de la *Gavotte de la Fiancée*, par l'Orchestre Philharmonique, M. Desclosières a ouvert la séance, et après avoir remercié en termes chaleureux toutes les personnes qui ont contribué à l'érection de la statue d'Alain Chartier et aux fêtes d'inauguration de ce monument, l'honorable Président a rendu compte des travaux de la Société, depuis sa dernière séance.

Après ce résumé aussi intéressant que fidèle, M. Desclosières, interprète de la Société qu'il dirige avec tant de succès et de distinction, a annoncé que l'Association, tenant à rémunérer les services de tous genres que M. Georges Villers lui a rendus, lui

décernait une Médaille d'Honneur, en témoignage de sa reconnaissance. Deux salves d'applaudissements prolongés ont ratifié pleinement la décision de la Société, si cordialement énoncée par M. Desclosières.

Visiblement ému, M. G. Villers, en recevant sa Médaille, a remercié M. Desclosières de ses paroles pleines de bienveillance, qui, dit-il, lui sont allées au cœur. Il a offert, en même temps, l'expression de sa gratitude à toutes les personnes présentes qui, par leurs applaudissements, avaient ratifié le témoignage d'estime qu'il venait de recevoir. Le travail de M. Villers, sur la tragédienne Georges Weimmer, née à Bayeux, dont M. Mabire, vice-secrétaire de la Société, a donné lecture, a montré combien étaient mérités les éloges adressés à l'honorable M. Villers, dont l'esprit toujours chercheur et le style toujours jeune demeurent infatigables au service de l'histoire locale. Cet important travail de notre vénérable Président honoraire paraîtra dans le prochain Volume.

M. Londet, vice-président de la Société qui, par des communications accompagnées d'expériences très-intéressantes a déjà tant de fois vulgarisé, dans nos rangs, les principales applications de l'électricité à la science et à l'industrie, a résumé très habilement les principales découvertes et inventions de l'année courante. Nous donnons la péroraison de son Mémoire, où le docte professeur de notre vieux Collège traite spécialement des découvertes et travaux de nos concitoyens et confrères.

Messieurs,

A côté de ces conquêtes scientifiques qui nous étonnent et excitent l'enthousiasme universel, il y a des inventions plus modestes et qui ne sont pas négligeables. Elles affirment la vitalité de notre pays, car, après tout, c'est la somme des efforts individuels qui fait la grandeur d'une nation. Le nombre de ces inventions est si grand, qu'on ne peut les énumérer toutes. Il faut faire un choix. Vous me pardonnerez si ma sélection s'arrête aux travaux de notre Société.

Vous connaissez l'Acétylène, ses propriétés, l'intensité de son pouvoir éclairant ; mais vous savez, en même temps, que ce gaz, pour ne pas devenir dangereux, doit être manié avec de grandes précautions. Je ne vous surprendrai pas en vous apprenant que M. Payan a trouvé une élégante solution d'un problème étudié par tant de chercheurs.

L'installation de notre Collègue est fort bien comprise. Un mécanisme très simple distribue le carbure de calcium, de manière à éviter tout danger d'échauffement ou de surproduction.

Si, par impossible, la pression de l'Acétylène venait à s'élever, il trouverait, pour s'échapper dans l'atmosphère, de larges issues ménagées aussi bien sous la cloche que dans le générateur. Ce dernier se recommande par une ingénieuse disposition qui dirige les bulles de gaz et les empêche de traverser une colonne d'eau jouant le rôle de soupape de sûreté. J'ajouterai à ces détails que l'appareil est muni de becs perfectionnés et de tubes parfaitement étanches, du système Rudolph ; aussi, je ne crains pas d'affirmer que le succès obtenu par M. Payan fait honneur à notre Compagnie.

Là, ne s'arrêtent pas nos travaux industriels. M. Marie a fait breveter plusieurs inventions dont le mérite est indiscutable.

Citons, premièrement, un Support de Bicyclettes. Sans se préoccuper des théories mathématiques et des systèmes de coordonnées qui permettent d'orienter un corps dans l'espace, M. Marie a résolu pratiquement la question et a trouvé un Support solide, stable et tenant peu de place. Plusieurs récompenses et de nombreuses commandes ont prouvé que notre Collègue avait bien raisonné.

En second lieu, je ne puis passer sous silence un Niveau permettant de mesurer l'inclinaison des plans, et cela, dans toutes les positions. Une aiguille, qui obéit à l'action de la pesanteur, parcourt un cercle dont tous les quadrants sont divisés en degrés, et en consultant un tableau publié dans les tables de trigonométrie, une simple lecture fournit les pentes que les ouvriers ont intérêt à connaître.

Enfin, il nous a été donné d'apprécier une Sonde très simple et d'un genre nouveau. Elle se compose essentiellement d'un poids relié à une sonnerie électrique par un double fil enroulé sur un treuil. Quand le poids vient à toucher le fond, la sonnerie joue le rôle d'avertisseur, et un compteur mesure la profondeur de l'eau. Si le bateau, qui porte l'appareil, a une faible vitesse, ce dernier donne de précieuses indications.

Ce compte-rendu sommaire suffit pour établir que M. Marie est doué d'une grande souplesse d'esprit et qu'au titre de Maistre Ferronnier, il peut joindre celui d'habile machiniste.

Messieurs,

Je clos ici la liste des nos inventions, non pas parce qu'elle est épuisée, mais parce que plusieurs d'entre elles n'ont pas l'âge voulu pour obtenir

leurs brevets. Comme vous le voyez, si quelques Membres de notre Compagnie se sont distingués dans les Arts et la Littérature, d'autres cherchent à se faire un nom dans les Sciences appliquées et la Mécanique.

Tous, nous désirons nous faire connaître et nous ne voulons pas que l'on puisse appliquer à notre Société le mot de Voltaire : « C'est une bonne « fille, car elle n'a jamais fait parler d'elle ».

Enfin, M. Arthur Le Duc, dans une très spirituelle et charmante causerie, après avoir revendiqué sa qualité de Bayeusain, a expliqué comment on fondait les statues de bronze, dont les sujets sont d'abord faits en argile, matière qui cède sa place au plâtre, lequel, à son tour disparaît devant le bronze. Cette leçon artistique, émaillée de traits d'esprit, a obtenu un légitime succès. Un élève du Collège, qui avait bien voulu prêter son intelligent concours à cette séance, M. Georges Quesnel, a récité trois poésies : *la Charité*, *le Cœur d'une Mère* et *les Cuirassiers de Reischoffen*, qui ont été justement applaudies.

Nous serions injustes de ne pas signaler le fraternel et tout gracieux concours de notre excellente Société Philharmonique. Sous l'habile direction de M. Marchal, elle avait ouvert la séance par une exécution, véritablement artistique, de la *Gavotte de la Fiancée*, nous devons ajouter que les morceaux, parfaitement choisis, dont elle a composé la seconde partie de la séance, ont été écoutés avec un intérêt toujours croissant et un très vif plaisir : on se sentait en face de vrais artistes. M^me^ la V^tesse^ Portalis et M^me^ Daché, conduites par M. le B^on^ Issaverdens et M. Gabriel Joret-Desclosières, ont pendant la soirée plaidé la cause des pauvres : leurs protégés, que l'on n'oublie jamais à Bayeux, dans les solennités artistiques et musicales, ont dû remercier les aimables solliciteuses : leurs bourses de quêteuses ont été si promptement remplies !

Les Beaux-Arts dans notre Compagnie

COMPTE-RENDU DES EXPOSITIONS ARTISTIQUES DE 1898 ET 1899

Ce serait une lacune, dans les annales de notre Société, de ne point signaler dans quelles circonstances, en dehors des travaux ordinaires de ses Membres, elle a affirmé que les Arts étaient aussi bien ses préférés que les Belles-Lettres, les Sciences et l'Histoire.

Les Procès-Verbaux des Séances ont montré déjà quelle part initiale elle a prise dans la glorification si juste et si tardive de Maistre Alain Chartier. Elle a été la promotrice de la souscription des fonds nécessaires à l'exécution du Monument, dont elle avait adopté la maquette ; un de ses Membres a été, tout à la fois, l'inventeur et le sculpteur de la belle statue qui rend hommage à notre illustre compatriote. Le Président actuel, M. Desclosières, a rappelé avec concision et avec bonheur le grand rôle patriotique et l'œuvre littéraire qu'on voulait glorifier.

Avec une modestie, *qu'on a qualifiée d'excessive*, notre Société s'est confondue dans la foule, entourant les Membres du Gouvernement et du Comité d'érection (17 juillet 1898). Mais, si elle n'attira pas les regards, parce qu'elle n'avait pas, comme Jeanne d'Arc, une bannière aux jours de peine qu'elle pût mettre à l'honneur, à quelques pas du lieu ordinaire de ses séances, grâce à la bienveillance de la Municipalité, elle avait préparé une exhibition artistique, qui fut visitée, avec plaisir, par un public choisi et charmé, et ne s'attendant nullement à pareille aubaine. Un de nos collègues, des plus autorisés et des plus sympathiques, M. Lefèbure, eut encore la bonne fortune, dans une Conférence historique sur la Dentelle, de réunir, autour de lui, un auditoire élégant

et nombreux, comme nos Soirées littéraires et musicales en ont rarement rencontré.

En août et septembre de l'année 1899, sans démonstrations et faveurs officielles, une nouvelle Exposition artistique a encore attiré sur nous les regards publics. Joignons-en le compte-rendu à celui de sa devancière. Nous les empruntons l'un et l'autre à la presse locale :

EXPOSITION ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE

DES FÊTES ALAIN CHARTIER EN 1898

Quelques jours seulement avant les fêtes, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* avait annoncé qu'elle recevrait avec plaisir, comme annexe à l'exposition de l'Ecole Municipale de Dessin, les produits des industries bayeusaines ayant un caractère artistique, qu'on voudrait bien lui adresser.

Cet appel, adressé à la dernière heure, a été entendu.

Si le nombre des exposants n'a pas été grand, il faut reconnaître qu'on peut appliquer à ceux-ci le vieil adage, *non numerantur sed ponderantur*, c'est-à-dire qu'il faut les juger non par la quantité mais par la qualité : or, la qualité des objets exposés était excellente.

L'exposition était organisée dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-de-Ville et dans la salle des Pas-Perdus.

Le premier des exposants que nous devons nommer est M. Ernest Lefébure, l'éminent industriel et savant historien de *la Dentelle*. Sa vitrine contenait des merveilles. Citons, comme ancien type de la fabrication bayeusaine, une écharpe noire, genre Chantilly, appartenant à M^me^ la baronne Maurice Gérard. A côté, scintillait aux yeux, un admirable éventail en point d'Alençon, puis se présentait aux regards un splendide échantillon de point de Colbert, fabrication présentement en activité dans la ville de Bayeux.

Cette vitrine était un véritable joyau.

MM. Morlent, frères, ne sont pas restés sourds à l'appel de la Société. Ils ont présenté une riche collection des spécimens de leur fabrication. Des instruments de chimie y occupent une large place ; mais, parmi les vases de ménage, on en remarque plusieurs décorés d'une manière charmante dans le genre Barbot, ce qui constitue une heureuse innovation.

La Manufacture de Porcelaines de Bayeux est une industrie qui fait le plus d'honneur à notre région.

M. Desmant, l'habile émailleur de Subles, dont les produits tiennent la tête de la céramique, vu le manque de temps, n'a pu présenter que quelques pièces de sa fabrication. Elles sont pleines d'intérêt, et une surtout, une vasque, est un véritable chef-d'œuvre. Il a exposé aussi un grand buste d'Henri IV, dans le genre italien, qui mérite également d'être mentionné.

M. Desmant est, comme on sait, un artiste d'un rare mérite et tout à fait hors ligne.

M. Ygouf, du Tronquay, a apporté une nombreuse collection de grès artistement décorés.

Ses grès ne sont point recouverts d'émail, c'est l'argile de Noron dans tout son naturel. La plupart de ses vases sont couverts d'ornements agréablement modelés et *appliqués*. Ils ont, en outre, l'avantage de ne pas être d'un prix trop élevé. M. Ygouf a présenté aussi des pièces émaillées d'un agréable effet. Un plat, genre hispano-arabe, est fort bien réussi. La fabrication de M. Ygouf a, depuis quelque temps, fait de réels progrès.

Nous engageons fortement ce potier laborieux à continuer de marcher dans la voie des améliorations.

En fait de céramique, nous devons mentionner une tête de chien, exposée par M. Le Duc, en grès de Noron émaillé, ainsi qu'une charmante réduction de sa statue la *Vachère,* qui orne une des places de Saint-Lo.

Ces deux pièces charmantes, création de notre sculpteur Arthur Le Duc, ont été reproduites en grès cérames de diverses couleurs, par M. Hervieu fils, du Molay, dont l'habileté est bien connue et appréciée de tous.

Notre ville possède, à cette heure, un atelier artistique trop peu connu, c'est l'atelier de M. Mazuet, peintre-verrier, établi à Bayeux depuis un bon nombre d'années.

Industriel modeste à son origine, M. Mazuet, bien secondé par d'habiles collaborateurs, peut être compté actuellement au nombre des peintres-verriers dont s'honore la France. C'est à ce titre que, dernièrement, il a été chargé de fournir les riches verrières destinées à l'église de Notre-Dame de Sion, construite récemment à Jérusalem.

En ce moment-ci, il exécute des travaux d'une grande importance pour l'église de Céaucé (Orne).

Un fragment d'une des verrières destinées à ce monument religieux est placé dans le grand escalier de la Mairie, et il représente *Saint Georges* et *Sainte Radegonde*. Ces deux personnages sont traités dans des condi-

tions iconographiques irréprochables. Les détails architectoniques de l'encadrement sont bien conformes au style du XIV^e^ siècle de l'église à laquelle ils sont destinés.

Cette verrière est réellement belle, et, pour nous, elle place M. Mazuet dans le nombre des peintres-verriers habiles et consciencieux.

Entrons dans la Salle des Pas-Perdus. Dès la porte, une jolie collection de plans de travaux décoratifs s'offre à la vue. Elle appartient à M. CASTEL, l'habile décorateur de notre ville. A la suite, ce sont les travaux des Elèves de l'Ecole de Dessin. Il méritent l'attention. Au fond de la salle, une série de tableaux, dont un certain nombre dus au pinceau de M. CLOUARD, sous-inspecteur de l'Enregistrement. A droite, la section de Stéréotomie, exposition remarquable par le nombre des travaux, la précision, le fini et la difficulté de l'exécution.

Notre localité comptait autrefois d'habiles ferronniers, métier très en honneur au Moyen-Age. Les Lebreton, les Lechartier, qui maniaient le fer à leur guise, ont, de nos jours, un digne héritier de leur talent, dans la personne de M. Emile MARIE.

Cet habile industriel a présenté une rampe magnifique, une suspension en fer d'un goût excellent, une garniture de foyer d'un style correct et parfaitement forgée ; enfin, une corbeille pleine de roses, en tôle découpée et repoussée, de la plus grande délicatesse.

M. Marie, ancien élève de notre Ecole de Dessin, fait honneur à l'enseignement qu'il y a reçu.

Il est temps de consacrer quelques lignes à la solennité artistique dont l'essai de 1898 n'avait été qu'une imparfaite ébauche.

EXPOSITION ARTISTIQUE RÉGIONALE DE 1899

UN COUP-D'ŒIL SUR CETTE EXHIBITION

La mutuelle et cordiale entente des deux Comités d'Etudes pour l'Exposition des Beaux-Arts de 1899, après les quelques embarras du début, a réalisé pleinement le projet nouveau qu'avait adopté notre Société, projet d'Exposition artistique, principalement de caractère normand.

La Société du Vieux Honfleur avait, à la même époque, organisé une série de fêtes artistiques et littéraires, qui semblaient devoir

entraver notre entreprise ou, du moins, lui ôter de son importance.

488 œuvres, soit *209* numéros pour la Section Moderne et *279* pour la Section Rétrospective, montrent combien les amateurs et les artistes ont été heureux de répondre à notre appel et de transformer, pendant plus d'un mois, pour la plus grande surprise des 2,600 visiteurs, les salles de l'ancien Tribunal de Commerce en un véritable Musée d'un éclat inattendu et d'une variété exceptionnelle. Un tel résultat est un engagement pour faire mieux et plus grand encore dans notre prochaine fête artistique.

Nos deux Comités se sentaient, d'ailleurs, très honorés et très soutenus par les notabilités de la région, les autorités civiles et religieuses, qui avaient accordé leur patronage et leur sympathie. Qu'on nous permette de jeter un coup-d'œil sur les œuvres d'art d'importance et de valeur diverses qu'il nous a été donné de réunir, pendant plus d'un mois, dans la salle du Tribunal, la salle du Faune et son annexe et aussi dans la salle des Pas-Perdus. Ce sera nous rappeler des jouissances très saines, très réelles et trop courtes, ce sera donner la meilleure preuve de la vitalité de notre Compagnie et de la richesse artistique de notre pays.

En insérant ce compte-rendu dans ses Mémoires, notre Compagnie veut laisser moins une trace de ses efforts pour la diffusion du goût artistique autour d'elle qu'une marque de sa profonde gratitude pour les Autorités, Artistes, Amateurs et Notabilités qui ont largement répondu à son appel.

Qu'il nous soit permis d'exprimer une particulière gratitude aux Membres bayeusains du Comité de chaque section (Art rétrospectif et Art moderne), qui, d'un commun accord, ont fait de l'Exposition même, quant à son organisation matérielle, une œuvre quasi-personnelle, et cela à une époque où la température ensoleillée est si favorable aux voyages d'agrément, aux délassements des vacances et aux réunions de famille. Nos Bayeusains ont été les organisateurs, les gardiens et les cicerone de l'Exposition. Nos Collègues, en résidence à Paris, n'ont pas été avares, non plus, de leurs concours.

Nos remerciements sont bien dus à M. Le Duc pour les démarches qu'il a faites, avec M. G. de Dramard, auprès de ses amis

les artistes, à M. Jean Bertot pour le dévouement désintéressé qu'il nous a apporté et le goût si compétent qui l'a guidé dans le choix des toiles de la galerie de M. le baron Gérard qui figuraient à notre Exposition.

Pendant que MM. Villers et Clouard préparaient les séances du Comité d'organisation, la presse locale et celle de Paris contribuaient, par une publicité intelligente, au succès de notre entreprise.

Le Président de la Section d'Art Moderne, M. Clouard, *vérifiait*, *classait les envois*, *cataloguait les tableaux*, *leur assignait*, avec une sagacité *rarement en défaut*, une place dans les salles d'Exposition, et revisait et mettait à jour les épreuves du Catalogue édité avec goût par M. Payan, notre collègue. M. Lemière, de son côté, aménageait, avec une intelligence, une rapidité, une économie dignes d'éloges, les locaux que M. le Maire de Bayeux et M. le Président du Tribunal civil avaient gracieusement mis à notre disposition.

Il n'est pas étonnant qu'en présence d'une organisation si rationnelle et si complète, nos compatriotes et les artistes aient répondu à l'appel du Comité et de leurs Présidents et que, jusqu'à la dernière heure, l'Exposition ait présenté un intérêt exceptionnel. Les cartes de famille et d'entrée permanente à l'Exposition, les catalogues et les tickets ont produit une somme de 2,526 fr. 80.

Donc, la foule est venue à nos salles. Qui donc l'attirait? Ce n'est pas à nous de le dire. Laissons la parole à la presse :

INAUGURATION DE L'EXPOSITION

Le 10 août 1899, a eu lieu l'ouverture officielle de l'Exposition des Beaux-Arts, organisée par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, exposition qui, comme on sait, se divise en deux sections, l'une dite moderne, recevant les œuvres d'artistes contemporains, principalement normands, l'autre dite rétrospective, contenant les objets d'art des temps passés.

Ces deux exhibitions ont dépassé les espérances et présentent le plus grand intérêt.

A 3 heures précises, Mgr Amette, évêque de Bayeux, qui avait

bien voulu accepter de faire partie du Comité de Patronage, a honoré de sa présence l'ouverture des deux expositions.

Le successeur de Mgr Paul d'Albert de Luynes, le protecteur des Beaux-Arts, était accompagné de MM. les Vicaires-Généraux et d'un nombreux Clergé.

Dans la salle des réunions de la Société se trouvaient un grand nombre de personnes, parmi lesquelles M. Leneveu, notre bienveillant sous-préfet, M. le baron Gérard, notre vénéré député, M. Pain, maire de Bayeux, MM. le comte Foy et le baron Maurice Gérard, conseillers généraux, M. Le Duc, l'habile statuaire, des Membres de la Magistrature et de la Société, etc.

M. Londet, vice-président de la Société, en l'absence du président M. Gabriel Desclosières, empêché, a prononcé l'allocution suivante :

Monseigneur,

Messieurs,

En inaugurant cette Exposition qui lui fait honneur, notre Société ne peut se défendre d'un profond sentiment de gratitude envers les Membres de son Comité de patronage. Vous tous qui, par l'autorité de votre nom, le prestige qui s'attache à vos fonctions élevées, avez secondé nos efforts, nous vous remercions et de grand cœur.

D'ailleurs, votre action ne s'est pas bornée à un appui moral ; des mains amies se sont largement ouvertes pour combler une lacune. Inutile de dire que ces dons nous viennent d'une famille généreuse qui doit aux arts une belle illustration et se fait, en retour, un devoir de les encourager.

Messieurs,

Sans oublier la gracieuse hospitalité qui nous a été offerte dans les salles de la Mairie par le Chef de notre Conseil Municipal, nous devons louer sans réserve le travail de nos Commissions, auquel n'a manqué ni le talent de l'artiste, ni l'expérience de l'organisateur, ni même l'utile concours de collaborateurs étrangers. Ajoutons que plusieurs Membres de notre Société se sont particulièrement distingués par leur zèle infatigable ; ils ont été prodigues de leur temps et de leur peine et, à ce titre, ont mérité toute notre reconnaissance.

Cette activité n'est pas faite pour nous déplaire, car elle est d'un bon présage pour l'avenir, notre cher Président espère obtenir, en notre faveur, un décret d'utilité publique ; souhaitons que le rêve d'aujourd'hui devienne demain une réalité.

A ces paroles, pleines de convenance, Mgr Amette, dont la voix sympathique est toujours écoutée par tous avec faveur, a répondu que représentant d'une Religion qui a constamment protégé et encouragé les arts, il avait été heureux de répondre à l'appel qui lui avait été adressé pour cette solennité artistique.

Immédiatement après, les invités, guidés par MM. Londet, Villers et Clouard, suivis des Membres du Comité d'organisation, ont parcouru les salons et examiné, avec un vif intérêt, les objets curieux qu'ils renferment.

ART MODERNE & ART RÉTROSPECTIF

Pour abriter les nombreux objets que comportent deux exhibitions de ce genre, il faut un local d'une étendue considérable.

Fort heureusement les dépendances de l'ancien Palais Episcopal affectées antérieurement à la Justice consulaire et maintenant sans destination, ont pu fournir un emplacement convenable aux organisateurs de ces deux expositions.

Le grand escalier qui donne accès à la salle des Pas-Perdus a été fructueusement utilisé par le placement de deux verrières.

Notre ville, qui, très probablement, possédait au Moyen-Age, des peintres verriers (car il y en avait un à Aunay-sur-Odon), a vu, dans ces temps modernes, renaître dans notre localité une industrie artistique jadis florissante et dont le grand centre était à Rouen.

Modeste à ses débuts, l'établissement de M. Mazuet, grâce à un travail consciencieux et à des études sérieuses, a pris chez nous une extension dont nous sommes heureux.

Deux spécimens différents de ses produits sont exposés aux deux fenêtres de cet escalier.

L'une de ces verrières, interprète d'une croyance religieuse aujourd'hui très en honneur, représente le Sauveur apparaissant à la Voyante de Paray-le-Monial.

Ce sujet est traité d'une manière satisfaisante en style moderne.

L'autre, qui lui fait vis-à-vis et est composé dans le goût du Moyen-Age, représente une translation de reliques, celle de Saint-Aignan.

Le caractère archaïque des personnages, l'emploi bien entendu des nuances du verre, produisent un bon effet et donnent une idée très favorable de ce que peut faire M. Mazuet.

Dans la deuxième salle, l'art rétrospectif domine ; ici, le compte-rendu devient particulièrement difficile, en raison du nombre, de la variété et de l'importance des œuvres exposées ; ici, plus que jamais, nous devons nous excuser par avance d'un nombre, sans doute fort élevé, d'omissions complètement involontaires.

La salle qui renferme ces rares curiosités est connue sous le nom de « Salle du Faune », à cause du *Faune dansant*, qui en occupe le centre, et qui appartient à la ville, ainsi qu'un magnifique cabinet en marqueterie de bois précieux, placé le long du mur, près de la porte d'entrée ; ces deux œuvres remarquables contribuent largement à la décoration de cette salle et s'harmonisent parfaitement avec les tableaux et objets précieux disposés tout autour avec un goût parfait.

L'immense variété de ces objets rend assez difficile un compte-rendu quelque peu méthodique : nous essaierons cependant d'établir quelques larges catégories, afin de donner à notre travail le plus de clarté possible.

Signalons d'abord un fort beau tableau de Fétis (école espagnole), de la collection de MM. Coueffin et Daché, *Saint-Jean-Baptiste*, qui occupe le milieu du panneau près de la porte d'entrée, au-dessus du beau meuble de la ville ; autour sont rangés de curieux *portraits au pastel*, dont deux attribués à Rosalba et un portrait de *M. Morel*, par G. Rupalley (prêtés par Mme Morel), et les portraits de la *Marquise de Loménie de Brienne*, de la *Vicomtesse d'Houdetot* et de *Mlle de Faugnes*, par Delatour (appartenant à Mme Le Saulnier de Pierrefonds).

Pendant que nous en sommes aux portraits, notons celui de l'acteur *Bouffé*, avec dédicace autographe (à Mme Morel) ; ceux de *Charles X*, par Robert Lefèvre, de *Panchet-Bellerose*, par lui-même (à M. Villers) ; du colonel *Le Ménestrel des Granges* et de la *Marquise de Neufchelles*, par de Troy (prêtés par Mmes de Cussy et de Cheffontaines) ; du *Marquis de Saint-Lambert*, de Mmes *d'Houdetot* et *d'Epinay*, par Carmontel (à Mme Le Saulnier de Pierrefonds) ; un beau *Portrait d'homme*, par Mme de Courson ; quatre charmantes miniatures de Mme *de Courson*, de Mme *de Vendes*, du *Général d'Albignac*, du *Général de Dais*, par Mme de Molandé, le portrait du lieutenant-général *Comte d'Albignac*, appartenant à M. de Courson ; un *Portrait de dame*, jolie miniature de Goubert, à Mlle Doucet ; un *Portrait de femme*, sur cuivre, prêté par M. Malherbe ; un beau portrait de la *Marquise de Malherbe*, par Restout, appartenant à Mlle Le Sénéchal ; celui de *Mgr de la Tour du Pin*, archevêque d'Auch, à Mme la vicomtesse de Vaulogé ; *Eustache Restout* et *un Docteur en théo-*

logie de l'abbaye de Mondaye, par Eustache Restout, prêtés par les RR. PP. Prémontrés; *un Magistrat* et *un Jacobin*, par J. Rupalley (à M. Tallevast); le *Duc de Nemours*, par Dolling, et les *frères Bredin*, par Boilly, à M. le Baron Gérard; deux miniatures de G. Rupalley, *M. et Mme Douétil*, à M. Le Nourrichel; une *Jeune Paysanne*, par le Comte d'Houdetot, à M. Hébert; *M. Larcher de la Londe*, maire de Bayeux, pastel à M. A. Hamel; enfin une miniature de Giars, *Mme Coueffin*, et un pastel de Glain, *Mme Pigache*, prêtés par MM. Couëffin et Daché.

En fait de tableaux, il faudrait tout citer; pour ne pas être trop long, mentionnons seulement les *Mendiants*, de Guillard, à M. Le Duc; un *Vase de fleurs*, de Van Huysum, une *Vierge*, de Toussaint, et l'*Enlèvement des Sabines*, gouache à Mme Morel; une *Vénus*, copie du Corrège par Rupalley, la *Cathédrale de Bayeux*, de Maugendre; les *Boudeurs*, de Delauney; les *Baigneuses*, de Lancret; le *Pèlerinage à La Délivrande*, le *Hussard en vedette*, un *Episode du Camp de Vaussieux*, une *Scène militaire*, de Le Pippre; la *Conversion de Saint-Paul* d'après Rubens, à M. Georges Villers; la *Réunion de la Famille d'Houdetot*, charmant tableau de genre par le Comte d'Houdetot, l'*Inquisition*, à Mme Le Saulnier de Pierrefonds; un *Effet de Neige*, de Le Pippre, à Mlle Doucet; les *Néréides*, de Van Loo, à M. Malherbe; un *Repas chinois*, peinture chinoise curieuse, à Mme Doullys; *Sainte Madeleine*, à M. Salles; *Ruth et Booz*, attribué au Corrège, à Mme Chaumont; l'*Immaculée Conception*, école de Murillo, à Mlle Bourdon; *Camoëns sauvant les Lusiades*, par Horace Vernet et *Vue de Saint-Pierre de Rome*, par Allaux, à M. le Baron Gérard; une *Copie de Téniers* et une *Vierge*, de Jules Romain, à M. Daché.

Il nous reste encore à rendre compte des objets d'art et curiosités de tout genre, et ici plus que jamais la besogne est ardue; la méthode qui nous paraît la plus simple et la plus claire consistera à citer successivement les divers exposants qui ont bien voulu confier leurs trésors au comité pour permettre aux amateurs de les admirer; ce sont, dans l'ordre du catalogue:

M. Le Duc, statuaire; une espingole du XVIII^e^ siècle, des miniatures, des almanachs illustrés.

Mme Morel, de Bayeux: un bahut normand de la Renaissance, un coffre de mariage, une petite table en chêne sculpté, des flambeaux Louis XVI, un compotier de Saxe, et de curieuses assiettes de Delft et de Nevers, une charmante petite glace Louis XVI.

M. Georges Villers: une magnifique collection de bijoux normands, de miniatures, de reliures et éditions rares, de dentelles normandes, de

point de Venise et d'application d'Angleterre, un fusil à pierre et des épées de Sahagon de Tolède.

Mme LE SAULNIER DE PIERREFONDS : une splendide soupière et un plat en vieux Chine, un légumier de vieux Saxe, un drageoir en or, des candélabres en bronze doré et ciselé.

M. Roger DE GOMIECOURT, des vases en vieux Bayeux, des bijoux normands, des dentelles de Valenciennes, d'Argentan, d'Angleterre, des reliures et éditions rares.

M. DE COURSON : des faïences de Rouen et Strasbourg, une saucière de Saxe, une jolie pendule Empire, des reliures remarquables.

Mlle DOUCET, une curieuse statuette du XVIII^e^ siècle, des vases, tasse et assiette en porcelaine de Bayeux.

M. MALHERBE, un buste de Mme du Barry, un berger et une bergère en biscuit de Sèvres, des épées d'argent, un déjeuner en vieux Bayeux, des bijoux anciens, un compotier aux armes de Richelieu, un fragment de vitrail du XIV^e^ siècle, un costume d'homme, habit, veste et culotte, en soie bleue, du temps de Louis XVI.

M. DÉDOUIT, une assiette en étain et un buste de Napoléon en biscuit de Bayeux.

Mme DOULLYS, un groupe en biscuit, l'Été et l'Hiver.

Mme CHAUMONT, une coupe de Sèvres, un légumier en vieux Chine, une reliure de Thouvenin, un moutardier et des salières Empire.

Mlle LE SÉNÉCAL, des bijoux normands, trois couteaux et un petit couvert provenant de la Marquise de Malherbe, deux camées antiques.

Mme BAZIN, un compotier de Strasbourg et une assiette de Creil.

M. le Vicomte PORTALIS, un fort beau bureau plat en acajou et marqueterie, garni de bronze ciselé et doré ; une statue de Frédéric en vieux Saxe.

Mmes GUEUDON, des bijoux anciens, un coffret et un huilier en vernis Martin, époque Louis XV, une tasse de vieux Limoges, des dentelles de Valenciennes.

M. D'ARTHENAY, une horloge Louis XVI, des armes anciennes, des faïences de Strasbourg, des bijoux normands, une très curieuse vielle Louis XIV, portant la marque de Jouet, luthier à Bayeux.

Mlle BOURDON, une pendule donnée par Maximilien, roi de Bavière, des bijoux normands.

Mme la Vicomtesse DE VAULOGÉ, un magnifique bureau Louis XIII, en marqueterie, des appliques, un cartel en bronze doré, une belle pendule en vernis Martin, une bergère Louis XV.

Mme Seigle, de Bayeux, une croix normande, montée en or, d'une dimension et d'un travail absolument remarquables.

M. de Juvigny : deux fauteuils Louis XIV, en Aubusson.

M. Payan : deux lions en faïence de Rouen.

M. l'abbé Le Lièvre : un crucifix du xvii^e^ siècle, des livres rares et anciens, à reliures remarquables, une chasuble ancienne.

Mlle Le Lièvre : une vierge en ivoire, du xvii^e^ siècle, et un merveilleux médaillon en ivoire sculpté à jour.

M. Tallevast : deux vestes de soie brodée et deux mules brodées du xviii^e^ siècle ; pendule et vases en porcelaine d'Isigny ; salières, moutardiers, bouts de table, flacons, assiettes en argent ; bijoux curieux, manuscrits enluminés, guipure et point de Venise.

M. Guillemette : une console Louis XVI, des bijoux normands, un très curieux acte de mariage sur vélin enluminé, du 10 février 1568.

M. Guisle : une chaise Louis XIII et un sabre.

M. Lemière : une glace psyché Louis XVI, fort jolie, un émail remarquable et de belles reliures.

M. Sujobert : une armoire et une horloge normandes, en chêne sculpté ; des fichus normands, des faïences anciennes.

M. Belhache : un beau cartel Louis XVI.

M. le Comte d'Auxais, un curieux parapluie de famille, en soie rouge, un beau dyptique en ivoire du xiii^e^ siècle, et la gazette de Renaudot (1633).

M. Anquetil, des bijoux normands, de curieuses pièces anciennes et livres rares.

M. Daché, des bijoux anciens fort remarquables, un bel ivoire du xviii^e^ siècle.

Enfin, des Anonymes ont prêté un très beau fauteuil régence, en tapisserie d'Aubusson, des bijoux anciens, des montres curieuses, une statue de la Vierge en vieux Nevers et une belle armoire normande vitrée.

La troisième salle de l'Exposition est plus particulièrement consacrée aux miniatures, dessins, gravures et aquarelles.

On y remarque, entr'autres, *la Sortie de l'Eglise de Varengeville*, et la *Bonne Pipe*, par Mlle Debillemont-Chardon ; une *Perdrix* et des *Fleurs* et *Faïences*, par Louis Chambellan ; les *Ruines de la Cour des Comptes*, par O. Chéron ; deux très jolies miniatures, *Jeune femme* et *Carmen*, par Mlle L.-C. Chrétien ; trois *vues de Rouen*, aquarelles d'un effet de lumière saisissant, par Henri Vignet ; un *Soir à Portrieux*, par de Brucheville ; une *Barque de Trouville*, par Delaistre ; deux *Portraits* au fusain, par

M. Osbert ; une *Cathédrale de Bayeux* et un *Groupe de fleurs* au fusain, par M. O. Hierholtz ; *six délicieuses miniatures*, par Mme Rossert ; deux charmants *Portraits d'Enfant*, miniatures exquises, avec une non moins exquise poésie de Mlle Marie Obolska ; une aquarelle, *Anémones*, et deux miniatures, *Jeune Fille au marché* et *Retour de la pêche*, par Mlle Gabrielle Lesueur ; des *mains*, vigoureusement étudiées par Géricault ; la *Demoiselle de Fontenailles*, la *Falaise de Sainte-Honorine* et *Derrière la Cambette*, par notre compatriote Aymar Pezant ; un *Portrait de Jeune fille* et une *Etude Louis XV*, par Mlle J. Rohdé.

Dans cette salle figurent aussi de curieuses faïences, les *Bateaux* et les *Pommes*, exécutées à Sarreguemines, d'après les dessins de M. Félix Aubert, de Langrune ; un bas-relief céramique, *Etalon*, par MM. Le Duc et Hervieu ; un autre en grès, de M. Le Duc ; le *Buste de M. le Marquis de Cornulier*, en biscuit de Bayeux, par MM. Le Duc et Morlent ; une *statuette équestre* en bronze, un *Masque du Poussin* en terre cuite, par M. Le Duc ; une table, un encrier, un buffet crédence, par M. Le Rouxel, de Tracy ; et un médaillon en plâtre, par M. G. de Basley.

Revenant maintenant à l'entrée de l'Exposition nous visiterons la Salle des Pas-Perdus, qui renferme, elle aussi, nombre d'œuvres des plus dignes d'attirer l'attention.

Le milieu du grand panneau formé par le mur de gauche, en face des fenêtres, est occupé par une merveilleuse tapisserie d'Aubusson, représentant une *Chasse au cerf*, et appartenant à M. le Baron Maurice Gérard.

Au-dessus, en formant frise tout autour de la salle, une parfaite reproduction de la *Tapisserie de Bayeux*, peinture sur toile blanche de 30 mètres de longueur, chef-d'œuvre de patience et d'habileté exécuté sous la direction des Dames Ursulines de Bayeux, qui ont exposé aussi une très jolie poupée en costume de *paysanne Normande*, avec la si gracieuse *bavolette* qui faisait jadis l'admiration des étrangers, et avait tant contribué au renom de beauté de nos aïeules.

Près de l'entrée, une grande toile de Ravanne, les *Picoteux à Grandcamp*, d'une tonalité un peu grise, mais d'un effet saisissant de vérité ; plus loin, les portraits de deux Bayeusains, MM. *Michel* et *Focheux*, et un *portrait de Jeune fille*, par M. Doëns de Lambert ; une belle *Etude pour l'Education d'Achille*, d'Eugène Delacroix ; une marine d'Isabey, *Devant Portsmouth*, à M. le baron Gérard, ainsi qu'une vue de *Fontainebleau* par Ouvrié ; une *Visite à la Petite Morte*, étude bretonne pleine de sentiment, et *Callot gravant une eau-forte*, par M. Georges Verdier, pro-

fesseur de dessin à notre Collège ; une toile pleine d'expression et de grâce, *Griselidis,* par Mlle Godin ; et, au-dessous, une très curieuse *peinture sur bois,* portant la date de 1471, et représentant le Baiser de Judas, la Flagellation, le Crucifiement, la Résurrection et la Descente aux Limbes, dont l'entrée est représentée par la gueule d'un monstre marin, de laquelle sortent les âmes des justes à la voix du Sauveur.

Au centre de la salle sont disposées les œuvres de sculpture, toutes excessivement remarquables : notons d'abord le *Buste de M. Georges Villers*, par Le Duc, œuvre d'un grand mérite, qui a eu les honneurs du Salon, et qui immortalisera les traits, si populaires dans notre ville, de l'érudit Bayeusain, dont nous trouvions déjà la ressemblance discrètement exprimée dans la statue d'Alain-Chartier récemment érigée à Bayeux ; M. Le Duc a exposé aussi le *Buste de M. Demagny,* maire d'Isigny ; une très jolie statue équestre en bronze, *Au Bois de Boulogne,* et plusieurs œuvres de terre cuite ou de bronze, que nous avons rencontrées en visitant les autres parties de l'Exposition.

L'*Etude de Vieillard*, buste en bois de M. de Laheudrie, mérite aussi de sincères éloges, ainsi que la statue de plâtre patiné du lépreux, le *Contagieux maudit*, dont l'attitude et l'expression de souffrance et de désolation sont rendues avec une vérité qui produit une profonde impression.

Il nous reste à signaler, dans la Salle des Pas-Perdus, la vitrine de *Reliures artistiques*, exécutées avec tant de talent par l'habile relieur bayeusain, M. Vassal ; une autre vitrine de reliures de genres divers, d'un réel mérite, exposées par M. Auvray, et qui, peut-être, eût été mieux à sa place dans la salle consacrée aux objets d'art et curiosités bibliographiques, plutôt qu'au milieu des produits du pays.

La magnifique vitrine de *Poterie Normande*, grès flammés et faïences à reflets métalliques, de M. Desmants, de Subles, font ressortir l'intérêt tout spécial de ces œuvres d'art, d'un caractère absolument artistique et d'un mérite exceptionnel ; l'élégance des formes, la richesse de ton des émaux, le brillant des reflets dorés et argentés, enfin les dessins à la fois si pittoresques, si élégants, si capricieux et pourtant si nets et si purs, défient toute comparaison ; au reste, nous avons déjà maintes fois fait l'éloge des œuvres de M. Desmant, qu'on peut, d'ailleurs, apprécier à son dépôt d'exposition et de vente, rue Saint-Martin ; les reproductions si fidèles et si originales de sujets empruntés à la Tapisserie ont surtout, pour notre contrée, un puissant intérêt ; à signaler aussi des vases et des amphores vraiment splendides, et deux curieux vases de chasse, produits de la collaboration de MM. Desmant, Le Duc et E. Marie, qui ont réuni,

pour ces œuvres vraiment réussies, leurs talents de céramiste, de sculpteur et de ferronnier d'art.

Enfin, plusieurs vitrines renferment de fort beaux spécimens de cette *industrie dentellière*, jadis si prospère dans notre pays, en faveur de laquelle M. Engerand, le distingué conférencier, faisait, l'autre soir, à la Salle Saint-Laurent, un si éloquent et si pressant appel à tous les amis et admirateurs de cet art si délicat et si gracieux : un rochet en Chantilly, deux médaillons armoriés de l'aube du cardinal Vanutelli, une écharpe et un éventail polychrome, dessinés par M. Félix Aubert, forment les pièces les plus remarquables de l'exposition de M. Robert, de Courseulles ; quant à la maison Lefébure, qui ne néglige rien pour se maintenir toujours à la hauteur du rang élevé qu'elle occupe dans la fabrication des dentelles, ses vitrines sont simplement merveilleuses : éventails, volants, écharpes, tabliers, barbes et objets divers, en dentelle noire ou blanche, en point de Bayeux, Chantilly ou d'Alençon, défient toute description et sont dignes de l'admiration des plus fins connaisseurs.

Nous empruntons au *Journal des Arts*, qui se publie à Paris, un compte-rendu de cette Exposition artistique, dû à la plume compétente d'un écrivain et critique d'art bien connu, M. L. Coutil :

Pour la première fois, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux organise une exposition avec ses seules ressources ; elle a, du reste, fort bien débuté, car les quatre grandes salles de l'ancien Palais épiscopal sont aménagées avec intelligence et beaucoup de goût.

Nous adresserons donc toutes nos félicitations à MM. Clouard, un des présidents du comité, Tranchand, Bazire, Verdier et de Gomiecourt, organisateurs de la partie réservée à l'Art Moderne, et à MM. Gardin-Villers, président, Tallevast, Anquetil, Payan, Lemière, abbé Magdelaine et Guillemette, pour la partie rétrospective de cette exposition, qui n'est pas la moins intéressante.

Nous accédons aux salles d'exposition par un bel escalier éclairé par deux verrières modernes, peintes par M. Mazuet ; elles sont destinées à une église du département de la Manche et au séminaire de Bayeux ; quelques tapisseries et des plantes vertes ornent les murs.

La grande salle des Pas-Perdus est consacrée à la peinture, à la sculpture et à des industries locales. Nous y avons remarqué le moulage du beau groupe de Le Duc, le *Mobile blessé*, qui occupe tout un côté : le bronze se trouve à Caen, près de l'Orne, au bas du Monument élevé aux

Mobiles du Calvados. Dans cette salle, nous retrouvons du même artiste, les bustes de MM. Demagny, G. Villers, Yann Nibor et un masque puissant de N. Poussin. Nous ne saurions oublier le *Contagieux maudit*, à l'allure farouche, statue de Lemarquier.

Comme peinture, nous citerons : de Ravanne, *Les Picoteux à Grandcamp*, *Marée basse* et *Barque en mer*, remarquables par leur exécution ferme et parfois un peu trop heurtée dans les modelés ; les *Paysans bretons veillant un enfant mort*, de Verdier, professeur de dessin au Collège de Bayeux, dont la facture souple et grasse est préférable au *Jacques Callot*, gravant une planche, exposé un peu plus loin.

La *Griselidis*, de M^lle^ Godin, est peut-être un peu bleuâtre dans les tons gris de la tête ; néanmoins, elle est fraîche de ton et composée avec goût.

Dans cette salle, se trouve une grande vitrine renfermant une série très variée de grès artistiques, exécutés à Sables (Calvados), aux environs de Bayeux, par M. Desmant. Nous y avons remarqué deux grands vases aux formes originales, dont l'ornementation est empruntée à la Tapisserie de la Reine Mathilde : quelques plaques reproduisent aussi des scènes de l'embarquement du duc Guillaume ; des buires et vasques exécutés au grand feu, avec des décors bizarres ou des reflets métalliques, complètent la série vraiment originale exposée par M. Desmant.

Quelques belles bandes de dentelles de Bayeux ont été envoyées par M. Lefébure, et des dentelles polychromes par M. Robert, de Courseulles.

Après avoir traversé un couloir orné de Tapisseries du XVII^e^ siècle, ayant appartenu à Mg^r^ de Luynes, évêque de Bayeux, nous accédons aux trois grandes salles, dont l'une a été tendue d'andrinople pour ne pas toucher aux lambris Louis XV ; elle est réservée spécialement à la peinture ; nous y avons remarqué le *Modèle*, de Quinsac ; des *Vaches dans un gras pâturage*, de Marais ; de charmantes marines de Le Gout-Gérard, prises à Concarneau et Anvers ; plusieurs études et une étude de vaches, par Pezant, qui est originaire de Bayeux ; des études de Dantan, Butin, Gagliardini ; une *Vue de Capri*, par Darasse ; des *Figues*, des *Huîtres* et la *Dinde truffée*, par Fouace ; le *Val des Moulins*, par Dornois, qu'il a reproduit plusieurs fois ; des *Animaux*, de Barillot ; une *Prairie*, par C. Bernier ; des *Etudes d'Orient*, de F. Brest ; le *Père Corot*, par Foubert ; un *Troupeau*, par Guignard ; les *bords de la Seine*, esquisse d'Heilbuth ; des *Roses*, de Madeleine Lemaire ; *Une garde du drapeau*, de Protais ; une *Nativité*, de Tassaert ; *La Maternité*, de Moreau de Tours ; le *Palais de Fontainebleau*, par J. Ouvrié.

Nous remarquons encore une superbe marine de M. Eug. Berthelon : *Coucher de soleil sur la côte normande ;* un autre effet de *Soleil couchant à Villers-sur-Mer*, de M. André Delaistre ; une *vue du château de Coucy* et un *Paysage*, de M. G. de Dramard ; des études de *Vaches*, par M. Ad. Marais, le puissant animalier.

Parmi les miniatures, nous citerons les portraits de femme de M^lle^ J. Rhodé, de M^lle^ Rossert, et ceux de M^me^ Chrétien, des *Anémones* et un *Retour de Pêche*, de M^lle^ G. Le Sueur, fort jolis de coloris.

Comme aquarelles, celles d'Olivier Chéron, un artiste sourd et muet, de Soulagny (Calvados), ce jeune artiste est des plus méritants. *La bonne pipe*, de M^lle^ Debillemont-Chardon, nous représente un rusé paysan normand savourant alternativement sa pipe en terre et le clairet des côteaux de la vallée d'Eure.

Enfin avec l'eau forte de M^lle^ Henriette Lecoq, brillante et bien mordue, nous terminons l'énumération des œuvres modernes.

Entre ces deux salles se trouve la Salle du Faune, ainsi dénommée à cause d'une statue en plâtre. Là, on a laissé apparaître la riche décoration Régence composée de rocailles et de fleurs, surmontées d'oiseaux : les décorations et l'édifice lui-même datent du cardinal de Lorraine.

C'est dans cette salle que l'on a installé la partie rétrospective. Au centre, se trouve un beau cartel, posé sur un socle, en vernis martin, orné de cuivres rocaille, d'une parfaite conservation ; il est accompagné de deux appliques Louis XVI, appartenant aussi à Mme la V^tesse^ de Vaulogé.

Plus bas, se trouve une pendule et son socle, accompagnée de deux vases dorés sur fond vert, exécutés à Isigny (Calvados), fabrique qui produisit jusqu'en 1830.

Les vieilles dentelles de Bayeux se retrouvent tout naturellement dans cette exhibition. M. Tallevast nous montre une bande de guipure duchesse très fine, du XVIII^e^ siècle, elle était destinée à un bonnet monté de dame du pays ; à côté, c'est une manche d'aube au point de Venise du XVII^e^ siècle, fort belle avec ses entrelacs ajourés (M. Tallevast possède même l'aube entière) ; MM. G. Villers et Lefébure, de Paris, ont envoyé de riches dentelles anciennes de Bayeux, ou en point de Venise et d'Angleterre.

Une vitrine contient de vieux fichus normands, si recherchés actuellement dans nos ameublements et dont les dessins, il faut bien le dire, étaient souvent fort jolis. M. G. Villers a envoyé une série de bijoux normands et des boutons en verroterie locale, en usage à la fin du XVIII^e^ siècle. A propos, nous devons indiquer tout spécialement la croix et les

belles boucles d'oreilles du style Louis XIV, ornées de brillants fabriqués à Anetoville, près Caumont (Calvados), qui occupait jadis jusqu'à 80 orfèvres.

Parmi les œuvres d'art anciennes, la première place revient au portrait du colonel Le Ménestrel des Granges ; orné de sa cuirasse, une grande écharpe, rouge éteint, descend de l'épaule et retombe sur la main droite, tandis que la gauche est levée et s'appuie sur une canne : ce beau portrait de de Troy porte une légende peinte au haut du cadre.

A côté, se trouve un portrait de femme attribué également à de Troy, mais la tête seule offre quelque intérêt ; les fonds ont été maladroitement repeints ; il représente Louise Le Ménestrel, épouse du marquis de Neufchelles, maréchal de camp. Trois petits portraits, l'un de Restout, peint par lui-même, l'autre d'un docteur, et enfin celui de la marquise de Malherbe, exécutés par le même peintre, et un autre par Santerre.

Nous citerons quelques aquarelles d'Eugène Delacroix ; une *Panthère à l'affût ;* des *Etudes* de Géricault ; des *Baigneuses,* de Lancret, provenant de la collection Marcille ; des *Scènes turques*, de Decamps ; *Les frères Bredin,* amateurs d'art, par Boilly, une des plus charmantes œuvres de ce peintre distingué ; un petit portrait du duc de Nemours enfant, par Drolling ; un *Turc*, aquarelle très riche de ton, par Deveria ; le *Camoëns sauvant les Lusiades*, tableau de chevalet, par H. Vernet. Il convient aussi de mentionner un acte de mariage de 10 février 1568 ; cette jolie enluminure, mesurant 0 m. 25 de largeur sur 0 m. 18 de hauteur, est ornée dans ses angles des figures des quatre évangélistes fort bien peints.

Pour terminer cette énumération, nous indiquerons un lot de tabatières décorées généralement de miniatures, par Goubert, Hall, Robinot et autres, ainsi qu'un drageoir en or ciselé et émaillé de Louis XVI.

Parmi les meubles, il convient de signaler un cabinet italien Louis XIII, en marqueterie, appartenant à M^me^ la vicomtesse de Vaulogé, et l'élégant bureau Empire, orné de cuivres, de M. le vicomte Portalis ; une viole curieuse fabriquée par un luthier de Bayeux.

Parmi les faïences et porcelaines se trouvent un grand plat rayonnant à décors bleus, style Bérain, en faïence de Rouen ; une remarquable soupière avec plateau et couvercle orné d'un chou et de haricots verts, les quatre pieds en volutes se terminent par des branchages ; cette pièce très rare est en porcelaine de Chine, de la Compagnie des Indes ; un petit déjeuner pour enfant en vieux Bayeux, décor chinois ; une assiette et une tasse à thé polychrome, de la même fabrique normande, qui a fonctionné jusqu'en 1860. Nous trouvons plus loin un buste de Napoléon III en biscuit de Bayeux.

Une curieuse assiette en étain à festons Louis XV, porte au centre le porc-épic royal avec la devise ; ce modèle ancien a été copié de nos jours et se retrouve chez tous les brocanteurs.

Nous ne pouvons citer les choses charmantes envoyées par les collectionneurs de la région. Mais cette exposition prouve qu'aussitôt que ces salles seront définitivement affectées au musée projeté, il ne tardera pas à s'enrichir de forts jolis objets. Il n'en saurait être autrement, puisque le député de l'arrondissement, M. le baron Gérard, descendant de notre distingué peintre d'histoire, a contribué, pour sa part, au succès de cette belle exposition en se dépouillant momentanément d'une partie de ses tableaux.

En outre, il est à désirer que ce musée soit installé le plus tôt possible.

Il serait à souhaiter encore que l'accès du Musée-Bibliothèque fût aussi facile que celui du Trésor de la Cathédrale, où l'on peut travailler et prendre des notes à son aise.

. . . . . .

Nous souhaitons aux organisateurs de l'exposition actuelle le succès qu'ils méritent ; ils ont choisi un moment propice, et, de plus, comme Bayeux est à proximité des nombreuses plages de la côte du Calvados, où affluent, cette année, les baigneurs, il faut espérer que ceux-ci voudront faire, par le petit Decauville nouvellement installé, l'excursion à Bayeux, intéressante à tous égards, ne serait-ce que pour sa remarquable Cathédrale et son Trésor, renfermant la Chasuble de saint Regnobert ; un siège fort curieux et une armoire peinte du XII[e] siècle ; puis la chaire romane de saint Vigor le vieux, et cette si curieuse maison à pans de bois située à l'angle de la rue Saint-Martin, reposant sur des colonnes de pierre du XV[e] siècle, avec sa porte rectangulaire montée de pampres. Il y aurait bien d'autres coins curieux à signaler dans les rues de Bayeux, où l'on voit circuler encore les laitières portant, avec un pittoresque déhanchement, les pots à lait aux reflets dorés.

L. Coutil.

Le Concert du Mardi 22 Août

Par une heureuse innovation, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux offre annuellement à ses Membres et à leurs familles une Soirée, dans laquelle la musique mêle ses attractions à l'intérêt qui s'attache aux paroles spirituelles et savantes d'un conférencier.

M. Ambroise Colin, M. Gabriel Desclosières et M. Sophronyme Loudier, le sympathique collaborateur de l'*Echo Bayeusain*, eurent, les années précédentes, le privilège de captiver l'attention d'un auditoire d'élite.

Cette année, une séance de ce genre coïncidait avec l'Exposition artistique si bien réussie de l'Hôtel-de-Ville, et un programme bien rempli de la soirée de mardi, avait attiré, dans la salle Saint-Laurent, une assistance nombreuse et choisie.

Pour la partie littéraire, un conférencier, avantageusement connu, M. Emile Hess, avait promis son concours.

Un empêchement imprévu, ayant privé les organisateurs de la soirée de sa présence, un de nos concitoyens, correspondant de l'Institut, professeur de Littérature étrangère à la Faculté d'Aix, M. Ch. Joret, a fait acte d'une grande complaisance, en consentant à le remplacer, pour ainsi dire, au *pied levé*.

Le sujet, qu'il a traité pour ainsi dire à l'improviste, était les *Jardins d'autrefois*.

Pendant une heure, l'auteur du livre *De la Rose*, le biographe du voyageur Tavernier, a fortement intéressé ses auditeurs par les renseignements curieux qu'il a donnés sur les anciens jardins.

Les applaudissements unanimes de l'assemblée lui ont témoigné sa satisfaction et sa reconnaissance.

La partie musicale était représentée par M. et M^me^ Michaud,

des Grands Concerts de Paris, en ce moment en villègiature sur nos côtes.

Ces artistes distingués, doués de voix fraîches et profondément sympathiques et qui avaient bien voulu, d'une manière toute gracieuse, prêter le concours de leur talent à la Société, ont interprété, avec un réel succès, des morceaux de divers genres.

Les applaudissements redoublés, que leur a prodigués l'auditoire, ont été un juste hommage rendu à leur mérite, à leur désintéressement et à leur complaisance.

Quant à la Société Philharmonique, nous n'avons pas besoin de dire que, comme toujours, elle a été ce qu'elle est, c'est-à-dire une phalange que l'on entend avec une entière satisfaction.

Ajoutons qu'entre les deux parties du Concert, une Quête au bénéfice des pauvres a été faite par Mesdames la Comtesse Foy et Daché, accompagnées de MM. Londet, vice-président de la Société, et de Lacour, receveur des finances.

Mgr Amette et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres

DE BAYEUX

Le jeudi 9 mars, à 4 heures de l'après-midi, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a été reçue, au Palais Episcopal, par S. G. Mgr AMETTE, Evêque de Bayeux et Lisieux.

M. JORET-DESCLOSIÈRES, Président de la Société, s'est exprimé à peu près en ces termes :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et de vous adresser en leur nom une requête qui, je l'espère, sera favorablement accueillie.

Plusieurs de vos illustres prédécesseurs, notamment Mgr d'Albert de Luynes et les derniers Evêques de Bayeux, ont bien voulu accepter le titre de Membre d'honneur de notre Société.

Nous vous serions reconnaissants, Monseigneur, si vous vouliez bien comme eux nous permettre de vous inscrire au nombre de nos membres d'honneur.

Monseigneur l'Evêque, avec le tact, l'à-propos et l'amabilité qui lui sont habituels, a répondu qu'il était très touché de la démarche faite auprès de lui par les Membres de la Société académique bayeusaine ; la Religion a toujours été l'inspiratrice des Arts, la protectrice des Lettres, et toujours, malgré ce que l'on a pu dire, elle a favorisé les Sciences et s'est intéressée à leur progrès.

Monseigneur accepte donc avec reconnaissance de faire partie de la Société comme Membre d'honneur ; s'il ne peut promettre de prendra une part active à ses travaux, ni d'assister à ses séances, du moins il s'intéressera à ses études et sera heureux de les bénir.

La Société comprend trois branches : les Sciences, les Lettres et les Arts : Monseigneur en trouve une preuve vivante parmi les Membres présents, où il remarque un savant, M. l'abbé Le Lièvre,

et un artiste, M. l'abbé Belliard ; et, continuant de parcourir du regard l'assemblée, Sa Grandeur a un mot aimable pour chacune des personnes présentes qu'elle connaît déjà — et c'est le plus grand nombre ; apercevant, par exemple, M. Tavigny, le zélé président de la Corporation de Saint-Fiacre :

Vous, Messieurs, dit Monseigneur, vous interprétez et vous idéalisez la nature ; mais voici le président d'une société qui s'applique, elle, à perfectionner ses plus belles et ses plus utiles productions, la Corporation des Jardiniers.

M. Joret-Desclosières, se faisant, de nouveau, l'interprète de ses collègues, remercie Mgr Amette de l'honneur qu'il veut bien faire à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et exprime le désir que Sa Grandeur veuille bien rehausser par sa présence l'éclat des séances extraordinaires annuelles ; Monseigneur veut bien en faire la promesse ; puis, en se séparant des Membres de la Société, Mgr Amette tient, avec une exquise bienveillance, à serrer la main de chacun d'eux.

COURRIER ARTISTIQUE

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, notre Société doit mettre les lecteurs de ses Mémoires au courant des œuvres artistiques entreprises dans notre Bessin.

Le travail, le plus important en ce genre, est celui de la restauration du mobilier de la Cathédrale.

Deux autels nouveaux, l'un en pierre, l'autre en bois, les ferronneries artistiques enlevées lors de la réfection des supports de la Tour centrale, le Christ de la Mission de 1821 sont venus donner, à certaines parties de la noble église, un cachet artistique plus complet. Le placement de l'autel en pierre, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, a remis à jour des peintures murales où nous avons reconnu saint Lubin, évêque de Chartres, et l'humble vierge de Nanterre, sainte Geneviève, devenue la vénérée patronne de Paris. M. Doëns de Lambert, qui avait exposé plusieurs portraits remarqués à notre Exposition régionale, en a fait une copie excellente, qui orne la chapelle Saint-Jean-Baptiste, les crédits alloués pour les travaux de notre Cathédrale ne permettant pas la restauration des peintures originales, si inopinément découvertes.

D'une élégante arcature du XVI^e^ siècle, avec peintures et sculptures de même époque, arrachée à l'humidité et qui paraît avoir été la clôture d'un reliquaire, M. l'abbé Deslandes a su reformer un autel très artistique pour la chapelle Sainte-Catherine.

Les grilles du chanoine Lebas, qui fermaient autrefois les collatéraux de la grande nef et la porte ou jaune du Jubé où s'appuyait l'autel mobile pour la paroisse, sauvées de la rouille, ferment maintenant la curieuse chapelle de Bonne-Nouvelle, celles des Fonts et de l'Annonciation.

Les inscriptions tumulaires de nos évêques, ensevelis dans la nef

et sous la Tour centrale, ont été renouvelées. Grâce à elles, nous pouvons prier sur les sépultures de Robert des Ablèges, Thomas de Fréauville, Henri II de Pardieu, Louis de Harcourt et François de Nesmond.

Enfin, le Christ de Mission, suppléant les Crucifix fameux du Jubé et du sanctuaire de notre Cathédrale, occupe heureusement l'arcade voisine de l'escalier des orgues.

Nous signalerons aussi la confection des belles armoires du Trésor, dans la haute sacristie, et les richesses qu'elles renferment : vases sacrés, anciens reliquaires, ornements, collectionnés par notre docte et modeste collègue, M. le chanoine Deslandes, bibliothécaire du Chapitre.

Nous ne devons pas oublier l'heureux achèvement du sanctuaire et du chœur de l'Eglise Saint-Exupère. Les quatre verrières de MM. Mazuet, père et fils, les deux autels-crédence sculptés par M. Godefroy.

Signalons aussi les peintures du regretté *Louis Chifflet*, à l'Hôtel-Dieu de Bayeux et dans les chapelles du *Sacré-Cœur*, *au Grand-Séminaire*, et de la *Vierge*, *à Sommervieu*, les décors de l'arc triomphal de l'*Eglise d'Agy ;* par *M. Castel*, la réfection de la nef de *Commes*, la restauration du portail de *Tour*, et les heureuses modifications apportées à l'église de *Tracy-sur-Mer*.

Il ne nous appartient pas de qualifier les reprises exécutées sous la tribune des orgues et dans la chapelle baptismale de la Cathédrale. La lenteur des travaux et les échafaudages qui les masquent ne nous permettent pas d'en apprécier l'importance et nous n'avons guère cru à leur nécessité.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Pour la première fois, nous essayons de rendre compte des livres intéressant l'histoire de notre contrée.

Le premier, que nous devons signaler, est l'Etude Historique de M. l'abbé Masselin, vicaire de Saint-Michel de Vaucelles de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, intitulée : Le Diocèse de Bayeux, du Ier au XIe siècle.

Le cadre est un peu vaste pour être rempli dans les loisirs d'un ministère varié et constant. L'introduction, sur les sources de l'histoire de nos premiers évêques, est très intéressante, elle énumère: I. Les listes épiscopales ; II. Les documents hagiographiques ; III. Les historiens. L'auteur aurait pu y joindre les peintures, vitraux, miniatures et sculptures. Sept chapitres utilisent les documents rappelés dans l'introduction. Voici les titres :

Chapitre Ier : L'évangélisation aux temps apostoliques ; Chapitre II : Les persécutions et les invasions du IIe au Ve siècles ; Chapitre III : L'évangélisation définitive au Ve siècle ; Chapitre IV : La période Mérovingienne : Evêques et Moines du Ve au VIIe siècles ; Chapitre V : La période Carlovingienne, de l'an 700 à l'an 840 ; Chapitre VI : Commencement de la période Normande, de l'an 840 à l'an 1000 ; Chapitre VII : Les translations des Reliques au IXe et au Xe siècles. Chaque chapitre est précédé par le synchronisme de l'époque à laquelle il se rapporte : l'histoire de notre Diocèse est ainsi rattachée à celle de notre pays et de l'église universelle.

Nous aurions aimé que l'auteur eût remonté toujours aux documents locaux, plus précis et plus nets que les auteurs de seconde main, qui semblent être ses autorités et ses guides. Des travaux hagiologiques et historiques récents auraient éclairé la marche de M. Masselin et modifié quelques-uns de ces jugements, nous n'osons dire redressé ses erreurs.

Pourquoi n'avoir pas consulté les documents inédits de la Bibliothèque capitulaire, les Vigilia Joannis Petite, par exemple, et les travaux préparatoires aux légendes de notre Propre diocésain ? Hermant et M. Lair sont-ils des autorités indiscutables, nos bréviaires manuscrits, bien antérieurs à ces deux auteurs, n'apporteraient-ils point avec eux un témoignage historique d'un bien autre poids que l'hypothèse émise en note que Révérend ne serait autre que Regnobert avec le nom latin qu'il avait pris au baptême ! Malgré sa préparation souvent interrompue, et sa publication probablement hâtive, l'étude de M. Masselin sur le Diocèse de Bayeux est un travail intéressant et bien conçu.

C'est dans les papiers d'un bayeusain, Michel Le Courtois de Surlaville, disparu au commencement de ce siècle, que M. de Beaumont a puisé les éléments de son curieux et très documenté travail sur la lutte suprême des Français et des Anglais au Canada. *Les Derniers Jours de l'Acadie*, c'est le titre de l'ouvrage de notre compatriote, montrent un *stratégiste et un organisateur habile*, dans la personne de M. de Surlaville : en lui, désormais, on peut saluer une illustration bayeusaine de plus.

Il nous reste à parler de deux Biographies, moins importantes en faits, se rapportant à l'histoire de l'Eglise ou de l'Etat. La première a été consacrée par M. Gaston Lavalley à Septime Le Pippre, valeureux soldat et aquarelliste original et fin dont la tombe et la mémoire sont vénérées dans le cimetière de Villiers-le-Sec. L'aimable jeune homme, le soldat héroïque, l'artiste fils de ses œuvres et marquant chacune de ses productions d'une touche personnelle et d'un talent de plus en plus mûri, méritait un tel biographe. M. Lavalley a édité, en bibliophile et en artiste, les pages qu'il consacrait à une existence si prématurément brisée. Nous regrettons qu'elles n'aient pas trouvé plus de lecteurs.

Un artiste moins belliqueux et d'une renommée moins brillante, le docte, pieux et toujours valétudinaire Louis Chifflet trouvait, pour son pinceau, des personnages bien différents de ces troupiers et paysans si chers à Septime Le Pippre. Nature méditative, idéaliste et profondément religieuse, Louis Chifflet consacra son pinceau à la décoration des églises. Sortant du banal et du vulgaire,

ne pouvant se résoudre à n'être qu'un copiste et à s'inféoder à une école picturale, l'étude et la prière devinrent les inspiratrices de toutes ses productions. La Cathédrale de Chartres, cette église Notre-Dame, merveille du XIIIe siècle, les peintures des Catacombes, les mosaïques byzantines et surtout les Lettres sacrées et les Ecrits des Mystiques et des Pères furent ses guides. Notre collègue, M. l'abbé Lefrançois, curé de Saint-Loup, dans sa Notice émue et fidèle, intitulée *Louis Chifflet*, nous montre les épreuves de l'enfance et de la vocation de ce décorateur désintéressé et fécond. On suit, pas à pas, les progrès de son talent et de son œuvre. Les derniers jours, si pleins d'épreuves et de douleurs, jettent leur note mélancolique dans cette touchante et amicale biographie, dont l'auteur s'efface constamment derrière l'œuvre et la personne de son héros.

Nous signalerons aussi la plaquette de M. le chanoine Deslandes, sur le Trésor de la Cathédrale, d'après les inventaires manuscrits de la Bibliothèque Capitulaire.

Le Secrétaire, A. LE LIÈVRE.

Notice nécrologique sur M. L. TAVIGNY

Notre Société ne peut oublier ceux dont le concours fut pour elle un honneur et dont le zèle a toujours favorisé ses travaux ; à ce titre, Messieurs, nous devons un souvenir reconnaissant et fidèle à notre bienveillant et modeste compatriote, M. Louis Tavigny, que la mort a frappé d'une manière si inopinée à l'heure même où, une fois de plus, il allait prouver l'intérêt qu'il portait à toutes nos solennités bayeusaines. Grâce à son influence aux heures d'organisation et d'incertitudes, M. Tavigny, soit pour ses collègues de la Société académique de Bayeux, soit pour la Corporation de Saint-Fiacre dont il était le président, savait aplanir les difficultés, faire interpréter et appliquer largement les règlements administratifs. Avec sa belle intelligence secondée d'une mémoire heureuse et d'une élocution facile, on le vit applaudir à nos travaux, encourager parmi nous les débutants et résumer, avec autant d'originalité que de fidélité, les questions les plus variées et les plus hauts enseignements des maîtres. Son obligeance inépuisable venait utiliser pour tous, ces qualités que je vous rappelle et que vous avez certainement reconnues bien avant moi chez notre regretté collègue. Il n'est donc pas étonnant que dans les domaines les plus divers, il ait été regardé comme un auxiliaire précieux. Le docte abbé Laffetay s'adressa, plus d'une fois, à M. Tavigny, pour débrouiller le chaos de notre bibliothèque si patiemment créée par M. Lambert. Après l'année terrible, on voulut classer, dans un nouvel ordre, la collection Lamare-Picquot, les fonds Tillard, Delarue et Boutin, préparer le catalogue des livres. Notre regretté collègue apporta sa bonne volonté et sa compétence à ces remaniements. Aussi, Messieurs, à la disparition du docte M. Bataillard, vice-président de la section des Sciences, Arts et Belles-

Lettres, dont nous sommes héritiers, la vice-présidence fut déférée à M. Louis Tavigny. — Sa piété filiale attribua aux bons souvenirs que son père avait laissés parmi nous, le vote qui le faisait le suppléant de son ami, notre président Bertot. Comme présent de bienvenue, notre vice-président nous apporta une Etude sur la Méthode et la Science, que vous pourrez retrouver dans nos archives. L'originalité du plan et la forme littéraire dans cette étude montrent bien le réel talent et la compétence du nouveau dignitaire. Plus tard, notre compagnie, reconnaissante, le choisit pour secrétaire-général. C'était à l'heure où le progrès des hommes et des choses, disait-on, demandait à la vieille Société, fille des Pezet, des Martin des Pallières, des Labbey, des Villers, des de Laboire et des de Toustain, de se rajeunir et de se transformer. Je vois encore M. Tavigny, près de cette table où j'ai l'honneur de vous parler, suivre d'un esprit attentif les propositions diverses émises par les bureaux de l'ancienne Société. Je l'entends, adoucissant, avec sa cordialité accoutumée, tout ce qui, dans les projets écrits ou les idées émises, semblait porter atteinte à cette harmonie traditionnelle, à cette allure pacifique des Sociétés jumelles, qui paraissaient surannées aux ardents... Le Comité d'érection du Monument Alain-Chartier devait naturellement admettre dans ses rangs ce bayeusain si au courant de l'histoire de sa ville natale, si heureux de se dévouer pour elle. Malgré une santé chancelante et profondément altérée, malgré des scrupules honorables qui, sans diminuer sa légitime popularité, lui avaient fait délaisser l'assemblée communale, M. Tavigny nous accorda un large, éclairé et généreux concours. Enfin, Messieurs, c'est à l'heure où les Arts et les Fleurs allaient donner à notre Hôtel-de-Ville une splendeur inaccoutumée, à l'heure où Louis Tavigny allait montrer à ses vieux condisciples de collège, aux érudits et aux artistes qu'il connaissait, à ces amis qu'il s'était conquis partout, sa ville natale, coquette et parée, toute rajeunie par ses fontaines et ses tramways, toute fière de ses vieux monuments, à l'ombre desquels il avait travaillé, grandi et souffert, c'est à cette heure que notre collègue nous a été enlevé. A bientôt, lui disait M. Villers, ce vieil ami d'enfance ; cet « à bientôt », notre doyen le disait sur la tombe de

M. Tavigny ; l' « à bientôt », ici, c'est cet imparfait crayon d'une personnalité sympathique entre toutes qui, par ses qualités et ses bienfaits, s'était acquis beaucoup d'amis, et dont le temps et la mort, qui font tout oublier, n'effaceront jamais le souvenir dans les rangs de notre Compagnie.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 24 Février 1898

Le Jeudi vingt-quatre Février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la première réunion de l'année a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Desclosières, assisté du vice-président Londet et de l'abbé Le Lièvre, secrétaire.

Sur la proposition de M. Londet, après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1897, sont admis à faire partie de la Société : MM. Promeyrat, principal du Collége, Thomas, professeur, et Clouard.

Assistaient à la séance : MM. Bazire, Cauchard, Garnier, Gautier, Guisle, Aubraye, d'Auxais, de Gomiecourt, Le Duc, Marie, Lamy, Lemaître, Moutier, Payan, Pain, Portalis, Tavigny et Villers.

La souscription pour le Monument Alain Chartier continuant sa marche progressive et le temps de l'érection approchant, la Société vote, comme appoint officiel de la Compagnie, une somme de cent francs.

C'est par un choix habile d'extraits de moralistes, de philosophes et des orateurs chrétiens que M. de Gomiecourt, dans son Etude sur la Charité, essaie de délimiter l'humanité, la philanthropie et la charité : le sens chrétien, quant au mot et quant à la pratique de la charité, donnera au socialisme son point utilitaire et pacificateur. Notre érudit professeur Londet a vivement intéressé l'Assemblée par sa communication sur une nouvelle Sonde marine. Une ingénieuse combinaison de leviers compense l'agitation des vagues et permet de mesurer, soit à la poupe, soit à la proue, la profondeur du sous-sol marin.

Séance du 5 Juin 1898

A deux heures et demie, en son local habituel, à l'Hôtel-de-Ville, le Jeudi cinq Juin, s'est réunie la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sous la présidence de M. Desclosières.

Assistaient à cette séance : MM. Aubrée, d'Auxais, Delmas, Clouard, Etienne, Guillemette, Gautier, de Gomiecourt, Guisle, Le Duc, Lesieur, Hamel, Londet, Le Lièvre, Mabire, Manoury, Moutier, Tavigny, Thomas, Valette, Portalis, Villers.

S'excusent par lettre : MM. Carré et Angérard.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mai est adopté.

Plusieurs sociétaires, désirant ainsi que la Société apporter aux fêtes d'Alain-Chartier un élément de splendeurs de plus, font remettre au bureau deux projets d'Exposition organisée par nos soins et à nos risques et périls. Le premier projet, signé par M. Tranchand, expose le plan et les moyens d'exécution d'une Exposition rétrospective de l'Art, le local proposé aux organisateurs, la facilité de classer par époques et dans des appartements séparés les objets à réunir pour l'exposition, les moyens de couvrir les frais d'organisation par tickets d'entrée, catalogues et photographies des salles, sont sommairement indiqués par lettre du 11 Juin.

Le second projet émane de M. Roger de Gomiecourt et de deux autres collègues. Il a un but moins spécial quoique signalant aussi une Exposition artistique puisqu'il parle d'un local pour les archives et pour nos réunions pendant les fêtes d'Alain Chartier.

Il est antérieur au projet de M. Tranchand et, à cause de la complexité des projets qu'il renferme, il est remis à un examen ultérieur et à une séance plus nombreuse. Après échange d'observations entre l'auteur de cette proposition et nos collègues, la Société voit avec regret la modicité de son budget, et la date prochaine des fêtes d'Alain Chartier l'empêche de donner suite immédiatement aux projets d'exposition artistique dont on vient de lui communiquer les plans. Du reste, le programme officiel arrêté par la Municipalité pour l'inauguration du monument Alain Chartier

barons bas-normands, complètent historiquement sa lecture précédente sur la Charité. Les bases historiques de la légende de la Fée d'Argouges, les versions les plus modernes de ses mésaventures et des données précieuses sur les descendants du noble preux habitant encore notre région, rappelées par M. de Gomiecourt, ont été écoutées avec intérêt.

Pour prendre date et ne pas laisser notre Compagnie ignorante des faits intéressant l'histoire de notre Cathédrale, votre Secrétaire fait revivre un moment l'ancienne disposition de l'intérieur et des abords du vénérable édifice. A l'aide de l'Obituaire et du Nécrologe, il indique les sépultures nettement connues dans la chapelle absidiale de N.-D. et indique quelles modifications elles ont subies. L'ouverture d'un caveau sépulcral pour Mgr Hugonin a mis à jour des tombes inconnues : une description des cercueils, des crânes et des ossements, sans qu'on puisse fixer l'identité des défunts, montre toute l'importance des fouilles faites près du tombeau de Mgr Didiot, vers le côté méridional.

Cette lecture du Secrétaire a fait suite à une étude du même genre à laquelle M. Villers, notre doyen d'âge et notre érudit collègue, a donné pour titre : Découverte d'un champ de sépultures de l'époque franque, à Surrain. M. Villers rappelle l'importance stratégique des camps du Manoir et d'Escures, pour surveiller soit la vallée de la Seulles, soit celle de l'Aure. Il voit, dans le plateau des Lièvres, à Surrain, un autre poste d'observation propre à garantir toute la vallée de l'Aure inférieure d'une invasion subite. Or, dans la seconde série des tombeaux trouvés à Surrain, se trouvent tous objets militaires: agrafes de ceinturons, pointe et manche d'angon, haches de combat, objets analogues aux trouvailles faites à Envermeu, par l'abbé Cochet, et à celles qui eurent lieu plus près de nous, à Pierre-Solin, accompagnées d'une médaille d'Arcadius. Aucune indication de numismatique ne venant fixer la date des sépultures de Surrain, on ne peut affirmer si ces tombes de l'époque franque abritèrent des habitants du pays ou quelques-uns de ses envahisseurs : Suions, Bretons ou Saxons, dont notre histoire a gardé tant de traces.

L'auteur du monument Alain Chartier nous révélera les procédés de fonte qui donneront au projet, qu'il a préparé avec M. Tony Noël, sa forme définitive et impérissable.

M. Payan nous expose et nous décrit un appareil d'éclairage à gaz d'acétylène, auquel il a donné le nom d'appareil ***Lux***. La comparaison du pouvoir éclairant, des prix de la matière première et des appareils fournissant le gaz ordinaire et l'acétylène, donne au travail de notre collègue un côté économique très intéressant. Les expériences des divers becs à acétylène agrémentent encore cette partie de notre séance, qui s'est terminée à 5 heures et demie.

Séance du Jeudi 1er Septembre 1898

La séance trimestrielle statutaire de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, a été présidée par M. Desclosières, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, consacrée à nos réunions. Etaient présents : MM. Bazire, Bunel, Clouard, Desmant, Guillemette, de Gomiecourt, Le Duc, Le Lièvre, Londet, Tranchand et Villers.

Plusieurs pièces sont déposées sur le bureau : 1° le programme officiel du Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Toulouse en 1899 ; 2° un questionnaire émané du Ministère de Commerce pour la rédaction de mémoires et monographies sur la grande et la petite industrie.

Sont admis, par vote, à entrer dans nos rangs : MM. Morlent, Lefébure, Lefrançois, Anquetil, de Lacour, Mangin, Mazuet, Mme Daché, MM. Carrelet, Ferrière, Duc, ajusteur, baron Issaverdens et Hérondelle.

Deux propositions, émanées de nos Collègues, relativement à une Exposition artistique rétrospective, n'avaient pu être menées à fin lors des fêtes d'Alain Chartier. Le même projet paraît devoir être plus praticable pour l'année 1899. Une Commission va étudier les moyens de la réaliser et d'en bien déterminer le cadre et la nature : elle fera son Rapport à la séance de Novembre.

Le Prix Létot devra être aussi décerné dans l'année 1899. Une Etude sur les Artistes du Bessin paraît être matière convenable à des travaux aussi intéressants que variés.

Notre Président honoraire a la parole pour communiquer son travail sur le Monument commémoratif de la Bataille de Formigny. Donnons un aperçu du travail de M. Villers : La chapelle Saint-Louis fut le premier mémorial du succès des armes françaises sur l'ennemi d'outre-Manche. Malgré les révolutions et les hommes, la chapelle a repris sa splendeur première et sa destination originaire, grâce à M. Duny qui la donna au roi Louis-Philippe, grâce à l'administrateur des biens de la famille d'Orléans, qui la conserva à ses vrais propriétaires. Aujourd'hui, l'étendard fleurdelysé et le drapeau tricolore accompagnent, auprès de l'autel, les listes des noms de ceux qui prirent part au combat, et les prières liturgiques, réclamées par le fondateur de la chapelle, se disent encore pour les soldats des deux armées tombés au champ d'honneur. Quoique plus récente, la colonne que M. de Caumont et quelques amis élevèrent à leurs frais, comme mémorial civil de la bataille de Formigny, a souffert, plus que la chapelle Saint-Louis, du temps et des hommes. Son état de dégradation attriste tous ceux qui s'intéressent aux triomphes de nos soldats sur l'envahisseur de la Patrie. Aux efforts de M^me^ de Caumont et de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques, la Municipalité de Formigny joint ses instances pour que le souvenir, rappelé par la colonne, ne soit pas effacé. Notre Société bayeusaine ne refusera pas son appui à ces nobles démarches.

Après la lecture de l'intéressant Mémoire de M. Villers, l'Assemblée charge son Président de conférer du Monument de Formigny avec M. de Beaurepaire, administrateur de la Société pour la conservation des Monuments Historiques.

Séance du 25 Novembre 1898

La séance de Novembre est une des séances statutaires de notre Compagnie. Elle a eu lieu le 25 novembre, sous la présidence de M. Desclosières.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, Londet, vice-président, Le Lièvre, secrétaire, Mabire, vice-secrétaire, d'Auxais, Auvray, Bazire, Cauchard, Clouard, Delmas, Guillemette, Guisle, de Gomiecourt, Le Duc, Vialatte, Tavigny, Tranchand, Tallevast. S'excusent par lettre : MM. Lefèbure et Valette, archiviste.

Au nom de ce dernier, M. le Président donne connaissance des ouvrages et publications adressées à la Société depuis le mois de Juillet, il lit ensuite une note de M. Villers. Notre érudit président honoraire nous apprend que le seul vestige des anciennes constructions de Port-en-Bessin, la redoute élevée sur les plans et sous les yeux de Vauban avait été mise aux enchères par le Domaine et menacée, par le fait, d'une destruction probable. L'honorable comte Foy s'est empressé de conserver à notre pays ce curieux ouvrage du grand stratégiste et ingénieur de Louis XIV, en s'en rendant acquéreur. La Société, par l'organe de son Secrétaire, exprimera à M. le comte Foy sa gratitude sincère pour ce nouveau témoignage de son patronage généreux et éclairé pour les monuments et l'histoire du Bessin.

Le procès-verbal de la séance de septembre est adopté.

Le secrétaire, M. Le Lièvre, lit ensuite une Etude sur les Edifices Romains de la rue Saint-Laurent. Après un préambule rappelant l'ancienne importance de Bayeux, le Mémoire classe, par ordre de dates, les fouilles qui, de 1759 à 1898, ont fait connaître la partie principale de ces édifices, ornements du forum bajocasse. Les édifices mis à jour sont divisés en trois groupes : le premier groupe comprend les salles rectangulaires et la grande rotonde découvertes sous l'église ; le deuxième groupe est formé par l'ensemble des salles et cours d'étuves et autres annexes du groupe principal occupant tout le cimetière et l'ancien presbytère au côté méridional de l'église. La piscine des bains froids servant d'école de natation située sous la rue, les édifices découverts sous les

immeubles Sillas et les héritiers Hodierne composent le troisième groupe. L'étendue de ces édifices, dont une partie est inexplorée, pourrait surprendre si un tableau de la vie civile de nos ancêtres ne justifiait les présomptions des premiers explorateurs du sous-sol du quartier Saint-Laurent. De l'âge des médailles impériales découvertes dans toutes ces fouilles, de l'existence de fragments de voûtes et de sculptures non mutilées au-dessus desquels les maisons du quartier et l'église sont construites, l'auteur conclut à l'existence, même sous les évêques et magistrats chrétiens de Bayeux, d'un temple païen qui n'aurait pas été détruit pour être remplacé par l'église Saint-Laurent. Les poésies d'Ausone, la correspondance de Saint-Jérôme font revivre les contemporains des Thermes, qui n'ont dû disparaître, au plus tôt, qu'après l'empereur Gratien. Les Cattes, les Saxons et les Bretons paraissent avoir, chacun à leur tour, achevé la ruine de ce forum, où l'on retrouve des fragments de poterie, marbre, briques, cendre et charbon.

L'ordre du jour demande que l'Assemblée s'occupe du Monument de Formigny. La Société émet le vœu que la Société d'Archéologie continue ses efforts pour la restauration du monument actuel, elle émet le vœu qu'un hommage plus complet soit rendu au connétable de Richemont qui, à Patay, à Formigny et sur d'autres champs de bataille, a si largement contribué aux victoires de l'armée française.

Le sujet du concours Létot est ensuite discuté : Le concours sera clos le 1er novembre 1899. Le sujet définitivement choisi est celui-ci : Recherches sur les Artistes originaires de Bayeux et de sa région depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, complétées par une Etude sur les Artistes Bayeusains du XIXe, aujourd'hui décédés.

M. Le Duc rend compte des premiers travaux du Comité pour l'exposition des Beaux-Arts, projetée pour 1899. La Société demande des études plus complètes. M. de Gomiecourt propose d'annexer à l'exposition des Beaux-Arts une exposition rétrospective. Il est décidé qu'un Comité étudiera la proposition de M. de Gomiecourt et qu'il sera fait appel au concours de la presse locale en faveur de nos expositions projetées.

Séance du 9 Février 1899

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a tenu sa première séance trimestrielle de l'année 1899, le Jeudi 9 Février, sous la présidence de M. le Professeur Londet, vice-président.

Etaient présents : MM. Villers, Bazire, Gautier, Guillemette, de Courson, de Gomiecourt, Guisle, Mabire, Desmant, Tavigny, Le Duc, Clouard, Tranchand, Le Lièvre, secrétaire. S'excuse par lettre, M. l'abbé Belliard.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Clouard communique son programme très complet et très étudié de l'organisation de l'exposition des Beaux-Arts, projetée pour le mois d'août prochain. A l'appui des renseignements apportés par notre sympathique et dévoué collègue, M. le Président communique une lettre de M. Desclosières et les désiderata de M. le Maire, auquel on a demandé les salles de l'ancien Tribunal de Commerce. Après échange de vues et d'observations, la Société vote, d'une façon *ferme et définitive*, son exposition.

Séance du 2 Mars 1899

La Société a tenu séance à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle ordinaire de ses réunions, le jeudi 2 mars, à 2 heures après-midi, sous la présidence de M. Desclosières.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, Londet, vice-président, Le Lièvre, secrétaire, Anquetil, d'Auxais, de Courson, de Gomiecourt, Le Duc, Lemière, Dumans, Payan, Portalis, Belliard, Tavigny, Bazire, Valette, Madelaine, Clouard, Tallevast, Levard.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Clouard a la parole pour exposer les négociations relatives au local à approprier pour l'Exposition des Beaux-Arts, que nos

Comités organisent activement. M. le Maire, préoccupé des Concours musicaux que la ville prépare pour le mois d'août, n'a pas cru devoir prendre l'engagement d'accorder à la Société les locaux de l'ancien Tribunal de Commerce, dont nous avions fait la demande officielle. Après avis des Membres présents, M. Desclosières a bien voulu s'engager à faire une nouvelle démarche officielle, au nom de la Société, auprès de M. le Maire, afin d'obtenir une réponse ferme, affirmative ou négative. Pour parer aux dépenses d'organisation des Expositions artistiques qu'elle entend organiser et diriger sous sa seule autorité, la Commission d'organisation, sur l'initiative de M. Desclosières, sollicite la création de cartes de famille, d'entrée permanente aux Expositions. L'Assemblée autorise cette création et M. le Président prie nos collègues de se munir de ces cartes et de les placer parmi les amis des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui, à Bayeux et dans l'arrondissement, prennent un si vif intérêt aux travaux de la Compagnie.

M. de Gomiecourt présente ensuite un projet d'organisation du Comité de patronage. Les Comités d'organisation sont nommés définitivement par vote. Le dépouillement des voix terminé, sont proclamés Membres des Comités :

POUR LA SECTION D'ART RÉTROSPECTIF

MM. Georges Villers, président ; Anquetil, Tallevast, Le Mière, Payan, abbé Madelaine, membres.

POUR LA SECTION D'ART MODERNE

MM. Emile Clouard, président ; Tranchand, Bazire et Verdier, membres.

SECRÉTAIRE DES DEUX COMITÉS

M. Roger de Gomiecourt.

On vote ensuite l'admission de M. Verdier, professeur de dessin, comme membre de la Société. L'ordre du jour est épuisé, la Société se rend en corps à l'Evêché pour présenter ses hommages de bienvenue au nouvel évêque de Bayeux, Mgr Amette, et le prier d'accepter le titre de Membre d'honneur de notre Compagnie.

Séance du 12 Mai 1899

Le vendredi 12 mai, sous la direction de M. Londet, vice-président, la Société a tenu sa réunion au local ordinaire de ses séances.

Etaient présents: MM. Anquetil, Bazire, Aubraye, Clouard, Guisle, de Gomiecourt, Tavigny, abbé Madeleine, Lemière, Tranchand, Tallevast, Guillemette, Manoury, Villers et Verdier.

M. l'abbé Le Lièvre, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars, qui est adopté. S'excusent par lettre MM. Desclosières et Le Duc, retenus à Paris.

Une communication de MM. Le Duc et Desclosières, sur le Monument de Formigny, donne à M. Villers l'occasion d'exposer l'état de la question. Après échange d'observations, l'Assemblée ajourne après de plus amples renseignements, la décision à prendre pour son concours au futur Monument de Formigny.

Sont reçus membres correspondants de la Société: M. l'abbé Doucet, curé de Colleville-sur-Mer, et M. Dufour, bibliothécaire de Corbeil (Seine-et-Oise).

L'Assemblée est appelée à compléter l'organisation de l'Exposition des Beaux-Arts. Un Membre rappelle le favorable accueil fait aux Comités par les notabilités de la région qui ont bien voulu les honorer de leur patronage et par les Sociétés académiques normandes. D'autre part, l'Exposition avait été étudiée et ébauchée l'année précédente, les artistes s'empressent de demander le programme. Tout aléa d'insuccès semble, dès maintenant, écarté. La Société s'étant rendue responsable de cette innovation artistique, M. Clouard demande qu'elle accorde aux Comités un crédit de 500 fr. sur l'exercice 1899. Plusieurs Membres le voteront, disent-ils, sous la réserve que ces 500 fr. seront rétablis à notre Caisse sur les premiers excédents de recettes, tous frais payés, le retour se ferait au prorata des rentrées. Pour éviter toute équivoque et embarras dans les travaux en cours et publications à l'impression, M. Clouard demande que l'allocation soit, s'il le faut, prélevée sur

le fonds de réserve. M. le Président consulte à nouveau l'Assemblée et, après avis divers, met aux voix l'adoption du crédit de 500 fr. demandé par M. Clouard. L'Assemblée vote la délibération suivante : La Société vote le prélèvement de 500 francs à valoir sur les réserves, somme à rétablir *à la Caisse au prorata des premiers excédents de recettes, tous frais payés*, aucun Comité ne fonctionnant à ses propres dépens.

Votre secrétaire, suppléant M. de Gomiecourt empêché de faire la lecture à l'ordre du jour, donne communication des chansons politiques et satiriques qui conduisirent leurs auteurs ou détenteurs à l'échafaud, et spécialement la famille de Faudoas et de Quatresols de la Hante, appartenant à notre Normandie.

M. Clouard termine les lectures par un aperçu sur la formation du goût artistique chez les anciens et les modernes. L'auteur, dans cette lecture, la destine à attirer l'attention sur la formation du Musée de peinture, depuis si longtemps attendu à Bayeux, et à préparer aussi l'Exposition des Beaux-Arts, organisée par notre Compagnie.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du 20 Juillet 1899

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, réunie sous la présidence de M. le Professeur Londet, a tenu séance le vingt juillet, à l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, abbé Le Lièvre, secrétaire, Tavigny, Anquetil, d'Auxais, Bazire, Guisle, Guillemette, Verdier, Tallevast, Henri Etienne, Tranchand, Le Duc, Lesieur, abbé Belliard, Roger de Gomiecourt, etc.

Après lecture et adoption du procès-verbal, on vote l'admission à la Société des candidats suivants : M. Le Marchand, président du Tribunal civil, parrain M. Londet ; M. Le Neveu, sous-préfet, parrain M. Clouard ; M. le capitaine Paimblant du Rouil, parrains

MM. Clouard et Tranchand ; M. Marchal, directeur de la Société Philharmonique, parrains MM. l'abbé Belliard et Clouard ; M. l'abbé Rémy Hugonin, présenté par MM. Clouard et l'abbé Le Lièvre ; M. Loisel, chef de bureau à la Société Générale, présenté par MM. Clouard et de Gomiecourt ; M. Osbert, de Sully, parrains MM. Clouard et Le Lièvre, tous comme membres titulaires, et M. l'abbé Queudeville, curé de Castillon, canton de Balleroy, comme membre correspondant, présenté par MM. Clouard et Le Lièvre.

Au nom de notre nouveau collègue, M. le capitaine Paimblant du Rouil, M. Clouard nous lit une Notice, vers et prose, très succincte et très attachante, qui met très heureusement et très pittoresquement en lumière l'originale figure du capitaine-tambour *Cabieu*. L'Assemblée écoute avec intérêt les ruses de Cabieu qui, par ses roulements de tambour variés et ses commandements d'intonations diverses à des troupes imaginaires, fit supposer aux vaisseaux anglais, embossés à Ouistreham en 1792, que des troupes importantes défendaient l'estuaire de l'Orne, et sauva ainsi les vaisseaux et les marchandises embarquées sur ce fleuve.

M. Clouard, revenant à sa précédente lecture, complète sa thèse sur le développement du goût artistique, en faisant l'historique des tentatives de décentralisation qui ont mis à leur aise l'esprit provincial et les qualités propres à chaque artiste des diverses contrées de la France. De cette étude, la conclusion à tirer est celle-ci : les artistes et leurs œuvres, disséminés en province, sont aussi bien une des gloires nationales que les chefs-d'œuvre et l'élite réunis dans le grands centres et la capitale. Venus du Midi ou du Nord, élèves des écoles officielles et perfectionnés dans les milieux les plus artistiques, restés dans le coin natal ou transplantés dans d'autres contrées de la France, les artistes et leurs œuvres sont des Français et des œuvres françaises. Qu'on les accueille, qu'on les réunisse donc dans le plus de musées possibles ; le goût et les arts n'auront qu'à y gagner : c'est là le but des expositions provinciales, celui de l'Exposition qu'organise notre Société, à ses risques et périls, mais se sentant honorée de nobles et nombreuses sympathies.

M. le professeur Londet, poursuivant ses travaux sur la Sonde marine, montre par quelles expériences et par quels calculs il a pu neutraliser, dans des fonds de 20 mètres en rivière, la pression et la différence de niveau des masses liquides et des courants fluviaux de surface.

M. Londet donne ensuite lecture d'un projet d'adresse de félicitations à notre sympathique confrère, M. le commandant Portalis, promu officier de la Légion d'honneur. L'Assemblée vote cette adresse, heureuse de saisir cette occasion de témoigner sa respectueuse estime pour l'un des sociétaires les plus méritants et les plus distingués.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 12 Octobre 1899

Président : M. Declosières. Membres présents : MM. Villers, Londet, abbé Le Lièvre, Valette, Anquetil, Bazire, abbé Belliard, Guisle, de la Heudrie, Lemière, Lemaître, Le Duc, de Gomiecourt, Thomas et Verdier. — S'excusent par lettre : MM. Clouard, Tranchand, Portalis. M. Engerand, qui a donné à la Société une très docte et très littéraire Conférence sur la Dentelle, est admis à faire partie de la Société. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Anquetil lit le rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts, organisée aux mois d'Août et Septembre (10 août, 17 septembre), par notre Compagnie. Grâce à l'appui de nos concitoyens, cette exposition, visitée par *quinze cents étrangers au moins*, a présenté un réel intérêt. Une famille amie des arts, aussi respectée que généreuse, a secondé de tout son pouvoir les efforts du Comité d'organisation, à qui la Municipalité avait gracieusement octroyé la salle du Faune et ses annexes. C'est de toute justice qu'on doit attribuer à nos artistiques et généreux bienfaiteurs la plus grande part du succès de notre entreprise. La Société tient ici à leur

MM. Clouard et Tranchand ; M. Marchal, directeur de la Société Philharmonique, parrains MM. l'abbé Belliard et Clouard ; M. l'abbé Rémy Hugonin, présenté par MM. Clouard et l'abbé Le Lièvre ; M. Loisel, chef de bureau à la Société Générale, présenté par MM. Clouard et de Gomiecourt ; M. Osbert, de Sully, parrains MM. Clouard et Le Lièvre, tous comme membres titulaires, et M. l'abbé Queudeville, curé de Castillon, canton de Balleroy, comme membre correspondant, présenté par MM. Clouard et Le Lièvre.

Au nom de notre nouveau collègue, M. le capitaine Paimblant du Rouil, M. Clouard nous lit une Notice, vers et prose, très succincte et très attachante, qui met très heureusement et très pittoresquement en lumière l'originale figure du capitaine-tambour *Cabieu*. L'Assemblée écoute avec intérêt les ruses de Cabieu qui, par ses roulements de tambour variés et ses commandements d'intonations diverses à des troupes imaginaires, fit supposer aux vaisseaux anglais, embossés à Ouistreham en 1792, que des troupes importantes défendaient l'estuaire de l'Orne, et sauva ainsi les vaisseaux et les marchandises embarquées sur ce fleuve.

M. Clouard, revenant à sa précédente lecture, complète sa thèse sur le développement du goût artistique, en faisant l'historique des tentatives de décentralisation qui ont mis à leur aise l'esprit provincial et les qualités propres à chaque artiste des diverses contrées de la France. De cette étude, la conclusion à tirer est celle-ci : les artistes et leurs œuvres, disséminés en province, sont aussi bien une des gloires nationales que les chefs-d'œuvre et l'élite réunis dans le grands centres et la capitale. Venus du Midi ou du Nord, élèves des écoles officielles et perfectionnés dans les milieux les plus artistiques, restés dans le coin natal ou transplantés dans d'autres contrées de la France, les artistes et leurs œuvres sont des Français et des œuvres françaises. Qu'on les accueille, qu'on les réunisse donc dans le plus de musées possibles ; le goût et les arts n'auront qu'à y gagner : c'est là le but des expositions provinciales, celui de l'Exposition qu'organise notre Société, à ses risques et périls, mais se sentant honorée de nobles et nombreuses sympathies.

M. le professeur Londet, poursuivant ses travaux sur la Sonde marine, montre par quelles expériences et par quels calculs il a pu neutraliser, dans des fonds de 20 mètres en rivière, la pression et la différence de niveau des masses liquides et des courants fluviaux de surface.

M. Londet donne ensuite lecture d'un projet d'adresse de félicitations à notre sympathique confrère, M. le commandant Portalis, promu officier de la Légion d'honneur. L'Assemblée vote cette adresse, heureuse de saisir cette occasion de témoigner sa respectueuse estime pour l'un des sociétaires les plus méritants et les plus distingués.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 12 Octobre 1899

Président : M. Declosières. Membres présents : MM. Villers, Londet, abbé Le Lièvre, Valette, Anquetil, Bazire, abbé Belliard, Guisle, de la Heudrie, Lemière, Lemaître, Le Duc, de Gomiecourt, Thomas et Verdier. — S'excusent par lettre : MM. Clouard, Tranchand, Portalis. M. Engerand, qui a donné à la Société une très docte et très littéraire Conférence sur la Dentelle, est admis à faire partie de la Société. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Anquetil lit le rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts, organisée aux mois d'Août et Septembre (10 août, 17 septembre), par notre Compagnie. Grâce à l'appui de nos concitoyens, cette exposition, visitée par *quinze cents étrangers au moins*, a présenté un réel intérêt. Une famille amie des arts, aussi respectée que généreuse, a secondé de tout son pouvoir les efforts du Comité d'organisation, à qui la Municipalité avait gracieusement octroyé la salle du Faune et ses annexes. C'est de toute justice qu'on doit attribuer à nos artistiques et généreux bienfaiteurs la plus grande part du succès de notre entreprise. La Société tient ici à leur

exprimer officiellement sa profonde et vive gratitude. A l'aide des recettes d'entrée, de l'allocation votée par la Compagnie et du produit des cartes de famille, le Comité d'organisation, qui a montré dans chaque section une activité et un goût au-dessus de tout éloge, a pu faire face aux dépenses matérielles de l'Exposition, acheter, en coopération avec la Municipalité, un tableau de Pezant, pour le Musée en formation et qui devra porter cette mention : Souvenir de l'Exposition bayeusaine de 1899, acquis par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, pour le Musée de la Ville, avec le concours du Conseil Municipal. Enfin, laisser à l'avoir de la Société des vitrines et des tentures pour les expositions futures.

L'Assemblée s'associe à la gratitude du rapporteur pour MM. Le Duc, baron Gérard et comte Foy et les Membres des Comités de patronage et d'organisation. Elle approuve les comptes de recettes et dépenses du rapporteur et vote, selon son désir, les mesures financières arrêtant la part contributive de la Société dans l'achat du tableau de M. Pezant.

L'Assemblée émet sa satisfaction de voir enfin la Ville créer le Musée de peinture depuis si longtemps attendu.

M. de Gomiecourt demande ensuite la nomination d'une Commission pour le triage et le retour à la Société des volumes qui sont en dépôt à la Bibliothèque municipale, aux termes du partage arrêté lors de la dissolution de l'ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

M. de Gomiecourt lit ensuite son Etude sur le Musée de tableaux de Bayeux, étude dont il fait hommage à la Société.

Sont nommés pour la Commission préparatoire à la reconnaissance de la Société comme d'utilité publique, les Membres du Bureau et MM. Pain et Anquetil, comme avocats conseils.

M. le Président propose le mardi dix-sept octobre comme date de la réunion relative au Monument de Formigny. L'Assemblée accepte cette date.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 17 Octobre 1899

Le mardi 17 octobre, à deux heures après midi, conformément à la proposition de M. le Président Desclosières, adoptée en séance du douze octobre dernier, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, en la salle des séances de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, MM. Desclosières, président, Le Lièvre, secrétaire, Le Duc, de la Heudrie, Le Mière, baron Maurice Gérard et Bazire, membres de la Société.

Le projet de procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président nous communique la demande officielle faite par la Municipalité de Formigny, pour lui prêter notre concours dans l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Formigny. La Société ne peut qu'applaudir à l'idée de perpétuer le souvenir d'un fait si glorieux et elle promet, dès maintenant, son concours. Mais dans quelle forme et dans quelle mesure devons-nous faciliter l'exécution du Monument projeté ? C'est ce qu'il importe de régler avant tout. M. le Président donne alors lecture et fait discuter, article par article, le projet de règlement suivant, qui déterminera l'action et la responsabilité de la Municipalité de Formigny et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

PROJET

La Commune de Formigny se proposant d'élever un Monument commémoratif de la bataille qui, en 1450, libéra définitivement la Normandie de l'occupation anglaise, a, par délibération en date du 31 mai 1899, demandé la collaboration de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, qui lui est acquise dès aujourd'hui et par la présente délibération.

Pour déterminer la nature et l'étendue de ce concours, divers points sont à préciser :

ARTICLE I^er^. — Un Comité d'études et d'action est composé d'accord avec MM. les représentants de la commune de Formigny et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

ARTICLE II. — Ce Comité sera chargé de rechercher les voies et moyens de composer un Conseil supérieur de patronage, d'ouvrir une souscription, d'étudier le caractère et l'importance du Monument à ériger et de désigner l'emplacement qu'il devra occuper.

ARTICLE III.— Le Comité d'Etudes rédigera un rapport qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Formigny et à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

ARTICLE IV.— Dès à présent et pour répondre aux intentions du Conseil municipal de Formigny et à la Société de Bayeux, il reste convenu que la mise à exécution du projet ne sera réalisée qu'autant que la souscription à poursuivre aura produit un résultat suffisant pour obtenir une œuvre répondant au grand fait historique qu'il doit rappeler.

ARTICLE V. — Dans cette action commune, il y aura donc partage d'attributions : A la Municipalité de Formigny, qui a déclaré formellement ne pouvoir ni ne vouloir s'engager en dehors des possibilités de la souscription, la partie administrative et financière ; — A la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres *l'action de publicité, les rapports avec la presse*, l'organisation de correspondants délégués, chargés de provoquer les souscriptions.

ARTICLE VI. — La propriété du monument appartiendra à la commune de Formigny, qui en aura la garde et la conservation.

ARTICLE VII. — Dans le cas où, par impossible et contrairement à ce que l'expérience atteste, un reliquat, tous frais d'administration, de publicité et d'érection du Monument payés, resterait libre, il serait réparti d'après les conditions suivantes : Un prélèvement à déterminer par le Comité sera consacré à l'entretien du Monument et le surplus du reliquat sera partagé entre la commune de Formigny et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

ARTICLE VIII. — Le Comité a été, à la date de ce jour, 17 octobre, composé de la manière suivante : le Bureau de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres : Présidents, Secrétaires, Trésorier, Archiviste ; M. le Maire de Formigny ; M. Hébert, adjoint ; M. l'abbé Caquenée, curé ; M. Maurice Gérard, conseiller général ; M. de Vaulogé, membre du Conseil d'Arrondissement. — A titre

consultatif, mais non permanent, MM. Le Duc, maire d'Asnières, et de Laheudrie, maire de Trévières, statuaires.

Ce projet a été voté à l'unanimité des Membres présents, ainsi que l'admission dans nos rangs et sur leur demande, de M. le comte Foy, conseiller général, et M. Rauline, maire de Formigny.

Séance du 9 Novembre 1899

A la séance du jeudi neuf novembre, à l'Hôtel-de-Ville, étaient présents : MM. Gabriel Joret-Desclosières, Georges Villers, Londet, abbé Le Lièvre, membres du bureau, Aubrée, d'Auxais, Bazire, capitaine Carré, Clouard, Henri Etienne, Guillemette, Verdier, de Laheudrie, Le Duc, Le Maitre, Cauchard, Tallevast. S'excuse par lettre M. Anquetil.

Sur la proposition du président, M. Nicolas, architecte du département, est admis dans nos rangs.

Après dépouillement de la correspondance, lecture et approbation des deux procès-verbaux précédents, M. le président Desclosières autorise gracieusement le Secrétaire à lire quelques pages émues et sympathiques sur notre aimable et très regretté collègue M. Tavigny. Les liens qui rattachaient notre Collègue si inopinément disparu à notre chère cité, l'intérêt qu'il portait à nos études, sa contribution bienveillante à toutes nos entreprises, le conciliant et dévoué trait-d'union qu'il formait entre nous et les diverses édilités bayeusaines, tout cela joint à ses qualités personnelles, justifiait notre respectueuse déférence et le reconnaissant souvenir que nous garderons de M. Louis Tavigny. L'assemblée s'associe au juste hommage rendu par le Secrétaire à un collègue si méritant et si aimé.

L'ordre du jour appelle le Secrétaire à lire une intéressante communication de M. le capitaine Paimblant du Rouil. Le travail de notre nouveau collègue a pour titre : *La Louerie de Bayeux*.

dimanche 9 juillet 1899. Paysans et domestiques, maîtres et valets, pays et payses, jeunes et vieux, sont dépeints à l'heure des conventions qui donnent aux fermiers de nouveaux auxiliaires et aux travailleurs un nouveau champ d'action. Les *Deniers à Dieu*, les *beuveries,* dans les échoppes et cabarets, la joie bruyante et folâtre de nos ruraux libres pour une journée de tout service, sont rappelés d'un style alerte humoristique et tous les personnages *portraicturés* par le capitaine Paimblant du Rouil sont vraiment vivants.

C'est avec la même nuance humoristique que notre statuaire Le Duc nous lit ses impressions sur l'Exposition de peinture qui a préparé la salle du Faune et ses annexes à son rôle de futur musée. Notre incompétence ne nous permet pas de contrôler les appréciations de notre collègue, maniant aussi bien la plume et la parole que l'ébauchoir et le ciseau. M. Le Duc a été du reste l'un des premiers organisateurs de notre Exposition.

M. de Gomiecourt a continué la lecture de son travail sur les tableaux de l'ancien musée.

M. le Président expose que sur la demande officielle de la Municipalité de Formigny, la Société a promis à cette dernière sa collaboration pour l'érection du nouveau monument commémoratif de la bataille de Formigny : que, toutefois, pour bien délimiter le champ d'action et les responsabilités respectives de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres et de la Municipalité de Formigny dans cette œuvre commune, il a été dans la dernière séance préparé un règlement délimitant les attributions et le mode d'action de notre Compagnie. Ce règlement transmis à la Municipalité de Formigny a été officiellement adopté par elle. Il s'ensuit que dès maintenant, chaque commission, celle de la commune de Formigny et celle de notre Compagnie, vont se mettre à l'étude et associer leurs efforts pour arriver à l'érection du monument projeté.

A cette dernière séance de l'année dont le compte rendu clot aussi le présent fascicule, il est bon de faire remarquer qu'en 1899, nos rangs se sont ouverts à quinze nouveaux membres, savoir :

Dans la séance du douze mai sont reçus cinq membres dont quatre membres correspondants, M. de Tesson, à Avranches, M.

Dufour, bibliothécaire à Corbeil, M. l'abbé Doucet, curé de Colleville-sur-Mer. M. l'abbé Queudeville, curé de Castillon (Balleroy), et un membre titulaire M. l'abbé Madelaine, curé de Nonant.

Dans la séance du vingt juillet. six membres titulaires qui sont : MM. Leneveu, sous-préfet, Lemarchand, président du Tribunal civil, capitaine Paimblant du Rouil, abbé Remy Hugonin, secrétaire de l'Evêché. Marchal, professeur de violon. Osbert, à Sully.

Dans la séance du dix-sept octobre, trois membres titulaires, MM. Fernand Engerand, le Comte Foy, conseiller général, Rauline, maire de Formigny.

Dans la séance de ce jour un titulaire M. Nicolas.

Nous avons à inscrire à notre Nécrologe pendant cette année quatre de nos collègues, M. le professeur Bertaux, M. Laurent. de Saint-Martin-des-Entrées, M. Louis Tavigny et M. Gautier, décédés tous les deux à Bayeux ; enfin M. Gaston de Lacour, receveur particulier, a donné sa démission.

Les études préparatoires au monument nouveau de Formigny, ont fait demander à M. de Valerand, ancien conseiller maître à la Cour des Comptes, et à M. Le Brun, architecte à Bayeux, d'être reçus parmi nous. Enfin, M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon, est proposé aussi pour entrer dans nos rangs. Ces trois candidatures seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire de la Société,

A. LELIÈVRE,

curé de Saint-Laurent.

LISTE DES MEMBRES

BUREAU

MM.

JORET-DESCLOSIÈRES, ✱, Avocat à la Cour d'Appel, 6, rue Garancière, à Paris, *Président.*

G. VILLERS, Président du Conseil d'Arrondissement, à Bayeux, *Président honoraire.*

LONDET, ✪, O. A., Professeur de Physique, rue Saint-Martin, à Bayeux, *Vice-Président.*

Abbé LE LIÈVRE, Curé de Saint-Laurent, à Bayeux, *Secrétaire.*

MABIRE, MAURICE, Avocat, rue Bourbesneur, à Bayeux, *Vice-Secrétaire.*

VALETTE, ✪, O. A., Professeur, rue Saint-Malo, à Bayeux, *Archiviste.*

THIEULIN, ✪, O. A., Receveur Municipal, à Bayeux, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, Avocat, Adjoint au Maire, rue Tardif, à Bayeux.

ANGÉRARD, Notaire, à Louviers (Eure).

ANQUETIL, Avocat, rue Saint-Floxel, à Bayeux.

AUBRAYE, ancien Professeur, rue de l'Abreuvoir, à Bayeux.

AUBRÉE, Notaire, à Tour.

AUVRAY, Libraire, rue Saint-Martin, à Bayeux.

Cte D'AUXAIS, rue Saint-Loup, à Bayeux.

BASLEY, ✱, Docteur en Médecine, rue de la Poterie, à Bayeux.

BAZIRE, Marchand de Blancs, rue Saint-Martin, à Bayeux.

Abbé BELLIARD, Maître de Chapelle, rue Saint-Laurent, à Bayeux.

BERTOT, JEAN, ✪, O. A., Architecte, 54, avenue de Breteuil, à Paris.

BISSON, Instituteur, à Longues.

CARRÉ, ✱, Capitaine de Cavalerie en retraite, à Barbeville.

MM.

CARRELET, Percepteur, rue des Bouchers, à Bayeux.
CAUCHARD, Maire, à Guéron.
B^on^ DU CHARMEL, ✱ O., à Vaux-sur-Seulles.
CLOUARD, Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue d'Aprigny, à Bayeux.
DE COURSON, GEORGES, rue Montfiquet, à Bayeux.
C^tesse^ DE CUSSY-MANDEVILLE, rue Conseil, à Bayeux.
M^me^ DACHÉ, rue Saint-Floxel, à Bayeux.
DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.
DELMAS, ancien Sous-Préfet, rue des Ursulines, à Bayeux.
Abbé DESLANDES, ✱, O. I., Chanoine, à Bayeux.
DESMANS, Emailleur-Céramiste, à Subles.
DESNOYERS, Propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.
DESRAMÉ-DUBOIS, ✱, O. A., ancien Juge de Paix, à Bayeux.
DEVILLERS, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.
DUMANS, Propriétaire, rue Saint-Loup, à Bayeux.
DUPOST, Notaire, rue Franche, à Bayeux.
DUPUIS, Agent-Voyer retraité, à Arromanches.
ENGERAND, FERNAND, Avocat, à Caen.
ETIENNE, Avocat, rue du Marché, à Bayeux.
EUDELIN, Propriétaire, 45, rue de Rome, à Paris.
FABRE, Avocat, rue Dieu, près la Place de la République, à Paris.
FERMAL, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.
Abbé FEUGUET, Chanoine, à Bayeux.
Abbé FOSSEY, Chanoine, à Bayeux.
C^te^ FOY, Conseiller Général, à Barbeville.
GARNIER, Avocat, rue des Bouchers, à Bayeux.
B^on^ GÉRARD, Député, à Barbeville.
B^on^ MAURICE GÉRARD, Conseiller Général, à Maisons.
DE GOMIECOURT, ROGER, à Bayeux.
GUILLEMETTE, Juge de Paix, à Bayeux.
GUILLET, Docteur en Médecine, à Bayeux.
GUILLOT, EMILE, Sculpteur, 2, rue Custine, à Paris.
GUISLE, Propriétaire, rue des Bouchers, à Bayeux.
HAMEL, Entrepreneur de Menuiserie, rue de la Juridiction, à Bayeux.
HERGAST, Négociant, rue Saint-Martin, à Bayeux.
HÉRONDELLE, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.
Abbé HUGONIN, Chanoine, à Bayeux.
B^on^ ISSAVERDENS, Château de Vaux-sur-Aure.

MM.

JAMES, Négociant, à Isigny.
JORET, ✱, Professeur de Faculté, à Aix (Bouches-du-Rhône).
JORET-DESCLOSIÈRES, ✱, Avocat à la Cour d'Appel, rue Garancière, à Paris.
JOURDAIN, Sylvain, Professeur de Faculté, à Portbail (Manche).
de JUVIGNY, rue des Terres, à Bayeux.
LAHAYE, Ambroise, peintre, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
LAMY, Avocat, Maire de la ville de Bayeux, rue de la Juridiction.
LECOINTE, Avoué, rue des Terres, à Bayeux.
LE DUC, Statuaire, au château d'Asnières, par Vierville.
LEDUC, Négociant, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LEFÉBURE, Fabricant de Dentelles, rue Général de Dais, à Bayeux.
LEFÈVRE, Notaire, rue des Bouchers, à Bayeux.
Abbé LE LIÈVRE, Curé de Saint-Laurent, à Bayeux.
LELU, Emile, rue Montfiquet, à Bayeux.
LEMAITRE, Percepteur, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LEMARCHAND, Président du Tribunal Civil, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LE MIÈRE, Menuisier, rue des Bouchers, à Bayeux.
LE NORMAND, Avoué, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
LE PAULMIER, Stéphen, Docteur en Médecine, 48, rue Taitbout, à Paris.
LEPELLERIN, Négociant, rue Saint-Malo, à Bayeux.
LE PELLEY, Négociant, au Tronquay (Calvados).
LESIEUR, Propriétaire, rue de la Cambette, à Bayeux.
LE TUAL de LAHEUDRIE, Sculpteur, à Trévières.
LEVARD, ✱, Capitaine en retraite, rue de la Cave, à Bayeux.
de LIÉNARD, rue du Marché, à Bayeux.
LOISEL, Directeur de la Société Générale, rue Saint-Malo, à Bayeux.
LONDET, ✪, O. A., Professeur de Physique, rue Saint-Martin, à Bayeux.
LOUDIER, ✪, O. I., Homme de Lettres, 69, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).
MABIRE, Avocat, rue Bourbesneur, à Bayeux.
Abbé MADELAINE, Curé, à Nonant.
MAHIEU, Greffier de Paix, à Trévières.
de MANEVILLE, rue du Marché, à Bayeux.
Vte Paul du MANOIR, à Saint-Côme-de-Fresné.
MANOURY, Pharmacien, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
MARCHAL, Professeur de Musique, rue Franche, à Bayeux.
MARIE, Emile, Mécanicien, rue Saint-Malo, à Bayeux.

MM.

MAZUET, Peintre-Verrier, rue Saint-Loup, à Bayeux.
MORICE, Avocat, rue de Geôle, à Caen.
MORLENT, Manufacturier, Adjoint au Maire, route de Littry, à Bayeux.
MOUTIER, Architecte, rue Laitière, à Bayeux.
NICOLAS, Architecte départemental, à Caen.
OSBERT, Propriétaire, à Sully.
PAGNY, ✱ O., Conseiller d'Arrondissement, à Cartigny-l'Epiney.
PAIMBLANT DU ROUIL, Percepteur, route de Port, à Bayeux.
PAIN, ✱, Avocat, rue de la Poterie, à Bayeux.
PAYAN, Imprimeur, rue Saint-Loup, à Bayeux.
PERRÉE, Huissier, rue Genas-Duhomme, à Bayeux.
PFISTRE-DUVANT, SAINT-ANGE, Imprimeur, rue Général de Dais, à Bayeux.
PILLET, ✪, O. A., Principal du Collège, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
PIPEREL, à Noron.
POITEVIN, AUGUSTE, à Formigny.
Vte PORTALIS, ✱, O., Conseiller d'Arrondissement, rue de Cremel, à Bayeux.
PROMEYRAT, ✪, O. A., Principal du Collège, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
DE RAMPAN, à Ecrammeville.
RAULINE, Maire, à Formigny.
SALLES, LÉON, ancien Sous-Préfet, 1 bis, rue de Siam, à Passy-Paris.
SALLES, GEORGES, Auxiliaire de l'Institut, Attaché à la Section des Sciences Morales et Politiques, 1 bis, rue de Siam, Passy-Paris.
THOMAS, Professeur de Mathématiques, rue de Cremel, à Bayeux.
TRANCHEFORT, Fils, Architecte, à Putot.
TALLEVAST, Propriétaire, rue Royale, à Bayeux.
THIEULIN, ✪, O. A., Receveur Municipal, rue Saint-Martin, à Bayeux.
TRANCHAND, Commissaire-Priseur, rue Saint-Martin, à Bayeux.
TUBŒUF, Comptable, rue de la Maîtrise, à Bayeux.
Cte DE VALLERAND, 18, rue Montaigne, à Paris.
VALLÉE, Substitut du Procureur de la République, à Bayeux.
VALETTE, ✪, O. A., Professeur au Collège, rue Saint-Malo, à Bayeux.
Vte DE VAULOGÉ, Conseiller d'Arrondissement, Maire, à Tour.
VIALATTE, Clerc de Notaire, rue Saint-Jean, à Bayeux.
VILLERS, Conseiller d'Arrondissement, rue de la Poterie, à Bayeux.
VERDIER, Professeur de Dessin, au Collège, à Bayeux.

MM.

YOUF, Pierre-Jacques, à Cormolain.
Abbé YVONNET, Curé, à Arganchy.

MEMBRES HONORAIRES

Mgr AMETTE, Evêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.
M. LENEVEU, ✠, O. A., Sous-Préfet de l'Arrondissement, à Bayeux.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ROLLET, Conservateur des Eaux et Forêts, à Tours (Indre-et-Loire).
de TESSON, à Avranches.
DUFOUR, Bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).
Abbé DOUCET, Curé, à Colleville-sur-Mer.
Abbé QUEUDEVILLE, Curé, à Castillon, par Balleroy.

TABLE DU V^ME VOLUME

TABLE PAR ORDRE DE PAGINATION

	PAGES
La Mendicité, l'Assistance et l'Association des Marmites, à Bayeux, sous le règne de Louis XIV, par Alfred DÉDOUIT. . .	1
Notes sur les Edifices Romains découverts dans la Rue Saint-Laurent, à Bayeux, par l'Abbé A. LE LIÈVRE . . .	81
Une Exposition des Beaux-Arts à Bayeux, par M. Emile CLOUARD .	100
Séance Publique Annuelle de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux (28 Juillet 1898)	108
Les Beaux-Arts dans notre Compagnie. — Compte-Rendu des Expositions Artistiques de 1898 et 1899	112
Exposition Artistique et Industrielle des Fêtes Alain Chartier en 1898	113
Exposition Artistique Régionale de 1899. — Un Coup d'œil sur cette Exhibition	115
Inauguration de l'Exposition	117
Art Moderne et Art Rétrospectif.	119
Le Concert du Mardi 22 Août 1899	131
Mgr AMETTE et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux	133
Courrier Artistique	135
Revue Bibliographique.	137
Notice Nécrologique sur M. L. TAVIGNY.	140
COMPTE-RENDU DES SÉANCES. — Séance du 24 Février 1898. . .	143
Séance du 26 Mai 1898.	144
Séance du 5 Juin 1898.	146
Séance du 1er Septembre 1898	148

Séance du 25 Novembre 1898 150
Séance du 9 Février 1899 152
Séance du 2 Mars 1899 152
Séance du 12 Mai 1899 154
Séance du 20 Juillet 1899 155
Séance du 12 Octobre 1899. 157
Séance du 17 Octobre 1899. 159
Séance du 9 Novembre 1899 161
Liste des Membres au 1er Janvier 1900. 165

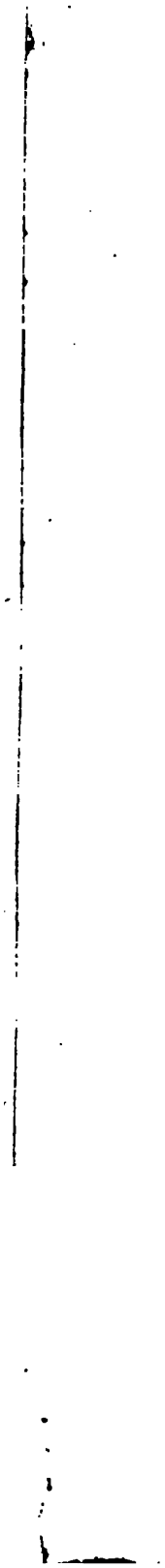

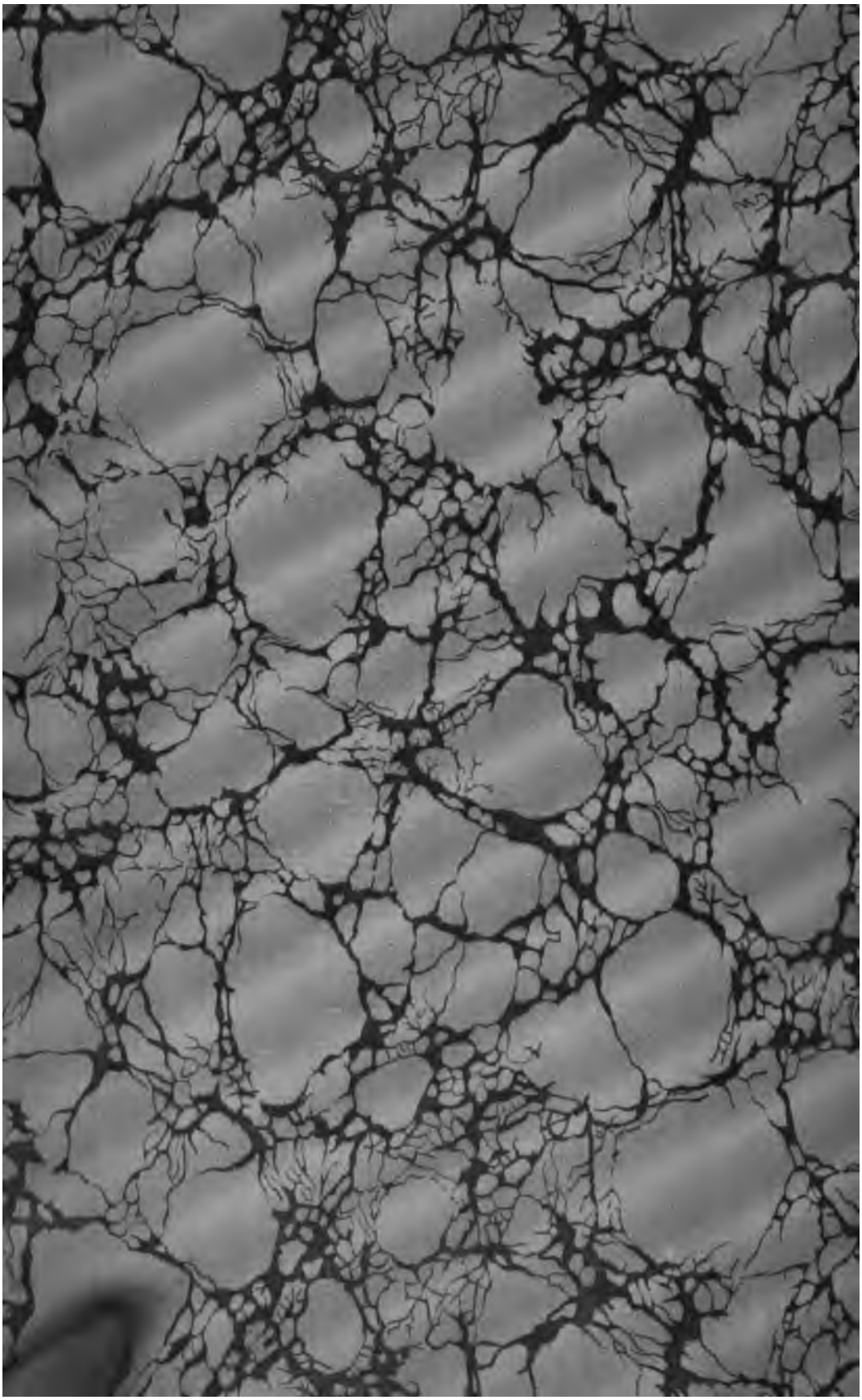

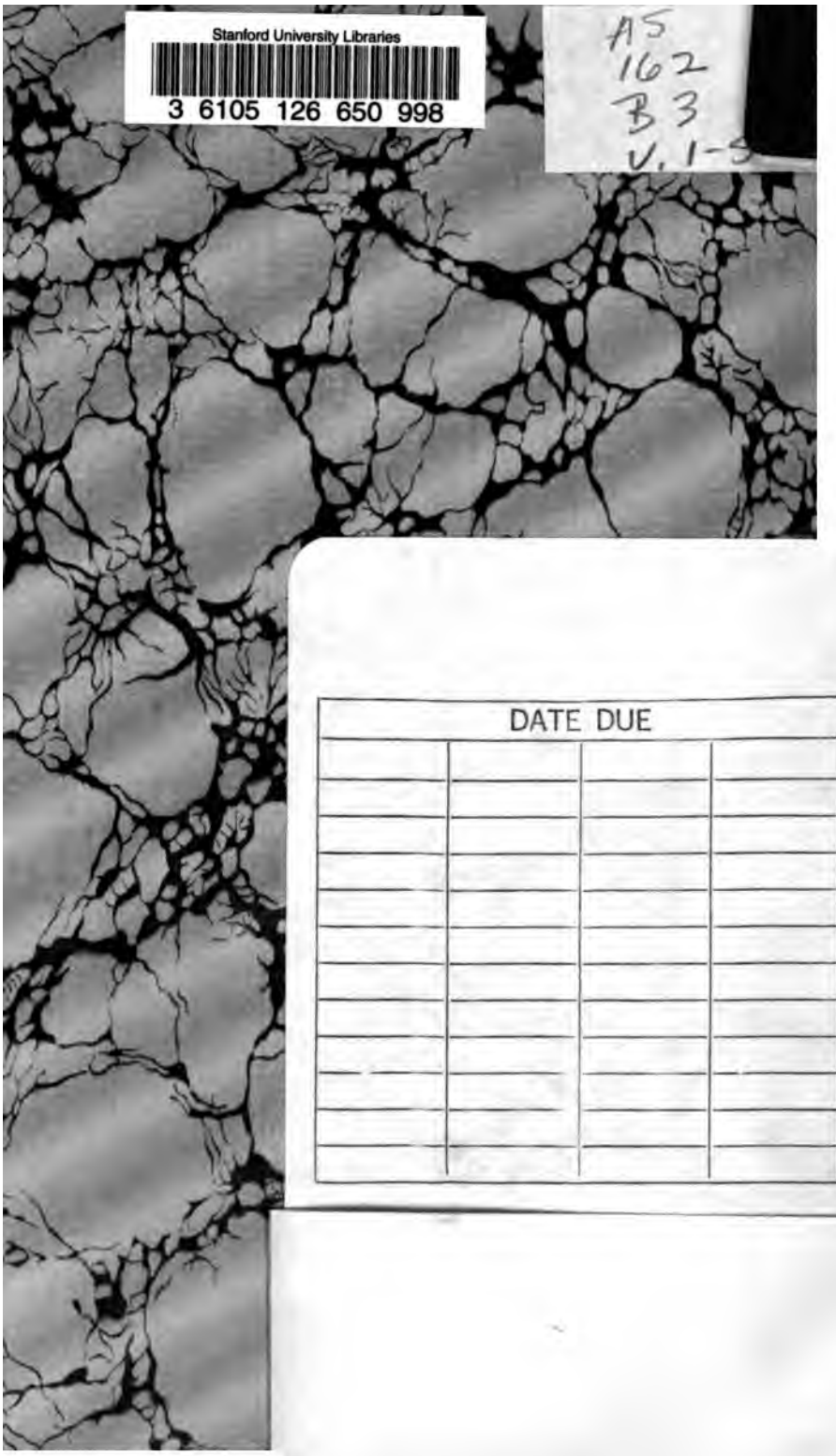
Stanford University Libraries
3 6105 126 650 998
AS
162
B3
V.1-5

DATE DUE